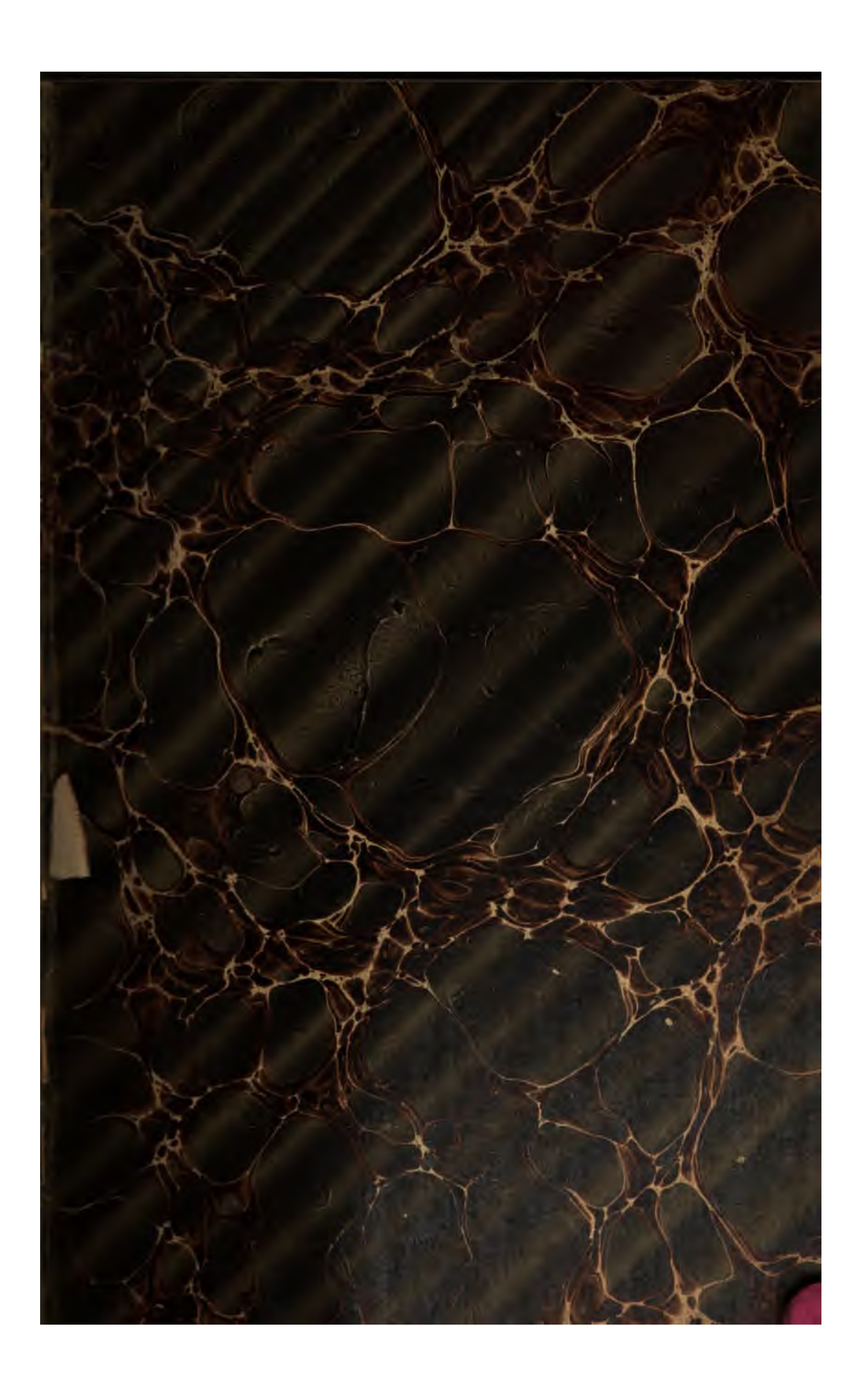




SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO
ECCLESIAE



LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

IMPRIMÉ PAR PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, A PARIS



SAINT VINCENT DE PAUL

LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

FONDATEUR

DES PRÊTRES DE LA MISSION

ET

DES FILLES DE LA CHARITÉ

ÉDITION PUBLIÉE

PAR UN PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

TOME PREMIER : 1607 A 1654



PARIS

LIBRAIRIE DE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1882

AVEC PERMISSION DES SUPERIEURS

M. Fiat, supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, ayant fait hommage à Sa Sainteté Léon XIII d'un exemplaire des *Lettres de saint Vincent de Paul*, le Souverain Pontife lui a adressé la lettre suivante :

DILECTO FILIO RELIGIOSO VIRO ANTONIO FIAT, MODERATORI GENERALI CONGREGATIONIS PRESBYTERORUM MISSIONIS SANCTI VINCENTII A PAULO ET FILIARUM CARITATIS, PARISIOS.

LEO P. P. XIII

Dilecte Fili, Religiose Vir, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Pie non minus quam provide a te factum censemus, ut epistolas a Sancto Institutore Congregationum quibus præes conscriptas, nec editas antehac, prælo vulgari curares. Cum enim ex his litteris nova sapientiæ et virtutis Sancti Viri argumenta luculenter eluceant, fieri non potest quin salutaris ex iis utilitas a legentibus opportune percipiatur. Potissime vero confidimus hac ope latius effundi incensum caritatis ignem, qui Ipsum inter homines suorum temporum beneficentissimum effecit, atque ita restingui, vel saltem imminui funestam cupidinem privatæ utilitatis, unde tanta malorum moles in hanc miseram ætatem nostram effluxit. Ominantes itaque fructus uberes ac salutares ex labore et industria, quæ in hoc opus tam

laudabiliter collata fuit, et multas pro exhibito officio tibi gratias agentes, Apostolicam Benedictionem paternæ caritatis testem et solidæ felicitatis auspicem, tibi, Dilecte Fili, Religiose Vir, et universis sodalibus utriusque Congregationis de re christiana optime meritæ, quæ te nunc moderatorem habet, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 11° Martii ann. 1882. Pontificatûs nostri anno quinto.

LEO P. P. XIII

LÉON XIII, PAPE

Bien-aimé et religieux fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous estimons que vous avez fait un acte non moins pieux que sage en publiant les Lettres, jusqu'ici inédites, du saint Instituteur des Congrégations dont vous êtes le Supérieur. Comme, en effet, dans ces Lettres brillent d'un nouvel éclat la prudence et la vertu de l'homme de Dieu, la lecture n'en peut être assurément que très utile et salutaire. Nous espérons surtout que, par ce moyen, le feu sacré de l'ardente charité, qui a fait de saint Vincent l'homme le plus bienfaisant de son siècle, se répandra au loin et éteindra ou au moins diminuera la détestable passion de l'égoïsme, source de tant et de si grands maux, dans nos jours malheureux. Présageant donc des fruits abondants et salutaires du travail et des soins, si dignes

d'éloges, apportés à cette œuvre, et vous remerciant avec effusion de l'hommage que vous Nous en avez fait; à vous, bien-aimé et religieux fils, et à tous les membres des deux Congrégations, dont vous avez actuellement la conduite, et qui ont très bien mérité de l'Église, Nous accordons avec amour, dans le Seigneur, la bénédiction apostolique, gage de notre paternelle tendresse et favorable augure d'une parfaite félicité.

Donné à Rome, auprès de S. Pierre, le 11e jour de Mars de l'année 1882, de notre Pontificat la cinquième.

LÉON XIII, PAPE

PRÉFACE

C'est la première fois qu'une édition des Lettres de saint Vincent de Paul *est offerte au public.*

Pour comprendre l'importance de ce recueil, il est nécessaire de se rappeler le rôle considérable de l'humble prêtre qui en a écrit les pages.

Une seule des créations de saint Vincent de Paul eût suffi pour immortaliser son nom. Mais on peut dire qu'il a été, en outre, le moteur et l'un des principaux et des plus utiles agents de la renaissance religieuse et sociale de la France au dix-septième siècle. « La gloire des institutions de charité [1]*, celle des missions à l'intérieur lui appartiennent en propre ; il a une part principale dans la réforme du clergé séculier, œuvre par excellence. Pour le reste, on trouve partout sa main, son conseil, son exemple. Personne n'a travaillé avec*

1. ARTHUR LOTH, *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale; Introduction* par LOUIS VEUILLOT, p. 6.

plus de succès à la réunion des protestants, avec plus de zèle à la défaite du jansénisme ; personne, de son temps, n'a fait davantage pour la société. »

A partir de la mort de saint Vincent, ce fut une préoccupation constante des supérieurs de la Congrégation de la Mission, de recueillir tout ce qui pouvait exister des lettres de leur fondateur.

Celles qu'il avait adressées aux prêtres de sa Compagnie ou aux filles de la Charité pouvaient être réunies sans trop de difficulté. Mais combien d'autres, écrites à des prélats, à des religieux, à des magistrats, en un mot à des personnes de diverses conditions, étaient considérées par les possesseurs comme des reliques dont ils ne voulaient à aucun prix se dessaisir !

Le but que M. Alméras[1] *se proposait, quand il commença cette collection, était de réunir les matériaux qui devaient servir à écrire la vie de saint Vincent. Les lettres furent dès lors l'objet d'une étude spéciale : on les classa toutes d'après leur importance, intégralement ou par extraits, et selon l'ordre des matières qui s'y trouvaient traitées. Ces précieux documents furent mis à contribution pour la première fois par Abelly, le plus ancien historien de saint Vincent, ou plutôt par M. Fournier, secrétaire de la Congré-*

1. M. René Alméras, né à Paris le 15 avril 1613, entra le 24 décembre 1637 dans la Congrégation de la Mission, dont il devint, en janvier 1661, le deuxième supérieur général.

gation, le véritable historien; et Collet, qui fit paraître en 1738 une autre Vie *de ce grand saint, put consulter plusieurs milliers de lettres, conservées à Saint-Lazare ou dans les différentes maisons de la Congrégation.*

Mais ces lettres furent dispersées ou détruites, lors du pillage de Saint-Lazare, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, et il n'en reste malheureusement qu'un nombre restreint.

Il a fallu aux enfants de saint Vincent de Paul de nouveaux et persévérants efforts pour réunir la collection que nous publions aujourd'hui.

Ce serait une erreur de croire que beaucoup de ces lettres ont déjà été imprimées : c'est le contraire qui est la vérité. Abelly et Collet, les premiers historiens du saint, ne les citent, en général, que par extraits. C'est de nos jours seulement qu'on a commencé à en publier intégralement un certain nombre.

En 1834, M. Gossin, avocat à la cour royale, fit paraître un ouvrage qui en contenait près de cent cinquante [1].

Plus récemment, M. l'abbé Maynard, pour sa Vie de saint Vincent [2], *et M. Alphonse Feillet, pour son livre :* la Misère au temps de la Fronde [3], *ont pu consulter les archives de*

1. *Saint Vincent de Paul peint par ses écrits.* Blaise, libraire-éditeur, 1 vol. in-12.

2. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres,* par l'abbé Maynard. Paris, Bray et Retaux, 4 vol. in-12.

3. *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul.* Paris, Didier, 1 vol. in-12.

Saint-Lazare, et y ont puisé plusieurs lettres qu'ils ont insérées dans leurs ouvrages.

Ajoutons enfin qu'à l'exemple du Journal de Trévoux, *qui publia deux lettres d'une grande importance, adressées par saint Vincent, en 1648, à M. d'Horgny, supérieur des prêtres de la Mission à Rome, plusieurs revues littéraires ou historiques de Paris ou des départements ont fait paraître, de temps à autre, depuis une vingtaine d'années, quelques lettres inédites du même saint.*

Ces lettres, ainsi éparses dans divers volumes ou revues, avaient droit de prendre place dans notre recueil; mais elles n'en forment que la moindre partie.

Notre ouvrage se compose surtout de lettres inédites, qui sont empruntées à des volumes autographiés pour l'usage exclusif de la Congrégation de la Mission, ou à des recueils entièrement manuscrits. Trois de ces recueils sont formés de lettres originales. Les deux premiers contiennent chacun une soixantaine de lettres ou billets inédits de la main de saint Vincent. Le troisième, plus considérable, se compose de lettres de saint Vincent à divers personnages jusqu'en 1646; et, depuis cette époque jusqu'en 1660, de lettres écrites par le frère Ducournau, signées et habituellement apostillées par le saint.

Les archives de la maison de la Mission à Turin et celles de la maison des filles de la Charité, paroisse Saint-Paul, à Paris, en ont aussi fourni plusieurs. Ces dernières, conservées jusqu'à la Révolution, furent remises

à M. Hanon [1], vicaire général, à son retour de Fénestrelle.

Enfin, il est une dernière source à laquelle nous avons puisé : les ventes publiques d'autographes, qui nous ont permis, depuis cinq ans, d'enrichir notre ouvrage des textes les plus précieux.

Quant au plan qui a été suivi, c'est celui qu'avait déterminé M. Eugène Boré [2], c'est-à-dire l'ordre chronologique. Il avait ensuite pensé avec raison qu'il fallait préférer pour cette publication l'orthographe moderne, parce qu'elle a été adoptée pour la plupart des lettres imprimées ou autographiées jusqu'à ce jour. On s'est donc borné, pour satisfaire la curiosité de certains lecteurs, à reproduire l'orthographe originale des trois premières lettres du premier volume. Les autres sont imprimées avec l'orthographe moderne, qui les rend plus intelligibles à tous. Elles sont précédées chacune d'un numéro, d'un court sommaire et d'une date qui en détermine le classement.

Une table analytique, placée à la fin du second volume, donnera au classement des lettres par ordre chronologique un utile complément.

Jusqu'à la fin de 1645, saint Vincent put suffire seul à faire sa correspondance. A partir de cette époque, il prit

1. M. Hanon, vicaire général de la Congrégation, avait été interné à Fénestrelle, avec le cardinal Pacca, en 1811. Il y resta jusqu'en 1814.

2. M. Eugène Boré, né à Angers le 15 août 1809, entra dans la Congrégation de la Mission le 28 janvier 1849. Il fut nommé supérieur général le 11 septembre 1874, après la mort de M. Étienne.

Il était le quatorzième successeur de saint Vincent.

pour secrétaire le frère Ducournau, et se contenta désormais de signer la plupart des lettres d'affaires. A Saint-Lazare, dans les courses faites à la ville ou à la campagne, le frère Ducournau était l'inséparable compagnon de notre saint fondateur, écrivant partout sous sa dictée pour utiliser tous les instants.

Voilà comment, malgré d'innombrables occupations, saint Vincent pouvait répondre chaque jour aux nombreuses lettres qu'il recevait par tous les courriers, ou, comme on disait alors, par tous les ordinaires. *Cependant, soit qu'il écrivît, soit qu'il dictât, c'est bien lui qui parle. On reconnaît partout son langage simple, sans apprêt, quelquefois inculte, mais qui lui appartient en propre : c'est le langage inimitable du plus sage, du plus charitable et du plus humble des saints.*

UN PRÊTRE DE LA MISSION.

Nous prions les personnes qui connaîtraient quelque lettre inédite de saint Vincent de vouloir bien en donner avis au Secrétariat de la Congrégation de la Mission, rue de Sèvres, 95, à Paris.

LETTRES

DE

S. VINCENT DE PAUL

1. — A M. DE COMMET,

ADVOCAT EN LA COUR PRÉSIDIALE D'ACQS, A ACQS.

Il raconte comment, dans un voyage par mer de Marseille à Narbonne, il est pris par des pirates turcs, vendu à un pêcheur, puis à un alchimiste, enfin à un renégat qu'il convertit, et avec lequel il rentre en France.

Avignon, ce 24 juillet 1607[1].

Monsieur,

L'on auroyt jugé, il y a deux ans, à voir l'aparence des favorables progrez de mes affaires, que la fortune ne s'estudioyt, contre mon mérite, qu'à me rendre plus envié qu'inimité; mais hélas! ce n'estoyt que pour représenter en moy sa

1. La lettre suivante, du frère Ducournau, datée du mois d'août 1658, et adressée à M. de Saint-Martin, chanoine à Dax, nous fait savoir comment ce touchant récit de la captivité de saint Vincent est parvenu jusqu'à nous.

« Monsieur, j'ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, d'Horgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu'ils puissent le faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu'elles contiennent des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites. Aucun de nous n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire encore plus

vicissitude et inconstance, convertissant sa grâce en disgrâce et son heur en malheur.

Vous avez peu sçavoir, Monsieur, comme trop adverty de mes affaires, comme je trouvis, à mon retour de Bourdeaux, un testament faict à ma faveur par une bonne fame vieille de Tholose; le bien de laquelle concistoyt en quelques meubles

la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des captifs, qu'il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il a gardé les pourceaux de son père, et fait d'autres choses humiliantes; mais il s'est toujours tu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi. Enfin, Monsieur, j'admire la sagesse de Dieu, qui, voulant se servir de ce sien serviteur pour secourir les pauvres chrétiens qui gémissent sous la cruauté des mahométans, a permis qu'il fût tombé lui-même entre les mains de ces barbares, pour lui faire toucher au doigt les maux que souffrent les captifs, les dangers où ils sont de se perdre, et l'obligation qu'on a de les assister.

« Peut-être ne savez-vous pas, Monsieur, qu'entre les œuvres importantes que cet homme de Dieu a faites, et dont le nombre et les fruits étonnent ceux qui les considèrent, il a trouvé moyen d'établir des missionnaires à Tunis et à Alger, où ils assistent spirituellement et corporellement les pauvres esclaves.

« Donc, la captivité de cet homme charitable lui ayant acquis la connaissance de l'alchimie, il s'en est servi plus heureusement que ne font ceux qui entreprennent de changer la nature des métaux; car il a converti le mal en bien, le pécheur en juste, l'esclavage en liberté et l'enfer en paradis; et cela d'autant de manières que sa Compagnie a d'emplois et que le zèle d'un homme apostolique peut avoir d'inventions. Il a trouvé la pierre philosophale, car sa charité, enflammée d'un feu divin, convertissait tout en or pur, semblable à celui dont est faite la sainte cité décrite par saint Jean.

« Monsieur, vous nous avez découvert un trésor caché en nous envoyant ces lettres, et vous consolerez grandement ces messieurs, si vous pouvez leur en envoyer encore d'autres, quand bien même elles ne contiendraient rien de fort remarquable. Ils voudraient bien savoir comment il se sépara du légat d'Avignon, qui le mena à Rome, ce qu'il fit à cette cour-là, où il alla en sortant d'Italie, en quel temps il vint à Paris, et pourquoi; en quelle année et en quel lieu il a été fait prêtre. Et si vous savez, Monsieur, quelques autres particularités de sa jeunesse, vous nous obligerez de nous en informer. Il ne nous parle jamais de lui-même que pour se confondre, et jamais pour manifester les grâces que Dieu lui a faites, ni celles que sa divine bonté a départies à d'autres par son moyen. Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces messieurs ont jugé à propos

et quelques terres, que la chambre my-partie [1] de Castres luy avoyt adjugé pour trois ou quatre cens escus qu'un méchand mauvais garnement lui devoyt. Pour retirer partie duquel, je m'acheminis sur le lieu, pour vendre le bien, comme conceillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avois d'argent, pour satisfaire aux debtes que j'avois faictes, et grande dépense que j'apercevois qu'il me convenoyt faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer [2]. Estant sur le lieu, je trouvis que le galand avoyt quitté son pays pour une prinse de corps que la bonne fame avoyt contre luy pour les mêmes debtes, et feus adverty comme il faisoyt bien ses affaires à Marceille, et qu'il y avoyt de beaux moyens. Sur quoy mon procureur conclud, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requeroyt, qu'il me faloyt acheminer à Marceille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en

de les retenir et de ne pas lui en parler, et même afin qu'il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n'en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s'il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées, et que vous êtes bien fâché qu'il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-mêmes bien fâchés de le priver de la consolation qu'il aurait de lire ses anciennes histoires et de se voir jeune en sa vieillesse; mais il a fallu se résoudre à cela, ou à perdre les originaux, ce qui aurait été encore plus fâcheux.

« Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de l'occasion qu'il me donne de vous offrir mon obéissance, comme en effet je le fais avec tout le respect que je vous dois. Je ne prendrais pas cette liberté, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, si je n'avais celui d'être de la Mission, et par conséquent obligé de vous honorer et servir parfaitement, à l'exemple de notre très honoré père, votre parfait ami; grâce à Dieu, j'en ai la volonté tout encore; mais n'étant qu'un pauvre frère, inutile à tout le monde, je crains de ne pouvoir jamais vous témoigner par les effets jusqu'à quel point je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc. »

1. Chambre de justice composée d'ecclésiastiques et de laïques, et devant laquelle se jugeaient les questions mixtes, c'est-à-dire moitié ecclésiastiques et moitié civiles; elle était mi-partie ecclésiastique et mi-partie laïque.

2. Le bruit courait que M. le duc d'Épernon voulait le faire nommer évêque; ce mot est donc une allusion à ce que ce bruit pouvait avoir de fondé.

pourrois avoir deux ou trois cens escus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avois prins de louage à Tholose, estimant le payer au retour, que l'infortune fist estre aussi retardé que mon deshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillez; ce que je n'aurois faict si Dieu m'eut donné aussi heureux succez en mon entreprinse que l'apparence me le promectoyt. Je partis donc, sur cet advis, atrapis mon homme à Marceille, le fis emprisonner, et m'accordis à trois cens escus qu'il me bailla content.

Estant sur le poinct de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'estois logé, de m'embarquer avec luy jusques à Narbonne, veu la faveur du temps qui estoit; ce que je fis pour plustôt y estre, et pour espargner, ou, pour mieux dire, pour ne jamais y estre et tout perdre. Le vent nous feust aussi favorable qu'il faloyt pour nous rendre ce jour à Narbonne, qui estoyt faire cinquante lieues, si Dieu n'eust permis que trois brigantins turcqs, qui costoyoient le goulfe de Léon (pour atraper les barques qui venoient de Beaucaire, où il y avoyt [1] foire que l'on estime estre des plus belles de la chrestienté), ne nous eussent donné la chasse et attaquez si vivement que deux ou trois des nostres estant tuez et tout le reste blessés, et mesme moy qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contrainctz de nous rendre à ces filous et pires que tigres, les premiers esclats de la rage desquelz furent de hacher nostre pilote en mile pièces pour avoir perdeu un des principalz des leurs, outre quatre ou cinq forsatz que les nostres leur tuèrent. Ce faict, nous enchainèrent, après nous avoir grossièrement pensez, poursuivirent leur poincte, faisant mille voleries, donnant néammoingt liberté à ceux qui se rendoyent sans combattre, après les avoir volez; et enfin chargez de marchandises, au bout de sept ou huit jours, prindrent la

1. Elle était commencée du 22 juillet.

route de Barbarie, tanière et spélongue [1] de voleurs sans adveu du grand Turcq, où estant arrivez, il nous exposèrent en vente, avec procès verbal de notre capture, qu'ilz disoyent avoir esté faicte dans un navire espagnol, parce que sans ce mensonge, nous aurions esté délivrez par le consul que le Roy tient de là pour rendre libre le commerce aux François. Leur procedeure à nostre vente feust qu'après qu'ils nous eurent despouillez tout nudz, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec une bonete, nous promenèrent par la ville de Thunis, où ils estoyent veneuz pour nous vendre. Nous ayant faict faire cincq ou six tours par la ville, la chaine au col, ils nous ramenèrent au bateau, affin que les marchands vinsent voir qui pouroyt manger et qui non, pour monstrer que nos playes n'estoyent point mortelles. Ce faict, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vindrent visiter tout de mesme que l'on faict à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos playes, et nous faisant cheminer le pas, troter ou courir; puis tenir des fardeaux, puis luter pour voir la force d'un chacun, et mile autres sortes de brutalitez.

Je feus vendeu à un pescheur, qui feust contrainct de se deffaire bientost de moy, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pescheur à un vieillard, médecin spagirique [2], souverain tireur de quintescences, homme fort humain et traictable; lequel, à ce qu'il me disoyt, avoyt travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale; et en vain quant à la pierre, mais fort seurement à autres sortes de transmutation des métaux. En foy de quoy je luy ay veu souvent fondre autant d'or que d'argent ensem-

1. *Spelunca*, caverne.
2. Alchimiste, mot dérive de *spagirie*, ancien nom de l'alchimie, employé par Paracelse.

ble, le mettre en petites lamines, et puis metre un lit de quelque poudre; puis un autre de lamines, et puis un autre de poudre, dans un creuset ou vase à fondre des orfèvres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent estre deveneu or; et plus souvent encore, congeler ou fixer l'argent vif en argent fin, qu'il vendoyt pour donner aux pauvres. Mon occupation estoyt de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoy, Dieu mercy, je n'avois plus de peine que de plaisir. Il m'aimoyt fort, et se plaisoyt fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loy, à laquelle il faisoyt tous ses efforts de m'attirer, me prometant force richesses et tout son sçavoir. Dieu opera tousiours en moy une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisois et à la vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je croy fermement avoir esté délivré.

L'espérance et ferme croyance donc que j'avois de vous revoir, Monsieur, me fist estre assideu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gavelle, en quoy je luy voyais journellement faire miracle; ce qu'il fict, voire me fist préparer et administrer les ingrédiens. O combien de fois ay-je désiré despuis d'avoir esté esclave auparavant la mort de feu M. votre frère et *commecænas* [1] à me bien faire, et avoir heu le secret que je vous envoye, vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que ma croyance est ferme que, si j'eusse sceu ce que je vous envoye, la mort n'en auroyt jà triomphé, au moingt par ce moyen, ores que l'on die que les jours de l'homme sont contez devant Dieu; il est vray, mais ce n'est poinct parce que Dieu avoyt conté ses jours estre en tel nombre; mais le nombre a esté conté devant Dieu parce qu'il est adveneu ainsi; ou, pour plus clairement dire, il n'est point mort lorsqu'il est mort pour ce

1. C'est-à-dire qui était avec vous mon Mécène, mon co-Mécène, mon coprotecteur.

que Dieu l'avoyt ainsi preveu ou conté le nombre de ses jours estre tel, mais il l'avoyt preveu ainsi et le nombre de ses jours a été cogneu estre tel qu'il a esté, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort.

Je feus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusques au mois d'aoust prochain qu'il fust pris et mené au Grand Sultan [1] pour travailler pour luy; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à son nepveu, vrai antropomorphite [2], qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouyt dire comme M. de Brève [3] ambassadeur pour le roy en Turquie, venoyt, avec bonnes et expresses patentes du Grand Turcq, pour recouvrer les esclaves chrestiens. Un renegat de Nice en Savoye, ennemy de nature, m'acheta et m'emmena en son temat (ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur : car le peuple n'a rien; tout est au Sultan). Le temat de cestuy-ci estoyt dans la montagne où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois fames qu'il avoyt, comme grecque et chrestienne, mais

1. Achmet Ier, qui avait succédé à Mahomet III, son père, en 1603, selon Dom Calmet, dans son *Abrégé chronologique*, et en 1604, selon Moréri. En réalité, suivant M. de Hammer (*Histoire de l'Empire ottoman*), c'est à la fin de 1603 qu'Achmet commença son règne, son père étant mort le 22 décembre de cette même année.

2. Donnant à Dieu une figure humaine.

3. François Savary de Brèves, né en 1560, mort en 1628, un des plus habiles négociateurs des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il fut attaché à l'ambassade de la Porte dès 1582, et fut ambassadeur en titre de 1591 à 1605. Le bruit dont parle saint Vincent était fondé. Le 20 mai 1604, de Brèves avait conclu, entre Henri IV et Achmet, un traité avantageux à la France; et un an après, il partait de Constantinople pour faire exécuter à Tunis et à Alger les ordres qu'il avait obtenus du Grand Seigneur pour la délivrance des chrétiens et surtout des Français, et pour la restitution des vaisseaux et des effets pris par les corsaires de Barbarie. Il réussit à Tunis au péril de sa vie; mais il échoua à Alger, où il faillit encore être assassiné. (Voir l'article *Brèves* dans la *Biographie universelle* de Michaud, et l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, tome II, page 237, in-8, Paris, 1856.)

schismatique, avoyt un bel esprit et m'affectionnoyt fort, et plus à la fin une naturellement turque qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie, le remettre au giron de l'Église et me délivrer de son esclavage. Curieuse qu'elle estoyt de sçavoir nostre façon de vivre, elle me venoyt voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babilone, me fist commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babilonis* et puis le *Salve, Regina*, et plusieurs autres choses en quoy elle print autant de plaisir que la merveille en feust grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avoyt heu tor de quiter sa religion qu'elle estimoyt extrêmement bonne pour un recit que je lui avoys faict de nostre Dieu, et quelques louanges que je lui avoys chanté en sa présence, en quoy, disoyt-elle, elle avoyt eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyoit poinct que le paradis de ses pères, et celuy qu'elle espéroyt un jour fust si glorieux, ni accompagné de tant de joye que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoyt quelque merveille. Ceste autre Caïphe ou asnesse de Balaam fict par ses discours que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenoyt qu'à commodité que nous nous sauvissions en France, mais qu'il y donneroyt tel remède, dans peu de temps, que Dieu y seroyt loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretinst dans ces vaines mais à la fin executées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendismes le vingt-huictième de juing à Aigues-Mortes, et tôt après, en Avignon, où monseigneur le vice-legat[1] reçut publi-

1. Il s'appelait Pierre Montorio, mot italien qui s'est interprété par erreur *montagne d'or*.

quement le renegat avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mon dict seigneur nous a reteneu tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur à la triene[1], qu'il acheva le jour de la Saint-Jehan, sera venu[2]. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate ben fratelli*[3] où il s'est voué, et à moy, de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice. Il me faict cet honneur de fort aymer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que luy ay aprins, desquels il fait plus d'estat, dit-il, que si *io gli avessi dato un monte di oro*[4], parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie, et qu'il ne respire autre contentement. Mondict seigneur, sçachant comme je suis homme d'esglise, m'a commandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'asseurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice. J'estoys en peyne pour trouver homme asseuré pour ce faire, quand un mien amy de la maison de mondict seigneur m'adressa M. Canterelle, présent porteur, qui s'en aloyt à Tholose, lequel j'ay prié de prendre la peine de donner un coup d'esperon jusques à Dacqs, pour vous aller rendre la présente et recevoir mesdictes lettres, avec celles que j'obtins à Tholose de bachelier en théologie, que je vous supplie de lui délivrer. Je vous en envoye à ces fins un receu. Le dit sieur Canterelle est de la maison et a exprès commandement de Monseigneur de s'aquiter fidèlement de sa charge et de m'envoyer les papiers à Rome, si tant est que nous soyons partis.

1. Terme de trois ans.
2. Le successeur fut Joseph Ferreri, archevêque d'Urbin.
3. *Faites bien, frères.* Nom vulgaire d'un hôpital tenu par les Frères de saint Jean-de-Dieu. C'est dans cet hôpital que mourut le renégat convert par saint Vincent.
4. Que si *je lui avais donné un mont d'or*, allusion à la prétendue signification de son nom de *Montorio.*

J'ay apporté deux pierres de Turquie que nature a taillé en poincte de diamant, l'une desquelles je vous envoye, vous suppliant de la recevoir d'aussi bon cœur que humblement je vous la présente.

Il ne peut poinct estre, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez estés scandalisez en moy par mes créanciers, que j'aurois déjà en partie satisfaict de cent ou six vingt escus que nostre pénitent m'a donnez, si je n'avoys été conceillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourroyent advenir, ores que j'aye la table et le bon œil de Monseigneur ; mais j'estime que tout cest escandale se tournera à bien.

J'escris à M. d'Arnaudin et à ma mère. Je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que M. Canterelle payera. Si, par cas fortuict, ma mère avoyt retiré les lettres, à tout événement, elles sont insinuées chaiz M. Rabel.

Autre chose, sinon que, vous priant me continuer vostre saincte affection, je demeure, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur[1].

DEPAUL[2].

1. Cette lettre fut d'abord déposée dans les archives de Saint-Lazare par le supérieur du séminaire des Bons-Enfants, à qui M. de Saint-Martin l'avait adressée, sur la recommandation secrète du frère Ducourneau. Elle y resta jusqu'en 1791, époque à laquelle elle fut recueillie par Le Pelletier de Saint-Fargeau, et, après la mort de ce conventionnel, par son collègue Carnot. Depuis elle passa successivement dans les collections de divers amateurs d'autographes, et elle se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Benjamin Fillon, à Fontenay-le-Comte (Vendée). Elle comprend trois pages in-4° d'une écriture très fine.

2. Depaul est la signature qui se trouve dans les deux premières lettres qui nous restent de saint Vincent. — On a souvent agité la question de noblesse du saint : sa signature, comme les actes relevés dans les archives de Pouy, indiquent un nom sans particule, mais l'orthographe avec la particule a toujours prévalu. — A partir de 1627, notre saint signe toujours ses deux noms : Vincent Depaul. — Cette observation faite, nous omettrons désormais la signature apposée dans l'original.

2. — A M. DE COMMET,

ADVOCAT EN LA COUR PRÉSIDIALLE D'ACQS, A ACQS.

Il continue ses études, entretenu par Monseigneur le vice-légat. — Espérance d'un bénéfice. — Il demande ses lettres d'ordination.

Rome, ce 28 février 1608.

Monsieur,

Je vous ai escript deux fois pour l'ordinaire d'Espaigne qui passe à Paris et à Bayonne, et adressé mes lettres chez M. de la Lande, pour les faire tenir à M. le procureur du roy que je me ressouviens estre parens, et ne sçavoir *cui alteri me vovere vota mea* pour avoir de vos nouvelles, quand Dieu qui, *etiamsi differat, non aufert tamen spei effectus*, m'a fait rencontrer ce vénérable père religieux sur son embarquement, par le moien duquel j'espère jouir du bien, duquel la perfidie de ceux à qui l'on fie les lettres m'avoyt privé. Ce bien n'est autre chose, Monsieur, qu'une assurance novelle de vostre bon portement et de celuy de toute vostre famille, que je prie le Seigneur féliciter du comble de ses grâces. Je vous rendois grâces, par mes précédentes, du soing paternel qu'il vous plaist avoir de moy et de mes affaires, et priois mon Dieu, comme je fais encore et fairay toute ma vie, me vouloir faire la grâce de me donner le moien de m'en revencher par mon service, que vous vous estes hypotecqué au prix de tout le bien qu'un père peut faire à son fils propre. Je suis extrêmement marri que je ne vous puisse escrire que trop sommairement l'estat de mes affaires, pour le hasté départ des mariniers peu courtois avec lesquels ce vénérable père s'en va, non à d'Acqs, à ce qu'il m'a dit, mais bien en Béarn, où il m'a dit que le révérend père Antoine Pontanus, qui a toujours esté un de mes bon amis, presche, auquel comme à celui duquel j'espère un bon office, j'adresse mes lettres, le prie vou-

loir faire tenir la présente, et de me renvoyer, s'il a commodité comme ce père m'a dist qu'il auroit, la response que, j'espère, il vous plaira me faire.

Mon estat est donc tel, en un mot, que je suis en ceste ville de Rome, où je continue mes estudes, entreteneu par monseigneur le vice-légat qui estoyt d'Avignon, qui me faict l'honeur de m'aymer et désirer mon advancement, pour luy avoir monstré force belles choses curieuses que j'aprins, pendant mon esclavage, de ce vieillard turcq à qui je vous ay escript que je feus vendeu, du nombre desquelles curiositez est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède; un ressort artificiel pour faire parler une teste de mort, de laquelle ce misérable se servoyt pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisoyt entendre sa volonté par ceste teste, et mile autres belles choses géométriques que j'aprins de luy, desquelles mondict seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas mesme que j'acoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de sçavoir ces choses, lesquelles il se plaist de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Ceste sienne affection et bienveillance donc me faict promettre, comme il me l'a promis aussi, de faire une retirade honorable, me faysant avoyr à ces fins quelque honeste bénéfice en France. A quoy m'est nécessaire extremement une copie de mes lettres signées et scellés de monseigneur d'Acqs, avec un témoignage de mondict seigneur, qu'il pourroyt retirer par une enqueste sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours recogneu vivant en homme de bien, avec toutes les autres petites solennités à ce requises. C'est ce que mondict seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoy, Monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de vouloir

relever une autre cédule de mes lettres, et de tenir la main à me faire obtenir de mondict seigneur d'Acqs cet attestatoire en la forme que dessus, et de me l'envoier par la voie dudit révérend père Pontanus. Je vous aurois envoié de l'argent à ces fins, n'estoit que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voilà pourquoi je vous prie faire avec ma mere qu'elle fournisse ce qu'il y faudra: je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre escus. J'en ai baillé deux comme par aumosne, sans reproche, à ce religieux, qui me promist de les rendre audict père Antoine, pour les envoier à ces effect. Si cela est, je vous prie les prendre; sinon je vous promets vous renvoier ce qu'on aura fourni, pendant quatre ou cinq mois, par lettres d'eschange avec ce que je dois à Tholose; car je suis résoleu de m'acquitter, puisqu'il a pleu à Dieu m'en donner le juste moyen. J'escris à M. Dussin mon oncle, et le prie de me vouloir assister en cest affaire. Je receus par celui qui vous ala trouver de ma part, les lettres de bachelier qu'il vous pleust m'envoier, avec une copie de mes lettres que l'on a jugé invalides pour n'avoir été authorisée par le seing et apposition du scel de mondict seigneur d'Acqs. Il n'y a rien de nouveau que je vous puisse escrire, fors la conversion de trois familles tartares qui se sont venues se christianiser en ceste ville, que Sa Sainteté a receue la larme à l'œil, et la catholisation d'un évesque ambassadeur pour les Grecs schismatiques.

La haste me fait conclurre la présente mal empatouillée, en cest endroyt, avec humble prière que je vous fais d'excuser ma trop grande importunité, et de croire que je hasteray mon retour le plus qu'il me sera possible pour m'aler acquitter du service que je vous dois. Ce qu'attendant je demeureray, Monsieur, vostre très humble et obeyssant serviteur.

3. — A SA MÈRE, A POUY[1].

Il regrette d'être retenu loin d'elle et de sa famille par le besoin de ses affaires, et demande des nouvelles de chacun. — Salutations diverses.

Paris, 17 février 1610.

Ma Mère,

L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donné de vostre bon portement m'a autant resjouy, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres mon ravy) me rend fasché, pour ne vous pouvoir aler rendre les services que je vous dois, mais j'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bien tost le moien de faire une honeste retraite, pour emploier le reste de mes jours auprès de vous. J'ay dit l'estat de mes afaires à M. de Saint-Martin qui m'a tesmoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Commet nous porter; je l'ay suplié de vous communiquer le tout. J'eusse bien désiré sçavoir l'estat des affaires de la maison, et si tous mes freres et sœurs, et le reste de nos autres parens et amis, se portent bien, et notament si mon frere Gayon est marié, et à qui. — Dailleurs comment vont les afaires de ma sœur Marie de Paillole[2], et si elle vit toujours et fait une mesme maison avec son beau-frère Bertrand. Quand à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut estre qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je desirerais aussi que mon frère fit estudier quelqu'un de mes neveux; mes infortunes et le peu de service que j'ay encore pu faire à la maison, luy en pouront, possible, oster la volonté; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur

1. Petit village près de Dax (Landes), où naquit saint Vincent.

2. On voit encore aujourd'hui la maison appelée *Paillole*, près de l'église de Pouy.

à l'avenir. C'est tout, ma mère, ce que je vous puis dire pour la présente, fors que je vous suplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs, et à tous nos autres parens et amis, et que je prie Dieu sans cesse pour vostre santé et pour la prospérité de la maison, comme celuy qui vous est et vous sera toujours, ma mère, le plus humble, plus obeissant et serviable fils et serviteur.

P.-S. Je vous suplie présenter mes humbles recommandations à tous mes freres et sœurs et à tous nos parens et amis, et notament à Bétan.

---

4. — GUÉRISON MIRACULEUSE[1].

Attestation d'un miracle opéré par l'application d'un morceau du rochet de saint François de Sales, en faveur d'une religieuse du second monastère de la Visitation, à Paris.

A la Visitation, 1er mars 1623.

Il plaît à la bonté de Dieu d'opérer parfois des miracles par ses saints, pour témoigner leur sainteté. J'en mettrai ici un dont je suis témoin, arrivé en la personne de sœur M. M., religieuse de la Visitation-de-Sainte-Marie, au monastère du faubourg Saint-Jacques, à Paris.

Le fait est qu'il y a environ six ans que ladite religieuse était travaillée d'une horrible tentation d'aversion contre Dieu, contre le Saint-Sacrement et contre tous les exercices de la sainte religion; de sorte qu'elle blasphémait contre Dieu, et le maudissait autant de fois qu'on lui disait qu'elle le louât, ou bien qu'elle l'entendait louer par les autres religieuses; et, étant au chœur, on lui entendait proférer assez haut et distinctement des blasphèmes et des malédictions étranges contre Dieu. Et comme sa supérieure lui

1. Dans les trois lettres précédentes, nous avons tenu à conserver l'orthographe du temps; mais dans les suivantes, nous lui substituons l'orthographe moderne.

voulait faire faire quelque acte pour s'offrir à Dieu, elle lui répondait qu'elle n'avait point d'autre Dieu que le diable. En un mot, elle sentait tant de furie et de rage en elle-même contre sa divine Majesté, qu'elle a été plusieurs fois sur le point de se tuer, pour être plus tôt, disait-elle, en enfer, où elle se désirait, pour avoir moyen de maudire Dieu éternellement à son souhait, et que c'était là toutes ses délices. Or, la révérende mère supérieure l'ayant fait voir à des prélats et à des pères de religion et autres personnes entendues aux choses intérieures, et, par leurs avis, l'ayant même fait voir à des médecins, par l'ordonnance desquels elle lui fit user de quantité de remèdes, et le tout en vain; enfin, cette bonne mère, pleine de confiance que, si elle lui appliquait un peu du rochet du bienheureux évêque de Genève, elle en guérirait, fit en effet cette application, d'où la guérison suivit peu de jours après en un instant; en sorte que l'esprit qui était ainsi troublé devint tout à coup tranquille; le corps qui était affaibli reprit ses forces, comme aussi l'appétit et le sommeil qu'elle avait perdus lui revinrent; et tout cela se fit en un moment, tellement qu'elle a toujours eu depuis l'esprit aussi bon et aussi fort, et le corps à proportion, comme si elle n'avait eu aucun mal par le passé, dont il n'a rien paru depuis; et elle s'est trouvée en tel état, qu'elle a exercé avec bénédiction les principales charges du monastère, et est encore aujourd'hui maîtresse des novices.

Or, ce qui me fait croire que cette guérison est miraculeuse et qu'elle s'est ensuivie de l'application du rochet du bienheureux évêque de Genève, c'est que les remèdes humains ne lui ont de rien servi; que son mal augmenta après l'application du rochet, ce qui arrive ordinairement aux guérisons miraculeuses; qu'elle a été guérie en un instant, selon la parfaite confiance de la mère supérieure, et qu'elle-

même croit aussi certainement, comme si elle le voyait ou le touchait, que Notre-Seigneur lui a fait cette miséricorde par les mérites de ce bienheureux évêque et par l'application de son rochet. Ce que j'atteste pour avoir parlé à la religieuse pendant son grand mal et après sa guérison, et en avoir appris les particularités de la mère supérieure et de la même religieuse, bientôt après sa guérison, qui arriva le jour où je faisais la visite dans le monastère, de l'autorité de monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Paris.

---

5. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Comment elle doit se conduire personnellement pendant son absence.

30 octobre 1626 [1].

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais [2]!

J'ai reçu la vôtre en ce lieu de Loisy, en Brie, où nous sommes en mission; je ne vous ai pas donné avis de mon départ, parce qu'il a été un peu plus prompt que je n'avais pensé, et que j'avais peine à vous en faire, en vous en donnant avis. Or sus, Notre-Seigneur trouvera son compte en cette petite mortification, s'il lui plaît, et fera lui-même l'office de directeur; oui, certes, il le fera, et de façon qu'il vous fera voir que c'est lui-même. Soyez donc sa chère fille et attendez toujours avec patience l'évidence de sa sainte et adorable volonté.

Nous sommes ici en un lieu où le tiers des habitants est hérétique : priez pour nous, s'il vous plaît, qui en avons bien besoin, et surtout pour moi qui ne vous réponds point

1. Saint Vincent était alors en mission dans la Brie, aux environs de Montmirail, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Marne (2,343 h.).

2. Nous omettrons à l'avenir cette pieuse formule, que l'on trouve, à partir de cette époque, au commencement de toutes les lettres de notre saint.

à toutes vos lettres, parce que l'on n'est plus en état de faire ce que vous me mandez.

---

6. — ÉTABLISSEMENT ET RÈGLEMENT

DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ UNIE AVEC CELLE DU NOM-DE-JÉSUS.

Montreuil, près Paris, 11 avril 1627.

Nous, Vincent de Paul, prêtre licencié en droit canon, principal du collège des Bons-Enfants, joignant la porte Saint-Victor; en vertu du pouvoir à nous donné par Mgr l'illustrissime et révérendissime Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, d'ériger et établir la confrérie de la Charité dans les lieux de son diocèse que nous jugerions être convenable, avons, au nom de l'autorité susdite, et du consentement des habitants de la paroisse de Montreuil, sur le bois de Vincennes, icelle érigée et établie, érigeons et établissons audit Montreuil; et pour éviter la multiplicité de confréries, avons, du consentement des confrères de la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, uni et incorporé, unissons et incorporons ladite confrérie de la Charité à celle du Saint-Nom-de-Jésus, établie audit Montreuil, au moyen que lesdites confréries ont promis et promettent de pratiquer les saints exercices suivants, qui ont accoutumé de se pratiquer en ladite confrérie de la Charité, qui sont :

D'assister spirituellement et corporellement tous les pauvres malades de ladite paroisse de Montreuil : spirituellement, en aidant à bien mourir ceux qui tendront à la mort, et faisant faire résolution de ne jamais plus offenser Dieu à ceux qui guériront; et corporellement, en leur administrant toutes les choses nécessaires pour leurs nourriture et médicaments, après qu'ils auront été confessés et communiés;

Qu'à cet effet, lesdits confrères et sœurs serviront, chacun leur jour, selon l'ordre du pain bénit, lesdits pauvres malades; leur apprêteront à dîner et à souper, et leur apporteront à leurs maisons; donneront à chaque malade autant de pain qu'il en pourra manger, demi-chopine de vin, mesure de Paris, par repas, et cinq onces de mouton ou de veau au dîner, autant au souper en jours de chair; et en jours maigres, deux œufs et un peu de beurre le matin avec un potage, et le soir autant, et seront admis lesdits pauvres malades au soin de ladite confrérie et congédiés par M. le curé et les maîtres d'icelle.

Que pour subvenir à la dépense de la nourriture desdits malades, lesdits confrères et sœurs quêteront chacun tour à tour les dimanches et fêtes, en ladite église de Montreuil, et bailleront la quête le même jour au trésorier, qui sera l'un des maîtres de ladite confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, en la présence de l'autre qui tiendra le contrôle desdites quêtes.

Que l'argent de ladite confrérie sera gardé dans un coffre à trois clefs, dont chacun des maîtres gardera la sienne, afin que l'un d'eux ne puisse toucher à l'argent sans l'autre; et que pour le courant de la dépense, le trésorier, qui sera l'un desdits maîtres, gardera quatre écus et non plus entre ses mains, et sera tenu de rendre compte en la présence des habitants de la paroisse, au jour porté par le règlement de ladite confrérie du Saint-Nom-de-Jésus. Et afin que chaque confrère sache mieux ce qu'il est obligé de faire, le présent règlement sera lu tout haut à l'église par M. le curé ou par tel autre qu'il lui plaira, tous les premiers dimanches du mois, après vêpres, un an durant, et après cela, une fois l'an, le jour de la fête de ladite confrérie, après vêpres, le tout sans obligation à péché mortel ni véniel.

Fait audit Montreuil, l'onzième jour du mois d'avril mil six cent vingt-sept, en présence des soussignés.

7. — A M. DU COUDRAY[1].

Il demande des nouvelles de la Compagnie et parle de trois conversions dues à sa douceur, à son humilité et à sa patience.

Beauvais, 1628.

Comment se porte la Compagnie, chacun est-il en bonne disposition et bien content ? Les petits règlements s'observent-ils ? Étudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses ? Y observez-vous l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela ; qu'on tâche de bien posséder le *Petit Bécan*[2], il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. — Il a plu à Dieu de se servir de ce misérable pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un, les deux autres ne m'ont pas coûté de temps. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que, s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres.

---

8. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Il la prie de ne pas se mettre en peine du sentiment ou du dissentiment de son fils pour la communauté, mais de le livrer au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur.

Joigny, 18 janvier 1628.

Mademoiselle,

Je ne sais comme je m'étais imaginé ces jours passés que vous étiez malade, si bien que je vous regardais toujours

1. M. François du Coudray, l'un des trois premiers compagnons de saint Vincent. — Les deux autres étaient M. Portail et M. Jean de la Salle.

2. Martin Bécan, jésuite, né en 1550 dans le Brabant, confesseur de l'empereur d'Autriche Ferdinand II, était l'auteur d'une somme de théologie in-folio dont on fit un abrégé appelé le *Petit Bécan*.

en cet état; or béni soit Dieu de ce que votre lettre m'a assuré du contraire. Que vous dirai-je maintenant de votre fils, sinon que, comme il ne fallait pas se beaucoup assurer sur le sentiment qu'il avait de la communauté[1], qu'aussi il ne faut pas se mettre en peine pour le dissentiment qu'il en a maintenant; laissez-le donc et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur: il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes; il y a aussi plus d'intérêt que vous, parce qu'il lui appartient plus qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à Mme de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée, et délivrée par la miséricorde de Dieu de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir.

A notre première vue donc; et si votre autre peine vous peine, écrivez-le-moi, je vous ferai réponse.

Disposez-vous cependant de faire une charité à deux pauvres filles que nous avons jugé expédient qu'elles sortent d'ici et lesquelles nous vous adresserons d'ici à huit jours, et vous prions de les adresser à quelque honnête recommanderesse qui leur trouve condition, si vous ne connaissez quelque honnête dame qui en ait besoin.

Nous aurons encore ici de l'emploi pour environ six semaines, et après cela je serai tout à vous et à Mlle Dufay[2], laquelle je salue de toute l'étendue de mon cœur et prie bien Dieu qu'il vous trouve en bonne disposition, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc.

1. M. Michel Legras, fils d'Antoine Le Gras et de Louise de Marillac, naquit le 19 octobre 1613. Il eut d'abord la pensée d'entrer dans la Congrégation de la Mission, puis dans le clergé séculier. Après plusieurs hésitations qui préoccupaient beaucoup sa mère (Mlle Le Gras y fait souvent allusion dans sa correspondance), il étudia le droit et devint avocat au Parlement. Il épousa, le 12 janvier 1650, Mlle Gabrielle Le Clerc.

2. Mlle Dufay, dame de charité très zélée, et dont on retrouve souvent le nom dans les lettres du saint.

9. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Avis pour un voyage qu'elle allait faire. — Établissement d'une confrérie de charité. — Un mot sur sa vocation.

6 mai 1629.

Mademoiselle,

Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage; allez donc, Mademoiselle, allez au nom de Notre-Seigneur; je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas [1] en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres. Vous communierez le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même fin, et, par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il a soufferts, et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté les siennes. Pour ce que vous demandez si vous ferez plus long séjour que nous n'avons dit, je pense que ce sera assez d'être un jour ou deux en chaque lieu pour la première fois, sauf à y retourner l'été prochain, si Notre-Seigneur vous fait paraître que vous lui puissiez rendre quelque autre service. Quand je dis deux jours, votre charité en prendra davantage si besoin est, et nous fera celle de nous écrire.

Pour la charité de Mlle Guérin, vous prendrez le nom de sa paroisse, s'il vous plaît, et si nous allons vers Chartres, nous tâcherons de l'aller servir pour la charité, ne connaissant personne en ce quartier-là qui soit fait à cet établisse-

1. Votre soulagement.

ment. Adieu, Mademoiselle, ressouvenez-vous de nous en vos prières et ayez sur toutes choses soin de votre santé que je prie Dieu de vous conserver, étant, en son amour, etc.

P.-S. Et pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le cœur assez éclairé devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa sienne majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cette affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit.

---

10. — A MADEMOISELLE LE GRAS,

A BEAUVAIS, CHEZ M. DU ROTOIR.

Il lui recommande la modération dans le zèle. — Règles de conduite pour la trésorière des dames de charité et pour l'enterrement des pauvres. — Conseils sur l'humilité.

Paris, ce 7 décembre 1630.

Mademoiselle,

Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en bonne santé, et ayez donc bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas faire trop; c'est une ruse du diable dont il trompe les bonnes âmes que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement; faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu. Or répondons maintenant à tout ce que vous me mandez.

Il me semble qu'il est à propos voirement que madame la trésorière se décharge de la délivrance du vin, et qu'on le baille à quelque autre, car pour l'hosterie [1], il faudrait

1. Hôtellerie.

payer le huitième ; quelque bonne veuve de la Basse-Œuvre[1] pourra bien faire cela, ou de Saint-Sauveur; j'estime donc que cela est nécessaire, afin que la trésorière ait moyen de vaquer à la conduite de l'œuvre, à la réception et congédiement de malades, car pour la garde n'est nullement à propos qu'elle fasse cela, ni que l'on lui donne six sous par jour; hé ! bon Dieu ! elle emporterait le plus liquide de la charité. Plût à Dieu que la bonne M[me] de la Croix pût faire ce que vous lui conseillez, cela lui vaudrait une bonne religion : pour les drogues, vous avez bien fait de les délivrer, mais notre trésorière ne devait pas faire marché ; elle ne sait point où cela va ; il sera bon d'y remédier par le moyen de M. le grand-vicaire et l'entremise de M. du Rotoir. Quand M. de Beauvais[2] sera de retour, il sera bon de lui communiquer les choses principales, si vous voyez qu'il l'agrée : il veut cela quelquefois; mais pour prendre la bénédiction de lui, il me semble qu'il n'est pas expédient, pour ce qu'il est fort éloigné de cérémonie, et ainsi qu'on traite avec lui rondement, et respectueusement néanmoins. Pour votre logement, si vous l'avez pris chez M. Ricard, vous ne sauriez être mieux, c'est le meilleur homme, et un des plus honnêtes hommes que je connaisse, et madame sa femme, que je connais seulement de réputation, fort pieuse. Hélas! que je pense qu'ils en seront contents l'un et l'autre ! Je souhaite fort que vous y soyez. Quant au don de M. du Rotoir, il a raison, et je pense qu'il sera à propos de mettre dans le règlement que les sœurs du quartier de la Basse-Œuvre assisteront les pauvres qui mourront à la Basse-Œuvre et à Saint-Gilles ; mais, pour les autres quartiers, je pense qu'il suffit que ce soient les dames d'une paroisse qui assistent à l'enterrement des pauvres de leur paroisse seule, parce que les sœurs du

1. Basse-Œuvre, nom d'un quartier de la ville.
2. Mgr Augustin Potier de Blancménil, alors évêque de Beauvais.

quartier de Saint-Sauveur, de Saint-Étienne et de Saint-Martin ont trop de malades et trop de mourants pour qu'elles assistent à tous les enterrements, et que les autres paroisses sont des faubourgs qui font chacun les quartiers : et pour les quêtes, que l'on dise, avant partir, qu'elles mettront autant de jours qu'il faudra pour les faire.

Je voudrais bien savoir ce qu'elles ont trouvé à chaque quête qui a été faite; mais il faut noter, touchant ce que j'ai dit de l'enterrement, qu'il faut que Monseigneur prononce là-dessus sa volonté; et moi, je vous promets d'écrire à Villepreux[1] pour l'élection de l'officière, et de parler au R. P. de Gondi pour avoir du bois pour Montmirail; je vous promets de plus de vous mander la disposition de monsieur votre frère[2], au prochain voyage, ne l'ayant pu par celui-ci, faute de l'avoir prévu; soyez-en cependant en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et aux mauvais traitements que le Fils de Dieu a soufferts.

Lorsque vous serez estimée et honorée, ayez, Mademoiselle, un esprit vraiment humble et humilié, autant dans les honneurs que dans les mépris, et faites comme la mouche à miel, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose; j'espère que vous en userez ainsi, et que vous m'obtiendrez pardon de notre bonne mère, la supérieure des Ursulines, de ce que je m'en vins sans recevoir ses commandements, et que vous assurerez mesdames les officières et M. du Rotoir que je suis à eux et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. Mademoiselle, je ne suis pas prêt à partir pour notre grand voyage; quelques affaires d'im-

1. Petit bourg de 800 habitants, dans le canton de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

2. C'est probablement son beau-frère.

portance nous arrêtent ici, et M. Lucas[1], qui a été grièvement malade à la mission de Berry, s'en revient ici.

---

11. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME[2].

Il le félicite d'être dans la ville sainte.

20 juillet 1631.

Monsieur,

Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, où est le chef visible de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont d'autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. Oh ! Monsieur, que vous êtes heureux de marcher sur la terre où ont marché tant de grands et saints personnages! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans[3], que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai pas de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble. Je pense, Monsieur, que c'est cette même considération qui vous fortifia et conserva la nuit que vous arrivâtes à Rome, là où, après avoir été bien harassé par le chemin de trente milles que vous fîtes à pied, vous fûtes contraint de coucher sur la dure et de travailler tout le lendemain avec l'ardeur du soleil pour entrer dans la ville. Oh! que de mérites vous vous êtes acquis par ce moyen!

1. M. Antoine Lucas, né en 1600, fut l'un des compagnons de saint Vincent; reçu dans la Compagnie en 1626, il fut ordonné prêtre en 1628, et mourut en 1656. Il avait travaillé avec M. Olier, qui faisait grand cas de son habileté dans la controverse.

2. M. du Coudray avait été envoyé à Rome au mois de mai 1631, pour négocier l'approbation de la Compagnie auprès du pape Urbain VIII.

3. Ceci semblerait indiquer que saint Vincent avait déjà été à Rome avant sa captivité.

12. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Cinq maximes fondamentales et essentielles de l'existence de la Congrégation.

Août 1631.

Monsieur,

Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut, et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre; et que c'est la connaissance qu'on en a eue qui a fait ériger la Compagnie pour, en quelque façon, y remédier. Que, pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein: 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires dans la partie de leur diocèse qu'il leur plaira; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire la mission, pendant le temps d'icelle; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens; 4° qu'ils ne prêchent, ni catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial[1], excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison; 5° que le supérieur de la Compagnie ait l'entière direction d'icelle; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette Congrégation.

Notez que l'avis de M. Duval[2] est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires; baste pour les paroles, mais pour la sub-

1. Présidial, nom affecté à certains tribunaux de deuxième instance créés par Henri II (1551).

2. M. Duval, docteur de Sorbonne, conseiller et confesseur de saint Vincent, mort le 9 septembre 1638.

stance, il faut qu'elle demeure entière, autrement l'on n'y pourrait rien changer ni ôter qui ne portât un très grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc ferme, et faites entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience, etc.

---

13. — A MADEMOISELLE LE GRAS,

AU MESNIL.

Conseils de soumission, d'obéissance, d'humilité envers Monseigneur de Châlons.

Vers le 30 septembre 1631.

Mademoiselle,

Je reçus hier la vôtre du 23 de ce mois, par laquelle je vois ce que me mandez de cet ecclésiastique.

Si monseigneur de Châlons[1] ne vous a envoyée quérir et qu'il soit proche, il me semble que vous feriez bien de l'aller voir et de lui dire, tout simplement et à la bonne foi, pourquoi le R. P. de Gondi vous a priée de prendre la peine d'aller en Champagne, et ce que vous faites. Et offrez-vous à retrancher ce qu'il lui plaira de votre procédé, et à tout quitter, s'il l'a agréable ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Monseigneur de Châlons est un saint personnage, vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu, au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît ; s'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu. Que s'il est éloigné et vous laisse faire, continuez, s'il vous plaît, à enseigner les petites filles ; que s'il s'y rencontre des femmes, à la bonne heure, mais ne faites dire à présent

1. Henri Clausse de Fleuri, évêque de Châlons, de 1624 à 1640.

qu'elles le fassent, s'il vous plaît; mais seulement vous pourrez faire avertir les sœurs de la Charité [1] de vous voir toutes ensemble. Honorez en ce procédé l'humilité du Fils de Dieu dans le sien.

Notre Compagnie étant à présent à Berger, il n'est pas expédient, je pense, que vous y alliez. Tenez-vous donc au Mesnil, s'il vous plaît, jusqu'à ce que la mission y aille; alors vous pourrez aller à Berger et aux autres lieux, et mandez-moi, je vous en prie, le succès de ce que vous aurez fait avec monseigneur de Châlons.

Monsieur votre fils s'en retourna hier au collège en parfaite santé. Il étudiait ici six heures par jour par lui-même. Le père principal l'affectionne et se propose de lui donner une chambre pour lui seul, ce qui est une faveur non petite. Il était si fait avec nous que, comme je lui dis hier adieu, son cœur s'attendrit très fort. Cela fait voir qu'il est de bon naturel, vous aurez sujet de consolation de ce côté-là. Il faut prier Dieu qu'il lui continue sa grâce. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

---

14. — A MADEMOISELLE LE GRAS,

AU MESNIL.

Consolation à Mlle Le Gras, qui n'obtint pas de l'évêque de Châlons la permission d'instruire les filles.

Paris, 31 octobre 1631.

Mademoiselle,

J'ai fait voir votre lettre au père de Gondi, celle de monseigneur de Châlons à vous, et la vôtre à lui; or, toutes choses pesées et considérées, et à son grand regret, il est d'avis que vous obéissiez à monseigneur de Châlons, pour ce qu'il estime que Dieu le veut ainsi, puisque c'est par

1. Il s'agit de la confrérie de la Charité.

l'ordre de celui qui est l'interprète de sa volonté au lieu où vous êtes ; or, telle étant la volonté de Dieu, venez-vous-en, s'il vous plaît ; vous ne laisserez pas d'avoir la récompense que vous auriez, si vous aviez instruit toutes les filles de ces quartiers-là. Oh! que vous êtes heureuse de ce que vous avez ce rapport au Fils de Dieu, d'avoir été comme lui obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas du mal.

Le R. P. de Gondi vous remerciera ici de la peine que vous avez prise, et vous témoignera le sentiment qu'il en a; et moi, je vous prie de ne pas entrer dans l'opinion que cela s'est fait par votre faute. Non, ce n'est pas cela, mais une pure disposition de Dieu pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de votre âme. Ce qui davantage est relevé en la vie de saint Louis, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre Sainte sans avoir réussi selon son dessein ; et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. Usez-en donc selon la mesure de la grâce que Notre-Seigneur a toujours fait paraître en vous.

Mlle Sevin vous a écrit. Comme elle vous prie de vous pourvoir d'un autre logis, vous pourrez aller descendre chez Mlle Dufay et y demeurer jusqu'à ce que vous ayez un logis qui vous soit propre. Cette bonne Mlle Sevin y travaillera. Pour les cinquante écus, gardez-les. Vous aviserez ici ce que vous en ferez.

Monsieur votre fils est retiré au collège, il se porte fort bien et fait de même.

Je salue très humblement M. le curé, MM. Ferrat et Permain, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

15. — A M. DE LESTOC,

DOCTEUR EN SORBONNE ET CURÉ DE SAINT-LAURENT.

Au sujet de l'établissement de la Congrégation en la maison de Saint-Lazare, dont il était l'entremetteur.

(1632.)

Monsieur,

Je passai hier chez M. le procureur général et trouvai quatre ou cinq carrosses devant sa porte ; et parce qu'il était fort tard et qu'il m'eût fallu attendre longtemps, je pensai qu'il valait mieux remettre la partie jusques à aujourd'hui l'après-dîner. Je le verrai donc selon l'ordre de M. le prieur[1], lequel je n'aurai point l'honneur d'aller trouver ce matin, tant parce qu'il me semble qu'il désire que nous ayons la parole de mondit sieur le procureur général avant de conclure, qu'afin que vous, Monsieur, vous fassiez la charité de lui dire quelques difficultés que je trouve aux propositions qu'il me fit hier.

Il me fit donc l'honneur de me dire qu'il avait conféré avec messieurs ses religieux touchant notre manière de faire au chœur, le logement, l'ameublement et la pension que donneraient ceux qui voudraient vivre parmi nous. Or, pour ce dernier chef, qui est que chacun de messieurs les religieux ne payera que deux cents livres de pension, je vous dirai, Monsieur, que j'acquiesce très volontiers à cela ; quoique, ayant supputé la dépense au fur que les choses valent à présent, il nous en coûtera davantage et que les pensions même des écoliers sont de quatre-vingts écus.

Quant au logement, je crains qu'il n'arrive quelque difficulté avec le temps, si nous étions ensemble au dortoir, parce que nous observons le silence depuis le soir après les prières, jusqu'au lendemain après le dîner, que nous avons une heure de récréation, et depuis cette récréation

1. M. Lebon, prieur de Saint-Lazare.

jusqu'au soir après souper, auquel temps nous avons encore une heure de récréation, laquelle achevée, nous rentrons dans le silence, pendant lequel nous ne parlons que de choses nécessaires et encore tout bas. Or quiconque ôte cela d'une communauté y introduit un désordre et une confusion qui ne se peuvent dire; ce qui a fait dire à un saint personnage : qu'il assurera, voyant une communauté qui observe exactement le silence, qu'elle observe aussi exactement le reste de la régularité ; et qu'au contraire en en voyant une autre où le silence ne s'observe pas, qu'il est impossible que le reste de la régularité s'observe. Or il est bien à craindre, Monsieur, que ces messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela, et que ne le faisant pas, nous ne renoncions à cette pratique si nécessaire que nous avons tâché d'observer jusqu'à présent le moins mal qu'il nous a été possible; aussi me semble-t-il moins expédient de revenir aux propositions que me firent messieurs les religieux en la présence de mondit sieur le prieur, qui sont : qu'ils prendront quelques logements particuliers qu'on leur fera accommoder à leur usage avec des cheminées; et quant aux meubles, ils pourraient prendre ceux qu'ils ont présentement dans leurs chambres. Pour le linge et la vaisselle, nous leur en baillerons, ou cinquante livres à chacun pour en avoir ; à quoi tant s'en faut que je trouve de la simonie, qu'au contraire il me semble plus raisonnable d'en user ainsi, puisque ces messieurs nous laisseront leurs meubles communs ; et par ce moyen ils nous laissent aussi le dortoir où nous pourrons sans aucune difficulté garder notre silence.

Et pour le regard du chœur, mondit sieur le prieur propose les rangs, et que nous y porterons le domino[1] depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et encore l'aumusse[2]. Or je vous

1. Domino, capuchon noir dont les chanoines se couvrent la tête.
2. Aumusse, fourrure employée par les chanoines.

dirai, Monsieur, qu'encore que je ne fasse aucune difficulté que, quand ces messieurs auront agréable de venir au chœur, la Compagnie ne leur doive laisser les premiers rangs, je pense néanmoins qu'il est convenable de ne nous point charger de l'*aumusse* ni du *domino ;* et que, pour éviter la confusion, et le soupçon que le parlement aurait que nous commencerions déjà à devenir chanoines, et par conséquent que nous renoncerions tacitement à notre dessein de travailler incessamment pour le pauvre peuple des champs ; il est, dis-je, expédient que l'on ne nous charge ni de l'*aumusse* ni du *domino*, et qu'on nous laisse le service pour le faire à la décharge de notre conscience, comme il est couché dans le concordat. Or la façon selon laquelle je me propose de le faire et que M. le prieur a trouvée bonne d'autrefois, est de dire l'office *media voce* sans chanter, excepté la grand'messe et vêpres les dimanches et fêtes.

Voilà, Monsieur, les difficultés que je trouve aux propositions que me fit M. le prieur hier soir, lesquelles je vous supplie très humblement de lui représenter ce matin et de mander son sentiment. J'ai une très parfaite confiance que, comme il regarde principalement la gloire de Dieu et le salut du peuple en cette affaire, voyant les inconvénients qui pourraient arriver, si les choses se passaient comme il les a proposées, il aura agréable la très humble représentation que je lui en fais, qui aimerais mieux que nous demeurassions toujours en notre pauvreté, que de détourner le dessein de Dieu sur nous. Je suis honteux de vous tant importuner, votre charité me le pardonnera, s'il lui plaît, etc.

---

16. — A M. N...

Il lui parle des exercices des ordinands à Paris, et de leur utilité[1].

(1632.)

Monsieur,

Mgr l'archevêque[2], conformément à la pratique ancienne de l'Église, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux, durant plusieurs jours, ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée, faire une répétition de la théologie morale, et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements; apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire de toutes les autres choses nécessaire aux ecclésiastiques. Il sont logés et nourris pendant ce temps-là, et il en résulte un tel fruit, par la grâce de Dieu, qu'on a vu que tous ceux qui ont fait ces exercices mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public.

1. Ces exercices commencèrent à Beauvais en 1628. Saint Vincent les établit peu après à Saint-Lazare. L'ordonnance dont il est question dans cette lettre est du 21 février 1631.

2. Mgr l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi.

17. — A UN MISSIONNAIRE.

Il lui conseille se tenir dans l humilité. — L'humilité de Notre-Seigneur. — En quoi consiste l'humilité.

(1633.)

Monsieur,

J'ai appris de diverses personnes la bénédiction qu'il plaît à la bonté de Dieu de répandre sur votre mission de N. Nous en avons été tous fort consolés. Et parce que nous reconnaissons que cette abondante grâce vient de Dieu (laquelle il ne continue qu'aux humbles, qui reconnaissent que tout le bien qui se fait par eux vient de Dieu), je le prie de tout mon cœur qu'il vous donne de plus en plus l'esprit d'humilité dans toutes vos fonctions, parce que vous devez croire très assurément que Dieu vous ôtera cette grâce dès lors que vous viendrez à donner lieu en votre esprit à quelque vaine complaisance, vous attribuant ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Humiliez-vous donc grandement, Monsieur, dans la vue que Judas avait reçu de plus grandes grâces que vous, et que ces grâces avaient eu plus d'effet que les vôtres, et que nonobstant cela il s'est perdu. Et que profitera-t-il donc au plus grand prédicateur du monde et doué des plus excellents talents d'avoir fait retentir ses prédications avec applaudissement dans toute une province, et même d'avoir converti à Dieu plusieurs milliers d'âmes, si, nonobstant tout cela, il vient à se perdre lui-même?

Je ne vous dis pas ceci, Monsieur, pour aucun sujet particulier que j'aie de craindre cette vaine complaisance ni en vous, ni en M. N..., qui travaille avec vous, mais afin que, si le démon vous attaque de ce côté-là, comme sans doute il le fera, vous apportiez une grande attention et fidélité à rejeter ses suggestions et à honorer l'humilité de Notre-Seigneur. J'avais, ces jours passés, pour le sujet de

mon entretien, la vie commune que Notre-Seigneur a voulu mener sur la terre; et je voyais qu'il avait tant aimé cette vie commune et abjecte des autres hommes, que pour s'y ajuster il s'était abaissé autant qu'il avait pu, jusque-là même (ô chose merveilleuse et qui surpasse toute la capacité de l'entendement humain !) qu'encore qu'il fût la sagesse incréée du Père éternel, il avait voulu néanmoins prêcher sa doctrine avec un style beaucoup plus bas et plus ravalé que n'a été celui de ses apôtres. Voyez, je vous prie, quelles ont été ses prédications, et les comparez avec les épîtres et prédications de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres. Il semblerait que le style dont il use est d'un homme qui a peu de science, et que celui de ses apôtres paraît comme de personnes qui en avaient beaucoup plus que lui; et ce qui est encore plus étonnant est qu'il a voulu que ses prédications eussent beaucoup moins d'effet que celles de ses apôtres; car l'on voit dans l'Évangile qu'il gagna ses apôtres et ses disciples presque un à un, et cela avec travail et fatigue; et voilà que saint Pierre en convertit cinq mille dès sa première prédication. Certainement cela m'a donné plus de lumière et de connaissance, comme il me semble, de la grande et merveilleuse humilité du Fils de Dieu qu'aucune autre considération que j'aie jamais eue sur ce sujet.

Nous disons tous les jours à la sainte messe ces paroles: *In spiritu humilitatis*, etc. Or, un saint personnage me disait un jour, comme l'ayant appris du bienheureux évêque de Genève, que cet esprit d'humilité, lequel nous demandons à Dieu en tous nos sacrifices, consiste principalement à nous tenir dans une continuelle attention et disposition de nous humilier incessamment, en toutes occasions, tant intérieurement qu'extérieurement. Mais, Monsieur, qui est-ce qui nous donnera cet esprit d'humilité? Hélas! ce

sera Notre-Seigneur, si nous le lui demandons et si nous nous rendons fidèles à sa grâce et soigneux d'en produire les actes. Faisons-le donc, je vous en supplie, et tâchons pour cela de nous ressouvenir l'un de l'autre, quand nous prononcerons ces mêmes paroles au saint autel; je l'espère de votre charité.

---

18. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Bénédictions accordées aux exercices des ordinands. — Assemblée des ecclésiastiques.

5 juillet 1633.

Monsieur,

Il faut que vous sachiez, ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands; elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Il ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience, tous les jours, comme nous; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition; ce qui commence à être connu du public.

Or, ces jours passés, un d'entre eux, parlant de la

manière de vie que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue, de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie, ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et a procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres; et cela, sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs curés de ce diocèse ont faites ici, ces messieurs ont désiré faire de même, et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières.

---

19. — A M. N...[1].

Nécessité de travailler aux missions. — Conférence des ecclésiastiques.

9 juillet 1633.

Monsieur,

Dieu soit béni, Monsieur, de toutes les grâces et bénédictions qu'il répand sur votre mission! Ne vous semble-t-il pas que tant d'ouvriers qui demeurent oisifs seraient bien employés en la grande moisson à laquelle vous travaillez maintenant, et que ceux qui connaissent le besoin que le maître de la moisson a d'ouvriers, seront coupables du sang de son Fils, qu'ils laissent inutile faute d'application? Oh! que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me

1. Le promoteur des conférences ecclésiastiques, pour lors occupé à une mission hors de Paris. L'œuvre réussit à merveille et devint une source de sanctification pour le clergé et pour les fidèles.

communiquer ces jours passés a été bien reçue de Messieurs les ecclésiastiques, de tous lesquels nous avons parlé en général, et de chacun en particulier. Nous les vîmes il y a quinze jours ensemble, et ils résolurent ce que vous proposâtes, dans une uniformité d'esprit qui paraît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dîtes, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui. Oh ! Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette Compagnie ! vous en êtes le promoteur, et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur, et pour moi particulièrement.

---

20. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

De l'union avec une autre communauté, et des conditions de cette union.

17 janvier 1634.

Monsieur,

Que vous dirai-je de ces ecclésiastiques de Provence ? Vous avez vu, par la lettre qu'ils m'ont écrite, comme ils se sont liés à la Congrégation du P. Paul de *Mata* qu'ils me mandent avoir même dessein que nous ; que si nous voulons nous unir, qu'ils y pourront entendre et venir avec un de la Congrégation du R. P. Paul en cette ville pour conférer ensemble. Je loue Dieu de ce qu'il a agréable de susciter en ce siècle tant de bonnes et saintes âmes pour l'assistance du pauvre peuple, et le prie de toute l'étendue de mon cœur qu'il bénisse les desseins de ces saints ecclésiastiques et les fasse réussir à sa gloire.

Quant à l'union, elle est à désirer ; mais les unions requiè-

rent même fin, mêmes moyens et encore même esprit. Quoiqu'on ait les mêmes desseins, on ne laisse pas de se désunir. Tous les ordres de l'Église ont même fin, qui est la charité; et, faute d'avoir les mêmes moyens, ils ne s'accordent pas toujours : un ordre a même fin, mêmes moyens et même esprit, et il ne laisse pas souvent d'avoir des désordres. Je dis ceci, Monsieur, afin que vous voyiez combien il importe, si nous nous unissons, que nous ayons même fin, mêmes moyens, même esprit, et que devant de nous unir, nous soyons réciproquement informés de nos prétentions, des moyens d'y parvenir, et si nous avons un même esprit. Or, pour en être informés, ils ont raison de proposer de nous voir. S'ils nous font cette charité, Dieu sait de quel cœur nous les recevrons, et combien bonnement et simplement nous y procéderons.

Je fais réponse à ce bon ecclésiastique, vous la verrez; et s'il est en la même disposition qu'il m'a mandé, et que le P. Paul y soit aussi, vous la lui baillerez; mais s'il n'y est point, vous ne la baillerez pas, et s'il y est et que le P. Paul n'y veuille pas entrer, vous verrez s'il sera expédient de la lui bailler. Si véritablement ils désirent s'unir à nous, tendre à même fin, prendre nos moyens, et envoyer quelques-uns ici pour en prendre l'esprit, je pense qu'il n'y aurait rien à redire.

P.-S. Je viens de me ressouvenir d'une grande faute dont je ne me suis pris garde que trop tard, c'est que, dans l'exposé de nos bulles, on parle injurieusement, ce me semble, des curés. Quel moyen d'y remédier? Je vous prie de vous en informer, et faire ôter cela.

21. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il le dissuade de faire une nouvelle traduction de la Bible. — Importance de travailler à l'instruction du pauvre peuple.

16 février 1634.

Monsieur,

Je vous prie de ne pas vous arrêter à la proposition qu'on vous a faite de travailler à cette version. Je sais bien qu'elle servirait à satisfaire la curiosité de quelques-uns, mais non pas, certes, comme je crois, au salut des âmes du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu a eu dessein de toute éternité de vous employer. Il vous doit suffire, Monsieur, que par la grâce de Dieu vous avez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu, et que vous en savez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire, et pour confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous qu'il y a des milliers d'âmes qui vous tendent les mains et qui vous disent : « Hélas ! Monsieur, vous avez été choisi de Dieu pour contribuer à nous sauver ; ayez donc pitié de nous et nous venez donner la main pour nous tirer du mauvais état où nous sommes ; voyez que nous croupissons dans l'ignorance des choses nécessaires à salut et dans les péchés que nous n'avons jamais confessés par honte, et que, faute de votre secours, nous sommes en grand danger d'être damnés. »

Mais, outre les cris de ces pauvres âmes, que la charité vous fait entendre intérieurement, écoutez encore, s'il vous plaît, Monsieur, ce que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir d'aller travailler et de mourir dans les Cévennes, et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt dans ces montagnes, d'où Monseigneur l'évêque[1]

1. Sylvestre de Cruzy de Marcillac, évêque de Mende.

crie au secours, et dit que ce pays, qui a été autrefois des plus florissants en piété de tout le royaume, est maintenant tout en péché, et que le peuple y périt de faim de la parole de Dieu.

---

22. — A M. DU COUDRAY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Au sujet des indulgences à obtenir pour les confréries de la Charité. — Dévouement des dames qui en font partie.

25 juillet 1634.

Monsieur,

Faites votre possible pour obtenir les indulgences que Sa Sainteté a données aux RR. PP. Jésuites et aux PP. de l'Oratoire, quand ils vont en mission à la campagne. Il y a une indulgence plénière pour ceux qui se confessent à eux et ensuite communient. Plût à Dieu que vous puissiez en obtenir pour les confréries de la Charité, qui, par la grâce de Dieu, font des choses merveilleuses. Nous l'avons érigée en diverses paroisses de cette ville, et, depuis quelque temps, nous en avons une composée de cent à cent vingt dames de qualité qui, chaque jour, quatre à quatre, vont visiter et secourir de huit à neuf cents malades, leur portant de la gélatine, des consommés, des confitures et toutes sortes de douceurs, en outre de la portion ordinaire que la maison leur fournit; et cela pour disposer ces pauvres gens à faire une confession générale de leur vie passée, et procurer que ceux qui meurent partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent fassent bon propos de ne plus jamais offenser Dieu.

Cela se fait avec une bénédiction particulière de Dieu, non seulement à Paris, mais encore dans les villages, soit par cette confrérie, soit par ceux qui lui fournissent des aumônes.

23. — A M. DE FONTENEIL[1].

Remerciements pour les grands services qu'il rend.

7 décembre 1634.

Monsieur,

M. de La Salle m'écrit, par plusieurs fois, l'affection que Notre-Seigneur vous a donnée pour notre petite manière de vie, et pour lui et pour M. Brunet[2], et celle avec laquelle vous travaillez au salut du pauvre peuple, et pour nous, aux occasions. Or, de tout cela, Monsieur, je vous en remercie très humblement, et prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense, et qu'il répande sur vous de plus en plus l'abondance de ses grâces et bénédictions. O Monsieur! que mon cœur est rempli de consolation, toutes les fois que ledit sieur de La Salle m'écrit votre zèle au salut des âmes, votre assiduité à la conquête d'icelles, la bénédiction que Notre-Seigneur vous y donne et la vertu solide qui est en vous. Certes, Monsieur, tout cela a produit en moi une joie que je ne puis exprimer, et une affection toute particulière à prier Dieu qu'il lui plaise vous continuer et vous augmenter les mêmes grâces. C'est, Monsieur, la récompense que vous attendez de nous pour tant et tant d'actes de charité que vous exercez incessamment pour nous de delà; j'y ajoute l'offre que je vous fais, Monsieur, de la petite Compagnie et de son service, avec toute l'affection et l'humilité qu'il m'est possible, et le mien particulièrement, qui me donne la confiance de me recommander à vos saintes prières, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

1. M. de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin à Bordeaux, grand ami et admirateur de saint Vincent. Il avait fondé une Congrégation de prêtres copiée sur celle de saint Vincent.

2. M. Brunet, né à Riom, diocèse de Clermont, en 1599, ordonné en 1623 et reçu dans la Congrégation en 1627.

24. — A M. PORTAIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, DANS LES CÉVENNES.

Il lui recommande l'humilité, en lui montrant la nécessité et les avantages de cette vertu.

Paris, 1er mai 1635.

Monsieur,

Parlons de la troisième lettre que vous m'avez écrite; certes, Monsieur, elle m'a consolé plus que je ne puis dire pour la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos pauvres catéchismes et aux prédications de M. Lucas, que vous me dites avoir été bonnes, et à tout ce qui s'en est suivi. Oh! Monsieur, que c'est une bonne chose que d'abord il se soit humilié, parce que d'ordinaire il en arrive autrement dans le progrès, et c'est selon cela que Notre-Seigneur prépare ceux par qui il désire être servi utilement. Et lui-même, combien s'est-il humilié au commencement de ses missions, parce que *extrema gaudii luctus occupat;* et il est dit à ceux qui travaillent dans l'angoisse et la pénurie que *tristitia eorum vertetur in gaudium;* aimons cette dernière chose et craignons la première. Et au nom de Dieu, Monsieur, je vous prie d'entrer dans ces sentiments, comme aussi M. Lucas, et de ne pas prétendre, dans nos travaux, à autre chose qu'à la confusion, l'ignominie, et à la mort à la fin, s'il plaît à Dieu.

Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte s'il prétend à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu, s'il prétend mourir sur son lit, lui qui voit Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet! Souvenez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ et que nous devons mourir en Jésus-Christ, par la vie de Jésus-Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ; et que pour mourir avec Jésus-Christ, il faut

vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à l'opprobre, à l'ignominie, et désapprouvons les honneurs qui nous procurent la renommée, et les applaudissements qui nous sont donnés, et ne faisons chose aucune qui tende à cette fin. Travaillons avec humilité et avec respect : qu'on ne défie point les ministres en chaire, qu'on ne dise point qu'ils ne sauraient montrer aucun article de leur croyance dans la sainte Écriture, à moins que ce ne soit rarement et en esprit d'humilité et de compassion, parce que, autrement, Dieu ne bénira point notre travail et éloignera de nous ces pauvres gens, et ils penseront qu'il y a de la vanité dans votre fait, et ne vous croiront pas. Nous croyons les hommes, non parce que nous les regardons comme savants, mais parce que nous les estimons bons et que nous les aimons. Le démon est très savant, et nous ne croyons rien de ce qu'il nous dit, précisément parce que nous ne l'aimons pas. Il a fallu que Notre-Seigneur prévînt par son amour ceux qu'il a voulu faire croire en lui; faisons ce que nous voulons, on ne nous croira jamais, si nous ne montrons de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qui nous croient. M. Lambert[1] et M. Soufflier, pour s'être comportés de la sorte, ont été tenus pour saints par les deux partis catholique et hérétique, et Notre-Seigneur a fait de grandes choses par leur moyen. Si vous vous comportez de cette manière, Dieu bénira vos travaux; sinon, vous ne ferez autre chose que bruit et bavardage, et peu de fruit. Je ne vous dis pas cela, Monsieur, pour avoir su que vous eussiez fait le mal dont je parle, mais bien afin que vous vous en gardiez et que vous travailliez constamment en esprit d'humilité.

1. M. Lambert, né en 1606, paroisse de Proussel, diocèse d'Amiens, reçu en août 1629, prêtre en 1631, a fait ses vœux en 1642.

25 — A M. DE FONTENEIL.

Remerciements pour services rendus. — Prière de dissuader le frère de saint Vincent d'un voyage à Paris.

Paris, 29 août 1635.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer les sentiments que Notre-Seigneur me donne du nombre infini d'obligations que je vous ai, de tant d'affection que vous avez témoignée à MM. de La Salle et Brunet, et de tant d'assistances que vous leur avez données dans toutes les affaires que nous avons eues de delà. Je suis encore confus de la charité que vous avez exercée et que vous exercez continuellement envers mon pauvre frère, et parce que vous avez fait tout cela pour l'amour de Dieu, et que la reconnaissance de tant de bienfaits est au-dessus de notre pouvoir. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense, vous protestant qu'il ne sera jour de ma vie que je n'en conserve le sentiment, et que je ne recherche les occasions de vous honorer et de vous servir. Regardez-nous donc désormais, Monsieur, comme des personnes sur qui vous avez acquis un absolu et souveraiu pouvoir; disposez de nous de la sorte, et faites-nous la charité, au nom de Notre-Seigneur, de prendre notre maison lorsque vous viendrez cet automne en cette ville ; que si cependant vous désirez que nous vous renvoyions l'argent que vous avez fourni de delà pour nous, ou que nous les baillions de deçà, commandez, Monsieur, et nous vous obéirons en cela et en toutes choses.

Et si tant est qu'il vous plaise aussi avancer ce que mon pauvre frère aura besoin de delà, pour l'amende à laquelle il est condamné et aux dépens, pour sa part et pour s'en retourner, je vous le rendrai avec le surplus. Et parce qu'on

m'a dit qu'il avait quelque pensée de venir en cette ville me voir, je vous supplie, Monsieur, de l'en détourner, tant à cause de son viel âge, que parce que, quand il y serait, je ne pourrais lui rien donner, n'ayant la disposition de quoi que ce soit. Je parle au bon M. de Fonteneil comme au cœur de mon cœur et comme à celui que je chéris plus que je ne puis exprimer; qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, son très humble, etc.

---

26. — A MADEMOISELLE LE GRAS

Souvent certains désirs qui semblent selon Dieu, ne le sont pas. — Honorer la tranquillité du cœur de Notre-Seigneur.

(1635.)

Mademoiselle,

Je vous remercie de l'argent que vous m'avez envoyé, Mademoiselle, et vous prie de vous mortifier d'entendre demain la messe ici, pour ce que je la dirai dès les quatre heures, et que vous ne pourriez vous lever à cette heure-là, sans vous mettre en danger de retomber. Quant au reste, je vous prie, une fois pour toutes, de n'y point penser jusqu'à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela.

L'on désire plusieurs bonnes choses de soi, désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours : ainsi Dieu permet cela pour la préparation de l'esprit à être selon ce qu'il désire. Saül cherchait une ânesse, il trouva un royaume ; saint Louis la conquête de la Terre sainte, et il trouva la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à demeurer la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon, et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-

Seigneur, et il sera propre et en état de le servir? Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit, il régnera en vous si votre cœur est en paix. Soyez-le donc, Mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection.

Je me recommande à vos prières et vous souhaite le bonsoir avec autant de tendresse de mon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

---

27. — A M. PORTAIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A L'ABBAYE DE PÉBRAC, EN AUVERGNE.

Opposition au rappel d'un frère à Paris, à cause de l'imminence d'un siège; il l'engage à la douceur et au support.

Paris, le 15 août 1636.

Monsieur,

... Tant s'en faut qu'il soit expédient de rappeler ici le frère N...., que s'il y était, il faudrait l'envoyer ailleurs, parce que Paris attend le siège des Espagnols, qui sont entrés en la Picardie et la revagent avec une puissante armée dont l'avant-garde s'étend jusqu'à dix ou douze lieues d'ici, de sorte que le plat pays s'enfuit à Paris, et Paris est si épouvanté que plusieurs des habitants s'enfuient en d'autres villes. Le roi tâche néanmoins de dresser une armée pour s'opposer à celle-là, les siennes étant hors ou aux extrémités du royaume, et le lieu où se dressent et s'arment les compagnies, c'est céans, où l'étable, les bûchers, les salles et le cloître sont pleins d'armes, et les cours de gens de guerre. Ce jour de l'Assomption n'est pas exempt de cet embarras tumultueux. Le tambour commence à y battre, quoiqu'il ne soit que sept heures du matin; de sorte que, depuis huit jours, il s'est dressé ceans soixante-douze compagnies. Or, quoique cela soit ainsi, toute notre Compagnie ne laisse pas de faire sa retraite, trois ou quatre exeptés, mais pour partir et s'en aller travailler aux lieux éloignés, afin que, si

le siège vient, la plupart soient exempts du risque qui se court en pareil cas. J'écris à M. l'abbé [1] que je pourrai lui envoyer quatre ou cinq prêtres de la Compagnie, et lui demande la charité pour cela. J'en enverrai une autre partie à messeigneurs d'Arles et de Cahors, et j'espère les faire partir au plus tôt avant que les affaires se brouillent davantage. J'ai eu ordre d'en user de la sorte par ordre supérieur, lequel nos amis approuvent, puisqu'ils ne sauraient s'employer en ces quartiers émus pour le présent. Or, jugez et faites juger de là à ce bon frère s'il est expédient qu'il revienne. Je suis de votre avis et m'en suis toujours douté, qu'il a la nature paresseuse et qu'il est tenté du démon de fainéantise, et il se peut souvenir que je le lui ai dit. Je vous supplie de l'encourager à ce qu'il lui résiste, et cela par voie de douceur et de persuasion, et non de conviction, comme nous avons accoutumé de faire. Les esprits malades ont besoin d'être plus délicatement et charitablement choyés que ceux qui le sont du corps.

Quant à l'aversion que M. P... témoigne avoir des exercices de la Mission, il faut honorer la douceur, la patience et l'humilité de Notre-Seigneur à l'égard de ceux qui avaient dissentiment à sa personne et à sa doctrine, et en user de même qu'il en usait, etc.

---

28. — A Mgr DE BÉZIERS [2].

Il lui fait connaître les relations des missionnaires avec les évêques, et leurs conditions d'existence; il s'excuse de ne pouvoir lui envoyer aussitôt les ouvriers qu'il demande.

Septembre 1636.

Monseigneur,

Ayant appris par le frère d'un ecclésiastique de votre ville de Béziers, nommé M. Cossant, que vous désiriez savoir

1. M. Olier, abbé de Pébrac.
2. Clément de Bonzi, 1628 au 6 octobre 1659.

trois choses de nous, et, n'ayant pu avoir l'honneur de vous faire réponse pour lors, à cause que je m'en allais aux champs, je me suis proposé de le faire à présent. Et je vous dirai, Monseigneur, que, premièrement, nous sommes sous l'obéissance de nosseigneurs les prélats, pour aller par tous les endroits de leurs diocèses où il leur plaira nous envoyer prêcher, catéchiser et faire faire confession générale au pauvre peuple; pour enseigner l'oraison mentale, la théologie pratique et nécessaire, les cérémonies de l'Église à ceux qui doivent prendre les ordres, dix ou quinze jours avant qu'ils les prennent; et pour les recevoir chez nous, après qu'ils sont prêtres, pour renouveler la dévotion que Notre-Seigneur leur avait donnée en prenant les ordres; bref, nous sommes comme les valets du centenier de l'Évangile, à l'égard de nosseigneurs les prélats, en ce qu'eux nous disant: allez, nous sommes obligés d'aller; s'ils nous disent: venez, nous sommes obligés de venir; faites cela, et nous sommes obligés de le faire. Nous sommes de plus soumis à leur visite et correction comme les curés et vicaires des champs; encore que, pour la conservation de l'uniformité de l'esprit, il y ait un supérieur général auquel les missionnaires obéissent quant à la discipline domestique.

Voilà, Monseigneur, comment nous vivons avec nosseigneurs les prélats. Savoir maintenant si nous pouvons vous en envoyer deux, c'est ce qui souffre difficulté, à cause du peu que nous sommes et du peu de vertu que nous avons. Vous pouvez croire néanmoins, Monseigneur, que si nous le pouvions faire pour quelque prélat du royaume, que ce serait pour votre Seigneurie illustrissime, tant pour la vie exemplaire qu'elle mène en l'Église que pour le besoin que je me représente du pauvre peuple de vos montagnes. Et pour la troisième, je vous dirai, Monseigneur, que comme

nous allons sans rien prendre du pauvre peuple ni des ecclésiastiques pour notre vie ni pour nos vêtements, qu'il faut, comme je pense, huit cents ou mille livres pour l'entretien de deux prêtres et d'un frère.

Voilà, Monseigneur, ce que je puis répondre à Votre Seigneurie illustrissime, touchant les choses qu'elle désire savoir de moi; et si j'étais assez heureux de lui pouvoir rendre service, certes, Monseigneur, je le recevrais à bénédiction particulière de Dieu. Votre Seigneurie illustrissime disposera entièrement de moi, s'il lui plaît, comme de celui qui est, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

29. — A M. DE SERGIS[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A L'ARMÉE, A ROYE, EN PICARDIE.

Il fut arrêté pendant son voyage et retenu auprès d'un grand personnage. — Avis pour sa conduite en cette circonstance.

29 septembre 1636.

Monsieur,

Béni soit le saint nom de Dieu, Monsieur, de ce que sa Providence vous a arrêté auprès de Monseigneur le chancelier, ensuite de la pensée qu'il a eue de me mander que je lui envoyasse quelqu'un pour le suivre ! O Monsieur ! que les conseils de Dieu sont adorables et admirables ! Joseph allait en Égypte pour y souffrir les misères qui accompagnent l'esclavage, et il y trouva son bonheur et celui des siens: vous vous en alliez à la guerre pour en ressentir les calamités, et Notre-Seigneur vous a arrêté auprès du chef de la justice du royaume et d'un des plus hommes de bien qui existent. Plaise à sa divine bonté vous y faire trouver le dégoût de toutes les choses périssables par la plus grande

1. Robert de Sergis, né le 2 mars 1608; reçu en juin 1628, prêtre en avril 1632.

connaissance que vous acquerrez de la vanité du monde, et que vous nous en puissiez faire part à votre retour, qui est certes un bien plus estimable que tous les honneurs et tous les biens de la terre ! Soyez-y donc à la bonne heure, Monsieur, puisque ce n'est pas vous qui vous y êtes introduit, et que c'est la pure Providence qui en a disposé de la sorte.

Je n'entends pas bien en quelle qualité, si c'est pour aller servir en absence de M. Peleüs son aumônier, ou pour servir aux gens de guerre qui l'accompagnent.

Si c'est en la première manière, je n'ai rien à vous dire touchant la confession, la sainte messe ni les grâces (vous savez ce qu'il faut faire aux deux prèmières et vous vous informerez de ce qu'il faut observer pour la troisième), si ce n'est pour la confession, qu'il nous suffit de ce que les gens de bien nous disent sans s'enquérir; car *quod supra nos nihil ad nos*, dit un grand personnage. Il y a quelque cérémonie à la fin de la messe qu'on fait devant les grands, c'est, après avoir ôté la chasuble, de se retourner et de faire un enclin. J'ai vu faire cet acte de révérence par notre bienheureux monseigneur de Genève, à monsieur le général des galères. Votre condition est infiniment au-dessous de celle de ce grand et saint prélat. Il me semble de plus qu'on leur porte le corporal à baiser, et qu'on va leur donner de l'eau bénite après la messe; je ne l'ai jamais fait, je n'en sais rien; mais vous vous en informerez. Si vous mangez parfois à la table de monsieur le maître d'hôtel, tâchez toujours, Monsieur, d'y avoir la moindre place. Les maîtres d'hôtel ne quittent jamais la leur, et les gentilshommes précèdent là les aumôniers en la plupart des lieux, même chez les prélats. J'avais pour maxime de regarder monsieur le général en Dieu, et Dieu en lui, et de lui obéir de même, et à feue Madame comme à la sainte Vierge, et de

ne me présenter devant eux si ce n'est qu'ils m'y appelassent, ou pour quelque affaire pressante ou d'importance. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de même. Quant aux domestiques, il les faut beaucoup honorer et traiter doucement, cordialement et fort respectueusement, et surtout leur dire parfois quelque chose de Dieu. Il se faut bien garder de s'enquérir des nouvelles de la maison ni de l'état.

Que si c'est en la seconde manière, vous verrez si vous pourrez faire quelques exhortations catéchistiques dans l'église, à certains jours de la semaine. Ressouvenez-vous de ce que faisait saint François Xavier sur le navire, dans son passage aux Indes, et tâchez de l'imiter et de faire ce que vous penserez devant Dieu qu'il ferait s'il était à votre place; prenez-le, s'il vous plaît, pour votre spécial protecteur. Je prie Dieu qu'il vous donne part au zèle des âmes et à l'humilité de son Fils. Vous suivrez l'ordre de monsieur le chancelier à l'égard des malades, et vous vous représenterez que vous n'avez jamais eu plus besoin de la grâce de Dieu qu'à présent.

---

30. — A M. DE SERGIS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A AMIENS.

S'abandonner avec confiance entre les mains de la Providence.

19 octobre 1636.

Monsieur,

... J'ai été consolé de recevoir une de vos lettres, et également affligé voyant le danger où vous croyez être. Au nom de Dieu, Monsieur, usez de toutes les précautions que votre emploi vous permettra, dans la confiance que Celui qui, de toute éternité, vous a choisi pour l'assistance des pauvres de ce quartier-là, vous conservera comme la prunelle de son œil, autant que sa gloire et votre bien le requerront. Après

cela, quel est celui qui veut vivre ou prétendre quelque chose sur la terre? ou qui, sentant en soi des affections contraires, ne les mortifie, dans la pensée que nos jours sont comptés et que nous ne pouvons ajouter un moment de vie au dernier que Dieu nous a déterminé. Cela étant, Monsieur, abandonnons-nous à la divine Providence; elle saura bien ménager ce qu'il nous faut.

Et à propos de la Providence, ne reconnaissez-vous point qu'elle a tellement soin de votre personne, qu'il semble qu'elle s'occupe d'une manière particulière de vous? Et si cela n'était, comment vous aurait-elle fait choisir entre tant de saintes âmes qui sont à l'armée, pour vous donner un emploi des plus importants à la gloire de Dieu et au bien des pauvres? Nous sommes ravis d'admiration, tant que nous sommes, de voir comme elle pense à ce qui vous regarde et pourvoit à tout ce qu'il vous faut. Que cela vous soit donc un motif, s'il vous plaît, de vous fier pleinement à elle.

Vous dites que la charité se refroidit. Oh! que ce mot me touche! Il faut grâce pour commencer, il en faut encore pour persévérer jusqu'à la fin. Prions Dieu qu'il la donne à ceux qui doivent remédier à tels besoins. M. Desclaux, confesseur de monseigneur le cardinal, y peut beaucoup et n'a pas peu de charité pour cela. Si vous le voyez, je vous prie de le saluer de notre part et de l'assurer de notre obéissance, etc.

31. — A la très honorée mère Marie-Euphrosine TURPIN, a Orléans.

Il s'engage à accepter la direction de l'œuvre de la Madeleine, et motive ce conseil.

Paris, veille de Saint-Mathias, 23 février 1637.

Ma très chère sœur,

Monsieur le commandeur[1] et notre chère mère, la supérieure de la ville, m'ayant fait l'honneur de me proposer la pensée que Notre-Seigneur leur a donnée, que vous serviriez Dieu utilement à la Madeleine, et ayant considéré la chose en toutes ses circonstances, je vous dirai tout simplement qu'il me semble qu'ils ont raison, d'autant qu'après avoir considéré la chose devant Dieu, vous y sentiez de l'attrait.

Voici les raisons qui me portent à cette opinion : c'est premièrement que l'œuvre de soi est très saint[2], puisqu'il consiste à donner la main aux âmes qui se vont perdant, et qui vont incessamment déshonorant Dieu et remplissant les enfers, pour les tirer de la masse de perdition, les faire vivre selon Dieu, et enfin pour faire l'office de leur second rédempteur, et les mener comme par la main dans la gloire que Notre-Seigneur leur a acquise par son sang précieux; emploi qui est si grand devant Dieu, qu'il l'a estimé digne de son Fils et seul capable de l'attirer sur la terre; 2° parce que cette pensée est tombée dans l'esprit de ce grand serviteur, auquel il a donné grâce pour votre saint Ordre et pour la Madeleine, et dans celui de votre chère mère que vous connaissez, encore que non pas peut-être tant que moi, l'un et l'autre vous ayant en estime et singulière affection; 3° parce qu'il me semble que Notre-Seigneur vous a donné assez de part à son esprit pour connaître l'importance de cette œuvre, pour l'affectionner et pour vous y employer utilement;

1. Brulart de Sillery, commandeur de l'ordre du Temple.
2. Œuvre était alors employé au masculin.

4° parce qu'il me semble que votre manière de vocation de delà, comme vous me l'avez dite, ne paraît pas si importante à la gloire de Dieu que celle d'ici. Je ne vous soumets que ces quatre raisons pour lesquelles vous devez faire une grande attention à cette proposition, quoique je pourrais vous en donner beaucoup d'autres.

Or, je vois, ce me semble, les raisons contraires qui pourront vous faire douter si Dieu le veut : 1° que c'est votre supérieure qui vous envoie à une qui vous demande; à quoi je réponds que vous êtes fille de cette maison et non du faubourg, quoique vous y résidiez, et que votre maison a droit, ce me semble, de vous rappeler en son besoin, et que, l'obéissance de votre supérieure y intervenant, vous avez obligation de revenir; en second lieu que la bonne mère du faubourg a témoigné à monsieur le commandeur qu'elle le trouvait bon, et qu'elle vous en écrirait elle-même, comme elle le fait, et que si on vous demande de delà, vous n'êtes pas moins souhaitée ici. 2° Vous me direz que l'emploi de la Madeleine semble n'être pas convenable à des filles de Sainte-Marie; à quoi je vous dirai que l'emploi au salut des âmes est propre aux enfants de Dieu, et que, puisque Notre-Seigneur a jugé le soin de la Madeleine pouvoir être digne de sa bonté et de celui de la Vierge Marie, qu'il ne faut pas douter qu'il ne soit convenable aux filles de Sainte-Marie. 3° Vous m'observerez peut-être qu'il faut avoir soin à Angers; à quoi je vous répondrai qu'on y pourvoira de quelque autre qui n'y sera peut-être pas moins agréable et utile que vous. 4° Il vous tombera dans l'esprit que peut-être vous n'aurez pas assez d'esprit pour servir à la conduite d'une si grande maison et si difficile; à quoi je vous réponds que vous serez deux pour cela, Notre-Seigneur et vous, et avec lui vous pourrez tout. 5° Vos parents vous viendront en l'esprit, et qui peut-être ne le trouveront pas bon; mais à

cela je vous réponds qu'on le saura avant que la chose vous soit annotée, et que quand il y aurait de la répugnance, il me semble que vous devriez passer par-dessus, comme vous avez fait généreusement touchant votre voyage à Angers, 6° Que si la pensée dé l'estime du monde vous voulait donner quelque atteinte, ce que je ne pense pas, répondez-lui ma chère sœur, que tant s'en faut que l'on ait moins estimé Sainte-Marie en son corps, ni les filles qui y sont pour s'être appliquées au soin de cette maison-là, qu'au contraire je n'ai jamais ouï dire tant de bien de notresaint Ordre, ni des filles qui sont à la Madeleine que depuis que l'on a pris soin de ces pauvres créatures, et que nous devons estimer honorable tout ce que Notre-Seigneur et la sainte Vierge ont fait; et que l'un et l'autre s'étant appliqués au soin de cette mission, vous pouvez honorablement servir selon Dieu et le monde au salut de ces filles.

Voilà, ma chère sœur, les objections qu'il me semble que la chair et le sang, le monde et le diable vous pourront faire; et les réponses à celles-ci me semblent si raisonnables et conformes au bon plaisir de Dieu que, si j'étais ma sœur Marie Euphrosine, et qu'une personne me tînt la place que je vous tiens, et avait autant de charité pour moi comme je vous estime et chéris en Notre-Seigneur, il me semble que je vous serais la tête et acquiescerais à cette proposition. Et c'est aussi, ma chère sœur, ce que j'espère que vous ferez si Notre-Seigneur ne vous fait connaître manifestement qu'il désire le contraire; auquel cas j'acquiesce à ce que vous en ferez, d'aussi bon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, ma chère sœur, etc.

P. S. Je vous prie de présenter mes très humbles recommandations à notre chère mère supérieure d'Orléans, et de m'aider à la remercier du très charitable accueil qu'elle me fit, il y a quelque temps, chez elle.

32. — A M. NOEL BRULART DE SILLERY,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE MALTE[1].

Il le remercie de sa générosité. — Demande à Notre-Seigneur d'être sa récompense.

Juillet 1637.

Monsieur,

Je n'ai jamais connu une si aimable bonté que la vôtre, et si j'avais autant de grâce que vous, je vous ferais un des plus beaux remerciements que vous ayez jamais reçus. Notre-Seigneur ne me donnant pas cette suffisance, je le prie qu'il soit lui-même ma capacité pour cela, et qu'il fasse bien connaître à votre bon cœur l'estime que toute notre Congrégation, et moi en particulier, faisons de vous, et l'invariable et très tendre affection qu'il a plu à la divine Majesté me donner pour votre digne personne. Je voudrais avoir des paroles répondant à la reconnaissance que j'ai de la charité et des biens que cette pauvre petite Compagnie reçoit incessamment de votre libéralité. Je prie Notre-Seigneur qu'il en soit votre récompense et qu'il vous augmente la couronne qu'il vous a préparée au ciel, tandis que vous faites votre possible d'établir son empire dans les âmes sur la terre.

---

33. — A M. CODOING[2],

EN MISSION A ROMANS, EN DAUPHINÉ.

Il l'engage à se rendre à Richelieu. — Il lui indique le chemin à suivre. — Il lui recommande la soumission au bon vouloir de Dieu.

27 décembre 1637.

Monsieur,

Il y a longtemps que je balance si je vous dois prier de venir travailler à Richelieu, où monseigneur le cardinal fonde

1. Il venait de donner une forte somme pour l'entretien du séminaire interne établi depuis peu par saint Vincent.

2. Bernard Codoing, né à Agen, le 11 août 1610; reçu à Paris le 14 février 1636.

une mission, tant pour ce duché-là que pour l'évêché de Luçon, avec l'emploi aux ordinands et aux exercitants du diocèse de Poitiers. D'un côté je regardais le bien de ce bon peuple où vous êtes, et le bon usage qu'il fait de la grâce que Notre-Seigneur lui présente. Mais, de l'autre, j'ai considéré que la même nécessité et le même usage se trouvent dans le peuple du Poitou. Car l'on m'a écrit, et M. Renard, qui en est revenu, me l'a dit, qu'on n'a jamais vu des âmes si touchées, ni un tel abord de tout côté ; et ce qui m'a fait résoudre du côté de Richelieu, c'est l'obligation que nous y avons, la fondation étant à perpétuité. Cela fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de partir, la présente reçue, si vous n'êtes en mission ; et si vous y êtes, que ce soit, au nom de Notre-Seigneur, incontinent après que vous l'aurez achevée, sans divulguer ceci que sur votre départ. Il ne faut pas manquer à l'obligation que nous avons d'être audit Richelieu le 20 ou 25 de janvier. Vous pourrez assurer les peuples de delà, que lorsqu'il plaira à Dieu nous envoyer des hommes pour les servir en notre vocation, que nous leur en ferons part, mais que cependant la nécessité absolue nous contraint d'en user de la sorte.

J'avais prié M. Gresnu d'aller travailler à Aiguillon, qui est du voisinage de votre ville d'Agen ; mais depuis, je l'ai prié de venir à Troyes pour quelque raison particulière. M. de Sergis me mande que tout Aiguillon a fait son devoir, et que les principaux ont commencé les premiers, qu'il n'en restait qu'un fort petit nombre, qui le devait faire le lendemain ; que M. Hopille, grand-vicaire, lui a envoyé quatre ou cinq curés du diocèse qui ont travaillé avec lui dans Aiguillon trois semaines durant, excepté les dimanches qu'ils s'en allaient à leurs cures. Il me dit de plus qu'il y a eu quantité de peuple de la campagne qui y est allé faire ses dévotions, voire de dix lieues à la ronde. Voyez, Monsieur, si

les épines piquantes de notre naturel ne portent pas de bonnes roses, et qui s'épanouissent dès que le soleil de justice fait paraître les rayons de sa grâce sur elles. Encore a-t-il fallu que je vous aie dit ce mot pour votre consolation. Revenons à votre voyage.

Si vous êtes prêt à partir avec M. Gresnu, vous pourriez aller ensemble jusqu'à Lyon ; de là il tirera vers Châlons, et vous vers Roanne, où vous pourrez vous embarquer jusqu'à Orléans, et de là aller à Saumur, où vous serez à une journée de Richelieu, et trouverez MM. Lambert et Perdu à Champigny, à une lieue de Richelieu. Oh ! Monsieur, que de nécessités spirituelles en ce pays-là où il y a quantité d'hérétiques, faute de n'avoir ouï parler de Dieu, disaient-ils, à l'église des catholiques ! C'est en ce pays-là où l'hérésie a été premièrement répandue, dilatée et plus obstinément défendue. C'est de là qu'elle a tiré ses principales forces pour le renversement de notre sainte Religion, et de l'État même si elle eût pu. Oh ! que Satan y a eu, et y a encore un grand empire ! J'espère, Monsieur, que Notre-Seigneur se servira de vous et du bon M. Durot pour lui faire une bonne guerre : non certes *in sublimitate sermonis et humanæ sapientiæ verbis*, *sed in ostensione spiritus et virtutis, in humilitate et mansuetudine, in pace et longanimitate*. Allez donc, Monsieur, *in nomine Domini*. Je prie sa divine bonté qu'il vous donne sa sainte bénédiction et avec elle une plus grande part à son esprit.

Je ne doute pas que votre cœur ne se sente comme arraché de ce pays-là où vous avez poussé des racines de charité dans ces âmes, et que vous n'éprouviez les tendresses de saint Paul, quand il dit le dernier adieu à ce peuple qui pleura tant sur lui. Mais quoi ! il n'appartient qu'à un cœur vraiment apostolique à s'affermir contre ces tendresses, à passer par-dessus, et à se rendre là où la sainte obéissance lui fait connaître que

Notre-Seigneur le demande. Certes, Monsieur, c'est être dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu que d'être en cet état, et commencer son paradis dès ce monde. Mais que dis-je à une âme qui m'a paru toujours toute prête d'aller aux antipodes pour l'amour de Dieu, si la sainte obéissance le requerrait ? Je ne sais pourquoi ma plume s'est échappée à vous dire tout ceci. Je sais bien que ce n'est pas pour penser que vous avez besoin d'être persuadé, ayant peut-être plutôt besoin d'être retenu dans l'ardeur de votre zèle : et c'est de quoi j'avais à vous parler et vous parlerai un jour, s'il plaît à Dieu, lequel sait lui seul pourquoi je me suis étendu sans y penser.

Il sera bon que vous preniez congé, en présence ou par écrit, de monseigneur de Valence[1], et que vous le remerciiez de la grâce qu'il vous a faite d'agréer votre service dans son diocèse; et que vous lui disiez que rien moins que la pure nécessité ne nous aurait fait résoudre à vous rappeler; et que, s'il plaît à Dieu de nous en donner le moyen, nous tâcherons d'y retourner une autre fois. Vous prendrez aussi congé de la bonne et très chère sœur Marie[2], et recommanderez, s'il vous plaît, à ses prières cette petite Compagnie, et le plus chétif et le plus misérable de tous les hommes, qui est moi, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Je n'attendrai point d'autre réponse que celle de votre partement, que je vous supplie qu'il soit le plus tôt qu'il se pourra. Monsieur votre frère attend de vos lettres pour répondre à celles que je vous ai envoyées de sa part.

1. Charles-Jacques de Gélas de Lébron, évêque de Valence (1624-1654).

2. Marie Tessonnière, connue sous le nom de Marie de Valence, pour laquelle le cardinal de Bérulle, M. Olier et d'autres grands personnages de ce temps, mais surtout saint François de Sales, avaient une estime qui allait jusqu'à la vénération. Le respect des peuples pour la mémoire de cette sainte veuve alla même si loin qu'ils lui rendirent, aussitôt après sa mort, une sorte de culte public.

Je m'imagine que Notre-Seigneur vous a guéri de l'amour trop tendre de vos parents.

34. — A M. LAMBERT,

PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Nouvelles de Toul. — Envoi de missionnaires pour Richelieu. — Manière de traiter les controverses. — Nécessité de bien faire le catéchisme.

Saint-Lazare, 30 janvier 1638.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 24 de ce mois, qui m'a fort consolé pour ce qu'il plaît à Dieu que vous vous portiez si bien, et que M. Perdu [1] est revenu de ses trois accès de fièvre. J'ai été fort aise d'être éclairé de l'affaire de Toul [2]; j'y ai envoyé M. du Coudray avec pouvoir de traiter le différend. M. Midot [3] porte fort nos intérêts, il désire que M. Colée rende compte au chapitre, et s'il se trouve qu'il n'y ait point de l'abus de notre côté, il espère faire joindre le chapitre à nous et de venir lui-même en cette ville pour les intérêts de leur diocèse. M. le président Faberolle, qui a charité pour nous, a un peu émoussé la pointe de la poursuite; s'il n'eût été contraint de s'en revenir, il aurait pu rémédier à cette affaire, laquelle j'abandonnerais volontiers, n'est-ce que nous sommes obligés de justifier qu'on nous blâme à tort d'avoir mésusé de ce bien; c'est l'avis du bon M. de Cordes et de M. de Sainte-Marthe; nous avons demandé l'éviction selon le désir dudit M. Midot. L'on m'a dit tantôt que monsieur le chancelier a refusé de sceller les lettres: *Benedictùs Deus*.

J'ai été bien aise d'apprendre la description de ce petit

1. Jacques Perdu, né le 19 avril 1607, à Granaillier (diocèse d'Amiens), entré en octobre 1630.

2. La fondation de Toul fut contrariée par l'Ordre du Saint-Esprit.

3. M. Midot, ecclésiastique très distingué en Lorraine. Il était fort lié avec saint Vincent.

prieuré. M. de Roches m'a dit qu'il le nous voulait donner; mais cela n'est pas encore fait. Vous me ferez plaisir de me mander si l'on le vous a dit d'ailleurs. Béni soit Dieu de ce que vous me dites qu'il faut défrayer la maison de pain et de vin ! Je voudrais aussi savoir si les coches de Loudun sont à 5,000 livres : ils ne sont taillés qu'à 4,000 livres par la fondation, peut-être se sont-ils raffermis depuis. Je tiendrai la main au bâtiment, mais je voudrais bien savoir si le défaut est aux matériaux ou à l'ouvrage, ou que vous les souhaitiez plus exhaussés; un mot de cela, s'il vous plaît.

Cette grosse cure me fait peur, *in nomine Domini;* je loue Dieu de la mission que vous faites parmi les prisonniers qui me font très grande compassion. Mais prenez garde, s'il vous plaît, de n'y pas aller à jeun. Pour le collège que désirent les habitants, *ipsi viderint*. Mais pour les lépreux de ce bon chanoine, ô Jésus! Monsieur, prenez-le. J'ai oublié de donner ordre pour avoir des fers à pains à chanter.

Venons à ceux qui vous doivent aller trouver, nous vous en envoyons trois d'ici, et MM. Codoing et Durot[1] qui vous doivent aller trouver du Dauphiné, où ils sont. J'espère que vous les aurez dans dix jours. Notre-Seigneur a beaucoup béni leur travail en ce pays-là ; ceux-ci sont MM. Caillot, Benoist et Gourrain; vous pourrez retenir auprès de vous à Richelieu MM. Caillot ou Benoist et M. Gourrain, et envoyer un de ceux-là à la mission de Luçon. J'estime qu'il est expédient que vous employiez MM. Codoing et Durot dans le duché de Richelieu. M. Gourrain chante la musique, M. Benoist et M. Caillot savent entonner les psaumes. M. Benoist fait bien les cérémonies et le catéchisme.

Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme, et une personne de qualité,

1. Nicolas Durot, né à Oiremont (Amiens), entré en août 1633.

disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudient tous à bien prêcher, et qu'ils ne savent point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et en celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, avertissez de ceci la Compagnie de delà. Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un faire le grand, l'autre le petit catéchisme seulement, et parler deux fois par jour. Et l'on peut rapporter au catéchisme des moralités pour toucher, car, comme j'ai dit, l'on remarque que tout le fruit vient de là.

Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il s'y faut prendre pour enseigner les vérités controversées; et il me semble que ces messieurs l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont appris la méthode de M. Véron [1] par lui-même. Je vous prie, Monsieur, d'en conférer tous les jours ensemble, et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que, si néanmoins, chemin faisant, l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité, et non d'indignation. Je ne saurais leur proposer un meilleur exemple que le vôtre et celui de M. Soufflier; un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous yous y preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques, et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, Monsieur, de leur dire ceci, et

1. L'abbé Véron, grand controversiste, curé de Charenton. D'abord jésuite jusqu'en 1620, il quitta l'Institut pour mieux travailler à la conversion des protestants. Il mourut le 6 décembre 1649. Il réfuta la doctrine des jansénistes.

surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit.

Ces messieurs partiront demain par le coche de Poitiers, comme je pense, car (il) s'oblige de les amener à quatre lieues de Richelieu. J'ai pourtant baillé la présente au messager de Champigny, à ce que vous ayez avis de leur départ, et que vous donniez à les loger.

Vous me dites que vous manquez de meubles; je vous enverrai une lettre de crédit pour prendre jusqu'à mille livres à Tours, où vous pourrez faire provision des meubles qu'il vous faudra.

Si vous pressentez qu'on vous veuille assujettir à des choses contre nos bulles, priez monseigneur de Chartres de trouver bon que vous m'en donniez avis, si vous n'y pouvez remédier à l'heure même; que si, après tout, il n'y a point de moyen, *sit nomen Dei benedictum.* Je suis, en son amour, à M. Perdu que j'embrasse, et à vous, etc.

P.-S. Dieu bénit beaucoup la mission qui se fait à présent à Saint-Germain, où est la cour.

---

35. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Il exalte la grandeur des œuvres des filles de la Charité, leur donne des conseils pour bien passer le temps de leur voyage, et leur marque ce qu'elles auront à faire, arrivées à Richelieu.

Saint-Lazare, 1er octobre 1638.

Mademoiselle,

Très volontiers je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa sainte bénédiction à nos chères sœurs, qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux saintes dames qui l'accompagnaient, et coopéraient avec lui à l'assistance des pauvres malades et à l'instruction des enfants. Bon Dieu! Mademoiselle, quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre,

au lieu où elles vont ! Et qui le dirait, les voyant ensemble, ces deux, commes elles sont dans ce coche, qu'elles s'en allassent pour un œuvre si admirable aux yeux de Dieu et des anges, que l'Homme-Dieu l'a trouvé digne de lui et de sa sainte Mère ? O que le ciel se réjouira de voir cela, et que les louanges qu'elles en auront dans l'autre monde seront admirables ! Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement ! Certes, il me semble que les couronnes et les empires sont de boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées.

Il ne reste qu'à aviser qu'elles se comportent dans l'esprit de la sainte Vierge, en leur voyage et en leur action ; qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux, devant ou à côté d'elles ; qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la sainte Vierge ; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu, et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde, et à mésédification à nul ; qu'elles fassent leurs petits exercices tous les matins, ou avant que le coche parte, ou par les chemins ; qu'elles apportent quelque petit livre pour lire par fois, et que d'autres elles disent le chapelet ; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu, et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards, et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles. Elles coucheront à part dans une chambre qu'elles demanderont d'abord aux hôtelleries ou dans celle de quelque honnête femme, s'il y en a dans le coche ; que s'il n'y en a aux hôtelleries des coches, qu'elles se logent auprès, si elles y trouvent cette commodité.

Étant arrivées à Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert[1], recevront ses

1. Supérieur des prêtres de la Mission, à Richelieu.

ordres et tâcheront de profiter aux âmes tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres; honoreront et obéiront aux officières de la Charité, et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice; et, continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une vie fort sainte, et que de pauvres filles, elles deviendront de grandes reines au ciel; et c'est ce que je demande à Dieu, en l'amour duquel je suis, à elles et à leur chère supérieure, etc.

P.-S. Je vous prie me mander si le petit garçon vous a baillé les cinquante livres que je vous ai envoyées par lui, et de prier Dieu pour la bonne Mme de Liancourt, qui a fort inspiré elle-même cette bonne œuvre.

---

36. — A UN MISSIONNAIRE.

Il lui donne des conseils sur la manière de prêcher.

(1638.)

Monsieur,

On m'a averti que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple, et que cela vous affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai dit autrefois que Notre-Seigneur bénit le discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte, et que cette manière de parler, étant naturelle, est aussi plus aisée que l'autre qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, Monsieur, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois ; mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement

à ceux qui les écoutent? C'était un personnage, qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avaient pas le même pouvoir sur eux?

Au reste, j'ai été bien contristé de ce qu'au lieu de faire le grand catéchisme le soir, vous avez fait des prédications dans votre mission, ce qui ne se doit pas: 1° parce que le prédicateur du matin peut avoir peine de cette seconde prédication; 2° parce que le peuple a plus de besoin de ce catéchisme, et qu'il en profite davantage; 3° parce qu'en faisant ce catéchisme il semble qu'il y a en quelque façon plus de sujet d'honorer la manière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a tenue pour instruire et pour convertir le monde; 4° parce que c'est notre usage, et qu'il a plu à Notre-Seigneur de donner de grandes bénédictions à cette pratique, en laquelle il se trouve plus de moyen d'exercer l'humilité.

---

37. — A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE [1].

Fondation faite dans cette ville. — Offre, avec le bon plaisir du prélat, de le servir dans son diocèse.

Janvier 1639.

Monseigneur,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, avec toute l'humilité et l'affection que je puis en ce commencement d'année. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable, et je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de vous ressouvenir de moi

1. Charles de Montchal, archevêque de Toulouse de 1627 au 22 août 1651. Il remercia le saint en 1640. (Collet, IV, p. 86.)

par la lettre que vous avez écrite à M. de Montchal, votre frère, et à M. Guillon. Ce sont, Monseigneur, des marques de votre incomparable charité pour moi, qui ne le mérite pas. Et, finalement, Monseigneur, c'est pour vous dire qu'il y a une personne qui nous a donné 500 livres de rente pour nous établir dans le parlement de Languedoc à notre choix, et pour vous offrir le service de notre petite Compagnie à cette occasion, ne l'ayant pas fait jusqu'à présent avec assez de témoignages d'affection, ce me semble, parce que nous nous sommes donnés à Dieu, il y a quelques années, pour ne jamais demander aucune fondation, ayant remarqué la providence particulière de Dieu sur nous, en nous établissant elle-même sans notre entremise dans tous les lieux où nous sommes établis. En sorte que nous pouvons dire que nous n'avons rien que Notre-Seigneur ne nous ait offert et donné, voire même la fondation dont je vous parle; et c'est la cause pourquoi, Monseigneur, vous m'avez vu si retenu en ce point toutes les fois qu'il s'est présenté quelque occasion en laquelle il fallait que j'agisse; et Dieu sait qu'il n'y a point de prélat sur la terre auquel Notre-Seigneur nous donne plus d'affection d'être qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéisant serviteur.

---

38. — A LA MÈRE BOLLAIN[1].

Il l'engage à accepter la direction de l'œuvre de la Madeleine.

(1639.)

Notre-Seigneur, qui nous appelle au plus parfait, aura plus agréable la continuation de vos services à Sainte-Mag-

1. La mère Anne-Marie Bollain était supérieure du monastère de Sainte-Magdeleine.

deleine [1] qu'il n'aurait ailleurs. La grâce de la persévérance est la plus importante de toutes, et qui couronne toutes les autres grâces; et la mort qui nous trouve les armes à la main pour le service de notre divin Maître est la plus glorieuse et la plus désirable. Notre-Seigneur a fini comme il a vécu : sa vie ayant été rude et pénible, sa mort a été rigoureuse et pleine d'angoisses, sans mélange d'aucune consolation humaine. C'est pour cela que plusieurs saints ont eu cette dévotion d'aimer à mourir seuls, et d'être abandonnés des hommes, dans la confiance qu'ils auraient Dieu seul pour les secourir. Je suis assuré, ma chère sœur, que vous ne cherchez que lui seul, et qu'entre les bonnes actions qui se présentent à faire, vous préférerez toujours celles où il y aura plus de sa gloire et moins de votre intérêt.

---

39. — A MADAME DE CHANTAL.

Il lui témoigne sa satisfaction pour la lettre qu'il a reçue d'elle. — Il lui parle des moyens qu'on prend pour l'affermissement des maisons de la Congrégation. — Sentiments d'humilité.

15 août 1639.

Ma très chère et digne Mère,

J'ai reçu la vôtre sans date, que M. le commandeur de Sillery m'a fait l'honneur de me rendre, et vous pouvez penser, ma très digne Mère, avec quelle révérence et affection ç'a été, puisque c'est une lettre de mon unique Mère, et qu'elle est pleine de l'odeur et de la suavité de son esprit. Jésus! ô ma chère Mère, qu'elle a embaumé mon pauvre cœur! Or sus, béni soit celui pour l'amour duquel votre bonté s'offre à nous recevoir, à nous loger et à nous meubler! Je ne vous en remercie point, ma chère Mère, parce que je n'en suis pas digne; mais je prie Dieu qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense.

1. Cette maison avait été fondée pour recevoir les filles repenties.

A ce que votre charité me dit touchant la Mission (qu'on l'établisse de telle sorte qu'elle ne manque point dans la suite, faute d'argent), je vous dirai quant aux hommes, que l'affermissement de la Compagnie que je vous ai dit que nous moyennons à Rome, par celle que je vous ai écrite de Troyes, est l'affermissement des lieux particuliers où elle sera établie, moyennant l'aide de Dieu que je vous prie de lui demander à cet effet; et pour le regard du bien, Monsieur le commandeur m'a fait l'honneur de me dire que, s'il vend de son bien, il nous baillera le fonds de la rente qu'il nous a assignée, et que nous en emploierons, en fonds d'héritages en vos quartiers, autant qu'il faudra pour l'entretien de ces deux missionnaires et d'un frère; et cela étant, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction à cette bonne œuvre, elle ne manquera point faute d'hommes, ni faute d'argent. Monsieur le commandeur semble n'en vouloir point rester à ce nombre-là; que le saint nom de Dieu en soit béni!

Je vous ai dit quantité de choses à l'avantage de cette petite Compagnie. Certes, ma chère Mère, cela me fait peur; c'est pourquoi je vous supplie d'en beaucoup diminuer et de ne dire cela à personne; la trop grande réputation nuit beaucoup, et fait d'ordinaire, par un juste jugement de Dieu, que les effets ne répondent point à l'attente, soit parce que l'on tombe en élation d'esprit ou parce que le public réfère aux hommes ce qui n'est dû qu'à Dieu seul. C'est pourquoi je supplie derechef très humblement votre charité, de ne point souffrir en votre esprit les pensées que ce que Monsieur le commandeur vous dit de nous vous pourrait donner, et moins encore d'en parler à personne. Hélas! ma digne Mère, si vous saviez notre ignorance et le peu de vertu que nous avons, vous auriez grand'pitié de nous! Vous le verrez néanmoins en effet par ces deux que nous

enverrons ; et c'est ce qui me console : parce que vous prierez Dieu pour nous avec plus de compassion de notre misère ; et parce que je vous dis ceci les larmes aux yeux, en la vue de la vérité de ce que je vous dis, et des abominations de ma pauvre âme. Je vous supplie donc, ma chère Mère, d'offrir à Dieu la confusion que j'en ai, et la confession que je vous en fais en la présence de sa divine Majesté, et de me pardonner si j'abuse de votre patience en vous disant ainsi mes pauvres sentiments, qui suis à ma très digne et très unique Mère, son très humble et obéissant serviteur.

P.-S. Ma digne Mère, monsieur le commandeur a désiré que je vous envoie un mémoire des petits ameublements qu'il nous faut et que sa charité nous doit fournir.

---

40. — A M. DUROT,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TOULOUSE.

Il regrette de ne l'avoir pas vu à Richelieu. — Il le félicite d'être avec M. de Sergis. — Il l'engage à être bien docile, et à pratiquer la charité.

2 décembre 1639.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre de Toulouse et ai rendu grâces à Dieu de vous y avoir conduit. J'arrivai à Richelieu deux ou trois jours après votre départ, et fus bien contristé de ne vous y pas trouver. J'y ai fait la visite et ai vu l'état des choses et ce qui s'y est passé jusqu'à maintenant.

Je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, de reprendre l'esprit qu'il vous avait donné à Saint-Lazare ; jamais personne n'y a été à plus grande édification. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'en donner autant de delà. M. de Sergis vous a désiré à l'exclusion de tout autre, ce qui vous doit faire connaître l'estime et l'affection qu'il a pour

vous. Il me mande qu'il vivra en frère avec vous. Je vous prie, Monsieur, d'honorer la direction de Notre-Seigneur en sa personne, de l'estimer, de l'affectionner et de lui obéir en cette qualité. Oh! que la direction de ceux qui nous aiment et qui nous estiment est douce, et que ce nous est un grand attrait pour entrer dans leurs sentiments! Si nous étions bien mortifiés, nous serions indifférents sur ce point; et selon la règle de la volonté de Dieu, nous devrions préférer les plus exacts aux plus acquiesçants à nos humeurs; et comme je vous ai vu fort tendrement affectionné à l'heureuse pratique de la divine volonté, j'espère que, quand votre nature ne trouvera pas son compte dans l'exactitude d'un directeur, la pratique fidèle de la volonté de Dieu vous fera supporter pour l'amour de Lui toutes les petites difficultés qui vous pourront arriver; car nous n'en manquons jamais avec qui et en quelque lieu que nous soyons. Si nous sommes contraires bien souvent à nous-mêmes, comment n'aurions-nous pas de petites aversions, des rencontres et des aliénations avec un autre? L'un des actes principaux de la charité, c'est de supporter notre prochain; et il faut tenir pour maxime indubitable que les difficultés que nous avons avec notre prochain viennent plutôt de nos humeurs mal mortifiées que d'autre chose. Je ne vous dis que ceci, Monsieur, quoique j'aurais à vous dire beaucoup de choses touchant la sainte dilection, parce qu'elle est un état si parfait, que celui qui a le bonheur de l'avoir est pour vivre comme dans un petit paradis en ce monde, et pour avoir la gloire éternelle en l'autre, etc.

---

41. — A M. ABELLY,

VICAIRE-GÉNÉRAL, A BAYONNE.

Réponse à quelques avis importants touchant les religieux.

14 janvier 1640.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de toutes celles que je vois, par la vôtre du 10 décembre, que sa bonté fait à monseigneur de Bayonne [1], et le prie qu'il les lui continue. O Monsieur! que ce peuple-là est étonné, à mon avis, de voir son prélat vivre en vrai évêque, ensuite de tant de siècles qu'ils ont été privés d'un pareil bonheur. Certes, Monsieur, j'ai une parfaite confiance en la bonté de Dieu, qui a appelé Monseigneur au ministère d'une manière si éloignée d'apparence, qu'il lui donnera toutes les grâces requises pour continuer et se perfectionner en la manière de vie qu'il a commencée, et que les bons anges corporels qu'il a mis auprès de lui en feront de même. Hélas! Monsieur, que ne doit-on pas espérer en faveur d'un prélat qui a si bien réglé sa vie, celle de ses domestiques, qui fait tant d'aumônes corporelles et spirituelles dans son diocèse, qui a tant de soin des pauvres prisonniers, qui a bénédiction à la conversion des hérétiques, qui n'admet point les femmes en sa maison ni *ad proximiora sacri altaris*, qui a composé son conseil du mieux qu'il a pu, et veut agir avec ses avis; que ne doit-on pas espérer, dis-je, de grâces et de bénédictions sur un tel prélat et sur ceux *quos vocavit in sortem operis ejus?* Certes, il n'y a point de bien ni de concours, du côté de Notre-Seigneur, que lui et vous ne deviez espérer.

Hélas ! Monsieur, que vous rendez confus le fils d'un pauvre laboureur, qui a gardé les brebis et les pourceaux,

1. Mgr Fouquet, frère du surintendant.

qui est encore dans l'ignorance et dans le vice, de lui demander ses avis! Je vous obéirai néanmoins, dans le sentiment de ce pauvre âne qui a autrefois parlé par l'obéissance qu'il devait à celui qui lui commandait, à condition que, comme l'on ne fait point d'état de ce que disent les fous pour ce qu'ils disent, qu'aussi mondit seigneur, ni vous, n'aurez aucun égard à ce que je vous dirai, sinon autant que mondit seigneur le trouvera rapportant à ses meilleurs avis et aux vôtres.

Je vous dirai donc premièrement, à l'égard des religieux en général, que je pense qu'on ferait bien de traiter avec eux comme Notre-Seigneur avec ceux de son temps, qui est de leur montrer d'abord comme lui, par exemple, comment ils doivent vivre; car un prêtre doit être plus parfait qu'un religieux comme tel, et beaucoup plus un évêque. Et après leur avoir parlé par exemple un temps notable, Notre-Seigneur leur parla ce langage trente ans durant; après cela il leur parla doucement et charitablement, et enfin fermement, sans pourtant user contre eux de suspension, d'interdiction, d'excommunication, et sans les priver de leur exercice. Voilà, Monsieur, comment Notre-Seigneur en a usé. Or j'ai une parfaite confiance qu'un prélat qui en usera de la sorte profitera plus à ces sortes de personnes que toutes les censures ecclésiastiques ensemble. Notre-Seigneur et les saints ont plus fait en souffrant qu'en agissant; et c'est ainsi que le bienheureux évêque de Genève, et à son exemple le feu monseigneur de Comminges [1], se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes.

Ce que je vous dis, Monsieur, vous paraîtra rude, mais que voulez-vous! j'ai de si grands sentiments des vérités que Notre-Seigneur nous a enseignées, de paroles et d'exem-

1. Mgr Donadieu de Criest, évêque de Comminges, de 1623 à 1637.

ples, que je ne puis que je ne voie que tout ce qu'on fait selon cela réussit toujours parfaitement bien, et les pratiques contraires, tout au contraire. — Oui, mais ils mépriseront un prélat qui en usera de la sorte. — Il est vrai, et il le faut pour honorer la vie du Fils de Dieu en tous ses états par nos personnes, comme nous faisons par nos conditions; mais il est vrai aussi qu'après avoir souffert quelque temps et autant qu'il plaît à Notre-Seigneur, et avec Notre-Seigneur, il fait que nous faisons plus de bien en trois années de vie que nous en ferions en trente. Mais que dis-je? Certes, Monsieur, je ne pense pas qu'on en puisse faire pour tout autrement; on fera bien des règlements, on usera de censures, on privera de confesser, de prêcher et de quêter; mais pour tout cela, on ne s'amendera jamais, et jamais l'empire de Jésus-Christ ne s'étendra ni ne se conservera dans les âmes par là. Dieu a d'autres fois armé le ciel et la terre contre l'homme. Hélas! qu'y a-t-il avancé? Eh! n'a-t-il pas fallu enfin qu'il se soit abaissé et humilié devant l'homme pour lui faire agréer le doux joug de son empire et de sa conduite? Et ce qu'un Dieu n'a pu faire avec sa toute-puissance, comment le fera un prélat avec la sienne?

Selon cela, Monsieur, j'estime que mondit seigneur a raison de ne pas fulminer excommunication contre ces religieux propriétaires, ni même d'empêcher sitôt ceux qu'il a approuvés et examinés une fois, d'aller prêcher les carêmes et les avents dans les paroisses des champs auxquelles il n'y a pas de station désignée, parce que cela leur paraîtrait rigide et au delà; les curés et les peuples qui ont leurs affections particulières se trouveraient gênés. Que si quelqu'un abuse du ministère, *in nomine Domini,* votre sage conduite y saura bien remédier.

Quant à la religieuse que vous me dites être nécessaire

en son monastère, et qui fait néanmoins des brigues et des desseins, et peut ainsi gâter les autres, je ne sais que vous répondre là-dessus, Monsieur, parce que vous ne vous expliquez pas; si vous jugez expédient de m'en récrire, il sera bon que vous me disiez en quoi elle est nécessaire, et si elle est d'un ordre dans lequel on transfère les religieuses.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le présent, avec grande hâte et à bâtons rompus; votre charité excusera les défauts que vous trouverez dans tout ce que je vous dis, et me fera celle d'assurer monseigneur de Bayonne de mes obéissances, et MM. Perriquet, Le Breton et Duménil de mes services, qui suis, etc.

---

42. — RÈGLEMENT

ÉCRIT PAR SAINT VINCENT POUR LES FILLES DE LA CHARITÉ, A L'HOTEL-DIEU D'ANGERS.

Mai 1640.

Les filles de la Charité des pauvres malades s'en vont à Angers pour honorer Notre-Seigneur, père des pauvres, et sa sainte Mère; pour assister les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, corporellement et spirituellement : corporellement, en les servant et leur administrant la nourriture et les médicaments, et spirituellement en instruisant les malades des choses nécessaires à salut, et procurant qu'ils fassent une confession générale de toute leur vie passée, à ce que, par ce moyen, ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais offenser Dieu.

La première chose que Notre-Seigneur demande d'elles, c'est qu'elles l'aiment souverainement et fassent toutes leurs actions pour l'amour de lui ; et la seconde, qu'elles s'entre-

chérissent entre elles, comme des sœurs qu'il a liées du lien de son amour, et les pauvres malades, comme leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, et eux en Notre-Seigneur.

Elles s'étudieront à avoir à mépris ce que le monde estime, et estimeront ce que le monde méprise, pour l'amour de Jésus-Christ qui nous en a donné l'exemple; et pour cela, chacune cherchera son mépris et se mortifiera en toutes choses, et préférera les emplois vils et abjects aux honorables, et tiendront ferme contre les tentations qui leur arriveront au contraire ; renonceront à l'affection charnelle de leurs parents et de leurs pays, et la changeront en spirituelle, selon le conseil de Notre-Seigneur, qui nous dit que nous ne pouvons être ses disciples, si nous ne haïssons père et mère, et que nul prophète n'est sans honneur, sinon en son pays.

Elles seront fidèles à l'observance de leur règlement et à la façon de vivre propre de leur petite Compagnie, et à l'acquisition des solides vertus, notamment d'avoir une pure intention de plaire à Dieu en toutes choses, et d'aimer plutôt mourir que de lui déplaire; et pour ce, travailleront incessamment au renoncement de leur propre volonté.

La pauvreté sera exactement gardée entre elles, comme un mur qui les doit conserver dans leur vocation, avec l'aide de Dieu, et pour cela chacune choisira toujours pour soi ce qui sera plus pauvre, n'aura argent, ni autre chose en son particulier, ni ailleurs; ménagera le bien des pauvres comme le bien de Dieu; ne recevra ni donnera aucun présent; se contentera du vivre, du vêtir et du coucher qui lui sera donné; bref, elles se ressouviendront qu'elles sont nées pauvres, qu'elles doivent vivre en pauvres, et pour l'amour du Pauvre des pauvres, Jésus-Christ Notre-

Seigneur, et qu'en cette qualité elles doivent être extrêmement humbles et respectueuses envers tout le monde, et tenir la vue basse en parlant aux personnes.

Elles useront de toutes les précautions imaginables pour conserver leur chasteté, et garderont leurs sens extérieurs et intérieurs ; ne parleront seule à seule aux hommes, notamment aux prêtres ou aux religieux de la maison ; garderont toujours la pauvreté de leur habit et de leur coiffure.

Elles obéiront à leurs supérieurs d'ici pour la discipline et conduite intérieure ; et à Messieurs les administrateurs pour l'extérieur qui regarde leurs règlements de l'hôpital, pour l'assistance des pauvres ; et à la supérieure d'entre elles pour l'exécution desdits règlements, et généralement en tout ce qu'elle leur ordonnera ; et leur obéissance sera prompte, gaie, entière, constante, persévérante en toutes choses, et avec soumission de leur propre jugement et de leur volonté, estimant toujours que ce qui est ordonné est le meilleur ; et nulle ne parlera, écrira ou recevra des lettres, que de l'ordre de la supérieure, si ce n'est à l'égard de Messieurs les administrateurs et de leurs supérieurs, avec lesquels elles traiteront avec respect et révérence, en les regardant en Dieu, et Dieu en eux.

Elles seront contentes que leur supérieure soit avertie de tous leurs manquements par celles qui les auront vues, diront tous les soirs les fautes[1] qu'elles auront faites le long du jour, et cela bonnement, humblement et simplement, et recevront la pénitence que leur supérieure leur ordonnera à cet effet.

Se confesseront et communieront tous les dimanches ; entendront la messe tous les jours ; feront une demi-heure d'oraison le matin, et autant le soir ; feront un petit examen

1. Il s'agit des manquements extérieurs à la règle.

devant les repas, touchant la vertu qu'elles se seront proposé d'acquérir, et le général, le soir; et liront chaque jour un chapitre de la lecture spirituelle qui leur sera ordonnée, outre celle de table.

Elles se lèveront précisément à quatre heures du matin, s'élèveront à Dieu à leur réveil, l'adoreront, le remercieront de la grâce qu'il leur a faite de bien passer la nuit; lui demanderont pardon si elles l'ont offensé; lui offriront leurs pensées, leurs paroles et leurs actions du jour, et lui demanderont la grâce de passer la journée en son amour et diront à cet effet : *Benedicta sit sancta et individua Trinitas, nunc et semper, et per infinita sæcula sæculorum. Amen.*

A quatre heures et demie, elles se rendront à leur petit oratoire, feront l'oraison mentale jusqu'à cinq heures, diront ensuite les litanies de Jésus, et deux dizains de leur chapelet, puis elles iront achever de s'habiller et faire leurs lits.

A six heures, elles se rendront à la salle des malades, videront les pots et les bassins; feront les lits des malades, leur donneront les médecines; prendront un peu de pain et un doigt de vin avant que d'y aller, au commencement de leur entrée dans ledit hôpital; et les jours de communion, elles prendront l'odeur d'un peu de vinaigre, ou s'en frotteront les mains.

A sept heures, elles feront déjeuner les plus malades, d'un bouillon, ou d'un œuf frais, et les autres d'un peu de beurre ou de pommes cuites.

Après cela, elles entendront la sainte messe, si elles ne l'ont entendue à cinq heures; et auront grand soin de faire prendre les bouillons aux malades qui auront pris médecine, aux heures précises.

Celles qui auront besoin de prendre quelque chose, le feront après cela; puis reviendront aux malades, instruiront les ignorants des choses nécessaires à salut, les induiront à

faire une confession générale de toute leur vie passée, et après cela à se confesser et communier tous les dimanches, tandis qu'ils seront malades et qu'ils le pourront, et à recevoir l'extrême-onction de bonne heure; consoleront ceux qui sont fort malades, leur feront faire des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition et de conformité au bon plaisir de Dieu; disposeront ceux qui tendront à la mort à ce qu'ils partent de ce monde en bon état, et ceux qui guériront à ne jamais plus offenser Dieu, et au cas qu'ils le fassent, à s'en confesser au plus tôt.

Auront grand soin que les pauvres malades aient ce qu'ils auront besoin, leurs repas aux heures ordonnées, à boire quand ils en auront besoin, et parfois quelques petites douceurs à la bouche.

A dix heures, elles se rendront toutes à l'infirmerie pour faire dîner les malades et les servir. La supérieure dira le *Bénédicité* et les grâces tout haut, et elle avertira les malades d'élever leur cœur à Dieu à cet effet. Si cela dépend des sœurs, elles leur feront donner un bouillon, du veau et du mouton, avec un peu de bœuf au dîner, et du rôti et bouilli au souper, si l'ordre déjà établi n'en dispose autrement.

Mais pour ceux qu'il n'est pas expédient qu'ils mangent de la viande solide, il leur sera donné des bouillons et des œufs frais alternativement, de trois heures en trois heures, en sorte qu'ils aient quatre bouillons et trois œufs frais par jour.

Le pauvres ayant dîné, elles feront leur examen particulier, dîneront à onze heures précisément, avec portion et lecture de table qu'elles feront tour à tour; puis, grâces étant dites, elles diront un dizain de leur chapelet, pour offrir à Dieu ce qu'elles doivent faire l'après-dîner, et pour lui demander la grâce de le faire en son amour.

Cela fait, deux d'entre elles s'en iront relever la sœur qui est restée auprès des malades, laquelle s'en ira dîner à la

seconde table avec la lectrice; et elles tâcheront de récréer les malades. La lectrice et la garde des malades ayant dîné et rendu grâces à Dieu et desservi la table, s'en iront à l'église ou à l'oratoire dire un dizain de leur chapelet, à même fin que dessus, et les autres deux sœurs s'en iront laver la vaisselle et travailler aux emplois qui leur seront destinés par la supérieure. S'il n'y a point à Angers une Compagnie de dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu pour donner la collation aux pauvres malades, les sœurs se rendront à l'infirmerie, à deux heures précisément, pour donner quelques petites douceurs auxdits pauvres malades pour leur collation, comme sont des pommes et des poires cuites, et, si messieurs (les pères des pauvres) l'agréent, quelques confitures et des rôties au sucre.

Celles qui ne seront point de garde auprès des malades s'en retourneront à leurs emplois, ou, si elles n'ont rien qui presse, demeureront à l'infirmerie pour instruire ces pauvres gens, les disposer à la confession générale, à leur faire faire des actes intérieurs de foi, d'espérance, de charité, de contrition et de conformité au bon plaisir de Dieu, et à les consoler comme au matin. A quatre heures, elles donneront les médicaments, changeront de draps à ceux qui se seront gâtés, videront les pots, raccommoderont un peu les lits des malades sans qu'ils se lèvent. A cinq heures précisément, toutes les sœurs se rendront à l'infirmerie pour faire souper les malades et les servir comme au dîner; après cela, les sœurs s'en iront faire une petite demi-heure d'oraison, et au bout l'examen particulier, et souperont ensuite, puis diront les grâces et feront comme au dîner.

Après grâces, qui sera environ six heures et demie, les sœurs se rendront à l'infirmerie, relèveront la garde, l'enverront souper avec la lectrice, et faire tout comme après le dîner, tandis que les autres feront coucher avant sept heures

les malades qui seront debout, donneront ordre qu'il y ait du vin et quelques petites douceurs pour subvenir aux besoins des plus malades.

A sept heures et demie, les sœurs se rendront à l'infirmerie, feront l'examen général et le feront faire aux malades qui le pourront, feront lire les points tout haut par l'une d'entre elles, au milieu de l'infirmerie, puis diront les litanies de la sainte Vierge, et liront les points de l'oraison, et la supérieure donnera de l'eau bénite à tous les malades et aux sœurs.

A huit heures, les sœurs se retireront, laisseront une d'entre elles, l'une après l'autre, dans l'infirmerie, pour veiller et assister les plus malades, et aider les moribonds à bien mourir, et achèvera son chapelet au premier somme des malades, et passera la nuit en veillant, lisant et sommeillant parfois, tandis que les pauvres reposeront; et les autres se retireront à leurs offices pour apprêter ce qu'il faudra pour le lendemain au matin, et se coucheront précisément à neuf heures, après avoir fait l'acte d'adoration.

A trois heures et demie, la veilleresse fera son oraison, et à quatre heures, elle la finira et ira éveiller les autres et prendre quelque chose, si elle veut, et s'en ira coucher jusqu'à neuf heures, qu'elle se lèvera pour entendre la sainte messe ; et la supérieure en enverra une autre à sa place, qui y fera son oraison en la même manière et pendant le même temps que les autres, si ce n'est que sa présence fût nécessaire alentour de quelque malade, auquel cas elle saura que le service qu'elle rend aux malades est une continuelle oraison devant Dieu.

Et afin qu'il plaise à Dieu leur faire la grâce d'accomplir toutes ces choses, elles la lui demanderont souvent, se confesseront et communieront à cette intention ; marcheront en la présence de Dieu, prendront pour leurs patrons

et intercesseurs devant Dieu la sainte Vierge, saint Joseph, saint Louis, sainte Geneviève et sainte Marguerite, reine d'Écosse; seront fidèles à bien faire exactement leurs actions journalières; vivront en grande bonté, douceur et cordialité les unes avec les autres, et avec les pauvres; s'étudieront à être fort humbles vers un chacun, et fort respectueuses et obéissantes envers messieurs les administrateurs; s'éloigneront de la communication du monde, notamment des religieux de la maison, auxquels elles ne parleront jamais que deux ensemble, et encore courtement, et pour des choses nécessaires, ni jamais de leurs petites difficultés à personne, si ce n'est à la supérieure; écriront souvent à leurs supérieurs spirituels, à Paris, l'état de leur intérieur, et suivront leur avis; obéiront exactement à leur supérieure; liront tous les vendredis, à table, le présent règlement; et enfin se représenteront souvent le bonheur de leur condition, comme elles servent Notre-Seigneur en la personne des pauvres, comme il reconnaîtra que c'est à lui qu'elles rendent le service qu'elles rendent aux pauvres malades, comme elles iront la tête levée au jour du jugement, comme elles accomplissent entièrement la loi de Dieu en faisant ce qu'elles font, et comme enfin elles seront toujours en Dieu, et Dieu toujours en elles, tandis qu'elles demeureront en la charité.

---

43. — A M. LE BRETON,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Au sujet de l'établissement dans Rome, et sur la nécessité pour la Compagnie d'être soumise aux ordres du Souverain Pontife.

1er juillet 1640.

Monsieur,

Je reçus hier trois de vos lettres à la fois; l'une du second, l'autre du troisième dimanche après Pâques, et l'autre du

18 avril, ce me semble. Voici succinctement la réponse à toutes les trois.

Je loue Dieu et ai une consolation inexplicable de tout ce que Notre-Seigneur fait pour vous de delà, quoique nous n'ayons encore ce que vous demandez pour nos affaires; mais béni soit Dieu de ce qu'il ne l'a pas pour agréable, et de tout le bien que vous faites parmi tout cela; que si la chose principale ne se peut pendant ce pontificat, *in nomine Domini*.

Je rends grâces à Dieu cependant de ce que monseigneur le vice-gérant vous a donné permission verbale d'acheter une maison dans Rome et de vous y établir. Il me semble que ceux-là ont raison qui souhaitent que vous ne soyez pas en mauvais air, ni si éloignés; je vous supplie, Monsieur, de faire attention à l'un et à l'autre et surtout au premier. Il faut se passer avec peu au commencement. Si nous pouvons vous envoyer quatre mille livres pour cela, ce sera tout. Le titre de la chapelle sera de la Sainte-Trinité, s'il vous plaît; et la maison se pourra appeler de la Mission. Voyez-vous de l'inconvénient à prendre la charité qu'on vous fera pour les messes ? Il me semble que je n'en vois point à visiter les pauvres malades d'alentour, ni à vous offrir à monsieur le vice-gérant, à recevoir les ecclésiastiques pour la retraite et pour les cérémonies; mais cela, avec le temps, quand vous aurez le renfort que je vous enverrai, lorsque positivement j'apprendrai que vous avez une maison. Si la chose presse pour cela, vous prendrez de l'argent de M. Marchand et nous le rendrons ici; sinon je tâcherai de le faire bailler à monseigneur le nonce ou à M. Mazarini [1]. Je n'ai encore pas vu mondit seigneur le nonce, pour des raisons d'importance que je ne puis vous écrire, et ne le pourrai voir moi-même, que les affaires de deçà et de delà ne soient accommodées. Je tâcherai de le faire voir cette semaine par une personne qui

1. M. Mazarini, qui allait devenir sous peu le cardinal Mazarin.

le voit souvent, qui me l'a promis, et qui l'aurait déjà fait, n'était qu'il revient des champs.

Que vous dirai-je de la proposition de Mgr Ingoli ? rien, certes, Monsieur, sinon que je la reçois avec toute la révérence et l'humilité possibles, comme venant de Dieu; que nous ferons notre possible pour l'embrasser; mais que nous n'avons, en l'une ni en l'autre des deux Compagnies, aucun du comtat d'Avignon, et que néanmoins, il me semble qu'il est absolument nécessaire que l'évêque et les deux autres qui le doivent accompagner, soient de même Compagnie. Depuis ce qui est ici dessus écrit, j'ai été célébrer la sainte messe; voici la pensée qui m'est venue : c'est que le pouvoir d'envoyer *ad gentes,* résidant en la personne de Sa Sainteté seule sur la terre, il a pouvoir par conséquent d'envoyer tous les ecclésiastiques, pour la gloire de Dieu, par toute la terre, pour travailler au salut des âmes, et que tous les ecclésiastiques ont obligation de lui obéir en cela; et selon cette maxime, qui me semble vraisemblable, j'ai offert à Dieu cette petite Compagnie pour aller là où Sa Sainteté ordonnera; je pense pourtant, comme vous, qu'il est nécessaire que Sa Sainteté ait agréable que la direction et la discipline des envoyés soit au Supérieur général, avec la faculté de les rappeler et d'en envoyer d'autres à leur place, en sorte néanmoins qu'ils soient à l'égard de Sa Sainteté comme les serviteurs de l'Évangile à l'égard de leur maître, et que leur disant : *allez-là*, ils seront obligés d'y aller; *venez ici*, ils viendront; *faites cela*, qu'ils soient obligés de le faire. Nous en avons peu en la Compagnie qui aient les talents qu'il faut pour une mission d'une telle importance; il y en a néanmoins quelques-uns, par la miséricorde de Dieu.

Je n'ai pu parler à Son Éminence de l'affaire de M. Le Bret; j'en entretiendrai Mme la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. Je salue mondit sieur Le Bret avec tout le respect

qui m'est possible, et suis son très humble serviteur et le vôtre.

---

44. — A M. ESCART[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY.

Il l'engage à modérer son zèle, à agir avec condescendance et douceur.

Saint-Lazare-lès-Paris, 25 juillet 1640.

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de ce que j'ai tant mis à vous faire réponse, et vous promets de m'amender moyennant l'aide de Dieu. Votre lettre m'a apporté une consolation que je ne vous puis exprimer, voyant le zèle que Notre-Seigneur vous donne pour votre avancement en la perfection et pour celui de la Compagnie; continuez, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, à demander cette grâce à sa divine bonté, et à y travailler à bon escient, *tempus enim breve est, et grandis nobis restat via.* O monsieur Escart, que je chéris plus que moi-même, que je fais volontiers cette même prière à Dieu et pour vous et pour moi! Mais quoi! ma misère est si grande que je suis toujours dans la poussière de mes imperfections, et au lieu que l'âge de soixante-quatre ans que j'ai me devrait être un plus puissant aiguillon pour travailler à l'amendement de ma misérable vie, je ne sais comme cela se fait que j'y avance moins que jamais. Vos prières, Monsieur Escart, mon cher ami, m'aideront à cela, et celles de ces tant bonnes âmes que vous voyez de delà; je vous demande une messe au tombeau de notre bienheureux père[2] pour cela. Je ne sais si la vue que j'ai de mes misères me fera vous dire ce que je m'en vas vous écrire; mais j'entends le vous dire en la vue de

1. Pierre Escart, né en 1612 à Vonargon (Suisse); entré en 1637.
2. Saint François de Sales.

Dieu, et dans l'esprit de simplicité, avec lequel il me semble que je l'ai considéré ce matin devant Dieu.

Je vous dirai donc, Monsieur, qu'il me semble que le zèle que vous avez pour l'avancement de la Compagnie est toujours accompagné de quelque âpreté et que cela passe même à l'aigreur. Ce que vous me dites, et que vous appelez lâcheté et sensualité en quelques-uns, me le fait voir, et notamment l'esprit dans lequel vous le dites; ô mon Dieu! il faut bien prendre garde à cela. Il est facile, Monsieur, de passer du défaut à l'excès des vertus, de juste de devenir rigoureux, et de zélé, inconsidéré. L'on dit que le bon vin devient facilement vinaigre, et que la santé au souverain degré marque une prochaine maladie. Il est vrai que le zèle est l'âme des vertus; mais certes, Monsieur, il faut qu'il soit selon la science, dit saint Paul; cela s'entend selon la science expérimentale, et pour ce que les jeunes gens n'ont point cette science expérimentale, pour l'ordinaire leur zèle va à l'excès, notamment en ceux qui ont de l'âpreté naturelle. Oh Jésus! Monsieur, il faut bien prendre garde à cela, et se défier de la plupart des mouvements et des saillies de notre esprit, tandis que l'on est jeune et de cette complexion. Marthe murmurait contre la sainte oisiveté et la sainte sensualité de sa chère sœur Madeleine, et la regardait comme si elle faisait mal de ne pas s'empresser comme elle pour traiter Notre-Seigneur; vous et moi, nous aurions eu peut-être son même sentiment si nous eussions été présents; et cependant (*o altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus*) voilà que Notre-Seigneur déclare l'oisiveté et la sensualité de la Madeleine lui être plus agréable que le zèle moins discret de sainte Marthe.

Vous me direz peut-être qu'il y a différence entre écouter Notre-Seigneur comme la Madeleine, et écouter nos petites

tendretés comme nous faisons. Hélas! Monsieur, que savons-nous si ce n'est pas Notre-Seigneur qui a inspiré lui-même la pensée du voyage des deux dont vous me parlez, et celle des petits soulagements qu'ils prennent? Je suis bien assuré d'une chose, Monsieur, que *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, et ne doute point que ces mêmes personnes n'aiment bien le bon Dieu. Et comment auraient-ils quitté leurs parents, leurs amis, leurs biens et toutes les satisfactions qu'ils avaient en tout cela, pour aller chercher la pauvre brebis égarée parmi ces montagnes, s'ils n'aimaient Dieu? Et si l'amour de Dieu est en eux, comment n'estimons-nous pas que Dieu leur inspire ce qu'ils font, et ce qu'ils laissent à faire, et que tout ce qu'ils font est pour le mieux, et ce qu'ils laissent à faire aussi? Au nom de Dieu, Monsieur, entrons dans ces véritables sentiments et dans ces pratiques, et craignons que le malin esprit ne prétende, par l'excès de notre zèle, nous porter au manquement de respect vers nos supérieurs, et de la charité que nous devons à nos égaux; c'est à cela, Monsieur, qu'aboutissent nos zèles moins discrets et l'avantage que le malin esprit en retire; c'est pourquoi je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, travaillons, Monsieur, à nous faire quittes de nos désirs trop zélés, notamment de ceux qui choquent le respect, l'estime et la charité. Et parce qu'il me semble que l'esprit malin prétend cela sur vous et sur moi, étudions-nous à humilier notre esprit, à bien interpréter les façons de faire de notre prochain, et à le supporter dans ses petites infirmités.

Oui, mais si je le supporte, adieu nos petits règlements; l'on n'en gardera plus aucun; et puis vous savez, me direz-vous, que vous m'avez chargé de tenir la main à ce qu'ils s'observent.

Je réponds à la première difficulté, qui est de l'anéantis-

sement de l'observance des règlements : qu'il nous doit suffire de faire sentir au supérieur, dans le respect et la révérence qu'on lui doit, les manquements qu'on voit et les inconvénients qui s'ensuivent, et attendre que Notre-Seigneur y pourvoie, ou par la prochaine visite, en laquelle l'on doit rapporter les manquements de la communauté en général et de chaque personne en particulier, voire même ceux du supérieur, notamment le manquement du soin de faire observer les règlements, ou bien l'on peut en donner avis au Supérieur général; et après cela être en repos, dans la confiance que Notre-Seigneur y pourvoira, ou par le changement des officiers, ou parce qu'eux-mêmes changeront par quelque retraite, par quelque oraison où Dieu leur donnera la lumière et force pour remédier à ce défaut. Bref, il faut commettre cela à la divine Providence, et être en repos.

Quant à la seconde objection qui est que vous avez charge de veiller sur les règlements, je vous dirai, Monsieur, que cela est vrai, mais que cela s'entend que l'on doit veiller en la manière que j'ai dit ci-dessus, qui est d'avertir le supérieur dans l'esprit d'humilité, de douceur, de respect et de charité, et après cela, s'il n'y remédie, en donner avis au Supérieur général. Et c'est ce que vous avez fait, mais dans l'esprit d'empressement, d'âpreté et d'aigreur même; et c'est, Monsieur, ce que nous devons toujours soupçonner dans tout ce que nous faisons, *non enim in commotione Dominus, sed in spiritu lenitatis.* Que si après tout cela les choses vont comme auparavant, il faut demeurer en paix; et c'est ce que je vous prie de faire.

J'espère à la fin de cet automne de vous aller visiter, et alors nous en parlerons plus particulièrement, comme aussi du voyage que vous me proposez. Je prie cependant Notre-Seigneur qu'il soit la joie et la paix de votre cœur.

Or sus, Monsieur, il faut que je finisse en vous disant derechef que je vous chéris plus que moi-même, et que j'ai une parfaite confiance qu'après que vous aurez honoré d'une manière particulière l'humilité et la douceur de Notre-Seigneur quelque temps durant, par affection, par actes assaisonnés de cet esprit de douceur et d'humilité, vous deviendrez, moyennant la grâce de Dieu, un homme tout à fait apostolique; et c'est ce que je lui demande avec toute l'affection qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

45. — A MADAME DE CHANTAL.

Reconnaissance et confiance qu'il lui témoigne au sujet de ses missionnaires; intérêt qu'il prend à son œuvre.

Paris, 26 août 1640.

Ma très digne et très chère Mère,

Mon Dieu! que mon cœur est attendri de voir la bonté avec laquelle votre incomparable charité procède avec ses pauvres enfants les missionnaires ! O Jésus ! qu'ils sont heureux et que j'espère qu'ils en feront un grand profit ! Au nom de Notre-Seignenr, ma digne Mère, continuez-leur la même charité, et à votre chétif fils et serviteur la part que sa bonté lui a donnée dans votre cher cœur.

J'ai écrit amplement à M. Escart, il y a environ un mois, touchant ce que votre charité me fait l'honneur de me mander que je lui devais écrire, et j'espère qu'il a reçu ma lettre et qu'elle aura fait effet sur son esprit, si ce n'est que la tentation ait fait de trop fortes impressions en son imagination. Le sujet de la visite de sa sœur est considérable, mais parce qu'elle choque une maxime que nous avons de ne pas visiter nos parents, je le prie de différer jusqu'à

quelque occasion qu'il y pourra aller chemin faisant, allant ou venant.

Pour M. Duhamel, je lui écris que, s'il ne pense pas que sa résidence à Rome avec un de nos missionnaires ou à Alet avec ceux qui y sont, lui donne du repos, *in nomine Domini*, qu'il s'en retourne chez lui en cette ville, et qu'après avoir passé quelque temps chez lui, nous nous pourrons voir. Il a l'esprit naturellement inquiet, et n'aura jamais de repos, en quelque condition qu'il soit. Une bonne et sainte dame à laquelle il avait une grande confiance m'a dit avant de mourir [1], qu'il était perdu s'il abandonnait sa vocation; je ne pense pas qu'elle a voulu dire par le vice, mais par un accident auquel elle prévoyait qu'il tomberait.

Que dirai-je à votre cher cœur du bon monsieur le commandeur, ma chère Mère ? O Jésus ! il n'a pas seulement la moindre peine du monde. Je dis la moindre de ce que votre charité nous a écrit sur le projet d'un visiteur des maisons de la Visitation ; et certes, ma très digne Mère, je vous assure de la même chose pour mon particulier. La raison en est que ni lui ni moi, ne cherchant en cela que la volonté de Dieu, et croyant qu'elle nous serait manifestée par celle de notre digne Mère, à tous deux, je puis vous assurer, ma très aimable et chère Mère, que nous n'avons pas eu la moindre pensée du monde contraire à la vôtre, je dis la moindre. Et je pense, ma chère Mère, que je puis vous assurer de la même chose de notre Mère de la ville [2], et que nous sommes demeurés aussi en paix que si Notre-Seigneur nous avait dit de lui-même ce que vous nous écrivez; et c'est ce qui m'a fait voir que l'on n'y a cherché que la pure gloire de Dieu. Depuis que je suis au

1. Mme la présidente Goussaut.
2. Supérieure du monastère de la ville.

monde, je n'ai jamais vu ni senti en moi une si grande soumission de l'entendement et de la volonté qu'en cette occasion; ô ma chère et très aimable Mère, que vous êtes souverainement notre digne et très aimée Mère! Non, cela est à un tel point qu'il n'y a point de parole qui vous le puisse exprimer: il n'y a que Notre-Seigneur seul qui le puisse faire sentir à votre cher cœur.

La mère de la Trinité[1] écrivait ces jours passés, je pense qu'il n'y a que trois jours, qu'elle juge la chose nécessaire, et qu'elle espère qu'elle se fera; et je dirai seulement à l'oreille du cœur de ma digne Mère, qu'elle mande que Notre-Seigneur lui a fait voir quelque chose de cela.

Voilà, ma très digne et plus aimable et aimée Mère que je ne puis exprimer, ce que je dirai pour le présent à votre charité. O Jésus! je me souviens que j'omets de répondre à ce que votre charité me dit que nous aspirons à joindre la perfection ecclésiastique et la religieuse ensemble. Oh! non, ma chère Mère, nous sommes trop chétifs pour cela; mais il est vrai que nous sommes en peine de trouver un moyen pour nous perpétuer dans notre vocation; j'en dirai une autre fois les raisons à ma chère Mère, et les diverses pensées qui nous viennent sur cela, pour en avoir ses bons et saints avis. Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

46. — A M. ESCART,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY.

Il l'engage à ne pas visiter sa famille, à imiter l'exemple de saint François-Xavier.

Paris, 26 août 1640.

Monsieur,

Quoique je vous aie écrit assez amplement il y a environ un mois, je ne laisserai pas de vous faire ces lignes en cette

1. Supérieure de la maison du faubourg.

occasion, qui seront pour vous dire que je vous chéris toujours, et pense souvent à la bonté de cœur avec laquelle je me représente que vous avez pris ce que je vous ai écrit touchant la soumission de jugement, et au bon usage que vous en faites ; et selon cela il me semble que vous voilà acquiesçant à toutes les choses qui vous sont ordonnées, quoique directement contraires à vos sentiments. Oh ! Monsieur, que cela m'est à grande consolation, et que je pense que cela réjouit le cœur de Dieu ! Jamais je n'ai vu chose qui m'ait plus édifié que les lumières que Notre-Seigneur vous donna l'année passée, sur ce sujet, dans vos exercices.

Notre digne mère de Chantal me mande qu'on vous a dit qu'une de vos sœurs a apostasié de la foi, ce qui m'a beaucoup touché ; mais je ne sais comme cela se fait, que j'ai un peu de peine à croire que cela soit, et crains que l'ennemi de la paix de votre âme n'ait suggéré cette pensée à ceux qui vous désirent voir en votre pays, pour vous persuader d'y aller. Et parce que cela peut être néanmoins, je vous supplie, mon très cher frère, de différer les pensées de ce voyage jusqu'à ce qu'en quelque occasion, chemin faisant, vous voyiez ce que c'est, et si vous lui pourrez profiter. Le témoignage que Notre-Seigneur nous a rendu, combien il agrée qu'on s'éloigne de ses parents, quoiqu'il y allât de la distribution de son bien aux pauvres, voire même de l'assistance à l'enterrement de son père ; et d'ailleurs, voyant combien il a fui son pays natal dès sa naissance et en son âge parfait, tout cela avec l'expérience que j'ai en ma personne du déchet que reçoit un ecclésiastique en ces sortes de visites, joint à la règle que nous en avons, et qui s'observe bien, par la grâce de Dieu, tout cela fait, dis-je, que j'estime qu'il n'est pas expédient que vous y alliez exprès, mais qu'il est à propos que vous attendiez une occasion que

la Providence vous mettra entre les mains, au moyen de laquelle, chemin faisant, vous pourrez visiter vos parents.

Oui, mais, me direz-vous, peut-être que je ramènerai cette chère sœur au giron de l'Église. Vous avez raison, Monsieur, de dire peut-être, pour ce que vous avez sujet d'en douter, et qu'en lui pensant profiter par vous-même, vous ne portiez préjudice à vous-même. Notre-Seigneur voyait ses parents en Nazareth qui avaient besoin de son secours, au salut desquels peut-être il aurait pu profiter, et néanmoins il aima mieux les laisser dans le danger que de les aller visiter, voyant que son Père céleste n'y prendrait pas plaisir, et désirant donner cet exemple à la postérité, et informer son Église de ce qu'il faut faire en cas semblable. J'ai admiré maintes fois la pratique de cet exemple de Notre-Seigneur en saint François-Xavier, qui passa fort près de ses parents, s'en allant aux Indes, sans les visiter.

Voici ce que vous pourrez cependant; vous ferez bien d'écrire aux pères capucins de Lyon et de les prier de voir votre bonne sœur et vos parents, et de faire leur possible pour ramener cette chère sœur, et de faire faire une confession générale à vos autres parents, auxquels vous pourrez écrire, et les prier de profiter de la grâce qui leur sera présentée par ces bons prêtres. Voilà, mon cher Monsieur Escart, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je souhaite infiniment que nous nous mettions entièrement dans le dépouillement de l'affection de tout ce qui n'est pas Dieu, et que nous ne nous affectionnions aux choses que pour Dieu et selon Dieu, et que nous mettions et établissions premièrement son royaume en nous, et puis en autrui; et c'est ce que je vous prie de demander pour moi, qui suis, en son amour, etc.

47. — A M. CHIROYE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A LUÇON.

Avis en lui confiant la conduite de la maison.

6 octobre 1640.

Monsieur,

Notre bon Dieu se veut servir de vous à Luçon en qualité de supérieur de notre petite communauté : je vous prie, Monsieur, d'en accepter la charge, dans la confiance que, procédant dans l'esprit de douceur, d'humilité, de patience et de zèle de la gloire de Dieu dans la Compagnie, et par elle dans les âmes de nos bons seigneurs et maîtres, les bonnes gens des champs, sa bonté vous conduira par elle-même et votre famille par vous. Et parce que je vois que votre cher cœur gémira et me dira à la lecture de cette lettre : *A, a, a, Domine, nescio loqui ;* et comment me donnez-vous cet emploi ? A cela je n'ai autre chose à vous dire, sinon que *sufficit tibi gratia Dei,* que vous tâchiez de faire comme vous avez vu faire aux autres, et que vous preniez tous les avis que vous pourrez de M. Cuissot, que nous envoyons supérieur à la Rose. Or sus, Monsieur, ayez bonne confiance en Dieu, donnez-vous bien à lui, afin qu'il vous dirige et soit lui-même le supérieur ; obéissez-lui bien, et il fera faire ce que vous ordonnerez. Ayez dévotion particulière à la direction qu'eut la sainte Vierge de la personne de Notre-Seigneur, et tout ira bien. Écrivez-moi souvent et saluez MM. Soufflier et Thibaut[1] ; ils trouveront ici la très humble prière que je leur fais d'exceller au bon exemple qu'ils donneront à toute la Compagnie en union et en soumission, et Notre-Seigneur leur donnera mille bénédictions.

1. Louis Thibaut, né à Ferrières, en Gâtinais, 29 mars 1618; reçu le 21 août 1637.

48. — A M. BLATIRON[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, A ALET.

Felicitations sur sa conduite régulière, moyen d'y persévérer.

9 octobre 1640.

Monsieur,

Tout ce que vous m'écrivez de vos exercices me console et me fait voir le bonheur qu'il y a d'avoir une bonne conduite et un grand exemple devant ses yeux. Jouissez-en bien, Monsieur, *in nomine Domini*. Aspirez incessamment et sans relâche à vous former sur ce modèle, et vous deviendrez de plus en plus un bon missionnaire. Ressouvenez-vous toujours qu'en la vie spirituelle on fait peu d'état des commencements; on regarde le progrès et la fin. Judas avait bien commencé, mais il a mal fini; et saint Paul a bien fini quoiqu'il eût mal commencé. La perfection consiste en la persévérance invariable à l'acquisition des vertus et à l'avancement en icelles, parce que, dans la voie de Dieu, c'est reculer de ne pas avancer, à cause que l'homme ne demeure jamais en même état, et que les prédestinés, à ce que dit le Saint-Esprit, *ibunt de virtute in virtutem*.

Or le moyen de cela, Monsieur, est la continuelle reconnaissance des miséricordes et bontés de Dieu sur nous, avec la continuelle ou fréquente appréhension de s'en rendre indigne et de déchoir; d'être fidèle à ses petits exercices, notamment à ceux de l'oraison, de la présence de Dieu, des examens, de la lecture spirituelle, et de faire chaque jour quelques actes de charité, de mortification, d'humilité et de simplicité. J'espère, Monsieur, que l'usage exact de ces choses nous rendra enfin bon missionnaire et selon le cœur de Dieu.

1. Blatiron (Étienne), né le 6 janvier 1614, à Saint-Julien-Capel (Auvergne); reçu le 6 janvier 1638, partit pour Alet avec Mgr Pavillon, en 1639, et y resta deux ans.

49. — A M. ESCART,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY.

Il l'engage à éviter de blâmer son supérieur, par des motifs tirés de la conduite des apôtres. — Il le prie de faire oraison sur sa lettre.

Paris, 14 novembre 1640.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre avec une consolation très particulière, voyant la façon avec laquelle vous avez pris ce que je vous ai écrit touchant la peine que vous avez à l'égard de M. Codoing[1]. O Monsieur, que j'en rends grâces à Dieu, comme aussi du zèle qu'il vous donne pour l'observance des petits règlements et pour l'avancement à la vertu de la personne dont vous me parlez. Mais pour ce que le zèle comme les autres vertus deviennent vices par l'excès, il faut bien se garder de ne pas se laisser tomber dans ce labyrinthe; car le zèle qui sort hors l'enclos de la charité du prochain n'est plus zèle, mais passion d'antipathie; j'avoue que le commencement peut avoir été zèle, mais que l'excès l'a fait dégénérer en ce que je vous viens de dire; et la marque de cela est que, ni ce que notre révérende et digne mère[2] vous en a dit (qu'on ne voudrait pas souscrire à votre lettre que vous m'avez écrite la dernière) n'a pas ôté de votre esprit les sentiments (baste pour les sentiments), mais pas même ôté ni diminué l'opinion que vous en aviez.

C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie très humblement de bien penser à cela sérieusement devant Dieu, et à ce que je m'en vas vous dire, qui est: 1° que Notre-Seigneur impute à soi-même le mépris auquel vous avez cette personne-là, *qui vos spernit me spernit;* 2° que ce qu'il paraît qu'il a le plus blâmé en l'Évangile, ce sont les jugements téméraires;

1. M. Codoing était supérieur d'Annecy.
2. Mme de Chantal.

3° qu'il donne quantité de malédictions aux personnes qui jugeaient témérairement de leur prochain; 4° qu'il était blâmé d'être homme vain, amateur de soi-même, souffrant qu'on lui répandît des onguents sur sa tête; que ceux qui l'approchaient le publiaient pour un faiseur de bonne chère, buveur de vin et qui n'observait aucune règle de Moïse, ni les faisait observer aux apôtres, souffrant qu'ils prissent des épis et en mangeassent les grains le jour du sabbat; qu'il n'apprenait point ses disciples à prier comme saint Jean. Or, qui étaient ceux qui faisaient courir ces bruits? C'étaient ses propres disciples, ou quelqu'un d'eux. Pourquoi cela? C'est pour ce qu'ils n'avaient pas reconnu au commencement l'esprit dans lequel Notre-Seigneur faisait ces choses. Et pour ce que cela n'était pas rapportant au leur, ils ne contredirent pas au commencement leurs sentiments, qui offusquaient tellement la raison qu'elle ne put plus distinguer l'apparence du vrai ni du faux. L'imagination reçut à foule les pensées conformes à leur sentiment et à leur raison gâtée; et *inde* peu à peu se formèrent le mépris et la haine et tout ce qui s'en ensuivit. O Dieu! Monsieur, que lui, qui voyait tout cela, avait raison de crier contre les jugements téméraires, et que vous, vous avez sujet de craindre que ce que vous me dites de cette personne-là n'ait commencé par quelque antipathie naturelle ou par une forte pente au zèle qui, par un esprit trop âpre, ait pu devenir moins discret!

Au nom de Dieu, Monsieur, pensez-y; et quand même vous ne croiriez pas ce que je vous dis, entrez pour le moins dans le doute que cela soit ainsi, attendu que vous êtes le seul qui ayez cette opinion-là; et que monseigneur, notre digne mère, ceux qui l'approchent, le voient et l'observent comme vous, m'en mandent le contraire; et dans ce doute, ô Jésus! Monsieur, vous êtes obligé à faire votre possible pour vous déprendre de ces opinions, de vous humilier beau-

coup là dedans, et ne souffrir plus aucune pensée contraire à l'estime, à la charité et à la soumission d'esprit que vous devez audit sieur. Bénissez Dieu cependant, Monsieur, de ce que vous ne péchez pas par défaut, mais par excès d'une vertu, pour ce qu'il sera moins pénible de modérer votre zèle que de le vous donner si vous n'en aviez pas ; priez Dieu pour moi, s'il vous plaît, qui n'en ai point pour mon avancement en la vertu, pour qu'il m'en donne. Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, etc.

P.-S. Je vous supplie, Monsieur, de faire quelques oraisons sur ce que je vous dis, et de me mander les résolutions que Notre-Seigneur vous donnera sur cela.

---

50. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR DES PRÊTRES DE LA MISSION, A ANNECY,

Au sujet de la mort de M. de Sillery.

Paris, 15 novembre 1640.

Monsieur,

Je vous ai écrit très amplement, il y a environ un mois ; il me reste peu de chose à vous dire pour le présent.

J'ai fait envoyer les quatre cents livres aux deux jeunes hommes d'Annecy qui étudient à Orléans, et les ai fait bailler aux filles de Sainte-Marie de la maison de Paris à cet effet.

M. Duhamel m'a écrit de Lyon qu'il me désirait voir à deux lieues de Paris, il y a huit ou dix jours de cela ; je n'en ai pas ouï parler depuis.

Je vous ai mandé, ce me semble, le décès de feu M. le commandeur de Sillery [1] : sa mort a répondu à sa belle vie ; il est allé au ciel, comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer. Oh ! Mon-

1. Il mourut le 26 septembre 1640.

sieur, que c'était un grand serviteur de Dieu ! je disais ce que je vous viens de dire ces jours passés à Son Éminence, que, depuis huit ou dix ans que j'avais l'honneur de l'approcher, je ne lui avais jamais vu aucune pensée, parole, ni œuvre qui ne tendît à Dieu médiatement ou immédiatement, non pas même une pensée d'impureté dans toutes les cordiales communications qu'il a eues à Sainte-Marie ; il m'a assuré de cela maintes fois. O Monsieur, que Dieu est bon pour ceux qui se détachent des affections du monde pour s'unir à lui !

Je salue très humblement vous et toute la Compagnie, et je suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

51. — A M. BOURDOISE,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

Il le prie de recevoir chez lui un jeune ecclésiastique.

6 février 1641.

Monsieur,

Le jeune ecclésiastique nommé M. Clauset, qui est sorti de céans et demande à entrer chez vous, est plein de bonne volonté et digne que vous lui fassiez la charité qu'il vous demande. Il n'y a que quatre ou cinq jours que je conseillai à un autre ecclésiastique, qui sort de Saint-Gervais et vient de faire sa retraite chez nous, de vous demander la même grâce que le premier, laquelle il m'a fait savoir depuis que vous lui avez faite ; et autant d'occasions que j'ai de vous en adresser, je le fais, et vous supplie aussi de l'avoir agréable, et qui plus est, de ne faire aucune difficulté de recevoir tous ceux de céans qui en voudront sortir et vous demanderont d'entrer chez vous, et cela, sans demander mon agrément, comme aussi je vous supplie très humblement, Monsieur, de trouver bon que, s'il se présente quelqu'un de vos pen-

sionnaires pour entrer en notre pauvre et chétive Compagnie, nous le recevions tout simplement. Je dis de vos pensionnaires, et non certes de ceux qui ont le bonheur d'être liés à votre sainte communauté, que j'estime des plus saintes qui soient en l'Église de Dieu, et en laquelle je m'estimerais moi-même bien heureux d'être, si la Providence ne m'avait attaché à celle-ci; que si je n'ai ce bonheur en effet, je l'ai en estime et en affection d'être, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre, etc.

---

52. — AU CARDINAL

CHARGÉ DE LA PROPAGANDE.

Il offre à la propagande des missionnaires pour l'Arabie.

(1641.)

Éminence,

Comme on n'a encore donné à aucune congrégation ou prêtre séculier l'Arabie Heureuse, l'Arabie Pétrée et l'Arabie Déserte pour y travailler au salut des âmes et les convertir à la foi chrétienne, Vincent de Paul, supérieur de la Congrégation de la Mission, s'offre pour envoyer les siens en ces pays, lorsque Votre Éminence voudra bien leur en donner la mission *sub nomine proprio*, afin qu'il puisse au fur et à mesure les pourvoir des choses nécessaires, et lui donner les facultés ordinaires, avec pouvoir d'y envoyer un vicaire apostolique, qui devra résider dans un port qui touche à l'Arabie Heureuse, où, par les navigations des Hollandais et des Anglais, on pourra envoyer des missionnaires qui seront au nombre de six prêtres pour le moment, et qui devront être présentés et approuvés par monseigneur le nonce de France, auquel il présentera des sujets choisis, afin que la sainte Congrégation puisse les déclarer missionnaires, et approuver en qualité de vicaire apostolique celui qui sera le plus capable.

53. — A M. PERRIQUET,

VICAIRE GÉNÉRAL DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BAYONNE.

Il l'engage à rester à Bayonne. — Son humilité.

Paris, 31 mars 1641.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre avec consolation, et appris la bénédiction que Notre-Seigneur vous donne, avec admiration ; j'en rends grâces très humbles à sa divine Majesté, et la prie qu'elle aille sanctifiant votre chère âme de plus en plus. Il y a longtemps que je pense à ce que vous me faites l'honneur de me proposer, savoir, si vous faites mieux de continuer le service que vous rendez à Dieu dans ces quartiers-là, ou de revenir au lieu où il semble que la Providence vous requiert, c'est-à-dire à votre bénéfice. Or il faut que je vous dise, dans la simplicité de mon cœur, qu'il me semble que vous faites mieux de demeurer à Bayonne : 1° parce que la même Providence, qui ne se contredit jamais, vous a premièrement appelé à Bayonne ; 2° parce qu'elle vous y bénit *supra modum ;* 3° parce que je doute que vous ayez ici tant de fruits qu'à Bayonne ; 4° parce que Notre-Seigneur vous a donné les dispositions qu'il faut pour le servir sans attendre d'autre récompense que celle du ciel ; 5° parce que non seulement je vous vois utile à monseigneur de Bayonne, mais aussi nécessaire, notamment dans l'état auquel il se trouve. Que répondriez-vous à Dieu, Monsieur, si, faute de votre assistance, ce bon prélat abandonnait sa chère épouse qui vous chérit tant ?

Les chétives pensées que je vous propose et que je soumets aux vôtres, je n'oserais les dire qu'à peu d'ecclésiastiques, parce qu'il y en a peu, ce me semble, que Dieu ait prévenus de la grâce de ne point regarder les intérêts temporels ; et vous êtes, ce me semble, un de ceux que j'aie

jamais vus le plus en ce désintéressement. Et ce qui me fait penser que je ne me trompe pas, c'est qu'il y a longtemps que j'y pense, et que monseigneur de Bayonne pourra vous témoigner que, quoi qu'il m'en ait dit, étant deçà, je ne me pouvais résoudre pour lors à vous dire ce que je vous dis à présent. Et je puis vous assurer, comme je le fais devant Dieu, que nulle raison humaine ne me fait vous dire ceci, mais la seule vue de Dieu et le bien de son Église ; mais parce que je suis un pauvre laboureur et un pécheur, et qui pis est, le plus abominable et détestable de tous les pécheurs du monde, je vous prie de n'avoir aucun égard à ce que je vous dis, si cela ne vous semble conforme à la volonté de Dieu, en l'amour duquel et en celui de sa sainte Mère, je suis, etc.

---

54. — A MADAME DE CHANTAL.

Il lui exprime sa satisfaction des avis qu'elle donnait aux missionnaires, et de la conduite de la supérieure actuelle de la Visitation, ainsi que de la précédente.

9 juin 1641.

Ma très chère et ma très digne Mère,

J'ai aujourd'hui reçu la lettre que votre bonté m'a écrite par l'adresse de notre mère du faubourg, pour réponse à laquelle je vous dirai, ma chère Mère, que je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il fait à nos pauvres missionnaires par la communication que votre charité souffre qu'ils lui fassent, et je le prie qu'il les rende dignes de la continuation de la même grâce, par le bon usage que je souhaite bien fort qu'ils en fassent. Au nom de Notre-Seigneur, ma digne Mère, continuez-leur la même charité. Je tâcherai de vous obéir à l'égard du faubourg pour la visite, et j'y mettrai l'ordre que votre charité désire, si vous impétrez de Notre-Seigneur qu'il me fasse part de la fermeté qu'il vous a donnée dans la douceur. Oh ! que votre

bon ange nous aiderait bien pour cela, si vous, ma chère Mère, l'en priez bien! Notre chère mère de la ville [1] paraît avoir l'esprit de Dieu dans sa conduite. Notre chère sœur Angélique [2] vit dans ses infirmités avec une humilité et une cordialité pour elle qui m'édifient. Oh! que je souhaite cette même bénédiction dans tous les ordres, et que c'est une harmonie admirable aux yeux de Dieu, et de grande édification à ceux qui le voient! Bonsoir, ma chère Mère; je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

55. — A M. BLATIRON,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ALET.

Il l'encourage dans ses peines

3 septembre 1641.

Monsieur,

Mon Dieu! que mon âme a été consolée de tout ce que M. d'Horgny m'a dit et écrit de vous! mais quoi! j'ai été également affligé de votre indisposition et des peines que vous avez dans quelques rencontres avec la personne que vous savez [3]. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre pauvre vie; contentez-vous de la consumer peu à peu pour le divin amour; elle n'est point vôtre, elle est à l'auteur de la vie, pour l'amour duquel vous la devez conserver jusqu'à ce qu'il vous la demande, si ce n'est que l'occasion se présentât de la donner, comme un bon prêtre âgé de quatre-vingts ans, qu'on vient de martyriser en Angleterre, d'un supplice cruel: on lui a arraché le cœur, à demi étranglé; et comme on lui dit avant de l'exécuter que, s'il voulait renoncer à sa religion, on

1. La sœur Louise-Eugénie de Fontaine, supérieure du monastère de la Visitation de Paris, rue Saint-Antoine, 138.

2. La sœur Hélène-Angélique Luillier, qui avait été supérieure jusqu'au 9 mai 1641.

3. Mgr Pavillon.

lui sauverait la vie, il répondit que s'il en avait mille, il les donnerait toutes très volontiers pour l'amour de Jésus-Christ, pour lequel il mourait. Je vous dis ceci, les larmes aux yeux, en la vue du bonheur de ce saint prêtre et de l'attache qui me reste à ma misérable carcasse, etc.

---

56. — A LA R. M. Françoise-Madeleine ARISTE, A TROYES.

Il lui parle d'un arrangement avec les Carmélites. — Nouvelles de la maladie de monseigneur de Troyes.

Paris, 5 novembre 1641.

Ma très chère et très digne Mère,

J'ai reçu la vôtre avec tant de respect et tant de tendresse que je ne le vous puis exprimer, et toujours dans l'esprit de reconnaissance de toutes les obligations que nous vous avons. Et pour vous rendre compte de l'affaire dont il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, ma chère Mère, je vous dirai qu'au même instant que j'eus reçu la vôtre, j'écrivis à notre mère[1] du faubourg (où était notre digne mère[2], et, deux jours auparavant, la supérieure de Rouen[3]) que j'y pensais encore, et que je la priais de parler à notre digne mère de l'affaire dont je lui écrivais, et conclus ma lettre en lui disant qu'au royaume de la charité l'on aime mieux souffrir quelque incommodité que d'incommoder le prochain. Sur quoi elle me fit réponse que notre digne mère avait conseillé à la révérende mère supérieure de Rouen de se rapporter de ce différend à leurs amis; ladite mère de Rouen y avait acquiescé, et était partie en cette résolution, et me marqua que cette bonne

1. La très honorée mère Anne-Marguerite Guérin.

2. La sainte mère de Chantal, en son dernier voyage en France. Elle mourut le 13 décembre suivant.

3. La mère Anne-Thérèse de Préchonnet, qui, pour différentes affaires de l'Institut, était allée trouver la sainte mère de Chantal, à Paris.

mère lui avait dit que les révérendes mères carmélites voyaient dans leurs chambres et dans leur jardin comme elles voyaient dans celles des carmélites ; qu'elle vous désire donner toutes les satisfactions qui lui seront possibles, pour ce qu'en vérité vous êtes sa bonne mère, et qu'elle vous écrivait.

Voilà, ma chère Mère, ce qui s'est passé ; plût à Dieu que je fusse digne de rendre quelque petit service à votre saint ordre, plus grand que celui-ci ! sa bonté sait l'affection que je lui porte et la dilection qu'il me donne pour ma chère Mère, que je chéris incomparablement, et que je désirerais voir retourner à son gîte, si je n'avais peur de souhaiter quelque chose contre la volonté de Dieu, qui vous gouverne par sa providence toute particulière. Et ce qui me fait modérer l'affection trop sensible que j'en avais, ce fut la lecture qui s'est faite ces jours passés à notre réfectoire, où il est rapporté qu'un frère jésuite espagnol, ayant vieilli dans quantité de grands et signalés services qu'il avait rendus à Dieu aux Indes, il fit instance vers ses supérieurs à ce qu'il lui fût permis de retourner mourir en son pays et de n'y faire autre chose que de se préparer à bien mourir. Ce qui lui ayant été accordé, et lui étant revenu en son pays et étant un jour au pied du crucifix en oraison, il lui fut reproché intérieurement et si âprement qu'il avait mal fait d'abandonner cette nouvelle Église, qu'il avait aidé à fonder, qu'il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'après plusieurs instances qu'il fit vers ses supérieurs pour le renvoyer aux Indes, ils l'y renvoyèrent enfin ; et y étant, il recommença à travailler avec autant d'ardeur que sa caducité lui permettait, et mourut enfin comme il avait vécu, en odeur de sainteté. Et c'est, ma chère Mère, ce qui m'a fait offrir à Dieu la disposition de votre personne, pour les lieux et en la manière qu'il le trouve plus expédient pour sa gloire.

L'on nous a dit que le bon monseigneur de Troyes est malade[1]; mon Dieu, ma chère Mère, que cela m'a touché, et que je prie Notre-Seigneur de bon cœur qu'il conserve ce saint prélat, et qu'il le sanctifie de plus en plus! Je lui fais la même demande pour vous, ma chère Mère, à qui je recommande ce pauvre misérable, et le plus grand de tous les pécheurs; je fais la même de cette pauvre petite Compagnie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc.

---

57. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ANNECY.

Recommandation expresse de ne rien conclure sans l'avis du supérieur général.

7 décembre 1641.

Monsieur,

Vous me mandez que vous allez mettre l'argent à rente entre les mains de M. le comte de N.; ce qui me donne sujet de vous dire, Monsieur, que j'ai un peu de peine de cela, et qu'il me semble qu'il aurait été à propos d'en acheter une maison ou de la faire. Je sais bien qu'il y a quelque chose à redire à cela même; mais si vous m'aviez écrit votre intention et vos raisons, je les eusse pesées devant Dieu, comme j'ai tâché de faire de celles du contrat, mais trop tard. Il eût été à propos que vous m'eussiez mandé l'une et l'autre proposition, et ensuite les raisons pour et contre, afin d'asseoir mon jugement là-dessus, qui a eu grand'peine à consentir à quelques clauses trop rudes du contrat. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de ne plus jamais rien faire de semblable sans m'en écrire. Il eût été même expédient que vous m'eussiez mandé la manière que vous désireriez prendre

1. Mgr René de Breslais, évêque de Troyes, d'octobre 1604 au 2 novembre 1641. Il était mort quand saint Vincent écrivait cette lettre.

pour le séminaire que vous avez commencé. Il me semble qu'on vous avait donné avis de m'envoyer le projet avant de conclure, et c'est ce que tous ceux de la Compagnie ont toujours pratiqué partout, et ce qu'on pratique en toute Compagnie bien réglée.

Vous m'objecterez que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois, et que cependant les occasions se perdent et tout demeure.

A quoi je vous réponds, Monsieur, qu'il est vrai que je suis trop long à répondre et à faire les choses, mais que pourtant je n'ai jamais vu encore aucune affaire gâtée par mon retardement, mais que tout s'est fait en son temps et avec les vues et les précautions nécessaires; et que néanmoins je me propose de vous faire réponse à l'avenir au plus tôt, après avoir reçu vos lettres et avoir considéré la chose devant Dieu, qui s'honore beaucoup du temps qu'on prend pour considérer mûrement les choses qui regardent son service, comme sont toutes celles que nous traitons. Vous vous corrigerez donc, s'il vous plaît, de votre promptitude à résoudre et à faire les choses, et je travaillerai à me corriger de ma nonchalance.

Je vous supplie derechef, au nom de Dieu, de me donner avis de toutes choses, avec le pour et le contre de celles qui sont de considération, vous gardant d'ajouter, ôter ou changer à notre manière de vie, et de faire quelque chose d'importance sans me l'écrire et avoir ma réponse. Oh! que le bon M. Le Breton a parfaitement pratiqué cela, et que Dieu a béni cette sienne conduite!

Oserai-je vous le dire sans rougir, Monsieur? il n'y a remède, il faut que je le fasse : c'est que, repassant par-dessus toutes les choses principales qui se sont passées en cette Compagnie, il me semble (et c'est très démonstratif) que, si

elles se fussent faites avant qu'elles l'ont été, elles n'auraient pas été bien. Je dis cela de toutes, sans en excepter pas une seule : c'est pourquoi j'ai une dévotion particulière de suivre pas à pas l'adorable providence de Dieu ; et l'unique consolation que j'ai, c'est qu'il me semble que c'est Notre-Seigneur seul qui a fait et fait incessamment les choses de cette petite Compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, enfermons-nous là dedans, dans la confiance que Notre-Seigneur fera ce qu'il voudra qu'il soit fait parmi nous. J'espère cela de sa bonté et de l'attention que vous ferez à la très humble et très affectionnée prière que je vous en fais pour l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

58. — DÉCLARATION

ÉCRITE DE LA MAIN DE SAINT VINCENT.

Attestation sur la vision qu'il eut relativement à saint François de Sales et à Mme de Chantal.

Décembre 1641.

« Nous, Vincent de Paul, supérieur général très indigne de la Congrégation des Prêtres de la Mission, certifions qu'il y a environ vingt ans que Dieu nous a fait la grâce d'être connu de défunte notre digne Mère de Chantal, fondatrice du saint ordre de la Visitation-de-Sainte-Marie, par de fréquentes communications de paroles et par écrit, qu'il a plu à Dieu que j'aie eues avec elle, tant au premier voyage qu'elle fit en cette ville, il y a environ vingt ans, qu'aux autres qu'elle y a faits depuis, en tous lesquels elle m'a honoré de la confiance de me communiquer son intérieur ; qu'il m'a toujours paru qu'elle était accomplie en toutes sortes de vertus, particulièrement qu'elle était pleine de foi, quoiqu'elle ait été toute sa vie tentée des pensées contraires ; qu'elle avait une confiance en Dieu et un amour souverain de sa divine bonté ; qu'elle avait l'esprit juste, prudent, tempéré



et fort en un degré très éminent; que l'humilité, la mortification, l'obéissance, le zèle de la sanctification de son saint ordre et du salut des âmes du pauvre peuple, étaient en elle en un souverain degré. Bref, je n'ai jamais remarqué en elle aucune imperfection, mais un exercice continuel de toutes sortes de vertus; et que, quoiqu'elle ait joui en apparence de la paix et tranquillité d'esprit dont jouissent les âmes qui sont parvenues à un si haut degré de vertu, elle a néanmoins souffert des peines intérieures si grandes, qu'elle m'a dit et écrit plusieurs fois qu'elle avait l'esprit si plein de toutes sortes de tentations et d'abominations, que son exercice continuel était de se détourner du regard de son intérieur, ne pouvant supporter elle-même la vue de son âme si pleine d'horreur, qu'elle lui semblait l'image de l'enfer.

« Quoiqu'elle souffrît de la sorte, elle n'a jamais perdu la sérénité de son visage, ne s'est relâchée de la fidélité que Dieu demandait d'elle dans l'exercice des vertus chrétiennes et religieuses, dans la sollicitude prodigieuse qu'elle avait de son saint ordre; de là vient que je crois qu'elle était une des plus saintes âmes que j'aie jamais connues sur la terre, et qu'elle est maintenant bienheureuse dans le ciel; et que je ne doute pas même que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits de ce royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir.

« Cette personne m'a dit qu'ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, elle se mit à genoux pour prier Dieu pour elle; et que la première pensée qui lui vint en l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle a commis et commet ordinairement; et qu'immédiatement après, il lui parut un petit globe, comme de feu, qui s'élevait de terre et s'alla joindre en la supérieure région de

l'air à un autre globe plus grand et plus lumineux, et que les deux réduits en un s'élevèrent plus haut, entrèrent et se répandirent dans un autre globe infiniment plus grand et plus lumineux que les autres ; et il lui fut dit intérieurement que ce premier globe était l'âme de notre digne Mère [1]; le second, de notre bienheureux Père [2], et l'autre l'Essence divine ; que l'âme de notre digne Mère s'était réunie à celle de notre bienheureux Père, et les deux à leur Dieu, souverain principe.

« Il dit de plus que, célébrant la sainte messe pour notre digne Mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento* où l'on prie pour les morts, il pensa qu'il ferait bien de prier pour elle, que peut-être elle était dans le purgatoire, à cause de certaines paroles qu'elle avait dites, il y avait quelque temps, qui semblaient tenir du péché véniel ; et qu'en même temps il revit la même vision, les mêmes globes et leur union : et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme était bienheureuse, qu'elle n'avait point besoin de prières, ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de cet homme, qu'il la voit en cet état quand il pense à elle.

« Ce qui pourrait faire douter de cette vision, est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de cette âme bienheureuse, qu'il ne lit jamais ses réponses sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui a inspiré ce qu'elles contiennent à cette âme bienheureuse, et que cette vision, par conséquent, est un effet de son imagination ; mais ce qui fait penser que c'est une vrai vision, est qu'il n'est point sujet à en avoir, et n'a jamais eu que celle-ci.

« En foi de quoi j'ai signé la présente de ma main, et scellé de notre sceau. »

1. Mme de Chantal.
2. Saint François de Sales.

59. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ANNECY.

Il l'engage à ne pas différer son voyage à Rome, il lui rappelle la méthode simple qu'il doit suivre pour faire la classe, et dit un mot de la mort de Mme de Chantal.

31 décembre 1641.

Monsieur,

Je reçus avant-hier cette lettre qui me répond à ce que j'ai écrit pour Rome, et je vous dirai, pour réponse, que je trouve les raisons que vous me mandez pour différer le voyage après Pâques bien considérables; mais il y a de l'inconvénient à tant différer. Le Pape, le cardinal Lenti, doyen des cardinaux, et un autre bon et vertueux ecclésiastique qui a la pensée des ordinands à l'esprit, peuvent mourir pendant ce temps; et si cela arrivait, voilà une bonne œuvre manquée, ou en grand risque. Je tâcherai de vous envoyer au plus tôt M. Dufestel ou M. Grimal, avec un second, afin que vous les instruisiez pendant douze ou quinze jours, et je ferai partir les autres au plus tôt pour attendre à Marseille.

Je vous dirai cependant, Monsieur, que je doute qu'il soit expédient de donner des écrits à étudier à vos séminaristes. Il y a assez de livres étendus et abrégés pour cela; l'on n'écrit point en classe dans les collèges d'Espagne. Le principal est de bien répéter ce que l'on a enseigné, et la meilleure méthode que j'aie expérimentée pour cela est de prendre un casuiste, leur expliquer un chapitre ou deux à la fois par cœur, et leur faire rapporter à chacun d'eux par cœur l'autre leçon; ce qui étant fait plusieurs fois, la chose s'inculque et demeure à jamais, et l'on explique les difficultés qui se proposent; nous en avons usé ici de la sorte pour les cas de conscience et pour les controverses, ce qui nous a merveilleusement réussi. Aussi bien ne relit-on guère les écrits; et ce qui est le mal, c'est qu'on s'en rapporte à ces écrits,

et qu'on n'exerce pas assez la mémoire pour retenir les choses. Que profitent, je vous prie, à un docteur, ses écrits, après qu'il a fait ses études ? A rien, certes, qu'à y recourir au besoin. Or il y a tant d'auteurs à présent, et qui ont des tables de matières si bien faites, que l'on n'a qu'à avoir un bon casuiste pour y recourir au besoin. Selon cela, je vous supplie, Monsieur, d'aviser au moyen d'entrer en la pratique que je viens de vous dire.

Vous ne doutez pas que je n'aie senti une bien sensible douleur de la mort de notre digne mère [1]. Il a plu à Dieu néanmoins de me consoler en la vue de sa réunion à notre bienheureux père et de tous deux à Dieu, dès que j'en eus la nouvelle, ensuite d'un acte de contrition que je fis à l'instant, après avoir lu la lettre par laquelle on me donnait avis de l'extrémité de sa maladie; et la même chose m'a été montrée, ce me semble, à la première messe que je célébrai pour elle après la nouvelle de sa mort.

Que ceci soit dit seulement au bon monsieur Codoing, s'il lui plaît, et à nos messieurs que j'embrasse tous en esprit, avec la plus grande affection et humilité qui m'est possible.

---

60. — A M. ESCART,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY.

Il le félicite d'être revenu à de meilleurs sentiments [2].

Paris, 2 février 1642.

Monsieur,

Si vous aviez vu la joie de mon cœur à la lecture de votre lettre, le vôtre serait tressailli de la même passion; ô Monsieur, que je vous embrasse tendrement, mais certes humblement et prosterné en esprit à vos pieds! Demain, s'il plaît à

1. Allusion à la déclaration qui précède.
2. Il avait eu quelques difficultés avec M. Codoing, son supérieur.

Dieu, je dirai la sainte messe en partie pour rendre grâces à Dieu pour celles qu'il vous a faites. Oh ! que ce bon mouvement est du ciel ! oui, il me paraît venir du ciel, je l'ai allégué et l'alléguerai bien des fois ; comme ce qui va ruinant la charité est de l'esprit malin. Bénie soit la Sapience éternelle de Jésus-Christ qui vous a fait faire la mineure et la conclusion avec tant de force et de bénédiction ! Continuez, Monsieur, à voir les choses et les actions du prochain dans l'esprit de charité ; et quand leurs actions seraient mal faites, pratiquons le conseil de notre bienheureux père François de les regarder par le meilleur. Mon Dieu ! que la part que Notre-Seigneur vous a faite de son humilité, au changement du supérieur, qui a été fait, me console pareillement, et votre indifférence à vous soumettre à quoi que ce soit ; certes, c'est la marque de la possession souveraine que Notre-Seigneur a de votre cher cœur, que j'aime plus que le mien en celui de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, etc.

---

61. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ANNECY.

Il parle d'un projet de séminaire et de ne pas abandonner les missions.

Saint-Lazare, 9 février 1642.

Monsieur,

Voici une lettre de Mgr le cardinal Mazarini, à notre recommandation, au cardinal Antonio[1], neveu de Sa Sainteté. Je reçus hier la vôtre du lieu de la mission où vous avez emmené vos séminaristes. O que mon âme est consolée de tout ce que vous m'en dites ; comme aussi de la propo-

1. Le cardinal Antonio Barberini, neveu d'Urbain VIII, eut une grande part dans les affaires sous le règne de son oncle. Il était dévoué à la France, dont il avait le brevet de protecteur. Après l'élection du nouveau pape Innocent X (15 septembre 1644), le cardinal Antonio, qui avait fait opposition à sa nomination, vint en France, où il arriva en novembre 1645. Il fut nommé archevêque de Reims en 1657 et mourut en 1671.

sition de l'achat de la maison, si elle est dans la ville d'Annecy, ou si proche qu'elle puisse servir de logement comme si l'on était dans la ville! Mais il nous est impossible de vous aider de ces sept mille livres. M. Dufestel tâchera donc de s'accommoder de mille ducats, qui est partie de la somme mise en constitution de rentes.

Vous avez bien fait de m'avertir de ne pas employer Son Éminence pour le dessein de monseigneur de Genève; sans cela, j'aurais écrit demain à M. de Chavigny, à Lyon, pour lui en parler. Votre présence à Rome pourra beaucoup vers monsieur l'ambassadeur[1] pour cela. Je lui en ferai écrire par M. de Liancourt, qui est son bon ami, et de la meilleure encre qu'il pourra.

Le bon M. Thévenin, curé de Saint-Étienne, en Dauphiné, m'a écrit plusieurs lettres, toutes tendantes à travailler à faire un séminaire de prêtres pour les curés et autres bénéficiers, et me presse par quantités de raisons et même par le jugement de Dieu. Il vous a vu en Dauphiné et à Nice, et nous ici; je souhaiterais bien que vous prissiez la peine de le voir en passant et de lui rendre mes lettres, dans lesquelles il y en a une à prendre, à Lyon, de MM. Marchand et Lumagne; c'est une lettre de change de 250 livres, qu'il me mande avoir dépensées pour nous venir voir. Il me presse d'abandonner notre dessein pour suivre celui qu'il propose, ce que je n'aurais pas difficulté à faire si Notre-Seigneur l'avait pour agréable; mais la Compagnie ayant été approuvée du Saint-Siège (qui a infaillibilité pour l'approbation des ordres que Notre-Seigneur institue, à ce que j'ai ouï dire à feu M. Duval), et la maxime des saints étant que, quand une chose a été une fois résolue devant Dieu ensuite de plusieurs prières et conseils qu'on a pris, il faut rejeter et tenir pour tentations tout ce qui se propose contre; et

1. Le marquis de Saint-Chamond.

enfin ayant plu à Dieu de donner une approbation universelle à cette bonne œuvre, en sorte que partout chacun commence à y prendre goût et y travailler, et la miséricorde de Dieu accompagnant cette œuvre de ses bénédictions, il me semble qu'il faudrait quasi un ange du ciel pour nous persuader que c'est la volonté de Dieu qu'on abandonne cette œuvre, pour en prendre une autre qu'on a déjà entreprise et qui n'a pas réussi en plusieurs endroits, et quand néanmoins le saint Concile de Trente recommande cette œuvre.

Nous nous sommes donnés à Dieu pour le servir en cela partout où nous le pourrons. Vous avez commencé ; monseigneur d'Alet[1] fait de même; monseigneur de Saintes[2] a ce même dessein, et nous allons commencer en cette ville pour en faire un essai de douze, à quoi Son Excellence nous aide de mille écus.

Ce bon serviteur de Dieu voudrait que la chose allât plus vite; mais il me semble que les choses de Dieu se font peu à peu et quasi imperceptiblement, et que son esprit n'est pas violent ni tempestif. Je vous ai dit ci-dessus que je vous priais de le voir ; mais j'ai pensé depuis qu'il n'y avait pas d'urgence et qu'il suffira que vous lui envoyiez mes lettres.

Je suis bien aise, Monsieur, que votre nature soit revenue de ces mouvements pressants que vous ressentiez pour Rome au commencement, et que vous le craigniez à présent, parce que ce sera le pur amour de Dieu qui vous y amènera et fera son œuvre par vous. Allez donc, Monsieur, *in nomine Domini;* dans cette confiance, écrivez-moi souvent et de toutes choses. Choisissez un lieu bien sain pour votre habitation à Rome; la lettre du cardinal Mazarini est écrite

1. Mgr Pavillon commença, mais ne continua pas, car deux ans après il renvoya les missionnaires. Ses tendances jansénistes expliquent sa conduite.
2. Jacques Raoul, évêque de Saintes, 1631-1646.

de bonne encre. Je suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. M. de Montereil, secrétaire de l'ambassadeur de Rome, prendra une barque pour aller à terre. Je vous prie de vous rendre à Marseille vers le 26 ou le 27.

---

62. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Sur la manière de diriger les études dans les séminaires.

Saint-Lazare, 17 mars 1642.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 23 février, de Lyon, il n'y a que deux ou trois jours, dont j'ai été bien en peine. Nous avons reçu plus tôt celle que vous écrivîtes d'Avignon à M. Souflier.

Or je vous dirai, pour réponse à la vôtre et non à celle de M. Souflier, que nous acquitterons toutes les sommes que vous avez prises à Lyon, et que, faute de n'avoir reçu la vôtre à temps, nous n'avons payé qu'environ mille livres en deux parties, desquelles l'on nous a apporté vos lettres de change et non celles de M. Morand, de Lyon; mais nous le ferons, et désormais, pour éviter cette confusion, je vous prie de rien prendre de delà que pour le nécessaire, et sur ce que vous m'aurez écrit.

Je rends grâces à Dieu de celle qu'il vous a faite en vous conduisant à Rome, et le prie qu'il vous la continue, et notamment qu'il vous conserve en parfaite santé, de laquelle je vous prie d'avoir soin, et à cet effet de vous loger en bon air, et d'être un peu superstitieux aux observances de Rome, d'y tenir autant que le vulgaire juge convenable; faute de cela, le bon M. Lebreton a privé la Compagnie de sa personne.

Nous avons consulté sérieusement sept de la Compagnie (six ensemble et l'autre à part, parce qu'ils partaient pour aller aux champs), touchant les dictations dont vous parliez à M. Souflier, et, toutes choses pesées et considérées, nous avons été cinq d'avis contraire, de sorte que l'on continuera à expliquer un auteur, comme l'on a commencé avec bénédiction. Voici les raisons :

La première se prend du côté de la science qu'on désire enseigner, laquelle sera plus sûre, étant celle d'un auteur approuvé, que celle tirée des écrits d'un particulier.

La deuxième, du côté des prélats et du public, qui aimeront bien mieux un auteur approuvé et choisi que les écrits d'un jeune homme qui n'aura fait preuve de sa suffisance que sur les bancs.

La troisième, du côté de la Compagnie, en ce qu'elle a plus de sujets qui pourront utilement expliquer un auteur que de dictateurs, et en ce qu'elle ne s'expose pas à la censure des leçons et qu'elle n'attire pas tant d'envie sur celles qu'elle ferait.

La quatrième vient de la part de ceux qui enseignent, auxquels il sera bien plus facile (quoi qu'on en dise) d'expliquer un auteur que de composer des écrits, s'ils ne les tirent, comme vous l'avez fait, de Bonacina [1] ou de quelque autre auteur (quand les écoliers l'ont découvert, ils se moquent du maître ou l'ont à mépris); que s'il les fait à sa tête, il faut avoir la suffisance d'un professeur en théologie pour cela. De plus, il faut employer longtemps à voir les auteurs et ne faire que cela; ce qu'étant ainsi, quel moyen de bien expliquer, de bien faire répéter et de prendre soin du spirituel, et puis de tous les autres exercices? Et si vous avez fait tout cela, chacun n'a pas cette force; et peut-être qu'elle

1. Martin Bonacina, de Milan, auteur d'un ouvrage de droit canon et d'une théologie morale; il mourut en 1631.

vous défaudrait à la fin. Et puis, si les maîtres donnent les mêmes leçons à la seconde volée des séminaristes, ils diront qu'on ne sait que la même chanson. Quelle différence y aura-t-il entre faire cela et prendre toujours un même auteur? Que s'ils composent toujours du nouveau, il faudra ne jamais faire que cela.

La cinquième raison vient du côté des séminaristes, lesquels sont savants ou ignorants. S'ils sont savants, ils ne se mettront pas au séminaire pour apprendre la morale, mais bien pour devenir meilleurs et pour apprendre les autres choses qu'on y enseigne, comme font les bacheliers en théologie qui vont aux ordinands, et les docteurs qui se mettent de l'assemblée des ecclésiastiques de Saint-Lazare, où l'on professe tant l'humilité et la simplicité dans les matières qui se traitent. S'ils sont ignorants, hélas! Monsieur, que leur serviraient les écrits?

Voilà, Monsieur, les raisons pour lesquelles nous avons pris la résolution que je vous viens de dire, qui est d'expliquer un auteur; et voici la réponse aux objections que la lettre écrite de M. Souflier met en avant.

L'on dit que les séminaristes n'auront pas si bonne opinion de leurs maîtres, et qu'ils seront tentés de quitter le séminaire si l'on ne leur donne des écrits. Or l'on répond que cela serait vrai s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science, et supposé que tous les séminaristes fussent savants; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher, et enfin celui de la réputation de ceux qui y auront été, lesquels l'on préfère dans les emplois, les conditions et les bénéfices. M. P. regarde déjà les nôtres pour les employer aux monastères et en des emplois semblables.

La seconde objection est qu'on a plus de facilité à composer et à dicter, qu'à interpréter un auteur et à faire répéter.

Cela me semble un paradoxe; car au premier, il faut étudier, voir les auteurs, composer, dicter et expliquer; au second, il ne faut qu'étudier, expliquer et répéter.

La troisième objection est que les choses s'apprennent en les écrivant. Je l'avoue, quand il ne s'agit que de peu de choses à retenir, mais non s'il y en a beaucoup; l'expérience fait voir le contraire, en Sorbonne, où ceux qui n'ont que des écrits sont aussi ignorants des choses que ceux qui n'y ont pas été du tout.

L'on dit de plus que, par ce moyen, les maîtres deviendront plus savants, parce qu'ils étudieront les matières à fond, et verront plusieurs auteurs. Je l'avoue, mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies? qui apprendra à catéchiser et à prêcher? Il faudra quasi autant d'hommes qu'il y aura de divers exercices dans chaque séminaire; et où trouverons-nous autant d'hommes qu'il y aura de divers exercices dans chaque séminaire, et les fonds pour les entretenir?

Si l'on répond qu'on suffit à Annecy pour tout cela, je dirai comme ci-dessus que cela est bon pour ce lieu-là, et pour un commencement, et que l'exercice des ordinands nous fait éprouver ici le contraire.

L'on objecte enfin l'usage des RR. PP. jésuites et des universités. Je distingue les universités : l'on ne dicte point en toute l'Espagne, où il y a de si grands théologiens; et puis ce n'est pas de même. Ces corps, en France, font profession d'enseigner les lettres. Je vous assure, Monsieur, que si nous entrons en cet esprit-là, vous verrez bientôt des propositions en la Compagnie qu'il faut prendre des collèges et enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus savants pour enseigner les séminaristes. Et si cela était, hélas! Monsieur, que deviendrait le pauvre peuple de la

campagne, et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous voulions aller de pair en science avec ces grands corps? Où serait la sainte humilité, en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite Compagnie jusqu'à présent?

Or, tout cela posé, au nom de Dieu, Monsieur, ne proposez jamais plus cela; tenez-vous ferme aux résolutions qu'on prendra en toutes choses de deçà; ne faites rien sans nous en écrire, ni qu'en suite de notre réponse. Je dis : rien qui soit de quelque considération; ressouvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous en ai écrit à Annecy.

J'ai beaucoup de choses à vous dire sur ce que vous avez fait à l'égard de ce bon prêtre du Dauphiné; ce sera une autre fois, Dieu aidant.

Écrivez-nous souvent, et tous les trois mois à M. de Montmaur, maître des requêtes, qui nous aide à votre entretien, et à M[mes] la duchesse d'Aiguillon et de Herse aussi. Vous nous écrirez à nous une lettre qui fera mention des choses particulières, et une autre de celles qu'on pourra faire voir. Et pour celles de M. de Montmaur et de mesdames, elles seront pour les remercier de leur assistance, pour les assurer de vos prières et pour leur dire succinctement l'état de la Compagnie, ce qu'il y a à espérer à l'égard des ordinands; et les prierez de vous continuer la bonne volonté qu'ils ont pour cet établissement. Les uns ni les autres ne désirent point qu'on dise la charité qu'ils nous ont faite.

J'espère vous écrire tous les quinze jours, et peut-être par tous les ordinaires; si vous m'écrivez et que la chose le requière, vous m'écrirez tout à moi, s'il vous plaît, et non à d'autres pour me le dire; et voilà tout ce que je vous dirai pour le présent.

Il me reste à embrasser votre chère Compagnie, comme je

le fais, prosterné en esprit à vos pieds, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc.

---

63. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ROME.

Il le reprend d'agir par lui-même et de tenir un peu trop à son opinion.

25 mars 1642.

Monsieur,

Je vous supplie d'assujettir vos pensées aux résolutions qu'on prendra ici; je ne dis pas seulement à l'égard d'un point, mais en toutes choses, et de ne rien faire d'important sans m'en écrire, et jusqu'à ce que vous ayez reçu réponse.

Voyez-vous, Monsieur, vous et moi nous nous laissons trop emporter à nos opinions : vous êtes cependant dans un lieu où il faut une merveilleuse retenue et circonspection; j'ai toujours ouï dire que les Italiens sont les gens du monde les plus considérants, et qui se méfient le plus des personnes qui vont vite. La retenue, la patience et la douceur viennent à bout de tout, parmi eux, avec le temps; et parce qu'ils savent que nous autres Français allons trop vite, ils nous laissent longtemps sur le pavé sans lier avec nous. Au nom de Dieu, Monsieur, prenez garde à cela; comme aussi de ne jamais passer par-dessus les ordres que vous recevez de nous, comme vous avez fait à l'égard de M. Thévenin. En quelle bonne conscience pouvez-vous prendre, Monsieur, ce que je lui envoyais ?

Vous dites que c'est un fol, et qu'il a demandé l'aumône par les chemins, et a peu dépensé : je le veux, mais vous deviez estimer que j'avais quelque raison particulière pour cela, et deviez penser que peut-être cet argent n'était pas de céans, comme en effet il ne l'est pas. Au nom de Dieu,

Monsieur, faites attention à ceci, et estimons que nous ferons toujours la volonté de Dieu et qu'il fera la nôtre lorsque nous ferons celle de nos supérieurs, et que nous tombons en mille inconvénients et désordres lorsque nous faisons autrement. Or sus, Monsieur, voilà bien des choses que je vous écris ; mais à qui puis-je parler simplement et avec confiance entière, qu'à un autre moi-même, que je chéris plus que moi-même ? Oh ! certes, je vous ouvrirai toujours mon cœur et ne réserverai chose quelconque à vous dire, parce que je connais le fond du vôtre et la charité que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi qui suis, en son amour, votre, etc.

---

64. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ROME.

Se défier des ferveurs de la nature.

1er avril 1642.

Monsieur,

Ne laissez pas cependant de procéder à notre établissement à Rome, sur les errements de notre bon M. Lebreton, sans vous engager à rien; et je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous défier des ferveurs de la nature au fait que vous m'écrivez. L'esprit de Dieu va suavement et toujours humblement : ressouvenez-vous que vous et moi sommes sujets à mille saillies de la nature, et de ce que je vous ai dit que, me trouvant au commencement du dessein de la Mission dans cette continuelle occupation d'esprit, je me défiai qu'elle ne vînt de la nature ou de l'esprit malin; et que je fis une retraite exprès à Soissons [1], afin qu'il plût à Dieu de m'ôter de l'esprit le plaisir de l'empressement que j'avais de cette affaire ; et qu'il plut à Dieu m'exaucer, en sorte que, par sa miséricorde, il m'ôta l'un et l'autre, et

1. Il fit cette retraite à Soissons en 1622.

que même il permit que je tombasse dans les dispositions contraires ; et que, si Dieu donne quelque bénédiction à la Mission et que je lui sois à moindre scandale, après Dieu je l'attribue à cela, et je désire être dans cette pratique, de ne rien conclure ni entreprendre tandis que je serai dans ces ardeurs d'espérance et de vues de grands biens. Nous étions demeurés d'accord de l'union et des conditions avec M. d'Authier, il y a quatre à cinq ans; mais étant de retour en Provence, il me demanda que ces messieurs de sa compagnie désagréaient la chose. Si maintenant ils en conviennent et qu'ils vous aient dit les conditions, vous pouvez croire que nous serons prêts à faire ce qui sera faisable raisonnablement. Vous me manderez, s'il vous plaît, les propositions qu'ils vous auront faites, et qui a été le promoteur, et selon cela nous les considérerons devant Dieu et vous écrirons.

---

65. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ROME.

Consolation au reçu de deux de ses lettres. — Il est disposé à accepter les missions étrangères.

25 mai 1642.

Monsieur,

Je ne puis vous expliquer la consolation que vos deux lettres m'ont donnée, qu'en vous disant que, depuis que je suis en la Compagnie, je ne sache pas en avoir reçu une seule d'aussi sensible que celle-ci ; en sorte que je crains l'avoir laissée trop étendre dans mon esprit par deux ou trois diverses fois, pendant un quart d'heure à chaque fois. O Monsieur, que les abominations de ma vie m'affligent en la vue de cette miséricorde de Dieu sur la Compagnie! J'approuve fort que vous ayez dit à Mgr Ingoli que le peu d'ouvriers que nous sommes et l'obligation que nous avons à nosseigneurs les évêques *circa missiones faciendas,* nous

ôtent pour le présent le moyen de nous prévaloir de la grâce que sa bonté nous offre, de moyenner vers la sacrée Congrégation *de propaganda fide* sa protection pour la Compagnie; et je pense, Monsieur, que vous ferez bien d'en demeurer là, de faire tourner votre conduite auprès de lui sur ce fondement, et de l'assurer, comme je lui ai mandé par M. Lebreton, que je crois que, n'y ayant que Sa Sainteté qui puisse envoyer, *ad gentes*, tous les ecclésiastiques sont obligés de lui obéir quand il leur commandera d'y aller, et que cette petite Compagnie est élevée dans cette disposition, que, toutes choses cessantes, lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'envoyer, *a capite ad calcem*, en ces pays-là, elle ira très volontiers. Plût à Dieu, Monsieur, qu'il nous eût rendus dignes d'employer nos vies comme Notre-Seigneur pour le salut de ces pauvres créatures éloignées de tout secours! Vous ménagerez cela selon votre prudence ordinaire, etc.

---

66. — A M. CODOING,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR A ROME.

Fondation de la Mission à Rome. — Son indifférence, pourvu que Dieu soit servi, au sujet de quelques nouvelles communautés. — Prières qu'il faisait à Dieu pour leur propagation. — Il modère le zèle empressé d'un des siens.

2 juillet 1642.

. . . .[1]

A l'heure que je vous parle, M. Portail, qui représente le supérieur à Paris, me mande qu'un fort bon et excellent ecclésiastique, qui se présente chez nous à Paris, leur a dit que, si nous ne le prenions à cause de monseigneur l'évêque du Puy, auquel nous l'avons donné de peur de leur déplaire, il s'en ira se mettre au séminaire que commencent MM. les abbés Olier, de Foix, Brandon et quelques autres, à Vaugirard, d'où ils sont venus à Saint-Sulpice, dont ils ont traité

1. Le commencement de la lettre manque.

de la cure. Et un autre d'ici, qui se présente, m'a dit fort simplement que, si nous ne le prenons, il s'en va trouver ces messieurs les missionnaires de Provence, qui sont à Senlis. Vous pouvez penser en quel esprit je vous dis ceci, en vous disant que je prie Dieu tous les jours plusieurs fois qu'il les bénisse et les augmente, et qu'il nous anéantisse si nous ne le servons pas suivant le dessein qu'il a sur nous. Hélas ! Monsieur, qu'il nous importera peu, quand nous serons au ciel, s'il plaît à Dieu me faire la grâce d'y aller, par qui Notre-Seigneur sera glorifié pourvu qu'il le soit! car il n'y a point là de *meum* et *tuum*.

Je ne sais si M. Lucas a fait ce que vous lui avez écrit. Il est en mission. A son retour et au mien, qui sera dans quatre ou cinq jours, je lui parlerai, s'il plaît à Dieu.

Vous pourriez prendre l'ordre de votre dépense à raison de cinq cents livres par quartier. Je doute que l'on vous donne longtemps les deux mille cinq cents livres par an des coches de Soissons, qui vous sont données pour ce ; les fermes de ces genres de biens diminuent notablement de prix ; celles que nous avons de Chartres vaudront, cette année, près de la moitié moins : les misères publiques et la diminution du monde qui voyage font ce déchet.

Je vous ai assez amplement écrit de l'affaire de Saint-Quentin. Je pense qu'il sera expédient que vous fassiez la mission dans les villes où il y a évêché, pour la raison que je vous ai écrite d'autrefois à Genève, que, quand nous arrêtâmes pour notre première fondation que nous ne travaillerions dans les villes où il y a évêché, c'était pour y prêcher et confesser comme font les autres ordres, chez eux et aux autres églises, et que nous ne pensions pas alors à l'exclusion d'y faire la mission ; l'on vient de la faire à Alet et à Soissons.

Vous ferez bien d'acheter un calice d'argent, et d'honorer

la pauvreté de Notre-Seigneur aux ornements, comme nous faisons à Saint-Lazare.

Nous continuerons à payer toutes les lettres ici, et nous verrons avec le temps.

Voilà la réponse exacte à tous vos points, et la très humble prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé et de celle de la compagnie, que j'embrasse l'un après l'autre en esprit, prosterné aux pieds d'un chacun, avec une tendresse de cœur que je ne vous puis exprimer, et qui m'est augmentée parce que vous dites que vous ne ferez rien sans ordre, et que vous vous proposez d'aller *piano*, *piano*. O Monsieur, que mon cœur est consolé de cela ! Ressouvenez-vous, Monsieur, que la manière de faire monter un arbre bien haut, c'est de lui couper les branches ; que les animaux qui se nourrissent trop meurent vite.

O que Notre-Seigneur nous a fait une grande leçon de ne pas se hâter en ce peu qu'il a fait, en comparaison des apôtres, et de ce qu'il pouvait; et quand il allait se cacher au temps que les troupes le suivaient ! Au nom de Dieu, Monsieur, si la nécessité nous presse de nous hâter, que ce soit lentement, comme dit le sage proverbe ! Il me semble aussi que nous devons avoir dévotion à ne nous pas tant manifester par écrit, par imprimés et par relations (je dis à l'égard du dehors, baste à l'égard du dedans), comme nous le devons faire par des bonnes œuvres, qui parleront tôt ou tard un langage plus avantageux que tout ce qu'on fait pour sa propre ostension et manifestation. Je n'ai pu que je ne vous aie dit ce mot, en la vue de ce que vous dites que vous avez pensée de faire imprimer la relation de monseigneur de Bayonne touchant son espèce de séminaire. Je finis en me recommandant à vos prières, et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

67. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME[1].

Il l'engage à ne pas agir sans conseil et à pratiquer l'humilité et la simplicité, et lui parle des vœux.

Saint-Lazare, 21 novembre 1642.

Monsieur,

Il y a quinze jours que je ne vous ai écrit. J'ai reçu depuis deux de vos lettres, du lieu où vous avez fait la première mission, qui m'ont donné sujet de rendre grâces à Dieu de la bénédiction que sa bonté y a donnée, et n'ai pu m'empêcher de la témoigner à la petite famille à la répétition d'oraison, notamment cette réconciliation, qui me semble un miracle, eu égard à la complexion du pays. J'ai un peu moins de facilité d'entendre l'italien, néanmoins que cela sert à faciliter votre style, *in nomine Domini*. Je ne sais si madame la duchesse, votre fondatrice, l'entend. Je la console parfois en lui faisant voir vos lettres. S'il y a quelque chose de particulier, notamment ce qui regarde les personnes de la Compagnie, vous les mettrez dans un billet à part.

Je vous ai envoyé des lettres de recommandation de monseigneur le nonce à nosseigneurs le cardinal de Saint-Onofrio et la....., je vous prie de m'en mander l'effet.

Votre pénultième, comme celle qui la précède, et la dernière, me font voir quelque changement en votre conduite à l'égard des ordinands et des exercitants, sous les prétextes de ce que ces messieurs ont laissé à la liberté d'un chacun d'y aller ou de n'y pas aller; sur quoi je vous dirai qu'il me semble que vous auriez bien fait de continuer en la manière que la providence de Dieu en disposait, qui requérait peut-être ces actes de patience et de soumission pour attirer l'abondance de sa grâce sur vous.

1. Cette lettre fut échangée à Genève, en 1824, contre un autographe de Calvin.

Il eût mieux valu, il me semble, entreprendre des missions en de moindres lieux, et peut-être que celle des pâtres a contribué à l'avancement de votre famille autant que pas une autre, étant faite dans l'esprit de Dieu ; j'ai deux ou trois raisons pour cela, dont l'une est que Notre-Seigneur abaisse pour élever, et fait souffrir peines intérieures et extérieures pour purifier. Il désire souvent des choses plus que nous, mais il veut nous faire mériter la grâce de les faire par plusieurs pratiques de vertu, l'impétrer par plusieurs prières.

La seconde raison est qu'il est à propos que vos principaux desseins, qui sont pour Rome, s'exécutent avec patience et longanimité. A Rome, les esprits sont patients, observateurs de la conduite des hommes, et comme ils sont solides, ils ont peine de confier des choses d'importance aux personnes qui suivent les secondes imaginations, s'y attachent, et cela quelquefois au préjudice des premières. O qu'ils sont patients et longanimes, et qu'ils aiment la patience et la persévérance aux premiers desseins !

La troisième raison vient du côté de deçà, où la personne que je vous ai nommée, et un prélat de nos amis, ont trouvé quelque chose à penser en ce changement de conduite. Et puis, tandis que nous allons de branche en branche dans nos desseins, Dieu en suscite d'autres, qui font ce qu'il demandait auparavant de nous.

Auriez-vous agréable que je vous dise, Monsieur, que j'ai toujours reconnu ce défaut en nous deux, de suivre facilement nos nouvelles imaginations, et de nous attacher parfois trop fortement? C'est ce qui a fait que je me suis imposé le joug de ne rien faire de notable sans conseil, à quoi Dieu me donne tous les jours de nouvelles lumières de l'importance d'en user de la sorte, et plus de dévotion de ne rien faire que comme cela. Au nom de Dieu, Monsieur, ne faites rien d'im-

portant ni surtout de nouveau s'en m'en donner avis auparavant, afin que je vous donne le mien.

Je vois quantité de raisons que vous me pourrez alléguer contre sur ce sujet. Mais croyez, Monsieur, que j'en ai pour répondre à toutes, et des expériences que soixante-six ans et mes propres fautes m'ont acquises, qui ne vous seront pas inutiles.

Les deux principales raisons qui vous ont emporté à en user de la sorte sont : la première, celle que je vous ai déjà dite, que vous ne pouviez faire les deux à la fois : la mission, et laisser des hommes à suffisance pour les ordinands ; à quoi je vous ai déjà dit qu'il eût mieux valu faire de moindres missions, comme celle des pâtres, joint que Dieu bénit toujours mieux les commencements plus humbles que ceux que carillonnent et publient notre *committimus* [1]. L'autre est que, faisant les missions et les ordinands de Velletri avec succès, Mgr le cardinal Lanti prendrait de là sujet de faire valoir la Compagnie, et à faire résoudre le décret des ordinands.

A quoi je vous dirai que cela peut être, mais que, comme cela m'a semblé contre la simplicité chrétienne, et qu'il me semble que Dieu la demande de nous, j'ai toujours fui de faire des actions de piété en un lieu pour me rendre recommandable en un autre, excepté une fois que nous fîmes la mission en un lieu pour nous rendre considérables à feu monsieur le président de Paris, duquel nous avions à faire. Dieu permit que la chose fît un effet tout contraire, parce que la Compagnie y fit paraître, plus qu'en pas un lieu, les pauvretés et les misères des esprits d'icelle, et qu'il fallut que je retournasse après la mission demander pardon à un prêtre, à genoux, pour quelque offense qu'un de la Compagnie lui avait faite,

1. Allusion au privilège dont jouissaient quelques personnes de faire porter leurs causes à Paris, à la juridiction des requêtes de l'Hôtel.

de sorte que Notre-Seigneur me fit connaître évidemment pour lors, par expérience, ce que j'avais cru jusque-là par théorie, que Dieu demande de nous que nous ne fassions jamais un bien en un lieu pour nous rendre considérables en d'autres, mais que nous le regardions toujours directement, immédiatement et sans moyen, en toutes nos actions, et nous laissions conduire par sa paternelle main.

Je vous ai écrit touchant vos vœux et ai oublié à vous dire qu'il est libre à ceux qui sont déjà dans la Compagnie de les faire ou de ne les pas faire; que cela regarde ceux qui viendront à l'avenir, et que, la plupart de ceux qui sont avec vous l'ayant déjà fait, il n'est pas besoin que vous leur en parliez. Je pense qu'il n'y a que M. de Ploesquellec [1] qui ne les a pas faits; vous ménagerez cela, selon votre prudence ordinaire, avec ceux qui se présenteront à l'avenir.

Je ne sais si ces six exercitants desquels vous me parlez sont prêtres ou s'ils sont prêts à l'être; si cela est, *in nomine Domini;* mais si ce sont des enfants, ressouvenez-vous, Monsieur, que nous ne pouvons espérer deçà que ce qui vous a été promis par la fondation, et faites votre compte sur cela.

J'ai reçu les indulgences et l'autel privilégié pour la Rose. Je suis en peine du grand travail que vous avez, et crains que vous ne surchargiez votre esprit et votre corps au delà de leurs forces. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez-vous. Je suis, en son amour, etc.

1. Il fit les vœux en 1647.

---

68. — A MADEMOISELLE DU FAY.

Estimer beaucoup les souffrances.

(1643.)

Mademoiselle,

Vous m'obligez beaucoup de me rendre participant de l'état auquel vous vous trouvez; je vous en remercie et vous prie de bien vous soulager et de vous faire traiter soigneusement pour recouvrer vos forces et les bien ménager après pour servir Dieu; car Notre-Seigneur le veut bien ainsi, Mademoiselle, et je vous en prie. O mon Dieu! que les voies par lesquelles il mène les siens sont admirables et adorables, Mademoiselle! Certes, rien ne lui coûte pour la sanctification d'une âme; il livre le corps et l'esprit à la faiblesse pour les fortifier dans le mépris des choses de la terre et dans l'amour de sa Majesté; il blesse et guérit, il crucifie en sa croix pour glorifier en sa gloire, bref, il donne la mort pour faire vivre en l'éternité. Agréons ces apparences de mal pour avoir les véritables biens qu'ils produisent, Mademoiselle, et nous serons bien heureux en ce monde et en l'autre. Au reste, je remercie la Mère des filles de l'honneur qu'elle me fait de se souvenir de moi, et lui promets de lui faire raison de ses plaintes. O mon Dieu! que je me promets un petit quart d'heure à lui ouïr raconter le procédé de ses filles avec elle et comment la communauté s'est portée; mais je désire bien que ce ne soit pas si tôt, car les maladies croissent ou pour le moins ne diminuent pas; on m'a dit hier qu'il fut tiré trois corps d'une maison proche de Mlle Le Gras, et qu'il est mort un Père de l'Oratoire à Saint-Jacques, et un autre à Notre-Dame-des-Vertus. Je vous souhaite le bonsoir, et suis votre, etc.

69. — A M. GUERIN,

SUPÉRIEUR, A ANNECY.

Il recommande la douceur, la fermeté et l'observance des règles.

12 février 1643.

Monsieur,

Mon Dieu, que mon âme a été consolée de la façon que votre famille a reçu votre nouvel emploi ! cela me fait espérer grâce particulière sur vous, Monsieur. Oh ! qu'il en faut pour la conduite d'une communauté telle que la vôtre, pour empêcher que rien de contraire à son esprit ne s'y glisse, et pour la faire avancer dans la voie de la perfection ! Les fréquentes prières vous aideront à cela ; comme aussi de prendre quelque temps par jour ou par semaine pour considérer : 1° l'importance qu'il y a qu'un supérieur avance sa Compagnie en la perfection que Dieu demande d'elle ; 2° en quoi consiste cette perfection ; 3° comme quoi elle y travaille en général, et comme quoi chacun en particulier ; 4° penser aux moyens de la faire avancer et les mettre en pratique.

Être toujours le premier aux actions de la Compagnie autant que les affaires le permettront, c'est le premier moyen ; le deuxième, être invariable pour la fin et doux pour les moyens (fort et ferme à l'observance des règles et des saintes coutumes, et humble et doux aux moyens de les faire observer) ; et le troisième est de prendre avis de MM. NN., quoique, selon les règles de la Compagnie, le supérieur ne soit pas obligé à suivre la pluralité des opinions, et que les choses proposées se doivent résoudre entre Dieu et lui, sauf à répondre à la visite du succès de ce qu'il aura fait contre le sentiment de son conseil.

Vous aurez un grand respect aux avis de M. Dufestel, qui vous a précédé en la charge. S'il s'agit du temporel, vous pourrez consulter des avocats ; hors cela, point. Il n'y a que

les membres du corps qui soient animés de l'influence de l'esprit du même corps.

Quand j'ai dit qu'il faut être invariable à la fin et doux aux moyens, je vous ai dit l'âme de la bonne conduite, et l'un sans l'autre gâte tout. O Monsieur! que la participation à la douceur et à l'humilité du cœur de Notre-Seigneur représente au vif l'image de ce même Seigneur et celle de sa bonne conduite, surtout quand la fermeté s'y trouve, sans laquelle je vois la plupart des communautés qui se relâchent en venir là par la trop grande indulgence des supérieurs! Soyez donc ferme, Monsieur; et j'admets qu'à l'heure même vous contristiez les esprits, ils vous en auront plus de confiance après; et hors cela, dans quelque temps vous leur seriez à mépris. Soyez exact à entendre la communication de l'intérieur tous les mois; je prie la Compagnie de s'affectionner à cette sainte pratique et à toutes les autres, ce que j'entends de l'observance de nos petites règles, surtout de celle de la charité mutuelle. Et parce qu'il n'y a que l'esprit de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui soit le vrai directeur des âmes, je prie sa divine Majesté qu'elle nous donne son esprit pour votre direction particulière et pour celle de la Compagnie. Hélas! Monsieur, comment suis-je si misérable d'oser prendre la hardiesse de vous dire toutes ces choses, lesquelles je ne fais pas? Votre charité m'excusera s'il lui plaît, et priera Dieu pour moi qui suis le plus misérable des hommes, et qui veux espérer néanmoins de m'amender, si je suis aidé de vos prières et de celles de votre petite communauté, à laquelle je me recommande.

---

70. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui recommande d'écrire et de laisser écrire au général. — Il est heureux des renseignements donnés par le P. Bagot[1].

27 février 1643.

Monsieur,

Au nom de Dieu, ne mettez point de modération à la liberté d'écrire au Supérieur général; c'est l'usage fondé sur beaucoup de bonnes raisons, et une des principales consolations qu'aient les inférieurs d'avoir cette liberté entière; et certes, il est juste. Ne pensez pas, Monsieur, qu'on croie les inférieurs contre le supérieur sans l'ouïr, ni que l'on agisse selon ce que l'on peut conjecturer de leurs rapports. O Jésus! non, je puis vous assurer que je ne dis rien selon cela, mais c'est selon la conduite qu'on voit par les lettres des supérieurs particuliers. Il est fort à souhaiter, Monsieur, que tous les supérieurs de la Compagnie fassent comme fait l'un d'eux, qui dit en public de temps en temps que si l'on trouve à redire à sa conduite ou à ses mœurs, qu'on en donne avis au général, et qu'il s'en corrigera avec l'aide de Dieu. Je vis hier le R. P. Bagot, qui m'a beaucoup consolé par tout ce qu'il m'a dit de la vertu et régularité de votre famille : j'en rends grâces à Dieu de bon cœur, parce que c'est en ce point que consiste et d'où dépend le sujet d'espérer les miséricordes de Dieu sur la Compagnie, et les services qu'elle doit rendre à son Église. Continuez, Monsieur, à rendre votre petite communauté bien bonne et exacte à la stricte régularité, et ne vous mettez en peine d'autre chose, Notre-Seigneur fera le reste, etc.

1. Le père Bagot naquit à Rennes en 1590; il enseigna à Rome avec distinction, et mourut supérieur de la maison professe de la Compagnie de Jésus, à Paris, en 1664. Il était très lié avec saint Vincent.

71. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Le supérieur doit s'en rapporter au Supérieur général pour le choix des sujets qu'il lui envoie.

5 mai 1643.

Monsieur,

Il suffira désormais que vous me mandiez la qualité des personnes dont vous avez besoin, et que vous m'en laissiez le choix : un supérieur d'une congrégation connaît mieux ceux qu'il a en charge que qui que ce soit. Vous me dites que j'ai mal choisi au commencement, je ne le crois pas; voyez-vous, Monsieur, j'ai grande confiance aux personnes de grâce; mais l'expérience me fait voir tous les jours combien peu il se faut attendre aux talents et aux moyens humains à l'égard de quelque nation que ce soit. Je disais ces jours passés à une personne de condition ce que je sens au fond de mon cœur : que je ne crois pas plus aux moyens humains pour les choses divines qu'au diable. Quand bien même les choses ne seraient point poursuivies au point qu'elles l'ont été, je ne fais point de doute que Notre-Seigneur les eût faites à sa façon, qui est de mieux faire par des moindres que par des plus excellents instruments, selon la règle : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia;* et c'est en ce sens que je dis que nous n'avons pas mal choisi par la miséricorde de Dieu, et que Notre-Seigneur se satisfera en se servant de ceux que lui-même nous amène; il ne nous en demande pas d'autres pour le présent, et j'espère qu'à l'avenir il fera la grâce à la Compagnie, ou de lui adresser de meilleurs sujets, ou de les mieux former qu'elle n'a fait, ou de se passer de sa pauvreté. Nous avons seize ou dix-huit écoliers en théologie et en philosophie céans, qui font fort bien au dire de ceux qui s'y entendent mieux que moi.

M. Messier, docteur de Sorbonne, qui assista, il y a trois jours, à leurs disputes, admirait comment ils avaient pu tant avancer en si peu de temps, et notre M. Gilles aussi.

---

72. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui raconte les circonstances de la mort du roi Louis XIII.

15 mai 1643.

Monsieur,

Il a plu hier à Dieu de disposer de notre bon roi, le jour même où il a commencé son règne, il y a trente-trois ans. Sa Majesté a désiré que j'assistasse à sa mort avec messeigneurs les évêques de Lisieux et de Meaux, son premier aumônier, et le R. P. Dinet, son confesseur. Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Il y a environ quinze jours qu'il m'a fait commander d'aller le voir; et comme il allait mieux, je n'y suis pas retourné le jour suivant. Il m'a fait réclamer, il y a trois jours, pendant lesquels Notre-Seigneur m'a fait la grâce de rester auprès de lui. Je n'ai jamais vu une plus grande élévation à Dieu, une plus grande tranquillité, une plus grande crainte des moindres actions qui peuvent être péchés, une plus grande bonté ni un plus grand jugement en une personne d'un tel état.

Avant-hier, les médecins, l'ayant vu endormi et les yeux tournés, craignirent qu'il n'allât expirer et le dirent au père confesseur, qui l'éveilla tout à coup et lui dit que les médecins estimaient que l'heure était venue, et qu'il fallait faire la recommandation de l'âme. Au même instant, l'esprit rempli de celui de Dieu, il embrasse ce bon père et lui rend grâce de la bonne nouvelle qu'il lui donne. Tout à coup, élevant les yeux et les bras vers le ciel, il dit

le *Te Deum laudamus*, et le finit avec une ferveur si grande, que le seul souvenir m'attendrit dans cet instant que je vous parle. Et comme la cloche m'appelle et m'empêche de vous en dire davantage, je finis en le recommandant à vos prières et à celles de la Compagnie.

---

73. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Le siège du Général de la Congrégation ne doit pas être à Rome.

10 juillet 1643.

Monsieur,

Je vous ai déjà dit que ce que vous m'écriviez du siège du Général à Rome souffre de grandes difficultés ; que vous voyez celles de delà, et que je les vois comme vous et celles de toute la Compagnie. Il y a cette différence entre les vues d'un particulier et celles du Général, que le premier ne voit et ne sent que les choses qui lui sont commises et n'a grâce déterminée que pour cela, et que la bonté de Dieu en donne au Général en l'étendue de toute la Compagnie. Ce n'est pas que le particulier ne voie les mêmes choses que le Général et peut-être davantage; mais son humilité lui en doit donner de la défiance, et le Général doit avoir confiance que, comme Dieu proportionne la grâce à la vocation, il lui fera celle de choisir ce qui sera le meilleur pour la Compagnie, notamment aux choses de grand poids auxquelles il y a longtemps qu'il pense et pour lesquelles il prie. Ce n'est pas qu'il ne se puisse tromper et que l'inférieur ne puisse peut-être mieux rencontrer; mais celui-ci ne doit pas présumer cela, ni tenir ferme contre ce que le Général pense le meilleur devant Dieu. N'en parlons donc plus, Monsieur, je vous en prie, mais prions Dieu pour cela et humilions-nous très bien; Dieu ne permettra pas que la

chose manque à se faire en son temps, s'il l'a agréable, comme je l'espère.

---

74. — A UN MAGISTRAT.

Il le prie de protéger les prêtres de la Mission dans leur établissement du Saint-Esprit, à Toul. — Motifs de cet établissement.

Paris, 13 décembre 1643.

Monsieur,

Ayant eu avis, par l'un des prêtres de notre petite Congrégation de la Mission de Toul, comme vous êtes pressé de nous troubler en notre petit établissement, en la maison du Saint-Esprit, par quelques personnes desquelles il ne plaît point à Dieu que nous ayons mérité la bienveillance, et que votre bonté n'a point voulu agir contre nous sans que j'en fusse averti, je me donne la confiance de vous faire la présente pour vous en remercier très humblement, et pour vous supplier très humblement, Monsieur, de nous protéger dans notre établissement.

Voici les raisons que je vous représente à cet effet, Monsieur. La première, que nous ne sommes pas intrus dans cette maison-là, et que nous y avons été appelés par le défunt évêque, qui était un personnage d'insigne piété, et cela, trois ans avant que nous y ayons voulu entendre; la deuxième, pour ce qu'il en a usé ainsi sur l'instance que lui en fit avant de mourir le dernier commandeur de cette maison-là, en la vue de ce qu'il ne laissait que deux religieux, aucun desquels n'ayant point les qualités acquises pour y soutenir, ou pour mieux dire, y rétablir la discipline, et qu'il ne restait quasi plus de religieux de cet ordre en France ni en ces quartiers-là; la troisième, que ce bon prélat, ensuite de la requête que ce bon homme lui présenta, par laquelle il le priait de pourvoir de personnes qui pussent suppléer au défaut des religieux, présenta requête au roi, par laquelle il

représenta à sa Majesté ce que ce bon commandeur lui avait représenté, et la supplia d'agréer qu'il introduisît un séminaire de prêtres en cette maison, pour travailler à l'instruction du pauvre peuple de la campagne et des ordinands de son diocèse; ce que sa Majesté lui accorda, ensuite de l'avis qu'il en demanda à son intendant de la justice de Lorraine, et qu'il lui donna après avoir ouï la magistrature et les échevins de la ville de Toul (le conseil ordonna que le roi serait prié d'écrire à Sa Sainteté pour l'union de cette maison-là audit séminaire de prêtres); la quatrième, que, ensuite de cet arrêt du conseil, l'on a fait instance à Rome, où l'on travaille encore pour ladite union, qui est contredite par le commandeur du Saint-Esprit de Rome, qui prétend avoir juridiction sur cette maison, et que cependant le conseil trouva bon de faire pourvoir un de la Mission de ladite commanderie, tant par le roi que par ledit commandeur de Rome; la cinquième, que celui qui est pourvu de ladite commanderie a transigé avec les deux religieux qui restaient à la maison susdite, pour leurs pensions; au moyen de quoi je dus consentir à l'union de la commanderie à la Congrégation de la Mission, et que cette transaction est enregistrée au parlement de Metz; la sixième, outre le droit desdits religieux, nous avons encore celui d'un qui a été pourvu par celui qui se dit Général du Saint-Esprit en France.

Voilà, Monsieur, l'issue de cette affaire, et ensuite de quoi nous sommes dans la maison du Saint-Esprit à Toul, ce que vous aurez pu apprendre d'autres personnes.

Voici la réponse aux objections qu'on nous a faites.

L'on dit que l'on n'a pu nous introduire là dedans par la règle : *regularia regularibus, et secularia secularibus.* Nous répondons que les canons permettent aux évêques de mettre des prêtres séculiers là où il ne se trouve point de religieux de l'ordre.

L'on vous a dit, Monsieur, que le bien du Saint-Esprit appartient aux pauvres, et qu'il a été fondé pour l'assistance des pauvres. (*Le reste de la lettre manque.*)

---

75. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Au sujet d'un danger auquel elle avait échappé.

(1644.)

Mademoiselle,

Mon Dieu, que j'ai été étonné ce matin, quand M. Portail m'a dit l'accident qui arriva chez vous, lequel j'ai dit à la Compagnie; et lui ai dit ce que Notre-Seigneur dit à ceux qui l'interrogeaient sur le sujet de ceux qui avaient été accablés sous les ruines de la chute de la tour de Jéricho, que cela n'était pas arrivé pour les péchés de ces personnes-là, ni pour ceux de leurs pères et mères, mais pour manifester la gloire de Dieu. Et ainsi je vous dis de même, Mademoiselle, que cet accident ne vous est pas envoyé ni pour vos péchés, ni pour ceux de nos chères sœurs, mais pour nous avertir, nous qui l'entendons, de vivre si bien que nous ne soyons pas surpris à la mort; et que vous avez en rencontre un nouveau sujet d'aimer Dieu plus que jamais, en ce qu'il vous a préservée comme la prunelle de son œil dans un accident auquel vous deviez être accablée sous ces ruines, si Dieu n'eût détourné le coup par son aimable Providence. Nous en rendons grâces à Dieu; et tantôt, Dieu aidant, j'espère avoir le bonheur de vous voir céans si vous venez à vêpres, ou chez vous; et je vous envoie cependant ces lignes pour vous saluer et vous donner le bonjour par avance, qui suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

76. — A M. FRANÇOIS GRIMAL,

SUPÉRIEUR, A SEDAN[1].

Ne se point mêler des affaires séculières.

13 février 1644.

Monsieur,

Vos deux dernières lettres me parlent de la difficulté où vous êtes; et pour réponse, je vous dirai qu'il est rare d'être en quelque condition que ce soit, notamment en celle où vous êtes, sans tomber sous la langue des médisants ou les plaintes des mécontents, et qu'il faut se donner à Jésus-Christ Notre-Seigneur pour en faire bon usage, en union de celui qu'il a fait de toutes les contradictions et les calomnies qu'il a souffertes, pour nous apprendre à faire comme lui en pareilles rencontres. Et parce que je ne vous ai pu dire mes sentiments de vive voix, touchant la manière de nous comporter en telles occasions, je vais vous les écrire tout simplement.

Il n'est pas expédient, Monsieur, que nous nous mêlions des affaires séculières, quelque rapport qu'elles aient aux choses spirituelles, premièrement, parce que saint Paul conseille aux ecclésiastiques de ne se jamais immiscer dans les choses temporelles et séculières; deuxièmement, parce que personne ne peut servir à deux maîtres, à Dieu et au monde, au spirituel et au temporel, selon ce que dit Notre-Seigneur; troisièmement, parce que ce dont nous nous mêlerons regardera les catholiques seulement, ou ceux de la religion[2] seulement, ou le fait d'un catholique contre un hugue-

1. La mission de Sedan fut fondée en 1643 par le roi Louis XIII. M. Jacques Gallais en fut le premier supérieur.

2. Nom donné aux protestants qui se disaient appartenir à la religion prétendue réformée.

not. Or, de se mêler du fait d'un catholique contre un autre catholique, comme de solliciter M. le gouverneur[1] ou les officiers de la justice, il semble qu'un cœur paternel ne peut pas en user de la sorte à l'égard de ses enfants. Si c'est à l'égard de deux personnes de la religion prétendue : *Quid tibi et filiis Belial?* Et si c'est pour un catholique contre un religionnaire, que savez-vous si le catholique est bien fondé à demander en justice ce qu'il demande ? Il y a bien de la différence entre être catholique et être juste. Quatrièmement, quand même vous seriez assuré qu'il serait bien fondé en justice, pourquoi n'estimerez-vous pas que M. le gouverneur et les magistrats jugeront la même chose en leur conscience, notamment quand elle ne regarde pas purement la religion ?

Et puis, de quoi s'agit-il? c'est pour l'ordinaire du bien ou de l'honneur. Or c'est à vous, Monsieur, à exhorter, en particulier comme en général, les âmes que Dieu vous a commises, à mépriser 'honneur et à supporter la perte du bien, comme faisait saint Paul, et non pas à vous rendre solliciteur pour leur faire avoir ou conserver l'honneur et le bien. O Monsieur Grimal, mon cher frère, que vous et moi serions de grands missionnaires, si nous savions animer les âmes de l'esprit de l'Évangile qui les doit rendre conformes à Jésus-Christ! Je vous promets que c'est là le plus efficace moyen de sanctifier les catholiques et de convertir les hérétiques que nous puissions pratiquer, et que rien ne peut tant les obstiner dans l'erreur et dans le vice que de faire le contraire. Ressouvenez-vous, Monsieur, de ce que Notre-Seigneur dit à celui qui se plaignait à lui de son frère : *Quis me constituit judicem inter te et fratrem tuum?* et dites à ceux qui voudront vous employer pour solliciter

1. Abraham Fabert, né à Metz le 15 octobre 1599, mort à Sedan le 17 mai 1662.

leurs affaires : *Quis me constituit advocatum vel negociatorem vestrum?*

Ce sont ces considérations et d'autres semblables qui font que je ne me mêle, dans l'emploi qu'il a plu à la reine me donner dans son conseil des choses ecclésiastiques, que de celles qui sont de cette nature et qui regardent également l'état religieux et celui des pauvres, quelque apparence de piété et de charité qu'aient les autres affaires qu'on me propose. Mais à quoi donc, me direz-vous, m'emploierai-je?

Voici, Monsieur, ce qui regarde votre vocation, et à quoi vous devez seulement vous appliquer : 1° à votre propre perfection; 2° à celle de votre famille; 3° à annoncer la parole de Dieu au peuple catholique de Sedan, et, étant en mission, aux pauvres gens de la campagne ; 4° à administrer les saints sacrements; 5° aux offices de l'église; 6° à procurer le bien des pauvres, à visiter les malades et les prisonniers civils, et les criminels aussi, après que les témoins leur auront été confrontés, ou pour le moins après que le procès aura été fait, et non plus tôt, de peur qu'ils ne se plaignent de vous si on les convainc de quelque chose qu'ils vous auront confié ou confessé, ou bien les juges s'ils ne confessent la vérité. Un criminel que j'ai entendu en confession autrefois et qui me confia son crime, se mit en devoir de se pendre lui-même par plusieurs fois, d'appréhension que le diable lui suggéra que je le découvrirais aux juges. A tous ces soins, vous pouvez ajouter celui d'enseigner les choses nécessaires à salut aux pauvres qui vous demanderont l'aumône par la ville ou à la maison ; à réconcilier les personnes qui ont quelque différend et les familles même. C'est encore votre office de donner conseil spirituel aux personnes qui vous en demanderont, et d'avertir ceux qui seront dans le désordre.

Mais quoi ! me direz-vous, pourrai-je voir un catholique

oppressé par un de la religion, sans m'employer pour lui ? Je réponds que cette oppression ne sera pas sans quelque sujet, et qu'elle se fera ou pour quelque chose que le catholique devra au huguenot, ou pour quelque injure ou quelque dommage qu'il lui aura fait. Or, l'un de ces cas posé, n'est-il pas juste que le huguenot en demande raison en justice ? Le catholique est-il moins justiciable pour être catholique ? ou avez-vous plus de raison de vous mêler de ces affaires que Notre-Seigneur en avait pour toucher à celles de cet homme qui se plaignait à lui de son frère ?

Oui, mais les juges sont de la religion ? Il est vrai, mais ils sont aussi jurisconsultes, et jugent selon les lois, les coutumes et les ordonnances ; et outre leur conscience, ils font profession d'honneur. De plus, si vous vous mêlez du fait du catholique, les ministres feront le même pour celui de leur parti ; et vous devez estimer qu'ils seront mieux écoutés que vous, et qu'ainsi vous nuirez au catholique, parce qu'en sollicitant pour lui vous provoquez un plus puissant contre lui.

Ce ne seront pas, direz-vous, les juges que je solliciterai, je m'adresserai à M. le gouverneur, à ce qu'il interpose son autorité envers le juge. Je réponds à cela deux choses : la première, que M. le gouverneur, étant bon comme il est, écoutera le pauvre homme qui s'adressera directement à lui, et le soutiendra s'il voit qu'il ait raison. Deuxièmement, que, faisant de ceci intrigue de religion envers M. le gouverneur, vous aurez les ministres en tête, et ainsi vous vous commettrez ; et au lieu de profiter au catholique, vous le mettrez en danger d'être plus maltraité.

Vous me direz peut-être aussi que vous ne prétendez pas soutenir personne qui aura des procès, mais seulement quelque catholique, pour quelque mauvais traitement que lui fera monsieur le gouverneur pour avoir été mal informé ;

et c'est ici que je dois vous dire, Monsieur, que M. le gouverneur est plus clairvoyant en sa charge que vous et moi, et que je ne suis point d'avis, pour tout cela, que vous entriez là dedans.

---

77. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Faire observer la règle, laisser agir la Providence, sans chercher à étendre la Compagnie.

14 avril 1644.

Monsieur,

Oh! que je souhaite que la discipline reluise chez nous! que la douceur, l'humilité et la mortification y paraissent particulièrement! Au nom de Dieu, Monsieur, que ce soit là votre principale étude et celle de toute la maison! et ne nous empressons point pour l'extension de la Compagnie, ni pour les apparences extérieures. La consolation que Notre-Seigneur me donne, c'est de penser que, par la grâce de Dieu, nous avons toujours tâché de suivre et non pas de prévenir la Providence, qui sait si sagement conduire toute chose à la fin que Notre-Seigneur lui destine. Certes, Monsieur, je n'ai jamais mieux vu la vanité du contraire, ni le sens de ces paroles, que Dieu arrache la vigne qu'il n'a pas plantée.

---

78. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui parle de la tentative des petits séminaires qui n'a pas réussi.

Paris, 13 mai 1644.

Monsieur,

J'ai vu celles que vous aviez écrites à MM. Portail et d'Horgny, du 16 du mois passé, et ai pensé et repensé à la proposition que vous me faites du séminaire de Veletry et

de Buten, à en faire de même à l'égard de pareils établissements; et je vous dirai qu'il me semble qu'il n'y aura pas danger d'entendre à l'intention de monseigneur le cardinal pour Veletry, pour faire un essai de ce dessein. Les choses en leur succès ne répondent pas d'ordinaire aux idées qu'on en a conçues. L'ordonnance du concile [1] est à respecter comme venant du Saint-Esprit ; l'expérience fait voir néanmoins que de la façon qu'on l'exécute, à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas, ni en Italie, ni en France; les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas l'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant dans les communautés, et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement, et aimant mieux brusquer fortune ailleurs. Il y en a quatre dans le royaume, à Bordeaux, à Reims, à Rouen, et ci-devant un à Agen : ni l'un ni l'autre de ces diocèses n'en reçoivent aucun bon effet; et je crains que, hors Milan et Rome, les choses ne soient de même en Italie.

C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels l'on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte, dont j'infère la raison de douter, pour ne pas dire la conséquence vraisemblable, que la chose ne réussira pas comme l'on se le propose. M. d'Autier et M. Le Bègue assurent que cela leur réussit. Or je ne doute que cela ne soit vrai à leur égard dans ce commencement; mais certes, Monsieur, il est bien à craindre qu'avant que les fruits ne soient venus à leur maturité, que les divers accidents que j'ai dit ne les gâtent ; et puis quand il plairait à Dieu d'y donner quelque bénédiction à la Compagnie, il n'est pas

1. Concile de Trente.

expédient que nous prenions aucun établissement de cette sorte, qu'il n'y ait pour le moins entretien de deux prêtres qui travaillent à la mission; car autrement le dessein de l'assistance du pauvre peuple s'anéantirait par là, *quod absit*. Si la chose semble avoir quelque bon succès, l'on pensera à la graduation que vous proposez dans la Compagnie, et autres circonstances que vous posez.

Voici le traité que nous avons fait avec Mgr de Cahors. Quoique ce soit son ordonnance, qui pourra donner *visa* à la bulle que vous me proposez, au cas que mondit seigneur le cardinal désire bientôt affermir cette affaire? Il y a une autre chose qui a de fâcheuses suites, c'est l'obligation de rendre compte au seigneur évêque et à tous chapitres, quoique la chose semble raisonnable. Nous ne voulûmes point traiter de Saint-Lazare, qu'à la condition d'être dispensés de la reddition du compte à monseigneur l'archevêque, ainsi qu'on avait accoutumé. O que cela a de fâcheuses suites! quoique la chose soit sans remède, le concile l'ordonnant ainsi; la subjection à messieurs les députés du chapitre à cet effet n'est pas de moindre considération. Nous verrons et vous verrez de là avec M. d'Horgny touchant la Catalogne. Nous n'avons point touché les mille écus, ni n'avons espérance de cela.

---

79. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Après s'être assuré qu'une œuvre est de Dieu, n'y rien changer qui soit contraire à ses fins.

15 juillet 1644.

Monsieur,

Je veux croire que les conditions qu'on demande pour le séminaire de Mgr le cardinal de N.... ne sont pas si opposées à notre manière de vie, qu'elles altèrent l'essentiel; que

si cela était, ô Dieu ! Monsieur, il vaudrait bien mieux nous serrer dans notre petite coquille. A Dieu ne plaise qu'aucun motif humain nous fasse relâcher en quelque affaire qu'on a estimée de Dieu ! La maxime qu'ont laissée ceux que Dieu a appelés à quelque nouvelle œuvre, c'est de ne rien changer, sous prétexte de quelque avantage que ce soit. Le bienheureux évêque de Genève inculque cela à ses bonnes filles. La nature a ses manières d'agir, l'art a ses règles, et le Saint-Siège ses précautions. Quand les papes approuvent les ordres et leur donnent pouvoir de statuer, ils mettent, entre autres conditions, celle-ci : qu'ils approuvent les règles que ces ordres feront, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux fins de l'Institut. Selon cela, il faut bien nous garder de traiter avec qui que ce soit, ni avec quelque avantage que ce puisse être, si les conditions ne sont pas conformes à notre manière de vie.

---

80. — A M. CODOING,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Ne rien précipiter ni dans l'entreprise, ni dans l'exécution.

6 août 1644.

Monsieur,

... Je vois, par votre lettre du 10, encore un nouveau dessein d'élever les jeunes enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans aux lettres humaines, et comme vous abandonnez le dessein du séminaire des ecclésiastiques, comme aussi les propositions qui regardaient les biens à faire à l'égard de la jeunesse de Catalogne ; à quoi je vous dirai, Monsieur, ce que je vous ai dit d'autres fois : que je crains que vous vous pressiez trop en toutes choses. C'est aussi la pensée des externes qui voient vos allures de delà ; et je ne vous célerai pas qu'un seigneur de condition me l'a dit lui-même : et cela se fait

parce que vous vous occupez incessamment des pensées et des moyens de faire progrès, et vous vous empressez dans l'exécution ; et quand vous entreprenez quelque chose qui ne réussit pas à votre gré, vous parlez de changer aux premières difficultés qui se présentent.

Au nom de Dieu, Monsieur, pensez à ceci et à ce que je vous ai dit d'autres fois, et ne vous laissez point emporter à l'impétuosité des mouvements de l'esprit. Ce qui nous trompe pour l'ordinaire est l'apparence du bien selon la raison humaine, qui n'atteint jamais ou rarement à la divine. Je vous ai déjà dit, Monsieur, que les choses de Dieu se font par elles-mêmes, et que la vraie sagesse consiste à suivre la Providence pas à pas ; et assurez-vous de la vérité d'une maxime qui paraît paradoxe : *que qui s'empresse recule, aux choses de Dieu.*

---

81. — A M. DULYS,

PRIEUR DE NOTRE-DAME-DES-TROIS-ÉPIS[1], EN ALSACE;

Lequel demandait des missionnaires pour les établir en ce prieuré, qui est un lieu de dévotion.

(1644.)

Monsieur,

Je vous remercie derechef, avec toute l'humilité et la reconnaissance qui me sont possibles, de la bonté que vous avez pour nous et de la patience avec laquelle vous supportez nos longueurs et notre impuissance. La difficulté qui nous a tenus dans l'irrésolution subsiste encore, n'ayant pas des hommes propres pour le dessein proposé. Néanmoins, Monsieur, en ayant un qui pourra entendre les confessions des Allemands et un autre qu'on nous fait espérer pour les prêcher en leur langue, lequel est Allemand ou Lorrain, qui

1. Notre-Dame-des-Trois-Épis, près Ammerschwihr, canton de Kaysersberg, arrondissement de Colmar.

ne sera pas de notre corps, mais qui nous aidera pour un temps, très volontiers nous acceptons la grâce que vous nous offrez de nous vouloir établir en votre prieuré, pour y rendre nos services à Dieu sous la protection de la glorieuse Mère de son Fils Notre-Seigneur, sous le bon plaisir de monseigneur et par vos assistances paternelles.

C'est donc avec un prêtre externe que nous entreprendrons cet établissement, s'il plaît à Dieu qu'il se fasse, d'autant plus que celui de notre mission a commencé de même. Nous étions deux prêtres associés, qui en prîmes un troisième à gages pour aller travailler avec nous au salut des pauvres gens de la campagne, et un autre homme pour garder la maison ; et comme il a plu à Dieu de donner quelque bénédiction à cela, nous en espérons une pareille en Alsace, s'il nous y appelle.

Et pour le connaître, Monsieur, il reste à savoir quand il plaira à Mgr de Bâle et à vous de faire cet établissement, et comment ? Quelles sont les conditions auxquelles vous et lui voulez nous obliger ? Si vous avez agréable de nous remettre d'abord votredit prieuré pour être uni à notre Congrégation et si mondit seigneur en fera l'union ? Quel est son revenu, quelles sont ses charges et quelles sont vos réserves ? Il est à désirer, Monsieur, que vous ayez la bonté de nous informer pleinement de vos intentions avant de passer outre, afin que de votre côté vous soyez assuré de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire, puisqu'il s'agit d'un établissement à perpétuité : c'est ainsi que nous avons coutume d'en user partout. Comme il a plu à Dieu de vous inspirer cette bonne œuvre et de vous faire jeter les yeux sur nous, sa divine bonté veut aussi que nous y procédions simplement et à cœur ouvert ; et, pour cet effet, Monsieur, je prends la liberté de vous demander ces éclaircissements pour tâcher de répondre aux desseins de Dieu, et de vous

donner toute la satisfaction qu'il nous sera possible, comme à notre père et fondateur, en cas que nous convenions de tout, etc.

---

82. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Il lui fait connaître la bienheureuse mort du frère Jamain[1].

Paris, 17 avril 1645.

Monsieur,

Ces lignes ne sont que pour vous donner avis que le nombre des missionnaires de notre maison du ciel s'est augmenté depuis peu par l'heureux décès d'un de nos étudiants; c'est notre bon frère Jamain, natif du diocèse de Trèves, à qui Dieu a fait quitter la théologie scolastique pour aller apprendre en un instant la céleste. Sa vie exemplaire et sa mort sainte nous font croire pieusement qu'il jouit déjà de l'heureuse immortalité avec les saints.

Mon dessein n'est pas de vous étaler ici un détail de ses saintes actions, tant parce que je n'ai pas le temps, qu'à cause de ce que nous n'avons pas encore fait la conférence sur le sujet de sa vie et de sa mort[2]. Il me suffira pour l'heure de vous dire qu'il ne me souvient point d'avoir remarqué en lui aucun vice, et qu'il avait en un haut degré les vertus qui composent l'esprit d'un vrai missionnaire, particulièrement la simplicité, l'humilité, la douceur, la soumission et l'exactitude, non seulement dans le séminaire, mais encore dans l'école, où les plus fervents pour l'ordinaire se relâchent. Il a été plusieurs fois malade, et en cet état a toujours témoigné

1. Martin Jamain, né en 1619 à Andieu, diocèse de Trèves; reçu à Paris le 8 octobre 1640. Cette lettre avait été envoyée à chaque supérieur des maisons de la Congrégation : ces maisons étaient à cette date au nombre de vingt-deux.

2. A la mort de chaque missionnaire on faisait une conférence sur les vertus du défunt.

une grande patience et résignation à la volonté de Dieu, quoique l'interruption de ses études lui donnât un grand sujet de mortification.

La dernière maladie qu'il a eue n'a duré que huit jours; mais il a plus fait et souffert pour Jésus-Christ en cette seule semaine qu'en plusieurs années de sa vie, à raison que la peine qu'il endurait était plus grande, et la vertu qu'il pratiquait plus difficile; en sorte qu'on s'étonnait comment il pouvait seulement penser à Dieu. Ce mal le saisit tout à coup le quatrième dimanche de carême; c'était une colique fort violente qui, au bout de quelques jours, se changea en une inflammation de poumon qui en fut bientôt pourri. Il n'est pas croyable combien l'oppression qu'il avait était grande et la douleur cuisante, et avec cela il témoignait une patience extraordinaire et une notable égalité d'esprit.

Quand on lui annonça les nouvelles de sa prochaine mort, il témoigna y être déjà tout résolu, disant sans se troubler: « Eh bien, Monsieur, que faut-il donc que je fasse? » Il reçut tous les sacrements avec une dévotion et tranquillité non communes, et eut le bonheur de gagner le jubilé, et fut quasi jusqu'au dernier soupir dans la pratique des vertus qui méritent le paradis; car il en faisait de fois à autres des actes ou de cœur ou de bouche, particulièrement quand quelqu'un lui en parlait. Il ne fut que fort peu dans l'agonie, Dieu l'ayant voulu récompenser en cela, en considération de ce qu'il avait assez combattu en santé par la vertu de mortification.

Je ne saurais taire les petites circonstances qu'on a remarquées devant et après sa mort, qui me semblent être de bon augure pour ce bon frère. Il a eu le bonheur: 1° de baiser dévotement la croix immédiatement avant que de rendre l'esprit; 2° d'expirer à l'instant même qu'on finissait les recommandations de l'âme à ces paroles:

pervenire mereatur ad gloriam regni cœlestis ; 3° le dernier jour de sa vie a été le dimanche de la Passion de Notre-Seigneur et ensemble de saint François de Paule, dont il avait si bien imité la simplicité et humilité ; 4° ce fut aussi le jour de l'ouverture du jubilé ; 5° il a été inhumé vis-à-vis du crucifix de notre église de Saint-Lazare.

A quelques jours avant son décès, il prédit, contre la pensée du médecin, qu'il ne passerait pas le dimanche. Il y a grande apparence que tout cela n'est pas arrivé fortuitement, et que Dieu l'a ainsi permis pour mieux nous donner à connaître l'heureux état de cette belle âme. Cela n'empêchera pas, s'il vous plaît, que vous lui rendiez les devoirs accoutumés, ainsi que vous avez fait aux autres de notre Compagnie, et comme nous avons déjà fait ici, ayant de plus chanté un service solennel le jour de son enterrement, qui se fit le lundi 3 avril. Dieu nous fasse la grâce de l'imiter en ses vertus, pour le suivre un jour dans la gloire qu'il possède ! Je suis, etc.

---

83. — A M. CHIROYE,

SUPÉRIEUR, A LUÇON.

Il raconte l'édifiante mort de M. Robiche.

Paris, 3 mai 1645.

Monsieur,

L'on vous a déjà écrit en général les nouvelles du décès de notre cher M. Robiche [1], prêtre de notre Congrégation, de la maison de Marseille. Mais vous n'avez peut-être pas encore reçu le particulier de sa maladie, de sa mort et de ses vertus, et serez sans doute bien aise d'en apprendre quelque chose pour votre consolation et pour

1. M. Robiche (Louis), né à la Ferté-Mareuil en 1610, entra le 31 octobre 1643.

l'édification de votre petite Compagnie. C'est ce qui m'a obligé de vous faire encore ces lignes, quoiqu'un peu bien tard, à cause que je n'ai pu prendre le temps de m'y appliquer plus tôt.

Voici donc une partie de ce que j'en ai appris de nos missionnaires, qui ont toujours travaillé avec lui pendant la dernière année de sa vie, et qui l'ont assisté jusqu'au dernier soupir et jusqu'au tombeau. Pendant que le bon ouvrier de Jésus-Christ s'employait avec ses confrères à catéchiser, prêcher, confesser et consoler sur les galères les pauvres forçats, particulièrement ceux qui étaient bien malades, Dieu le voulant faire mériter davantage pour le récompenser plus abondamment, lui envoya une fièvre pourpreuse qui le saisit à la fête des Rois passée, et lui dura vingt et un jours, dont il n'en eut de libres que quatre, pendant lesquels on eut le temps de lui administrer les sacrements avec toute la connaissance possible.

Il édifiait grandement la Compagnie, en ce qu'étant presque toujours dans le délire ou dans l'assoupissement, sitôt qu'on lui parlait de faire les actes de foi, d'amour, de contrition et les autres, il revenait toujours pour un peu, et les faisait avec grande dévotion. La résignation qu'il avait au bon plaisir de Dieu était admirable; il disait qu'il était bon qu'il fût en cet état, et que c'était le meilleur pour lui, puisque Dieu le voulait. On faisait de lui tout ce qu'on désirait, se mettant en la posture qu'on demandait, sans se plaindre ni rien refuser de ce qu'on lui présentait. Il ne cessait quasi de parler, quoique confusément et entre ses dents, mais son discours était toujours de quelque chose de Dieu, et témoignait une merveilleuse reconnaissance envers sa divine bonté, de ce qu'il mourait dans la Compagnie, à laquelle il protestait souvent de garder fidélité. Enfin, il rendit sa belle âme à

son Créateur à l'instant qu'on commençait le *Subvenite sancti*, à ces paroles : *occurrite angeli,* à cause qu'on croyait qu'il eût déjà expiré ; ce fut le 27 janvier dernier.

La charité qu'il avait exercée envers les plus pauvres galériens malades avait si bien gagné le cœur des Marseillais, qu'encore qu'on n'eût pas dessein de faire grande cérémonie à son enterrement et qu'on n'y eût prié que les amis de la maison, ils y accoururent néanmoins en si grande affluence qu'on craignait que les planchers ne fondissent sous leurs pieds, en sorte qu'on fut contraint de descendre le corps de la chambre où il était mort, pour le mettre dans la chapelle de la grande salle d'en bas, afin que chacun eût la satisfaction de le voir. Dès qu'ils l'avaient vu, ils levaient les yeux et les mains au ciel, disant : « Oh ! la belle âme ! Oh ! le béat ! » Et quoique la salle fût très spacieuse et que plus de cent personnes le pussent voir à la fois, néanmoins les uns grimpaient par-dessus les fenêtres, les autres montaient par des échelles et des pièces de bois qu'ils rencontraient.

Il s'y passa une chose remarquable entre autres, ce fut qu'un homme de condition se saisit d'un coussin et le déchira à belles dents, pour avoir du sang qui était tombé dessus ; les autres raclaient la chaise sur laquelle il était assis, les autres prenaient la cire qui tombait des cierges; si bien que, si l'on les eût laissés faire, ils eussent emporté et déchiré tout ce qui lui servait, jusqu'à rompre des images qui y étaient. Enfin chacun tâchait d'avoir quelque chose de lui pour la garder comme relique. En le descendant de la chambre, tout le monde se mettait à genoux et s'empressait pour lui baiser les pieds; et le bruit commun de la ville est que c'est un béat, et l'on va s'enquêter avec beaucoup de dévotion du lieu où il a été enterré pour lui faire des prières.

Voilà, Monsieur, de beaux témoignages de sainteté ; mais je fais plus d'état des vertus qu'il a pratiquées, particulièrement depuis qu'il a été de notre Compagnie, que de tout cela. Il ne me souvient point d'avoir remarqué en lui aucun vice, ni ouï dire qu'il en eût ; au contraire, tandis qu'il a vécu dans notre séminaire de Saint-Lazare, il nous a donné toujours de bons exemples par son humilité, bonté, charité, obéissance et piété : Dieu nous fasse la grâce d'en profiter !

Il était âgé de trente-cinq ans, d'une composition extrêmement forte, nullement sujet à maladies ; ce qui nous doit faire penser de nous tenir prêts à comparaître devant Dieu, puisqu'il y a si peu d'assurance en cette vie ; et cependant travaillons à faire provision de bonnes œuvres que nous lui puissions présenter à ce grand jour. C'est le fruit que je désire que nous tirions de cette mort, heureuse sans doute pour lui, et pour nous aussi qui ressentirons plus efficacement l'effet de ses prières.

Et parce que nous ne pouvons savoir assurément s'il n'a plus besoin des nôtres, ce secret étant réservé à Dieu seul, je vous prie, Monsieur, d'avoir soin de faire dire par chacun de nos prêtres, si vous ne l'avez déjà fait, les trois messes ordinaires en pareille occasion pour le repos de son âme, et que nos frères lui donnent une communion, et récitent un rosaire à la même intention. Nous lui avons tous rendu céans les mêmes devoirs, quoique nous ayons sujet de croire pieusement qu'il n'en ait aucunement besoin, puisque la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, le béatifie, et qu'il est mort en quelque façon martyr, en ce qu'il a exposé sa vie et l'a perdue en travaillant, pour l'amour de Jésus-Christ, au salut corporel et spirituel des pauvres malades, d'une maladie qui donne ordinairement la mort, et qu'il savait bien être contagieuse. Si j'avais le temps de vous marquer en

détail les mortifications et les autres actes héroïques de vertu que j'ai ouï rapporter de lui par les nôtres, en une conférence que nous avons faite ici à son sujet, vous connaîtriez encore plus clairement l'heureux état de son âme que par tout ce que je viens de vous dire; étant chose assurée que la marque la plus certaine d'une bonne et sainte mort est la bonne et sainte vie, telle qu'a été celle de cet homme apostolique, du moins depuis deux ans que nous avons le bonheur de l'avoir en notre Compagnie. Oh! Monsieur, que nous avons grand sujet d'aimer notre vocation et de nous en rendre dignes, puisqu'en si peu de temps nous pouvons y vivre et mourir en saints! Dieu nous en fasse la grâce! Je suis, etc.

---

84. — AU CARDINAL DURAZZO[1],

ARCHEVÊQUE DE GÊNES.

Il le remercie de sa bienveillance pour les missionnaires qui travaillent dans son diocèse.

(1646.)

Éminentissime et révérendissime Prince[2],

Prosterné en esprit aux pieds sacrés de Son Éminence, je lui demande très humblement pardon de ce que je viens, après un si long retard, renouveler les témoignages de ma parfaite gratitude pour les bienfaits souverains dont elle

1. La mission de Gênes venait d'être fondée depuis quelques mois par ce généreux bienfaiteur, dont la famille n'a pas cessé de témoigner jusqu'à nos jours, à la Congrégation de la Mission, la plus grande bienveillance.

2. Cette lettre est traduite du latin; nous en donnons ici le texte:

« Eminentissime et reverendissime Princeps,

« Animo provolutus ad sacros pedes Eminentiæ suæ, humillime ab ea veniam peto quod, tanto post tempore, perfectæ gratitudinis meæ summorum in missionarios suos beneficiorum, quibus eos jugiter cumulat, testimonia renovo. Dom. Blatiron Lutetia proficiscenti dixeram hunc mihi honorem attributurum, scribendi ad Eminentiam suam, litterasque meas non tardius quam illum Genuam perventuras, quas locis redditus Eminentiæ suæ præsentaret; at morbus, qui me paulo post invasit, vetuit. Nunc autem valetudine

comble continuellement ses missionnaires. J'avais dit à M. Blatiron, à son départ de Paris, que je me ferais un honneur d'écrire à Son Éminence, et que ma lettre arriverait à Gênes aussitôt que lui, afin que, rendu sur les lieux, il la présentât à Son Éminence; mais j'en ai été empêché par une maladie qui m'est survenue. Aujourd'hui, jouissant d'une meilleure santé, je rends à Son Éminence, avec toute l'humilité et toute l'affection dont je suis capable, des actions de grâces infinies de tout ce que son admirable charité fait pour nous. Je parle ici non seulement en mon nom, mais au nom de toute la Congrégation, en qui le souvenir de Son Éminence ne s'effacera jamais, et qui sera perpétuellement tenue de prier (ce qu'elle fait souvent) le Dieu très bon et très grand pour qu'il soit lui-même votre récompense et notre remerciement.

Que M. Blatiron ne nous a-t-il pas rapporté de la sainte vie de Son Éminence! Je ne suis plus étonné si le royaume de Dieu s'étend avec tant de bénédiction et de rapidité dans

meliore utens, qua possum humilitate et affectu Eminentiæ suæ infinitas gratiarum actiones rependo, de his omnibus quæ admirabili caritate sua nobis confert. Id non solum meo, sed totius Congregationis nomine dico, apud quam Eminentiæ suæ recordatio nunquam obsolescet, quæ D. O. M., quod sæpe facit, indesinenter orare tenebitur, ut Eminentiæ suæ et merces ipse et gratiarum actio sit. Pro quanta de sancta Eminentiæ suæ vita D. Blatiron ad nos retulit! nil ego jam miror si regnum Dei tanta cum benedictione et velocitate in diœcesi Eminentiæ suæ amplificetur, si presbyteri Missionis uberiori quadam gratia repleantur in suis ministeriis non solum erga missiones, ordinandos, seminaria externa, sed etiam erga internum, quod quidem gratiarum est particeps quibus Eminentiam suam cœlum ditat, quod Italiæ promittit operarios, ita ut non jam in dubium revocetur quin hæc plenitudo gratiæ, diœcesis Eminentiæ suæ limitibus nescia contineri, ad multas alias derivetur. Utinam Eminentiæ suæ adhuc annos complures Deus apponat, et votis faustissima quæque eveniant : hæc vehementer optamus, hæc assiduis obsecrationibus a Deo flagitamus, quibus audeo etiam addere renovationem mei officii atque obedientiæ qua me privatim, cum aliis universim, Eminentiæ suæ dedico, cum debita reverentia et submissione uni ex primis et sanctissimis et maximis Ecclesiæ principibus, Eminentiæ suæ humillimus et addictissimus servus. »

le diocèse de Son Éminence, si les prêtres de la Mission sont remplis d'une telle abondance de grâces dans leurs ministères, non seulement pour ce qui regarde les missions, les ordinands et les séminaires externes, mais encore pour le séminaire interne qui participe aux grâces dont le Ciel enrichit Son Éminence, et qui promet à l'Italie des ouvriers, de telle sorte qu'on ne met plus en doute que cette plénitude de grâces, ne pouvant se contenir dans les limites du diocèse de Son Éminence, se répandra sur beaucoup d'autres. Dieu veuille ajouter encore aux jours de Son Éminence un grand nombre d'années, et puisse-t-elle voir l'heureux accomplissement de tous ses vœux : c'est ce que nous souhaitons ardemment, c'est ce que nous sollicitons dans les continuelles supplications que nous adressons à Dieu ; à quoi j'ose ajouter le renouvellement de mes offres de service et d'obéissance, par lequel je dévoue à Son Éminence et ma personne et notre Congrégation en général, avec le respect et la soumission qui sont dus à un des premiers, des plus saints et des plus grands princes de l'Église. De Votre Éminence le très dévoué serviteur.

---

85. — A M. N...

Il dissuade un missionnaire, sollicité par son père, de sortir de la Compagnie pour l'aller assister.

Février 1646.

Monsieur,

J'ai su la peine où vous ont mis quelques lettres que monsieur votre père vous a écrites, pour vous obliger à l'aller secourir ; sur quoi j'ai cru vous devoir dire ce que j'en ai pensé : premièrement, que ce n'est pas un petit mal de rompre le lien avec lequel vous vous êtes attaché à Dieu dans la Compagnie ; deuxièmement, qu'en perdant votre

vocation, vous priverez Dieu des services qu'il attend de vous; troisièmement, que vous serez responsable, devant le trône de sa justice, du bien que vous ne ferez pas, et que néanmoins vous eussiez fait, demeurant en l'état où vous êtes; quatrièmement, que vous risquerez votre salut auprès de vos parents, et peut-être que vous ne les soulagerez point, non plus que d'autres, sortis sous ce prétexte (Dieu ne le permettant pas, parce que, s'il voulait qu'ils fussent mieux, il a d'autres voies pour les y mettre); cinquièmement, que Notre-Seigneur, connaissant la malignité qu'il y a dans la hantise des parents, pour ceux qui les ont déjà quittés pour le suivre, ne voulut pas, comme dit l'Évangile, que l'un de ses disciples allât seulement ensevelir son père, ni qu'un autre allât vendre son bien pour le donner aux pauvres; sixièmement, que vous donneriez un mauvais exemple à vos confrères et un sujet de douleur à la Compagnie, de la perte d'un de ses enfants, qu'elle aime et qu'elle a élevé avec tant de soin. Voilà, Monsieur, ce que je vous prie de considérer devant Dieu.

Le motif que vous pouvez avoir pour vous retirer consiste dans le besoin de monsieur votre père; mais il faut savoir en quel cas les casuistes obligent les enfants à sortir d'une communauté. Pour moi, je crois que ce n'est que lorsque leurs père ou mère souffrent par nature et non par leur condition; comme quand ils sont fort vieux, ou quand, par quelque autre incommodité naturelle, ils ne peuvent gagner leur vie. Or cela ne se rencontre pas en monsieur votre père, lequel n'est âgé que de quarante à quarante-cinq ans au plus, et qui se porte bien, qui peut travailler et travaille en effet; sans quoi il ne se serait pas remarié, comme il a fait depuis peu, avec une jeune femme de dix-huit ans, des plus belles de la ville; lui-même me le mande, afin que je la présente à Mme la princesse de Longueville pour nour-

rice de son fils [1]. Je pense bien qu'il n'est pas dans l'abondance des moyens (hélas ! qui sont ceux qui ne ressentent la misère de ce temps ?), mais aussi ce n'est pas son incommodité présente qui l'oblige à vous rappeler, car elle n'est pas grande ; c'est seulement celle qu'il appréhende, faute d'avoir confiance en Dieu, quoiqu'il ne lui ait rien manqué jusqu'à maintenant, et qu'il ait sujet d'espérer que sa bonté ne l'abandonnera pas pour l'avenir.

Vous pourriez peut-être vous persuader que c'est par votre moyen que Dieu veut en effet subvenir à ses besoins, et que c'est pour cela que sa Providence vous présente une cure de six cents livres, par l'entremise même de ce bon homme. Mais vous trouverez que cela ne peut être, si vous considérez deux choses : premièrement, que Dieu vous ayant appelé à un état de vie qui honore celui de son Fils sur la terre, et qui est si utile au prochain, ne voudrait pas vous ôter présentement de cet état, pour vous réduire au soin d'une famille du monde, qui ne cherche que ses aises et qui sera continuellement sur vous, pour vous demander ce que vous aurez et ce que vous n'aurez pas, et qui vous accablera d'ennuis et de peines si vous ne pouvez la soulager à son gré et au vôtre ; et en second lieu, qu'il n'est pas croyable qu'on ait promis à monsieur votre père une cure pour vous, qui soit de six cents livres de revenu, celles du diocèse de Bourges étant des moindres du royaume. Mais quand cela serait, votre entretien ôté, que vous resterait-il ?

Je ne vous dis pas tout ceci de crainte que la tentation prévale sur vous (non, je connais votre fidélité envers Dieu), mais afin que vous écriviez une bonne fois à monsieur votre père les raisons que vous avez de suivre plutôt la volonté de Dieu que la sienne. Croyez-moi, Monsieur, il est d'humeur

1. Le comte de Dunois, né le 12 juin 1645. (*Madame de Longueville*, par Cousin, t. I, p. 270.)

à ne vous point donner guère de repos, étant près de lui, non plus qu'il ne vous en donne étant éloigné. Le trouble qu'il cause à votre pauvre sœur, qui est chez Mlle Le Gras, n'est pas imaginable : il la veut obliger à quitter le service de Dieu et des pauvres, comme s'il devait recevoir d'elle quelque grand support. Vous savez qu'il est naturellement inquiet, et au point que ce qu'il a lui déplaît, et que ce qu'il n'a pas lui donne de violents désirs. Enfin j'estime que le plus grand bien que vous lui puissiez faire est de prier Dieu pour lui, en conservant pour vous cet unique nécessaire, qui sera un jour votre récompense, et qui même, à cause de vous, étendra ses bénédictions sur les vôtres. C'est de quoi je le prie de tout mon cœur, etc.

---

86. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Importance de l'obéissance.

2 mars 1646.

Monsieur,

J'ai vu par votre dernière comment enfin vous avez envoyé M. Martin à Gênes. Oserai-je vous dire, Monsieur, en cette occasion, qu'il importe (plus que je ne puis vous exprimer) que vous vous donniez à Dieu pour vous rendre exact à tous les ordres du général, quels qu'ils soient, quoiqu'ils choquent votre sens, et quelque prétexte que vous puissiez avoir de mieux, ou des inconvénients qui en pourraient arriver ; car il n'en saurait arriver de si grands que celui de la désobéissance.

Un capitaine me disait ces jours passés que, quand il verrait que son général commanderait mal, et qu'il perdrait assurément la vie dans l'exécution du commandement, et qu'il pourrait faire changer d'avis au général en disant une

parole, qu'il serait perdu d'honneur s'il le faisait, et qu'il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Monsieur, quelle confusion ce nous sera au ciel de voir cette perfection dans l'obéissance de la guerre, et de voir la nôtre si imparfaite en comparaison. Je vous assure, Monsieur, que deux ou trois supérieurs qui en useraient de la sorte seraient capables de perdre la Compagnie, et que si je ne connaissais bien votre cœur, je serais obligé de faire autre chose. L'assurance que j'ai que vous êtes meilleur que je ne serai jamais, et que vous aimez mieux l'institut que moi, fera que je ne vous en parlerai plus et n'y penserai seulement pas.

---

87. — AU CARDINAL MAZARIN.

Il recommande M. de Douay pour la direction du collège de Navarre.

24 mai 1646.

Monseigneur,

M. le grand maître du collège de Navarre m'a dit que Votre Éminence avait ordonné à M. Le Telier que je lui écrive si le sieur de Douay, licencié en théologie, a les qualités qu'il faut pour être principal des philosophes du même collège. Voici, Monseigneur, ce que j'en ai appris, tant du défunt principal que de plusieurs docteurs dignes de foi. Ils disent tous qu'il est fort capable, homme de bien, expérimenté en l'exercice de cette charge, en laquelle le défunt l'avait employé depuis quelques années, qu'il est dans les opinions communes et orthodoxes de l'Église, et qu'enfin la voix publique dudit collège est que ce jeune homme est, sans contredit, le plus capable de ceux qu'on considère pour cela. Et ce qui confirme davantage ceci, c'est que le défunt principal, qui était un saint homme et qui a fait des merveilles en sa charge, me vint trouver quelques jours avant sa mort, et me pria de m'employer vers Votre Éminence à ce qu'elle

eût agréable de lui donner ce jeune homme pour son coadjuteur, qu'il jugeait devant Dieu le plus capable de continuer le bon ordre qu'il avait mis en sa charge. Et moi, Monseigneur, je prie Notre-Seigneur qu'il sanctifie Votre Éminence et la conserve pour le bien de cet État, qui suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

88. — A MADEMOISELLE LE GRAS[1].

Il communique une lettre à Mlle Le Gras, et se réjouit des succès des filles de la Charité.

Paris, 25 mai 1646.

J'ai oublié de faire voir ces lettres à Mlle Le Gras; elle me mandera, s'il lui plaît, si elle fut à Angers avec les Pères des Pauvres à l'introduction des filles dans l'hôpital. Elle verra aussi, par les lettres de M. Portail, comme vos bonnes filles

1. Cette lettre accompagnait une lettre des Pères des Pauvres, de Nantes (c'étaient les administrateurs de l'hospice), qui réclamaient avec instance les filles de la Charité pour l'hôpital de Nantes. La voici :

« Monsieur,

« La grandeur de votre charité s'étant répandue par toutes les contrées de la terre et principalement en cette ville, pour laquelle M. d'Anemont, aumônier de M. le maréchal de la Meilleraye, nous a assuré que votre zèle était ému à nous prêter secours pour remédier aux désordres qui se commettent dans notre hôpital, au préjudice du soulagement des pauvres, par la négligence et peu de soin des serviteurs qui les environnent, pour lesquels, comme pères des pauvres, avons cru être de notre devoir d'implorer en cette urgente nécessité votre bonté à nous procurer l'assurance de six de vos filles de la Charité à gouverner les pauvres de notre hôpital, desquels les plaies et les maux sont autant de bouches qui exigent de votre piété cette favorable assistance de ses filles, que nous recevons selon leurs règles et établissement d'Angers, auquel nous ne trouvons rien à ajouter quant à leur règle et façon de vivre; mais pour ce qui est du bien dudit hôpital et direction de ses affaires, elles dépendront absolument de nous et autres successivement qui entreront à notre place dans la charge desdits Pères des Pauvres, même iront aux provisions quotidiennes pour l'épargne du bien dudit hôpital, par l'avis desdits Pères des Pauvres. Pour la réception desquelles si vous souhaitez quelque traité particulier, nous envoyant le formulaire avec procure à quelqu'un qui traitera pour vous, nous tâcherons d'effectuer ce que vous saurez souhaiter en ce rencontre, etc. »

reviennent, dont je suis sensiblement consolé. M. Lambert me vient de dire que le remède à donner à Michel est pressé. Mlle de Lamoignon se chargea hier de vous mander les résolutions des dames sur ce que vous proposez. Il faut, entre autres choses, ordonner que vous donniez vos filles au plus tôt à la visite des enfants.

---

89. — A M. DELVÈRES,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE, EN TOURAINE[1].

Il implore sa protection au sujet d'un nouvel impôt, nuisible aux intérêts de la Congrégation.

Paris, 8 juillet 1646.

Monsieur,

Encore que je sois privé de l'honneur de vous entretenir, je prends néanmoins la liberté de vous écrire touchant les intérêts de la Congrégation de la Mission, et de vous offrir généralement les services de cette petite Compagnie, avec les miens en particulier, vous suppliant, Monsieur, de l'avoir agréable.

L'autorité que le roi vous a donnée par l'oracle de la divine Providence, pour maintenir la sienne parmi ses sujets, et conserver les droits publics et garantir les particuliers, fait que nous avons recours à vous, Monsieur, dans l'occasion qui se présente, prenant grande confiance dans la charité non commune avec laquelle vous exercez si dignement votre charge.

Nous sommes propriétaires par engagement des Aides[2] d'Angers, conjointement avec l'Hôtel-Dieu de Paris, par la délégation que nous en a faite défunt M. le commandeur de Sillery. A présent, on nous a avertis que MM. les maires et

1. La même lettre fut envoyée à M. de Bautru, intendant général de la justice en Anjou.

2. Aides, impôts levés sur les denrées et marchandises.

échevins de ladite ville ont fait publier un bail à ferme de plusieurs droits sur quantité de marchandises entrant dans ladite ville, mais particulièrement d'un droit nouveau sur le vin, au préjudice de plusieurs articles du conseil et du bail général desdits Aides qui les défendent expressément.

Ce qui fait, Monsieur, que nous vous prions instamment de faire rayer de la pancarte qu'ils ont affichée l'article qui parle dudit droit nouveau sur le vin; car s'il y avait lieu de faire de nouvelles impositions sur icelui, quel moyen aurions-nous de conserver cette ferme, puisque même le fermier est contraint de relâcher de ses droits anciens pour faciliter la vente de cette denrée?

En quoi, Monsieur, vous ferez un bien notable, non seulement à notre petite Compagnie, mais encore aux pauvres dudit Hôtel-Dieu, nous conservant ce que nous avons de plus liquide et de plus assuré, et nous garantissant d'un procès que nous serions obligés d'intenter au conseil, en nous opposant à cette entreprise, ce qui nous serait une grande peine.

Vous voyez donc, Monsieur, combien votre protection nous est nécessaire, et combien aussi nous serions obligés d'implorer sur vous de plus en plus celle de Notre-Seigneur, lequel je supplie de tout mon cœur de me donner à moi les occasions de vous rendre les effets d'une parfaite obéissance, et les témoignages du désir que j'ai d'être inviolablement en son amour, etc.

---

90. — A M. BOURDET,

SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN.

Avantages et utilité des visites.

23 juillet 1646.

Vous me dites, Monsieur, que vous avez toujours trouvé à redire aux visites qui se font dans la Compagnie, et à la

manière dont elles se font. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'agréer que je vous dise les raisons que la Compagnie a eues d'en user de la sorte. La première est que les visites que font ou font faire ceux qui servent le général d'une Compagnie se font à l'instar de l'Église, qui a ordonné que tous les évêques visiteraient toutes leurs églises de temps en temps, et les feraient visiter tous les ans par leurs archidiacres, et plus souvent par leurs doyens ruraux; la deuxième, que tous les ordres et communautés bien réglés sont en cette pratique; la troisième, que la plupart reconnaissent, comme les Chartreux, que l'une des principales raisons pour lesquelles ils n'ont point eu besoin de réforme est de ce que cet ordre est visité tous les ans; la quatrième, que l'expérience nous a fait voir qu'une de nos maisons était quasi renversée en sa discipline, et plusieurs quant aux bonnes mœurs, et qu'il n'y a eu qu'une visite qui ait pu remédier à ce malheur-là, et y a remédié, en sorte qu'il n'y en a point dans la Compagnie qui aille mieux que celle-là; la cinquième, que la même expérience nous fait voir que toutes les maisons en profitent, par la grâce de Dieu, plus ou moins, selon que les supérieurs sont plus ou moins fidèles pour observer eux-mêmes et faire observer aux autres les ordonnances que le visiteur a faites; la sixième, que la plupart des maisons font instance de les envoyer visiter, quand on passe le temps qu'on le doit faire; la septième, que les supérieurs particuliers demandent les visites, parce que la communauté en général, et chacun en particulier, s'unissent plus à lui et à ses ordres après la visite qu'auparavant; la huitième, que les communautés respirent après, parce que cela modère la chaleur et fortifie les supérieurs qui n'ont pas assez de force pour réprimer l'audace de quelques-uns; joint d'ailleurs que s'il y en a quelqu'un dans la Compagnie qui soit à peine à la plupart, l'on remédie à une partie de sa mauvaise humeur,

ou l'on en décharge la communauté en l'envoyant ailleurs, où peut-être il fera mieux; la neuvième, que par le moyen des visites toutes les règles, ou à peu près, sont remises en usage si elles n'y étaient plus; la dixième, que s'il y avait des inimitiés, la charité est rétablie entre tous les confrères; la onzième : il se peut dire que les visites bien et exactement faites font ce que fait le soleil, c'est d'éclairer; et les visites font voir toutes les fautes de la communauté à celui qui est là pour y remédier; le soleil échauffe, et la visite enflamme les personnes visitées à un plus grand amour de Dieu et du prochain, à une plus grande estime de sa vocation et à l'observance des règles; et comme le soleil répand ses influences sur toutes les créatures, il se peut dire aussi que la visite profite à toute la famille visitée.

Oui, me direz-vous, mais pourtant il me semble que tous ces effets ne paraissent pas partout : je réponds qu'il est vrai quant aux maisons où les supérieurs ou les inférieurs n'ont pas assez de disposition pour mériter la grâce de cette sainte action, mais que là où les supérieurs ont assez d'humilité et de zèle, la visite y fait des merveilles, ainsi que l'expérience fait voir partout.

Je ne blâme pas les visites, me direz-vous, mais la façon de les faire de quelques-uns de la Compagnie. Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous n'en avez point aux visites, mais seulement à la manière de les faire. Voyons comme nous y procédons : 1° l'on commence cette sainte action par une prédication tendant à bien faire cette visite; 2° chacun dit en secret au visiteur ses propres fautes, celles de la communauté en général, et celles de chaque particulier en qui il en aura remarqué quelques-unes; 3° quand chacun a parlé ainsi, le visiteur avertit la communauté au chapitre des fautes qui la regardent, et les particuliers en particulier; 4° il fait ensuite les ordonnances nécessaires pour empêcher

que l'on ne retombe plus dans les mêmes fautes, et pour introduire le bien qu'il faut. Quel mal y a-t-il en tout cela? S'il y a à redire à cette façon de faire les visites, vous en trouverez peut-être à l'exécution et aux ordonnances des visiteurs; car pour l'exhortation et les avertissements, je m'assure que vous n'y en trouverez pas.

Pour l'exécution ou information secrète, il n'y a communauté où cela ne se pratique de la sorte; et nosseigneurs les prélats interrogent publiquement les curés et le peuple réciproquement de leurs défauts; et pour les ordonnances, les uns et les autres (nosseigneurs les évêques et les visiteurs des communautés) en font; et à quoi serviraient les visites sans cela? Les médecins, après avoir guéri un malade, lui donnent un régime de vivre pour se préserver de tomber dans la même maladie.

Oui, mais ils font quelquefois des ordonnances qui diminuent l'autorité d'un supérieur, pour élever celle de la communauté, comme celle de donner un admoniteur et des consulteurs à un supérieur, lesquels il ne peut choisir lui-même: je réponds que si les supérieurs étaient impeccables et infaillibles en leurs conseils, qu'il ne le faudrait pas faire, mais qu'étant sujets à pécher et à faire des fautes, et n'ayant pas toujours le discernement qu'il faut pour agir sans conseil, il n'est pas juste qu'il soit lui-même sans admoniteur et sans des personnes auxquelles il se conseille; et le général a lui-même son admoniteur, son confesseur et ses consulteurs que la Compagnie lui a donnés, et il ne les choisit pas lui-même.

Au reste, Monsieur, j'ai vu les ordonnances que M. Portail a faites chez vous, qui me paraissent très bien, eu égard à l'état de votre maison et des personnes qui la composent; c'est pourquoi je vous supplie, par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'entrer non seulement dans les sentiments de l'importance des visites en la manière qu'elles se

font, mais aussi d'en observer les ordonnances et de les faire observer exactement; et assurez-vous, Monsieur, que si vous le faites, Dieu bénira et sanctifiera de plus en plus votre conduite.

---

91. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL A ALGER.

Témoignages d'intérêt et d'affection. — Nouvelles de la Compagnie, et en particulier de l'affaire de Saint-Méen.

Paris, ce jour de Saint-Barthélemy, 24 août 1646.

Monsieur,

Béni soit Dieu de ce qu'il vous a rendu heureusement à Alger votre consulat. Je prie sa divine bonté de vous y donner son esprit, pour y servir Sa Majesté et le public en ce même esprit, et dans la conduite de son Fils et de l'ange gardien qu'il vous a donné. Je ne puis vous exprimer la consolation que mon âme a reçue à la réception de votre chère lettre. Oh! que je prie bien Dieu qu'il bénisse le séjour, comme il a fait votre arrivée de delà, et tout ce que vous faites de delà. J'écris à M. N... touchant ce que l'on fait pour ces pauvres rachetés et captifs qui sont encore.

Votre bonne tante nous est venue voir pour apprendre de vos nouvelles; elle a été ravie de celles que je lui ai dites de votre arrivée, et moi de la bonté que j'ai vue en cette chère âme; elle se recommande à vos prières. Et moi, Monsieur, je vous recommande la mienne, à ce qu'il plaise à Dieu la faire participante au bien que vous faites de delà. J'en attends des nouvelles avec dévotion, et prie cependant Notre-Seigneur qu'il bénisse de plus en plus votre chère âme et qu'il la sanctifie.

Nous n'avons rien qui mérite vous être écrit pour le présent, sinon la bénédiction qu'il plaît à Notre-Seigneur donner aux petits travaux de la petite Compagnie. Il vient de se

faire une mission, par M. Galais, de trois ou quatre mois durant. Je ne puis vous exprimer les bénédictions extraordinaires que Notre-Seigneur lui a données, comme aussi à celle de Gênes.

Sa divine bonté qui vivifie et mortifie, nous a mis dans la souffrance et la confusion, à cause de la persécution que nous recevons dans l'établissement de Saint-Méen, ou plutôt monseigneur de Saint-Malo, qui nous y a établis. Bénie soit sa divine bonté, qui en dispose ainsi. Je suis, en son amour, etc.

---

92. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il lui parle des hérésies répandues dans le royaume.

31 août 1646.

Monsieur,

Je vous avoue que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, ce me semble, à la propagation de l'Église aux pays infidèles, par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà, et qu'il n'y en reste point ou peu d'ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions qui croissent de plus en plus, et à cause de l'état des choses. Elle a perdu depuis cent ans, par de nouvelles hérésies, la plupart de l'Empire et les royaumes de Suède, de Danemarck, de Norwège, d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande, de Bohême et de Hongrie. De sorte qu'il reste l'Italie, la France, l'Espagne et la Pologne, dont cette dernière et la France sont beaucoup mêlées des hérésies des autres pays. Or ces pertes d'Églises depuis cent ans nous donnent sujet de craindre, dans les misères présentes, que dans cent autres années nous ne perdions tout à fait l'Église en l'Europe; et dans ce sujet de crainte, j'estime bienheureux ceux qui pourront coopérer à étendre l'Église ailleurs.

93. — A M. BOURDET,

SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN.

Encouragement solide et chrétien au sujet de l'expulsion des missionnaires de Saint-Méen.

Paris, 1er septembre 1646.

Monsieur,

Votre lettre du mois passé m'a consolé d'un côté et mis en peine d'un autre. L'un venait de ce que l'on n'avait rien fait contre vous au sujet de ce dont vous attendiez la violence le lendemain; l'autre venait de ce que vous me mandiez que vous ne pouvez soutenir la Compagnie dans le danger dans lequel elle est. Si la chose dépendait de la Compagnie, que nous savons que vous respectez, au premier exploit nous ne répondrions rien aux attaques dirigées contre nous, mais que c'est un prélat qui est en cause, et la chose regardant le bien de l'Église et des pauvres, nous ne pouvons en faire le sacrifice. En pensant, en l'occasion présente, observer le conseil de l'Évangile, de ne point plaider, nous nous ferions illusion et tomberions dans l'ingratitude, qui est le crime des crimes.

Du reste, la justice de notre cause est évidente. Et que risquons-nous? les violences d'un emprisonnement, me direz-vous? car c'est le pis. Hélas! Monsieur, de quoi sommes-nous capables, si nous ne le sommes de cela pour Dieu? Sera-t-il possible que nous voyions des cent mille hommes qui s'en vont en chaque campagne, depuis le moindre peuple jusqu'au premier prince du sang, pour le service de l'État, non seulement au devant des dangers, mais à la mort, et que Notre-Seigneur ne trouve pas cinq ou six serviteurs fidèles et aussi courageux pour son service!

Oui, mais cela est contre la maxime de l'Évangile qui nous défend de plaider, et contre l'usage de la Compagnie; saint Paul et Notre-Seigneur nous conseillent de tout perdre

plutôt que de plaider ? Mais l'un et l'autre ont été contraints d'en venir là, et ont perdu leur procès, et leur vie dans leur procès. La maxime de la Compagnie est d'aimer à plutôt perdre que de plaider ; cela est vrai (et je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce d'être bien fidèles à la pratique de cette maxime), mais cela s'entend quand cela dépend de nous. Mais quoi ? ce n'est pas nous qui sommes en cause, c'est un prélat qui nous a appelés pour servir Dieu aux champs, dans son diocèse, tandis que des personnes qui n'ont point de droit nous en chassent, à savoir, un abbé de Saint-Benoît qui n'est point en la congrégation des Réformés ou en quelque autre, ni ne dépend point d'un autre ; et nul abbé n'a droit de s'introduire dans l'abbaye d'un autre, non plus qu'aux bénéfices d'un autre ordre.

De plus, ces bons Pères n'ont point permission de s'introduire dans une abbaye pour y introduire leur réforme, que du consentement des religieux, de l'abbé et de l'évêque. Or les religieux de Saint-Méen ont traité avec monseigneur de Saint-Malo qui est leur abbé et leur évêque, en qui par conséquent résident tous les droits, *in quo ergo potestas.*

Oui, mais le parlement se prononce et les introduit là dedans. Il est vrai, mais le souverain sénat n'a le pouvoir ni d'introduire, ni de maintenir le particulier dans un bien qui ne lui appartient pas de droit ; et il y a apparence que celui de Bretagne, qui a la réputation d'être des plus grands instituts du royaume, n'eût pas fait cela s'il eût été bien informé, comme a fait celui de Paris quand il se fut bien informé, et puis le roi, en qui réside le souverain pouvoir, bien supérieur au pouvoir des parlements, et celui de prononcer par-dessus eux le dernier arrêt. Comment donc pourrait-on mieux connaître la volonté des donateurs de choses temporelles que par l'ordonnance des princes, et de choses spirituelles que par celle de nosseigneurs les prélats, chacun dans son droit ?

Oui, mais ce bien est de Saint-Benoît, et par conséquent ses enfants ont droit de le réclamer, quand on le veut aliéner de son ordre et appliquer à d'autres usages ? Tout le bien de l'Église appartient à l'Église, et si saint Benoît vivait encore, il serait bien marri de nier cette proposition, lui qui est enfant de l'Église ; joint d'ailleurs que le bien de son ordre lui fut donné par l'Église, à cause des secours qu'il lui donnait pour lors par des séminaires d'ecclésiastiques, qu'il élevait pour le service de l'Église et pour en remplir les bénéfices. Or ils ne font plus cela, et l'Église a ordonné que cela se fasse par les évêques ; et les ordonnances du roi les y obligent pareillement, comme aussi d'appliquer à cela des bénéfices et autres revenus. Est-il pas juste que la même Église qui a donné ce bien-là à cet ordre pour faire lesdits séminaires, et qu'eux ne le faisant plus et n'étant plus dans l'état de le faire, que la même Église se serve quelque peu de ce bien, de l'autorité du prince et des prélats, pour suppléer à ce que ces pères ont fait d'autres fois et qu'ils ne font plus, pourvu qu'ils le fassent du consentement des justes possesseurs ?

Selon cela, Monsieur, vous êtes fondé en droit, en autorité, et sur le besoin de l'Église, et sur son intention dans l'exécution projetée ; et après cela, il se trouvera quelques-uns d'entre nous qui ne voudront rien souffrir pour cela ! Ha ! bon Dieu ! quelle occasion meilleure attendons-nous de souffrir quelque chose pour Dieu ? Certes, je n'en vois point. Au nom de Dieu, Monsieur, ne soyons pas si peu affectionnés au service de Dieu, de nous laisser aller à une vaine peur qui nous fasse abandonner le poste qu'il nous a donné. Oui, mais la Compagnie sera blâmée dans le déshonneur ? O Monsieur, quel orgueil si, sous apparence de défaveur et d'humilité, nous abandonnons l'honneur de Dieu pour ne pas risquer le nôtre ! Oh ! que saint Paul en était éloigné,

quand il disait qu'il fallait servir Dieu *per infamiam et bonam famam... quasi seductores, et veraces!* Je viens de dire que vous êtes bien fondé, et, cela posé comme chose bien légitime, bienheureux serez-vous de souffrir quelque chose *propter justitiam*, puisque par ce moyen le royaume du ciel vous appartient, qui est la fin à laquelle vous avez été appelé de Dieu pour l'établissement et la manutention des choses de sa gloire, non certes comme des lions entre des brebis, mais comme les brebis entre les lions, pour être déchirés et dévorés. Plaise à sa bonté nous faire cette grâce! Je suis, en son amour, etc.

---

94. — AU FRÈRE BARREAU.

Il lui donne des avis pleins de sagesse pour la position délicate qu'il occupe à Alger.

Paris, 6 septembre 1646.

Monsieur,

Il n'y a que Dieu seul qui vous puisse faire comprendre la consolation que nous avons de votre heureux voyage, du commencement et du progrès de votre arrivée. J'en rends grâces à la bonté infinie de Jésus-Christ, qui vous a fait celle-ci, et le prie qu'il sanctifie votre chère âme de plus en plus, afin que vous agissiez toujours saintement en toutes choses.

Voici les petits avis que je pense vous devoir donner, c'est qu'il semble que vous vous êtes un peu trop hâté à promettre l'argent du droit de la poste : 1° pour ce qu'il pouvait arriver que vous ne trouveriez pas cet argent dans le temps préfix; 2° en ce qu'il se pouvait faire qu'empruntant cette somme de delà aux marchands pour leur rendre à Marseille, il pouvait arriver que l'argent ne serait pas prêt à leur arrivée à Marseille, ce qui apporterait du décri de votre personne et de votre ministère. Le contraire est néanmoins, parce que la

Providence a fait trouver du crédit aux Mathurins réformés [1] pour fournir douze mille livres dans dix ou douze jours, à Marseille, à celui auquel vous auriez envoyé l'ordre de le prendre.

Le second avis est de ne jamais écrire ni parler des conversions de delà, et qui plus est, de ne pas tenir la main à celles qui se font contre la loi du pays. Vous avez sujet de craindre que quelqu'un ne feigne cela pour exciter une avanie. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, de ce que je vous ai dit que les Jésuites ont fait d'autres fois à Péra sur pareille rencontre. Il est bien à souhaiter que nous ayons un chiffre, si vous en savez l'usage, ou je vous en enverrai un.

L'âme de votre affaire est l'intention de la pure gloire de Dieu; l'état continuel d'humiliation intérieure (ne vous pouvant pas beaucoup employer aux extérieures); la soumission intérieure du jugement et de la volonté à celui, qui vous a été donné pour vous conseiller; et, autant que vous le pourrez, ne rien faire sans lui proposer, si vous n'êtes obligé de répondre sur-le-champ. Jésus-Christ était le souverain seigneur de Marie et de saint Joseph, et cependant il ne faisait rien que de leur avis. C'est, Monsieur, ce mystère que vous devez honorer d'une manière particulière à ce qu'il plaise à son infinie bonté de vous conduire dans l'état auquel vous êtes.

Je vous ai écrit que j'ai vu votre bonne tante, et l'édification que j'en ai eue, qui suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

1. On appelait ainsi les membres de l'ordre de la Sainte-Trinité, fondé, au XIIe siècle, par Jean de Matha et Félix de Valois, et approuvé par le pape Innocent III, en 1198. Le nom de *Mathurins* vient de ce que Félix avait réussi à établir, à Paris, les membres de l'ordre dans un endroit où était une chapelle dédiée à saint Mathurin (*l'abbé Maynard*, t. I, p. 246). Ces religieux avaient établi des comptoirs à Alger, à Bougie, à Oran et à Mostaganem.

P.-S. Je minute à vous envoyer une personne pour servir de chancelier. Nous pressons les pères de la Merci [1], mais le désordre est si grand entre eux, à ce qu'ils m'ont dit, qu'il n'y a point apparence de rien faire avec eux. Le roi a commis M. de Morangis pour en connaître. Cela va..... Nous verrons à y faire ce que nous pourrons. Je loue Dieu de ce que vous avez retiré ce père chez vous.

---

95. — A M. DE MARBEUF,

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE RENNES.

Il lui demande l'élargissement d'un de ses prêtres, injustement mis en prison pour l'affaire de Saint-Méen.

8 septembre 1646.

Monseigneur,

Je suis le supérieur indigne de la Congrégation de la Mission, qui me donne la confiance de vous écrire la présente, prosterné à vos pieds et à ceux de nosseigneurs de votre parlement, pour vous supplier, par les entrailles de Notre-Seigneur, de protéger l'innocence d'un des plus hommes de bien qui soient au monde, et qui travaille au salut du peuple avec autant de bénédiction de Dieu : c'est M. de Beaumont [2], l'un des prêtres de notre Compagnie, que les réformés de Saint-Benoît ont fait mettre dans vos prisons, où il a les fers aux pieds, pour avoir été trouvé dans Saint-Malo [3].

. . . .

Après cela, Monseigneur, ces bons pères ont-ils eu raison

1. L'ordre des Frères de la Merci fut fondé à Barcelone, le 19 août 1223, par Pierre Nolasque. Il avait pour but, comme celui des Mathurins, le rachat des captifs.

2. Pierre de Beaumont, né le 24 février 1617, à Sens, fut reçu à Paris le 13 février 1641.

3. Dans le fragment qui nous manque et qui est représenté par des points, saint Vincent traitait la question de droit et répondait aux objections, comme nous l'apprend une note authentique dont nous avons eu connaissance.

de procéder avec tant de chaleur contre leur prélat et les ouvriers qu'il a placés dans sa vigne, et de les emprisonner et mettre les fers aux pieds ? Je ne vous dis pas ceci, Monseigneur, par plainte que je fasse contre eux. Il n'y a homme au monde qui les honore ni qui les affectionne autant que je tâche de faire, par la grâce de Dieu, comme ils vous le pourront dire eux-mêmes.

Que si l'on trouve à redire à ce que M. de Beaumont est rentré dans Saint-Méen contre les arrêts, assurez-vous, Monseigneur, qu'il en a usé dans la simplicité d'un pauvre prêtre de la Mission, qui ne sait ce que sont les procès, et qui pensait bien faire en suivant l'ordre de son évêque et du roi. Vous pouvez croire, Monseigneur, que si la chose eût dépendu de nous, qui ne sommes point en cause, nous l'aurions rappelé au premier exploit.

Tout cela étant ainsi, Monseigneur, j'ai recours à votre bonté, puisque vous êtes le principal agent de la justice souveraine en votre parlement, pour lui demander très humblement sa protection pour ledit sieur de Beaumont et pour notre Compagnie ; et en outre du mérite que vous en aurez devant Dieu, vous acquerrez sur nous tous une perpétuelle obligation qui nous fera chercher les occasions de vous rendre nos très humbles services, desquels, Monseigneur, je vous supplie, avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, d'agréer les offices que je vous en fais, et à votre famille. Je commencerai les prières que je me propose de faire toute ma vie pour vous, Monseigneur, et pour la sanctification de votre chère âme.

96. — AU CARDINAL N...,

A ROME.

Il lui adresse un ouvrage dont l'auteur ne voulait pas être connu.

4 octobre 1646.

Monseigneur,

Le sujet de la présente est pour faire un renouvellement de mon obéissance à Votre Éminence, et pour la supplier très humblement d'agréer que je lui adresse quelques écrits touchant les deux chefs de saint Pierre et de saint Paul, lesquels ont été faits par un des plus savants théologiens que nous ayons, et des plus hommes de bien, et qui ne veut pas être nommé. Il a fait ces écrits dans le doute s'il les ferait imprimer, et ayant appris, par la *Gazette de Rome*, que l'on y examine le livre de l'auteur desdits deux chefs que deux docteurs de Sorbonne, qui sont à présent à Rome, soutiennent être la doctrine de leur faculté, et que d'ailleurs la même faculté (ayant été informée qu'on lui attribuait cette opinion) s'est assemblée et a député vers monseigneur le nonce pour désavouer ces docteurs, l'assurer du contraire et le supplier de faire en sorte que la prochaine gazette fasse mention qu'on lui attribue à faux cette doctrine. C'est ce qui a mu ce bon et vertueux personnage à m'apporter aujourd'hui ces écrits, à dessein que je les envoie à Rome pour servir de mémoire à ceux que Sa Sainteté a députés pour examiner ledit livre. Ils trouveront dans cet ouvrage tous les auteurs allégués pour la prétendue égalité de saint Paul avec saint Pierre, réfutés par les mêmes auteurs dont ils allèguent les passages tous les uns après les autres. Or, à qui puis-je mieux adresser cet ouvrage qu'à Votre Éminence, Monseigneur, pour en faire faire l'usage que ce bon docteur souhaite, puisque Votre Éminence est le prince et protecteur des choses de notre sainte religion, et que vous m'avez fait l'honneur de me man-

der que je m'adresse à Votre Éminence en toutes les affaires qui regarderont le service de Dieu? Cela fait espérer, Monseigneur, qu'elle ne l'aura pas désagréable, ni que je m'arroge toujours la qualité qu'elle me souffre, de son très humble et très obéissant serviteur.

Ce bon docteur sera consolé, s'il plaît à Votre Éminence me faire l'honneur de me faire écrire la réception et le succès de ses mémoires.

---

97. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE LIMERICK,

Il lui annonce l'envoi qu'il lui fait de huit missionnaires en Hibernie.

Paris, 15 octobre 1646[1].

Monseigneur,

Voici enfin huit missionnaires que j'ai le bonheur d'envoyer en Hibernie; l'un d'eux est Français, les autres sont Hibernois.........., et un frère, Anglais. Le premier a été chargé de diriger la Compagnie, selon l'avis de feu M. Skyddie[2], qui me manda avant de mourir qu'il croyait qu'il fallait en user de la sorte; le clerc aura à apprendre le chant. Les uns et les autres craignent et aiment Dieu, et ont du zèle pour le salut du prochain, par la grâce de Notre-Seigneur. Ils s'en vont se jeter à vos pieds, Monseigneur, et s'offrir au service de Votre Seigneurie illustrissime, et de nosseigneurs les prélats, auxquels ils pourront rendre quelques petits services, avec le temps. Nous en retenons ici d'autres que nous vous pourrons envoyer, quand ils seront formés, s'il se trouve le moyen de les faire subsister par l'affectation de quelque bénéfice, sans qu'ils soient à charge aux peuples auxquels ils pourront faire la mission. Et plût à Dieu, Monseigneur, que je fusse digne d'être de la partie! Dieu sait de

1. Dans une lettre du 27 octobre à M. Portail, saint Vincent fait connaître le nom de quelques-uns de ces missionnaires.

2. Jean Skyddie, né en 1609, à Cork, en Hibernie, entré le 9 octobre 1638.

quel cœur j'irais, et de quelle affection je lui offre cette petite troupe, et à vous, Monseigneur, mon obéissance perpétuelle! Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir pour agréable.

---

98. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE BOULOGNE[1].

Il le félicite de son accord avec deux autres évêques, et de son amour pour la sainte pauvreté.

Paris, 31 octobre 1646.

Monseigneur,

Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, et par vous, Monseigneur, aux âmes qu'il vous a commises, et généralement à toute son Église, et prie sa divine bonté qu'il la sanctifie de plus en plus.

M. de Villéquier a dit ici des merveilles de monseigneur son évêque à la reine et à monseigneur le cardinal, de sorte que quand ils parlent des bons évêques, ils sont accoutumés de nommer Mgr de Boulogne et Mgr d'Alet. C'est ce qui fait, Monseigneur, que je pense que vous userez de tous les moyens imaginables pour conserver cette bonne intelligence entre vous deux, et, à cause de lui, avec ceux qui prennent connaissance de votre Hôtel-Dieu; j'en ai dit mes petites pensées au bon M. l'abbé de Colugni, qui les vous pourra dire.

Votre dernière me fait mention de la surcharge que vous avez des pays conquis, et la difficulté d'y faire ce qu'il faut, attendu le peu de revenus; j'en parlerai à la reine, à ce qu'il lui plaise de vous assister d'ailleurs.

Quand je dis ici que vous faites vos visites, six personnes avec un cheval, cela étonne et donne de l'admiration à un chacun. O! que l'évêque est riche qui attire l'admiration de

1. Mgr François de Perrochel, évêque de Boulogne de 1643 à 1675. Il était membre de la Conférence des mardis et ami de M. Olier, qu'il accompagna en Auvergne dans les missions.

tous ceux non seulement qui voient, mais même qui ont entendu parler du trésor de ses vertus! car le monde même fait grand cas, et publie plus estimable la sainte pauvreté d'un évêque qui conforme sa vie à celle de Notre-Seigneur, l'évêque des évêques, que les richesses, le train et la pompe d'un évêque qui possède de grands biens.

Ce que je dis, Monseigneur, n'empêchera pas que je ne prenne occasion de représenter vos besoins dans les occasions.

Je me prosterne en esprit à vos pieds sacrés, et vous demande votre sainte bénédiction, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

99. — A M. D'HORGNY.

Il lui parle des moyens d'unir l'abbaye de Saint-Méen au séminaire de cette ville, dirigé par les prêtres de la Mission.

Paris, 8 novembre 1646.

Monsieur,

Je n'ai point reçu lettres de vous cette semaine; voici le sujet de la présente :

Le parlement de Rennes s'est trouvé embarrassé par les arrêts du conseil qui cassent les leurs, et portent ajournement personnel au procureur général et au commissaire qui a exécuté les arrêts de ce parlement contre nous, et a donné enfin un arrêt dans lequel il est dit, entre autres choses, que le seigneur-évêque de Saint-Malo ne pourrait nous établir à Saint-Méen que par bulles du pape, couchées aux états de la province et vérifiées au parlement de Rennes. M. Codoing, qui est à présent à Saint-Méen au milieu de la famille, qui y est établie par arrêt du conseil exécuté par un huissier du conseil d'État, en la présence de Mgr l'évêque d'Auguste, coadjuteur de Saint-Malo, frère de M. le maréchal de Ville-

roy, gouverneur du roi, y porte cette affaire. Il est question, pour être en pleine paix, d'obtenir à Rome des bulles d'union de la maison religieuse de Saint-Méen au séminaire érigé par mondit seigneur de Saint-Malo, dont la direction perpétuelle est donnée à la Congrégation des prêtres de la Mission. Voici l'histoire et ensuite les raisons.

Mgr de Saint-Malo, voyant l'état misérable auquel sont la plupart des ecclésiastiques de son diocèse, obtint permission du roi, conformément aux ordonnances de nos rois et du concile de Trente, d'unir la manse [1] des religieux au séminaire d'ecclésiastiques qu'il avait institué dans Saint-Méen, où il y avait douze ecclésiastiques, et il en donna la direction aux prêtres de la Mission. Les lettres patentes du roi ont été adressées et vérifiées au grand conseil, et l'union faite par mondit seigneur de Saint-Malo. Le parlement, provoqué par les religieux réformés de Saint-Benoît, a été fâché de ce que mondit seigneur de Saint-Malo avait fait adresser les lettres patentes au grand conseil. Les religieux ont fait toutes les violences dont je vous ai écrit, et enfin voyant que le conseil du roi leur était fortement contraire, ils ont trouvé un expédient de se mettre en quelque façon à couvert. Ce qu'ils ont trouvé est expédient pour nous donner lieu de nous accommoder avec les pères, ou de nous établir selon le premier sens, et c'est ce que monsieur le premier président a dit à monseigneur l'évêque de Rennes [2], qui me l'a écrit.

Outre l'indisposition de Rome aux unions, vous trouverez opposition du côté de ces bons pères. Ils allègueront que les conciles et les rois de France ordonnent que les évêques uniront des bénéfices à leurs séminaires, n'entendant pas que ce soit des bénéfices qui dépendent des ordres, mais seulement de ceux qui dépendent d'eux.

1. Manse, se dit du revenu d'une abbaye appliqué aux religieux.
2. Mgr Henri de la Motte-Houdancourt, de 1641 à 1662.

A quoi il se peut répondre 1° que cette abbaye dépend des évêques de Saint-Malo, et non d'aucune congrégation, ni d'autre supérieur, quel qu'il soit; 2° que vraisemblablement les évêques ont donné à l'abbaye de Saint-Méen les dixièmes qu'ils ont eus, en considération de ce qu'ils faisaient alors les séminaires et faisaient ce qu'on tâche de faire aujourd'hui. Cette dernière raison ne sera pas de mise; vous ne l'alléguerez pas, mais seulement que les religieux de l'abbaye, qui étaient en très grand désordre, ayant consenti à cela, étant contents de la condition qu'on leur a faite, nul autre n'y a intérêt.

L'on vous dira qu'il n'y a que le Pape, et que les évêques ne peuvent point supprimer une régularité par quelque union à un corps. A quoi l'on répond qu'il est vrai, communément parlant, mais que les conciles donnant les pouvoirs aux évêques avec sujet des bénéfices ordinaires, et ne limitant pas l'étendue des bénéfices, il est vraisemblable que Monseigneur a pu faire cette union, attendu, comme j'ai dit déjà, que cette abbaye dépend de sa juridiction, et ainsi est censée dépendre de lui.

De dire que c'est le bien de Saint-Benoît, et que le général des réformés a eu droit de réclamer pour sa communauté, l'on répond que la bulle d'institution de leur congrégation porte qu'ils s'établiront dans les abbayes, où les religieux, l'abbé et l'évêque les demanderont. Or, est-il que les religieux de la maison ne demandent point cette réforme, l'abbé ni l'évêque n'y consentant point, qui est Monseigneur de Saint-Malo, lequel est abbé et le supérieur de la maison. Il s'ensuit que ledit général ni les religieux réformés n'ont point droit de s'opposer aux bulles que vous demandez, ni de faire ce qu'ils ont fait.

Ajoutez à cela qu'une maison de religieux n'est pas un bénéfice, que la cour de Rome n'a point d'intérêt à cette

union, pour ce que n'étant bénéfice, le Pape ne donne point des bulles jamais pour lesdites unions.

Voilà, Monsieur, à peu près, les raisons de cette union. Il y a deux voies pour faire cette affaire : ou de faire juger à Rome si l'union faite par monseigneur de Saint-Malo est bonne ou non, et, supposé qu'elle ne le soit pas, qu'il plaise à Sa Sainteté de l'approuver et de suppléer aux défauts ; ou bien de donner une bulle qui ne fasse mention de celle qui a déjà été faite.

Je vous supplie, Monsieur, de consulter sur cette affaire, et de me mander ce que vous en trouverez au plus tôt ; et, s'il est besoin, l'on en fera écrire d'ici à Sa Sainteté. Messieurs de Saint-Malo sont fort résolus d'employer tout ce qu'ils pourront à cette affaire.

Et pour vous dire vrai, je pense que Notre-Seigneur en serait bien glorifié, et que l'Église en recevrait du service non petit, à cause des séminaires qui se pourront établir par ce moyen, et non par autre.

L'assemblée du clergé a agité la question de l'importance des séminaires ecclésiastiques, et traité des moyens de les faire réussir, et n'en a point trouvé de plus avantageux que celui de l'union de quelques abbayes où les religieux sont dans le désordre, et où ils n'ont point disposition d'appeler les réformés, où (lesquels les réformés) ne veulent point s'établir, à cause de la pauvreté des manses qu'ils ne veulent pas.

Voici le mémoire du nom, du surnom et du diocèse de ce jeune gentilhomme polonais que la reine de Pologne nous a laissé ici, et qui est mis dans le séminaire des écoliers, au petit Saint-Lazare. Je vous prie, Monsieur, de lui moyenner un démissoire, *ad omnes ordines*. Il a quelque disposition d'être de la Compagnie, et moi d'être toute ma vie, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

100. — A M. ALIX,

CURÉ DE SAINT-OUEN-L'AUMONE (PRÈS PONTOISE).

Il l'exhorte à souffrir avec patience et lui reproche de lui avoir dédié un livre.

Paris, 23 novembre 1646.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec grande joie; cependant elle m'a laissé de la douleur, à cause de ce que vous souffrez par la fièvre et par les tremblements qu'elle donne; mais, grâce à Dieu, il est toujours bon et pour vous et pour moi. Pour ce motif, et parce que de tout cela vous en faites bon usage, il le demande de vous pour une plus grande perfection et sanctification de votre chère âme. Sa bonté paraît en ce que telles afflictions portent une particulière marque de la bonté de Dieu sur vous, et vous donne sujet d'honorer les actions plus amoureuses de la vie et de la mort de son Fils, Notre-Seigneur. O bien! Monsieur, exercez-vous donc à cette divine vertu de patience et de soumission à son bon plaisir. C'est la pierre de touche par laquelle il vous éprouve, et c'est par là qu'il nous mène en son pur amour; pendant que vous lui demanderez la force de bien souffrir, je lui demanderai la grâce de vous soulager, et tout maintenant, prosterné en esprit devant son infinie miséricorde, je la supplie humblement de vous rendre la santé du corps et la paix intérieure de votre cœur.

Nous avons deux personnes en la Compagnie qui ont aussi la fièvre quarte; l'une est céans à présent, mais l'autre n'a pas laissé d'entreprendre le voyage d'Hibernie avec le même courage que les autres qui sont bien sains; et je ne doute pas que Dieu ne l'en délivre bientôt, tant il se plaît de faire du bien à ceux qui, pour le servir, se détachent d'eux-mêmes. Plût à Dieu, Monsieur, que j'eusse le moyen de contribuer à votre soulagement! il sait de quelle affection je m'y emploie-

rais. Et si l'occasion se présente de vous faire changer de lieu, vous verrez que je n'épargnerai rien de ce qui dépendra de moi.

Je vous eusse aussi volontiers rendu mes services, concernant la fondation qu'on veut faire en votre paroisse, si j'avais su le nom de la fondatrice ou quelle sorte de religion [1] s'y veut établir, et, faute de cela, je me contenterai du moyen que vous me marquez, en en parlant à Mme la duchesse d'Aiguillon et encore aux magistrats de Pontoise : ce que je ferai le plus tôt qu'il me sera possible.

Mais que dites-vous, Monsieur, quand vous me mandez que vous m'avez dédié un livre [2] ? Si vous aviez pensé que je suis fils d'un pauvre laboureur, vous ne m'auriez pas donné cette confusion, ni vous n'auriez pas fait ce tort à votre livre

1. De communauté religieuse.

2. L'ouvrage dédié est une nouvelle édition du *Hortus Pastorum*, de Jacques Marchant. Voici la dédicace :

« Au Très Révérend Monsieur Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

« ..... Quant au patron et au gardien de ce jardin, je n'ai pas eu à chercher longtemps qui ce serait. A l'instant vous vous êtes offert à ma pensée comme le plus digne de ce patronage et de cette garde : non seulement à ce titre que cet ouvrage convient parfaitement à ceux qui se livrent aux missions, aussi bien qu'aux pasteurs eux-mêmes ; en effet, comme ces derniers, qui veillent sur leur troupeau, tirent sans peine de cet ouvrage ce que le Christ a ordonné de fournir à ses brebis, des pâturages aux bien portantes et des remèdes aux malades, de même aussi les premiers, qui travaillent avec tant de zèle au salut des âmes partout où ils sont appelés, peuvent y recueillir tout ce qui leur est nécessaire. Que peut-on, en effet, désirer qui ne soit point ici ? Il n'y manque pas un riche enseignement sur les principaux et plus nécessaires articles de la foi, sur les sacrements, sur les vertus et les vices, sur les devoirs de la perfection et cléricale et pastorale : à quoi sont venus s'ajouter, comme corollaire, un recueil de solutions de questions pastorales et une méthode pratique pour le catéchisme.

« Mais la raison pour laquelle ce jardin doit être mis sous la protection de votre nom, c'est que par nature et par inclination vous êtes tellement porté à la bonté, et par habitude tellement prêt à remplir les devoirs de la charité, que si quelques pasteurs plient sous le fardeau de leur office, aussitôt vous vous empressez de voler à leur secours, et vous les empêchez

de mettre en son frontispice le nom d'un pauvre prêtre qui n'a d'autre lustre que des misères et des péchés. Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, si cette œuvre est encore en état d'être dédiée à quelque autre, ne me surchargez pas de cette obligation. Il y a longtemps que je connais assez votre bonne volonté pour moi, et vous n'ignorez pas que je ne sois plein de reconnaissance pour vous et du désir d'être à jamais, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Je tiendrai à bénédiction de vous servir à l'égard du changement dont vous parlez, et vous promets d'y penser, quoique je ne voie rien pour le présent, et que j'aie sujet de craindre que mes péchés m'en rendent indigne.

de succomber en partageant la charge, ou en faisant le travail à leur place; ou si quelques esprits, dans les ténèbres de ce siècle vieillissant, chancellent faute de lumière, vous leur présentez, avec joie et de grand cœur, le flambeau de la direction et de la sagesse.

« Qu'un autre loue la piété, la religion, la prudence, la sincérité, la sollicitude et l'activité que vous déployez infatigablement dans l'Église; pour moi, je ne puis taire cette charité dont l'ardeur vous dévore, et qui vous fait rechercher les brebis errantes ou perdues qui ne sont pas les vôtres : les ayant trouvées et guéries, vous ne les gardez point pour vous, mais vous les ramenez, ou plutôt vous les rapportez sur vos épaules à leurs pasteurs, et ainsi vous vous montrez admirable par cette nouvelle manière de paître et de guérir.

« Cet ouvrage, qui vous revenait à tous ces titres si considérables, je vous l'avais déjà dédié dans ma pensée et dans mon affection; mais je vous en renouvelle la dédicace et l'hommage, persuadé qu'il m'en arrivera bonheur et succès, du moment que vous l'accueillerez avec cette bienveillance dont vous avez coutume d'user à mon égard, que vous l'appuierez de votre faveur, et que vous l'honorerez d'un jugement et d'un témoignage approbateurs.

« Donné à Saint-Ouen, le dix des calendes de novembre, en l'an du Seigneur mil six cent quarante-six.

« Votre tout dévoué Michel Alix, curé de l'église de Saint-Ouen-l'Aumône, du diocèse de Paris. »

101. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS[1].

Il le dissuade de quitter la Compagnie.

24 novembre 1646.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres, qui ont redoublé ma douleur, voyant que vous persévérez à vouloir vous séparer de nous, ce qui m'oblige à persévérer aussi à vous représenter le danger où vous vous exposez; mais c'est avec toute l'humilité et l'affection dont je suis capable, et avec un plein désir de votre salut.

Je vous dirai donc dans ce sentiment, premièrement, que je ne vois aucune raison qui vous rende dispensable des vœux; et pour une seule que vous en citez, qui est très faible, plusieurs fortes me persuadent que vous devez revenir. Vous êtes infirme, il est vrai; mais ce prétexte est-il suffisant pour obliger Dieu à vous tenir quitte de la promesse que vous lui avez faite? Vous n'ignoriez pas alors que vous ne fussiez sujet aux infirmités corporelles comme le reste des hommes? Et puisque vous avez franchi le pas, faut-il maintenant qu'une légère incommodité vous décourage?

Deuxièmement, votre retraite chez vous ne vous guérira pas; de quels remèdes userez-vous que vous n'ayez ici? L'air de votre pays n'est pas meilleur que celui de Paris, et vous savez bien que vous ne trouverez pas chez vos parents plus de repos et de bons secours que nos infirmes en ont dans la Compagnie.

Troisièmement, je vous prie de considérer la bonté de Dieu à vous appeler du monde : combien y a-t-il d'âmes qui se perdront, faute d'une pareille grâce? mais combien plus

1. C'est le même missionnaire à qui saint Vincent avait écrit le 23 octobre.

mériteront de se perdre celles qui l'auront méprisée après l'avoir reçue?

Quatrièmement, vous avez confessé tant et tant de fois que vous étiez touché de reconnaissance envers Dieu du bienfait de votre vocation; pourquoi le rejetez-vous maintenant?

Cinquièmement, Dieu vous a départi assez libéralement des talents pour tous les emplois de la Compagnie; et, vous en retirant, les peuples et les ecclésiastiques seront frustrés des assistances spirituelles, pour lesquelles peut-être il vous les a donnés; et quoique vous pensiez les faire valoir, en assistont le prochain en votre particulier, ce sera néanmoins sans grand effet, parce que la grâce de la vocation vous manquera : l'expérience de quelques autres me fait craindre cela de vous.

Sixièmement, combien de victoires perdrez-vous, si vous perdez votre vocation? puisqu'avec elle vous pouvez surmonter le diable, le monde et la chair, et en même temps enrichir votre âme de la perfection chrétienne, pour laquelle les anges s'incarneraient, s'ils pouvaient, afin de venir imiter sur la terre les exemples et les vertus du Fils de Dieu.

Septièmement, je veux croire qu'il vous semble que votre sortie ne procède pas du motif que j'ai dit, quoique vous ayez sujet d'estimer le contraire, car si cela n'était pas, d'où pourrait provenir un si prompt changement? car en partant d'ici pour cette maison-là, vous étiez si content de votre vocation, qu'il ne se pouvait davantage, et j'en étais fort édifié; mais quand il serait vrai que ce mal viendrait de quelque autre cause et non de celle-là, comme vous dites que je le verrai au jour du jugement, que direz-vous en ce grand jour, quand il vous sera demandé compte de vos promesses, des lumières que vous avez reçues et de l'emploi que vous aurez fait de votre temps et de vos talents? Pensez-vous que le soin de votre santé vous en décharge, puisque c'est Dieu

qui la donne et qui l'ôte, quand bon lui semble, et qu'il est dit que qui voudra sauver sa vie la perdra ?

Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, pensez à tout ceci et ne résistez point aux reproches de votre conscience ; mettez-vous en l'état dans lequel vous voudriez mourir, et j'espère que la bonté de Dieu vous donnera la force de vaincre la nature, qui ne cherche que sa liberté au préjudice de votre pauvre âme, pour laquelle Dieu m'a donné des tendresses d'affection inexplicables. C'est pourquoi je vous conjure derechef, au nom de Jésus-Christ et par l'amour qu'il vous porte, de vous en venir ici. J'aurai en vous plus de confiance que jamais, parce que je n'aurai plus crainte de vous perdre, vous voyant garanti d'un écueil si dangereux. Choisissez telle maison qu'il vous plaira, vous serez reçu partout à bras ouverts, et vous me donnerez occasion de vous témoigner que je suis, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

102. — A M. N.

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il lui donne des conseils sur sa vocation qu'il était tenté de quitter.

1er janvier 1647.

Je ressens beaucoup votre peine, et néanmoins je suis bien aise que vous me l'ayez découverte. La conduite de Dieu est telle sur ceux qu'il destine à quelque chose de grand et de bien particulier pour son service, qu'il les exerce auparavant par des dégoûts, traverses, aversions et mouvements d'inconstance ; tantôt pour les éprouver, tantôt pour leur faire expérimenter leur faiblesse, tantôt pour les détacher davantage des créatures, d'autres fois pour abattre les fumées de quelque vaine complaisance, et toujours pour les rendre plus agréables à ses yeux. Ne doutez pas, Monsieur, que la

tentation que vous souffrez ne contribue à votre avancement spirituel, si vous lui résistez; mais peut-être que vous ne pensez pas que ce soit une tentation, se cachant comme elle fait sous l'apparence d'un bien, car vous dites que vous ne voulez pas donner scandale à la Compagnie; je vous prie de croire que vous ne pouvez lui en donner un plus grand que de vous en séparer pour aller faire votre propre volonté.

Vous dites ensuite que vous aimez la règle, mais ensuite vous témoignez le contraire, disant que vous ne voulez pas être obligé à l'observer; il est vrai que la vraie charité fait aimer les bonnes choses, mais il est vrai aussi que la nature rebute celles qui captivent sa liberté, et il est à craindre que vous adhériez plutôt à ce rebut de la chair qu'à l'attrait de cette vertu, puisque vous dites que vous n'accomplissez plus le règlement par un pur amour de Dieu, et qu'au lieu de vous redresser de ce défaut, vous voulez passer outre et aller même contre cet amour en secouant tout à fait le joug de Jésus-Christ, et vous reprenant vous-même après vous être quitté pour lui. Je prie sa divine bonté qu'elle ne le permette pas.

Vous avez grand besoin de reconnaître l'esprit qui vous pousse, et de considérer en même temps qu'il n'y a homme, pour parfait et pour affermi qu'il puisse être en sa vocation, qui ne souffre parfois de fâcheuses secousses. L'ennemi fut bien si téméraire que d'entreprendre le Fils de Dieu pour se faire adorer de lui, qui est la plus horrible tentation que sa malice pût inventer. Y a-t-il eu quelqu'un entre les apôtres, ni entre tous les saints, qui n'ait eu besoin de se faire violence pour résister aux attaques de la chair et du monde?

Vous nous avez raconté vous-même que, pour entrer en notre Congrégation, vous fîtes un grand effort sur vous,

venant plusieurs fois céans demander à y être reçu, malgré la nature qui désirait un refus de notre part; vous l'avez dit avec reconnaissance de ce que le mouvement de Dieu avait prévalu, et nous l'avons ouï avec consolation, comme un présage de vos futures victoires sur vos passions. En effet, vous les avez beaucoup mortifiées depuis, par sa grâce, et si vous comparez votre vie de missionnaire à celle d'auparavant, vous y trouverez grande différence. Courage donc, Monsieur ! tenons ferme ; car maintenant que nous sommes prêtres, nous sommes obligés à une plus grande perfection et à secourir davantage les âmes. Serait-il bien possible que, dans les belles occasions que Dieu nous en donne, une petite répugnance fît tout abandonner?... A Dieu ne plaise, puisque l'Apôtre dit qu'il est impossible que ceux qui ont été éclairés et se sont retirés de la lumière retournent en l'état duquel ils sont déchus.

Conformément à cela, nous en voyons plusieurs qui, pour bonne intention qu'ils aient, et pour belles que soient leurs résolutions, se trouvent néanmoins courts quand il en faut venir aux effets, ou qu'il s'agit de vaincre les difficultés, parce qu'ayant manqué à la grâce, la grâce leur manque, et alors les scrupules les rongent, leur amour-propre se forme une conscience qui s'accommode avec la sensualité, et la nature reprend le dessus. Je n'exagère rien, l'expérience le montre journellement.

Je vous en dis pourtant trop, mon cher Monsieur, parce qu'à l'heure où je vous écris, vous êtes peut-être délivré de la suggestion qui vous travaillait. Si cela est, j'en loue Dieu, et si cela n'est pas, je le prie qu'il vous en délivre. Demandez-lui vous-même cette grâce, c'est le premier moyen que je vous donne ; et le second est qu'en cas que le séjour où vous êtes, ou les personnes qui sont avec vous, vous fassent quelque peine, vous vous en alliez à N. J'écris au supérieur

qu'il vous reçoive avec toute la cordialité possible, ce qu'il fera volontiers, à cause de l'estime et de l'affection qu'il me témoigne avoir pour vous, etc.

---

103. — A M. PORTAIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A MARSEILLE.

Dissuader MM. les administrateurs de l'hôpital de faire immédiatement un règlement. — La Compagnie ne peut s'engager à donner deux de ses prêtres. — Nouvelles d'Hybernie.

Paris, 14 février 1647.

Monsieur,

Je ne doute point que messieurs les administrateurs n'aient dessein de prédominer en tout. Quand ils vous reparleront des règles de l'hôpital, dites-leur, s'il vous plaît, comme de vous-même, qu'une bonne maxime de ceux que Dieu emploie à l'établissement des œuvres saintes et nouvelles est de différer autant qu'ils peuvent les règlements qu'ils font, à cause que l'expérience montre que ce qui est faisable au commencement est parfois nuisible dans les progrès, ou sujet à des inconvénients fâcheux ; que pour cela quelques communautés n'ont fait leurs constitutions que cent ans après, comme les Chartreux. Saint Ignace ne fit qu'un petit projet des siennes, mais la Compagnie les a mises depuis en l'état qu'elles sont, selon les lumières que le temps leur a découvertes. Monseigneur de Genève [1], pour s'être trop hâté à faire le règlement des filles de Sainte-Marie, a été obligé à faire un Directoire.

Si, après cette raison générale, lesdits sieurs administrateurs vous pressent, venez au particulier et leur dites, s'il vous plaît, que nous ne pouvons nous obliger d'entretenir deux prêtres de la Compagnie dans l'hôpital : 1° parce que la fondation de madame la duchesse [2] ne le détermine pas;

1. Saint François de Sales.
2. La duchesse d'Aiguillon, fondatrice de l'hôpital.

2° que le revenu n'est pas suffisant pour cela et pour les autres charges; 3° que notre Institut n'a que deux fins principales, savoir, l'instruction du pauvre peuple de la campagne et les séminaires : qu'en cela gît notre devoir, et non en la direction des hôpitaux, qui n'est qu'un accessoire; que néanmoins nous avons entrepris celle dont est question, dans la pensée d'y employer des prêtres externes, quand les nôtres ne pourraient suffire, ainsi que nous faisons dans les missions. Je vous envoie un extrait de ce à quoi la fondation nous oblige. Certes, l'entretien de deux prêtres à l'hôpital nous serait une grande charge, puisque si l'un d'eux tombait malade, comme il arriverait souvent, il en faudrait un troisième. Dieu vous inspirera le reste.

Notre monde partira, Dieu aidant, au premier voyage du coche de Lyon. M. Gallais [1] sera de la partie, comme je l'espère. M. Get [2] est assez bon et sage pour servir d'assistant.

Ce n'était pas mon intention qu'on nourrisse si longtemps le prêtre arménien, mais puisque c'est faire une charité, *in nomine Domini*.

Deux ou trois séminaristes du collège étaient tout disposés d'aller sur les galères, mais sur ce que M. Chrestien [3] nous manda qu'il ne les fallait pas envoyer, et qu'il trouverait suffisamment des prêtres du pays pour cela, nous les avons divertis de leur résolution; si bien que je crains qu'il ne s'en trouvera point à présent qui veuillent y aller. J'ai néanmoins fait prier M. Berthe [4] d'en sonder quelques-uns.

1. M. Guillaume Gallais, né en 1615, à Plouguenas, diocèse de Saint-Brieuc; reçu à Paris le 7 avril 1639, ordonné prêtre en 1641.

2. M. Firmin Get, né à Cheppy, diocèse d'Amiens, le 19 janvier 1621; reçu à Paris le 6 janvier 1643. Il fut plus tard supérieur de la maison de Marseille.

3. M. Jean Chrestien, né le 6 août 1606, à Oncourt, diocèse de Toul; reçu à Paris le 26 novembre 1640.

4. Thomas Berthe, né à Donchéry, diocèse de Reims, en 1622; reçu à Paris le 26 novembre 1640.

J'ai reçu les papiers de monseigneur de Trébizonde et l'indulgence demandée par feu M. Calon [1].

Nous n'avons rien de nouveau, sinon de vieilles nouvelles d'Hybernie, arrivées depuis deux jours et datées des mois de septembre et de novembre.

M. Duchêne est incommodé d'un flux de sang depuis un mois avant sa dernière lettre, et notre frère Levacher depuis qu'il est en Hybernie; les autres sont bien disposés, grâce à Dieu; les misères du pays sont grandes en toutes façons et les ennemis environnent le lieu où nos gens résident, en sorte que quand ils vont en mission ils sont en danger. Je les recommande à vos prières et en particulier mon âme. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

104. — A M. MARTIN,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il bénit Dieu des grâces accordées à M. Blatiron et à M. Martin. — La confiance en Dieu, principe du succès dans les œuvres. — Les vues humaines, causes d'insuccès.

Paris, ce dernier février 1647.

Monsieur,

J'ai reçu une lettre de votre part, cette semaine, et non de celle de M. Blatiron, qui, étant absent et dans les grandes occupations où il est, ne peut fournir à tout. Et certes, j'admire votre soin de ce que, dans les embarras d'une maison et d'un séminaire, vous ne manquez pas à me donner cette consolation qui est extraordinaire à ce point, en ce qu'elle m'apprend, et les bénédictions qu'il plaît à Dieu de continuer, tant sur les travaux de M. Blatiron que sur sa propre personne; en sorte que ce qui s'opère en lui et par lui semble un petit miracle. Et les grâces singulières qu'il plaît à ce

1. M. Louis Calon, docteur de Sorbonne, avait dès 1626 travaillé avec saint Vincent; il s'était retiré à Aumale, où il mourut.

même Seigneur de vous faire aussi, bénissant comme il fait votre conduite et remplissant votre cher cœur d'une parfaite confiance en son secours, qui est le moyen des moyens pour faire heureusement son œuvre. Vous avez trouvé le secret, et quiconque n'agira dans cet esprit, quelque capacité qu'il ait, il ne réussira ni pour lui ni pour les autres. Tenons-nous donc, Monsieur, tenons-nous fermes à cette chère confiance en Dieu qui est la force des faibles et l'œil de l'aveugle. Et quoique les choses n'aillent pas selon nos vues et nos pensées, ne doutons point que la Providence ne les ramène au point qu'il faut pour notre plus grand bien. Que les discours qu'on vous fera ne vous étonnent nullement.

Ce bon ecclésiastique, qui a le premier travaillé dans les missions, et qui vous a entretenu du dégoût qu'il en a maintenant, ne doit pas mesurer les autres par lui, ni croire qu'ils s'emploient à ce saint exercice pour complaire sûrement à monseigneur le cardinal. Et quand cela serait, Dieu ne laisse pas de tirer sa gloire de ces intentions tortues, et plusieurs âmes en seront sauvées. Que s'ils viennent à discontinuer, comme il arrivera s'ils ne regardent Dieu, monseigneur le cardinal reconnaîtra pour lors que, pour faire un solide établissement, il lui faut des personnes qui se soient données à Notre-Seigneur en ces emplois, et non pas des ecclésiastiques du pays qui ont d'autres prétentions. Plaise à la bonté infinie nous faire la grâce que toutes les nôtres tendent à l'avancement de sa gloire, et à notre propre anéantissement. Je suis, en son amour, etc.

---

105. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, SUPÉRIEUR, A ROME.

Impossibilité d'augmenter le nombre des missionnaires de sa maison. — Le Saint-Siège presse la Compagnie de se charger de la mission de Perse.

1er mars 1647.

Monsieur,

Dieu vous fournira d'autres ouvriers quand il en sera temps ; le besoin ne vous a pas fort pressé jusqu'à maintenant, puisque vous n'avez pas fait d'ordination, et que vous en avez passablement pour les missions, quoique non pas à souhait. Nous faisons ici et ailleurs comme nous pouvons : serait-il raisonnable que nous fussions dans l'abondance des hommes, laquelle les rend inutiles une partie du temps, pendant que Dieu en manque en d'autres lieux où il nous appelle ? Saint Ignace ne fit-il pas cent établissements, avant sa mort, de deux ou trois personnes chacun ? Ce n'était pas sans beaucoup d'inconvénients, puisqu'il y envoyait des novices, et que parfois il était obligé de les établir supérieurs, mais ce n'était pas aussi sans fruit ni sans providence. Si nous en avons entrepris quelques-uns, ce n'a pas été, Dieu merci, par aucun désir de nous étendre (sa divine bonté le sait), mais seulement de correspondre à ses desseins. Ce n'a pas été non plus de notre choix, ni par notre sollicitation, mais par la seule disposition d'en haut, que notre indifférence nous a donné loisir d'éprouver et de reconnaître.

Qui nous assurera que Dieu ne nous appelle point présentement en Perse [1] ? Il ne le faut pas conjecturer de ce que nos maisons ne sont pas remplies, car celles qui le sont davantage ne font pas le plus de fruit : n'avons-nous pas occasion de croire plutôt le contraire ? même que Dieu n'abandonne l'Europe à la merci des hérésies qui combattent

1. La Propagande demandait à saint Vincent de lui désigner un sujet propre à l'épiscopat pour l'envoyer en Perse.

l'Église depuis un siècle, et qui ont fait de si grands ravages qu'elles l'ont réduite comme à un petit point; et, par un surcroît de malheur, ce qui reste semble se disposer à une division, par les nouvelles opinions qui pullulent tous les jours. Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne veut pas transférer la même Église chez les infidèles, lesquels gardent peut-être plus d'innocence dans leurs mœurs que la plupart des chrétiens, qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion. Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps.

Mais quand Dieu n'aurait pas ce dessein, ne devons-nous pas contribuer à l'extension de l'Église? Oui, sans doute; et cela étant, en qui réside le pouvoir d'envoyer *ad gentes?* Il faut que ce soit au pape, ou aux conciles, ou aux évêques. Or ceux-ci n'ont de juridiction que dans leurs diocèses; des conciles, il n'en est point dans ce temps. Il faut donc que ce soit en la personne du premier. Si donc il a droit de nous envoyer, nous avons aussi obligation d'aller; autrement son pouvoir serait vain. Vous savez, Monsieur, depuis quel temps la sacrée Congrégation a jeté les yeux sur nous; combien de fois elle nous a fait solliciter; combien peu nous nous sommes hâtés, pour ne mêler rien d'humain dans la résolution de cette sainte entreprise; mais comme nous sommes de nouveau pressés, et par lettres et par monseigneur le nonce [1], je ne doute plus qu'il en faille venir à l'exécution.

J'avais disposé pour Babylone M. Ferret [2]; mais monseigneur de Paris, le voulant avoir pour Saint-Nicolas-du-Chardonnet, m'a fait plainte de ce que je voulais le lui ôter. Je vous ai mandé que (ne sachant à qui m'adresser hors la Compagnie) j'avais pensé à M. Gilles [3], ce qui n'a pas été

1. Nonce du Pape, Jacques Bagny, archevêque d'Athènes.
2. M. Ferret, qui fut curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
3. M. Gilles, supérieur de la maison de Crécy.

trouvé convenable. J'en ai sondé d'autres, parmi ces messieurs de notre conférence, mais je n'en ai trouvé ni d'assez résolus, ni d'assez propres : il me reste seulement à voir M. Brandon; si celui-ci manque, je me vois obligé d'entrer dans la Compagnie pour en prendre un. Priez Dieu pour cela, s'il vous plaît; quand le choix sera déterminé dedans ou dehors, je vous en donnerai avis; cependant j'attendrai le mémoire que M. de Montheron vous a promis au sujet de ce voyage. Je suis, etc.

---

106. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il remercie Dieu qui lui conserve la santé et le bénit en ses emplois.

8 mars 1647.

Monsieur,

Trois de vos lettres me sont arrivées en même temps; je les ai reçues comme de vous, Monsieur, c'est-à-dire avec joie et consolation, et certes avec reconnaissance envers Dieu de ce qu'il vous conserve parmi tant de travaux, et qu'il bénit toujours ces mêmes travaux, nonobstant les empêchements que l'esprit malin s'efforce d'y apporter. Vous pouvez penser si de tout cela j'en remercie souvent son infinie bonté, et si, en lui offrant les fruits qu'elle opère par vous, je lui présente aussi les désirs et les affections de votre charitable cœur, et même tout ce cher cœur, afin qu'elle le détrempe dans les suavités de son amour; car me trouvant rempli de tendresse pour votre personne et d'appréhension qu'elle succombe à ses pénibles emplois, je me trouve aussi sans cesse sollicité d'invoquer sur vous le secours divin, encore que mes péchés me fassent craindre l'inefficacité de mes prières, etc.

---

107. — A M. Claude DUFOUR[1],

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Il le dissuade de céder à la tentation de se faire chartreux.

31 mars 1647.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de tant et de tant de bénédictions qu'il donne à vos emplois des missions et des ordinands, et je le prie qu'il bénisse de même le séminaire que vous commencez, et qu'il ne permette pas que la tentation que vous avez contre votre vocation trouble la paix de votre âme. Je sais bien que l'ordre des Chartreux est plus parfait en soi, mais je ne crois pas que Dieu vous demande là, après vous avoir appelé ici, et que vous avez répondu et acquiescé au mouvement de cet appel; sa bonté vous y a béni d'une bénédiction toute particulière, et telle que, si vous la prenez en considération, elle est de nature à vous affermir invariablement dans la Congrégation, surtout si vous vous mettez en l'état où vous voudriez vous trouver au jugement de Dieu.

Mettez, s'il vous plaît, dans une balance les biens de la solitude d'un côté, et de l'autre ceux que Dieu fait et fera de plus en plus par vous : vous verrez que ceux-ci l'emportent. Mettez aussi en considération votre conformité de vie présente avec celle que Jésus-Christ a menée sur la terre; que c'est là votre vocation, et que le plus grand besoin qu'ait aujourd'hui l'Église est d'avoir des ouvriers qui travaillent à retirer la plupart de ses enfants de l'ignorance et des vices où ils sont, et lui donner de bons prêtres et de bons pasteurs, qui est ce que le Fils de Dieu est venu faire sur la terre,

1. M. Claude Dufour, né en 1618, à Allanche, diocèse de Clermont, maintenant de Saint-Flour; reçu dans la Congrégation à Paris, le 4 mai 1644 mourut à Madagascar le 18 août 1656.

et vous vous estimerez trop heureux d'être appliqué comme lui et par lui-même à ce saint ouvrage.

Vous savez, Monsieur, que, quoique la vie contemplative soit plus parfaite que l'autre, elle ne l'est pas toutefois plus que celle qui embrasse tout ensemble la contemplation et l'action, comme fait la vôtre, par la grâce de Dieu ; mais quand le contraire serait, il est certain que Dieu n'appelle pas tout le monde aux choses plus parfaites. Tous les membres du corps ne sont pas la tête, et tous les anges ne sont pas de la première hiérarchie ; ceux des inférieures ne voudraient pas être des supérieures, ils sont contents de celle où Dieu les a mis ; et les bienheureux qui ont moins de gloire n'envient pas ceux qui en ont une plus grande. Nous devons de même nous contenter de l'état où nous sommes par la disposition de la Providence et dans lequel Dieu nous bénit. Certes, l'enfant d'une pauvre femme laisse là toutes les mères pour se coller au sein de la sienne. De dire que vous avez grande peine à la Mission, hélas ! Monsieur, il n'y a point de condition au monde où il n'y ait rien à souffrir ! Quel est l'homme qui ne sent point des contradictions et des difficultés dans la plupart des choses de son état ? et il ne pense pas pour cela qu'il sera plus heureux dans un autre emploi qu'il est dans le sien.

Assurez-vous, Monsieur, que c'est ici une ruse du diable, pour vous détourner du bien que vous faites pour l'Église. C'est sa finesse de faire entrevoir aux gens de bien une plus grande perfection, pour leur faire quitter celle où Dieu les veut. Demeurez donc constamment dans votre état, et assurez-vous bien que votre vocation opérera votre sanctification et enfin votre glorification. Faites-moi savoir ce qu'il faut faire pour vous conforter là dedans ; car si quelqu'un des nôtres trouble votre repos, nous vous enverrons quelque autre en sa place. Je vous prie de faire une

heure d'oraison sur ce que je vous dis, et de me dire les sentiments que Dieu vous donne, etc.

---

108. — A Mgr INGOLI.

Annonce d'un missionnaire pour la coadjutorerie de Babylone.

1er avril 1647.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre de laquelle il a plu à Votre Éminence Illustrissime m'honorer, avec le respect et la dévotion que Notre-Seigneur me donne pour des prélats de l'Église qui travaillent le plus à l'extension de l'empire de Jésus-Christ par toute la terre, et me suis donné à Dieu pour lui obéir à l'égard du commandement que Votre Éminence Illustrissime me fait, de destiner quelqu'un de la Compagnie pour la coadjutorerie de Babylone. N'ayant pu trouver aucun externe en qui les qualités requises me paraissaient, qui ait voulu ou pu entreprendre cette bonne œuvre, celui que je destine à cet effet, Monseigneur, est l'un des deux assistants que la Compagnie m'a donnés pour me servir de conseillers en la direction d'icelle, en qui il a plu à la divine bonté mettre à peu près toutes les qualités requises à ce saint ministère, ce me semble. Je vous avoue, Monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même l'un de mes bras. Mais la pensée qu'Abraham s'est mis en état de sacrifier son fils unique, et que le Père éternel nous a donné son Fils unique, et la dévotion que Notre-Seigneur m'a inspirée au pouvoir qu'il a donné à son Église, et qui réside en la personne de notre Saint-Père, qui est d'envoyer *ad gentes,* et à l'obligation que par conséquent et relativement les ecclésiastiques ont d'aller où il les envoie, c'est ce qui me fait voir la volonté de Dieu, qui est que nous nous privions de deçà de ce sien serviteur pour l'envoyer de

delà, et me fait résoudre à destiner ce bon missionnaire pour cette bonne œuvre, et à m'offrir moi-même, si j'en étais digne.

Voilà, Monseigneur, la disposition en laquelle nous sommes pour cette affaire, de laquelle j'espère parler à la reine et à monseigneur le cardinal pour savoir l'intention de Sa Majesté sur cela, de laquelle, Monseigneur, je donnerai avis à Votre Éminence Illustrissime, à laquelle j'offre l'obéissance de notre petite Compagnie et la mienne, etc.

---

109. — AUX FILLES DE LA CHARITÉ DE NANTES[1].

Excellence de leur vocation. — Motifs de se perfectionner dans les vertus de leur saint état. — Utilité des tentations, en particulier de celles qui viennent de l'intérieur de la famille. — Moyens d'en triompher.

24 avril 1647.

Mes chères sœurs,

Je ne pense jamais à vous, ni au bonheur que vous avez d'être filles de la Charité et d'être employées des premières, au lieu où vous êtes, pour l'assistance des pauvres, qu'avec consolation. Mais quand j'entends dire que vous vivez en vraies filles de Dieu, qui est à dire, en vraies filles de la Charité, c'est ce qui m'augmente la consolation jusqu'à un point qu'il n'y a que Dieu seul qui vous le puisse faire comprendre. Continuez, mes chères sœurs, et perfectionnez-vous de plus en plus dans votre état; voici les raisons qui vous y doivent porter. C'est premièrement la sainteté de votre état qui consiste à être vraies filles de Dieu, épouses de son Fils et vraies mères des pauvres. Et cet état, mes chères sœurs, est si grand, que l'entendement humain ne peut comprendre rien de plus grand en une pauvre créature sur la terre.

La seconde raison est en ce que, pour vous élever à ce

1. La fondation de Nantes avait eu lieu l'année précédente, en 1646.

bonheur, Dieu vous a tirées de la masse corrompue du monde.

La troisième est la fidélité que vous avez eue à correspondre à la sainte inspiration que Notre-Seigneur vous a donnée pour vous y appeler; l'ardeur avec laquelle vous avez demandé au commencement d'y être reçues; les résolutions que vous prîtes, pour lors, d'y vivre et d'y mourir saintement.

En quatrième lieu, mes chères filles, la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos exercices de dévotion et à l'assistance des pauvres; tant de bons exemples que vous avez donnés au dedans de la maison; tant de bonnes filles que vous avez attirées, qui y vivent saintement; tant de pauvres malades que vous menez à une bonne vie, et tant d'autres que vous avez réconciliés à Dieu par vos bons conseils dans leurs maladies, et encore bien d'autres qui sont maintenant bienheureux au ciel et prient incessamment pour la sanctification de vos chères âmes. Ce sont là, mes chères sœurs, des raisons (entre une infinité d'autres que plusieurs rames de papier ne pourraient contenir) qui vous doivent animer de plus en plus à persévérer et à vous perfectionner dans votre sainte vocation.

Il me semble, mes chères sœurs, que vous dites toutes que vous le voudriez bien, mais que vous êtes agitées d'une infinité de tentations qui vous accablent. A quoi je réponds, mes chères sœurs, que toutes ces tentations vous sont envoyées ou permises de Dieu, pour les mêmes raisons qu'il a envoyé et permis à son Fils celles qu'il a souffertes, qui ont été pour donner des preuves de son amour infini pour la gloire de son Père et pour la sanctification de son Église.

Oui, mais il me semble, direz-vous, que tant d'autres bonnes âmes qui sont dans le monde et dans les religions [1],

1. Communautés religieuses.

ne sont pas peinées intérieurement au point que vous l'êtes. Or je vous réponds qu'il n'y a point d'âmes sur la terre qui fassent profession d'être tout à Dieu et à ses pauvres membres, qui ne souffrent autant de peines intérieures et extérieures comme vous faites, car c'est un arrêt donné de Dieu, non contre, mais en faveur des bonnes et saintes âmes, que toutes, tant qu'elles seront, souffriront tentations et persécutions.

Bah ! me direz-vous, mes chères sœurs, qu'on soit tenté parfois, mais que ce soit toujours et en tous lieux, et par quasi toutes les personnes avec lesquelles je vis, cela m'est insupportable.

Le bon plaisir de Dieu est, mes chères sœurs, que ces bénites âmes d'élite, qu'il chérit tant, soient tentées et affligées tous les jours ; et c'est ce qu'il nous montre et à quoi il nous exhorte, quand il dit dans l'Évangile que ceux qui veulent aller après lui, il faut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent la croix, qui est à dire qu'ils souffrent affliction tous les jours. Pesez ce mot de *tous les jours*, mes chères sœurs.

Je supporte cela volontiers des personnes externes, Monsieur, direz-vous ; mais que ce soit de mes propres sœurs, qui me devraient être à consolation, et qui me sont à peine, à croix et à affliction, et cela en tout ce qu'elles disent, en tout ce qu'elles font et ne font pas ?

Hélas ! mes chères sœurs, de qui souffrirons-nous, que de ceux avec qui nous sommes ? Sera-ce des personnes qui sont éloignées, de celles que nous n'avons vues et ne verrons jamais ? De qui souffre le membre d'un corps, si ce n'est par le mal que lui fait souffrir un autre membre ? De qui et par qui Notre-Seigneur a-t-il souffert, si ce n'est par ses apôtres, par ses disciples et par les peuples parmi lesquels il vivait, qui étaient le peuple de Dieu ? Un bon homme, se confessant

un jour, disait à son confesseur qui lui demandait quel usage il faisait des afflictions qu'il recevait du côté du prochain : « Hélas ! mon père, je ne souffre rien de ce côté-là ; depuis que ma femme et mes enfants sont morts, je suis tout seul et ne me saurais fâcher contre personne, quand je voudrais. » C'est pour vous dire, mes chères sœurs, que nos croix de tous les jours, du côté du prochain, ne nous peuvent arriver que du côté de ceux avec qui nous vivons.

Eh bien ! me direz-vous, je supporte plus volontiers les peines qui m'arrivent de la part de mes sœurs, que quand elles viennent du côté de notre sœur servante ; sa froideur, ses incommodités, sa taciturnité, et de ce qu'elle ne me dit jamais une parole gracieuse, et si elle me parle c'est toujours avec une parole sèche et fâcheuse, c'est ce que je ne puis supporter et qui me fait chercher ma consolation parmi quelques-unes de nos sœurs qui ont la même peine que moi, et qui me fait entretenir le plus que je puis avec mon confesseur, et dire mes peines à des externes.

A cela je réponds, mes chères sœurs, que nous sommes bien faibles et malades, puisque nous avons besoin d'être flattés de nos supérieurs dans tout ce qu'ils disent et ordonnent ; et que tant s'en faut que les filles de la Charité doivent affecter [1] ces caresses comme avantageuses, qu'au contraire elles ont raison de penser, quand la sœur servante les caresse, qu'elle les traite en enfants ou en malades. Notre-Seigneur conduisait les siens d'une manière ferme et sèche et quelquefois avec de grosses paroles et injurieuses en apparence, jusqu'à en traiter quelques-uns d'hypocrites et d'autres de Satan ; et d'autres fois il prit des cordes et frappa sur ceux qui vendaient à la porte du Temple ; et qui plus est, il ne leur prédisait que des maux et des afflictions extrêmes qui leur devaient arriver. Et après cela, nous voudrons être flattés de

1. Aimer, rechercher.

nos supérieurs, et nous nous retirerons d'eux comme fit ce malheureux qui trahit Notre-Seigneur, pour faire bande à part avec quelques mécontents et avec nos confesseurs? Oh! mes très chères sœurs, Dieu nous en garde!

Il me semble, mes très chères sœurs, que vous me dites que vous n'êtes pas tombées dans ce malheureux état, par la grâce de Dieu, ou que vous me demandez quelques avis, si vous y êtes tombées, et pour vous réunir à votre chef et à chaque membre de votre famille, et par conséquent à Notre-Seigneur, qui ne souffre point de désunion avec lui ou avec celles qui le représentent, qui sont ses membres.

Si vous n'êtes pas tombées dans ce misérable état, j'en rends grâces à Dieu et m'en vais célébrer pour cela; mais si vous y êtes tombées, voici, mes chères sœurs, les moyens de vous en retirer avec l'aide de Dieu, que je vais lui demander à la sainte messe pour cet effet.

Le premier moyen est de faire votre oraison deux ou trois fois sur ce que je vous écris, dont la première se fera sur la première partie de cette lettre, la deuxième sur la deuxième, et la troisième sur la troisième.

Le deuxième moyen est de vous confesser toutes à M. N... de toutes les fautes que vous avez faites en cela, non seulement depuis votre dernière confession, mais encore depuis que vous êtes à Nantes, et de vous résoudre à bien prendre les bons avis qu'il vous donnera et à les bien accomplir.

Le troisième est de vous embrasser toutes après la sainte communion et vous entre-demander pardon les unes aux autres, et vous entre-donner les cœurs.

Le quatrième, de faire votre oraison une fois tous les mois, un an durant, sur le même sujet.

Le cinquième est de ne pas suivre le mouvement de votre affection au choix des sœurs avec lesquelles vous vous entretiendrez, et de fuir plutôt la communication de celles pour

qui vous auriez plus d'inclination, pour vous lier avec les autres.

Le sixième, de ne point parler à votre confesseur hors du confessionnal, si ce n'est une parole ou deux, pour des choses nécessaires et non autrement, faisant en ce cas comme font les autres sœurs de notre maison de Paris, avec leurs confesseurs de Saint-Lazare.

Le septième, de m'écrire chacune les sentiments que Notre-Seigneur lui aura donnés ensuite de vos trois oraisons et de la confession et de la communion que vous ferez à cet effet, comme je vous ai dit.

Le huitième, que la supérieure écrive à M[lle] Le Gras tous les mois le progrès de sa famille en ces pratiques.

Et le dernier moyen est que vous fassiez votre communication intérieure à M. N... tous les mois, notamment touchant les défauts contre les choses ci-dessus.

Voilà, mes chères sœurs, mes petites pensées sur le sujet que vous avez de louer Dieu de votre vocation, d'y persévérer et de vous y perfectionner, et voire même un mémoire des défauts dans lesquels une fille de la Charité peut tomber en son nouvel établissement, et les moyens d'y remédier.

Je vous supplie très humblement, mes chères sœurs, d'agréer ce que je vous en dis pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

---

110. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Indécision au sujet de l'évêché de Babylone, proposé par le Pape à la Congrégation.

2 mai 1647.

Monsieur,

Je ne cherche que la volonté de Dieu, comme vous pouvez penser, en l'affaire de Perse; je vous en ai écrit toutes les

particularités ; j'ai fait ce que j'ai pu pour avoir quelque externe pour l'évêché de Babylone qui nous est offert, et nul n'y veut entendre ou ne le peut, par la disposition de sa personne, ou par sa condition, ou par l'état de ses affaires. Cette œuvre me semble fort importante à la gloire de Dieu ; il nous y appelle par le Pape, qui seul a le pouvoir d'envoyer *ad gentes*, et auquel il y a conscience de ne pas obéir. Je me sens pressé intérieurement de le faire, dans la pensée qu'en vain ce pouvoir que Dieu a donné à son Église, d'envoyer annoncer l'Évangile par toute la terre, résiderait en la personne de son chef, si relativement ses sujets n'étaient obligés d'aller aux lieux où il envoie travailler à l'extension de l'empire de Jésus-Christ.

De plus (peut-être que je me trompe), je crains bien fort que Dieu permette l'anéantissement de l'Église en Europe, à cause de nos mœurs corrompues, de tant de diverses et étranges opinions que nous voyons s'élever de tous côtés, et du peu de progrès que font ceux qui s'emploient pour tâcher de remédier à tous ces maux-là. Les opinions nouvelles font un tel ravage, qu'il semble que la moitié du monde soit là-dedans ; et il est à craindre que s'il s'élevait quelque parti dans le royaume, il n'entreprît la protection de celles-ci. Que ne devons-nous pas craindre à la vue de tout cela, Monsieur, et que ne devons-nous pas faire pour sauver l'épouse de Jésus-Christ de ce naufrage ? Si nous ne pensons à tout cela autant que fit Noé à la conservation du genre humain dans le déluge universel, nous contribuerons au moins aux moyens dont Dieu se pourra servir, pour la conservation de son Église, en mettant, comme la pauvre veuve, un denier dans le tronc. Et quand je me tromperais, comme je le veux espérer de la sagesse de Dieu, qui semble vouloir perdre pour mieux sauver, nous ferons un sacrifice à Dieu comme Abraham qui, au lieu d'Isaac, sacrifia un mouton,

dans la sainte ignorance de la fin pour laquelle il semblait vouloir le premier pour avoir le dernier.

Ces motifs et plusieurs autres m'ont fait résoudre à cette sainte entreprise, et à passer par-dessus la considération du peu d'ouvriers que nous sommes, et du besoin que nous avons ici de celui que nous destinons pour ce lieu-là ; et ce qui me détermine dans cette difficulté est la vue du sacrifice qu'Abraham se proposait de faire de son fils, quoiqu'il n'eût que celui-là, et qu'il sût que Dieu l'avait destiné pour être la souche de la bénédiction de son peuple.

J'ai encore passé par-dessus le danger qu'il y a que cet exemple ne donne sujet à quelques personnes de la Compagnie d'ambitionner les prélatures, ayant estimé que l'éloignement du lieu dont il s'agit, les risques qu'on y court en y allant et en y résidant, et l'humilité apostolique selon laquelle pourra se comporter celui qui est destiné pour cela, qui sera comme celle des évêques d'Irlande, ôteront le sujet d'ambitionner ces emplois et plusieurs autres inconvénients.

On dira peut-être que si l'évêque ne marche en ce pays-là *in magnis*, la cour du prince, les chrétiens et les religieux l'auront à mépris, et qu'il ne s'autorisera pas au point que Sa Sainteté prétend peut-être, pour négocier, avec la bienséance requise, la liaison avec le roi de France et ce prince-là contre l'ennemi commun des chrétiens.

A quoi je réponds que j'espère qu'il suppléera au défaut de cet état pompeux et brillant par la vertu ; et que les évêques arméniens qui sont de delà, et qui ne paraissent, non plus que leur patriarche, que comme les simples prêtres de deçà, n'auront pas tant d'aversion pour notre évêque comme s'ils le voyaient pompeux ; tant parce que Notre-Seigneur et les saints apôtres ont renoncé et fait renoncer tous les chrétiens à la pompe, que parce que quasi naturellement les chrétiens se prennent garde de la différence qu'il

y a de cet état pompeux à celui de Jésus-Christ humilié, et s'en scandalisent.

De dire si ce sera M. Lambert que je regarde pour cet emploi, il est vrai que j'y ai pensé, mais je ne m'y suis pas résolu; et quoique je lui aie parlé du dessein en général et pris son avis pour cela, et que souvent il s'offre d'aller aux extrémités de la terre si on l'y envoie, je ne lui ai jamais dit que j'aie aucune pensée sur lui, et il n'en sait encore rien.

Pour le temporel, cet évêché a neuf cents écus de revenu, et afin que l'ancien évêque, qui en jouit et ne réside pas, en transporte la moitié à son successeur, on lui donnera d'ailleurs treize ou quatorze cents livres en bénéfice ou pension viagère, pour le dédommager de cette moitié.

Voilà l'état de l'affaire. Je suspendrai néanmoins la résolution jusqu'à ce que j'aie vu ce que vous me voulez écrire sur cela, à dessein de donner les mains à vos raisons si elles sont meilleures que les miennes, etc.

III. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il espère que Dieu donnera à la Compagnie des sujets capables de la conduire.

9 mai 1647.

Monsieur,

J'avoue que les supériorités de nos maisons ne sont pas bien remplies, mais assurez-vous que c'est ce qui arrive d'ordinaire aux compagnies naissantes, et que celle des Jésuites, hors les neuf premiers pères et quelque petit nombre d'autres, étaient en pareil état au commencement. La grâce imite la nature en plusieurs choses, laquelle les fait naître brutes et mal agréables; mais, avec le temps, elle les perfectionne. Qui aurait dit que le peu de science, la

pauvreté de biens et de condition et la sainte rusticité des prélats du premier siècle de l'Église eussent fait ce qu'ils ont fait ? Et qui aurait pensé que notre chétive Compagnie, qui n'est qu'un avorton des autres de l'Église, fît ce qu'il plaît à Dieu de faire par elle, non seulement en France, mais aux pays étrangers ? C'est une chose admirable la bénédiction que Notre-Seigneur donne à nos missionnaires d'Hybernie, de Gênes, de Tunis et d'Alger. Or, cela se faisant par la grâce que Dieu a donnée à la même Compagnie, nous avons sujet d'espérer que sa divine bonté lui donnera aussi des sujets comme il les faut pour la conduire. Ce qui étant ainsi, nous ne devons pas juger des desseins de Dieu sur elle selon le raisonnement humain, à quoi néanmoins nos petits esprits s'attachent.

---

112. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR A ROME[1].

Il lui donne quelques avis pour la conduite de sa maison.

10 mai 1647.

Monsieur,

Je loue Dieu de ce que vous êtes arrivé en parfaite santé, et je le prie qu'il vous donne son esprit de direction pour la conduite de la Compagnie de delà. Oh ! que je souhaite qu'elle soit éloignée des maximes du monde et entreprise avec un entier abandon entre les mains de la providence de Dieu ! Quand je pense parfois à celle qui a été tenue de deçà, j'ai une consolation toute sensible de ce qu'il me semble que l'on a tâché de suivre la même providence en toute la petite conduite, en sorte que l'on ne s'appuie non plus sur les moyens humains que sur des roseaux ; et je vous puis dire,

1. M. Alméras remplaça M. d'Horgny comme supérieur de la maison de Rome jusqu'en 1651.

Monsieur, que je n'y crois non plus qu'à notre ennemi ; et si la Compagnie m'en croit, jamais elle n'en usera autrement. Oh ! quel bonheur de ne vouloir que ce que Dieu veut, de ne faire rien que selon que la Providence en présente l'occasion, et de n'avoir rien que ce que Dieu nous a donné par sa providence !

L'esprit humain vous dira que ce n'est pas à Rome comme ailleurs ; qu'il faut s'insinuer, qu'il se faut rendre considérable, qu'il se faut autoriser, qu'il faut agir humainement avec les humains et se servir avec eux de moyens humains ; mais ne le croyez pas, Monsieur ; toutes ces maximes portent à faux à l'égard de notre Congrégation, que Notre-Seigneur s'est suscitée, qu'il anime de ses maximes et laquelle prétend agir selon son esprit. Ce que je vous dis semble paradoxe : assurez-vous, Monsieur, que l'expérience vous le fera voir, etc.

---

113. — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Il lui expose les motifs qui le déterminent à renoncer à la conduite de la Visitation.

19 mai 1647.

Ma chère Sœur,

Je loue Dieu de ce que vous me dites de la disposition de notre Mère et de ce qu'elle me mande qu'elle ne fera rien à Chartres si ses filles ne l'en prient de la bonne sorte, et pour ce qui est de la province, je regarderai la résolution qui y sera prise comme venant de Dieu.

Quant à ce que vous me dites d'aller chez vous pour assister à votre conférence avant que votre Mère vienne, c'est de quoi, ma chère sœur, je vous prie de m'excuser, à cause que je scandaliserais nos gens si je sortais pendant la retraite ; je vais plus avant, ma chère sœur, et vous prie de faire mes excuses à votre Mère et à votre chère Communauté, si je

n'ai le bonheur de lui continuer mes petits services, tant parce que cette retraite m'a fait voir clair comme le jour que je suis en retard envers notre Compagnie, pour m'être appliqué à d'autres soins qu'aux siens, dont j'aurai à rendre compte devant Dieu.

Il y a encore une autre raison qui ne me presse pas moins, c'est que la Compagnie a pour règle de ne se pas appliquer au soin des religieuses, pour se réserver entièrement au service des pauvres gens des champs ; et cependant me voilà dans la contravention à cette règle ; et parce qu'après moi il est à craindre que l'on ne regarde pas tant la teneur des règles que la façon que j'en aurais usé, c'est ce qui m'oblige consciencieusement à me retirer ; que si j'en ai usé autrement, ce n'a pas été sans syndérèse ; et si j'ai de plus grands embarras, j'espère que Notre-Seigneur m'en délivrera aussi : il y a tant d'autres personnes à Paris, qui vous serviront avec bénédiction ; voilà encore M. Ferret [1] qui va venir pour être curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et voilà encore M. Abelly : ce sont des gens qui vous serviront dans l'esprit de notre bon Père et avec plus de grâce que moi incomparablement, et je m'offre même à les en prier, à condition que votre Mère ni vous ne m'écrirez point, ni ne me ferez écrire ni parler par personne pour reprendre l'emploi, et que vous me dispenserez d'aller chez vous, ayant pris résolution de n'y plus retourner ; vous protestant, ma chère sœur, que ce n'est point par aucun mécontentement (je vous en assure devant Dieu), mais que c'est par principe de conscience, pour les raisons que je vous ai dites. Vous n'avez eu que trop de charité et de support pour mes misères ; je prie Notre-Seigneur qu'il vous en récompense et qu'il me pardonne les fautes que j'y ai faites ; et assurez-vous, ma chère

1. M. Ferret fut nommé curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en mars 1647.

sœur, que je vous honorerai et chérirai en Notre-Seigneur autant et plus que jamais, et que je vous serai à la vie et à la mort, etc.

---

114. — A M. Claude DUFOUR,

SUPÉRIEUR A SAINTES.

Il le félicite de rester attaché à sa vocation, et lui parle de la joie d'un père chartreux qui a assisté à une ordination.

15 juin 1647.

Monsieur,

Je ne puis vous dire la consolation que mon âme a reçue par la dernière lettre que vous m'avez écrite et de la résolution que Notre-Seigneur vous a donnée. Certes, Monsieur, je pense que le ciel même s'en réjouit; car, hélas! l'Église a assez de personnes solitaires, par sa miséricorde, et trop d'inutiles et plus encore qui la déchirent: son grand besoin est d'avoir des hommes évangéliques, qui travaillent à la purger, à l'illuminer et à l'unir à son divin Époux; et c'est ce que vous faites par sa divine bonté. Je fus attendri dernièrement de ce que le R. P. prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu [1] étant venu passer un jour entier céans, pendant l'ordination, pour voir les exercices qui s'y font, il s'en trouva si touché qu'il me dit des paroles tellement avantageuses du bonheur de cet emploi, que la modestie ne me permet pas de vous les redire; je ne puis vous exprimer les soupirs qu'il faisait pendant le pontifical [2], entendant ce qui se disait du devoir du diacre. Je vous assure, Monsieur, que ce bon père a plus que moi l'esprit d'un bon missionnaire; et que, s'il lui était permis, il sortirait de sa cellule pour aller annoncer Jésus-Christ au pauvre peuple et pour travailler à l'instruction des prêtres. Travaillons-y, Monsieur, de toute

1. Chartreuse du Mont-Dieu, dans le diocèse de Reims.
2. Explication du pontifical, sur les obligations de chaque ordre, faite à ceux qui se préparent à les recevoir.

l'étendue de nos forces, je vous en prie, dans la confiance que Notre-Seigneur, qui nous a appelés à sa manière de vie, nous fera plus participants à son esprit et enfin à sa gloire. Rejetez donc absolument toutes ces pensées ; et quand vous serez las de la résidence au lieu où vous êtes, mandez-le-moi, je contribuerai à votre consolation en tout ce qui me sera possible. Vous savez l'estime et l'affection que Notre-Seigneur m'a données pour vous et que je vous chéris plus que moi-même, etc.

---

115. — A Mgr DE CAHORS.

Il lui indique la marche à suivre pour faire approuver par le Saint-Siège les religieux de son abbaye de Chancelade.

30 juillet 1647.

Monseigneur,

Voici vos bons religieux de Chancelade qui s'en retournent avec leur arrêt; ils ont fait des merveilles en la sollicitation de cette affaire, et donné grande édification à tous ceux avec lesquels ils ont traité. Il y a une clause dans l'arrêt qui vous donne beau jour pour obtenir l'érection de votre congrégation ; le conseil ordonne que les religieux de Chancelade, Semblanceaux et Saint-Girard vivront sous la direction du supérieur ou abbé dudit Chancelade, qui est à proprement parler l'érection d'une congrégation entre ces trois maisons ; et parce que le magistrat temporel ne peut donner la juridiction spirituelle requise à un supérieur de plusieurs maisons, et qu'il faut qu'elle soit donnée par le Pape, en qui réside ce droit, les religieux desdites maisons doivent retourner à Sa Sainteté pour lui demander en faveur de l'abbé de Chancelade l'autorité de diriger spirituellement les trois maisons susdites.

Et parce que ledit sieur abbé de Chancelade, évêque de Cahors, a fondé une maison dans le diocèse dudit Cahors,

pour vivre sous la direction du supérieur ou abbé de Chancelade, et qu'il y a plusieurs autres maisons du même ordre qui demandent à vivre sous la direction dudit supérieur de Chancelade, l'on supplie Sa Sainteté d'ériger en congrégation l'union desdites trois maisons, faite par le Conseil du roi, pour vivre sous la direction dudit supérieur de Chancelade, et d'attribuer à ladite congrégation les droits et privilèges attribués aux autres congrégations religieuses, avec pouvoir de recevoir en ladite congrégation les maisons non réformées, ou d'autres congrégations de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui demanderont à être unis à icelle, conformément à ce que dit le saint Concile de Trente, qui ordonne que les maisons religieuses qui ne sont d'aucune congrégation seront tenues de s'unir en corps de congrégation.

Voilà, Monseigneur, mes petites pensées sur le sujet de cette affaire; et parce que la présence d'un homme presse le succès d'une affaire et la fait réussir plus tôt et plus assurément, je pense que la chose mérite que vous y envoyiez quelqu'un qui ne paraisse pas là avec l'habit, en sorte que la chose soit plus tôt faite que les explorateurs qu'on tient de delà n'en soient avertis.

On dit que monseigneur du Puy [1] doit aller à Rome pour la béatification du bienheureux évêque de Genève, cet automne ou au printemps; si cela est, je le prierai de travailler à cela.

Voilà, Monseigneur, ce que je puis vous offrir, et mon pauvre cœur que je plie en cette lettre, avec laquelle je vous l'envoie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

1. Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, 1641-1661.

116. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'ACQS[1].

Il lui écrit au sujet d'un bénéfice et d'un établissement dans son diocèse.

2 octobre 1647.

Monseigneur,

J'ai reçu avec une grande joie, comme toujours, l'honneur qu'il vous a plu de me faire part de votre accommodement avec messieurs de votre chapitre, et prie Notre-Seigneur qu'il cimente cette union de celle dont il est et sera éternellement uni à son Père, et prie sa divine bonté qu'il fasse le même à l'égard de M. de Poyanne[2]. Le bénéfice d'Orthez est toujours là, quoique j'en aie parlé au dernier conseil; Notre-Seigneur en disposera comme et quand il lui plaira. M. de Vignolès de Béarn et ses amis font instance pour un sien neveu, et un autre Béarnais, secrétaire du prince Casimir, cardinal de Pologne, le demande et avec grande instance, et partage l'esprit de celui qui y peut tout[3].

L'affection que vous, Monseigneur, me témoignez avoir pour l'établissement d'une Mission dans votre diocèse, par la plupart de vos lettres, m'y a fait penser plus sérieusement depuis votre dernière que j'ai reçue dans ma retraite, en laquelle je suis encore, et me fait vous proposer, Monseigneur, savoir, si un petit prieuré que nous avons à deux lieues d'Orléans pourrait servir à cet établissement, soit que M. le curé de Poy ou quelque autre de là voulût permuter et s'en pût accommoder. Il consiste en une ferme où il y a deux fermiers, dont chacun a deux charrues de labour, pour environ quatre cents arpents de terre qui sont en une pièce tout

1. Mgr Jacques Desclaux, évêque de Dax, de 1639 à 1658.

2. Le marquis de Poyanne, d'une illustre famille du Béarn, la famille de Baylens, qui habitait le château de Poyanne, à quelques lieues de Dax. Henri IV, pendant son séjour en Béarn, faisait de fréquentes visites au château de Poyanne.

3. Du cardinal Mazarin.

à l'entour. Le service que vous en pourrez retirer, ce sera d'avoir des missions depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, dans le diocèse où vous, Monseigneur, les enverrez; et les ordinands, si vous ordonnez que nul ne sera reçu aux saints ordres qu'il n'ait passé six mois pour le moins dans votre séminaire. Dans quinze ans vous aurez la consolation de voir que votre clergé aura changé de face, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction sur son œuvre, et de n'avoir pas égard à la chétiveté des ouvriers. Monseigneur de Cahors en use de la sorte, sans qu'il lui en coûte rien; chaque ecclésiastique paye sa pension selon la taxe que mondit seigneur ordonne; ils ne payent que cent livres ou quarante écus par an. Aussi n'y a-t-il pas province en France où l'on vive à meilleur marché qu'en ce lieu-là, où il est nécessaire d'y consommer tous les vivres; il n'y a point de transport du tout. Ce qui pourra coûter ce sont les bâtiments et l'ameublement, s'il y en a à Burglosse [1] ou là où vous, Monseigneur, les établirez. Quant à l'entretien des missionnaires, il me semble qu'il ne monte qu'à seize ou dix-huit mille livres. L'on m'a dit que la cure de Poy vaut mille livres; peut-être que les messes qui se diront à Burglosse pourront suffire au surplus.

Voilà, Monseigneur, mes petites pensées sur ce sujet que je vous propose à l'aventure, parce que vous me faites l'honneur de me commander d'y penser.

Je viens de me ressouvenir que M. Sanguinet, curé d'auprès de Tartas, m'a dit qu'il avait quelque pensée de s'en venir demeurer à Paris; il me semble que l'on me le mande de là : si la cure vaut celle de Poy et est de votre diocèse, peut-être sera-t-il bien aise d'en traiter. Je vous dis ceci à

1. Buglose (qui s'écrivait alors Burglosse), lieu de pèlerinage à la sainte Vierge, où saint Vincent s'était rendu avec sa famille en 1623. Cette fondation n'eut lieu qu'en 1706.

l'aventure, Monseigneur, et que vous n'avez personne sur la terre à qui Dieu ait donné plus d'estime et plus d'affection pour vous qu'à moi, qui suis en son amour, etc.

---

117. — A M. PORTAIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il lui parle du renouvellement des vœux fait à la fin de la retraite.

4 octobre 1647.

Monsieur,

Nous sortons de retraite, nous étions dix-huit en une bande et trente-deux en une autre; nous venons de faire le renouvellement de nos vœux; et parce que quelques-uns ont dit qu'ils sont nuls et avaient difficulté de les renouveler (M. N. et un clerc étaient les principaux), j'ai empêché que ce dernier les ait renouvelés. Et mondit sieur N. m'étant venu trouver pour me dire que toutes ses difficultés étaient tombées ensuite de quelque chétif discours que je leur fis hier au soir à tous, il m'a demandé ce matin, de bonne façon, la permission de les renouveler; et effectivement m'a apporté quantité de choses qu'il avait en particulier, pour s'en dépouiller, lesquelles je lui ai néanmoins laissées, et lui ai permis de renouveler ses vœux avec les autres.

La petite exhortation que j'ai faite contenait deux points : le premier était des raisons que nous avions de faire cette rénovation, en sorte qu'il plût à Dieu nous donner la grâce qui accompagne les vœux; et le second était des moyens, où j'ai dit deux choses : l'une, que je priais ceux qui ne sentaient pas en eux la résolution d'y persévérer, de s'en retirer; et l'autre, qu'une marque d'avoir cette grâce, c'était d'être résolu de ne jamais parler contre cette action et de la défendre dans les occasions contre ceux qui l'improuveraient, parce que sans doute l'on fera ce qui se pourra pour impugner ces vœux et au dedans et au dehors. Dieu a béni,

ce me semble, cet entretien; je n'ai jamais vu plus de sentiments de dévotion qu'il en a paru en tous, excepté en moi, misérable, le plus grand pécheur du monde. Si donc l'on impugne la chose, ce sera à cause de la réserve de la dispense au Pape; et néanmoins les docteurs de deçà nous disent qu'on l'a pu faire, que chacun peut renoncer à son droit de recourir à l'Ordinaire et se rapporter à Sa Sainteté pour la dispense. Il appartient au Pape primitivement de dispenser des vœux et privativement à l'égard de ceux de chasteté et du pèlerinage de Rome.

Jamais je n'ai mieux vu l'importance de nos vœux qu'aujourd'hui. Mgr Ingoli nous peut beaucoup aider pour l'approbation, comme il a fait pour notre bulle et pour notre établissement à Rome. Je vous prie que M. d'Horgny, M. Alméras et vous, Monsieur, lui fassiez bien entendre que nous avons été en peine pour l'affermissement de notre institut, duquel il est assez informé : MM. les prélats ne désirant pas que nous soyons religieux, et les religieux nous conseillant le contraire, fondés sur la légèreté humaine et les grands travaux de notre état; que la providence de Dieu a enfin inspiré à la Compagnie cette sainte invention de nous mettre dans un état dans lequel nous avons le bonheur de l'état religieux par les vœux simples, et de demeurer néanmoins dans le clergé et dans l'obéissance à nosseigneurs les prélats, comme les moindres prêtres de leurs diocèses, quant à nos emplois.

Je tâcherai de vous envoyer aujourd'hui ou vendredi l'avis des docteurs, MM. le Pénitencier[1], Duval[2], Péreyret[3],

1. Louis Bail, né à Abbeville, docteur en Sorbonne, pénitencier de Notre-Dame de Paris, mourut en 1669.

2. André Duval, docteur en Sorbonne, l'ami de saint Vincent.

3. Jacques Pereyret, né à Billom, docteur et professeur de philosophie et de théologie au collège de Navarre. Il était très zélé pour le rétablissement de la discipline. Il devint grand maître de Navarre, où il enseigna avec éclat la

Cornet[1] et Coqueret[2]. J'ai confiance que, si l'on instruit bien ce saint prélat, lui seul pourra informer Sa Sainteté et la Congrégation des réguliers et faire notre affaire; car qui pourra impugner raisonnablement une chose qui n'est pas contre les conciles, ni les canons, ni les décrets des papes, mais conforme à l'usage de l'Eglise avant les vœux solennels, auquel temps on les faisait simples et par conséquent dispensables ? Que si l'on dit que ceux-là étaient censés religieux, la réponse est bonne, disant qu'encore que ces vœux constituassent l'état de religion en ce temps-là, ils ne le peuvent faire maintenant, parce que l'Église défend l'institution de nouvelles religions, si ce n'est qu'elles professent une des quatre règles approuvées de l'Église qui embrassent les vœux solennels, ou que le Pape l'autorise, comme celle des Jésuites. Or nous ne prenons point aucune de ces quatre règles de religion, et le Saint-Père ne nous a point érigés en état religieux, mais de clercs séculiers. Il s'ensuit que nous ne sommes point dans un état de religion, attendu même que nous déclarons qu'encore que nous fassions ces vœux simples, nous n'entendons pas être religieux, mais demeurer toujours dans le clergé. Que si l'on objecte que les vœux seuls, de leur nature, constituent une personne en l'état religieux, je réponds : cela est vrai des vœux solennels, mais non pas des simples; une personne particulière, voire plusieurs, pouvant faire les trois vœux simples en particulier, sans pour cela être religieux. Si donc des personnes particulières

controverse. Il eut Bossuet parmi ses élèves. Saint Vincent, qui l'estimait beaucoup, engagea Mazarin à l'envoyer à Clermont, dont il était vicaire général, pour y réformer les abus. Il y travailla avec un zèle extraordinaire, et mourut le 15 juillet 1651.

1. Nicolas Cornet, né à Amiens, le 12 octobre 1592, docteur en théologie de la maison et société de Navarre, refusa d'être confesseur de Richelieu et archevêque de Bourges. Il mourut le 18 avril 1663. Bossuet prononça son oraison funèbre.

2. Coqueret, docteur de Navarre, ami de saint François de Sales.

le peuvent, pourquoi non une Compagnie ? Au nom de Dieu, Monsieur, pesez cette vérité et la faites peser. Priez Dieu pour cette affaire et n'y perdez pas le temps. Si Mgr Ingoli la goûte et l'entreprend, j'ai une parfaite confiance qu'il en viendra à bout, etc.

---

118. — A M. MARTIN,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il exalte l'excellence de l'œuvre de la formation des ecclésiastiques, et donne des conseils pour y remédier.

Paris, 1er décembre 1647.

Monsieur,

Vous voilà donc seul dans votre nouvel emploi ; oh ! que béni soit Dieu de vous avoir donné un moyen si propre de le consulter sur la manière d'avancer en son amour ceux qu'il vous a confiés ! Où le secours des hommes manque, le sien abonde ; et bénie soit à jamais sa bonté tant aimable, de vouloir être servie en même temps à la ville et à la campagne par trois personnes seulement, en des affaires si importantes comme sont les siennes. C'est signe qu'il y veut mettre la main lui-même, et faire réussir [1] de leurs travaux des fruits d'éternelle bénédiction.

J'ai l'âme tout attendrie quand je pense à vous et au choix qu'il en a fait pour vous appliquer, tout jeune que vous êtes, à un si haut ministère que celui de perfectionner des prêtres. Je rends grâces à Notre-Seigneur de vous avoir mérité cette grâce, et le prie de parachever en vous ses desseins éternels. Et vous, Monsieur, humiliez-vous bien fort en vue de la vertu et suffisance qu'il faut avoir pour enseigner les autres et élever les enfants du Roi du ciel en milice chrétienne ; mais confiez-vous hardiment en celui qui vous a appelé, et vous verrez que tout ira bien.

1. Sortir.

Il semble qu'en ce commencement Dieu vous ait voulu faciliter l'entrée en cette occupation par la disposition qu'il donne à vos séminaristes à la piété et aux exercices, pour vous obliger à l'entreprendre avec plus de courage. Il faut adorer sa conduite, et néanmoins s'attendre à ne trouver pas toujours des personnes si souples et si aisées à gouverner, mais espérer aussi, qu'à proportion que les difficultés s'augmenteront, Dieu vous augmentera ses grâces. Et afin, Monsieur, que de votre part vous soyez muni de toutes sortes d'armes, exercez-vous à la douceur et à la patience, vertus fort propres à vaincre les esprits revêches et durs. Vous pouvez penser si de mon côté je ferai instance auprès de Notre-Seigneur pour vous obtenir la plénitude de son esprit. Recommandez-lui, s'il vous plaît, mon âme, et rendez l'incluse au frère Sébastien; je lui écris selon votre avis, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc.

---

119. — A Mgr PAVILLON,

ÉVÊQUE D'ALET.

Il lui présente ses hommages et le félicite de ses travaux apostoliques. — Il lui recommande un diacre qui désire entrer au séminaire d'Alet.

Paris, 31 janvier 1648.

Monseigneur,

Agréez, s'il vous plaît, qu'en ce commencement d'année je vous renouvelle les offres de mon obéissance perpétuelle, et que, prosterné en esprit à vos pieds, Monseigneur, je vous demande votre bénédiction, à ce qu'il plaise à Dieu faire miséricorde à mon âme, maintenant que sa séparation est proche d'avec ce misérable corps. C'est ce que je fais, Monseigneur, avec toute l'humilité et la confiance que le peut un pauvre prêtre vers l'un des plus dignes prélats qu'il connaisse au monde.

J'apprends de plus en plus, Monseigneur, la bénédiction

que Dieu donne à vos conduites tout apostoliques, et qui répandent partout tant de suaves odeurs que mon chétif cœur ne peut contenir la joie qu'il en ressent ; je prie Notre-Seigneur qu'il continue de se glorifier par elles.

J'ai été prié par M. de Benjamin, fils de feu M. de Benjamin, qui tenait l'Académie du roi, de vous parler de lui, et de vous supplier comme je fais, Monseigneur, de le recevoir pour quelque temps près de votre sacrée personne. Il est ecclésiastique diacre, âgé de vingt-huit ou trente ans, pieux, savant, qui a l'esprit bon, et qui ne cherche qu'à se perfectionner en sa profession, ce qu'il témoigne particulièrement par le choix qu'il fait d'une si bonne école. Je ne vous en parle, Monseigneur, qu'à condition que vous le puissiez faire sans vous incommoder. Il ne vous sera nullement à charge pour sa dépense, car il a cinq ou six mille livres de rente de son patrimoine. Faites-moi la grâce, s'il vous plaît, Monseigneur, de me mander votre intention et de m'honorer de vos commandements; vous savez qu'ils me seront très chers, et que je suis à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa glorieuse Mère, etc.

---

120. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR A GÊNES.

Il parle avec éloge des missionnaires de Gênes.

14 février 1648.

Monsieur,

Les grâces que Dieu verse sur vos travaux sont des effets de sa pure miséricorde, et non de nos chétives prières; nous sommes de pauvres gens plus capables de détourner ses bénédictions que de les attirer. Je remercie sa divine bonté du zèle et de la fidélité qu'elle donne à votre cœur et à ceux qui sont avec vous. Certes, Monsieur, je suis si touché de

l'usage que vous faites de ces vertus et de beaucoup d'autres, que, quand l'occasion se présente d'exciter la communauté de Saint-Lazare à sa propre perfection, je lui rapporte les exemples que la vôtre nous en donne; je lui raconte vos longs travaux, nonobstant les infirmités d'aucuns: votre patience dans les difficultés, la charité et le support que vous avez les uns pour les autres, le gracieux accueil, la prévention d'honneur et les services que les externes trouvent en chacun de vous. D'où vous voyez, Monsieur, que le miel de votre ruche s'écoule jusque dans cette maison et sert à la nourriture de ses enfants. O Dieu! quel sujet de consolation pour toute la Compagnie! mais quel motif à notre petite famille de s'humilier devant Dieu et de faire toujours de mieux en mieux, puisqu'il se plaît à étendre et à multiplier ainsi les biens qu'elle fait aux lieux mêmes où elle n'est point!

Les présents que l'on vous apportera dans Gênes, vous les pourrez recevoir, quoiqu'ils viennent des lieux où vous avez fait la mission, mais ceux que l'on vous pourrait offrir en faisant lesdites missions, refusez-les honnêtement, etc.

---

121. — A M. NACQUART[1],

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il le désigne pour la mission de Madagascar. — Dispositions dans lesquelles il se doit établir. — Conduite qu'il aura à tenir soit en mer, soit dans la mission.

22 mars 1648.

Monsieur,

Il y a longtemps que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service. Et quand on fit à Richelieu la proposition d'ouvrir des missions parmi les gentils et les idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait,

1. M. Charles Nacquart, né à Trélons, diocèse de Soissons, en 1617; entré à Paris le 6 avril 1640. Il mourut à Madagascar, le 29 mai 1650.

comme vous me l'écrivîtes ensemble avec quelque autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet; et voilà que monseigneur le nonce [1], de l'autorité de la sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, de laquelle notre Saint-Père le Pape est le chef, a choisi la Compagnie pour aller servir Dieu dans l'île de Saint-Laurent, autrement dite Madagascar; et la Compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, pour lui rendre ce service avec un autre bon prêtre de la Compagnie. O mon plus que très cher Monsieur! que dit votre cœur à cette nouvelle? A-t-il la honte et la confusion convenable pour recevoir une telle grâce du Ciel? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu! Desseins éternels, accomplis dans le temps sur vous! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce; le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être, dans l'exubérante confiance en notre souverain Créateur, doit suivre.

La générosité et grandeur de courage vous est nécessaire; il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham; la charité de saint Paul vous fait grand besoin; le zèle, la patience, la déférence, la pauvreté, la sollicitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs et le grand désir de vous consumer tout pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François Xavier.

Cette île est sous le Capricorne; elle a environ quatre cents lieues de long et cent soixante de large. Il y a de pauvres gens dans l'ignorance d'un Dieu, que l'on trouve pourtant fort simples, bons esprits et adroits. Pour y aller, on passe la ligne de l'équateur. Ceux qui ont la direction de

1. Jacques Bagny, archevêque d'Athènes, nonce du Pape à Paris.

cette île sont des marchands de Paris, qui sont comme les rois du pays.

La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur le voyage que fit le grand saint François Xavier; de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront; y établir les prières publiques, si faire se peut; avoir grand soin des incommodés, et s'incommoder toujours pour accommoder les autres; porter le bonheur de la navigation, qui dure quatre ou cinq mois, autant par vos prières et la pratique de toutes les vertus que les mariniers feront par leurs travaux et leur adresse; à l'égard de ces messieurs [1], leur garder toujours grand respect; être pourtant fidèle à Dieu pour ne pas manquer à ses intérêts, et jamais ne trahir sa conscience par aucune considération, mais prendre soigneusement garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, pour les trop précipiter; prendre bien son temps et le savoir attendre.

Quand vous serez arrivé en cette île, vous aurez tout d'abord à vous régler selon que vous pourrez; il faudra peut-être vous diviser pour servir en diverses habitations. Il faudra vous voir l'un et l'autre, le plus souvent que vous pourrez, pour vous consoler et vous fortifier. Vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du concile de Trente, et vous vous servirez du rituel romain. Vous ne permettrez pas qu'on introduise aucun usage; et si déjà il y en avait, vous tâcheriez doucement de ramener les choses à ce point. Pour cela il sera bon que vous emportiez au moins deux Rituels de Rome. Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre parmi ceux avec qui vous devez converser en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance

1. Les directeurs de la Compagnie des Indes.

de leur Créateur, les vérités de notre foi, non pas par les raisons subtiles de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature; car il faut commencer par là, tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les marques que Dieu leur a laissées de soi-même, et que la corruption de la nature, depuis longtemps habituée au mal, leur avait effacées. Pour cela, Monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières, et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi intellectum ut sciam testimonia tua.* Vous rangerez par la méditation les lumières qu'il vous donnera, pour montrer la vérité du premier et souverain Être, et les convenances pour le mystère de la Trinité; la nécessité du mystère de l'Incarnation, qui nous fait naître un second homme parfait, après la corruption du premier, pour nous réformer et redresser sur lui. Je voudrais leur faire voir les infirmités de la nature humaine par les désordres qu'eux-mêmes condamnent; car ils ont des rois, des lois et des châtiments. Quoiqu'il y ait quelques livres qui traitent ces matières, comme le catéchisme de Grenade ou autres que nous tâcherons de vous envoyer, je ne puis que vous répéter, Monsieur, que le meilleur sera l'oraison : *Accedite ad eum et illuminamini;* s'abandonner à l'esprit de Dieu qui parle dans ces rencontres. S'il plaît à la divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà et qui y vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne, je ne doute nullement, Monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous au delà pour préparer à la Compagnie une ample moisson.

Allez donc, Monsieur, et ayant mission de Dieu, par ceux qui vous le représentent sur cette terre, jetez hardiment les rets.

Je sais combien votre cœur aime la pureté; il vous en faudra faire de delà un grand usage. Les naturels du pays,

viciés en beaucoup de choses, le sont particulièrement de ce côté-là. La grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers. Nous aurons tous les ans de vos nouvelles, et nous vous en donnerons des nôtres. Encore qu'il ne faille point d'argent en ces pays pour y vivre, néanmoins, Monsieur, la Compagnie a ordonné qu'on vous envoyât cent écus en or pour les nécessités qui peuvent survenir. Nous vous enverrons aussi une chapelle complète, deux Rituels romains, deux petites Bibles, deux Conciles de Trente, des images de tous nos mystères, qui servent merveilleusement à faire comprendre à ces bonnes gens ce qu'on leur veut apprendre, et ils se plaisent à les voir. Nous avons ici un jeune homme de ce pays-là, d'environ vingt ans, que monseigneur le nonce doit baptiser aujourd'hui. Je me sers d'images pour l'instruire, et il me semble que cela lui sert pour lui lier l'imagination. Je ne sais s'il ne serait pas nécessaire d'emporter des fers pour faire des pains à dire la sainte messe, des épingles, des étuis de poche (chacun trois ou quatre), des saintes huiles pour le baptême et l'extrême-onction; chacun un *Busée* [1], quelques *Introductions à la Vie dévote,* des abrégés des *Vies des saints.*

Vous aurez une obédience de nous, un plein pouvoir de monseigneur le nonce, lequel a grandement cette œuvre à cœur.

Avec cela, je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que j'en suis indigne, du moins pour prier Dieu tous les jours qu'il lui plaise de me laisser sur la terre pour vous, et (s'il plaît à Dieu me faire miséricorde) pour vous recevoir dans l'éternité, et vous y honorer comme une personne qui sera placée pour la dignité de sa vocation au nombre des personnes apostoliques. Je finis,

1. Volume de *Méditations*, traduit et augmenté par M. Portail, à la demande de saint Vincent.

prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur, afin que je lui sois fidèle, et que j'achève en son amour le chemin de l'éternité, qui suis dans le temps et serai à jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, etc.

P.-S. Celui que nous vous destinons est M. Gondrée [1], lequel vous a peut-être vu à Saintes, où il a demeuré, étant encore clerc. C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, en qui la dévotion qu'il avait, entrant en icelle, se conserve toujours. Il est humble, charitable, cordial et zélé, bref, il est tel que je ne puis vous en dire le bien que j'en pense. Quelques marchands partiront d'ici mercredi ou jeudi, pour aller à La Rochelle, où l'embarquement doit se faire. S'ils désirent passer à Richelieu, M. Gondrée pourra aller avec eux pour vous y aller joindre, et eux s'en iront devant disposer leur vaisseau, et vous attendre vers le 15 ou le 20 du mois prochain, auquel temps ils doivent faire voile.

Je vous supplie, Monsieur, de vous tenir prêt. Nous ajouterons aux livres déjà mentionnés, la *Vie* et les *Épîtres* de l'Apôtre des Indes. Ne divulguez pas ceci, s'il vous plaît, non plus que nous ne l'avons encore divulgué de deçà.

L'un des messieurs à qui cette île est donnée par le roi s'en va au voyage; il fera votre dépense sur mer et sur les lieux. Vous verrez sur les lieux si avec le temps vous y pourrez avoir du bien, pour vous y entretenir en votre particulier; il y fait si bon vivre que cinq sous de riz, qui tient lieu de pain, suffisent pour nourrir cent hommes par jour.

Que vous dirai-je davantage, Monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur, qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience, et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus sur la terre, s'il m'était possible,

1. Nicolas Gondrée, né à Assigny, diocèse d'Amiens, en 1620; reçu à Paris le 11 avril 1644, mort à Madagascar en mai 1649.

que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée.

---

122. — A M. PORTAIL,

PRÊTRE DE LA MISSION, A MARSEILLE.

Le supérieur aura la liberté de changer les prêtres externes employés à l'hôpital. — Se conformer en tout au mémoire précédemment envoyé. — Le transcrire à la suite du règlement. — Régler les obligations et charges.

8 mai 1648.

C'est bien dit, Monsieur, qu'il ne faut pas que le supérieur de la maison de Marseille demande avis à messieurs les administrateurs, quand il sera question de mettre ou de changer des prêtres externes dans l'hôpital : je veux dire qu'il ne faut pas que cela lui soit une obligation. Il aura droit de les établir et de les destituer par lui-même, comme un curé son vicaire. Vous ajusterez donc toutes choses conformément au mémoire que je vous ai envoyé, et en conviendrez par écrit si ces messieurs le désirent, particulièrement au cas que les patentes de la fondation, ou les règlements qu'ils ont faits nous obligeassent ou à d'autres choses, ou à faire autrement que le mémoire ne porte, lequel écrit se pourra insérer à la suite de leur règlement, si vous le jugez à propos.

Vous pourrez aussi convenir des autres circonstances, comme du temps et des occupations, non toutefois pour nous obliger à faire aucun service solennel dans la chapelle, bon pour y prêcher une fois le mois et y faire le catéchisme parfois. Notre maison est trop pauvre pour entretenir les prêtres qu'il faudrait, s'il fallait chanter et faire tout ce que ces messieurs demandent. Dites-leur que nous ferons le mieux que nous pourrons, et avec le plus d'ajustement à ce qu'ils désirent. Après cela ne nous amusons point à vouloir pénétrer dans leurs intentions pour l'avenir ; car pour voir

en eux tant de circonspection en ce commencement, il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient dessein d'empiéter sur le spirituel, mais seulement de bien faire les choses, selon leurs lumières présentes.

---

123. — A M. N...,

SUPÉRIEUR DES PRÊTRES DE LA MISSION.

Il ne lui permet pas pour le moment de bâtir, parce qu'il n'a pas les fonds nécessaires.

Juin 1648.

Monsieur,

Vous me parlez de commencer votre bâtiment; ô Jésus! Monsieur, il n'y faut pas penser pour le présent : c'est une grande miséricorde que Dieu a faite à la Compagnie de lui donner le logement tel qu'il est, en attendant qu'il plaise à sa divine bonté de nous envoyer du secours. Quant aux inconvénients que vous m'alléguez, ne pouvant faire autrement, nous n'en serons pas la cause. Et puis ce procédé me semble avoir quelque rapport à la conduite de Dieu sur son peuple, ayant permis un grand désordre pendant plusieurs siècles, et la perdition d'une infinité d'âmes, pour mettre un ordre tout divin, et les sauver toutes par la venue, la vie, la passion et la mort de son Fils, lequel il a envoyé au temps qu'il a vu son peuple plus disposé à le recevoir, par tant de semonces, de prophéties et de souhaits du côté du peuple. Si c'est en moi une fausse vue, je m'en rapporte; et si vous m'en donnez une meilleure, je la prendrai de bon cœur, etc.

---

124. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Sur la doctrine du jansénisme.

Paris, 25 juin 1648.

Monsieur,

Votre dernière lettre dit deux choses : l'une, que nous donnons des emplois trop considérables à nos frères coadjuteurs, et l'autre, que nous avons mal fait de nous déclarer contre les opinions du temps.

Je vous dirai, Monsieur, pour le premier, que je remercie très humblement Notre-Seigneur de ce qu'il vous fait faire attention à la conduite de la Compagnie, et vous prie de continuer, quoiqu'il me semble que nous ayons raison d'en user comme nous faisons, à l'égard des deux points ci-dessus.

Il n'y a en toute la Compagnie que notre frère Alexandre[1] qui ait la recette et la mise entre les mains, que nous lui donnâmes quand nous envoyâmes M. Gentil au Mans, et cela, faute d'un prêtre qu'on pût appliquer à cela; et il s'est acquitté de cet emploi en sorte qu'il y a sujet de louer Dieu.

Ce bon frère Nicolas[2], que vous me marquez de la maison de Crécy, n'avait pas l'argent entre les mains, quoiqu'on vous l'ait dit. L'argent se garde là dans un coffre à deux serrures, dont M. Tournisson avait l'une et son assistant avait l'autre; et il en est de même partout, notamment où M. Portail a fait la visite. Cela n'empêche pas que nous ne mettions cet emploi entre les mains d'un prêtre dans quelque temps, et que nous ne fassions attention à ce que vous me dites. Je pense que ce qui trouble les ordres par les frères

1. Alexandre Vérone, né à Avignon le 15 mai 1610; reçu à Paris le 22 juillet 1630. Sa vie a été publiée sous ce titre : *le Miroir des frères coadjuteurs.*

2. Frère Nicolas, né en 1603; reçu à Paris le 13 novembre 1643.

vient de ce qu'on les tient trop bas. Saint François ordonna que les frères laïques auraient voix à l'élection des gardiens; mais les Capucins et les Récollets ont ôté cela, et c'est ce qui désespère ces pauvres frères et qui les oblige de s'en plaindre au Pape. Le Fils de Dieu traitait ses apôtres d'amis, quoiqu'ils ne fussent pas encore prêtres; et nous voulons traiter les nôtres de serviteurs, quoiqu'il soit vrai de dire que la plupart ont plus de vertu que la plupart d'entre nous, pour le moins plus que moi!

Quant au second point, qui concerne la faute que nous avons faite de nous déclarer contre les opinions du temps, voici, Monsieur, les raisons qui m'y ont porté.

La première est celle de mon emploi au Conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre : la reine, M. le cardinal, M. le chancelier Séguier et M. le pénitencier Bail. Jugez de là si j'ai pu demeurer neutre. Le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte.

La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles, d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir. Il me dit un jour, que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir le faisaient contre son dessein; et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques comme Calvin, il me répartit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu.

La troisième a été que j'ai vu que trois ou quatre Papes avaient condamné les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, comme avait fait la Sorbonne, en l'année 1560; et que la plus saine partie de la même faculté, qui sont tous des anciens, se déclarent contre ces opinions nouvelles; et que notre Saint-Père a condamné celle des deux chefs qu'on voulait établir avec mauvais dessein.

Et la quatrième, que je mets ici la dernière, outre plusieurs autres, est ce que dit Célestin, pape (*Epist.* 2, *ad Episcopos Galliæ*), contre quelques prêtres qui avançaient quelques erreurs contre la grâce, lesquelles erreurs ces évêques avaient condamnées. Ce bon Pape, après les avoir loués de s'être opposés à la doctrine de ces prêtres, dit ces mêmes paroles : *Timeo ne connivere sit, hoc tacere; timeo ne illi magis loquantur qui permittunt illis taliter loqui : in talibus causis non caret suspicione taciturnitas, quia occurreret veritas, si falsitas displiceret; merito namque causa nos respicit, si silentio faveamus errori.* Que si l'on me dit que cela est vrai à l'égard des évêques, et non pas à celui d'un particulier, je réponds que, vraisemblablement, cela s'entend non seulement des évêques, mais aussi de ceux qui voient le mal et qui, en tant qu'il est en eux, ne l'empêchent pas.

Voyons maintenant de quoi il s'agit. Vous me dites que c'est du livre de *la Fréquente communion,* de Jansénius ; que pour la première partie, vous l'auriez lue par deux fois, et peut-être que le mésusage que l'on fait de ce divin sacrement a donné lieu à cela.

Il est vrai, Monsieur, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait, non seulement à Pâques, mais dans les autres temps. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins ; M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse, après Pâques, en personne et par d'autres, nous

dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes, ou très peu, et guère plus dans les religions [1], si ce n'est aux Jésuites encore un peu. Aussi est-ce ce qu'a prétendu feu M. de Saint-Cyran pour discréditer les Jésuites. M. de Chavigny disait ces jours passés à un intime ami, que ce bon monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour désaccréditer ce saint ordre-là à l'égard de la doctrine et de l'administration des sacrements. Moi-même, je lui ai entendu tenir, et quasi tous les jours, des discours conformes à ceux-là.

Dès que M. Arnaud, qui a donné son nom à ce livre, vit l'opposition qu'il rencontra de plusieurs côtés sur le sujet de la pénitence publique, et sur celle qu'il voulait introduire avant la communion, il s'expliqua à l'égard de cela de l'absolution simplement déclaratoire; mais quoi qu'il en soit, il y reste encore des erreurs, à ce que nous dit dernièrement M. le grand-maître de Navarre, qui est un des plus savants du siècle, comme aussi M. le pénitencier Bail, MM. Cornet et Coqueret, qui étaient assemblés céans pour ces sortes d'affaires; et que cette déclaration est captieuse et contient quantité de choses qui ne valent guère mieux que ce qui est dit dans le premier livre. Ce qu'il dit que l'Église, ayant, au commencement, pratiqué la pénitence publique avant l'absolution, avait toujours affection de rétablir cet usage, et qu'autrement elle ne serait pas la colonne de vérité, toujours semblable à elle-même, mais une synagogue d'erreurs, cela, Monsieur, ne porte-t-il pas à faux ?

L'Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard de la discipline, et Dieu,

1. Communautés religieuses.

qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes? Notre-Seigneur, son Fils, n'a-t-il pas aussi quelquefois changé les siennes, et les apôtres les leurs? A quel propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé? Cela est-il orthodoxe?

Quant à Jansénius, il le faut considérer ou comme soutenant les opinions de Baïus, tant de fois condamnées par les Papes et par la Sorbonne, comme je l'ai dit, ou comme contenant d'autres doctrines qu'il traite là dedans. Pour ce qui est du premier, n'avons-nous pas obligation de nous tenir à la censure que le Pape et ce docte corps ont faite de ces opinions-là, et de nous déclarer contre?

Quant au reste du livre, le Pape défendant de le lire, le conseil des choses ecclésiastiques n'a-t-il pas dû conseiller à la reine de tenir la main à ce que les ordres du pape Urbain VIII soient exécutés, et faire profession ouverte de se déclarer contre les opinions de Baïus censurées, et contre ces sortes de nouvelles opinions de ce docteur, qui soutient hardiment celles que l'Église n'a pas encore déterminées touchant la grâce?

Vous me dites par la vôtre, que Jansénius a lu dix fois toutes les œuvres de saint Augustin et trente fois les traités de la grâce, et qu'il n'y a pas d'apparence que les missionnaires se mêlent de juger les opinions de ce grand homme.

Je vous réponds à cela, Monsieur, que d'ordinaire ceux qui veulent établir de nouvelles doctrines sont hommes fort savants, et qu'ils étudient avec grande assiduité et application les auteurs desquels ils se veulent servir; qu'il faut avouer que ce prélat était fort savant, et qu'ayant le dessein que j'ai dit, de désaccréditer les Jésuites, il a pu lire saint Augustin le nombre de fois que vous me le dites; mais cela

n'empêche pas qu'il ne soit tombé dans l'erreur, et que nous ne serions pas excusables d'adhérer à ses opinions, qui sont contraires aux censures qui ont été faites contre sa doctrine. Les prêtres ont obligation de ne pas adhérer et de contredire la doctrine de Calvin et des autres hérésiarques, quoiqu'ils n'aient jamais lu les auteurs sur lesquels ils se sont fondés, non pas même ces livres.

Vous me dites de plus que les opinions que nous disons anciennes sont modernes; qu'il y a environ soixante-dix ans que Molina a inventé les opinions qu'on dit anciennes, touchant ce différend. Je vous avoue, Monsieur, que Molina est l'auteur de la science qu'on dit médienne[1], et qui n'est, à proprement parler, que le moyen par lequel on fait voir comme cela se fait et d'où vient que deux hommes qui ont pareil esprit, mêmes dispositions, pareil degré de grâce pour faire les œuvres de leur salut, et que néanmoins l'un le fait, l'autre ne le fait pas, l'un est sauvé et l'autre se perd. Mais quoi! Monsieur, il ne s'agit pas de cela, qui n'est pas article de foi; la doctrine qu'il combat, que Jésus-Christ est mort pour tout le monde, est-elle nouvelle? n'est-elle pas de saint Paul et de saint Jean? L'opinion contraire n'a-t-elle pas été condamnée au concile de Mayence et en plusieurs autres contre Godescalcus[2]? Saint Léon ne dit-il pas, dans les leçons de Noël, que Notre-Seigneur est né *pro liberandis hominibus*, et la plupart des saints ne tiennent-ils pas ce langage-là? Le concile de Trente, en la session sixième (*de Justificatione,* chapitre II), n'apporte-t-il pas les paroles de saint Jean sur ce sujet : *Hunc proposuit Deus propitiatorem per fidem in sanguine ipsius pro peccatis nostris; non*

1. Moyenne.

2. Godescalc, célèbre hérésiarque bénédictin, né à Mayence vers 808, mort au monastère de Haut-Villiers, le 30 octobre 867. Ses doctrines en faveur de la prédestination agitèrent pendant un quart de siècle l'Église d'Occident.

solum autem pro nostris, sed etiam pro totius mundi? Et au troisième (*Verum etsi ille pro omnibus mortuus est*), il dit ensuite qu'encore que cela soit ainsi : *Non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ii dumtaxat quibus meritum passionis ejus communicatur.* Après cela, Monsieur, dirons-nous cette doctrine nouvelle? dirons-nous encore nouvelle celle qu'il combat, contre la possibilité de l'observance des commandements de Dieu, contre les saints canons du même concile et de la même session qui disent que : *Si quis dixerit, Dei præcepta homini etiam justificato, et sub gratia constituto, esse ad observandum impossibilia, anathema sit.*

Et celle que vous dites, Monsieur, qu'il nous importe peu de savoir s'il y a des grâces suffisantes ou si elles sont toutes efficaces, est-ce une opinion nouvelle? N'est-elle pas contenue dans le second concile d'Orange (chapitre xxv)? Voici, Monsieur, les paroles de ce concile, par lesquelles vous verrez, sinon les mots propres de grâces suffisantes, pour le moins l'équivalence du sens. *Hoc etiam secundum fidem catholicam credimus quod accepta per baptismum gratia, omnes baptizati, Christo auxiliante et cooperante, quæ ad salutem pertinent, possint et debeant (si fideliter laborare voluerint) adimplere.* Et quant à ce que vous dites, qu'il vous importe peu de savoir cela, je vous prie, Monsieur, de souffrir que je vous dise qu'il me semble qu'il est de grande importance que tous les chrétiens sachent et croient que Dieu est si bon que tous les chrétiens peuvent, avec la grâce de Jésus-Christ, opérer leur salut; qu'il leur en donne les moyens par Jésus-Christ, et que cela manifeste et magnifie beaucoup l'infinie bonté de Dieu.

On ne peut non plus dire nouvelle l'opinion de l'Église qui croit que toutes les grâces ne sont pas efficaces, puisque l'homme les peut refuser (*de Justificatione*).

Vous dites que Clément VIII et Paul V ont défendu que l'on dispute des choses de la grâce :.je vous dirai, Monsieur, que cela s'entend des choses qui ne sont pas déterminées par l'Église. Pourquoi Jansénius l'attaque-t-il? Et en ce cas, n'est-il pas de droit naturel de défendre l'Église et de soutenir les censures fulminées contre?

Vous dites que ce sont des matières d'école; cela est vrai pour quelques-unes, et quoique d'autres ne soient telles, faut-il pour cela se taire et laisser altérer le fond des vérités par ces subtilités? Le pauvre peuple n'est-il pas obligé de croire, et par conséquent d'être instruit des choses de la Trinité et du Saint-Sacrement qui sont si subtiles?

Voilà, Monsieur, ce qui me vient en l'esprit, pour vous faire voir les raisons que nous avons de nous être déclarés en cette rencontre contre les opinions nouvelles, contre lesquelles, je n'en vois point, sinon deux, dont l'une est le sujet de craindre qu'en pensant arrêter ce torrent des nouvelles opinions, l'on n'enflamme davantage les esprits (à quoi je réponds que si cela était, il ne faudrait point s'opposer aux hérésies, à ceux qui nous veulent ravir la vie ou le bien, et que le berger fait mal de crier au loup quand il est près de la bergerie); l'autre est celle de la prudence qui est purement humaine, étant fondée sur le: Que dira-t-on?... on se fera des ennemis!... O Jésus! Monsieur, ah! n'advienne que le missionnaire ne défende pas les intérêts de Dieu et de l'Église pour ces chétifs et misérables motifs qui ruinent les intérêts de Dieu et de son Église et qui remplissent les enfers!

Oui, mais, direz-vous, faut-il que les missionnaires prêchent contre les opinions du temps, qu'ils s'en entretiennent, qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions?

Ah! Jésus! Monsieur, nenni!

Voici comme nous en usons : jamais nous ne disputons de

ces matières, jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle; mais si on le fait, on tâche de n'en parler qu'avec le plus de retenue possible; excepté M. G.[1], qui se laisse emporter par son zèle, ce à quoi je tâcherai de remédier, Dieu aidant. Quoi donc! me direz-vous, défendez-vous qu'on dispute sur ces matières? Je réponds que oui, et qu'on n'en dispute point céans du tout.

Mais quoi! direz-vous encore, désirez-vous qu'on n'en parle point à la mission de Rome ou ailleurs? — C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main, et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

Et pour ce que vous me dites, Monsieur, qu'il faut laisser chacun de la Compagnie libre de croire de ces matières ce que bon lui semblera; ô Jésus! Monsieur, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la Compagnie; il faut que nous soyons toujours parfaitement unis, autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même Compagnie. Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur? Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, mais à Dieu et au sentiment des Papes, des conciles, des saints; et si quelqu'un refusait de déférer, il ferait bien de se retirer, et la Compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela.

Les Carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles.

Chacun sait que les R. P. Jésuites en usent de la sorte. La

1. M. Gille, auquel saint Vincent fait allusion, enseignait la théologie à Saint-Lazare. Après avoir trop manifesté ses opinions, il fut envoyé à la maison de Crécy.

Congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs docteurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile de Trente par saint Augustin, parce que le premier est infaillible et le second ne l'est pas. Que si l'on dit que quelques Papes ont ordonné que l'on croie saint Augustin à l'égard des choses de la grâce, cela s'entend, au plus, des matières disputées et résolues alors; mais, comme il s'en décide de temps en temps des nouvelles, il faut s'en tenir pour celles-là à la détermination d'un concile qui a déterminé toutes choses selon le sens de saint Augustin, qu'il entendait mieux que Jansénius et ses sectaires.

Voilà, Monsieur, la réponse à votre lettre, laquelle je n'ai communiquée à qui que ce soit, ni la communiquerai jamais; je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit et que je ne me suis fait aider par personne au monde en ce que je vous dis, ce que vous jugez bien par mon chétif style, et par mon ignorance qui ne paraît que trop. Que s'il y a quelque chose au-dessus de cela, je vous avoue, Monsieur, que j'ai fait quelque petite étude touchant ces questions, et que c'est le sujet ordinaire de mes chétives oraisons.

Je vous supplie, Monsieur, de la communiquer à M. Alméras, et à ceux de la Compagnie que vous le jugerez à propos, afin qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église, et de me déclarer contre les nouvelles, afin aussi que nous fassions tout ce qui sera en nous pour être : *cor unum et anima una*, en ce fait comme en tout le reste. Je vivrai dans cette espérance, et aurais une affliction que je ne vous puis exprimer, si quelqu'un, quittant les vives sources des vérités de l'Église, se fabriquait des citernes d'opinions nouvelles, du danger desquelles il n'y a guère personne qui ait été mieux informé par l'auteur que moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. J'ose vous dire, Monsieur, que M. Ferret s'étant embarrassé dans ces opinions nouvelles, il a dit à M. le curé de Saint-Josse[1] que ce qui l'en a retiré c'est la fermeté qu'il a vue en ce misérable pécheur contre cela, dans deux ou trois conférences que nous avons eues sur ce sujet. C'est M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui, dès qu'il revint d'Alet, reconnut qu'il était dans ces opinions, desquelles il est à tel point éloigné, qu'il a proposé à M. de Saint-Josse qu'il faut que nous fassions quelque manière de congrégation secrète pour défendre les vérités anciennes. Je vous supplie de tenir ceci secret.

Je n'ai point eu le loisir de lire ma lettre et je ne l'ai osé faire transcrire; vous aurez peine à la lire; excusez-moi[2].

---

125. — A M. DUFOUR[3],

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il l'affermit dans la fidélité à sa vocation.

24 juillet 1648.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec joie, voyant la fidélité que vous avez eue à me découvrir les pensées qui agitent votre cœur. Ce n'est pas merveille que vous soyez tenté ; au contraire, ce serait chose nouvelle si vous ne l'étiez pas, parce que la vie des hommes n'est autre chose que tentation, et nul n'en est exempt, particulièrement ceux qui se sont donnés à Dieu; son Fils même a passé par cette épreuve. Mais si c'est une

1. Abelly, plus tard évêque de Rodez.

2. Cette lettre ainsi que celle du 16 septembre furent publiées pour la première fois en 1726 par le *Journal de Trévoux*. « Quoique j'aie lu beaucoup de lettres du saint, dit Collet, je n'en ai lu aucune de lui où il y ait autant de feu et de vivacité. » (*Vie de saint Vincent,* tome Ier, p. 529, édition de 1748.)

3. M. Antoine Dufour, né à Montdidier en 1613; reçu à Paris le 31 décembre 1636. Le supérieur de Saintes s'appelait Claude Dufour.

nécessité pour tous, c'est aussi un sujet de mérite pour les personnes à qui Dieu fait la grâce de réduire tout en bien comme vous faites.

Vous savez bien, Monsieur, que sans les désordres il n'y aurait point de règlement ; mais nos inclinations se portent au mal en tant de manières, qu'il a été de la prudence divine et humaine de leur opposer des remèdes spécifiques. C'est pour cela que l'Ancien et le Nouveau Testament sont pleins de commandements, de conseils et de règles de salut; que l'Église a tant fait d'ordonnances et de décrets, et que les jurisconsultes ont établi des lois pour les choses civiles.

Les règles que vous avez sont maximes évangéliques et moyens pour les garder, à peu près les mêmes que nous pratiquons de deçà, où personne, grâce à Dieu, ne s'en est encore plaint. Que si le nombre vous en semble excessif, je vous supplie de considérer combien grand est celui des préceptes divins, des canons, décrets, lois et admonitions, dont je viens de parler : plusieurs gros volumes ne les peuvent contenir. Il se peut faire néanmoins que vous ayez peine de la diversité des choses qui vous sont recommandées, et de ce que peut-être on vous presse trop pour les observer ; je suis bien aise que vous m'en ayez écrit, parce que je prierai les visiteurs de faire attention ci-après à ne rien ordonner que fort à propos ; comme je prie votre supérieur de vous traiter doucement, en cas que par le passé on ait manqué à le faire, même de vous changer de lieu si vous le désirez.

La Compagnie a toujours été bien satisfaite de votre exactitude; ceux qui vous ont vu ici en ont été fort édifiés, et, à ce que j'apprends, ceux qui habitent maintenant avec vous ne le sont pas moins; ce qui me fait juger que la petite répugnance que vous avez est une production du mauvais esprit, qui veut vous ennuyer dans un si beau chemin. Je vous prie, Monsieur, ne l'écoutez pas; car si deux ou trois règles vous

déplaisent pour être superflues, à votre égard, un autre les affectionne, parce qu'elles lui conviennent. Les enfants de Notre-Seigneur marchent bonnement dans ses voies, ils ont confiance en lui; aussi, quand ils tombent, il les relève; et si, au lieu de s'arrêter à maugréer la pierre où ils ont bronché, ils s'humilient de leur chute, il les fait avancer à grands pas en son amour. C'est ce que j'espère de vous, Monsieur, qui êtes tout à lui, par sa miséricorde, et qui ne respirez que sa sainte volonté.

Il y a grande différence entre la vie apostolique et la solitude des Chartreux; celle-ci, à la vérité, est très sainte, mais elle n'est pas convenable à ceux que Dieu a appelés à la première, qui en soi est plus excellente; autrement saint Jean-Baptiste et Jésus-Christ même ne l'auraient pas préférée à l'autre, comme ils l'ont fait, en quittant le désert pour prêcher aux peuples. Outre que la vie apostolique n'exclut pas la contemplation, elle l'embrasse et s'en prévaut pour mieux connaître les vérités éternelles qu'elle doit annoncer; et d'ailleurs elle est plus utile au prochain, lequel nous avons obligation d'aimer comme nous-mêmes, et par conséquent de l'aider d'une autre manière que ne font pas les solitaires. Et quoiqu'il vous semble que vous vous acquitteriez plus volontiers des devoirs de cette sainte religion que de ceux de notre petit institut, vous y seriez sans doute trompé comme beaucoup d'autres, qui ont quitté leur véritable vocation pour entrer dans une manière de vie différente, en laquelle ils ont trouvé moins de satisfaction. Pourquoi? parce que les difficultés qu'ils ont pensé fuir n'étaient pas dans la chose qu'ils ont délaissée, mais dans leur propre imagination, la qualité de l'esprit se trouvant la même partout, faute de la corriger par une continuelle mortification. Au reste, Monsieur, vous savez que nous ne sommes pas religieux et n'avons pas l'intention de l'être; Dieu ne nous a pas jugés propres pour cet

état. Prions-le qu'il nous rende dignes de celui où il nous a mis, etc.

---

126. — A M. GAUTIER,

PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU.

Epreuves de nos missionnaires d'Alger et de Tunis, atteints de la peste. — Conférence du vendredi soir sur les vertus de M. Guérin, mort de la peste.

Paris, juillet 1648.

Monsieur,

Voici une nouvelle bien affligeante, mais qui est mêlée d'une grande consolation. Dieu a disposé du bon M. Guérin [1] à Tunis et peut-être de M. Lesage à Alger, l'un et l'autre frappés de peste, laquelle est depuis longtemps fort échauffée en ces lieux-là; M. Levacher et notre frère François [2] en ont aussi ressenti le venin, mais il a plu à sa divine bonté de les conserver quasi par miracle.

Nous attendions la nouvelle de la mort dudit sieur Levacher, lorsque lui-même nous manda celle de M. Guérin, qui arriva le mois de mai dernier. La fin de sa vie a rendu de véritables témoignages de son zèle et de sa charité, qui nous donnent une assurance moralement infaillible de la réception de son âme dans l'éternité bienheureuse; je vous prie néanmoins de lui faire rendre le secours accoutumé.

Ce que nous savons de M. Lesage, est que notre frère Barreau, son compagnon, nous a mandé par lettre du 4 de mai, qu'il était tombé malade de la contagion deux jours auparavant; et M. Levacher, par une lettre du 5 de juin, en parle en ces termes : « J'estime, dit-il, que vous avez reçu à point les lettres d'Alger sur la mort de M. Lesage » ; et bien

1. M. Guérin, arrivé à Tunis le 22 novembre 1646, y mourut le 13 mai 1648.

2. Frère François Francillon, né à Ceaux, diocèse de Poitiers, en janvier 1621; reçu à Paris en avril 1645. Il accompagna M. Guérin à Tunis, et mourut victime du devoir et de la rage des Turcs, qui le mirent à la bouche d'un canon, le 6 juillet 1688.

que nous n'en ayons reçu d'autre que celles de sa maladie, nous craignons pourtant que le trépas s'en soit ensuivi, et qu'étant venu à la connaissance dudit sieur Levacher, l'avis qu'il nous en donne en si peu de mots ne soit que trop véritable. Il se peut faire aussi que ce n'est qu'un faux bruit; car il est éloigné d'Alger de cent lieues. Tandis, Monsieur, que nous en attendons la nouvelle dernière, M. Levacher est donc en bonne disposition, grâce à Dieu. Il a été à telle extrémité qu'on l'a tenu pour mort, en sorte que le bon M. Guérin, qui n'était encore malade, avait déjà donné ordre à la sépulture, et chacun s'était retiré de sa chambre, à la réserve de notre frère François, lequel, le regardant de fois à autre, aperçut en lui, deux heures après, quelque signe de vie; et à l'instant il sortit dehors pour en avertir ceux qui l'avaient abandonné comme mort, lesquels accoururent pour s'assurer de la vérité, et l'ayant reconnue, ils en restèrent également étonnés et consolés.

Peu de jours après, ce bon frère fut attaqué de deux pestes et de la fièvre continue. M. Guérin ensuite tomba malade, si bien que les voilà tous trois dans leur lit, ce qu'étant rapporté audit frère François, sa charité le pressa si fort qu'au même temps il se leva pour assister les autres, et comme on le voulut empêcher, à cause qu'il était bien mal, il répondit : « Dieu fera de moi ce qu'il lui plaira, mais il faut qu'en l'état où ils sont je leur fasse le bien que je pourrai. » En effet, il les a toujours servis jusqu'au décès de l'un et jusqu'à la bonne disposition de l'autre, leur donnant des bouillons et des remèdes, allant tantôt en ville, tantôt ailleurs : il a fait enfin pour leur soulagement comme s'il n'eût eu aucun mal. Quelques jours après, pour récompense de sa charité, Dieu permit qu'il se trouvât guéri de l'une de ses pestes; l'appétit lui revint, et peu à peu l'autre peste se dissipa aussi, sans qu'il ait pris aucun remède qu'après que ledit sieur Leva-

cher s'est bien porté, lequel le fit saigner et purger. Il parle de ce frère comme d'une merveille, et le bon M. Guérin ne m'en a jamais parlé qu'avec louanges.

Voilà, Monsieur, de grands sujets de louer Dieu et pour la santé des uns, et pour le décès des autres : de celle-là, parce qu'elle donne moyen à ces deux bons serviteurs de Dieu de lui continuer leurs services en la personne des esclaves malades et abandonnés, qui est un degré de charité le plus relevé qui se puisse exercer en ce monde ; et de celui-ci, parce qu'une telle mort est précieuse au ciel et à la terre, et qui sera, Dieu aidant, la semence des missionnaires, comme le sang des martyrs a été celle des chrétiens ; aussi est-ce un martyre d'amour de mourir pour l'assistance spirituelle et corporelle des membres vivants de Jésus-Christ.

Nous nous sommes entretenus, vendredi au soir, des vertus de feu M. Guérin, et continuerons à la prochaine conférence; nous faisons recueillir ce qui s'en dit pour en faire part à toutes nos maisons : le sujet le mérite bien ; c'était une âme des plus pures, des plus détachées et des plus à Dieu et au prochain que j'aie jamais connues. Oh ! Monsieur, quelle perte pour les pauvres, mais quelle perte pour nous de n'avoir plus cet exemple de zèle et de charité ! Souvent je m'en suis servi comme du plus efficace pour animer la Compagnie à la pratique de ces vertus. Nous ne l'avons plus, Dieu nous l'a ôté : peut-être c'est pour nous punir du mésusage que nous en avons fait ; mais comme il est vrai que la plupart en ont profité, Dieu veuille nous exciter à une plus grande émulation pour aller établir partout l'empire de son Fils Notre-Seigneur, ainsi que l'a fait notre bon M. Guérin, qui jouit maintenant de la récompense due à ses travaux, et qui nous obtiendra la grâce de l'imiter, si en effet nous commençons dès à présent dans les occasions journalières que nous en avons. Ce bon serviteur de Dieu n'a pas attendu

qu'il fût en Barbarie pour aimer et consoler les pauvres; il l'a toujours fait en France et en Lorraine autant qu'il l'a pu; et c'est ce qui lui a mérité le bonheur d'aller mourir au service des pauvres esclaves, ainsi que plusieurs ont remarqué en notre conférence. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit la vie de nos cœurs, et qu'il me fasse digne de la grâce que j'ai reçue de sa divine miséricorde, d'être en elle comme je le suis et de vous et de votre petite Compagnie, que j'embrasse tendrement en esprit, etc.

---

127. — A MADEMOISELLE LE GRAS,

A LIANCOURT[1].

Commencements de la Fronde. — Démarche infructueuse près de Mazarin.

Paris, 5 septembre 1648.

Mademoiselle,

Béni soit Dieu de la sollicitude que Notre-Seigneur vous donne pour vos chères filles et pour moi, dans ces émotions populaires. Nous voilà tous, par la grâce de Dieu, sans que Notre-Seigneur nous ait faits dignes de souffrir quelque chose pour lui en ce rencontre[2].

Assurez-vous, au reste, qu'il n'y a rien que j'aie pensé de-

1. Liancourt (Oise), localité souvent visitée par Mlle Le Gras.

2. Cette lettre est écrite après les premiers troubles qui suivirent le commencement de la Fronde. Les conseillers Broussel et Blancménil avaient été arrêtés le 26 août. Le lendemain 27 avait eu lieu la journée des Barricades, dont le cardinal de Retz avait été le principal instigateur.

Pendant que le coadjuteur profanait la sainteté de son caractère et contristait la religion, dont il était le ministre, en se posant en chef de parti et en excitant à la guerre civile, son vieux précepteur la consolait par ses vertus surhumaines, et vouait le nom de saint Vincent de Paul à l'éternelle vénération des hommes en épanchant de son cœur, comme d'une source intarissable, les flots d'une charité toute divine. Il s'efforçait de calmer les esprits en exhortant les deux camps à la concorde. Il travaillait avec ardeur à mettre fin à une lutte impie. Il usait de l'ascendant que son mérite éminent lui donnait sur Anne d'Autriche pour l'émouvoir par le tableau des souffrances du peuple et la disposer à faire toutes les concessions compatibles avec l'autorité royale. L'humble prêtre semblait avoir pour mission de remédier en

voir dire que je n'aie dit par la grâce de Dieu; je dis à l'égard de toutes choses. Le mal est que Dieu n'a pas béni mes paroles, quoique je voie celles qu'on dit de la personne dont vous entendez me parler[1]. Il est vrai que je tâche de les dire à la manière que font les bons anges, qui proposent sans se troubler, lorsqu'on ne fait pas usage de leurs lumières.

C'est la leçon que m'a apprise le bienheureux cardinal de Bérulle; et j'ai les preuves que je n'ai pas grâce, mais que je gâte tout, quand j'en use autrement,

Si vous désirez passer chez Mme de Saint-Simon, pourquoi non? Les choses vont ici tout doucement; vos malades commencent à se mieux porter partout.

Je tâcherai de dire un mot à M. le comte de Maure[2]; j'ai peur pourtant de gâter la chose par ma misère : je ne le voudrais point en particulier maintenant. Notre-Seigneur suppléera à ce qui me défaudra, s'il lui plaît. Je loue Dieu de ce que vous me dites des visites des Charités[3]. Oh! que je suis mortifié de ne les pouvoir faire! Notre-Seigneur y pourvoira par ailleurs s'il lui plaît. Je suis, en son amour, etc.

---

128. — A M. D'HORGNY,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Au sujet des nouvelles doctrines.

Orsigny, 10 septembre 1648.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 7 août, qui est pour achever de répondre aux miennes touchant les diversités d'opinions,

quelque sorte aux funestes conséquences de l'indigne conduite du coadjuteur, et surtout de détruire par un heureux contraste l'effet moral de ses pernicieux exemples. (*Le Cardinal de Retz*, par Léonce Curnier, tome I, page 302.)

1. Il désignait Mazarin, auprès duquel il avait fait une démarche, comme on le voit, infructueuse.

2. M. le comte de Maure (Louis de Rochechouart), marié à Anne Doni l'Attichy, parente de Mlle Le Gras.

3. Des endroits où la confrérie de Charité était établie.

celle-ci étant à l'égard du livre de *la Fréquente Communion*[1]; pour réponse à laquelle je vous dirai, Monsieur, qu'il peut être (ce que vous dites) que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie, mais que d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en devenant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait.

Que je loue Dieu de ce que vous en usez comme je fais, qui est de ne point parler de ces choses en la famille, et de ce qu'elle va son train à Rome comme ici!

Il est vrai, ce que vous dites que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, de son temps, et l'observance des canons d'icelle; c'est ce qui mutina le monde contre lui, et même de bons religieux, à cause de la nouveauté. Il n'a pas constitué la pénitence ou quoi que ce soit, ni la possibilité de se retirer de la sainte confession ni de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons que nous tâchons d'observer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics; mais il est bien éloigné de ce qu'on dit qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et de faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend le faire.

Venons au particulier. Il est vrai, Monsieur (quoi que vous me disiez de ce livre de *la Fréquente Communion*), qu'il a été fait principalement pour renouveler la pénitence ancienne comme nécessaire pour entrer en grâce avec Dieu; car, quoique l'auteur fasse quelquefois semblant de proposer cette pratique ancienne seulement comme plus utile, il est

1. C'est le titre de l'ouvrage publié par Arnauld en 1653 à l'instigation de Saint-Cyran, et dont le but était de combattre l'usage de la communion fréquente.

certain néanmoins qu'il la veut établir comme nécessaire, puisque par tout le livre il la représente comme une des grandes vérités de notre religion; comme la pratique des apôtres et de toute l'Église durant douze siècles, comme une tradition immuable; comme une institution de Jésus-Christ, et qu'il ne cesse de faire entendre qu'il est obligé de la garder et d'invectiver continuellement contre ceux qui s'opposent au rétablissement de cette pénitence.

D'ailleurs, il enseigne manifestement qu'anciennement il n'y avait point d'autres pénitences, pour toutes sortes de péchés mortels, que la pénitence publique, comme on le voit par le troisième chapitre de la deuxième partie, où il prend pour une vérité l'opinion qui porte qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et principalement dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Église exerçât la puissance de ses clefs; d'où il s'ensuit, par une conséquence très claire, que M. Arnauld a dessein d'établir la pénitence publique pour toutes sortes de péchés mortels, et que ce n'est pas une calomnie de l'accuser de cela, mais une vérité que l'on tire aisément de son livre, pourvu qu'on le lise sans préoccupation d'esprit; et vous, Monsieur, me dites que cela est faux. Vous êtes à excuser parce que vous ne saviez pas le fond des maximes de l'auteur de toutes ces doctrines, qui étaient de réduire l'Église en ses premiers usages, disant que l'Église a cessé d'être depuis ces temps-là. Deux des coryphées de ces opinions ont dit à la Mère de Sainte-Marie de Paris[1], laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église; elle me l'a dit et écrit.

Vous me dites, en second lieu, qu'il est faux que M. Arnauld ait voulu introduire l'usage de faire la pénitence avant l'absolution pour les gros péchés. Je réponds que M. Ar-

1. La supérieure de la Visitation.

nauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les grands pécheurs, mais il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel, ce qui se voit par ces paroles tirées de la seconde partie, chapitre VIII :

« Qui ne voit combien ce pape juge nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non seulement avant que de communier, mais avant que de recevoir l'absolution ? »

Et un peu plus bas il ajoute :

« Ces paroles ne nous montrent-elles pas clairement que selon les règles saintes que ce grand pape a données à toute l'Église, après les avoir apprises dans la perpétuelle tradition de la même Eglise, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Seigneur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés. »

Il faut être aveugle pour ne pas connaître, par ces paroles et par beaucoup d'autres qui suivent, que M.. Arnauld croit qu'il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels jusqu'à l'accomplissement de la pénitence ; et en effet, n'ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran, et ne le fait-on pas encore à l'égard de ceux qui se livrent entièrement à leur conduite ? Cependant cette opinion est une hérésie manifeste.

Pour ce qui est de l'absolution déclaratoire, vous me dites qu'il n'y a besoin que de son premier livre pour faire voir le contraire, et m'alléguez trois ou quatre raisons pour cela. Je réponds que ce n'est pas merveille que M. Arnauld parle quelquefois comme les autres catholiques, et ne fait en cela qu'imiter Calvin qui nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu'il fasse ailleurs tous ses efforts pour éta-

blir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent.

Tous les novateurs en font de même et sèment des contradictions dans leurs livres, afin que, si on les reprend sur quelques points, ils puissent s'échapper en disant qu'ils ont dit ailleurs le contraire. J'ai ouï dire à M. de Saint-Cyran que, s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui seraient capables de juger, et que, passant dans une autre où il y aurait des personnes qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire. Il ajoutait que Notre-Seigneur en usait de la sorte, et recommandait que l'on fît de même.

Comment est-ce que M. Arnauld peut soutenir sérieusement que l'absolution efface véritablement les péchés, puisqu'il enseigne, comme je viens de le montrer, que le prêtre ne doit donner l'absolution à un pécheur qu'après l'accomplissement de la pénitence, et que la raison principale pour laquelle il veut qu'on observe cet ordre est « afin de donner le temps au pécheur d'expier ses crimes par une satisfaction salutaire, avant que de recevoir l'absolution », comme il le prouve amplement dans le chapitre II de la seconde partie? Un homme judicieux, qui veut qu'on expie des péchés par une satisfaction salutaire avant que de recevoir l'absolution, peut-il croire sérieusement que les péchés soient expiés par l'absolution?

Vous me dites que, pour ce que M. Arnauld dit que l'Église retient dans le cœur le désir que les pécheurs fassent pénitence selon les règles anciennes, que la pratique ancienne de l'Église et la nouvelle sont également bonnes, mais que l'ancienne est la meilleure, et qu'elle étant une bonne mère, qui ne respire que le plus grand bien de ses enfants, leur désire toujours le meilleur, au moins dans son cœur.

Je réponds qu'il ne faut point confondre la discipline

ecclésiastique avec les désordres qui se pourront rencontrer. Tout le monde blâme ces désordres; les casuistes ne cessent de s'en plaindre et de les remarquer, afin qu'on les connaisse; mais c'est un abus de dire que ce soit un relâchement dans l'Église de ne point pratiquer la pénitence de M. Arnauld, et que l'Église tolère ce relâchement avec regret. Nous n'avons pas grande assurance de la pratique d'Orient dont vous parlez; mais nous savons que, par toute l'Europe, on pratique les sacrements de la manière que M. Arnauld condamne, et que le Pape et tous les évêques approuvent la coutume de donner l'absolution après la confession, et de ne point faire pénitence publique que pour des péchés publics. N'est-ce pas un aveuglement insupportable de préférer, en une chose de telle conséquence, les pensées d'un jeune homme, qui n'avait aucune expérience dans la conduite des âmes lorsqu'il a écrit, à la pratique universelle de toute la chrétienté?

Si la pratique de la pénitence publique a duré en Allemagne jusqu'au temps de Luther, comme vous le dites, ce n'a été que pour les péchés publics; et personne ne trouve mauvais que cette pénitence soit rétablie partout, puisque le concile de Trente l'ordonne expressément. Et quel rapport a l'ordonnance de saint Ignace, que vous m'alléguez aussi, avec la conduite de ceux qui éloignent de la sainte communion, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq ou six mois, non seulement les grands pécheurs, mais de bonnes religieuses qui vivent en grande pureté, comme nous l'avons appris de l'épître de monseigneur de Langres [1] à monseigneur de Saint-Malo [2] ! Ce n'est pas s'arrêter à des pointilles que de remarquer des désordres si notables, et qui ne tendent qu'à la ruine entière de la sainte communion; et tant s'en faut que des gens de bien doivent mettre en pratique des

1. Mgr de Langres, Sébastien Zamet, de 1615 à 1655.
2. Mgr de Saint-Malo, Ferdinand de Neufville de Villeroy, 1646-1657.

maximes si pernicieuses; ils ont juste sujet de les mépriser et de concevoir mauvaise opinion de ceux qui les autorisent.

Saint Charles n'avait garde de les approuver, puisqu'il ne recommande rien tant, dans ses conseils et dans ses actes, que la fréquente communion, et qu'il ordonne plusieurs fois de grièves peines contre tous les prédicateurs qui détournent les fidèles directement ou indirectement de la fréquente communion; et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique ou l'éloignement de la communion pour toutes sortes de péches mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très souvent, et pour des péchés ordinaires, par les nouveaux réformateurs; de sorte qu'encore qu'il puisse y avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnauld s'est jeté, puisquelles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites.

Quant à ce qu'on attribue au livre de *la Fréquente Communion* dė retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous réponds qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ, et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par l'humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres? Ne dit-il pas au contraire, dans le chapitre II de la troisième partie, que c'est parler indignement du Roi du ciel que de dire qu'il est honoré de nos

communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions, qui se font suivant les maximes du P. Molina, chartreux, qu'il combat par tout son livre sous l'apparence d'un écrit fait à plaisir? De plus, ayant prouvé par saint Denis, dans le chapitre IV de la première partie, que ceux qui communient doivent être entièrement purifiés des images de leur vie passée par un amour divin pur et sans aucun mélange; qu'ils doivent être unis parfaitement à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables; tant s'en faut qu'il ait aucunement adouci ces paroles si hautes et si éloignées de notre faiblesse (les ayant données toutes crues), qu'il a toujours soutenu, dans son livre de *la Fréquente Communion,* qu'elles contiennent les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement.

Cela étant, comment se peut-il faire qu'un homme qui considère ces maximes et ce procédé de M. Arnauld puisse s'imaginer qu'il souhaite avec vérité que tous les fidèles communient fort souvent? Il est certain, au contraire, qu'on ne saurait tenir ces maximes pour véritables, qu'en même temps l'on ne se trouve très éloigné de fréquenter les sacrements; et pour moi je vous avoue franchement que si je faisais autant d'état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la sainte messe et à la communion, par esprit d'humilité, mais même j'aurais horreur du sacrement, étant véritable que ce livre le représente comme un piège de Satan, et comme un venin qui empoisonne les âmes de ceux qui communient avec des dispositions ordinaires que l'Église approuve. Il ne traite ces derniers de rien moins que de chiens, de pourceaux et d'antechrists. Et quand on fermerait les yeux à toute autre considération pour remarquer seulement ce qu'il dit, en plusieurs endroits, des dispositions admirables sans lesquelles il ne

veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il homme sur la terre qui ait si bonne opinion de sa vertu, qu'il se croie en état de pouvoir communier dignement ? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois, dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours; en quoi son humilité est aussi admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, et qui les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires.

Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. C'est aussi une hérésie de préférer cette humilité prétendue à toutes sortes de bonnes œuvres, étant visible que pour le moins le martyre est beaucoup plus excellent; comme aussi de dire absolument que Dieu n'est point honoré par nos communions et qu'il n'en reçoit que de la honte et de l'outrage.

Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent bientôt sans messe; par là arrivera ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice, sans quelque légitime empêchement, privent la très sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissance, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède.

Il ne fait point de scrupules d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on le voit dans le chapitre XL de

la première partie : il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du saint sacrifice de la messe. Or, qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et que l'on peut assurer même, suivant les maximes de M. Arnauld, qu'on gagne davantage ? car, comme il relève l'éloignement de la communion beaucoup au-dessus de la communion même, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe elle même.

Et la morale de tout ceci est que ce nouveau réformateur n'éloigne les prêtres et les laïques de l'autel que sous le beau prétexte de faire pénitence ; mais quant à savoir en quoi il fait consister cette grande pénitence, qu'il estime si avantageuse aux âmes, il paraît en paroles expresses dans la préface (page 18) que, de toutes les rigueurs de l'ancienne discipline, il ne garde quasi autre chose que la séparation du corps du Fils de Dieu, qui est la partie la plus importante selon les Pères, parce qu'elle représente la privation de la béatitude, et la partie la plus aisée selon les hommes, parce que tout le monde en est susceptible.

M. Arnauld pourrait-il montrer plus manifestement que son livre n'a été fait qu'à dessein de ruiner la messe et la communion, puisqu'il emploie toute l'antiquité pour nous prêcher la pénitence (dont jamais je n'ai vu faire un seul acte à l'auteur de cette doctrine ni à ceux qui l'assistaient pour l'introduire), et qu'après toutes ces fanfares, il se contente qu'on ne communie point ? Certes, ceux qui lisent son livre et qui ne remarquent point ce dessein sont du nombre de ceux dont parle le prophète lorsqu'il dit : *Oculos habent et non videbunt ;* et je ne comprend pas comment vous, Monsieur, pouvez accuser les adversaires de M. Arnauld de ruiner la pénitence, puisqu'on se plaint au contraire, avec

raison, de ce que cet auteur a fait des efforts extraordinaires pour prouver qu'il était nécessaire de faire de longues et rigoureuses pénitences avant que de communier et de recevoir l'absolution, et qu'en même temps il a déclaré en paroles expresses (afin que personne ne prétexte cause d'ignorance) qu'il ne réserve autre chose de l'ancienne pénitence que l'éloignement de l'autel.

Voilà, Monsieur, la réponse que je fais à votre lettre, avec tant d'empressement que je n'ai pas le loisir de la relire.

Je m'en vais à ce moment célébrer la sainte messe, afin qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître les vérités que je vous dis, et pour lesquels je suis prêt de donner ma vie. J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire sur ce sujet, si j'en avais le loisir. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous les dise lui-même ; je vous prie de ne me pas faire réponse sur ce même sujet, si vous persévérez dans de telles opinions.

Je suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

129. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR A ROME.

Ne pas se préoccuper de la sortie de quelques-uns. — Ne pas se mettre sur le pied de leur donner de l'argent; nulle communauté ne le fait. — Agir le plus efficacement pour obtenir l'approbation des vœux et des règles. — Il examine et réfute les motifs qui ont pu le déterminer à demander d'être déchargé de la conduite.

23 octobre 1648.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres à la fois, l'une concernant la sortie de M. de Fondinare [1], la réponse du frère Doutrelet [2], le sentiment de M. de Restal sur nos règles, et notamment le

1. Pierre de Fondinaire, né au Havre en 1621; reçu à Paris le 18 octobre 1644.

2. Michel Doutrelet, né à Rouen en 1626; entré à Paris le 14 mai 1544; il avait fait les vœux en 1646. Il faisait quelque difficulté pour renouveler ses vœux.

jugement qu'on fait des vœux; et l'autre regarde la décharge de l'emploi que vous avez.

Je commence à vous répondre qu'il faut se soumettre à la disposition de la Providence à l'égard des entrées et des sorties de la Compagnie, et imiter l'acquiescement au bon plaisir de Dieu, qu'on voit en Notre-Seigneur au bon plaisir de son Père, dans la désolation de sa divine compagnie; et que, selon ce bon plaisir, il fait et pourvoit toutes les choses toujours pour sa gloire et pour le bien des personnes que cela regarde. Selon cela nous devons regarder la sortie de ces personnes comme un bien pour la Compagnie, et peut-être le leur.

Quant à Doutrelet, vous savez de lui la raison pourquoi il ne veut pas renouveler ses vœux; et s'il est ferme en cela, vous le renverrez au plus tôt, supposé que Sa Sainteté l'approuve. Du reste, il faut se soumettre au bon plaisir de Dieu, qui n'aura fait vouloir ce moyen que pour faire subsister la Compagnie; et je pense que cela, et tous les divers jugements qu'on a portés de delà sur cette affaire, vous doit faire admettre cette affaire le plus que l'on pourra.

Le Pape, dit-on, n'aime pas l'état religieux. A la bonne heure; mais peut-être que, considérant que nos vœux ne nous font pas religieux, il les approuvera, surtout la chose dépendant de lui (je dis, de sa disposition); et il sera bon de lui faire entendre qu'il sera difficile de faire subsister la Compagnie, eu égard aux divers, importants, rudes et éloignés emplois qu'elle a. La diversité paraît en ce qu'on se donne au service du pauvre peuple et à celui des ecclésiastiques, et à ceux-ci par les retraites à ceux qui sont en état d'entrer dans les ordres; et d'autres pour les jeunes enfants qui aspirent à l'état ecclésiastique, comme est celui du petit Saint-Lazare, celui de Saint-Méen et du Mans, et les deux ensemble qu'on va commencer à Agen, et enfin par les ordinands.

Quant aux missions des champs, vous en connaissez la di-

versité, la rudesse et l'importance des unes et des autres: le moyen de conserver des hommes libres au milieu de tant de si rudes et si importants emplois? Ajoutez celui de Barbarie, de Perse et de l'Arabie Heureuse, où la Propagande nous envoie, et celui de Madagascar. Notez, Monsieur, qu'il est bien difficile de la pouvoir faire subsister en sûreté dans des emplois si difficiles. Que si Sa Sainteté, ou la Congrégation à laquelle elle enverra la connaissance de cette affaire, improuve ces vœux simples, qu'elle nous fasse la charité de nous donner un moyen pour cela; la Congrégation est régie par Sa Sainteté: c'est à elle de nous donner les moyens de subsister, si elle ne trouve pas bon celui que nous proposons. Que si, après tout, elle ne l'agrée pas, nous devons nous soumettre à demeurer en simple congrégation, sous ses lois; nous nous y soumettrons, et peut-être que l'expérience leur fera reconnaître le besoin qu'elle en a. Que si Sa Sainteté pourvoit là-dessus et approuve ce que nous avons fait, cela fera cesser toutes ces petites émotions et ces prétextes d'abandonner la vocation.

J'oubliais de vous dire, à l'égard de Doutrelet, que je ne me ressouviens pas si on lui a donné son titre de la maison, parce que, si cela est, il faut aviser au moyen qu'on prendra pour en être déchargé. M. Curtivaux nous a fait assigner à ce que nous ayons à lui payer le sien, ensemble les arrérages, depuis que nous avions fait, ou quoi que ce soit. M. Chomel a notre prioré, et sous le prétexte de l'obligation que nous lui avons faite de l'en tenir quitte (c'est-à-dire de lui en conserver la possession). Voyez cette noire ingratitude, et ce qu'il y aura à faire à l'égard dudit Doutrelet.

Au reste, je trouve que vous aviez surexcédé en ce que vous aviez donné au sieur de Fondinare. A quel propos donner des largesses à ceux qui désertent la Compagnie? Baste pour ceux que l'on renvoie; encore ne suffit-il pas qu'on leur

donne huit ou dix écus au plus? Il sera bon que vous fassiez entendre cela à la famille, afin qu'on le sache et qu'on s'y attende. Les Pères jésuites ne donnent rien à ceux qui sortent, non plus que les Pères de l'Oratoire, ni pas un ordre que je sache.

Quant à nos règles, je pense, Monsieur, qu'il est nécessaire que vous commenciez à les faire approuver, ou, pour le moins, celle des vœux, et celle de la perpétuité du généralat, à l'égard de ceux qui viendront à l'avenir. Que s'il y a tant de difficulté à faire recevoir toutes les règles, il faudrait les faire réduire en ces abrégés que vous m'avez envoyés, y ajoutant les deux points ci-dessus. Au nom de Dieu, Monsieur, ne perdez pas le temps en cela.

Venons à votre petite lettre. Je vous promets qu'elle m'a bien fait faire des examens sur ce qui vous peut avoir mû à demander votre décharge de votre emploi. Quelquefois le cœur m'a dit que vous aviez voulu imiter MM. d'Horgny et Codoing, qui ont demandé comme vous d'être déchargés de leur supériorité; d'autres, que vous pensiez que votre conduite est la cause de la sortie de ces messieurs; et d'autres, que ce n'est point tout cela, mais que la cause véritable est quelque intelligence particulière que j'ai avec M. d'Horgny, dont je ne vous donne pas connaissance; que les paquets de lettres que j'ai écrites audit sieur d'Horgny vous font penser que je traite quelque chose avec M. d'Horgny, de laquelle lui ni moi ne vous donnons point de connaissance de cette affaire, faute de confiance en vous.

Mais je vous dirai, quant au premier point, que, s'il n'y a que cette raison que je vous allègue, je n'ai pas raison de me mettre en peine, mais de louer Dieu de ce que je ne sache pas un supérieur qui ne demande d'être déchargé de la supériorité. Quant au second, que jamais cette pensée ne s'est présentée à mon esprit, et que tant s'en faut, que je

rends grâces à Dieu de votre bonne conduite et le prié qu'il vous la continue. Et pour la troisième, que l'affaire dont je lui écrivais est de telle nature, qu'il n'y a personne sur la terre avec laquelle je puisse traiter de cette affaire, non pas même avec M. Lambert qui me tient lieu d'assistant, et auquel j'ai une parfaite confiance, comme j'en ai, de raison, à ceux à qui je me communique, mais je n'ai point parlé à qui que ce soit de la Compagnie, et l'ai prié, lui, de n'en parler à qui que ce soit. Il s'agit du salut et de la réputation d'une personne qui ne veut pas que j'en parle à autre que lui. Voilà, Monsieur, la nature de l'affaire que je traite avec lui. Au nom de Dieu, Monsieur, assurez-vous qu'il n'y a personne au monde en laquelle Dieu me donne plus de confiance qu'à vous, ni pour qui j'aie plus d'estime. Après cela je vous supplie de ranger cette icelle pensée à celle que l'esprit malin vous donna lorsque vous étiez malade; je vous assure qu'elles viennent toutes deux de la même source et tendent à la même fin; et de cela je vous en assure en la présence de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, etc.

P.-S. M. Brisacier [1] a aversion aux vœux; il m'en a parlé autrefois de la sorte. Il fut pourtant satisfait quand je lui dis que nous ne prétendions pas entrer en l'état religieux. Il m'a dit qu'il pourrait être employé dans les affaires du roi de delà; si cela a lieu, il faudra procéder avec précaution avec lui. Vous pourrez lui en dire quelque chose, comme votre pensée; tout l'effort doit être à l'égard de ceux de la Congrégation. Il suffit que vous dressiez vos principales forces de ce côté-là, et que vous fassiez agir par monsieur l'ambassadeur [2] vers Sa Sainteté. Il y a déjà quelque factum nouveau

1. M. Brisacier était supérieur des missions étrangères. Il prononça l'oraison funèbre de Mme la duchesse d'Aiguillon, en 1675.

2. L'ambassadeur était le marquis de Fontenay-Mareuil; il quitta Paris pour se rendre à Rome, le 8 avril 1647. Il avait été précédemment chargé de la même ambassade, de 1640 à 1643; et c'est à sa suite que M. Jolly, en qua-

d'autre côté à notre égard; que si monsieur l'ambassadeur n'est pas si goûté de Sa Sainteté, il suffira qu'il lui en parle une fois d'abord, et que vous fassiez vos sollicitations particulières, pas tant par raison que par recommandations, auprès de nosseigneurs, le plus que vous pourrez à l'égard de nos Français : *Mitte sapientiam et nihil deerit.*

---

130. — A UN ÉVÊQUE,

NOUVELLEMENT ÉLU.

Ses félicitations et ses vœux.

Paris, 5 novembre 1648.

Monseigneur,

J'ai éprouvé bien de la peine de ce que ma maladie et la multiplicité des affaires m'aient empêché de répondre plus tôt par lettre à l'honneur dont Votre Grandeur a daigné me prévenir. Je me reconnais incapable de vous remercier dignement soit pour cette faveur, soit pour les bienfaits dont jusqu'à présent vous avez comblé nos confrères de Rome. Mais Dieu payera pour moi cette dette de reconnaissance, et Notre-Seigneur, qui s'est fait caution des pauvres, répond déjà surabondamment à mes vœux, en vous choisissant pour faire de vous un évêque qui veuille être utile à l'Église, qui sache gouverner, et qui, se distinguant par la prudence de sa conduite, occupe dignement la place des saints. Je me réjouis et je surabonde de joie en voyant que Dieu a si grandement exalté votre prudence, qu'après vous avoir fait croître de vertu en vertu, il vous a élevé à cet honneur; nous nous confions dans le Seigneur, et nous espérons qu'après vous avoir fait opérer beaucoup de bien au profit de son Église, il vous conduira à de plus grandes choses. Avec nos actions

lité de gentilhomme, s'était rendu à Rome où, après quelques années de séjour, il entra en 1646 dans la famille de saint Vincent, dont il devait plus tard devenir le Supérieur général.

de grâces nous lui offrons aussi nos affectueuses prières. Puisse Celui qui vous a choisi pour donner la science à son peuple, vous continuer ses faveurs et conserver votre Église sans tache, sous votre conduite pastorale. Nous l'espérons d'autant plus que Dieu a apaisé les flots qui commençaient à s'agiter de delà, ainsi que la guerre qui semblait s'élever; et nous lui demanderons la paix avec instance. Quant aux conseils et à la bienveillance dont vous daignez favoriser nos confrères, je ne vous en remercie pas comme je le voudrais faire, mais seulement comme je le puis, par mes vœux et par les prières que l'impuissance de ma faiblesse forme pour vous. J'espère que la liberté surabondante de Celui qui donne à tous suppléera à mon insuffisance par les trésors de sa grâce. Si néanmoins Votre Grandeur veut m'honorer de ses commandements, elle me trouvera toujours dans la disposition de la prompte obéissance.

---

131. — A M. RIVET,

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Déférence à l'égard de messieurs les vicaires généraux. — Supporter avec patience les difficultés.

15 novembre 1648.

Monsieur,

Il se faut garder de donner aucun sujet de mécontentement à messieurs les grands-vicaires, ils sont nos maîtres, nous devons nous ajuster à leurs volontés autant qu'ils nous est possible. Lors donc qu'ils vous enverront des ecclésiastiques, la Compagnie doit les recevoir volontiers et les tenir le temps qu'ils ordonneront, et même les prêtres qu'ils y enverront pour recevoir correction, sauf à leur représenter humblement que vous êtes surchargés, s'il en est ainsi, ou les autres inconvénients qui peuvent survenir. Il est aussi fort convenable que la Compagnie suive leurs intentions

touchant les missions, pour n'en entreprendre aucune sans leur consentement, ni sans leur demander les lieux. Nous devons avoir pour maxime de ne jamais nous étonner des difficultés présentes non plus que d'un vent qui passe, parce qu'avec un peu de patience on les verra se dissiper. Le temps change tout. J'ai lu dans l'histoire des Jésuites, que le pape qui succéda à celui qui érigea leur Compagnie en religion [1] les obligea à porter un chaperon; cela leur était un peu dur, et pourtant il fallut passer par là durant sa vie; mais après sa mort, ils quittèrent aussitôt le chaperon. De même si l'on exige maintenant de vous quelque chose qui ne vous revienne pas, coulez doucement un peu de jours; la vicissitude des choses vous délivrera bientôt de cette sujétion. Dieu nous élève et nous abaisse, il nous console et nous afflige, selon qu'il nous voit disposés à profiter de ces états, etc.

---

132. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il le dissuade de quitter sa vocation.

Décembre 1648.

Monsieur,

Votre lettre ne m'a pas surpris comme vous l'avez cru, parce qu'il est dit que ceux qui voudront suivre Jésus-Christ souffriront tentation; mais elle m'a consolé, tant pour être la première que j'aie reçue de votre part, que pour venir d'une personne qui m'est chère et de qui je connais la bonté,

1. Alexandre Farnèse, élu pape sous le nom de Paul III (1534-1549) approuva l'institut des Jésuites. Le cardinal Caraffa, ancien supérieur général des théatins, fut opposé au nouvel institut; ayant été élevé à la papauté, il prit le nom de Paul IV (1655-1659). Il voulut forcer les Jésuites à porter le chaperon, comme dit saint Vincent, c'est-à-dire l'habit de chœur, et à faire l'office dans leurs églises. Ils se soumirent; mais Pie IV, qui lui succéda, leur laissa la liberté de suivre leur règle.

depuis que Dieu vous a appelé dans la Compagnie, à laquelle vous avez été à édification. Si donc maintenant vous vous trouvez inquiété du côté de vos parents, et si fort que vous êtes sur le point d'adhérer à leurs persuasions, ne vous en étonnez point; c'est une épreuve que Dieu veut faire de votre fidélité, pour vous attacher davantage à lui, après qu'il vous aura tiré de ce danger; car alors vous reconnaîtrez, mieux que vous ne faites présentement, que le monde est un trompeur, puisqu'au lieu des satisfactions qu'il promet, il ne donne que des peines d'esprit, ainsi que vous venez d'en faire l'expérience : en continuant à servir Dieu comme vous avez fait, vous jouirez d'une paix abondante et divine, qui est celle des enfants de Dieu, telle que vous l'avez déjà goûtée. Courage donc, Monsieur, ne vous rendez pas; si vous avez résisté quinze jours aux propositions qu'on vous a faites, c'est pour avoir vu qu'elles sont contraires à la volonté de Dieu et à votre vocation; et si enfin vous y avez donné lieu par quelque consentement, ce n'a pas été sans remords, sachant que vous ne le pouviez faire en conscience. Aussi n'y a-t-il rien de fait, si vous voulez renoncer à la cure et vous tenir en l'état où Dieu vous a mis.

J'espère certes, Monsieur, que vous le ferez, si vous pensez à ces raisons : 1° à cette grâce de votre vocation, par laquelle Dieu vous met en main tant de moyens de perfectionner votre âme et d'en sauver plusieurs autres (vous ne vous êtes pas élu, dit le Seigneur, mais c'est moi qui vous ai choisi ; or il ne serait pas obligé de vous donner ces grâces-là, dans une autre vocation où il ne vous aurait pas appelé) ; 2° aux bénédictions qu'il a plu à Dieu de donner jusqu'à maintenant à tous vos exercices, par lesquels vous avez fait plusieurs biens dedans et dehors, qui, outre le mérite que vous en aurez devant Dieu, vous ont mis dans l'estime et dans l'affection d'un chacun; 3° à la promesse que vous avez faite à Dieu

de le servir dans la petite Congrégation de la Mission (que si vous manquez de parole à Dieu, à qui la garderez-vous)? 4° à ces paroles de Notre-Seigneur : « Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, *qui amat patrem aut matrem plus quam me non est me dignus*[1]. (Dieu merci, vous avez quitté les vôtres pour vous donner entièrement à lui; quelle apparence donc que vous abandonniez à cette heure son parti pour retourner à vos parents); 5° enfin au regret que vous auriez à votre mort et à ce que vous auriez à répondre au jugement de Dieu, si, pour un respect humain, ou pour un bien temporel, ou pour passer la vie plus à l'aise, ou pour tout cela ensemble, quoique sous d'autres prétextes, vous tombiez dans l'infidélité que nous venons de dire et perdiez l'occasion que vous avez d'annoncer la gloire de notre Maître, tant parmi les ecclésiastiques qu'envers le pauvre peuple. A Dieu ne plaise, Monsieur, que ce malheur vous arrive !

On vous dira peut-être, comme on vous l'a déjà dit, que vous pouvez faire votre salut partout, en une cure ou en une mission continuelle. Je l'avoue ; mais je réponds qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de se sauver dans un lieu ou dans un état où Dieu ne nous veut pas, surtout après être sorti sans sujet d'une vraie vocation, telle que vous avez reconnu la vôtre. Cela étant, vous auriez grand sujet de craindre que la grâce ne vous manquât pour les fonctions d'une cure, comme pour votre propre perfection, parce que vous auriez voulu réduire vos emplois à un même lieu, lorsque la Providence les destinait à plusieurs.

De dire que vous manquez de force pour les fonctions de la Compagnie, vous savez, Monsieur, que, par la grâce de Dieu, nos fonctions sont diverses; que l'on mesure les exercices d'un chacun à la santé et au talent qu'il a, et que ceux qui

1. Matth. x, 37.

travaillent le plus ont cependant moins de peine que n'en a un curé de campagne qui fait bien son devoir.

Si l'on vous objecte que vous êtes plus obligé aux âmes de vos proches qu'à des étrangers, dites hardiment qu'une mission que vous procurerez à leur paroisse leur fera plus de bien pendant un mois ou trois semaines que vous ne sauriez faire parmi eux en toute votre vie, parce que la hantise diminue l'estime et l'ôte souvent tout à fait; et alors on est incapable de faire aucun fruit : c'est pour cela que rarement on est prophète en son pays. Aussi Notre-Seigneur ne retourna qu'une fois à Nazareth; et cette fois-là, les habitants le voulurent précipiter du haut d'un rocher en bas, ce qu'il permit peut-être pour apprendre aux ouvriers évangéliques qu'ils sont en danger, retournant chez eux, de déchoir de la haute estime où leurs œuvres les ont élevés et de tomber dans quelques honteux désordres. Pour cela encore, ne voulut-il pas que deux des disciples retournassent chez leurs parents, lorsqu'ils lui demandèrent congé, l'un d'aller enterrer son père, l'autre d'aller vendre son bien pour le distribuer aux pauvres.

Si vous dites que vous êtes obligé d'aller assister votre mère, cela est vrai dans un seul cas, qui est qu'elle fût dans la disette des choses nécessaires à la vie et que, sans votre secours, elle fût en danger de mourir de faim; mais, grâce à Dieu, elle est assez accommodée des biens de ce monde et se peut passer de vous à l'avenir, ainsi qu'elle a fait par le passé.

Mais j'empêcherai, me direz-vous, les procès et les divisions dans la famille : c'est une question, Monsieur, si vous le feriez; vous devriez plutôt craindre que votre mère, vos frères ou vos sœurs ne vous attirassent à leurs passions et ne vous embarrassassent avec eux dans les intérêts temporels, ce qui n'arrive que trop aux ecclésiastiques qui s'en veulent mêler.

Vous pouvez ajouter que vous êtes déjà engagé à ce bénéfice, et que M. N., qui vous l'a confié, trouverait mauvais si, après l'avoir accepté, vous veniez à vous en dédire; certes, Monsieur, il vaut mieux manquer à un homme que de faillir envers Dieu, puisque vous ne pouvez satisfaire à tous les deux dans cette occasion, ayant déjà renoncé, pour l'amour de ce même Seigneur, à toute sorte de bénéfices; mais tant s'en faut que ce bon monsieur s'en fâche : il sera très édifié que, pour accomplir votre première résolution, vous lui renvoyiez ses provisions [1].

Pour toutes ces raisons, je veux espérer, Monsieur, que tout de nouveau vous vous donnerez à Dieu, pour le servir dans la Compagnie, selon ses desseins éternels, sans plus penser à la cure et à la parenté, que pour vous en éloigner d'effet et d'affection, et pour les recommander à sa miséricorde; car ainsi sa divine bonté vous continuera ses bénédictions et les répandra sur les âmes qui vous touchent, à cause de vous. Je l'en prie de tout mon cœur.

---

133. — AU FRÈRE LÉONARD [2].

Il l'engage à offrir à Dieu la fatigue inséparable de l'office de la cuisine. — Difficultés et contradictions qui s'y rencontrent.

(1649).

Cher frère,

Je loue Dieu de vos bonnes dispositions de corps et d'esprit. Je crois bien qu'il vous reste quelque petite incommodité; mais c'est, comme vous dites, pour exercer la patience, sans laquelle on avance peu en la solide vertu. Vous ne la pratiquez pas seulement en cela, mais en faisant toujours le même office, et un office tel que le vôtre, où on n'a jamais fait

1. Provisions, se dit des lettres par lesquelles un bénéfice était dévolu à quelqu'un.

2. Né à Paris le 17 octobre 1626; reçu en 1644.

et où l'on a affaire à tout le monde. Il est vrai que vous y honorez la Providence divine qui pourvoit aux besoins de toutes ses créatures; mais comme elle ne les contente pas toutes, aussi ne pouvez-vous pas si bien faire, que vous n'ayez à supporter quelque petite contradiction et que vous ne sentiez de l'aversion pour quelques-uns. Grâce à Dieu, vous passez par-dessus ces sentiments, et témoignez autant de douceur et d'affabilité que la chaleur du climat et les ardeurs du feu vous le permettent. Continuez, mon cher frère; bienheureux ceux qui souffrent, et bienheureux serez-vous de vous consumer pour Dieu, ainsi qu'a fait Notre-Seigneur sur la croix. Je vous souhaite en abondance les fruits de sa précieuse mort, afin que vous viviez éternellement avec lui. Adressez-lui bien votre intention, afin que rien ne se perde de tant d'actions que vous faites, mais que votre travail soit tout d'or, et votre âme richement parée devant son époux, etc.

---

134. — A M. NORAIS[1].

Il compatit à ses peines, mais il lui rappelle que les croix sont le plus excellent don de Dieu à une âme.

5 février 1649.

Monsieur,

Mon Dieu, Monsieur, que j'ai senti, et sens au moment que je vous parle, de la douleur de la perte que vous avez faite au pillage qui a été fait en votre maison d'Orsigny! Je vous avoue, Monsieur, que le dommage que nous avons reçu et que nous pouvons encore recevoir ne m'est rien en comparaison. Nos péchés nous ont rendus coupables de toutes ces pertes; mais vous, Monsieur, qu'avez-vous fait et qu'a fait notre bonne Mademoiselle, que Notre-Seigneur a

1. M. Norais, ami de la Congrégation, qui habitait tout près de la ferme d'Orsigny, appartenant à la Compagnie.

chargée d'une si pesante croix que celle de sa longue et douloureuse maladie? Il vous a visités tous deux par une longue et fâcheuse maladie et en vos biens; quel nom donnerez-vous à cette conduite de Dieu sur vous? Certes, Monsieur, je n'en vois pas de plus rapportante en quelque façon qu'à celle qu'il a tenue sur Job, qu'il a affligé en ces trois manières. O Monsieur! quel bonheur d'être traité en ce monde comme ce grand saint, que Dieu montrait comme le parangon des justes, qui ne dit ni ne fit jamais rien qui déplût à sa divine Majesté; ajoutez à cela, Monsieur, que c'est Dieu qui l'a fait, sans l'ordre duquel rien ne se fait, et que sa divine bonté, qui vous chérit plus tendrement que jamais père n'aima son enfant, l'a fait pour se glorifier en vous deux, pour sanctifier vos chères âmes de plus en plus, et pour faire voir au ciel et à la terre l'amour qu'il a pour vous et l'estime qu'il fait de votre vertu, puisqu'il la met à une telle épreuve.

Un païen nous apprend qu'en ces occasions il se faut soumettre à la Providence; et le Fils de Dieu, qui l'entendait mieux que lui, nous dit que c'est être bien heureux que de souffrir en pareilles rencontres, et que sa gloire est la récompense de ceux qui le font avec patience pour l'amour de lui. Il le faut bien dire : un esprit moins bien appris en l'école de Jésus-Christ que M. et Mlle Norais l'accepterait, parce que c'est une nécessité et qu'il n'y a point de remède; mais je m'assure que votre piété, qui sait bien que la charité convertit la nécessité en vertu, par l'agrément du bon plaisir de Dieu, dans toutes les afflictions que nécessairement nous souffrons, saura bien entrer en cette béatitude et en rapporter le mérite de la gloire. Selon cela, Monsieur, il est vrai de dire que ce qui paraît une perte pour vous selon la chair, est un grand avantage selon l'esprit et un grand sujet de rendre grâce à Dieu, etc.

135. — AUX DAMES DE LA CHARITE.

Il promet un échange de mutuelles prières. — Quelle conduite à tenir à l'égard des œuvres en ces circonstances critiques. — S'il est nécessaire, emprunter pour faire face aux nécessités les plus pressantes.

11 février 1649.

Mesdames,

La providence de Dieu m'ayant éloigné de vous, je ne laisse pas de vous voir souvent au saint autel et de vous offrir, vous et vos familles, à Notre-Seigneur, dans la confiance que j'ai que votre charité demande à Dieu miséricorde pour moi. Je vous supplie très humblement, Mesdames, de me faire cette grâce et de vous assurer que, s'il plaît à Dieu d'avoir égard aux prières que je lui offre et continuerai de lui offrir incessamment pour vous, que vous serez consolées et protégées de sa spéciale protection, dans les communes afflictions dont il plaît à sa divine Majesté de nous éprouver.

Vous aurez pu savoir, Mesdames, comment Dieu m'a donné l'occasion d'aller visiter les maisons de notre petite Compagnie, où je m'en vais avec dessein de revenir lorsque l'état des choses le permettra. Que ferons-nous cependant, Mesdames, des œuvres que le bon Dieu vous a commises, particulièrement de la Charité, de l'Hôtel-Dieu et des pauvres enfants trouvés ? De vérité il semble que les misères particulières vous dispensent du soin des publiques, et que nous aurions un bon prétexte, devant les hommes, pour nous retirer de ce soin ; mais certes, Mesdames, je ne sais pas comment il en irait devant Dieu, lequel nous pourrait dire ce que saint Paul disait aux Corinthiens qui se trouvaient en pareil accessoire [1] : « Avez-vous encore résisté jusqu'au sang ? » ou pour le moins avez-vous encore vendu une partie des joyaux que vous avez ? Que dis-je ? Mesdames, je sais qu'il y en a plusieurs d'entre vous (et je crois le même de tant que vous

1. Cas.

êtes) qui avez fait des charités, lesquelles seraient trouvées très grandes, non seulement en des personnes de votre condition, mais aussi en des reines; les pierres le diraient si je m'en taisais; et c'est pour l'excellence de vos cœurs incomparablement charitables que je vous parle de la sorte. Je me garderais bien d'en user ainsi à l'égard d'autres personnes moins animées de l'esprit de Dieu que vous êtes.

Mais que ferons-nous donc? Il semble qu'il est à propos de mettre en question, Mesdames, s'il est expédient que vous fassiez la grande assemblée qu'on avait proposée; quand? où ? et comment ? Il y a des raisons pour et contre. Il semble premièrement qu'elle se doit faire, à cause que c'est l'usage d'en faire une environ ce temps-ci; et en second lieu, les besoins étant extraordinaires, il semble que les moyens d'y remédier doivent être aussi extraordinaires, comme ceux d'une assemblée générale.

Contre cela, il semble qu'elle ne soit pas de saison présentement à cause du trouble dans lequel on est, qui inquiète les esprits et refroidit la charité; peut-être que plusieurs dames appréhendent de s'y rendre, et que celles qui s'y trouveront, si elles n'ont une charité qui passe le commun, s'entrefroidiront les unes les autres; et puis madame la princesse [1] n'y étant pas, ni Mmes d'Aiguillon et de Brienne [2], il semble qu'il y aurait quelque chose à souhaiter, surtout si l'on pensait à faire quelque changement en la substance de l'œuvre.

Voilà, Mesdames, le pour et le contre qui me tombent dans l'esprit présentement : vous examinerez cela, s'il vous plaît, à la pluralité des voix.

Mme la duchesse d'Aiguillon me dit, lorsque je partis de Saint-Germain, ou m'a écrit depuis, que la reine lui avait dit qu'elle enverrait quelque chose pour les pauvres enfants

1. La princesse Charlotte de Montmorency, princesse de Condé.

2. Mme de Brienne, femme du ministre d'État.

trouvés ; je ne sais si elle l'a fait. J'ai prié M. Lambert de leur envoyer un peu de blé, et j'ai écrit à Mme la présidente de Lamoignon, afin qu'elle ait agréable de s'employer vers Messieurs de la ville pour donner escorte au blé, au dedans et au dehors de la ville ; je ne sais non plus ce qui en a été fait ; si cela n'est exécuté, je prie l'un et l'autre par celle-ci de faire ce qu'il faudra pour cet effet. Et parce que cela ne suffit pas, voyez, Mesdames, s'il est à propos d'emprunter, comme officières de la Charité, quelque somme de deux ou trois mille livres, pour subvenir aux besoins plus pressants.

J'écris à M. Lambert qu'il s'oblige aussi en votre nom ; que si l'on a peine à s'obliger, il est expédient de faire un effort chacun de nous à cet effet. En ce cas, je prie M. Lambert de faire ce qu'il faudra de notre part. J'avoue, Mesdames, que ce que je dis est un peu chargeant ; mais cela serait encore plus vrai, si je le disais à des personnes moins charitables que vous. Après tout, je prie Notre-Seigneur, qui préside les assemblées qui se font en son nom, comme la vôtre, qu'il vous fasse connaître ce qu'il désire de vous en cette occasion, et vous fasse la grâce de l'accomplir.

Ces grandes froidures m'ont retenu en ce lieu et le feront encore jusqu'à ce que le temps soit adouci ; alors j'espère partir pour le Mans ou pour Angers, ou pour tous les deux : j'espère recevoir là le résultat de votre assemblée, si M. Lambert ne me l'envoie ici par un exprès. Je prie Dieu cependant qu'il bénisse et sanctifie de plus en plus votre même assemblée et vos chères personnes. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mesdames, votre, etc.

136. — A M. DU VERGNES,

OFFICIAL DE CAHORS (DE PRÉSENT A PÉRIGUEUX).

Il fait l'éloge de Mgr l'évêque de Périgueux. — Il prie Dieu de lui continuer ses bénédictions. — Il se fera un devoir d'être à sa disposition pour prendre la direction du séminaire.

Paris, 4 septembre 1649.

Monsieur,

J'ai reçu votre paquet avec le respect et la joie que je dois et à votre personne et aux sujets de consolation qu'elle contient. Vous pouvez penser, Monsieur, si c'est de bon cœur que j'ai rendu grâces à Dieu de celles qu'il a faites à monseigneur de Périgueux [1], et des services signalés que réciproquement il rend à sa divine Majesté. Vous m'avez fort obligé, Monsieur, de m'envoyer ses ordonnances synodales; je les ai trouvées signées de leur auteur, et d'un grand présage des bénédictions sur son diocèse; sa piété et son zèle incomparables ont toujours fait espérer des actions semblables. Dieu le conserve à l'Église un siècle tout entier! Je ne réponds rien, Monsieur, à la congratulation que vous me faites à son occasion, sinon que je ne la mérite aucunement; il paraît aussi que sa vocation est purement de Dieu et non l'ouvrage des hommes.

Je n'ai guère tardé d'envoyer au gazetier votre billet sur la conversion du seigneur que vous savez. Plaise à Dieu de bénir de plus en plus les travaux de ce grand prélat, afin qu'ils portent d'heureux fruits! Vous savez, Monsieur, que nous sommes tous dédiés au service de nosseigneurs les évêques. Si monseigneur de Périgueux nous commande de prendre soin de son séminaire, nous lui enverrons des meilleurs sujets que nous aurons, et cela quand il lui plaira; si vous jugez qu'il soit à propos de l'en assurer, je vous prie de le faire. Je veux dire au cas qu'il le souhaite et non autre-

1. Mgr Philibert de Brandon, évêque de Périgueux, 1646-1652.

ment. Il est à désirer que toutes les affaires se fassent par le saint mouvement de Dieu, plutôt que par la persuasion de quelqu'un.

Je prie Notre-Seigneur qu'il nous rende dignes de l'honneur de votre bienveillance, et moi de celui que j'ai d'être, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Au cas que Monseigneur ait agréable de se servir de nous, il nous obligerait de nous le faire savoir deux mois auparavant l'établissement, afin que nous disposions autant d'ouvriers qu'il en désirera.

---

137. — AU FRÈRE RIVET,

A CONDOM.

Il le presse de se rendre à la Rose ou à Agen. — Il énumère les raisons qui le doivent attacher à sa vocation, et les dangers qu'il trouvera dans le monde.

5 septembre 1649.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre avec consolation d'un côté, pour ce que c'était votre lettre, et d'un autre avec affliction, pour le sujet qu'il y a de craindre que vous succombiez aux attraits qui vous invitent à quitter votre vocation. Vous voyant dans ce danger, j'ai obligation de vous prêter la main pour vous en tirer, comme je fais par mes prières et par mes lettres. Je vous ai déjà écrit deux fois (et voici la troisième) à ce que vous retourniez à la Rose ou à Agen. J'ai prié monseigneur de Condom [1] de l'avoir agréable, et il y a consenti après que son maître d'hôtel serait de retour. Or je sais qu'il est maintenant chez lui; et vous, mon frère, vous n'êtes pas chez vous. A quoi tient-il? Vous souvenez-vous point des lumières que Dieu vous a données tant de fois dans vos oraisons, qui vous ont fait résoudre devant sa divine Majesté et témoigner

1. Mgr Jean d'Estrades, évêque de Condom, 1647-1660.

publiquement à toute la Compagnie que vous mourriez plutôt que d'en sortir; et voilà qu'à la moindre occasion, où il ne s'agit ni de mort, ni de sang, ni de menaces, vous vous rendez sans une résistance telle que le mérite une promesse faite à Dieu, qui est un Dieu ferme, jaloux de son honneur et qui veut être servi à son gré. Il vous a appelé en la Compagnie, vous n'en doutez pas. Il vous y a même conservé contre les efforts de votre propre père, qui a voulu vous avoir auprès de lui; et vous avez mieux aimé suivre l'Évangile que de le contenter.

Vous avez vécu parmi nous avec édification, de sorte que Notre-Seigneur a toujours été honoré en votre personne. Voulez-vous maintenant vous en dédire, abuser de ses grâces, vous jouer de sa bonté et tomber dans les repentirs où d'autres sont tombés par ce désordre ? Je n'en ai point vu sortir d'aucune communauté à qui Dieu ait fait les grâces que vous avez reçues de sa bonté, qu'un mois après il n'ait ressenti en sa conscience les reproches de Dieu, et en sa vie mille déplaisirs.

Mais j'ai intention de toujours plaire à Dieu, me direz-vous. Hélas! on ne manque jamais de bons prétextes; et si vous vous examinez bien, vous trouverez que ce n'est pas pour vous rendre meilleur, plus soumis, plus détaché du monde et de vos aises, plus humble, plus mortifié et plus uni au prochain par charité, ainsi qu'il le faut être pour devenir plus agréable à Dieu. Vous pensez néanmoins, mon cher frère, lui faire service et faire votre salut en vous éloignant de la voie de perfection; c'est un abus. Si déjà vous n'étiez pas entré dans cette voie des parfaits, à la bonne heure; mais saint Paul dit que ceux qui ont été une fois illuminés, et ont goûté la parole de Dieu, s'ils retombent, ne peuvent que très difficilement être renouvelés à pénitence. Comment vous persuadez-vous de vous pouvoir conserver en retournant au

monde, puisque n'y étant pas vous avez tant de peine à vous surmonter ? Je n'appelle pas monde la maison de monseigneur de Condom ; mais vous n'en seriez pas loin, et peut-être que vous n'y seriez pas longtemps.

Dieu nous laisse aller de mal en pis quand nous sortons de l'état où il nous a mis. La défunte reine mère fit un jour commandement à monseigneur le cardinal de Bérulle de lui renvoyer un prêtre qui s'était retiré à l'Oratoire. Ce saint personnage lui fit réponse qu'il ne pouvait pas ôter à Dieu un jeune homme qui s'était donné à lui, et qu'il ne voulait pas être responsable de son salut. Je me suis servi de cet exemple envers monseigneur de Condom, afin qu'il m'excuse si je ne puis consentir à votre retraite. Non, mon cher frère, je ne puis y consentir pour cette raison que ce n'est pas la volonté de Dieu, et qu'il y aurait du risque pour votre chère âme. Si vous croyez le contraire, au moins ne sortez point que par la même porte que vous êtes entré en la Compagnie. Cette porte sont les exercices spirituels, lesquels je vous prie de faire auparavant que de vous résoudre à une séparation de cette importance. Si la maison de la Rose ne vous revient pas, ni celle d'Agen non plus, venez-vous-en à Richelieu. Vous serez bien reçu partout. La bonté de votre cœur a gagné toutes les affections du mien, et ces affections n'ont autre but que la gloire de Dieu et votre sanctification. Vous le voyez ainsi, je le sais bien, et vous savez aussi que je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

138. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il indique que les troubles de la France sont cause du peu de reconnaissance témoignée à un prélat pour de réels services. — Les réponses du Pape seront reçues avec une parfaite obéissance. — Il le félicite d'attendre de Dieu seul le succès de ses démarches. — Mort édifiante d'un frère décédé à Saint-Lazare.

Paris, 10 septembre 1649.

Monsieur,

Vous avez juste sujet de vous exclamer, comme vous le faites, de voir les services de Mgr de Ferentilly si peu reconnus de la France; mais aussi y a-t-il de quoi excuser monsieur le cardinal, soit à cause des empêchements que les troubles lui ont donnés, que de ceux qui lui restent pour les raisons que je vous ai écrites. Certes ce n'est pas faute de bonne volonté (je lui en ai toujours trouvé beaucoup pour ce bon prélat), mais par impuissance s'il ne le lui témoigne pas.

La dispense de M. de la Haye Aubert, touchant le vicariat d'Aumale, sera scellée au premier jour du sceau, comme j'espère ; je vous ferai savoir ce qu'elle coûtera.

Nous attendons avec patience cette bénite réponse du Pape, et croyons avec foi que la volonté de Dieu nous sera connue par icelle; et partant nous nous y conformerons sans réplique, moyennant sa sainte grâce. Je suis ravi que votre sentiment soit contraire à celui de donner de l'argent pour réussir en cette affaire, et que vous veuillez en attendre le succès de la seule Providence. Mon Dieu, Monsieur, que je souhaite fort que la Compagnie soit fortement établie sur cette maxime qui a la foi pour fondement ! je ne vous ai écrit cette proposition tortue que pour vous dire qu'elle m'avait été suggérée par M. le C. Gr. ; et derechef je vous assure que je suis fort édifié de ce que vous la rejetez.

Je le suis encore beaucoup des stations que vous avez faites

aux sept églises en considération du déshonneur rendu ici au Saint-Sacrement, dont je vous remercie.

M. Duguin [1], qui était en Hybernie, est ici depuis quelques jours ; il a laissé à Saint-Méen le frère Patriarche, non encore remis de l'altération de son esprit, pour laquelle M. Brin nous les a renvoyés, bien qu'il s'en trouve mieux notablement. On me mande que ce bon frère, tel qu'il est, est à grande édification à la Compagnie, tant il est cordial, gracieux, agissant et tout à Dieu. Nous venons d'en perdre un quasi semblable : il est mort céans, il n'y a que quatre ou cinq jours, et au bout de dix-huit ou vingt mois qu'il y a été reçu. Toute la communauté le regrette, et moi j'en suis encore affligé, bien qu'en cela et en toute autre chose j'adore de tout mon cœur la conduite de Dieu. Ce bon enfant s'appelait Simon, et était venu du Mans. Je vous prie de prier et de faire prier pour son âme et aussi pour la mienne, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

139. — A MGR L'ÉVÊQUE DU MANS [2].

Il le prévient que de nombreux compétiteurs demandent au roi des bénéfices que le prélat a conférés, sous prétexte que la collation est nulle, parce qu'il n'a pas fait enregistrer son serment de fidélité. — Remplir cette formalité au plus tard, pour couper court à ces compétitions.

1er octobre 1649.

Monseigneur,

Je me donne la confiance de vous écrire la présente pour vous faire offre, avec toute l'humilité et le respect que je le puis, de mon obéissance perpétuelle; je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir agréable, et que je vous donne avis qu'il y a ici quantité d'ecclésiastiques, même de quelque condition, qui demandent les bénéfices qui ont vaqué et que vous avez donnés depuis votre sacre

1. Germain Duguin, né en Hybernie en 1620; reçu à Paris le 26 août 1645.
2. Philibert de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, 1648-1671.

(et entre les autres l'archidiaconé et la chanoinie que vous avez donnés), faute par vous, Monseigneur, d'avoir manqué de faire enregistrer à la Chambre des Comptes votre serment de fidélité; faute de quoi, Monseigneur, on prétend que vous n'avez pu disposer de ces bénéfices.

Le dernier qui m'a pressé pour cela, c'est un aumônier du roi qui le demande pour un sien frère; il m'amena un docteur de Sorbonne, fort intelligent en ces matières bénéficiales, pour me persuader que c'est au roi à donner ces bénéfices; mais par la grâce de Dieu je tins ferme, et (comme je le pense) avec raison. Néanmoins, parce que ces gens qui les demandent sont en grand nombre et pourraient obtenir ces bénéfices par quelque autre moyen, j'ai pensé, Monseigneur, que, faisant profession particulière de servitude à l'égard de nosseigneurs les évêques, et particulièrement envers ceux qui nous font la grâce de nous supporter dans leurs diocèses, comme vous le faites, avec beaucoup de bonté, dans le vôtre, Monseigneur, j'ai pensé, dis-je, que je vous en devais donner avis, à l'effet qu'il vous plaise de faire enregistrer votre serment de fidélité, pour ôter le prétexte de ces gens-ci, et des autres qui se pourront remuer pour cela. J'ai fait difficulté de me donner la hardiesse que je prends de vous écrire, Monseigneur, dans le doute si vous l'auriez agréable; mais l'importance de la chose et la crainte de manquer à ce que je vous dois m'ont fait aimer mieux tomber dans la témérité que dans le défaut de fidélité au service que je vous dois, Monseigneur, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

140. — A M. GICQUEL,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il le prie de se donner à Dieu pour accepter tous les emplois. — Avoir grand soin des cérémonies; elles vont quasi de pair avec les divins commandements. — Les exécuter telles qu'on les fait à Saint-Lazare.

5 décembre 1649.

Monsieur,

La difficulté que vous avez à faire le débit de la dépense des missions m'oblige à vous prier de vous bien donner à Dieu pour agréer toute sorte d'emplois. Vous devez estimer, Monsieur, que vous faites sa volonté quand vous accomplissez les ordres qu'on vous donne, et vous persuader qu'on s'éloigne de cette divine volonté quand on suit son propre choix. Ce serait assez de vous dire cela, même au regard des cérémonies; mais il y a plus, c'est qu'elles sont grandement recommandées dans les saintes Écritures, où elles vont quasi de pair avec les divins commandements; ce qui a fait penser que Dieu est autant honoré par les cérémonies, quand elles sont faites dans son esprit, comme il l'est par l'observance de sa loi. Et de là, vous pouvez juger de quelle importance est cet exercice, et s'il n'y a pas de la tentation à s'en faire exempter. Au nom de Dieu, Monsieur, tenons-nous dans l'indifférence; appliquons-nous d'une égale affection à tout ce que l'obéissance nous marquera, soit agréable ou désagréable. Nous sommes à Dieu par sa grâce; que désirons-nous autre chose que de lui plaire? Si l'on nous contredit, ce n'est pas merveille; quel mérite y a-t-il de ne l'être pas? et qui est celui qui s'en peut garantir? Faut-il pour quelque petite contradiction se désister de faire le bien, et un bien tel qu'est celui de glorifier Dieu? La personne dont vous m'écrivez, qui trouve à redire à vos cérémonies, a grand tort d'agir comme elle agit; mais j'espère qu'elle ne le fera plus. Je lui en ai touché un mot, et peut-être que je lui ferai encore mieux connaître sa faute à la première occasion.

Nous vous enverrons quelqu'un bientôt, Dieu aidant, pour convenir des mêmes cérémonies que nous faisons ici, afin qu'en cela comme au reste nous tâchions d'être uniformes. Je loue Dieu du bien que l'on me mande de vous, qui êtes à exemple de delà. J'en ai le cœur plein de consolation, etc.

---

141. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il l'encourage dans la peine. — Il lui promet la victoire dans ses luttes. — Il lui propose de le faire remplacer dans son office.

Saint-Lazare-lès-Paris, 1650.

Monsieur,

Il faut bien dire qu'en faisant souffrir à l'esprit malin le mauvais traitement que vous lui faites souffrir, et en lui faisant la rude guerre que vous lui faites, il n'est pas étonnant qu'il vous livre de si rudes assauts...

Mais Notre-Seigneur vous aidera dans les services que vous rendez aux âmes qu'il a rachetées de son sang précieux. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez bon, ne rendez point les armes : il s'agit de la gloire de Dieu, du salut peut-être d'un million d'âmes et de la sanctification de la vôtre. Ressouvenez-vous, Monsieur, que vous avez Dieu avec vous, qu'il combat avec vous, et qu'infailliblement vous vaincrez. Le démon peut aboyer, mais non pas mordre ; il peut vous faire peur, mais non pas du mal ; et de cela je vous en assure devant Dieu, en la présence duquel je vous parle : je douterais fort autrement de votre salut, ou pour le moins je craindrais que vous vous rendissiez indigne de la couronne que Notre-Seigneur vous va façonnant, tandis que vous travaillez si heureusement pour lui. La confiance en Dieu et l'humilité vous obtiendront la grâce qu'il vous faut pour cela : que si vous êtes si fort pressé de la tentation, suspendez la confes-

sion et appliquez-vous aux accommodements. Dites à M. N... que je vous ai prié d'en user de la sorte, et que, s'il le faut, je vous enverrai un prêtre ou deux des Bons-Enfants pour confesser à votre place. Je vous fais cependant une nouvelle oblation de mon cœur, et salue M. N... et le reste de la famille, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

142. — A M. N...

Il lui rend compte de l'état de sa fille, qu'on avait cru obsédée. — Après sa guérison, elle est entrée en religion, contrairement à son avis.

(1650).

Monseigneur,

M. le comte de Bourlemont et M. l'abbé son fils m'ont fait l'honneur de me dire que Votre Grandeur aurait agréable que je lui rendisse compte de l'état de Mlle Dalvie, votre fille, afin que de là Votre Grandeur puisse juger ce qui lui sera le meilleur ; ce que je leur promis que je ferais d'autant plus volontiers, Monseigneur, que je dois à une particulière bénédiction de Dieu l'occasion de servir Votre Grandeur illustrissime.

Il y a trois ou quatre mois que j'eus ordre de M. l'official de Paris de visiter mademoiselle votre dite fille, sur ce que M. le comte du Maine lui avait demandé permission de la faire exorciser, selon l'avis que plusieurs personnes de grande piété lui avaient donné, qu'elles craignaient que cette bonne enfant ne fût travaillée de quelque possession ou obsession maligne. Le sujet qu'elles avaient de le croire était l'aversion qu'avait cette bonne fille des choses de Dieu, qui était venue à tel point (depuis son enfance qu'elle était à la Ville-l'Évêque auprès de Mme de Longueville), qu'il y avait trois ans qu'elle ne priait point Dieu, et environ deux ans qu'on l'avait tenue enfermée dans une chambre au Port-

Royal, sans entendre la sainte messe. Ce fut donc là le sujet qui fit avoir cette opinion à ces bonnes âmes, et la raison pour laquelle j'eus le bien de la voir. D'abord elle montra son état avec jugement et candeur; car elle a l'esprit fort bon et solide, incomparablement au delà du commun des filles, mais un peu mélancolique.

Ma pensée fut d'abord qu'il n'y avait que cette humeur mélancolique qui la travaillait; le respect que je devais néanmoins à ceux qui étaient d'avis qu'il y avait quelque obsession maligne, fit que je soumis mon jugement au leur, et que, faisant mon rapport à M. l'official, je lui dis que je pensais qu'il n'y avait point d'inconvénient que M. Charpentier (c'est un ecclésiastique d'insigne piété de cette ville) lui fît quelques exorcismes secrets, doucement et sans provoquer l'esprit malin au dehors, plutôt par imprécation que par exécration, qui était l'avis du R. P. général de l'Oratoire [1], ce qui ne fut point exécuté à cause de la maladie dudit sieur Charpentier.

Cependant il plut à Dieu envoyer à mademoiselle votre fille une maladie assez grande et dangereuse, en laquelle son esprit s'ouvrit. M. et Mme la comtesse du Maine, craignant pour son salut, la portèrent à se confesser à moi, ce qu'elle fit, d'une confession générale de toute sa vie passée, avec la plus grande exactitude que j'aie jamais vue (car elle y employa trois ou quatre heures à diverses reprises, et ce fut en cette action en laquelle je me confirmai en l'opinion que j'avais eue auparavant); et la maladie ayant été un peu longue et en quelque espèce de langueur, il me sembla qu'elle était rentrée dans le travail de la même humeur. Or, comme elle fut guérie néanmoins, elle s'en trouva tout à fait délivrée, de sorte qu'elle demanda à se confesser de nouveau à moi et à communier,

1. Général de l'Oratoire. C'était le père Bourgoing, que saint Vincent avait remplacé à la cure de Clichy en 1613.

ce qu'elle n'avait pas fait pendant sa maladie, et fit ces actions avec liberté d'esprit comme aurait fait une autre personne.

A quelque temps de là, elle demanda à être religieuse et qu'on la reçût à Port-Royal; aussitôt qu'elle me le dit, je lui répondis qu'il n'était pas temps et qu'il lui fallait pour le moins un an avec madame sa tante, et qu'elle l'emmenât prendre l'air des champs avant de penser à l'exécution de ce dessein; et je lui ai dit la même chose toutes les fois que M. et Mme la comtesse du Maine et elle m'ont fait l'honneur de m'en parler.

Cela pourtant ne l'a pas empêchée de poursuivre secrètement son entrée en religion, ni d'alléguer quantité de raisons, partie fondées sur les jugements de Dieu, et partie sur ce qu'elle ne pouvait supporter les façons de faire du monde. Ce qu'ayant su MM. de Bourlemont et ayant fait entendre à M. et Mme la comtesse du Maine que l'intention de Votre Grandeur était qu'elle entrât en religion, après quelques difficultés de part et d'autre, ils y ont acquiescé, quoique avec grand'peine, dans l'appréhension que cette bonne enfant ne rentrât dans la même humeur; et moi, après avoir représenté à mesdits sieurs de Bourlemont le danger dans lequel on mettait cette bonne fille, et eux, passant par-dessus toutes les difficultés, estimant que c'était votre intention, ils l'ont mise non au Port-Royal, mais en un monastère des Jacobines [1].

Voilà, Monseigneur, ce qui s'est passé en cette affaire, et ce que ces MM. de Bourlemont ont jugé à propos que j'écrivisse à Votre Grandeur; ce sera à elle, Monseigneur, à juger à présent ce qui sera le meilleur pour la conduite de cette bonne fille. J'ai de la peine de vous entretenir de cette sorte de discours; mais j'ai cru, Monseigneur, y être obligé selon ma conscience, et que vous ne l'auriez pas désagréable, puis-

1. Monastère de religieuses dominicaines.

qu'il y va du danger du salut de mademoiselle votre fille. Que s'il plaisait à Dieu me faire digne de rendre à Votre Grandeur quelque service plus agréable, sa divine bonté sait que j'en ai un très grand désir, et qu'il n'y a personne au monde sur qui Notre-Seigneur ait donné à Votre Grandeur plus de pouvoir que sur moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

143. — AU FRÈRE PIERRE LECLERC[1].

Il se félicite de la simplicité avec laquelle il découvre son intérieur, l'engage à persévérer dans sa vocation. — Le changement de lieu ne fait pas disparaître les tentations.

(1650).

Cher frère,

Dieu soit loué de ce que vous m'écrivez ainsi tout bonnement le bien et le mal que vous me dites être en vous; c'est ainsi, mon cher frère, que les âmes saintes et candides comme la vôtre ont accoutumé d'en user; aussi voit-on à l'œil que Notre-Seigneur les bénit beaucoup et leur fait beaucoup de grâces. Et c'est aussi cet esprit que l'ennemi de notre salut hait et redoute beaucoup, parce que ce sont les armes qui détruisent tous les pernicieux desseins qu'il a de tout temps de nous perdre ; il n'a jamais plus grand dépit que lorsqu'il voit que ses artifices et ses méchancetés sont découvertes; et de là vient que l'on a vu tant et tant de personnes sollicitées par lui à des choses mauvaises, lesquelles à la première déclaration qu'elles en ont faite, ou à leurs supérieurs ou à leurs directeurs, en ont été délivrées.

C'est aussi, mon cher frère, ce que Notre-Seigneur fera à votre égard, si vous lui êtes fidèle et que vous persévériez dans votre vocation, qui est le lieu où la Providence vous a mis et de quoi il saura bien vous demander compte à votre mort, si vous ne lui tenez la parole que vous lui avez donnée

1. Né à Meaux, le 24 juin 1624; reçu le 28 avril 1644.

d'y vivre et d'y mourir. Cela étant ainsi, mon cher frère, comme vous n'en devez nullement douter, voyez si vous n'avez pas bien sujet de ne point écouter les tentations qui vous viendront de ce côté-là.

De dire que le changement de maison vous délivre de toutes vos peines, croyez-moi, mon frère, c'est un abus de le croire et un piège que vous tend le diable; car nous nous portons toujours nous-mêmes et nos imperfections aussi, en quelque lieu que nous allions; et le diable ne nous moleste pas moins, bien souvent, en un lieu qu'en un autre, voire même quelquefois il le fait davantage, notamment quand on a procuré le changement avec trop d'empressement, ou avec moins de conformité à la volonté de ceux que Dieu a établis pour la conduite de nos âmes et de nos personnes.

Je ne vous dis pas ceci, mon cher frère, pour vous blâmer de votre procédé, puisque vous n'avez agi que dans l'ordre et suivant l'avis de votre directeur, mais seulement pour vous avertir d'y prendre garde à l'avenir, et de vous laisser conduire; et surtout d'avoir un grand respect pour les prêtres, desquels Dieu, parlant dans la sainte Écriture, dit qu'ils sont comme sa bouche. Et ressouvenez-vous, mon cher frère, que sainte Catherine de Sienne, toute sainte qu'elle était, s'estimait néanmoins bienheureuse de baiser de sa bouche la terre sur laquelle ils avaient marché.

Voilà, mon cher frère, tout ce que je vous dirai sur ce sujet quant à présent, parce que je suis pressé d'ailleurs. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

144. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il répond à quelques faux rapports. — Il relève le courage de M. Alméras et l'engage à se modérer. — Il lui recommande de ne recevoir les missionnaires qui se présentent, que s'ils ont leur lettre d'obédience.

13 janvier 1650.

Monsieur,

Je vous prie d'assurer M. d'Authier de trois choses : 1° que je n'ai jamais dit ni fait aucune chose contre lui, ni contre sa sainte congrégation, mais bien le contraire ; 2° que je n'ai point su l'affaire de M. Deslions qu'après que Mgr le nonce eut mandé à la sacrée congrégation ce qu'il en savait, et que ce fut lui qui me dit la chose ; 3° que je ne célèbre jamais la sainte messe que je ne prie Dieu pour sa Compagnie en la préparation et au *Memento*, et que je la nomme toujours à Notre-Seigneur avant la nôtre chétive ; et de cela je vous donne pouvoir de lui faire serment devant Dieu, en la présence duquel je vous dis ceci.

Quant à ce que vous dites que la vie vous est ennuyeuse et pesante, certes je n'en doute pas ; car il y a longtemps que vous portez votre croix et que vous combattez la nature, qui, se trouvant abattue, vous cause ce dégoût ; mais il ne lui faut pas adhérer : c'est une paresseuse qui craint la peine et qui tend à vous ôter le mérite de la souffrance, laquelle sera d'autant plus lourde. Notre-Seigneur disait lui-même qu'il était triste jusqu'à la mort, se trouvant dans les appréhensions de ce qu'il avait à souffrir. Vous êtes maintenant en état de l'honorer dans ce frémissement de la partie inférieure, ainsi que vous faites toujours, dans la soumission de la supérieure à la volonté du Père éternel.

Puisque vous savez le moyen de vous porter mieux, au nom de Dieu, servez-vous-en : n'entreprenez rien par-dessus vos forces, ne vous empressez point, ne prenez pas trop les choses

à cœur, allez doucement, ne vous appliquez ni longtemps, ni fortement, et enfin déchargez-vous de toute autre chose que de la direction et de ce que vous pourrez faire par divertissement.

Je vous prie de ne recevoir chez vous, ni donner ou prêter de l'argent à aucun qui aura été ou que vous penserez être de la Compagnie, s'il n'a son obédience ou lettre expresse de son supérieur. C'est une prière que je fais à toutes nos maisons pour cause, etc.

---

145. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il recommande l'exactitude au lever du matin[1].

15 janvier 1650.

Monsieur,

Vous savez que toutes les choses de ce monde sont sujettes à quelque altération; que l'homme même n'est jamais en même état, et que Dieu permet souvent du déchet dans les compagnies les plus saintes : il en est arrivé aussi dans quelques-unes de nos maisons, dont nous nous sommes aperçus depuis certain temps, par les visites qui en ont été faites, sans que d'abord nous en ayons connu la source. Il a fallu pour la découvrir un peu de patience et d'attention de notre part; mais enfin Dieu nous a fait connaître que la liberté de quelques-uns à reposer davantage que la règle ne porte a produit ce mauvais effet; d'autant que, ne se trouvant pas à l'oraison avec les autres, ils étaient privés des avantages qu'il y a à la faire en commun, et souvent ils n'en faisaient que peu ou point du tout en particulier. De là venait que, ces personnes étant moins attentives sur elles, leurs actions en

1. Cette lettre paraît avoir été envoyée à chaque maison de la Congrégation.

étaient plus languissantes et la communauté inégale en ses pratiques. Pour remédier à ce désordre, il en faut ôter la cause ; et à cet effet, recommander l'exactitude du lever et y faire tenir la main, en sorte que peu à peu chaque maison change de face, se rendant plus affectionnée au règlement, et que chacun en son particulier soit plus soigneux de son bien spirituel.

Ce qui nous a donné sujet de faire notre première conférence, en cette nouvelle année, sur cette première action de la journée, pour nous confirmer davantage dans la résolution de nous lever tous indispensablement dès les quatre heures, et ensuite entrer plus avant dans les heureuses suites de cette fidélité, lesquelles, avec les inconvénients qui arrivent du contraire, nous ayant servi de motif en notre entretien, j'ai pensé, Monsieur, vous en devoir faire part et conférer avec vous des objections et des réponses qu'on peut faire là-dessus et des moyens dont on se peut servir, afin que vous en donniez connaissance à votre famille, pour la maintenir dans le même usage ou pour y entrer si elle n'y était pas, et qu'ainsi elle participe au même bonheur.

Le premier avantage qui revient de se lever au moment où on entend le réveil, est que l'on accomplit la règle et par conséquent la volonté de Dieu. 2° L'obéissance rendue à cette heure-là étant d'autant plus agréable à Dieu qu'elle est prompte, elle attire aussi bénédiction sur les autres actions de la journée, comme il paraît en la promptitude de Samuel qui, s'étant levé trois fois en une nuit, a été loué du ciel et de la terre et grandement favorisé de Dieu. 3° La première des bonnes œuvres est la plus honorable ; or, tout honneur étant dû à Dieu, il est raisonnable de lui donner celui-là ; si nous le lui refusons, la première part sera due au diable que nous préférons à Dieu. De là vient que ce lion rôde le matin autour du lit, pour attraper cette action, afin que, s'il ne peut avoir

autre chose de nous pendant le jour, il se puisse pour le moins vanter d'avoir eu la première action. 4° Quand on s'accoutume à l'heure, elle fait que par après on est prompt au réveil, et elle sert même d'horloge aux lieux où il n'y en a point, et on n'a point de peine à sauter du lit ; et au contraire la nature se prévaut davantage de ce qu'on lui donne : reposant un jour, elle demande le lendemain la même satisfaction, et la demandera tandis qu'on ne lui en ôtera pas l'espérance. 5° Un sommeil réglé sert à la bonne disposition du corps et de l'esprit ; et qui dort longtemps se rend efféminé ; aussi les tentations arrivent-elles dans ce temps-là. 6° Si la vie de l'homme est trop courte pour servir Dieu dignement et pour réparer les mauvais usages qu'il a faits de la nuit, c'est chose déplorable de vouloir encore retrancher du peu de temps que nous avons pour cela : un marchand se lève de bon matin pour devenir riche, tous les instants lui sont chers ; les voleurs en font de même et passent la nuit pour surprendre le passant ; faut-il que nous ayons moins de diligence pour le bien qu'ils en ont pour le mal ? Les mondains font leurs visites dès le matin et se trouvent au lever d'un grand avec grand soin ; mon Dieu ! quelle honte si la paresse nous fait perdre l'heure assignée pour converser avec le Seigneur des seigneurs, notre appui et notre tout. 7° Quand on assiste à l'oraison et aux répétitions, on participe aux bénédictions de Notre-Seigneur, qui s'y communique abondamment, se trouvant, comme il dit, au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom. Le matin est le temps le plus propre pour cette action et le plus tranquille de la journée ; aussi les anciens ermites et les saints, à l'exemple de David, l'ont employé à prier et à méditer. L'Israélite devait se lever le matin pour cueillir la manne, et nous qui sommes sans grâce et sans vertu, pourquoi ne ferions-nous pas de même pour en avoir ? Dieu ne départ pas également et en tous temps ses faveurs.

Certes, depuis qu'il nous a fait la grâce de nous lever tous ensemble, nous voyons céans plus de ponctualité, de recueillement et de modestie, ce qui nous fait espérer que, tant que ce bel accord durera, la vertu ira toujours augmentant, et que chacun s'affermira davantage dans sa vocation ; la nonchalance en a fait sortir plusieurs qui, ne se pouvant plus dorloter à souhait, ne pouvaient s'affectionner à leur état. Quel moyen d'aller volontiers à l'oraison, si l'on ne se lève qu'à regret ? de méditer utilement, quand on n'est à l'église qu'à demi et seulement par bienséance ? Au contraire, ceux qui ont affection au lever persévèrent d'ordinaire, ne se relâchent guère et font d'heureux progrès. La grâce de la vocation tient à l'oraison, et la grâce de l'oraison à celle du lever. Si donc nous sommes fidèles à cette première action, si nous nous trouvons ensemble devant Notre-Seigneur et si nous nous présentons tous ensemble à lui, ainsi que faisaient les premiers chrétiens, il se donnera réciproquement à nous, il nous éclairera de ses lumières et fera lui-même en nous et par nous les biens que nous avons obligation de faire en son Église. Enfin il nous fera la grâce de parvenir au degré de perfection qu'il désire de nous, pour le pouvoir un jour pleinement posséder dans l'éternité des siècles.

Voilà, Monsieur, combien il est important que toute la Compagnie se lève exactement à quatre heures, puisque l'oraison tire sa valeur de cette première action et que les autres actions ne valent que ce que l'oraison les fait valoir. Celui-là le savait bien qui disait que de son oraison il jugeait quel serait le reste de la journée.

Mais, d'autant que la délicatesse de quelques-uns ne se rendra pas sans réplique, parce qu'elle n'est pas sans prétexte, je prévois qu'elle me dira que la règle du lever ne doit pas obliger également les personnes de faible complexion comme les plus robustes, et que celles-là ont besoin d'un

plus long repos que les autres; à quoi j'oppose l'avis des médecins, qui tous conviennent que sept heures suffisent à toutes sortes de personnes, et l'exemple de tous les ordres de l'Église qui ont leur repos limité à sept heures; aucun n'en prend davantage; il y en a même qui n'en ont pas tant, et la plupart ne les ont qu'interrompues; car ils se lèvent une et deux fois la nuit pour aller au chœur; et ce qui condamne notre lâcheté, c'est que les filles n'ont pas plus grand privilège, bien qu'elles soient plus faibles et aient été élevées plus délicatement.

Mais ne reposent-elles pas quelquefois plus qu'à l'ordinaire? Non, je ne l'ai jamais ouï dire, et je le puis assurer des filles de Sainte-Marie; j'excepte les malades qui sont aux infirmeries. — Un autre me dira : Quoi! Monsieur, faut-il se lever quand on se sent incommodé? j'ai un grand mal de tête, une douleur de dents, un accès de fièvre qui m'ont empêché de dormir toute la nuit. Oui, mon frère, mon ami, il faut se lever, si vous n'êtes pas à l'infirmerie, ou n'avez ordre de demeurer plus longtemps au lit; car si sept heures de repos ne vous ont pas soulagé, une ni deux heures davantage, prises de votre mouvement, ne vous guériront pas. Mais quand en effet vous en seriez soulagé, il est expédient que vous donniez gloire à Dieu comme les autres, vous trouvant au lieu destiné pour l'oraison, et que là vous représentiez votre besoin au supérieur; autrement nous serions toujours à recommencer, parce que souvent plusieurs sentent quelque incommodité et que d'autres pourraient feindre d'en avoir, pour se délicater; et ainsi ce serait une occasion continuelle de désordres. Si on manque de dormir une nuit, la nature se saura bien réparer une autre nuit.

Entendez-vous aussi, Monsieur, répliquera quelqu'un, retrancher toute sorte de repos extraordinaire à ceux qui arrivent de voyage ou qui sortent de quelque long travail?

Oui, pour le matin; que si le supérieur trouve que la lassitude soit telle qu'elle requière plus de sept heures de repos, il les fera coucher plus tôt que les autres. — Mais s'il arrive fort tard et fort harassé? En ce cas, il n'y aura pas de mal de le faire reposer le matin, car la nécessité sert de règle. — Quoi! se lever toujours à quatre heures (et la coutume est de reposer jusqu'à six heures, une fois la semaine ou tout au moins en quinze jours, afin de se refaire un peu)? cela est bien fâcheux et capable de nous rendre malades. Voilà le langage de l'amour-propre, et voici la réponse. Notre règlement et la coutume veulent que nous nous levions tous en même temps; s'il y a du relâchement, ce n'est que depuis quelque temps et seulement dans quelques maisons, par l'abus des particuliers et la tolérance des supérieurs; car en d'autres, la pratique du lever a été toujours fidèlement observée, aussi sont-elles en bénédiction. De penser qu'on soit malade pour ne pas donner intervalle à cette exactitude, c'est une imagination; l'expérience fait voir le contraire. Depuis que tous se lèvent, nous n'avons aucun malade céans qui ne le fût auparavant, et nous n'en avons pas ailleurs; mais nous savons, et les médecins le disent, que le trop dormir nuit aux pituiteux et aux cacochymes. Finalement, si on m'objecte qu'il peut arriver quelque affaire qui empêchera quelqu'un de se coucher à neuf heures et à dix, et qu'il est raisonnable qu'il prenne le repos qu'il a perdu le soir, je réponds qu'il faut éviter, s'il est possible, ces empêchements-là pour se retirer à l'heure; et si on ne le peut pas, c'est si rarement que la privation d'une ou deux heures n'est pas considérable, en comparaison du scandale qu'on donne en demeurant au lit lorsque les autres font oraison.

N'ai-je pas eu tort, Monsieur, de m'être tant étendu à votre endroit pour montrer l'utilité et l'importance du lever, puisque votre famille est peut-être des plus ferventes et des

plus régulières de la Compagnie ? Cela étant, mon dessein n'est pas aussi de lui persuader autre chose qu'une tendre et humble reconnaissance envers Dieu, de la fidélité qu'il lui donne ; mais si elle est tombée dans le défaut que nous combattons, j'ai raison, ce me semble, de l'inviter à s'en relever et de vous prier, comme je fais, d'y tenir la main. En voici brièvement les moyens pour nous et pour elle : 1° de se convaincre que l'exactitude du lever est une pratique des plus importantes de la Compagnie, et que tel est le commencement, telle est la fin de la journée ; 2° de se bien donner à Dieu le soir en se couchant, lui demandant la force de se vaincre le matin et d'obéir à sa voix sans aucun retardement, invoquant à cet effet la protection de la sainte Vierge par un *Ave Maria*, dit à genoux, et se recommander à son ange gardien (plusieurs s'en sont bien trouvés d'en user ainsi); 3° se représentant que la cloche est la voix de Dieu, et au moment qu'on l'entend, se jeter à bas du lit en faisant le signe de la croix, se prosterner à terre, et, en la baisant, adorer Dieu unanimement avec le reste de la Communauté, qui, à ce même instant, l'adore, et quand on y manque, s'imposer une pénitence. Il y en a qui se sont disciplinés autant de temps qu'ils en avaient perdu à disputer avec le chevet. Le dernier moyen, pour chaque particulier, est de ne jamais démordre de cette exactitude ; car plus on diffère, plus on se rend inhabile.

Les moyens généraux qui dépendent de vos soins, Monsieur, et des officiers de la maison, sont, en premier lieu, qu'il y ait toujours un excitateur qui aille de chambre en chambre porter de la lumière quand il en faut, et dire hautement *Benedicamus Domino*, et le répéter jusqu'à ce qu'on réponde ; qu'après cela un autre fasse la visite (faire une double visite quand la communauté est grande, et que ceux qui seront nommés pour cela la fassent exactement), et enfin

que ceux qui ont la conduite tiennent ferme et ne permettent à personne de reposer jamais après les quatre heures du matin, sous quelque prétexte que ce soit, hors l'infirmerie, s'il y en a, et en cas de nécessité. Et à propos de conduite, l'exactitude au lever a été trouvée si belle et si utile, qu'on a jugé que ceux qui n'y étaient pas fidèles ne devaient jamais être employés aux charges de la Compagnie, parce que leur exemple serait bientôt suivi en ce relâchement, et qu'ils auraient mauvaise grâce de prendre pour eux ce qu'ils seraient obligés de refuser aux autres. Plaise à Dieu, Monsieur, de pardonner les manquements passés et de nous faire la grâce de nous corriger, en sorte que nous soyons comme ces bienheureux serviteurs que le maître trouvera veillant, quand il viendra. « Je vous dis en vérité, dit Notre-Seigneur, qu'il les fera asseoir à sa table, et, s'avançant, les servira ; et s'il vient en la seconde veille, pareillement en la troisième, et qu'il les trouve ainsi, bienheureux seront ces serviteurs-là... je vous dis en vérité qu'il les commettra sur tout ce qu'il a. » En voilà assez pour une lettre ; offrez-moi, s'il vous plaît, à Dieu et aux prières de votre petite compagnie, de laquelle et de vous en particulier je suis, Monsieur, etc.

---

146. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il rappelle que nous ne devons jamais agir pour procurer des établissements, mais attendre tout de la Providence.

4 février 1650.

Monsieur,

J'ai envoyé votre lettre à M. N. ; ce que vous lui écrivez au sujet de Florence est bien à propos : Dieu nous a fait la grâce de ne rechercher jusqu'à cette heure aucun établissement directement, ni indirectement ; et si la Compagnie m'en croit, elle se conservera inviolablement dans cette maxime ;

car si nous sommes bons, nous n'en manquerons pas; et si nous ne sommes pas tels, nous n'en avons déjà que trop; et à peine pouvons-nous remplir le peu de maisons que nous avons. On m'a dit que monseigneur l'archevêque de Toulouse attendait depuis longtemps que je lui témoignasse quelque souhait que la Compagnie travaillât en son diocèse, pour nous y établir et nous donner la conduite de son séminaire; mais je n'ai garde d'en donner le moindre signe. Monsieur son frère était céans il y a peu de jours, qui me côtoya longtemps sur ce sujet; et je m'empêchai exprès de parler. Il faut que la Providence nous appelle, et que nous la suivions pour aller sûrement, etc.

---

147. — A Mgr L'ÉVÊQUE D'AGEN[1].

Il lui présente ses hommages et se met à sa disposition pour l'exécution d'une fondation.

(1650).

Monseigneur,

J'aurais peine que M. Grimal [2], prêtre de notre Compagnie, vous allât faire la révérence et vous offrir les petits services de la Compagnie avec les siens, si je ne faisais de même par la présente, et si en mon particulier je ne vous renouvelais les offres de mon obéissance, comme je fais avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable, ensemble la confiance que je me donne de vous dire que M. Pasquier nous presse pour exécuter la fondation qu'il a faite, nous demandant des ouvriers qui travaillent aux missions; et parce que c'est vous, Monseigneur, qui l'avez porté à nous préférer à d'autres, et que nous ne pouvons ni ne voulons passer outre qu'autant qu'il vous plaira, etc.

1. Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen, 1635-1663.
2. M. Grimal, né le 6 mars 1605; prêtre en 1629; reçu le 6 juin 1640.

148. — A M. PASQUIER.

Vive reconnaissance pour la fondation qu'il a l'intention de faire; mais rien ne sera conclu que de l'assentiment de monseigneur d'Agen.

(1650).

Monsieur,

Je ne puis assez humblement vous remercier à mon gré, ni selon la grandeur de l'obligation que nous vous avons. Notre-Seigneur suppléera à mon défaut, s'il lui plaît; je le prie qu'il vous conserve longues années sur la terre pour le bien de son Église. Outre le remerciement général, je vous en fais un en particulier de la bonté avec laquelle il vous plaît vous vouloir informer de monseigneur [1] touchant son intention à l'égard de votre fondation, et le désir que vous me faites l'honneur de me dire d'agréer que vous et moi traitassions cœur à cœur; assurez-vous, Monsieur, que vous y rencontrerez secret et correspondance de mon côté, et qu'à cet effet je tâcherai de vous faire rendre mes lettres en main propre.

Si tant est que monseigneur et vous agréez notre introduction dans votre maison, nous le ferons. Je dis monseigneur, Monsieur : sans cela nous n'y voudrions pas penser, quoique mondit seigneur et vous ayez agréé la chose, et que nous l'ayons ratifiée.

J'envoie M. Grimal de delà, et le prie de vous voir et de prendre vos ordres et les commandements de monseigneur sur cela; et nous les envoyant, nous tâcherons de vous en donner quelques-uns en attendant ceux qui sont de delà.

Que s'il plaît à Dieu que les choses aient changé, *in nomine Domini;* nous ne laisserons pas, Monsieur, d'avoir une perpétuelle reconnaissance des obligations que nous avons à la bonne volonté de laquelle il vous a plu nous honorer, quoique la Providence dispose autrement de l'effet, etc.

1. Monseigneur l'évêque d'Agen.

149. — A M. RIVET,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il l'engage à user de douceur et de patience, et, par son exemple, à exciter ses confrères à la confiance envers le supérieur.

20 février 1650.

Monsieur,

Je vous remercie des avis que vous m'avez donnés. J'écris à la personne, et j'espère qu'elle reviendra de sa façon d'agir. C'est un orage qui passe, excité par l'âge et les passions ; Dieu merci, le fond en est bon, et mérite qu'on supporte les faiblesses de la nature, comme vous faites ; dont je rends grâces à Notre-Seigneur, de qui vous honorez la patience par celle que vous exercez à l'égard des enfants d'autrui, les supportant comme il supportait la rusticité de ses disciples, et supporte tous les jours les plus grands pécheurs comme moi. O Monsieur ! que je suis consolé de ce que vous travaillez incessamment à la vertu ! L'amour que vous avez pour elle paraît en la peine que vous ressentez de ce que les autres n'y travaillent pas assez. Quand avec cela je considère votre fréquente application au ministère de l'Évangile, pour gagner les âmes à Jésus-Christ, je ne puis assez aimer et chérir la vôtre ; et les tendres affections que j'ai conçues pour elle depuis longtemps font que très souvent je l'offre à Dieu, afin que de plus en plus il la sanctifie et sauve par vous les peuples que vous servez.

Certes, Monsieur, il est fort difficile de trouver des supérieurs accomplis. Le vôtre [1] est sans expérience, il est vrai, et même sans beaucoup d'apparence extérieure ; mais il est sage et vertueux, ainsi que vous le reconnaissez vous-même : et c'est cela qui m'a toujours fait espérer que Notre-Seigneur suppléerait au reste, attendant que par l'exercice il eût acquis

1. Le supérieur de Saintes était Claude Dufour, né à Allanche, diocèse de Clermont, en 1608 ; reçu le 4 mai 1644.

une partie de ce qui lui manque. Je vous prie, Monsieur, de contribuer de parole et d'exemple à ce que la famille lui ait confiance et qu'elle se porte à nos petites observances. Je lui recommanderai que de sa part il agisse plus humblement et suavement : ce qui lui sera bien aisé, y ayant beaucoup de disposition, ce me semble.

---

150. — A LA SŒUR JEANNE LE PEINTRE,

FILLE DE LA CHARITÉ, A L'HÔPITAL DE NANTES.

Il l'engage à supporter avec patience certaines incommodités de logement. — Il la félicite de l'humilité qui la porte à demander d'être déchargée de la conduite. — Il lui parle de l'utilité de n'avoir qu'un confesseur pour la maison, et lui donne divers conseils.

Paris, 23 février 1650.

Ma bonne sœur,

J'ai été bien consolé de recevoir votre lettre, mais d'un autre côté elle m'a donné sujet d'affliction de vous voir dans une continuelle incommodité pour le peu de logement que vous avez. Si Dieu lui-même n'y met remède, il n'en faut pas chercher ailleurs. Voyez néanmoins M. Dennemon ; dites-lui les inconvénients qui arrivent d'être ainsi à l'étroit et avoir tant de malades, afin qu'il y fasse faire réflexion à messieurs les pères, et qu'il voie avec eux si l'on pourrait ajuster quelque lieu proche, ou bien au-dessus des salles, pour vous donner un peu plus de liberté.

J'ai été consolé aussi de l'instance que vous faites qu'on vous décharge du soin principal, pour ce que toute personne qui conduit fait bien de demander de temps en temps sa déposition, bien qu'elle doive demeurer dans l'indifférence, et c'est ce que vous faites, grâce à Dieu ; continuez à vous y bien établir, vous confiant toujours au soin de la Providence qui vous tirera de cet office quand il sera expédient, et vous donnera les grâces requises pour le bien faire tandis que vous l'exercerez. Oui, ma sœur, estimez que, demeurant ainsi en

l'état où l'obéissance vous a mise, le mérite de la même obéissance s'étend sur tout ce que vous faites et donne à chaque action un prix inestimable, encore que les choses ne succèdent pas selon votre souhait.

Il est vrai, ma sœur, la direction spirituelle est grandement utile ; c'est un lieu de conseil dans les difficultés, d'encouragement dans les dégoûts, de refuge dans les tentations, de force dans les accablements, enfin c'est une source de biens et de consolations, quand le directeur est bien charitable, prudent et expérimenté ; mais savez-vous bien que là où les hommes manquent, là commence le secours de Dieu ? c'est lui qui nous instruit, qui nous fortifie, qui nous est tout, et qui nous mène à lui par lui-même. S'il ne permet pas que vous ayez un père spirituel à qui vous puissiez recourir à toutes rencontres, pensez-vous que ce soit pour vous priver du bénéfice de la direction d'un tel père ? Point du tout; au contraire c'est Notre-Seigneur qui prend sa place, et qui a la bonté de vous diriger. Il paraît bien qu'il l'a fait jusqu'à présent, et ne doutez pas qu'il ne le fasse jusqu'à ce qu'il y pourvoie autrement : j'ai toujours remarqué ce soin particulier de la Providence, sur quantité de personnes de piété, destituées de semblables secours de la part des hommes, et je pourrais vous en rapporter quantité de beaux exemples et vous dire des choses admirables sur ce point; mais il n'est pas nécessaire à vous, qui n'en doutez pas, et qui ressentez tous les jours les effets de la protection divine.

Le temps n'est pas venu auquel nous puissions rappeler la sœur Henriette : je vous prie d'avoir patience à son sujet. Il est fort à souhaiter que vous n'ayez toutes qu'un même confesseur : il me semble que M. Cheneau est bien capable de cela, et qu'il est fort homme de bien; et partant, continuez de temps en temps à persuader à cette sœur qu'elle se

confesse à lui, afin que, si elle va à un autre, monseigneur de Nantes sache que ce n'est pas de votre ordre ni de votre consentement.

Je vois bien que ce qui vous a empêchée de faire votre petit règlement et de suivre les avis que je vous ai laissés, ce sont les petits troubles que vous avez soufferts jusqu'à présent; j'espère de la bonté de Dieu qu'à l'avenir il vous donnera plus de paix et plus de grâces pour être bien exacte, et que vous en donnerez l'exemple à vos sœurs. Si l'entrée des garçons dans votre cuisine est un mal nécessaire, il le faut supporter pour l'amour de Dieu qui le permet; s'il se peut éviter, il faut attendre cela du soin de messieurs les pères, et pour cet effet vous en devez prier de fois à autre M. Fruchart, avec soumission néanmoins à ce qui en arrivera. Vous dites qu'on vous a donné un espion qui vous fait de la peine : j'avoue que cela est fâcheux, mais, après les efforts que vous avez faits pour vous rédimer de cette sujétion, il faut avoir patience. Hélas ! ma fille, je ne sais qui n'a pas de surveillant : les plus grands en ont jusque dans leurs chambres; et la misère est aujourd'hui si grande dans le monde, que quasi autant de personnes que nous voyons, ce sont autant d'espions; dont nous devons tirer cet avertissement, que nous devons agir avec grande retenue et en présence de Dieu. Je veux croire que vous et nos sœurs en usez ainsi, ce qui fera que ceux-là mêmes qui prendront garde à vos actions publieront vos vertus.

Avez-vous fait faire dans votre chambre la clôture qui devait servir à vos petites assemblées, ainsi que nous le trouvâmes à propos quand j'étais à Nantes ? et si cela est fait, n'y pouvez-vous pas faire chaque jour un peu de récréation ? Je vous prie m'éclaircir de cela. Cependant j'approuve votre discrétion à donner un peu de liberté à vos sœurs, pour rire et parler quand l'occasion s'en présente, si tant est que vous

ne preniez pas une petite heure pour vous récréer ensemblement; car il faut un peu de relâche à vos continuelles occupations. Je loue Dieu de ce que votre sœur malade se porte mieux, et de ce que toutes les autres sont en bonne disposition, et vous particulièrement; je vous salue en général, et vous en particulier, avec toute l'affection qu'il m'est possible. Je vous prie de demander à Dieu miséricorde pour moi, comme de ma part je vous offre souvent à lui, à ce qu'il vous donne la force et générosité d'esprit pour surmonter les difficultés qui se rencontrent au service de Dieu et en celui des pauvres, pour être enfin votre éternelle récompense au ciel, en l'amour duquel je suis, etc.

---

151. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il l'engage à ne rien entreprendre sans se concerter avec les intéressés.

Mars 1650.

Monsieur,

Je suis bien aise que vous ayez été député vers M. du Rivau ; mais je l'eusse été davantage si l'on n'avait pas donné sujet à cette députation, comme on l'a fait, remuant des affaires commises à l'œil de sa charge, sans lui en communiquer. Les règles de la prudence et de la justice requièrent de nous cette précaution, que nous concertions les choses de quelque importance avec ceux qui ont vue sur elles, ou qui peuvent mettre empêchement au bien que nous poursuivons, et qu'en effet nous nous désistions, quand tel est leur sentiment; autrement nous serons traversés, et leur indignation tombera sur nous. Tous les officiers sont jaloux de leur autorité, et difficilement reviennent-ils des blessures d'une partie si tendre, quand une fois ils pensent les avoir reçues. Plaise à Notre-Seigneur qui a reçu dans Jérusalem, à tel jour qu'au-

jourd'hui, un échantillon de l'honneur dû à sa royauté, que nous puissions le rendre tout entier à ceux qui nous représentent sa domination et sa justice, demandant toujours leur conseil et leur approbation en ce qui regarde le temporel; et estimons que nous ne faisons pas la volonté de Dieu si en cela nous ne leur soumettons la nôtre. J'espère que votre maison en usera désormais de la sorte, et qu'elle n'ira pas plus avant, au changement proposé touchant l'aumônerie de Champigny, si M. du Rivau et tous les principaux habitants n'en conviennent. C'est la prière que je vous fais en votre particulier. etc.

---

152. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il l'exhorte à la confiance en Dieu. — Quand nous avons fait ce qui est en nous, attendre avec patience le bon plaisir de Dieu.

25 mars 1650.

Monsieur,

Si la maison de Rome est orpheline, comme vous dites, par l'absence de M. d'Horgny, Notre-Seigneur en sera le père, le conseil et le protecteur; n'en doutez point, mais redoublez votre confiance en sa bonté et laissez-le faire; il sera lui-même cet homme de grâce et d'industrie que vous estimez devoir être mis à votre place. Vous savez, Monsieur, que le succès des affaires dépend tout de lui, et je sais que, s'il eût dépendu de vous, ce que vous avez entrepris eût très bien réussi, d'autant que vous y avez apporté toute la précaution, le soin et la diligence qu'on pouvait attendre d'un homme de vertu. Les œuvres de Dieu ne se font pas quand nous le souhaitons, mais quand il lui plaît. Croyez-vous que les Jésuites aient négligé quelque chose, quand ils sont venus à Paris, pour avoir une prompte permission de s'y établir? Point du tout; et néanmoins ils ont été quatre ans sans voir

aucun fruit de leurs sollicitations et de leur adresse. Les pères de l'Oratoire sont à Rome depuis longtemps : ont-ils encore pu obtenir d'y avoir un petit établissement qui leur soit propre ? non ; ils sont bien dans Saint-Louis, mais sujets à la confrérie. Dieu retarde souvent la fin d'une sainte poursuite pour faire mériter la grâce à ceux qui la font, par la longueur du travail, par leur patience et par leurs prières. C'est pourquoi je vous prie de ne vous point lasser dans les vôtres ; quoiqu'il tarde, il fera voir que cela lui plaît, si toutefois il est fait avec résignation pour l'événement, etc.

---

153. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il l'exhorte à supporter généreusement les tentations qui l'assaillent, à se communiquer à son supérieur, ne s'arrêtant pas à son extérieur, mais considérant ses vertus. — Un changement de résidence ne lui serait pas utile. — Supporter patiemment les incommodités résultant du carême, qui touche à sa fin.

27 mars 1650.

Monsieur,

Je réponds à votre lettre du 16 ; j'ai trop de douleur d'avoir tardé ci-devant à vous écrire, pour tomber encore dans cette faute, de laquelle je vous demande derechef pardon très humblement, prosterné en esprit à vos pieds.

Je ne m'étonne point que vous ayez été tenté, car c'est le propre de ceux qui veulent servir Dieu : Notre-Seigneur lui-même l'a été ; et après lui, je ne sais qui en peut être exempt ; si je savais quelqu'un qui ne le fût pas, je m'en étonnerais. Les grands biens de la grâce, non plus que ceux de la fortune, ne se conservent qu'avec peine ; et le diable n'a garde de vous laisser en repos : il ne manquera pas de vous détourner, s'il peut, de vos saintes résolutions, parce qu'elles embrassent le salut d'une grande multitude d'âmes que vous pourrez délivrer de sa tyrannie, par la force de la sainte parole que vous débitez et par la grâce de votre vocation. Le

dessein de Dieu sur vous est grand, tendant à vous faire exercer l'office de Jésus-Christ sur la terre; ce qui mérite que vous résistiez fortement à la tentation, et avec une particulière confiance au secours de sa divine bonté. Courage donc, Monsieur; soyez-lui fidèle, et elle vous sera propice. Je la supplie très humblement qu'elle vous fasse cette grâce, et qu'elle vous fasse connaître l'estime et l'affection que j'ai pour votre personne, vous assurant qu'elles vont au delà de ce que vous pouvez penser.

Quant à la difficulté que vous faites de vous communiquer à M. Watebled [1], il est à propos que vous fassiez effort pour vous surmonter, en la vue de la communication que le Fils de Dieu a eue avec la sainte Vierge et saint Joseph, et depuis avec les apôtres, même avec les scribes, les pharisiens et les tribuns. Si Dieu a privé ce bon prêtre d'une grâce extérieure, il a enrichi son intérieur de beaucoup de vertus, ainsi que vous le reconnaissez vous-même. S'il y a des personnes dans la ville qui s'étonnent de ce qu'on se soumet à lui, ce sont gens qui repaissent leurs yeux de la grandeur des corps; mais vous, qui pénétrez plus avant, qui savez combien une âme pure, tout appliquée au service de Dieu et qui est le temple de son saint Esprit, est précieuse et digne de vénération, vous ne devez point vous arrêter à ce dehors matériel, ni même vous ne devez vous soumettre à un homme pour sa vertu, quelque sainteté qu'il puisse avoir, mais pour Dieu seul, que vous regardez en lui : c'est ce que je vous prie de faire en la personne de M. Watebled et de celui qui lui pourra succéder.

Je crois bien, Monsieur, que la vie sédentaire vous est nuisible; cela vient d'un sang chaud et d'un esprit vif, qui se modèrent avec l'âge, et non par le changement de demeure,

1. M. Watebled avait été, quelque temps avant cette lettre, nommé supérieur de la maison du Mans; mais cette supériorité ne fut que momentanée.

car on porte partout son tempérament; et cette chaleur et vivacité sont des sources d'ennuis et d'inquiétudes. Il y a des personnes qui se contentent de toutes choses; et il y en a d'autres qui ne se contentent quasi de rien : celles-ci ont besoin de patience pour se supporter elles-mêmes.

J'estime que la présente vous trouvera presque hors de carême; et ainsi il serait inutile de vous donner quelque remède à l'incommodité que vous en recevez; et puis, vous ne voulez pas être dispensé de son obligation. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, que nous puissions mourir à nous-mêmes, pour ressusciter avec lui; qu'il soit la joie de votre cœur, la fin et l'âme de vos actions, et votre gloire au ciel. Cela sera, si désormais nous nous humilions comme il s'est humilié, si nous renonçons à nos propres satisfactions, pour le suivre en portant nos petites croix; et si nous donnons volontiers notre vie, comme il a donné la sienne, pour notre prochain, qu'il aime tant et qu'il veut que nous aimions comme nous-mêmes. Je suis plein de confiance en vos prières, etc.

---

154. — A M. N.. ,

PRÊTRE DE LA MISSION, A LIMERICK.

Il le félicite de sa générosité qui le porte à demeurer dans une ville atteinte de contagion, et de sa prudente charité, qui veut mettre les confrères à l'abri du danger. — Il estime qu'il faut condescendre au dévouement des missionnaires qui refusent de se retirer.

Avril 1650.

Monsieur,

Nous avons été grandement édifiés de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un vous vous êtes donné à Dieu, pour tenir ferme dans le pays, où vous êtes au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain; et par l'autre vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les

renvoyant en France pour les éloigner du péril. L'esprit du martyre vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second, et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, au point qu'il allait souffrir les tourments de sa mort pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant : « Laissez aller ceux-ci, et ne les touchez pas. » C'est ainsi que vous en avez usé, comme un véritable enfant de ce très adorable Père, à qui je rends des grâces infinies d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus.

Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres messieurs qui sont avec vous sont dans la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser.

Que savons-nous ce que Dieu en veut faire ? Certainement il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables ! Voilà qu'au bout d'une mission des plus fructueuses et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vues, vous arrêtez, comme il semble, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente, pour appesantir davantage votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre le fléau de la maladie. Mais c'est pour moissonner les âmes bien disposées, et assembler le bon grain en vos greniers éternels ; adorons donc les conduites du Seigneur. Je demeure, en son amour, etc.

---

155. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il lui donne divers avis concernant le temporel.

10 avril 1650.

Monsieur,

Je vous prie de nous excuser envers M. de Maison-Menue, du changement qu'il demande du moulin et de la métairie de Tuet pour une rente de pareille valeur, tant parce que ce bien-là vaudra peut-être, d'ici à trente ans, le double qu'il ne vaut et que la rente ne peut jamais croître, que parce que la même rente se peut perdre et non pas un bien-fonds.

Je vous ai déjà écrit qu'il faut laisser Saint-Cassien comme il est, et je ne pensais pas qu'il fallût vous ajouter à cela que feu Mgr le cardinal de Richelieu, faisant la fondation de votre maison, pesa extrêmement sur cette seigneurie, et il m'envoya un homme exprès d'Amiens, où il était, pour me dire la réserve qu'il en voulait faire, parce qu'un duché est d'autant plus honorable, que plus il y a de châteaux qui en relèvent, qui ont des fiefs et des rentes; et Madame n'a garde d'en détacher celui-là, quelque profit qui lui en pût arriver, et encore moins de consentir à l'amortissement des rentes que vos terres lui font. Je vous prie, Monsieur, de ne plus penser ni à l'un ni à l'autre. Vous ne seriez pas sans procès quand vous en seriez le maître, et au lieu qu'en pensant les éviter, vous y tomberiez davantage.

Je vous répète aussi la prière que je vous ai faite de ne remuer que peu de chose; et cela même que vous remuerez, ne le jamais faire sans l'avis et le consentement des principaux officiers, comme sont M. du Rivau, M. de Grandpré et M. le Sénéchal; ils sont constitués sur tout le temporel; si vous y touchez, vous touchez à leurs charges et à la prunelle de leurs yeux. Puis donc que Madame a fait savoir au

premier qu'elle n'entend pas que l'on fasse changement à l'aumônerie de Champigny, demeurez-en là, et témoignez à ce bon seigneur que vous ne voulez rien faire en cela, ni au reste, que ce qu'il jugera à propos. Portez-lui grande déférence et grand respect, et à tous les autres à proportion de ce qu'ils sont, parce que la puissance de la maîtresse réside en eux, ou pour le moins elle ne voit que par leurs yeux et n'opère que par leurs mains. Les rois même n'ont pas voulu que leurs édits eussent de force qu'après avoir été vérifiés par les cours souveraines, pour n'être pas surpris.

Si vous dites que j'ai approuvé votre proposition et que Madame y a consenti : il est vrai, nous l'avons fait ; mais elle et moi supposions que vous étiez demeuré d'accord de la chose avec ces messieurs de delà ; et tant s'en faut que vous l'ayez fait, car vous voyez comme ils s'y opposent. Madame a donc raison de se rétracter, et vous n'en avez pas d'espérer qu'après cela elle agrée le changement proposé, car elle ne le fera pas contre le sentiment de M. du Rivau ; et quand elle le voudrait faire, nous ne le devons pas désirer pour ne pas encourir la perte de sa bienveillance. Si pourtant vous pouvez persuader à ces messieurs que la fondation ne changera pas de nature, quoique l'on change la manière de l'accomplir, et qu'en effet ils y donnent les mains, *in nomine Domini:* Madame en sera très aise et moi j'en bénirai Dieu ; autrement il n'y faut plus penser.

De plus, Monsieur, il est expédient que la Compagnie ne se mêle aucunement de faire recevoir personne dans les charges, ni de faire des recommandations ni pour ni contre, quelque apparence de bien que vous y voyiez, à cause des inconvénients qui en arrivent, car cela excite jalousie et aversion dans les esprits. Nous passerions pour gens de brigue et d'intérêt, et enfin nous serions à charge à ceux à qui nous devons obéissance, respect, comme les enfants à leurs père

et mère. Au nom de Dieu, n'écrivez plus pour aucune sorte d'affaires temporelles, quand elles ne vous regardent pas; cela est du soin des officiers et non pas du nôtre.

Il ne vous a servi de rien de demander les terres vagues pour la fabrique, puisqu'elles lui sont refusées. Si vous pouvez facilement vous garantir de payer les réparations que la même fabrique doit, faites-le à cause que ce payement pourrait tirer à conséquence ; mais si cela ne se peut sans bruit ou sans procès, je suis d'avis que vous fassiez cette avance pour elle, pour cette année seulement, sauf à répéter, si l'occasion s'en présente.

---

156. — A M. THIBAUT,

SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN.

Il lui annonce la mort de sa sœur et la pensée que son père et sa mère ont d'entrer en religion. — Il les a dissuadés de déshériter leur fils pour donner leur bien à une communauté.

12 avril 1650

Monsieur,

J'ai reçu deux lettres de monsieur votre père, par lesquelles j'ai appris deux choses : l'une, que Dieu a disposé de votre petite sœur, ce qui vous serait un sujet de douleur si vous n'aviez appris à vous conformer au bon plaisir divin, et n'étiez comme assuré du bonheur éternel de cette chère innocente ; l'autre est la persévérance de monsieur votre père et de madame votre mère au désir qu'ils ont eu autrefois de se retirer du monde, pour s'unir plus intimement à leur souverain Créateur. Ils me demandent à cet effet mon avis, ensemble sur la disposition de leurs facultés.

Dès que la première lettre me fut rendue, je fis réponse qu'à leur âge, étant si bons qu'ils le sont, par la grâce de Dieu, et Mme Thibaut étant infirme comme elle est, ils feraient bien de demeurer dans leur état présent, les ayant priés de me dispenser de leur donner conseil touchant leurs biens.

La seconde lettre que j'ai reçue témoigne qu'ils ne sont pas satisfaits de cette réponse, et voulant connaître plus clairement la volonté de Dieu sur l'un et l'autre point, ils me pressent de leur en dire mon sentiment plus au long : ce qui m'a obligé d'y penser mieux que je n'avais fait. Et je suis au terme de leur mander que peut-être Dieu leur veut donner la consolation qu'ils ont tant désirée, maintenant qu'ils n'ont aucune attache sur la terre, leurs enfants étant au ciel, excepté vous, Monsieur, qui êtes encore dans la voie et qui travaillez avec bénédiction pour y en attirer d'autres ; en quoi ces bonnes gens ont un tel contentement, qu'ils disent n'en pouvoir recevoir un plus grand en cette vie. Et il me semble devoir ajouter que peut-être aussi sa divine providence leur veut donner la joie tout entière, en les approchant de vous et de votre vocation (que savons-nous ?), en appelant le père dans Saint-Lazare et la mère chez M[lle] Le Gras, où ils seront débarrassés du monde et en un lieu de servir Notre-Seigneur d'une manière particulière et proportionnée à leurs forces.

Quant à leurs biens, ayant dessein d'en donner une bonne partie à l'Église ou à la Charité, si tel est l'avis de leur conseil (soit qu'ils pensent que vous soyez religieux, et comme tel incapable de leur succéder, soit qu'ils craignent vous donner sujet de tentation en vous laissant du bien, ainsi qu'il est arrivé à certains autres de la Compagnie qui, ayant été bons missionnaires pendant qu'ils n'ont rien possédé, ont laissé l'œuvre de Dieu sitôt que quelques commodités temporelles se sont présentées à eux), je pense leur devoir dire premièrement, que cela ne se doit pas craindre de vous, Monsieur, tant à cause de la grâce qui est en eux, qui attire sur vous l'esprit de force et de persévérance, que par la grâce que Dieu a mise en votre propre personne et en votre chère vocation, par laquelle il plaît à sa divine bonté de sauver un grand nombre d'âmes ; et en second lieu, que le vœu de pau-

vreté que nous faisons n'est que simple, et n'exclut pas ceux qui le font de la succession de leurs parents ; que même nous avons pour règle que les particuliers de la Compagnie qui auront des bénéfices simples ou d'autres biens en laisseront la jouissance à la communauté, sauf à donner le fonds à qui bon leur semblera, par donation ou par testament, pour en jouir après leur mort ; ou bien de le reprendre eux-mêmes, au cas qu'ils viennent à sortir d'avec nous.

Et parce qu'ils ne peuvent rien donner au corps duquel ils sont membres, selon plusieurs arrêts du parlement, ni vous ne pourriez disposer d'aucune chose de votre succession en faveur de notre Compagnie, au préjudice de vos plus proches parents (supposé que vous eussiez cette dévotion pour elle, comme j'estime que vous l'avez déjà), il est expédient que monsieur votre père le sache, afin qu'en vous déclarant leur héritier ils substituent la même Compagnie en la même succession après vous, ou telle autre communauté qu'il leur plaira. Et ainsi votre intention et celle qu'ils ont d'appliquer leur bien en œuvres de piété seront exécutées.

Or sus, Monsieur, je ne fais que vous proposer tout ceci, tant parce que vous pourriez peut-être désirer mes sentiments sur la lettre que monsieur votre père m'a écrite, où vous verrez ses dispositions, que pour vous prier, comme je fais, de me mander les vôtres ; car si vous improuvez mes pensées de la sorte que je vous les déclare, au nom de Dieu, Monsieur, n'y ayez aucun égard ; mais donnez tel conseil que vous jugerez à propos à mondit sieur votre père, à qui je vous prie d'écrire au plus tôt d'une façon ou d'autre pour le consoler, etc.

---

157. — A M. MIDOT,

GRAND VICAIRE DE TOUL.

Il le félicite de sa nouvelle dignité et loue ses vertus. — Il le remercie des services rendus et se met à sa disposition pour une affaire. — Il s'offre de servir d'intermédiaire pour une réconciliation.

8 juin 1650.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec une nouvelle reconnaissance des obligations que nous vous avons, et avec nouveaux souhaits qu'il plaise à Dieu de vous conserver longues années pour le bien de son Église, en laquelle j'apprends que vous avez une nouvelle dignité, dont je rends grâces à la Providence qui vous l'a donnée. Les charges, d'ordinaire, honorent ceux qui les ont; mais j'ose dire que vous honorez les vôtres. Vous voilà donc grand doyen, grand archidiacre et grand vicaire d'un grand diocèse; grand en piété, grand à bien faire, enfin grand devant Dieu et devant les hommes. Plaise à Notre-Seigneur que votre âme aille toujours croissant en son amour.

Je vous remercie derechef, Monsieur, du secours que vous nous donnez à Rome, et des lettres promises pour le sieur Platel, de la part de ses parents; quand il vous plaira de nous les adresser, nous les enverrons et en espérerons l'effet que vous marquez; déjà le supérieur de notre maison de Rome m'a mandé que M. Jelsot a recommencé ses soins pour l'accommodement selon l'ordre qu'il vous a plu de lui en donner.

Très volontiers, Monsieur, et plus volontiers que je ne puis vous écrire, je vous rendrai les services que je pourrai pour le commissaire nécessaire à l'enregistrement de la reconnaissance dont il est question; je ne me souviens pas si c'est un brevet, ou comment cette pièce est conçue; je vous supplie de me l'envoyer. Car aussi bien faut-il qu'elle soit

attachée sous le contre-scel, ou pour le moins une copie collationnée, pour la montrer à M. de Brienne, à qui j'en parlerai, Dieu aidant; il est vrai qu'il est maintenant à N..., où je ne vais, si on ne m'y appelle (ce qui arrive rarement et n'arrivera peut-être désormais, à cause que nous avons charge de résoudre ici les affaires de la Congrégation ecclésiastique). Si donc je ne puis voir M. de Brienne, j'en écrirai à madame la comtesse afin qu'elle lui en parle. Pour qui m'emploierais-je donc, si je ne le faisais pour une personne qui ne cesse d'agir pour nous, autant efficacement que charitablement, et à qui pour cette raison, outre celles de son mérite et de mon affection, j'ai une étroite obligation de rendre obéissance ?

A propos de M. de Saussay, je ne puis comprendre comment il y peut avoir de la mésintelligence entre vous et lui : il faut que quelque mauvais esprit la fomente par des rapports. Vous êtes un homme des plus paisibles, des plus sincères et des plus aimables que je connaisse, et lui aussi; néanmoins je vois, d'un côté, que vous avez quelque défiance en son endroit, et de l'autre, quelque soupçon en lui que vous l'ayez desservi. Oserai-je vous prier, Monsieur, de me dire vos sentiments là-dessus, et aurez-vous agréable que je m'entremette pour vous lier d'amitié? La connaissance que j'ai de sa douceur et de sa bonté me fait espérer qu'il n'y apportera aucune résistance, et qu'outre la consolation de votre cœur, qui n'aime rien tant que l'union, il en arrivera plusieurs autres biens. Attendant l'honneur de vos commandements, je suis, dans l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. Depuis la présente écrite, m'étant trouvé chez M[me] la duchesse d'Aiguillon, monsieur l'official y est venu et nous avons parlé de vous. Je vous assure qu'il incline fort à une bonne intelligence; il m'a même dit que nous trouverons en lui une entière correspondance pour cela. Voyez, Monsieur, ce qu'il vous plaît que je fasse..., etc.

158. — A M. CORNAIRE,

PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS.

Il passe en revue les motifs qui peuvent le détourner des soins spirituels qu'il donne aux malades de l'hôpital. — Il l'encourage par la pensée des fruits réels et nombreux qui accompagnent son ministère.

15 juin 1650.

Monsieur,

L'ennui que vous sentez dans votre emploi peut venir de plusieurs causes : 1° de la nature qui se lasse de voir et de faire toujours les mêmes choses (et Dieu le permet pour donner lieu à la pratique de deux belles vertus, à savoir, de la persévérance qui nous fait arriver à la fin, et de la constance qui nous fait surmonter les difficultés) ; 2° de la qualité de l'œuvre qui est triste, et qui, étant faite par une personne aussi triste, engendre le dégoût, surtout quand il plaît à Dieu de soustraire la consolation intérieure et la suavité cordiale qu'il fait ressentir de temps en temps à ceux qui servent les pauvres ; 3° du côté du malin esprit, qui, pour vous détourner des grands biens que vous faites, vous en suggère l'aversion ; enfin cet ennui peut venir de Dieu même (car pour élever une âme à une perfection souveraine, il la fait passer par la sécheresse, les ronces et les combats, lui faisant ainsi honorer la vie languissante de son Fils Notre-Seigneur, qui s'est trouvé dans diverses angoisses et dans l'abandonnement). Courage, Monsieur ! donnez-vous à Dieu et lui protestez que vous désirez le servir en la manière qui lui sera la plus agréable. Il s'agit de triompher de vos ennemis, de la chair qui s'oppose à l'esprit et de Satan qui est jaloux de votre bonheur. La volonté de Dieu est que vous persévériez dans l'œuvre qu'il vous a donnée à faire ; confiez-vous en sa grâce, qui ne vous manquera pas pour l'acquit de votre vocation, et considérez que cette œuvre est des plus saintes et sanctifiantes qui soient sur la terre. Il meurt peut-être dans cet

hôpital autant de personnes que dans un grand nombre de paroisses; et comme vous les assistez à bien mourir, vous êtes aussi cause que leurs âmes sont reçues au ciel, et ceux qui ne meurent pas, vous les disposez à bien vivre; et par conséquent vous faites plus de bien vous seul que beaucoup de curés ensemble. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il donne à votre cœur la patience et la joie qu'il sait lui être convenables, et qu'il me fasse digne de participer aux mérites de vos travaux et de vos prières, etc.

---

159. — A SON ÉMINENCE
LE CARDINAL FRANÇOIS BARBERINI.

témoigne sa reconnaissance au cardinal, qui avait mis à la disposition des missionnaires son abbaye de Saint-Sauveur.

Paris, 15 juillet 1650.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Éminence a daigné m'honorer, avec le respect que je dois à l'un des plus grands et des plus saints princes de l'Église, et dans un véhément désir qu'il plaise à Dieu rendre digne notre petite Compagnie, et moi particulièrement, de servir Votre Éminence. Sa divine bonté sait, Monseigneur, que notre joie ne serait pas moindre que notre bonheur, si nous en avions les occasions : je vous supplie très humblement de nous les donner et d'avoir agréables les actions de grâces que nous devons à Votre Éminence de nous avoir tant supportés dans son abbaye de Saint-Sauveur. Elle l'a fait plutôt par un excès de bonté que pour aucun sujet de satisfaction que notre petite Compagnie lui ait donnée, laquelle par conséquent ne mérite pas les remerciements que Votre Éminence fait. Je me donne néanmoins la confiance, Monseigneur, de supplier très humblement Votre Éminence de nous regarder comme ses petites créatures, de nous honorer de sa protection, et de

souffrir à la Compagnie et à moi particulièrement la qualité, Monseigneur, de votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur, etc.

---

160. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il lui donne ses conseils sur la manière dont il doit recevoir le roi et les aumôniers qui, probablement, logeront à la Mission.

17 juillet 1650.

Monsieur,

Monsieur le premier président me dit avant-hier que le roi doit aller à Richelieu, si déjà il n'y est ; ce qui m'oblige à vous dire mes pensées sur ce que vous aurez à faire, au hasard que la présente vous soit rendue assez tôt.

Vous irez, s'il vous plaît, le saluer au château avec trois ou quatre de vos prêtres. Il n'aime point les harangues, c'est pourquoi il ne lui en faudra pas faire; mais vous lui direz que vous êtes venus pour présenter à Sa Majesté les services de la Compagnie, et pour l'assurer de ses prières, afin qu'il plaise à Dieu de bénir sa personne et ses armes, et de le conserver tout un siècle, qu'il lui fasse la grâce de dompter les rebelles et d'étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre, afin de faire régner Dieu dans ses États. Ensuite il faudra s'adresser à la reine régente et lui dire quelque chose de semblable ; et puis à Monsieur ; et au sortir, tâcher de voir monseigneur le cardinal pour lui faire la révérence, les offres, les souhaits, etc..., fort brièvement. Surtout, Monsieur, gardez-vous de rien demander et de faire aucune plainte.

En cas qu'on vous demande si vous êtes bien satisfait de vos paroissiens, dites que oui, que ce sont de bonnes gens qui craignent Dieu, car cela se peut dire en général, qu'ils sont bons serviteurs du roi, et qu'ils ont eu un maître et ont

une maîtresse qui leur ont montré cet exemple, etc.; il ne faut qu'un mot comme cela pour mouvoir Leurs Majestés à leur faire quelque grâce, comme de confirmer leurs privilèges. Informez-vous de quelqu'un des aumôniers de la manière dont vous devez recevoir le roi à l'église : si avec la croix ou non ; si vous lui donnerez la croix à baiser ou non ; si vous lui présenterez le goupillon.

S'il passe quelques dimanches à Richelieu, vous ferez vous-même le prône ou la prédication et concerterez auparavant les cérémonies de la messe et des vêpres. Vous ferez tenir la maison nette et toutes choses en ordre ; et parce qu'on a coutume de loger les aumôniers chez les ecclésiastiques et dans les communautés des lieux où la cour s'arrête, vous les aurez peut-être tous, et peut-être aussi monseigneur l'évêque de Rodez [1], précepteur du roi, le père Paulin [2], son confesseur, et plusieurs autres. C'est pourquoi vous ferez dresser beaucoup de lits les plus honnêtes ; les personnes de la Compagnie se pourront loger dans quelque salle, tous ensemble, pour laisser les chambres libres. Je vous prie de faire un bon accueil à tout le monde, d'offrir tout ce que vous avez ou pouvez, et faire à chacun le meilleur traitement qu'il vous sera possible, sans rien épargner. Si vous avez du temps, vous pourrez envoyer à Tours acheter ce qu'il faudra ; et s'il se passe un dimanche avant la venue du roi, vous ferez sagement d'exhorter la ville à le bien recevoir, à lui témoigner grande joie et grande affection par des acclamations et des louanges à Leurs Majestés, et en toutes les bonnes manières que faire se pourra. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous inspire les choses à faire en tout ceci, etc.

1. Hardoin de Péréfixe, évêque de Rodez, 1648-1662.

2. Charles Paulin, né à Orléans en 1593; admis dans la Compagnie de Jésus en 1610, recteur du collège de Blois, puis supérieur de la maison professe. Choisi pour confesseur du roi, il le prépara à sa première communion. Il mourut le 12 avril 1653.

161. — A UN ÉVÊQUE.

Il lui représente qu'une fondation de deux missionnaires n'est pas suffisante, et ne peut être acceptée. — Les missions sont l'œuvre principale, celle des séminaires ne vient qu'après. — Cahors est la seule maison où il n'y ait d'autre œuvre que le séminaire, et les missionnaires s'y affectionnent peu.

20 juillet 1650.

Monseigneur,

Je vous remercie très humblement, Monseigneur, du moyen que vous nous voulez donner de rendre quelque petit service à Dieu ; mais je vous supplie, avec tout le respect qu'il m'est possible, d'agréer que je vous représente que ce n'est pas assez de deux ouvriers pour un établissement conforme à votre souhait et à notre institut. Vous avez en vue le séminaire, et nous avons obligation aux missions; notre principal est l'instruction du peuple de la campagne, et le service que nous rendons à l'état ecclésiastique n'en est que l'accessoire. Nous savons par expérience que les fruits des missions sont très grands, parce que les besoins des pauvres gens des champs sont extrêmes; mais comme leurs esprits sont grossiers et mal cultivés pour l'ordinaire, ils oublient facilement les connaissances qu'on leur a données et les bonnes résolutions qu'ils ont prises, s'ils n'ont de bons pasteurs qui les entretiennent dans le bon état où on les a mis. C'est pourquoi nous tâchons aussi de contribuer à faire de bons ecclésiastiques par les exercices des ordinands et par les séminaires, non pour abandonner les missions, mais pour conserver les fruits qui se font par elles. De sorte, Monseigneur, qu'il est à souhaiter, puisque vous désirez avoir des missionnaires, que vous en ayez au moins quatre pour les deux fonctions, tant à cause de la peine qu'ils auraient à omettre la première, qui est celle des missions et qui est de très grande utilité, comme j'ai dit, même pour les paroisses les mieux cultivées, que pour l'occasion qu'on aura d'y

mener les séminaristes déjà avancés, soit pour leur faire exercer les instructions qu'ils auront reçues au séminaire, soit afin qu'ils apprennent mieux les fonctions curiales et ecclésiastiques, en les voyant pratiquer aux nôtres qui évangéliseront les pauvres.

Si vous me dites, Monseigneur, qu'à Cahors nous ne faisons que le séminaire, je l'avoue, mais il est vrai aussi que monseigneur de Cahors s'étant réservé à faire faire les missions par les chanoines réguliers de Chancelade qu'il a établis en sa ville, je ne fis pas réflexion alors à la conséquence, non plus à la peine que nos prêtres auraient de ne vaquer pas quelquefois à leur principal emploi ; mais cette peine est telle, qu'ils n'ont pas un sujet de tentation plus grande ni plus ordinaire. C'est aussi l'unique de nos maisons qui est réduite au seul séminaire; toutes les autres, Dieu merci, travaillent aussi aux missions.

La difficulté va à l'entretien de ces quatre ouvriers : je sais, Monseigneur, que votre évêché est de petit revenu, qu'il est chargé d'une grosse pension, que vous faites d'ailleurs de grandes charités et qu'il n'est pas raisonnable que la bourse de messieurs vos parents concoure toujours aux dépenses d'un diocèse, auquel vous ne donnez déjà que trop en vous donnant vous-même, au point que vous faites. Et partant, je vous supplie de n'avoir égard à ma proposition qu'autant que la chose sera faisable; en voici un moyen : M. N., de votre diocèse, où il a un prieuré, nous l'a offert ci-devant pour nous établir; peut-être qu'il sera encore en disposition de vous le remettre, etc.

---

162. — PATENTE

DONNÉE PAR SAINT VINCENT A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION NOMMÉE SUPÉRIEURE A ABBEVILLE.

20 juillet 1650.

Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation des prêtres de la Mission et père spirituel des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Paris [1]. Nous approuvons la demande qui a été faite de votre personne par lesdites sœurs de votre monastère d'Amiens, pour être supérieure audit nouvel établissement d'Abbeville. Et pour ce nous vous donnons le congé requis à cet effet, et afin que le mérite de la sainte obéissance concoure à tout ce que vous ferez pour l'avancement de la gloire de Dieu et le profit des âmes, vous ordonnons de vous y acheminer au plus tôt et de vivre en la parfaite observance de vos règles, sous l'obéissance de monseigneur l'évêque d'Amiens ou de ceux qui commanderont de sa part jusqu'à tant que par nous, ou nos successeurs, vous soyez rappelée, si ainsi est jugé à propos, et, priant Dieu qu'il vous conduise et vous tienne sous la protection de sa miséricorde, nous vous bénissons.

Fait à Paris, le vingtième juillet 1650.

VINCENT DE PAUL.

1. A notre très chère et bien-aimée fille en Notre-Seigneur Jésus-Christ, sœur Catherine-Agnès Lionne, religieuse professe du monastère de la Visitation Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, demandée pour supérieure au nouvel établissement que font les religieuses de la Visitation d'Amiens en la ville d'Abbeville.

163. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il le félicite d'être moins impatient à former un établissement à Rome. — En laisser le soin à la Providence. — N'accepter de servir les religieuses que sur un ordre formel de l'évêque.

5 août 1650.

Monsieur,

Vous m'avez beaucoup édifié de me dire que vous ne cherchez plus avec empressement, ni même avec désir, l'occasion de nous établir dans Rome ; c'est la disposition où nous devons être, et la bonne manière avec laquelle nous devons agir en toutes choses ; car en ce faisant, si les affaires réussissent, on juge bien que c'est Dieu qui les a faites. Je ne sais par quelle voie la Providence nous fera avoir une maison dans cette ville-là, si jamais nous y en avons ; mais je sais bien que si nous n'y en avons pas vous n'en serez pas la cause, comme vous pensez, et qu'un autre n'y avancerait pas présentement plus que vous, l'heure n'étant pas encore venue.

Ceux qui font mission au diocèse de Spolète auraient très bien fait de s'excuser de la commission que le seigneur évêque leur a donnée envers les religieuses ; si après cela il eût persisté, à la bonne heure ; nous devons obéissance aux prélats, aux choses même qui ne sont pas de nos fonctions, quand ils le veulent absolument ; mais aussi devons-nous leur faire sentir auparavant que nos règles nous le défendent. Je vous prie de faire entendre ceci à tous vos ouvriers, afin qu'ils évitent tels emplois autant que faire se pourra, etc.

164. — A M. COGLÉE,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

Il importe de se tenir dans la disposition d'embrasser tout ce qui mortifie la nature. — C'est au supérieur de décider, quand les consulteurs sont d'avis divers. — Circonstances dans lesquelles on doit relever en public les fautes d'un particulier. — Les supérieurs doivent traiter ceux qui sont sous leur conduite, comme des frères. — Éviter les visites de simple civilité, excepté à l'égard des premières autorités.

13 août 1650.

Monsieur,

Lorsque vos consulteurs sont de sentiment contraire, c'est à vous à résoudre la chose, selon que vous le jugerez raisonnable; ou bien, si elle mérite qu'il m'en soit écrit, la suspendre jusqu'après ma réponse.

Sur ce que vous dites que l'honneur ne vous apporte pas vanité, mais que le déshonneur vous attriste, je vous dirai, Monsieur, que vous savez faire mieux que moi l'anatomie de la volonté humaine, car vous êtes savant et moi je suis une bête. Selon Sénèque, elle se porte à connaître ce qui lui semble bon, et à rejeter ce qui lui paraît mauvais ; et saint Thomas dit que les hommes spirituels surmontent, à la vérité, la convoitise, et s'en rendent les maîtres jusqu'à se priver volontiers de leurs propres satisfactions, mais que difficilement arrivent-ils à aimer le mal qui leur vient d'autrui.

Nous sommes en effet plus susceptibles de la douleur que du plaisir; et l'on se ressent plus de la piqûre d'une rose que de son odeur. Le moyen d'égaler cette disparité est d'embrasser aussi volontiers ce qui mortifie la nature que l'on se dépouille de ce qui plaît; d'incliner son cœur à la souffrance par la considération du bien qu'elle apporte, et se tenir prêt à la recevoir, afin que, lorsqu'elle arrivera, on n'en soit ni surpris, ni contristé.

Le *Combat spirituel* conseille de se représenter les occasions fâcheuses qui nous peuvent survenir, de lutter contre elles et de s'exercer au combat jusqu'à ce qu'on se sente vain-

queur, je veux dire résolu de les souffrir volontiers, si en effet ils arrivent. Il ne faut pas pourtant s'imaginer des maux extrêmes, dont le seul souvenir donne de la frayeur, comme certains tourments des martyrs, mais bien ceux du mépris, de la calomnie, d'une fièvre et semblables.

En deux ou trois cas on doit avertir la communauté de la faute d'un seul : 1° quand le mal est si invétéré en celui qui en est coupable, qu'on juge qu'un avertissement particulier lui serait inutile; Notre-Seigneur n'avertit pas Judas, pour cette raison, sinon en la présence des autres apôtres; et encore ce fut en termes couverts, disant qu'un de ceux qui mettaient la main au plat le trahirait; au contraire, il avertit saint Pierre lorsqu'il le voulut dissuader de la passion qu'il avait à souffrir, et lui fit même connaître que c'était une grande faute, l'appelant Satan, sachant bien qu'il en profiterait; 2° quand ce sont des esprits faibles qui ne peuvent porter une correction, pour douce qu'elle soit, bien qu'au reste ils soient bons; car, avec cette bonté qu'ils ont, une recommandation en général leur suffit pour les redresser; et en troisième lieu, lorsqu'il y a danger que d'autres se laissent aller à la même faute, si on ne la reprend. Hors cela, Monsieur, je pense que l'avertissement se doit faire à la personne seule.

Quant aux fautes qui se font envers le supérieur, il en doit voirement avertir l'inférieur; mais il faut observer : 1° que ce ne soit jamais sur-le-champ; 2° que ce soit doucement et à propos; 3° que ce soit par raisonnement, lui disant les inconvénients de sa faute d'une manière gaie et aimable, afin qu'il connaisse que le supérieur ne l'avertit pas par humeur, ni parce que la faute le regarde.

Je n'ai jamais mis de différence entre ceux qui ont fait les vœux et ceux qui ne les ont pas faits; et il ne faut pas surcharger les uns pour épargner les autres.

Vous ferez très bien d'appeler parfois des prédicateurs externes pour prêcher dans votre église, pourvu qu'ils soient bons et qu'ils ne détruisent pas les enseignements et bonnes pratiques que vous avez tâché d'inculquer à votre peuple. La répugnance que vous sentez au grand extérieur d'une paroisse ne vous doit pas empêcher de faire ce que font les bons curés, pour contenter tout le monde, autant que faire se peut.

Ceux qui conduisent les maisons de la Compagnie ne doivent regarder personne comme leur inférieur, mais bien comme frère. Notre-Seigneur disait à ses disciples : Je ne vous dis plus mes serviteurs, mais je vous ai dit mes amis. Il les faut donc traiter avec humilité, douceur, support, cordialité et amour. Ce n'est pas, Monsieur, que j'observe toujours cela, mais j'estime faillir quand je m'en éloigne.

L'esprit de la Mission n'est pas de visiter par civilité les principaux des lieux où elle est; car, comme dans les petites villes comme Sedan ils sont quasi tous d'égale condition, il les faudrait visiter tous et ne faire que cela; et si vous n'en visitez qu'une partie, les autres croiront que vous les méprisez; et partant, il vaut mieux s'en dispenser tout à fait que de tomber dans ces inconvénients. J'excepte monsieur le gouverneur, lequel vous devez visiter souvent, et, en son absence, monsieur le lieutenant du roi. J'excepte aussi ceux que vous avez obligation de voir pour quelque raison particulière, comme aussi les externes de marque qui pourront aller chez vous; car alors, étant obligé d'aller chez eux, ce ne sera plus par civilité. A quoi j'ajoute que nos prêtres qui vont et viennent à Sedan doivent toujours aller saluer et dire adieu à monsieur le gouverneur.

Dieu soit loué, Monsieur, de ce que l'on dit que la Compagnie sait ce qui est de Dieu, mais qu'elle connaît fort peu les hommes! Oh! qu'il est à souhaiter que cela soit vrai et

qu'elle se conserve dans cet éloignement de l'esprit du monde et de ce qui s'y passe, pour n'avoir de conversation qu'au ciel! et bienheureux sont ceux qui ne conversent sur la terre que pour en arracher les âmes, afin de les élever à Dieu, en qui je suis, etc.

---

165. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il témoigne de sa répugnance à agir pour empêcher d'autres communautés d'usurper le nom de missionnaires. — On y trouve de graves inconvénients, mais il ne voit pas le moyen d'y porter remède.

19 août 1650.

Monsieur,

Puisque vous avez parlé de M. d'Authier à Mgr le cardinal d'Este et à Mgr Massari, et leur avez fait faire attention aux inconvénients qui arriveraient de la ressemblance de nom de sa Compagnie [1] et de la nôtre, vous ferez bien de côtoyer cela. Ce ne serait pas pourtant mon propre sentiment (car je voudrais abandonner cette affaire à la Providence), mais c'est celui de quantité de personnes clairvoyantes, qui sont d'avis que nous devons tâcher d'empêcher cette source de confusion et de désordre : ce qui me fait craindre que ma retenue ne vienne d'un esprit insensible. Elle est telle que je doute si je dirai rien de cela à monseigneur le garde des sceaux, ni à qui que ce soit, non plus que je ne l'ai fait jusqu'à présent, pas même à Mgr le chancelier, sinon qu'un jour je lui proposai simplement s'il pensait qu'un même nom à deux congrégations différentes pût porter préjudice. Il me répondit aussitôt que oui, et grand préjudice, et qu'il ne le fallait pas souffrir; que pour lui, il l'empê-

1. Les prêtres fondés par M. d'Authier de Sisgau s'appelaient Missionnaires du Saint-Sacrement. Plusieurs fois déjà on avait confondu les deux communautés, et il en était résulté, au moins dans deux circonstances, un véritable dommage pour la Congrégation de la Mission.

cherait tant qu'il pourrait. Je ne voulus pas même lui dire certaines choses qui eussent pu le confirmer là dedans.

D'ailleurs que ferons-nous ? Voilà que quasi tous ceux qui entreprennent de deçà des emplois rapportants aux nôtres prennent qualité de missionnaires ; et cela, parce que la miséricorde de Dieu, nous ayant appelés à cette profession, a eu agréable de donner quelque réputation à ce nom. M. Olier même, qui, du commencement, semblait affecter le nom de prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, m'a témoigné désirer qu'on les appelât *de la mission*, comme on fait : jusque-là qu'ayant établi deux ou trois séminaires, ce n'a été que sous ce nom. Si c'est un mal, il semble être nécessaire à notre égard, qui ne pouvons l'éviter ; car de nous y opposer, ce serait vainement. Il vaut mieux commettre cela à Dieu, et tâcher de nous faire distinguer des autres seulement par une grande soumission et déférence, par l'usage des vertus qui font un vrai missionnaire, afin qu'il ne nous arrive pas ce qu'a dit Notre-Seigneur : que les premiers seront derniers, et les derniers seront premiers. Ne laissez pas, comme je vous ai dit, Monsieur, de veiller de delà, etc.

---

166. — A M. DE FLEURY,

AUMÔNIER DE LA REINE DE POLOGNE.

Il se réjouit que Dieu ait donné un fils au roi de Pologne. — Les missionnaires ne sont pas partis, parce qu'on n'a pas reçu d'ordre de la reine. — Ils partiront au premier commandement.

19 août 1650.

Monsieur,

Il n'y a que Dieu qui vous puisse faire comprendre la joie que cette petite Compagnie a reçue de l'heureux accouchement de la reine de Pologne ; nous espérons et demandons à Dieu incessamment qu'il bénisse et sanctifie le roi et la reine, et qu'il leur donne des enfants qui fassent une tige

royale, qui donne des rois à la Pologne autant que le monde durera.

Nous n'avions garde de partir plus tôt, Monsieur; nous n'avions point ordre précis de la reine, ni de vous, pour cela: nous le ferons à la première occasion qui se présentera, si ce n'est que Sa Majesté juge à propos de différer au printemps, pour partir avec les filles de Sainte-Marie et celles de la Charité. Nous attendons vos commandements pour cela, et sur tout ce qu'il vous plaira nous faire l'honneur de nous commander.

Je ne vous dis rien du sieur de Groni : M. Desnoyers, secrétaire de la reine, vous aura pu dire sa conduite de deçà, et comme il est parti il y a environ deux mois. Nous prions Notre-Seigneur qu'il soit sa conduite, et qu'il me fasse digne d'être, en son amour, Monsieur, votre, etc.

---

167. — A SA SAINTETÉ LE PAPE INNOCENT X.

Il rend compte des œuvres de la Compagnie [1].

25 août 1650.

Très Saint Père,

Voici que supérieur très indigne de la faible et petite Congrégation de la Mission, prosterné aux pieds sacrés de Votre Sainteté, je consacre, avec tout le respect et la soumission

1. Ce préambule est suivi d'un exposé des œuvres de la Compagnie, que nous trouvons intégralement reproduit, sous un autre préambule, dans une lettre datée du 4 novembre. Nous n'aurions donc ici qu'un projet de lettre, qui fut plus tard modifié. Voir lettre 174.

SUÆ SANCTITATI INNOCENTIO PP. X.

25° augusti 1650.

Beatissime Pater,

En ego tenuis ac pusillæ Congregationis Presbyterorum Missionis Superior indignissimus, ad sacros pedes Sanctitatis Vestræ advolutus, dictam Congregationem personamque meam, qua possum reverentia et animi submissione,

d'esprit qui sont en mon pouvoir, ladite Congrégation et ma personne à Votre Béatitude. La souveraine majesté dont vous êtes investi et le suprême honneur qui est dû à Votre Sainteté par tous les fidèles, et spécialement par moi, qui lui suis totalement dévoué et attaché, m'ont détourné jusqu'à présent de lui écrire. Mais la particulière bonté et la facilité avec lesquelles Votre Sainteté reçoit les lettres des absents et accueille les hommages de ceux qui l'approchent m'ont donné confiance.

En vérité, Très Saint Père, j'avais un ardent désir de rendre en personne à Votre Sainteté l'hommage que je lui dois, et de lui rendre compte des fonctions de la Congrégation, la plus petite de toutes, il est vrai, mais la plus obligée et la plus dévouée au Saint-Siège apostolique. Et ce devoir rempli, mon unique consolation eût été de rendre mon dernier soupir aux pieds de Votre Sainteté. Maintenant encore ce bonheur est l'objet de tous mes vœux, bien que, infirme et septuagénaire, je n'ose me le promettre. Je ne puis donc qu'entretenir Votre Sainteté par lettre, puisque le poids des ans ne me permet pas de me présenter devant elle, et de lui exposer en peu de mots les fonctions de notre Congrégation.

Beatitudini Vestræ consecro. Apex ille majestatis et honor supremus qui Sanctitati debetur Vestræ ab omnibus fidelibus et a me præsertim, qui sum illi totaliter devotus et devinctus, hactenus a scribendo deterruit; tamen singularis humanitas ac facilitas in absentium litteris accipiendis et in eis admittendis qui obsequia Vestræ Sanctitati præsentes reddunt, me confirmavit. Equidem, Sanctissime Pater, avebam plurimum debitum obsequium personaliter testari, ministeriorumque Congregationis, minimæ quidem omnium, ac Sedi Apostolicæ obligatissimæ et obsequiosissimæ, Suæ Sanctitati rationem reddere. Demum, his peractis, solamen unicum fuisset ad Sanctitatis Vestræ pedes extremum spiritum effundere, illud quoque votis etiam nunc efflagito, quanquam per infirmitates, homo septuagenarius, id non ausim mihi polliceri. Restat igitur ut per epistolam Beatitudinem Vestram alloquar, quum annorum meorum detrimenta coram non sinunt, paucisque Congregationis nostræ functiones decurrere.

168. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

convient d'accepter les œuvres que nous confient nosseigneurs les évêques, mais il ne faut pas les rechercher. — Il importe de se conformer strictement aux intentions des fondateurs.

26 août 1650.

Monsieur,

Vous me mandez qu'un de nos prêtres a visité tout seul une partie de l'archidiaconé par commission de Mgr de Poitiers, monsieur l'archidiacre ne le pouvant faire; et vous désirez savoir mon avis en cas qu'il arrive ci-après un cas pareil. A quoi je n'ai rien à dire, sinon qu'il faut obéir à nosseigneurs les évêques, mais non pas rechercher ces emplois.

Au regard de M. Romillon, chapelain de l'aumônerie de Champigny, comme il est homme de bien, en qui on n'a trouvé rien à reprendre jusqu'à maintenant, et qu'il n'est pas mal vu de delà, vous n'auriez pas bonne grâce de l'entreprendre au point que de poursuivre ou sa sortie de l'aumônerie, ou votre décharge du soin que vous en avez; car cela sent la rigueur, et ce serait traiter Madame trop âprement de la presser ainsi de faire l'un ou l'autre. C'est assez que vous ayez proposé le premier une ou deux fois; elle est bien informée des déportements de cet homme, qui vraisemblablement n'est pas tel que l'on vous a dit; et ceux qui vous en ont parlé en mauvaise part n'ont peut-être d'autre fondement que leurs propres dissentiments à sa conduite ou à ses avis.

Vous ne devez non plus insister pour que les pauvres logent hors de l'aumônerie, ni empêcher qu'on les oblige d'y demeurer, au moins la plupart, pour trois ou quatre raisons. La première est que M. du Rivau ne vous le cédera pas, et que ce serait témérité de penser l'emporter sur lui. Mon Dieu,

Monsieur, déférez à ce bon seigneur, et ne faites rien, aux choses où il a quelque vue, que par concert avec lui. Deuxièmement, quoique vos raisons soient très considérables, néanmoins il y en a de plus fortes de l'autre côté. Que savez-vous, Monsieur, si, laissant ainsi les pauvres çà et là en leur particulier, le revenu ne s'en irait pas, avec le temps, en d'autres usages, tantôt pour récompenser les serviteurs, tantôt pour obliger un ami qui recommandera quelqu'un, tantôt pour en tirer service ou reconnaissance, ou pour d'autres tels abus qui feraient que ce ne seraient plus les pauvres qui jouiraient de ces pensions, mais d'autres qui pourraient vivre d'ailleurs ? et cet inconvénient n'est pas à craindre tandis qu'on obligera les pauvres à la résidence, parce qu'il n'y aura que ceux qui seront véritablement pauvres qui voudront se ranger à l'aumônerie. Troisièmement, on doit respecter l'intention des fondateurs ; c'étaient de bons princes clairvoyants, qui n'ont rien ordonné qu'avec connaissance de cause. Enfin, Madame ne veut souffrir aucun changement sur ce point. Que ferez-vous à cela ? Pour moi, je vous avoue que si l'on m'avait demandé mon avis, j'aurais tenu l'opinion que vous combattez ; car on est assuré de bien faire en suivant l'intention des fondateurs, quelque avantage qui paraisse à faire autrement. Je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, tenons-nous là, et croyez que ce me sera une grande consolation si vous n'en parlez plus, et encore plus grande si en cela, et en toute autre chose, vous vous joignez avec M. du Rivau. Que si vous ne pouvez vous résoudre à prendre aucun soin de cette aumônerie, à cause de l'aumônier, déchargez-vous-en sur quelqu'un de la Compagnie, et laissez-le faire, etc.

---

169. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il l'engage à faire son possible pour ne pas introduire l'usage de rendre ses comptes à l'archevêché. — Il ne convient pas d'admettre des hommes et des femmes dans des charités : ils ne s'entendraient pas.

2 septembre 1650.

Monsieur,

Je crains que, si vous commencez à rendre compte, on ne le tire à conséquence, et qu'après Mgr le cardinal, l'archevêque qui lui succédera, vous trouvant dans cet usage, vous oblige à continuer; et c'est néanmoins ce qu'il faut éviter sur toutes les choses du monde, comme une sujétion très fâcheuse. Avant que nous fussions dans Saint-Lazare, nos devanciers rendaient compte tous les ans aux évêques de Paris ; de sorte qu'en notre établissement, monseigneur l'archevêque nous voulut obliger à faire de même; mais je le priai instamment de nous en dispenser. Ce que ne voulant pas faire, je lui dis que nous préférions plutôt nous retirer; et l'eussions fait infailliblement s'il eût persévéré. Il est difficile aux missionnaires, qui vont et viennent, d'écrire au juste ce qu'ils dépensent à la ville et aux champs, parce qu'ils font divers menus frais inévitables, qui sembleraient superflus aux auditeurs du compte. Et puis on oublie plusieurs choses, en sorte que pour trouver votre compte, quand vous le rendez, et égaler la mise à la recette, il faut faire des suppositions, comme font quelques Compagnies; et ces suppositions-là peuvent nuire et peuvent être péchés. Je dis cela à Mgr de Paris et je vous l'écris, afin que vous vous serviez de cette raison, s'il est expédient.

Je n'ai pas encore eu le temps d'examiner votre règlement de la Charité; je vous dirai cependant que, quant aux protecteurs et conseillers, l'usage en peut être bon en Italie, mais l'expérience nous a fait voir qu'il est nuisible en France.

Les hommes et les femmes ensemble ne s'accordent point en matière d'administration : ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter. Les Charités de Joigny et de Montmirail furent au commencement gouvernées par l'un et l'autre sexe ; on chargea les hommes du soin des pauvres valides, et les femmes, des invalides ; mais parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes. Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité. Peut-être qu'en Italie elles sont moins capables de ces choses ; et ainsi je ne vous donne point pour règle ce que je viens de vous dire, etc.

---

170. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL D'ALGER.

Il l'encourage dans les souffrances qu'il éprouve en prison.

Septembre 1650.

Mon cher Frère,

C'est avec grande douleur que j'ai appris l'état auquel vous êtes à présent réduit, qui est un sujet d'affliction à toute la Compagnie, et à vous d'un grand mérite devant Dieu, puisque vous souffrez innocent. Aussi ai-je senti une consolation qui surpasse toute consolation, de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu ce coup, et du saint usage que vous faites de votre prison. J'en rends grâce à Dieu, mais d'un sentiment de reconnaissance incomparable Notre-Seigneur, étant descendu du ciel en terre pour la rédemption des hommes, fut pris et emprisonné pour eux. Quel bonheur pour vous, Monsieur, d'être traité quasi de même ! Vous êtes parti d'ici comme d'un lieu de joie et de repos pour aller assister et consoler les pauvres esclaves d'Alger ; et voilà que vous y êtes fait semblable à eux, bien que d'une autre sorte.

Or, plus nos actions ont de rapport à celles que Jésus-Christ a faites en cette vie, et nos souffrances aux siennes, plus sont-elles agréables à Dieu. Et comme votre emprisonnement honore le Ciel, aussi vous honore-t-il de sa patience, en laquelle je le prie qu'il vous confirme.

Je vous assure que votre lettre m'a si fort touché, que je me suis résolu d'en édifier cette Communauté. Je lui ai déjà fait part de l'oppression que vous souffrez et du doux acquiescement de votre cœur, afin de l'exciter à demander à Dieu la délivrance de votre corps, et à remercier sa divine bonté de la liberté de votre esprit. Continuez, Monsieur, à vous conserver dans la sainte soumission au bon plaisir de Dieu ; car ainsi s'accomplira en vous la promesse de Notre-Seigneur, qu'un seul de vos cheveux ne sera perdu, et qu'en votre patience vous posséderez votre âme. Confiez-vous grandement en lui, et souvenez-vous de ce qu'il a enduré pour vous en sa vie et en sa mort. « Le serviteur, disait-il, n'est pas plus grand que son maître : s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. » Réjouissez-vous donc, Monsieur, en celui qui veut être glorifié en vous, et qui sera votre force en proportion que vous lui serez fidèle ; c'est de quoi je le prie très instamment. Et pour vous, je vous conjure, par l'affection que vous avez pour notre Compagnie, de demander à Dieu pour nous tous la grâce de bien porter nos croix, petites et grandes, afin que nous soyons dignes enfants de la croix de son Fils, qui nous a sur elle engendrés en son amour, et par laquelle nous espérons de le posséder parfaitement dans l'éternité des siècles. *Amen.*

---

171. — A Mgr LE CARDINAL MAZARIN.

Il annonce au cardinal que l'évêque de Mâcon a résigné son évêché en faveur de M. l'abbé de Chandenier, et fait l'éloge de ce saint prêtre.

14 septembre 1650.

Monseigneur,

M. l'évêque de Mâcon [1] est un très bon prélat; se trouvant travaillé par un flux hépatique, il a résigné son évêché en faveur de M. l'abbé de Chandenier, sous le bon plaisir du roi. Ce bon abbé est des meilleurs qu'il pût choisir dans le royaume; il a fallu grande instance pour lui faire agréer le choix que ce bon prélat a fait de sa personne; il est prêtre et a les autres conditions requises à cette dignité : chacun espère qu'il rendra un jour autant de services à Dieu et à son Église qu'a fait Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, son oncle. Cet évêché ne vaut que huit à neuf mille livres. Ce bon prélat a désiré que je rendisse témoignage à Votre Éminence de son intention et du mérite de la personne qu'il choisit; ce que je fais, Monseigneur, d'autant plus volontiers que j'estime qu'elle fera une œuvre agréable à Dieu, utile à son Église et qui sera approuvée du public, s'il lui plaît de s'employer vers la reine à ce que Sa Majesté agrée cette résignation. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir agréable, comme aussi le renouvellement que je fais à Votre Éminence des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

1. Mgr Dinet, évêque de Mâcon, 1621-1650.

172. — A M. CORNAIRE[1],

PRÊTRE DE LA MISSION, AUMÔNIER A L'HÔPITAL DU MANS.

Il le félicite de son zèle pour l'assistance spirituelle des malades, et l'exhorte à continuer malgré la défense faite par les administrateurs.

20 septembre 1650.

Monsieur,

Je loue Dieu de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu la défense de messieurs les administrateurs, et le bon usage que vous faites des contradictions qui vous arrivent; je ne doute point qu'elles ne vous soient suscitées par l'esprit malin, ennemi du bien que vous pratiquez, mais il n'en aura que la confusion. Dites hardiment, comme saint Ignace martyr lorsqu'on le persécutait : « C'est maintenant que je commence d'être disciple de Jésus-Christ. » J'espère, certes, que cette persécution que vous endurez pour un emploi si saint qu'est le vôtre, vous fera mériter la grâce de supporter d'autres peines plus grandes, si sa providence permet qu'il vous en survienne, comme elle le pourra faire, pour votre plus grande sanctification. De tout mon cœur, Monsieur, je vous recommande à lui, vous et vos croix, le priant qu'il vous fortifie pour les porter jusqu'au haut de la montagne de votre perfection; ou bien qu'il soit lui-même votre Simon céleste, vous aidant à les porter, comme le Cyrénéen l'aida à porter la sienne.

Je trouve fort bonne la résolution que vous avez prise de continuer l'administration des sacrements aux malades, de faire quelque exhortation dans l'hôpital les fêtes solennelles et le catéchisme les dimanches (ce qui est digne d'un véritable enfant de l'Évangile); mais ce sera faire bien davantage, si vous ne vous désistez pas pour la défense de visiter les

1. M. Guillaume Cornaire, né le 14 juin 1614, dans le diocèse de Besançon; reçu à Paris le 2 décembre 1647.

malades. Vous aviez coutume de les voir tous les jours, de les consoler dans leurs afflictions et de les encourager à la patience; faites-le encore, s'il vous plaît: Enseignez aux uns à faire des actes de résignation, d'amour de Dieu et d'espérance en sa miséricorde, et excitez les autres à la contrition et à l'amendement : bref, disposez-les à bien mourir s'ils tendent à la mort, et à bien vivre si Dieu les laisse encore en ce monde. Ce travail, si long et continu, est ennuyeux à la vérité à ceux qui n'en considèrent pas l'importance; mais à vous, Monsieur, qui en connaissez le mérite, et qui, grâce à Dieu, avez à cœur le salut des pauvres, ce vous doit être une consolation sans mesure comme ce vous est un bonheur incomparable. Jusqu'à cette heure vous avez fait des fruits à milliers par cet exercice charitable, procurant la vie éternelle à tant et tant d'âmes qui ont passé par vos mains! Seigneur Dieu, Monsieur! pourrait-il y avoir rien au monde capable de vous détourner, ni seulement dégoûter d'une occupation si précieuse aux yeux de Dieu? Combien pensez-vous qu'il y a à Paris de personnes de grande condition, de l'un et l'autre sexe, qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours? qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec persévérance? certes, ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire, et ceux qui le voient en sont tout édifiés; car, en effet, cette vie-là est la vie des saints, et des grands saints, qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible. Plaise à Dieu de se glorifier lui-même de votre vocation à cet emploi, de ce qu'il vous a choisi entre mille, et vous a donné beaucoup de grâces pour y réussir, etc.

---

173. — A SA SAINTETÉ LE PAPE INNOCENT X[1].

Paris, 4 novembre 1650.

Très Saint Père,

Les hommages empressés que, prosternés d'esprit et de corps, les prêtres de la Congrégation de la Mission ont offerts à Votre Sainteté et à l'éminentissime cardinal, son vicaire à Rome, ayant été accueillis, et leurs travaux agréés avec votre bienveillance ordinaire, elle a dans les membres de cette Congrégation et spécialement en moi, leur supérieur, les fils les plus soumis et les plus dévoués. Pénétré de reconnaissance pour ces bienfaits, considérant et comprenant les devoirs de ma charge, j'ai toujours nourri l'espoir d'aller me prosterner aux pieds de Votre Sainteté et de lui rendre en personne l'hommage de mon obéissance. Souvent j'ai cherché les voies et moyens de réaliser ce projet, que mes continuelles infirmités rendent chaque jour plus impraticable. Et me prosternant dans les sentiments les plus profonds du respect et de l'humilité aux pieds de Votre Sainteté, que je vénère comme le vicaire de Jésus-Christ, je ne puis, ainsi qu'il est de mon devoir, que rendre compte des fonctions et de l'état de ladite Congrégation.

1. Suæ Sanctitati Innocentio PP. X.

Beatissime Pater,

Cum Sanctitati Suæ et Eminentissimo Cardinali Vicario Romæ suo, exhibita a Sacerdotibus Congregationis Missionis obsequia, mentisque pariter ac corporis prostrationes pro consueta benignitate fuerint cordi, Ipsaque annuerit exercitiis eorum continuis, addictissimos et devotissimos dictæ Congregationis alumnos habet, meque imprimis superiorem. His ego beneficiis plurimum incitatus ac partes officii mei intuens, et magis agnoscens, pedibus Sanctitatis Vestræ scilicet me advolvendi, præsensque obedientiam profitendi, semper alui spem; modum ac viam sæpe si forte se aperiret tentavi, quam in dies per continuas corporis infirmitates video mihi interclusam. Id unum quod superest omni cum reverentia et humilitate provolvor ad pedes Vestræ Sanctitatis, adoroque velut Vicarium Christi, eique rationes, quod facere debeo, functionum statusque dictæ Congregationis reddo.

Le but de notre institut, Très Saint Père, est le salut des pauvres gens des champs. Pour le procurer nous parcourons les bourgs et les villages en prêchant, nous recevons les confessions générales, nous accommodons des procès et différends, nous procurons le soulagement des pauvres malades : tels sont nos travaux aux champs.

A la maison, nous donnons les exercices spirituels; dix jours avant les Quatre-Temps nous préparons les ordinands à recevoir dignement les saints ordres; dans les séminaires nous formons les clercs aux mœurs ecclésiastiques, nous leur apprenons la doctrine et les rites sacrés.

Outre les ouvriers qui sont en France, quelques-uns en Italie remplissent les mêmes fonctions, quelques-uns en Hibernie, d'autres en Barbarie soutiennent et encouragent les chrétiens qui gémissent dans les fers; d'autres dans l'Inde ont pris possession, au nom de Votre Sainteté, de l'île Saint-Laurent, communément appelée Madagascar, qui a une longueur de six cents milles italiens.

Du reste, Très Saint Père, en quelque endroit de la terre ou de la mer que nous soyons, nous n'y sommes que par l'autorité et la grâce de Votre Sainteté; et partout où il lui plairait de nous envoyer pour annoncer l'Évangile, nous

Instituti Nostri, Sanctissime Pater, scopus pauperum rusticanorum salus; ad hunc, pagos et castella docentes circuimus, confessiones excipimus generales, lites componimus et disceptationes, pauperum ægrotantium opitulationem procuramus; hæc ruri.

Domi vero exercitia spiritualia tradimus, ordinandos ad dignam susceptionem ordinum decem diebus ante quatuor tempora præparamus; clericos in seminariis ad mores ecclesiasticos, doctrinam et ritus sacros erudimus.

Præter operarios qui sunt in Gallia, nonnulli in Italia similia munia obeunt, quidam in Hibernia, aliqui in Barbaria ad christianos qui erumnose detinentur vinculis animandos et sustentandos; alii in India, qui quidem sub nomine Sanctitatis Vestræ pedem posuerunt in insulam divi Laurentii vulgo Madagascar nuncupatam, quæ in sexcenta milliaria italica protenditur.

Cæterum, Sanctissime Pater, ubi terrarum ac marium simus, vestra auctoritate et favore sumus, in præparationem Evangelii quoquo Sua Sanctitas

sommes prêts à y aller, comme si Notre-Seigneur lui-même nous y envoyait : et de fait Votre Sainteté tient sur la terre la place de Jésus-Christ.

C'est pourquoi, de toute la puissance de notre âme, nous recourons à la divine Bonté pour qu'il lui plaise conserver Votre Béatitude et lui donner longue vie, et combler de plus en plus de ses bénédictions l'Église gouvernée par un si grand et illustre pontife. Nous lui demandons de nous faire trouver grâce devant Votre Sainteté, afin que notre ministère, lui étant agréable, tourne au profit des âmes.

Pour que ces biens nous soient accordés, prosterné en esprit aux pieds sacrés de Votre Béatitude, je la supplie de daigner jeter un regard favorable et protecteur sur cette petite Congrégation, qui est sienne, et en particulier sur moi que Dieu, très bon et très grand dans son infinie miséricorde, a entièrement et complètement soumis à Votre Sainteté.

Très Saint Père,

De Votre Béatitude, le très humble, très soumis et très dévoué fils

VINCENT DE PAUL,
Supérieur de la Congrégation de la Mission.

mittat succincti, nihilo secus ac si Christus ipse mitteret, et sane in terra Christi vices Vestra Sanctitas gerit.

Quapropter ad divinam Bonitatem toto mentis nisu recurrimus, quo Beatitudinem Vestram conservet, vivificet ad multos annos, Ecclesiamque sub tali ac tanto Pontifice sua benedictione magis ac magis cumulet, gratiamque mereamur invenire coram Vestra Sanctitate, et acceptum sit illi ministerium nostrum, animarumque cedat utilitati.

Hæc ut contingant, mente fusus ad sacratos pedes Beatitudinis Vestræ, supplico quantulamcumque hanc Congregationem, velut suam, propitio favore et protectionis oculo dignetur intueri, et me imprimis, quem Deus optimus maximus pro sua infinita misericordia omnino et integre Vestræ Sanctitati submisit.

Beatissime Pater, Beatitudinis Vestræ humillimus, addictissimus et devotissimus filius

Vincentius a Paulo, Superior Congregationis Missionis.

Parisiis, pridie nonas novembris 1650.

174. — AU CARDINAL PAMPHILI[1],

NEVEU DU PAPE INNOCENT X.

Il le félicite de sa promotion au cardinalat, le prie de couvrir de sa protection la Compagnie et expose ses œuvres.

4 novembre 1650.

Éminentissime et Révérendissime Prince,

La promotion de Votre Éminence à la dignité cardinalice et le soin des affaires publiques qui lui sont confiées par notre Très Saint Père le Pape sont la preuve la plus certaine de la grandeur de ses mérites et de l'excellence suprême de ses qualités, et me donnent confiance d'oser avec le plus grand respect saluer par lettre Votre Éminence, lui offrir mes félicitations et la supplier humblement, me reposant sur son extrême bonté, de daigner accorder sa protection à la petite Congrégation de la Mission, approuvée par le Saint-Siège, et enrichie de ses faveurs, afin qu'elle puisse vaquer librement à ses fonctions.

Et pour que Votre Éminence ait une exacte connaissance de notre ministère et de notre manière de vivre, je vais les exposer brièvement, afin que, connaissant parfaitement la Congrégation, vous puissiez l'employer, selon le droit absolu que vous avez sur chacun de ses membres et sur moi, leur supérieur.

1. EMINENTISSIMO ET REVERENDISSIMO CARDINALI PAMPHILIO.

Eminentissime et Reverendissime Princeps,

Cum promotio Eminentiæ Suæ ad Cardinalatus dignitatem, rerumque publicarum cura a Sanctissimo Domino nostro Papa demandata, infiniti meriti et supremæ istius excellentiæ argumentum certissimum sit, his ego innixus omni cum reverentia audeo salutare per litteras Eminentiam Suam, illique gratulari, nec non suppliciter rogare eamdem, incredibili benignitate fretus, ut dignetur parvam Congregationem Missionis, per continuum et liberum usum functionum suarum, a Sede Apostolica approbatam et multis gratiis amplificatam, protegere.

Atque ut Eminentiæ Suæ ministerium nostrum, vitæque ratio constet,

La fin de notre institut est le salut des pauvres gens des champs. A cette fin nous parcourons les bourgs et les villages, prêchant l'Évangile, nous nous employons à entendre les confessions générales, à mettre fin aux procès et différends, à soulager les pauvres malades par l'aumône spirituelle et corporelle. Tels sont nos travaux aux champs.

Voici ceux de la maison : nous donnons les exercices spirituels ; nous gardons près de nous les ordinands pendant les dix jours qui précèdent les Quatre-Temps, pour les préparer aux saints ordres ; dans les séminaires nous formons les élèves aux bonnes mœurs, à la science ecclésiastique et aux rites sacrés.

Outre les ouvriers qui sont employés en France, d'autres remplissent les mêmes fonctions en Italie, d'autres en Barbarie pour consoler et secourir ceux qui y sont retenus prisonniers ; quelques-uns même ont pénétré dans l'île de Saint-Laurent, appelée vulgairement Madagascar, qui a une étendue de six cents milles italiens.

Tel est l'abrégé de nos fonctions, l'ensemble de notre ministère, et si vous daignez, Éminentissime Prince, nous accorder la faveur de votre protection, soutenus par la grâce

illa paucis expono : ita erit ut perspecta Congregatione facilius uti possit, pro jure summo quod habet in omnes, et in meipsum Superiorem.

Instituti nostri scopus, pauperum rusticanorum salus. Idcirco pagos obimus et castella Evangelii causa ; confessionibus excipiendis generalibus, terminandis litibus et dissidiis, pauperibus ægrotis temporali et spirituali alimonia sublevandis vacamus : hæc ruri.

Illa domi : tradimus exercitia spiritualia, ordinandos per decem dies ante quatuor tempora retinemus apud nos ad præparationem ad sacros ordines ; clericos in seminariis bonis moribus, ecclesiastica doctrina, ritibus informamus.

Præter operarios qui in Gallia versantur, nonnulli in Italia eadem faciunt, hi in Hibernia, illi in Barbaria ad solatium et refrigerium eorum qui detinentur vinculis ; quidam etiam penetrarunt in insulam divi Laurentii, vulgo Madagascar, ad sexcenta milliaria italica protensam.

Hæc est summa nostrarum functionum, hoc curriculum ministeriorum,

divine, nous en recueillerons les fruits les plus abondants.

De Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur,

VINCENT DE PAUL,
Supérieur de la Congrégation de la Mission.

---

175. — A M. CLAUDE DUFOUR,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN.

Il le désigne pour la mission de Madagascar.

Paris, 5 novembre 1650.

Monsieur,

Je pense que vous m'avez parlé d'autrefois du dessein dont la pensée vous est revenue depuis peu, et que, pour lors, après avoir bien discuté les raisons qui vous mouvaient à l'état de chartreux, vous êtes revenu à celle qui vous demandait de rester en la condition où la providence de Dieu vous a mis.

Et pour ce qu'ensuite vous m'avez témoigné par plusieurs fois, que vous sentiez des mouvements de vous appliquer au salut des peuples éloignés, l'occasion s'en étant présentée, je vous ai offert à Notre-Seigneur pour cela. Qui plus est, j'ai envoyé votre nom à Rome, d'où il faut avoir l'approbation, après que monseigneur le nonce d'ici, auquel je vous ai premièrement proposé, vous a agréé selon le pouvoir que Rome lui en avait donné. Vous voilà donc arrhé à l'adorable Providence pour cet effet. La raison pour laquelle je ne vous en ai donné avis plus tôt est parce que nous sommes en doute si le navire partira à la fin de janvier, comme l'on dit, et que je sais qu'il n'y a point de précautions ni de mesures à prendre avec vous. Allons, c'est l'Inde orientale, où est M. Nacquart; c'est une île de trois cent cinquante lieues de long, qui se

quibus si vestræ, Eminentissime Princeps, protectionis cumulus hic accesserit, uberiores, divina gratia promovente, fructus colligemus.

Eminentiæ Suæ humillimus et addictissimus servus.

Parisiis, pridie nonas novembris 1650.

nomme Madagascar, ou autrement l'île de Saint-Laurent, qui est au delà de la ligne, trois ou quatre degrés en deçà le tropique du Capricorne. Je vous envoie la relation que M. Nacquart m'en fait. O Monsieur, que vous serez consolé de voir l'apparence qu'il y a de voir de grands fruits !

Il y a bien des chartreux qui voudraient sortir, et qui le pourraient, ou pour le moins il se peut dire qu'il serait bien à désirer qu'ils sortissent de leur cloître, pour une œuvre d'une telle importance. Nous nous faisons fort d'y envoyer trois ou quatre prêtres et deux frères, et commençons à faire leur petit trousseau pour cela. Nous avons ici un jeune homme de Bretagne qui en vient et est entré dans la Compagnie à dessein d'y retourner; c'est un fort bon jeune homme. Or sus, Monsieur, ne pensez plus aux Chartreux : Notre-Seigneur vous appelle plus loin. Il vous y accompagnera et continuera par vous et avec vous la mission qu'il a commencée lorsqu'il était sur la terre. O Monsieur, quel bonheur que celui d'être choisi de Dieu pour une œuvre des plus importantes auxquelles un prêtre puisse être appelé ! Je ne vous en dis point davantage : Notre-Seigneur vous dira le reste. Je suis, en son amour et en celui de sa sainte Mère, etc.

P.-S. L'on pourra faire lire la relation au réfectoire. J'en prie M. Coglée, et embrasse votre Compagnie, prosterné en esprit à ses pieds, et me recommande à ses prières.

---

176. — A M. CLAUDE DUFOUR,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN.

Il bénit Dieu des excellentes dispositions de ce missionnaire, et l'engage à entretenir en lui le zèle des âmes qu'il est appelé à évangéliser à Madagascar.

26 novembre 1650.

Monsieur,

Je n'ai jamais douté de votre entière soumission à Dieu et à ses ordres, ni de la confiance dont vous m'honorez, de

laquelle je serais indigne si je ne la référais, comme je fais, à Dieu qui vous la donne. C'est à sa plus grande gloire, Monsieur, et pour votre propre sanctification, que je lui dédie votre vie et vos applications aussi souvent que les miennes; c'est son saint Esprit que j'invoque tendrement sur vous, à ce qu'en étant animé vous en puissiez répandre les lumières et les fruits sur les âmes destituées du secours que les prêtres leur doivent, et sans lequel le sang précieux de Jésus-Christ leur serait inutile. Nourrissez donc bien, Monsieur, la charité qu'il vous donne pour elles; embrasez-vous du zèle de leur salut, et chérissez la disposition où vous êtes d'aller chercher la brebis égarée dans les Indes [1]. C'est une grande grâce de Dieu, dont je le remercie; à quoi nous nous attendrons, en sorte que nous allons préparer toutes choses à cela. Je vous donnerai avis du départ un mois devant. Dieu sait de quel cœur je vous embrasserai!

---

177. — A M. COGLÉE,

SUPÉRIEUR, A SEDAN.

Il l'engage à s'abandonner à la conduite de Notre-Seigneur. — Il compatit aux besoins de sa maison éprouvée par la maladie. — Un supérieur n'a le droit de déposer que les officiers de la maison nommés par lui.

4 décembre 1650.

Monsieur,

Je ne doute point des grandes sollicitudes de monsieur le gouverneur pour le service du roi et celui de la ville; elles sont connues d'un chacun, et l'on parle de sa conduite comme des meilleures du royaume. Nous serions bien heureux si nous avions une pareille ardeur pour la gloire de Jésus-Christ.

La disposition que vous avez pour la sainte obéissance

1. Allusion au voyage de Madagascar qu'il lui a annoncé le 5 novembre; mais il ne le réalisa qu'en août 1654.

vous obtiendra, comme je l'espère, les grâces dont vous pensez avoir besoin pour bien diriger la famille et la paroisse. Laissez-vous conduire à Notre-Seigneur; il gouvernera toutes choses par vous : confiez-vous à lui, et, à son exemple, agissez toujours humblement, suavement et à la bonne foi; vous verrez que tout ira bien.

Je compatis à vos travaux qui sont grands, et qui même croissent lorsque vos forces diminuent, par les maladies du dehors et du dedans; c'est le bon Dieu qui fait tout cela; mais croyez qu'il ne vous laissera pas une telle surcharge sur les bras, sans que lui-même la soutienne : il sera votre force, aussi bien que votre récompense, pour les services extraordinaires que vous lui rendez en cette occasion pressante. Trois font plus que dix, quand Notre-Seigneur y met la main; et il le fait toujours lorsqu'il ôte les moyens de faire autrement. Nous ne pouvons vous envoyer des hommes, mais nous tâchons de vous secourir de nos prières. Nous en avons fait de communes et de particulières pour la conservation de vos malades, singulièrement de M. Dufour qui est en danger. Mon Dieu, Monsieur, que j'en suis en peine, et que je crains la privation d'un si bon serviteur de Dieu, pour le seul intérêt des âmes qu'il gagne à Jésus-Christ! Cette considération vous le recommande assez et plus que je ne saurais faire, qui sais d'ailleurs que votre charité est si tendre pour lui, qu'il ne se peut rien ajouter aux soins que vous lui donnez. Ayez-en aussi pour vous, s'il vous plaît; ménagez votre santé pour le service de Dieu et la consolation des affligés.

Vous me demandez si un supérieur particulier peut déposer par lui-même les officiers de sa maison? Oui, ceux qu'il a établis, mais non pas les autres, qui lui ont été donnés par le général ou par le visiteur, comme l'assistant, etc.

178. — AU FRÈRE BARREAU.

Il le console et lui prédit sa prochaine délivrance.

Décembre 1650.

Mon cher frère,

Votre dernière lettre, qui est du mois d'octobre, nous a donné de grands sentiments de tendresse et de consolation, voyant que votre patience ne se lasse et ne s'étonne point, mais que vous acquiescez humblement à la peine présente et à tout ce qu'il plaira à Dieu en ordonner pour l'avenir. Nous l'avons déjà remercié d'une si grande grâce, et nous continuerons de lui demander instamment votre délivrance.

Le roi a été absent de Paris pendant six ou sept mois, et à son retour nous avons fait nos efforts pour vous procurer ce bien. Enfin il a été résolu qu'il en sera écrit à Constantinople, et que le roi fera plainte à la Porte de votre emprisonnement, et demandera que les articles de paix et d'alliance accordés par Henri IV avec le Grand Seigneur, en l'année 1604, soient exécutés; et ce faisant, que les Turcs aient à cesser leurs courses sur les Français et à rendre les esclaves qu'ils ont; autrement que Sa Majesté se fera justice. Nous tiendrons la main à cette expédition, Dieu aidant; ce sera à sa providence à faire le reste, et j'espère que tout ira bien, si nous nous abandonnons à elle avec confiance et soumission, comme vous faites par sa grâce. Et peut-être qu'elle nous sera si propice que de vous tirer de prison et d'embarras par quelque plus courte voie que celle de Constantinople; car, ou le pacha qui est votre partie s'adoucira, ou il arrivera quelque changement ou rencontre d'affaires qui produira ce bon effet.

179. — A M. PHILIPPE LEVACHER,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ALGER.

Il l'exhorte à une grande douceur; se garder d'attaquer trop promptement les abus. — Éviter toute communication avec les Turcs et les renégats, et le zèle indiscret qui veut trop entreprendre.

Décembre 1650.

Monsieur,

Je loue Dieu de la bonne manière dont vous avez usé pour vous faire reconnaître missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage; si vous avez procédé sagement en cela, vous le devez faire incomparablement davantage dans l'exercice. Vous ne devez nullement vous refroidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs, par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité, de peur que le mal qu'ils souffrent déjà par l'état de leur captivité, joint avec la rigueur que vous voudriez exercer en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes pas responsable de leur salut, comme vous pensez; vous n'avez été envoyé en Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir, et les aider à persévérer en notre sainte religion; c'est là votre principal, et non pas la charge de grand vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'en tant qu'elle sert de moyen pour parvenir aux fins susdites; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice, sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience et de vous perdre vous-même. Surtout il ne faut pas entreprendre d'abolir sitôt les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises.

Quelqu'un me rapportait l'autre jour un beau passage de saint Augustin, qui dit qu'on se garde bien d'attaquer d'abord un vice qui règne en un lieu, parce que non seulement on n'en viendra pas à bout, mais au contraire l'on choquera les

esprits en qui cette coutume est comme invétérée; en sorte qu'on ne serait plus capable de faire en eux d'autre bien, que néanmoins on eût fait, les prenant d'un autre biais. Je vous prie donc de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine; vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves, en leur compatissant, que par le rebut et la correction. Ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres; mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins, en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution, à cause du lieu, et du préjudice qu'ils vous peuvent causer si vous les mécontentez; et non seulement à vous, mais aussi au consul et à l'œuvre de Dieu; car ils pourront donner des impressions aux Turcs, pour lesquelles ils ne voudront jamais plus vous souffrir de delà.

Vous avez un autre écueil à éviter parmi les renégats : au nom de Notre-Seigneur, n'ayez aucune communication avec ces gens-là; ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver, parce qu'en vous exposant, comme j'ai dit, vous exposeriez tout, et feriez grand tort aux pauvres chrétiens esclaves, en tant qu'ils ne seraient plus assistés, et vous fermeriez la porte pour l'avenir à la liberté présente que nous avons, de rendre quelque service à Dieu en Alger et ailleurs. Voyez le mal que vous feriez pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent, que de convertir un seul renégat. Un médecin qui préserve du mal mérite plus que celui qui le guérit; vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs ni des renégats, et votre mission ne s'étend point sur eux, mais sur les pauvres chrétiens captifs. Que si pour quelque raison considérable vous êtes obligé de traiter avec ceux du pays, ne le faites point, s'il vous plaît, que de concert avec le consul,

aux avis duquel je vous prie de déférer le plus que vous pourrez.

Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves; mais ce zèle-là n'est pas bon s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer, et d'introduire parmi ces pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. C'est pourquoi je vous prie de suivre l'usage de nos prêtres défunts qui vous ont devancé. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations, qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison : ce qui n'est pas, et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès.

Le bien que Dieu veut se fait quasi de lui-même, sans qu'on y pense; c'est comme cela que notre Congrégation a pris naissance; que les exercices des missions et des ordinands ont commencé; que la Compagnie des filles de la Charité a été faite; que celle des dames pour l'assistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris et des malades des paroisses s'est établie; que l'on a pris soin des enfants trouvés; et qu'enfin toutes les œuvres dont nous nous trouvons à présent chargés ont été mises au jour. Et rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part; mais Dieu, qui voulait être servi en telles occasions, les a lui-même suscitées insensiblement, et s'il s'est servi de nous; nous ne savions pourtant où cela allait : c'est pourquoi nous le laissons faire, bien loin de nous empresser dans le progrès, non plus que dans le commencement de ces œuvres. Mon Dieu, Monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur, et pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire, devant que de les résoudre! Soyez plutôt pâtissant qu'agissant; et ainsi Dieu fera, par

vous seul, ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui.

---

180. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il n'y a pas d'étude plus importante que de s'appliquer à devenir vertueux. — Ne parler jamais des vœux qu'avec respect et dévotion.

28 décembre 1650.

Monsieur,

Vous me mandez que vous vous exercez à la douceur et au bon exemple, mais que vous avez peine de ne pas étudier; vous ne considérez donc pas, Monsieur, que c'est fort bien étudier que de travailler à la vertu. Pouvez-vous faire au monde une meilleure étude qui soit également utile pour vous et pour les autres ? Laissez faire : tandis que vous ferez progrès en l'école de Notre-Seigneur, il vous donnera de plus belles connaissances que celles des livres; il vous donnera son esprit, et par ses lumières vous éclairerez les âmes que le vice et l'ignorance tiennent dans les ténèbres. Je vous parle ainsi, Monsieur, parce que je sais que vous avez d'ailleurs assez de science, et que les plùs savants, pour l'ordinaire, ne font pas le plus de fruit : nous ne le voyons que trop. Je suis bien marri de la faiblesse qui a échappé à la personne absente, de parler contre un moyen par lequel on se donne à Dieu d'une manière particulière; j'espère pourtant qu'il n'en arrivera aucun mauvais effet, et que celui qui semble en être demeuré indisposé reconnaîtra que c'est une tentation. Si ceux qui osent blâmer une si sainte pratique donnaient autant de temps à la considérer devant Dieu, que la Compagnie en a employé pour découvrir sa volonté, ils n'en parleraient jamais qu'avec respect et dévotion. Mais quoi! il n'y a point de bien qui ne soit combattu, et il ne le faut pas moins estimer pour être contredit, etc.

181. — A Mgr ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS.

Il rend compte des négociations du P. Vitet, à Rome, pour la Congrégation de Chancelade.

31 décembre 1650.

Monseigneur,

L'embarras non ordinaire auquel je me suis trouvé depuis quelque temps m'a privé du bonheur de vous écrire. Je le fais à ce dernier jour de l'an, pour vous faire un renouvellement des offres de mon obéissance pour l'année prochaine et pour toute ma vie. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable, et que je vous rende compte de l'arrivée de vos bons pères en cette ville, depuis il y a environ quinze ou vingt jours.

Ils sont revenus en assez bonne santé, Dieu merci. Le compagnon du père Vitet a été pourtant un peu incommodé depuis son arrivée. Je les ai entretenus ensemble et séparément; ils paraissent toujours fort affectionnés à leur vocation; ils m'ont dit tous deux qu'ils ont couru risque à Rome, à cause de l'habit. Le père Vitet vous a rendu raison de tout; il estime, à ce qu'il m'a dit en particulier, qu'il semble à propos que vous, Monseigneur, renvoyiez quelqu'un à Rome, *in habitu sancto*, qui agisse ouvertement et contradictoirement avec le père Guérin en vos affaires; et pense qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient deux religieux, qu'un suffira avec un serviteur.

Voici son raisonnement : pour terminer, dit-il, cette affaire, il faut que cela se fasse ou par le Pape immédiatement, ou par des commissaires de deçà, ou par le parlement. Quant aux commissaires, il les exclut, parce que le parlement est saisi de l'affaire, et que l'arrêt dernier, que Sainte-Geneviève a fait signifier à Chancelade, défend à toutes sortes de personnes d'en prendre connaissance, et cassera vraisemblable-

ment ce que les commissaires auront jugé par un appel comme d'abus. De s'adresser au parlement il y voit difficulté, causée par l'appréhension qu'il a qu'il ne soit déjà circonvenu par la multitude des conseillers qui ont leurs enfants chez eux, et par l'estime qu'ils ont de cette congrégation-là, et par son extension en la plupart des provinces de ce royaume, et qu'ils ne voudront pas donner lieu à une autre congrégation, que ces pères ont toujours contredite et empêchée de s'étendre. Et pour le regard du recours au Pape, il voit bien qu'il y aura de la difficulté, mais il n'y juge pas de l'impossibilité, selon l'air qui lui a apparu en cette cour-là, et l'assistance de M. l'abbé Tintin et de plusieurs autres de sa qualité. Voilà, Monseigneur, son raisonnement. Ce sera à vous, Monseigneur, à en juger : il s'offre de bonne sorte à servir aux lieux et en la manière qu'il vous plaira, soit ici, soit à Rome, ou à Chancelade, ou tel autre lieu qu'il vous plaira.

Son compagnon, que j'ai gouverné (?) en particulier aussi, m'a dit que ce bon père avait été un peu altéré par l'appréhension de vous avoir déplu en quelque chose, mais que pourtant il le croit ferme et invariable dans sa vocation. Ils attendent tous deux les ordres qu'il vous plaira leur donner. Ils ont fait connaissance à Rome avec le sieur Ferentilli, qui est un des plus habiles de cette cour-là, qui a une très grande estime de vous, Monseigneur, et beaucoup de bonté pour nous. Ils espèrent beaucoup de ses bons conseils et de sa faveur. Ils se louent de plus merveilleusement du père assistant des pères Jacobins, et espèrent faire quelque chose de bon par un certain biais qu'ils pourront prendre et que mondit sieur de Ferentilli approuve.

Nous avons envoyé des ouvriers à monseigneur de Périgueux. Je vous prie, Monseigneur, de leur donner votre bénédiction en esprit, et à moi aussi, qui la vous demande prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, etc.

182. — A M. ALMÉRAS,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il l'engage à s'occuper le plus activement possible de l'approbation des vœux. — Sans le vœu de stabilité le plus léger prétexte suffira pour causer des défections.

3 janvier 1651.

Monsieur,

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse faire un parfait usage de l'état souffrant où vous êtes, en sorte qu'il en soit autant glorifié qu'il le serait de vos travaux. Vous devez suspendre toute application, ainsi que je vous en ai prié, agissant seulement en la maison de la manière que l'âme agit dans le corps; car elle donne le mouvement à toutes les parties sans se lasser.

Je vous remercie de ce que vous avez vu l'expéditionnaire qui est chargé de notre supplique pour l'approbation de nos vœux. Dieu détermine certaines choses, à certaines heures, qu'il ne veut pas en d'autres; et, dans l'incertitude du temps que Dieu aura agréable de nous accorder cette grâce, nous devons poursuivre notre pointe sans nous décourager, quelque apparence qu'il y ait du peu de succès, selon la maxime d'Hippocrate, qui veut que tant que le malade donne quelque signe de vie on le sollicite et on lui donne des remèdes. Si cette affaire ne peut réussir en la manière proposée, il faudra présenter une autre supplique en quelque autre temps et par quelque autre adresse. J'en ai parlé depuis peu à une personne de grand jugement, fort intelligente et expérimentée en ces matières, qui estime qu'il doit y avoir quelque lien entre nous, et de nous à Dieu, pour remédier à l'inconstance naturelle de l'homme et empêcher la dissolution de la Compagnie; autrement plusieurs y entreront seulement pour étudier et se rendre capables des actions publiques, et puis s'en aller; et d'autres qui auront bonne intention du commencement ne laisseront pas de tout quitter au premier

dégoût ou à la première occasion de s'établir dans le monde, n'ayant rien qui les retienne.

Nous n'expérimentons que trop semblables injustices, et, à l'heure où je vous écris, nous en avons un qui, après avoir été entretenu et élevé dans les études depuis treize ou quatorze ans, ne s'est pas plutôt vu prêtre, qu'il nous a demandé de l'argent pour se retirer, et n'attend que ce moyen-là pour nous quitter. Quel remède apporterons-nous donc à ce mal ? Comment éviterons-nous que le bien qu'on nous a donné pour travailler au salut des peuples se consume par ces gens-là, qui ont d'autres desseins, si nous n'avons de quoi les affermir par quelque puissant motif de conscience, tel qu'est le vœu de stabilité ou quelque serment ? Cette manière de se lier n'est pas sans exemple. Il fut permis autrefois à une Compagnie naissante, en Italie, de jurer pour demeurer en leur vocation qui regardait le soin des pauvres orphelins : il me semble que l'instituteur était Vénitien. Je vous prie de vous informer de la vérité de cette institution, laquelle, avec le temps, passa en l'état religieux : ce que nous ne pourrons jamais faire ; car il faudra mettre cette condition, etc.

---

183. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES.

Il le félicite des grâces reçues en ce jour qui est celui de sa naissance, de son baptême, de son entrée dans la Compagnie.

6 janvier 1651.

Monsieur,

J'ai une double et triple consolation de savoir que je vous écris au même jour que vous êtes né au monde, à la grâce et à la Compagnie [1]. Seigneur Dieu, Monsieur, que cette sainte journée nous doit être mémorable et à vous et à nous ! Je ne

1. M. Blatiron était né le 6 janvier 1614, avait été reçu le 6 janvier 1639, et avait fait les vœux le 6 janvier 1643.

dis pas seulement pour le mystère que nous y célébrons, le Roi des rois étant reconnu pour tel en son enfance et en sa pauvreté, mais pour les titres glorieux que vous y avez reçus, de son sujet et de son serviteur domestique, dont j'ai rendu grâces à Dieu, et lui en rendrai toute ma vie, autant pour votre bonheur particulier, que pour l'intérêt de notre petite Congrégation, qui, en vous recevant, a reçu de Dieu un présent inestimable, en l'honneur de ceux que son Fils a reçu des Mages. A jamais puissiez-vous publier les grandeurs de ce petit Enfant qu'ils adorent, et attirer à sa connaissance et à son amour les âmes qui en sont éloignées, afin que la vôtre soit un jour du nombre de celles qui jugeront les douze tribus d'Israël pour régner avec elles en la gloire du Souverain, etc.

---

184. — A UN FRÈRE DE LA COMPAGNIE,

A ROME.

Il donne à ce frère, qui exerçait la chirurgie, les motifs qui doivent l'engager à ne plus penser à quitter Rome.

(1651).

Mon cher frère,

Je ne puis vous dire la consolation que mon cœur a reçue lorsque, de temps en temps, on m'a mandé que Dieu vous continuait ses bénédictions, et vous, à lui, votre fidélité : dont je ne puis que je ne remercie présentement sa divine bonté, comme j'ai toujours fait, parce que votre avancement m'est très cher, aussi bien que votre âme. Ce qui fait que si absolument vous désirez vous en revenir, vous le pouvez faire: nous vous recevrons à bras ouverts; mais je ne vois pas que telle soit la volonté de Dieu : premièrement, parce que sa providence vous a conduit à Rome; deuxièmement, parce qu'il vous a fait la grâce d'y bien réussir en vos emplois; troisièmement, que ce serait contre l'avis de vos supérieurs, par lesquels Dieu fait connaître ce qu'il veut et ne veut pas; et

quatrièmement enfin, parce qu'il est difficile que vous puissiez rendre à Notre-Seigneur plus de services ailleurs que vous faites là.

Vous me direz peut-être, mon cher frère, que vous n'avez dessein que de vous venir rendre plus capable en votre art, pour faire encore mieux que vous n'avez fait? Je loue votre intention, et plus encore l'humilité qui vous fait reconnaître que vous savez peu. Il est pourtant vrai que ceux qui vous ont vu agir disent que vous en savez beaucoup, et par théorie et par pratique; et puis Notre-Seigneur n'est-il pas la suffisance de ceux qui se confient en lui ? Quand il nous consola de votre entrée en la Compagnie, vous n'aviez pas dessein de devenir plus habile chirurgien, mais plus prompt et plus soumis à son bon plaisir.

Vous me repartirez peut-être qu'à présent l'expérience vous fait craindre que vous soyez coupable, si quelque accident arrive aux malades par votre faute? A cela je réponds que, faisant pour leur soulagement ce que vous croyez bonnement devoir faire, vous n'êtes aucunement responsable du reste. Un médecin qui ordonne des remèdes selon son art et sa conscience, est quitte devant Dieu, quoique ses remèdes fassent des effets contraires à son intention. Vous savez assez tout cela : demeurez donc en repos, et faites un peu de réflexion, s'il vous plaît, à la réponse que fit Notre-Seigneur à deux jeunes disciples qu'il avait, lesquels lui demandaient congé de retourner en leur pays, l'un pour enterrer son père trépassé, et l'autre pour vendre ses biens et les donner aux pauvres. Voilà de beaux sujets; et néanmoins ce divin Maître aime mieux qu'ils demeurent où il les a mis. Il n'a que faire ni de notre savoir, ni de nos bonnes œuvres, s'il n'a notre cœur; et ce cœur-là, il ne le veut pas, si nous lui donnons hors du lieu où il nous le demande. Au nom de Dieu, mon cher frère, soyons bien à lui; nous ne pouvons être mieux!

Humilions-nous de plus en plus; et plus nous verrons notre insuffisance, estimons que nous avons encore plus que nous ne méritons. Je prie son infinie miséricorde qu'elle se répande abondamment sur vous et sur vos emplois, pour en rapporter enfin la sanctification de votre âme et l'accomplissement de ses desseins éternels. Faites-moi la charité de l'implorer sur moi qui suis un grand pécheur, et, toujours en son amour, votre, etc.

---

185. — A M. D'AUTIER[1],

SUPÉRIEUR D'UNE CONGRÉGATION.

Il s'excuse d'avoir jamais eu quelque mauvaise disposition ni contre sa personne, ni contre sa congrégation; il est au contraire prêt à les servir à l'occasion.

15 janvier 1651.

Monsieur,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance; je vous supplie de l'avoir agréable, d'autant plus que c'est avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles, à quoi je prends la confiance d'ajouter, Monsieur, que je n'ai en rien contribué à la difficulté que M. Deslions a trouvée en son affaire; je ne savais pas seulement qu'il eût aucune pensée sur l'évêché de Babylone, jusqu'à ce que Mgr le nonce me dit par occasion, ces jours passés, qu'il avait reçu une lettre de la sacrée Congrégation sur ce sujet et qu'il y avait fait réponse; je serais aussi à savoir encore que vous,

1. M. d'Authier de Sisgaud, né à Marseille le 6 avril 1609. Il entra dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille le 11 octobre 1627; ordonné prêtre le 10 juin 1633, il reçut le bonnet de docteur le 8 juillet suivant. Au mois d'octobre 1634, il réunit ses premiers compagnons, qui prirent le nom de Missionnaires du Très-Saint-Sacrement. Son institut fut approuvé par le Pape Innocent X, le 20 septembre 1647. En 1651 il fut nommé évêque de Bethléem. — C'était une chapelle de Clamecy (Nièvre), unie par Guillaume III, duc de Nevers, mort en 1147 à son retour de la croisade, à l'évêché de Bethléem en Palestine, en faveur de Raynaud, chassé de cette ville par les Sarrasins. — Il mourut le 17 septembre 1667.

Monsieur, ayez obtenu ci-devant le décret pour cet évêché, si M. Alméras ne me l'avait mandé, l'ayant appris de vous.

Je vous dis plus, je n'ai jamais fait ni dit aucune chose contre votre sainte Congrégation : au contraire, Dieu m'a toujours donné du respect pour elle et un grand désir de la servir; et pour témoignage de cela, je n'ai jamais célébré la sainte messe, depuis que j'ai eu connaissance de son élection, que je ne l'aie recommandée à Dieu deux fois actuellement, l'une en la préparation, et l'autre au *Memento,* afin que sa divine bonté la fasse saintement prospérer et l'accompagne de ses bénédictions en son intention et en ses emplois, la nommant même plutôt que la nôtre, parce qu'en effet je l'estime davantage. Je parle chrétiennement, Monsieur, en la présence de Dieu qui sait que je dis la vérité; et afin que vous n'en doutiez pas, donnez-moi, s'il vous plaît, les occasions de vous le faire voir autrement que par paroles; employez-moi pour le service de votre Congrégation : j'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de m'y porter avec toute la vigueur que l'œuvre de Dieu requiert; c'est ainsi que je nomme ce qui va au bien d'une Compagnie dédiée à sa plus grande gloire, comme est la vôtre; et alors le père et les enfants me feront peut-être l'honneur de croire que je suis, de tous en général, et de vous en particulier, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc.

---

186. — A M. LÉON LE BOUTHILLIER,

COMTE DE CHAVIGNY, MINISTRE D'ÉTAT.

Paris, 27 janvier 1651.

Monseigneur,

Je prends sujet, à cette nouvelle année, de vous renouveler les offres de mon obéissance et de la donation perpétuelle que je vous ai faite de mon chétif cœur, et cela avec toute

l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable.

J'apprends tous les jours, Monseigneur, les progrès que vous faites en la vie exemplaire que vous avez commencée depuis si longtemps, et que vous avez continuée avec tant de succès que la bonne odeur en vient jusques à nous ; dont je rends grâces à Dieu et le prie qu'il sanctifie votre chère âme de plus en plus.

Je vous envoie une relation de l'état pitoyable auquel sont réduits les pauvres gens de la frontière de Picardie et de Champagne. Je ne doute point que votre cœur miséricordieux n'en soit beaucoup touché et attendri. Je le suis toujours au souvenir de votre chère personne, laquelle je présente souvent à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Monseigneur, votre, etc.

---

187. — AUX ÉVÊQUES DE FRANCE[1].

Il invite les évêques à signer une lettre au Souverain Pontife, pour demander que le Saint-Siège se prononce dans la question du jansénisme.

1er février 1651.

Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de nosseigneurs les prélats du royaume d'écrire à N. S. P. le Pape, pour le prier de prononcer sur cette doctrine. Les raisons particulières qui les y ont portés sont : 1° que, par ce remède, ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela

1. Cette lettre avait été adressée aux évêques qui vinrent assister à Paris à l'assemblée du clergé. — Saint Vincent en envoyait la copie aux autres évêques de France, et il écrivait, pour les intéresser à cette affaire, à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet; à Alain de Solminihac, évêque de Cahors; à François Caulet, évêque de Pamiers; à Raoul de la Guibourgère, évêque de La Rochelle; à Pierre de Nivelle, évêque de Luçon; à François de Perrochel, évêque de Boulogne, afin que leur adhésion enlevât au parti janséniste le crédit qu'il prétendait tirer de l'appui de ces évêques.

pourraient s'en écarter (comme il est arrivé de tous, quand on a vu la censure des *deux chefs qui n'en font qu'un*) ; 2° c'est que le mal pullule parce qu'il semble être toléré; 3° on pense à Rome que la plupart de nosseigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très peu ; 4° enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours au Souverain Pontife pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, dont voici la liste, etc.

---

188. — A M. DE BASSENCOUR,

GRAND VICAIRE DE PÉRIGUEUX.

Il rappelle deux missionnaires, sur la demande de l'évêque, et exprime en cette circonstance ses sentiments d'humilité et d'obéissance.

1er avril 1651.

Monsieur,

Selon le commandement que vous m'avez fait, je prie MM. Bayard et Laudin de s'en revenir au plus tôt, puisqu'il ne plaît pas à Dieu de nous donner grâce pour le service de monseigneur et celui de son diocèse ; il n'en faut point chercher d'autre raison que celle de mes péchés. J'espère néanmoins deux biens de cette retraite : le premier sera l'occasion d'honorer Notre-Seigneur, dans sa parfaite soumission à la volonté de ceux qui le renvoyaient d'un lieu et lui refusaient l'entrée en un autre ; et le second est, Monsieur, le témoignage que je vous rends de ma prompte obéissance. Plût à Dieu que je fusse digne de vous la rendre en chose de plus grande importance ; je le ferais de toute l'étendue de mon

affection. Employez-moi donc librement, s'il vous plaît, en cas que je vous sois utile à quelque chose; je vous remercie cependant de la charité et du support que vous avez exercés envers nous, etc.

---

189. — A TOUS LES SUPÉRIEURS

DES MAISONS DE LA CONGRÉGATION,

Pour annoncer la mort de M. le Bon[1], ancien prieur de Saint-Lazare.

10 avril 1651.

Monsieur et très cher confrère,

Il a plu à Dieu de rendre la Compagnie orpheline d'un père qui nous avait adoptés pour ses enfants : c'est du bon monsieur le prieur de Saint-Lazare, qui décéda le jour de Pâques, muni des sacrements, et dans une telle conformité à la volonté de Dieu, que, dans tout le cours de sa maladie, il n'a pas paru en lui le moindre trait d'impatience, non plus que dans ses incommodités précédentes. Je prie tous les prêtres de votre maison de dire des messes à son intention, et tous nos frères de communier. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

1. Saint Vincent fit faire à M. le Bon des funérailles très honorables; et pour perpétuer la mémoire des services que lui et les siens en avaient reçus, il fit graver sur le marbre cette épitaphe :

« Venerabili viro D. Adriano le Bon, Novi Castelli, Diœcesis Rhotomagensis Presbytero, Canonico Regulari Ordinis S. Augustini, hujus domus quondam Priori, qui Cleri juvandi, et procurandæ pauperum ruricolarum salutis accensus desiderio, nos, Congregationis Missionis Sacerdotes, in hujusce domus possessionem accivit, an. sal. humanæ 1632, 6° Idus Januarii.

« Tanti beneficii memores, Benefactori nostro, de nobis optime merito, hocce grati animi perenne monumentum ereximus. Fuit ejus pietas erga Beatam Virginem non vulgaris; in pauperes liberalitas vere christiana; zelus animarum non mediocris; studium missionum singulare, quarum in opere eximia commendatio est.

« Corpus exuit 5° Idus Aprilis 1651. Ætatis 74. »

190. — AU PÈRE DINET[1].

Il demande des exemplaires de la lettre adressée au Pape par les évêques sur les dispositions diverses de certains prélats.

14 avril 1651.

Mon cher Père,

Je vous prie de m'envoyer quatre ou cinq copies de la lettre de MM. les prélats au Pape : j'ai débité toutes les autres. Monsieur de La Rochelle[2] s'est excusé de signer celle que je lui ai envoyée, jusqu'à ce qu'il sache si le parti que nous combattons fera une lettre circulaire (il en fit une) ; en ce cas, dit-il, je la signerai. Monsieur d'Acqs[3] m'écrit qu'il la signera volontiers et la fera signer à monsieur de Bayonne[4]. Je n'ai pas réponse de messieurs d'Alet[5] et de Pamiers[6]. Je crains que les paquets se soient perdus ; c'est pourquoi je désire leur en envoyer d'autres.

---

191. — AU FRÈRE BARREAU,

A ALGER.

Il lui exprime ses sentiments sur les souffrances et les persécutions qu'il a endurées pendant sa captivité.

(1651).

Mon cher frère,

Dieu seul, qui voit le fond de nos cœurs, vous peut faire sentir la joie du mien pour la tant désirée nouvelle de votre liberté, dont nous lui avons rendu des remerciements, aussi

1. Le père Jacques Dinet, né à Moulins en 1580, entra dans la Compagnie de Jésus en 1604, fut recteur des collèges d'Orléans, de Tours, de Paris et de Reims, provincial de France et de Champagne, et confesseur de Louis XIII et de Louis XIV. Il mourut à Paris le 22 décembre 1663. Il était intimement lié avec saint Vincent.

2. Mgr René Voyer d'Argenson, évêque de La Rochelle, 1644-1654.

3. Mgr Jacques Desclaux, évêque d'Acqs, 1639-1658.

4. Mgr Jean d'Olce, évêque de Bayonne, 1643-1681.

5. Mgr Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, 1637-1677.

6. Mgr Étienne de Caulet, évêque de Pamiers, 1614-1680.

tendres que pour aucun bien que nous ayons depuis longtemps reçu de sa bonté. J'en ai fait part à monsieur votre père, qui en a été grandement consolé, aussi bien que du bon usage que vous avez fait de votre captivité ; à quoi je ne pense jamais que la douceur d'esprit que vous avez fait paraître ne se présente à moi, pour me faire trouver la soumission à Dieu et la patience dans les souffrances toujours plus belles et plus aimables.

Je ne puis assez vous dire, mon cher frère, que bienheureux êtes-vous d'avoir ainsi souffert pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a appelé en Alger. Vous en connaîtrez mieux l'importance et le fruit d'ici à quinze ou vingt ans, que vous ne faites à cette heure ; et plus encore, lorsque Dieu vous appellera pour vous couronner dans le ciel. Vous avez sujet d'estimer le temps de votre prison pour saintement employé. Pour moi, je le regarde comme une marque infaillible que Dieu vous veut conduire à lui, puisqu'il vous a fait suivre les traces de son unique Fils. Qu'il en soit à jamais béni, et vous plus avancé en l'école de la solide vertu, qui se pratique excellemment dans les souffrances, et qui tient dans la crainte les bons serviteurs de Dieu, pendant qu'ils ne souffrent rien !

Je supplie sa divine bonté que la bonace dont vous jouissez à présent vous comble de paix, puisque l'orage n'a pu vous troubler, et qu'elle dure autant qu'il est convenable pour accomplir parfaitement les desseins que Dieu a sur vous. Tant s'en faut que vous ayez fait contre mon intention de donner les mille livres que vous avez empruntées, que j'estime que ce n'est rien au prix de votre liberté, laquelle nous est plus chère que toute autre chose.

---

192. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT,

FILLE DE LA CHARITÉ, A HENNEBONT.

Il exprime sa reconnaissance des bontés d'un bienfaiteur, son regret de la mauvaise santé d'une sœur; il annonce du renfort et engage à bien profiter des diverses croix qui se présentent.

Paris, 16 avril 1651.

Ma bonne sœur,

J'ai reçu grande consolation de votre lettre, à cause de celle que vous donne le bon M. Eudo, votre père et bienfaiteur; je lui fais un mot de remerciement de tant de charité qu'il exerce vers vous et notre sœur Geneviève, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour bien faire son œuvre. Nous vous allons envoyer du secours : une de vos sœurs partira d'ici cette semaine, Dieu aidant, pour aller à Nantes et de là à Hennebont. J'espère que vous la recevrez cordialement. Je suis bien en peine de l'indisposition de notre sœur Geneviève, et je prie Notre-Seigneur qu'il lui redonne sa santé et vous conserve la vôtre, puisque vous l'employez si bien à son service. Je ne doute pas que votre grand éloignement et la difficulté du langage du pays où vous êtes ne vous soient un peu fâcheux; mais aussi trouvons-nous occasion de souffrir, en quelque lieu que nous soyons. Dieu a mis cette nécessité partout, et la condition de ceux qui le servent y est la plus sujette, de sorte que tant mieux vous le servirez, tant plus sa bonté vous donnera de l'exercice; c'est par les croix qu'il sanctifie les âmes, comme il les a rachetées par la sienne : bienheureuse sera la vôtre, si vous portez doucement les peines d'esprit et de corps que sa providence vous donnera, ou qui vous viendront du dedans ou du dehors. Il vous en peut arriver de tous côtés, et ceux qui vous consolent aujourd'hui vous peuvent mortifier demain; tenons ferme, ma sœur, à vouloir que le bon Dieu accomplisse son plaisir en nous; tenons-nous prêts pour bien

user de la tribulation et de tous les divers événements de la vie, afin de parvenir à la bienheureuse, en laquelle nous reconnaîtrons que Dieu nous fait grâce de nous faire souffrir en le servant. Demandez-lui pour moi cette lumière par avance ; je vous assure que très souvent je vous offre à lui, parce que je suis, en son amour, de vous et de notre bonne sœur que je salue affectionnément, etc.

---

193. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE LUÇON.

Il annonce l'envoi d'un nouvel exemplaire de la lettre des évêques au Pape, engage à la signer, réfute les allégations des adversaires et montre la nécessité urgente d'une définition.

23 avril 1651.

Monseigneur,

Il y a quelque temps que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de nosseigneurs les prélats du royaume désiraient envoyer à notre saint Père le Pape, pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout, pour détourner nosdits seigneurs les prélats de ce dessein, ne vous retînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, Monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie, et que je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de considérer la nécessité de cette lettre, par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités ; c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires pré-

sentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant.

Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé, comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet esprit, qui déclare comme il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife ? Cette seule raison, Monseigneur, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre, sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être juge, on lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire : le recours au Pape ne serait pas un empêchement; car les saints lui ont autrefois dénoncé les nouvelles doctrines, et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

Si d'aventure il repartait que les Papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute, ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport, mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pour-

rait-on adresser ? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier ?

Si un autre craignait, Monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint-Père augmentât la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que Mgr le nonce a dit avoir nouvelle de Rome que, dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi, et une autre d'une bonne partie de nosseigneurs nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire; et monsieur le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été donnée par l'inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas ? Cela peut-être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, Monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué, et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens; mais pour les autres, qui ne le suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du livre des *deux chefs* et du *Catéchisme de la grâce;* car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé.

Et pourtant, Monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste, comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci.

L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégâts en Picardie, et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et en effet, Monseigneur, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion ?

Qui ne se jettera sur ce petit monstre, qui commence à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe à sa naissance ? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin ? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors; mais à présent que nosseigneurs les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est monseigneur de Cahors, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre. « C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes, et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Nous voici aux mains où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui est arrivé : « Je vous assure (me dit-il) que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons. » Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de

vous, Monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Église, et qui, sans doute, serez bien aise de requérir que notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui sympathisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église et (j'ose le dire) de celui de l'État; ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, Monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc.

---

194. — AU GOUVERNEUR ET AUX ÉCHEVINS DE RETHEL.

Il annonce qu'il n'est pas possible d'envoyer des secours plus abondants qu'on ne fait. — L'intention des bienfaiteurs est que l'on partage les ressources entre les pauvres de la ville et ceux des villages, préférant les plus abandonnés.

Paris, 20 mai 1651.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec grand respect et égale affection de vous rendre mes très humbles services. La lecture en fut faite hier à une assemblée des dames de la Charité où était monseigneur l'archevêque nommé de Reims [1]. Chacun fut fort touché de l'état souffrant de votre ville, et édifié de la bonté de ceux qui veulent contribuer à donner cinquante livres par semaine pour le soulagement des plus pauvres, mais on ne peut rien ajouter aux deux cent cinquante livres que l'on y envoie d'ici tous les huit jours. Dieu veuille que l'on puisse continuer! Il n'est pas croyable combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui va à plus de

1. Mgr Henri de Savoie-Nemours, 1651-1657.

quinze mille livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie. Je vous supplie très humblement de croire, Messieurs, que je ferai tout ce que je pourrai pour votre satisfaction et pour l'assistance de vos pauvres, tant de la ville que des villages circonvoisins ; car l'intention des bienfaiteurs est que les uns et les autres soient visités et secourus par le prêtre de notre Compagnie qui est delà, autant que ce qu'on lui donne se peut étendre, préférant les pauvres malades et les plus abandonnés aux moins nécessiteux.

Mon Dieu, Messieurs, que Notre-Seigneur a bien agréables vos sollicitudes au soulagement de ses membres affligés ! Je le prie qu'il en soit votre récompense, qu'il bénisse vos personnes et votre gouvernement, qu'il donne la paix à l'État et délivre son peuple du mal qu'il souffre. Je vous fais offre de mon obéissance avec toute l'humilité que je le puis et que je le dois en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

195. — A M. MARTIN,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il compte que, chargé de suppléer MM. Blatiron et d'Horgny, appelés à une assemblée, il trouvera dans son amour pour la Compagnie la force de faire face au travail; puis il lui parle de ses affaires de famille.

Paris, 16 juin 1651.

Monsieur,

J'ai consolation à vous écrire à vous seul en vous considérant à la place de trois ; oui, Monsieur, je parle à votre unique cœur, avec toute l'étendue et la tendresse du mien, qui certes vous chérit uniquement; mais je m'imagine aussi que j'écris à MM. d'Horgny et Blatiron en vous écrivant, pour ce que vous êtes en leurs offices, et qu'il me semble qu'ils agissent en vous, pendant qu'ils viennent travailler ici au bien de toute la Compagnie. Cette pensée, jointe à l'affection que Dieu vous a donnée pour cette même Compagnie,

vous fera supporter avec patience le faix qu'ils vous ont laissé. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il redouble vos forces, qu'il vous soutienne de son esprit particulier, qu'il vous réjouisse de l'espérance de sa gloire et du succès de vos travaux, qu'il comble la famille de paix et de confiance en sa divine conduite. Ce sont là mes souhaits, mais il n'y a que Dieu qui puisse vous en faire sentir les ardeurs et les effets. C'est aussi à lui que je les adresse souvent, particulièrement en la petite retraite que je fais, laquelle je recommande à vos prières et à celles de votre petite Compagnie, laquelle j'embrasse en esprit, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.

Je crois que je vous dois dire que monsieur votre frère est venu ici à dessein de retirer votre procuration et de s'en servir. Je n'ai pas osé lui confier, m'étant faite à moi; mais je lui ai signé une quittance pour l'hôtel de ville de Paris, de quarante ou soixante livres, afin qu'il en retire les deniers, estimant que je ne ferai pas contre votre intention; la mienne étant de vous complaire et de vous servir en toutes les manières que Dieu le demande de moi en l'endroit de ses meilleurs serviteurs, puisque je suis, en son amour, etc.

---

196. — A M. DE SAINT-REMY,

CHANOINE, ARCHIDIACRE DE LANGRES, A CHALONS.

Il refuse absolument l'honneur d'accepter la dédicace d'un livre, et parle de quelques troubles entre les docteurs à raison des opinions nouvelles.

Paris, 17 juin 1651.

Monsieur,

Je vous remercie très humblement de l'honneur que vous et monsieur votre frère me voulez faire. Je vous en suis très obligé; mais vous me désobligeriez extrêmement si vous en veniez aux effets; les lettres dédicatoires se font à la

louange de ceux à qui elles s'adressent, et je suis tout à fait indigne de louanges : pour bien parler de moi il faudrait dire que je suis fils d'un laboureur, qui a gardé les pourceaux et les vaches, et ajouter que cela n'est rien au prix de mon ignorance et de ma malice. Jugez de là, Monsieur, si une personne si chétive que je suis doit être nommée en public à la manière que vous me le proposez; ce serait le plus grand déplaisir que vous me sauriez faire. Oui, Monsieur, il me serait si sensible que je ne sais si j'en perdrais le ressentiment. Je ne laisserai pas d'avoir une parfaite reconnaissance de la pensée seulement que vous en avez eue, vous assurant que, s'il se présente une occasion de vous servir, vous et votre famille, je le ferai de tout mon cœur.

Quant au désir que vous avez de trouver un lieu propre à Paris, d'où monsieur votre frère puisse aller étudier en Sorbonne, je m'en informerai de monsieur le pénitencier, et vous le ferai savoir.

Il est vrai qu'il y a eu quelque chaleur en une assemblée de Sorbonne touchant les opinions nouvelles; mais les deux tiers des docteurs, les plus anciens et les meilleurs, ont été pour les opinions communes de l'Église, fort éloignées de celles du temps. Il faut espérer que, comme ces dernières ont été agitées d'autres fois, et depuis assoupies, Dieu ne permettra pas qu'à présent elles tirent à conséquence; ainsi il les étouffera comme ci-devant. Je l'en prie de tout mon cœur, qui suis, en son amour, etc.

---

197. — A M. MARTIN,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il est heureux d'apprendre que la petite famille ne se ressent pas de l'absence du supérieur. — Il exprime ses sentiments de reconnaissance pour le cardinal-archevêque, et promet de renvoyer bientôt M. Blatiron.

Paris, 7 juillet 1651.

Monsieur,

Eh bien, ne voilà pas un grand sujet de consolation, et une égale obligation de rendre grâces à Dieu, que l'absence des supérieurs ne cause aucun relâchement en votre famille, mais accroissement de piété et de vertu ! Ce sont les paroles de votre lettre, qui m'ont comblé de joie et de reconnaissance vers la bonté de Notre-Seigneur, qui, pour tenir la place des absents, s'est assis au milieu de votre âme, d'où il répand esprit et vie sur les membres de ce petit corps. Je le prie qu'il continue d'animer l'une et l'autre, et de vous faire la grâce à tous en général, et à chacun en particulier, de répondre aux saintes intentions de monseigneur le cardinal-archevêque, pour qui nous offrons souvent à Dieu le saint sacrifice de la messe, afin qu'il sanctifie de plus en plus sa chère âme, et le conserve longuement à son église. Je ne manquerai pas de lui écrire au retour de M. Blatiron, ni de continuer à prier et faire prier Dieu pour Son Éminence, en reconnaissance des incomparables bontés que Notre-Seigneur lui a données pour la Compagnie, jusqu'à prendre des soins si particuliers que ceux que vous me mandez pour son logement. Rien ne me fait connaître si vivement l'infinie bonté de Dieu que celle de ce vénérable prélat. Nous vous renverrons bientôt celui de qui vous soutenez la charge, et qui par son arrivée vous donnera lieu de vous reposer un peu. Cependant je vous prie d'avoir soin de votre santé et de dire à la petite Communauté que je l'embrasse tendrement, que je lui souhaite la plénitude de l'esprit de Dieu à qui elle s'est donnée, et en qui je suis, etc.

198. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT,

FILLE DE LA CHARITÉ, A HENNEBONT.

Il l'engage à vivre dans une grande union et charité, et à respecter beaucoup leur grand bienfaiteur, M. Eudo.

Paris, 30 juillet 1651.

Ma bonne sœur,

Votre lettre du premier de ce mois m'a donné plusieurs sujets de consolation. Je loue Dieu de votre meilleure disposition et du retour de santé de notre sœur Barbe. J'étais bien en peine de sa maladie et le suis encore de la vôtre, bien que j'espère que vous en êtes maintenant tout à fait revenue et que vous êtes toutes en état de bien servir les pauvres. En reconnaissance de ce que le bon Dieu vous a conservées pour cela, offrez-vous à lui de nouveau; faites-lui un sacrifice continuel de vos pensées, de vos paroles et de vos actions, voulant et le priant que tout soit pour sa gloire et le bien de l'hôpital; ce sera par ce moyen que sa divine bonté vous rendra digne de l'incomparable charité que le bon M. Eudo exerce en votre endroit. L'amour qu'il a pour les pauvres lui fait prendre soin de vous au point qu'il fait, afin que vous en ayez un grand pour eux; continuez, mes bonnes sœurs, de le fort respecter et de suivre ses bons avis.

Et vous, ma sœur Anne, je vous prie d'avoir bien soin de vos sœurs, comme sœur servante; et elles d'en avoir réciproquement de vous, comme filles de Notre-Seigneur, qu'elles doivent considérer en vous et vous en lui; enfin vivez ensemble comme n'ayant qu'un cœur et une âme, afin que par cette union d'esprit vous soyez une véritable image de l'unité de Dieu, comme votre nombre présente les trois personnes de la très sainte Trinité. Je prie à cet effet le Saint-Esprit qui est l'union du Père et du Fils, qu'il soit également la vôtre, qu'il vous donne une profonde paix d ans les contra-

dictions et les difficultés qui ne peuvent être que fréquentes autour des pauvres ; mais souvenez-vous aussi que c'est là votre croix, avec laquelle Notre-Seigneur nous appelle à lui et à son repos.

Tout le monde estime votre emploi, et les gens de bien n'en reconnaissent pas sur la terre un plus honorable, ni plus saint, quand il est fait avec dévotion.

Je trouve bon que vous fassiez la retraite, puisque Dieu vous en donne le désir, pourvu que les pauvres n'en souffrent pas, et que votre digne directeur en soit d'avis ; vos sœurs la pourront faire de même à leur tour ; mais souvenez-vous de moi en vos prières. Mlle Le Gras se porte bien et sa petite Compagnie multiplie en nombre et en vertu. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma bonne sœur, etc.

---

199. — A LA REINE DE POLOGNE.

Il annonce l'arrivée de quatre missionnaires. — Il énumère les fruits excellents produits par les séminaires et conseille d'en faire l'expérience. — Il annonce que les filles de la Charité et celles de Sainte-Marie partiront au premier commandement.

6 septembre 1651.

Madame,

Voici enfin vos missionnaires qui se vont prosterner aux pieds de Votre Majesté sacrée, et vous offrir leurs très humbles services. Ils ne sont que trois ou quatre, Madame, bien que le dessein fût de vous envoyer huit ou neuf; nous avons pensé que ceux-ci suffiraient pour un commencement, attendant que Votre Majesté nous fasse l'honneur de nous commander de lui en envoyer d'autres. Ils ne savent pas la langue du pays, mais, comme ils parlent latin, ils peuvent dès à présent s'occuper à élever de jeunes ecclésiastiques, tant à la piété et à l'usage des vertus, qu'à toutes les autres choses qu'ils sont obligés de savoir et de faire. Votre Majesté, Madame, leur en pourra faire avoir une douzaine pour com-

mencer, et, au bout d'un an, ce seront des ouvriers faits que les nôtres pourront mener en mission, pour instruire les peuples de la campagne, dont la plupart ignorent les choses nécessaires à salut, et qui pour cela sont en danger de perdition, au dire de quelques saints.

Si Votre Majesté approuve ce dessein, Madame, et que le seigneur évêque qui en agréera l'exécution en son diocèse fasse comme ceux de France qui obligent les clercs, avant d'entrer aux ordres sacrés, de demeurer quelque temps auparavant en leurs séminaires, il ne se peut, Madame, que le vôtre ne réussisse aussi bien que ceux-là, sans autres frais que le logement, l'ameublement et l'entretien des missionnaires, parce que les séminaristes payeront leur pension. Il n'y a pas longtemps, Madame, que nous avons des séminaires en ce royaume, et néanmoins les progrès en sont fort considérables. L'un desdits seigneurs évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement qu'il ne se pouvait assez consoler de voir son clergé réformé par le moyen de son séminaire, établi seulement depuis huit ou dix ans et conduit par quatre prêtres de notre Compagnie.

On nous dit des merveilles de la sainteté de vie de Mrg l'archevêque de Wilna; peut-être serait-il bien aise, Madame, d'avoir cette sainte œuvre en son diocèse, sinon que Votre Majesté ait agréable de lui faire donner naissance à Varsovie, pour la voir cultiver et pour en mieux reconnaître l'importance et les fruits.

S'il plaît à Dieu de bénir les saintes intentions de Votre Majesté pour l'entier bonheur de son grand royaume (lequel se peut vanter d'avoir une des meilleures reines du monde), elle ajoutera aux bénédictions que sa présence y a apportées, une infinité d'autres biens, par l'avancement à la vertu de l'état ecclésiastique, par l'instruction de ses pauvres sujets, et de plus, Madame, par l'établissement d'une nouvelle et

sainte religion [1], comme est celle des religieuses de Sainte-Marie, qui donnera moyen à d'autres filles de s'y consacrer au bon Dieu et qui servira de remède au désordre des filles perdues; et enfin par l'assistance des pauvres malades au moyen des filles de la Charité que Votre Majesté demande et qui se tiennent prêtes à partir. Quels biens peut-on entreprendre, Madame, que ceux-là n'embrassent ? et quelle sorte d'état y aura-t-il dans le royaume qui ne se ressente de votre incomparable piété ?

A propos des filles de Sainte-Marie, Madame, elles sont pareillement disposées à partir au premier ordre. Il est vrai que l'esprit malin, prévoyant le bien qu'elles doivent faire, a excité révolte de la part des parents, qui ont fait défendre à la supérieure d'envoyer leurs filles si loin, ce qui a été fait juridiquement par monsieur l'official, et ensuite par l'autorité de Mgr de Paris; mais cet obstacle se lèvera facilement si Votre Majesté fait l'honneur audit seigneur archevêque de lui en écrire et de lui en faire dire un mot par la reine.

Je prie Notre-Seigneur, Madame, qu'il tire gloire de vos desseins et sanctifie de plus en plus votre chère âme ; ce sont les grâces que je lui demanderai toute ma vie, qui suis, en son amour, de Votre Majesté, Madame, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, etc.

1. Communauté religieuse.

200. — A M. CHRISTOPHE DE MONCHIA [1].

Il témoigne toute sa gratitude pour les bienfaits multipliés prodigués aux missionnaires.

20 octobre 1651.

Très illustre et respectable Seigneur,

L'extrême bienveillance et l'incomparable bonté que Votre Seigneurie a témoignées aux membres de la Congrégation qui sont à Gênes me fait un devoir de venir lui en rendre d'infinies actions de grâces. M. Blatiron m'a souvent affirmé dans ses lettres que Votre Seigneurie devait être comptée parmi leurs plus insignes bienfaiteurs. Dans ces derniers jours encore, elle créait de nouveaux moyens de procurer la gloire de Dieu et le bien du diocèse; tout cela rend notre petite Congrégation attachée à Votre Seigneurie pour jamais. Voilà pourquoi je viens, tant en mon nom qu'au nom de tous ses membres, vous en remercier en toute humilité ; mais votre charité étant au-dessus de tout remerciement, je supplie le Dieu très grand et très bon de suppléer ma faiblesse et d'être lui-même votre grande et immense récompense. Oui, il le sera à coup sûr, car il est la fin de toutes les actions de Votre Seigneurie. Il lui comptera une grande partie des fruits

1. Admodum Illustris et Reverende Domine,

Quum abundantiori quadam benevolentia et bonitate in Congregationis nostræ alumnos Genuæ manentes Dominationis Vestræ pectus exuberet, meum etiam vicissim illi gratiarum actiones debet infinitas. D. Blatiron sæpe mihi significavit per epistolas Dominationem Vestram benefactoribus ipsorum potioribus annumerari, paucisque abhinc diebus nova ad Dei gloriam et Diœcesis utilitatem procurandum media suppeditare, quæ quidem pusillam nostram Congregationem Dominationi Vestræ in æternum devinctam reddunt. Ego autem et meo et ejusdem nomine quas possum humillime gratias refero; at quoniam vestra caritas est supra omnem gratiarum actionem, Deo optimo maximo enixe precor, ut imbecillitatem meam suppleat, sitque Dominationi Vestræ merces magna et copiosa nimis. Profecto erit, si quidem ipse est actionum Dominationis Suæ finis, cui bonam partem fructus imputabit quem divina misericordia nostri operabuntur,

que les nôtres produiront par la miséricorde divine, soutenus qu'ils sont par vos secours généreux qui nous lient pour toujours envers Votre Seigneurie et sa famille, par l'hommage de nos respects et de notre parfaite obéissance.

Tels sont les sentiments de dévouement sans bornes que m'inspire votre bonté. O quelles délicieuses jouissances ne goûterez-vous pas, en voyant tant d'âmes, en nombre presque infini, sauvées par les merveilleuses industries de votre charité! O que Votre Seigneurie est heureuse de sacrifier ses biens et sa vie pour la plus grande gloire de Dieu, de qui elle les a reçus! Que la Bonté éternelle en soit à jamais bénie! Que de plus en plus votre chère âme soit remplie de ce saint esprit, pour le bien de l'Église universelle et la particulière consolation de ceux qui vivent avec vous! Si Dieu permettait que nos humbles hommages vous fussent agréables, il nous serait infiniment honorable et doux de vous les offrir fréquemment : nous les présentons actuellement à Votre Seigneurie, dont je demeure le serviteur très humble et très dévoué.

auxiliis fulti non vulgaribus, quæ nos Dominationi Suæ et suis speciali reverentia et obsequiis arcte devinctos tenent. Hæc plane sentio Bonitati Vestræ perquam devotus. O quantam et qualem voluptatem percipies, ex animarum salute quas excellenti Vestra Dominatio modo prope modum infinitas acquisiverit! O Dominationem felicem quæ bona et vitam ad majorem Dei gloriam impendit a quo accepit! Æternæ Bonitati laus jugis contingat! Dilecta anima sancto illo spiritu magis ac magis repleatur, ad universæ Ecclesiæ utilitatem et peculiarem consolationem eorum qui conversatione sua fruuntur. — Si faceret Deus ut tenuia nostræ voluntatis obsequia et accepta forent, honorificum nobis et gratissimum esset ea sæpissime exhibere; qualiacumque tamen affert

Dominationis Vestræ humillimus et addictissimus servus.

201. — A M. N...,

A SAINTES.

Il exprime son affliction des troubles qui agitent le pays, recommande la patience et interdit d'abandonner la maison.

26 novembre 1651.

Monsieur,

J'ai une grande douleur des troubles qui s'élèvent de delà, et je prie Notre-Seigneur qu'il change en mieux l'état des choses. Il faut cependant honorer sa patience, et faire beaucoup d'actes d'abandon à son bon plaisir et d'acquiescement aux effets de sa justice. Je loue Dieu de la paix intérieure que vous conservez en vous et en votre famille; je ne doute pas que vous ne la lui demandiez instamment pour tout le pays et pour tout le royaume, et aussi la grâce (pour le pauvre peuple) de bien user des afflictions de la guerre.

Je vois que vous doutez de ce que vous avez à faire : il faut tenir ferme, Monsieur; ce serait un grand mal de quitter, et un scandale irréparable envers la ville et la Compagnie. Je ne crois pas, si vous abandonniez la maison, que jamais plus on vous y voulût recevoir. Ne craignez pas : la tranquillité suivra la tempête, et peut-être bientôt. Si vous ne jouissez pas du revenu, vous ne serez pas délaissé : vous ne mourrez pas de faim, nous vous assisterons autant que faire se pourra. Il n'est pas que vous n'ayez quelques provisions et que vous ne tiriez quelque chose de votre revenu; on s'épouvante d'abord, mais Dieu ne permet pas toujours que le mal qu'on appréhende arrive. Depuis le temps que les guerres sont en Lorraine, en Flandre et sur nos frontières, les maisons religieuses tiennent bon : ce n'est pas qu'elles ne souffrent; mais elles s'échappent et elles méritent beaucoup par leur patience; aucun de vous n'a encore sujet de perdre contenance. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre protecteur et votre consolation, qu'il vous unisse entre vous et vous donne la fidélité

convenable à la pratique des vertus, surtout de l'oraison, de la récollection, de la mortification et de la conformité avec la volonté de Dieu. Confiez-vous fort en lui, et ayez bon courage. Nos maisons d'Agen et de la Rose sont en la même peine que vous, et celle de Cahors aussi, ou peu s'en faut, etc.

---

202. — SUPPLIQUE DE SAINT VINCENT

A LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE,

Contre l'autorisation d'une nouvelle Congrégation de missionnaires, prêtres séculiers.

10 décembre 1651.

Monseigneur,

Ayant ouï dire que quelques ecclésiastiques de France s'occupaient d'obtenir, par le moyen de cette sainte Congrégation, l'autorisation de former un nouveau corps de missionnaires dans ce royaume, et pensant que cela serait préjudiciable à l'institut de la Congrégation des prêtres séculiers de la Mission, déjà établie par autorité apostolique dans ce même royaume, sous le gouvernement de Vincent de Paul, supérieur général de cette Congrégation, répandue et occupée depuis plusieurs années, non seulement en France et autres provinces de la chrétienté, pour le bien du peuple et le service du clergé, sous l'autorité des ordinaires, mais encore dans les contrées infidèles, sous l'obéissance de cette sainte Congrégation, Vincent, supérieur général, très humble serviteur de Votre Éminence, appréhendant, non sans graves motifs, qu'en accordant la susdite autorisation, la multiplicité de congrégations de prêtres séculiers sous une même dénomination et appliquées aux mêmes fonctions ne produise une grande confusion, supplie très humblement Votre Éminence de vouloir bien prendre en bonne considération et faire en sorte qu'il n'y ait aucune innovation sur ce point,

sans avoir au préalable entendu le supérieur de la maison de Rome; et il regardera comme une faveur bien précieuse de Votre Éminence que Dieu.... [1].

---

203. — A LA SUPÉRIEURE DES RELIGIEUSES DE RICHELIEU.

Il la prie de trouver bon que, conformément à nos règles, les Missionnaires cessent de s'occuper d'elles. Il dit les raisons qui l'ont forcé à continuer la direction des Filles de Sainte-Marie.

20 décembre 1651.

J'ai reçu beaucoup de douleur, voyant par votre lettre la peine où vous êtes de ce que nos prêtres ne peuvent plus rester dans votre maison. J'ai été contraint à vous faire prier de les en dispenser, et je vous en supplie encore par la présente avec tout le respect et l'affection que je puis, pour ôter de notre Congrégation un exemple qui lui serait préjudiciable, tant en ses suites qu'en sa substance, étant contraire à la résolution que nous avons prise dès le commencement de ne nous charger jamais de la conduite des religieuses, prévoyant que ce serait un empêchement à nos fonctions, qui sont les missions pour l'instruction du pauvre peuple de la

1. Peu de temps après, le décret suivant fut envoyé à saint Vincent.

DECRETUM SACRÆ CONGREGATIONIS GENERALIS DE PROPAGANDA FIDE.

Habitæ 18 decembris 1651.

Ponente Eminentissimo Domino cardinali Barberino libellum supplicem D. Vincentii de Paulis, superioris generalis Congregationis Missionum in Gallia, petentis ut sacra Congregatio dignetur nihil innovare super instantiis de erigenda alia simili Congregatione vel Collegio, in dicto regno, Eminentissimi Patres dixerunt nullo modo esse permittendum, ut multiplicentur similes Congregationes in eodem regno, ne ipsarum æmulationes in religionis præjudicium vertantur, ac propterea fuit petitioni favorabile responsum, nihil esse innovandum; imo si aliqua seminaria vel collegia in Gallia sint erigenda, eadem directioni et gubernio sacerdotum supradictæ Congregationis committantur; alias sacram congregationem nullum super hujusmodi erectionibus dare consensum aut approbationem.

C. Card. PAMPHILIUS.

Dion. Massarius, S. C. secret.

campagne, dont la plus grande partie ignore les choses nécessaires à salut; et en cela son besoin est plus grand que celui des religieuses, qui rarement manquent de prêtres et de directeurs. C'est l'unique motif que nous avons eu; car, au reste, ma chère Mère, Dieu sait combien nous estimons votre vertu et votre sainte Communauté : c'est au point que nous nous estimerions bien heureux de vous servir, si nous n'étions engagés à d'autres emplois incompatibles. Il vous faut un prêtre qui ne fasse autre chose; si notre maison vous le donne, elle prive les pauvres gens de la campagne du secours qu'il leur pourrait rendre. Si vous me demandez pourquoi est-ce donc qu'elle a commencé à vous en donner un, et pourquoi je l'ai souffert? Nous l'avons fait à cause de la nécessité que vous en aviez, en votre nouvel établissement, avec dessein de nous en retirer au plus tôt; et puis vous êtes trop juste pour prétendre que, pour vous avoir servies quelques années, nous soyons obligés de continuer toujours. De dire que votre incommodité ne vous permet pas d'entretenir un confesseur, je vous réponds que nous avons aussi la nôtre, qui certes nous empêche de vous en fournir toujours un; car à sa place il nous faudrait trouver un autre ouvrier pour l'envoyer en mission.

Peut-être avez-vous ouï dire que je sers moi-même de père spirituel aux filles de Sainte-Marie de Paris, et qu'en cela je suis le premier à contrevenir à notre résolution : je vous dirai à cela, ma chère Mère, que j'étais en cet emploi dix ans avant qu'il eût plu à Dieu de faire naître notre petite Compagnie, en ayant été chargé par leur saint instituteur; c'est pourquoi l'on jugea que je devais continuer, et néanmoins je n'ai pas laissé de faire mes efforts pour m'en débarrasser, jusqu'à rester presque un an entier sans y aller; mais enfin il m'a fallu céder à une puissance supérieure qui me l'a commandé, et puis ce n'est qu'en qualité de supérieur, qui

ne m'oblige d'y aller qu'environ une fois le mois en chaque maison, et le reste se fait par lettres. Tant il y a, ma Révérende Mère, que je vous puis assurer que nulle autre de nos maisons ne rend aucun service aux religieuses : ce n'est pas que nous n'en soyons pressés, et que nous ne fussions fort honorés de le faire ; mais que voulez-vous ? il faut que chacun fasse son office, et qu'il s'abstienne de ce qui ne lui est pas convenable. Je vous supplie derechef d'avoir agréable que nous en usions de la sorte, etc.

---

204. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, EN POLOGNE.

Paris, 21 décembre 1651.

Monsieur,

Mille et mille actions de grâces soient éternellement rendues à la divine Providence de vous avoir si heureusement conduits en Pologne [1], et auprès d'un roi et d'une reine qui ont tant de piété ; que Dieu soit encore béni du charitable accueil que Leurs Majestés vous ont fait, et du zèle qu'elles ont pour le salut de leurs sujets, comme aussi de la cure [2] conférée à M. Desdames, et de tous les secours que vous en recevez pour votre établissement ! Je suis indigne de les en remercier autrement que par prières à Dieu : qu'il soit lui-même leur remerciement. Vous pouvez penser de quel cœur je les offre à Dieu, et combien je lui ferai offrir des prières et sacrifices par la Compagnie pour leur conservation et prospérité selon votre souhait.

1. La mission en Pologne fut fondée en 1651. Le roi Jean-Casimir et la reine Louise-Marie de Gonzague et de Nevers accueillirent avec faveur les quatre membres de la Congrégation envoyés par le saint fondateur : c'étaient Lambert-aux-Couteaux, à qui est adressée cette lettre, Desdames, tous les deux prêtres ; Guillot, sous-diacre, et Casimir Zelazowski, clerc.

2. Cette cure est probablement celle de Sukusko, près de Grodno.

Nous avons été grandement consolés de toutes les choses que vous nous mandez, et moi sensiblement touché de la bonne manière avec laquelle M. de Fleury [1] vous a reçus, instruits et assistés, en quoi M. Drogo ne s'est pas épargné non plus. J'en écris un mot de reconnaissance au premier, et le ferai une autre fois au second. Dieu sait, si j'avais les occasions de les servir, avec quelle ardeur je le ferais : vous pouvez leur en donner toutes les assurances possibles, et vous assurer vous-même de nos sollicitudes auprès de Notre-Seigneur, à ce qu'il vous donne la plénitude de son Esprit pour accomplir parfaitement le dessein qu'il a sur vous et sur la Compagnie. Je ne vous dis rien de ce que vous avez à faire, sinon de vous confier grandement en sa bonté et de vous conserver pour son service, puisque vous êtes au milieu d'une ample moisson et en lieu où il y a si peu d'ouvriers.

Dieu conserve et bénisse ceux que vous avez menés et les multiplie à suffisance pour le service de l'état ecclésiastique et du peuple de la campagne, à ce qu'en l'un et en l'autre Jésus-Christ établisse son règne; derechef confiez-vous fort en sa conduite, et préparez la vôtre à toute sorte d'événements, afin de faire un bon usage de ceux qui vous seront contraires. Je ne doute pas qu'il ne vous en arrive; autrement je douterais du succès de l'œuvre. Si Dieu ne permet pas que vous fassiez ni peu ni beaucoup pour autrui, vous ferez assez pour vous d'adorer ses ordres et de vous conserver en paix. Tout notre bonheur consiste en l'accomplissement de sa volonté, et la véritable sagesse à ne rien souhaiter que cela. Dieu veut souvent établir les biens qui sont pour durer, sur la patience de ceux qui les entreprennent, et pour cela il les exerce en plusieurs manières. Vous savez cela; mais voici ce

1. L'abbé de Fleury, docteur de Sorbonne, était le confesseur que la reine avait obtenu des solitaires de Port-Royal, auxquels elle avait donné toute sa confiance, ainsi qu'à la mère Angélique.

que vous ne savez pas : c'est que, grâce à Dieu, nous n'avons rien de nouveau ici; nos familles de Paris et d'ailleurs vont leur petit train, et pour la santé et pour les exercices; seulement la maison de Troyes a été visitée de maladie. Tous y ont passé, et quasi en même temps. M. Ozenne [1] a encore la fièvre quarte, et encore un ou deux avec lui. La maison de Saintes [2] a sa bonne part en l'affliction commune de la ville, causée par la guerre civile. Dieu continue à bénir celle de Gênes [3]; et nos gens de Rome se vont adonner aux missions plus que par le passé, ce qui me console.

Voici pourtant une nouvelle affligeante, si elle est véritable : c'est que l'on dit que Limerick [4] a été pris par les parlementaires et qu'ils ont fait pendre l'évêque et une trentaine d'ecclésiastiques, entre lesquels nous avons grand sujet de craindre que MM. Brin et Barry ne soient. Nous en attendons une plus grande certitude; et, en quel état qu'ils soient, je les recommande à vos prières.

Nos gens de Barbarie continuent à bien faire. M. Le Vacher le jeune [5] est arrivé à Alger. Le frère Huguier [6],

1. M. Ozenne, un des plus anciens et des meilleurs prêtres de la Congrégation, partit à son tour pour la Pologne en 1654 et y mourut en 1658.

2. Saintes fut prise sur les Frondeurs par le comte d'Harcourt.

3. Le cardinal Durazzo donna aux prêtres de la Mission une maison à Gênes dès 1647.

4. En 1646, huit missionnaires, dont cinq Irlandais, partirent pour l'Irlande et se partagèrent entre les diocèses de Limerick et de Cashel. Pendant le protectorat de Cromwell, Limerick fut assiégé par Ireton, son gendre, le 11 juin 1651, et emporté d'assaut le 27 octobre. Le vainqueur souilla sa victoire par les plus atroces cruautés. MM. Brin et Barry parvinrent à s'évader sous un déguisement : le premier resta en Irlande, le second rentra en France, car une lettre de saint Vincent de Paul annonçait le retour de Barry à la date du 22 mars 1652.

5. Jean Le Vacher, né à Écouen, le 15 mars 1619, entra au séminaire de Saint-Lazare en 1643, partit pour Tunis en 1647, y exerça les fonctions de consul, puis à Alger, où il mourut martyr le 29 juillet 1683.

6. Benjamin Huguier, ancien procureur du Châtelet de Paris, né le 10 mars 1613, à Sezanne, en Champagne; reçu à Paris le 15 septembre 1647; mourut à Alger, en 1663, au milieu des pestiférés.

qui est à Tunis, a été mis à la chaîne quinze ou vingt jours durant; et pour l'en tirer il en coûte près de quatre cents écus. C'est pour n'avoir pas bien gardé ses papiers, un esclave lui ayant pris une patente qui sert de passeport à ceux qui sont délivrés et qui s'en retournent en leur pays, en vertu de laquelle il pensa se sauver; et pour cela on lui a fait cette avanie.

Nous voici sur la fin de l'ordination, et bien près de la solennité de Noël. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce d'entrer bien avant en l'amour et la pratique des vertus qui ont éclaté en sa sainte naissance; qu'il soit plus que jamais la vie de votre vie et le lien unissant de votre petite famille, laquelle j'embrasse tendrement. Encore ce mot: la pauvreté des frontières dure toujours, et nous y avons les mêmes ouvriers. J'ai oublié d'avertir M. Alméras de vous écrire; ce sera pour la première fois. Il est supérieur du séminaire de Saint-Charles: c'est ainsi que nous appelons maintenant le petit Saint-Lazare. M. Gilles est à Crécy et y fait l'office de supérieur. Je prie Notre-Seigneur qu'il le fasse en vous et par vous, qu'il remplisse vos cœurs de foi, d'espérance et d'amour. Je suis en lui, etc.

P.-S. J'embrasse MM. Desdames et Guillot et notre frère Casimir et vous, prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres.

O monsieur! que je me ressens de votre absence! il me semble que je n'ai plus de bras droit. Offrez-moi souvent à Dieu, Monsieur, je vous en supplie, et à sa conduite, et ayez soin de votre santé, etc.

---

205. — A M. N...,

ASSISTANT DE LA MAISON DE ROME, EN L'ABSENCE DU SUPÉRIEUR.

Il le prie d'agir auprès de la sacrée Congrégation de la Propagande pour empêcher l'autorisation d'une nouvelle Congrégation de Missionnaires des Indes. Il indique les inconvénients résultant de cette usurpation de nom.

21 décembre 1651.

Monsieur,

Je remercie Dieu de ce que vous veillez à tout. J'avais déjà su par d'autres le dessein de la nouvelle Congrégation sous le nom de *Missionnaires des Indes*, et sous l'intendance de M. de Ventadour. Nous n'avons rien à dire contre la nature de la chose, qui est bonne et louable; au contraire nous devons être grandement bien aises qu'il se trouve des hommes qui se donnent à Dieu pour le servir en cette sorte. Pour la personne, chacun sait qu'elle est de grande condition : il était duc et s'est fait chanoine de Notre-Dame de Paris; il est fort homme de bien. Mais ces messieurs s'appellent *Missionnaires :* c'est ce qu'il est à propos d'empêcher, s'il est possible, en représentant les inconvénients qui arrivent quand deux ou plusieurs Compagnies différentes portent le même nom. Je vous prie de faire entendre que cette confusion de noms nous est fort préjudiciable, ce dont nous n'avons que trop d'expérience.

La Compagnie de M. d'Authier, s'étant fait appeler du *Saint-Sacrement pour les Missions* [1], a été cause que nous avons pensé être chassés d'Annecy, d'autant qu'elle occupe dans Avignon le collège des Savoyards, contre leur gré : lesquels, pensant que c'était une même Congrégation avec la nôtre, nous ont pris en aversion, et à la chaude nous ont voulu exterminer de leur pays; et même le Sénat de Chambéry a refusé tout à fait d'approuver notre établissement; en

1. Ils avaient d'abord pris le nom de Missionnaires du Saint-Sacrement.

sorte qu'à la fin il nous faudra sortir de Savoie, comme je crois. De cet exemple passons à un autre.

Il y a quelque temps que, Mgr l'évêque de Béziers nous ayant demandé quelques prêtres pour les employer dans son diocèse, cela fut su d'un ecclésiastique qui avait demeuré parmi nous, et que nous avions chassé pour être sujet au vin : lequel s'en alla trouver le prélat, et, lui ayant dit que c'était moi qui l'envoyais vers lui, il le reçut et l'employa ; mais bientôt après il le reconnut pour un ivrogne, et dès lors il perdit entièrement l'estime qu'il avait pour les Missionnaires.

Vous pouvez juger de là quelles fâcheuses suites peut avoir la ressemblance du nom de deux ou de plusieurs Compagnies : ce que M. le chancelier avait bien prévu ; car, quand on lui présenta la bulle de l'établissement de M. d'Authier pour être autorisée du roi, il refusa tout à plat, sans que je lui en eusse aucunement parlé ni fait parler, disant qu'il y avait déjà en France une Congrégation de Missionnaires. Comme il a plu à Dieu de donner quelques bénédictions à la nôtre, les nouvelles sociétés qui veulent faire ce que nous faisons sont bien aises d'en prendre aussi le nom ; et ainsi les défauts des autres tomberont sur nous, et les nôtres leur seront imputés. Et n'importe de dire que cette Compagnie sera appelée la *Mission des Indes*, parce que la nôtre est aussi pour les Indes comme pour ailleurs. Les Jésuites n'y envoient-ils pas aussi, et encore d'autres communautés religieuses ? mais on les distingue par leurs noms propres, et non par celui de la Mission.

Je savais donc, comme je vous l'ai dit, que l'on se remuait ici pour entreprendre cette œuvre, mais je ne savais pas qu'on en fît la poursuite à Rome, et encore moins que l'on eût espérance de la faire ériger en Congrégation.

J'ai appris aussi qu'un certain abbé (qui ne l'est que de

nom) en est le directeur, et qu'il élèvera ici les ecclésiastiques de ce séminaire en la cure de Gentilly, qu'il a prise à cet effet; et que M. de Ventadour sera le préfet général de ces missions, et comme le patriarche de l'Amérique, qui aura tout pouvoir du Pape, et sans la permission duquel personne n'y pourra aller faire les fonctions ecclésiastiques. Si cela était, il serait fort à craindre qu'il n'y arrivât désordre, et déjà il y a un sujet de division tout formé.

L'on fait ici un armement considérable pour ce pays-là. Un docteur de Sorbonne y passe avec quantité de bons prêtres qu'il y mène, résolu de ne dépendre ni peu ni prou de qui que ce soit, que du Saint-Siège. Ce dessein est pris depuis longtemps et sera plus tôt exécuté que l'autre, parce que l'argent et les vaisseaux sont quasi prêts.

Vous pourrez informer de tout cela le secrétaire de la sacrée Congrégation, et lui dire, comme de vous-même, qu'avant de rien accorder au sujet de cette prétendue érection, il est tout à fait à propos d'écrire ici à monseigneur le nonce, qu'il s'informe exactement des qualités de cet abbé qui doit diriger ce séminaire. Vous ferez voir cette lettre à M. d'Horgny, etc.

---

206. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il lui envoie ses vœux de bonne année et lui expédie la relation de ce qui se passe aux Hébrides. — Sa peine à la nouvelle de la maladie de la reine. — Il remercie Dieu de la protection dont il couvre les missionnaires. — On va aviser aux moyens de secourir la Champagne. — Il lui donne quelques nouvelles de la Compagnie.

Paris, 3 janvier 1652.

Monsieur,

Je vous renouvelle les assurances de l'estime et des tendresses particulières que Dieu m'a données pour votre personne, non seulement pour cette nouvelle année, mais

jusqu'au delà des siècles; et je prie sa divine bonté qu'après vous en avoir donné un tout entier pour le servir en ce monde, il vous donne ensuite son éternité bienheureuse.

J'ai reçu vos deux lettres des 28 novembre et 5 décembre; et sur ce que vous me mandez avoir fait lire à table la relation de Madagascar, je vous envoie celle des îles Hébrides, qui n'est pas si ample; mais elle est pleine de sujets de consolation. On ne se dispose point d'envoyer en la première île, ce qui nous met en grande peine pour celle que le bon M. Nacquart souffre, si d'aventure il est encore en vie.

Vos lettres m'ont fort consolé, mais ces consolations ont été suivies de douleur, voyant que vous me mandez que peut-être l'indisposition de la reine retardera le voyage que Leurs Majestés font en Lithuanie, tant la conservation de cette grande reine est précieuse à ses États et aux pauvres membres de Jésus-Christ. Mon affliction s'est augmentée de ce que l'on dit ici que le général des Cosaques a commis quelques infidélités. Nous continuerons à prier Dieu pour le roi, la reine et leurs armées.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Guillot continue le soin des pauvres de Varsovie et de ce qu'il est bon prêtre. Je prie Notre-Seigneur qu'il le perfectionne de plus en plus, et lui rendre le séjour et les occupations de Pologne moins désagréables.

Vous avez raison d'admirer la conduite de Dieu sur vous et sur votre petite compagnie, surtout de vous avoir tirés de la maison où vous logiez, dans laquelle sont mortes sept ou huit personnes depuis votre sortie. Il y a bien de la Providence en cela; mais, Monsieur, sur qui veille-t-elle, si elle ne veille sur ses serviteurs? Et comme elle vous est extrêmement bonne, et qu'elle a donné à la reine attrait pour votre établissement, il faut espérer qu'il se fera en son temps, nonobstant les retardements arrivés jusqu'ici; et alors cette

même Providence ne vous laissera pas manquer de sujets pour faire son œuvre.

Je loue Dieu de ce que les filles de la Charité sont à Varsovie et dans l'occasion du travail ; Dieu veuille les y bénir et conserver ! Je m'en allais chez M[lle] Le Gras faire une petite conférence à ses filles, lorsque M[me] la duchesse d'Aiguillon et la présidente de Herse m'ont envoyé quérir chez une d'elles, où je suis, pour aviser aux moyens de secourir la pauvre Champagne, où les armées sont qui la réduisent en un pitoyable état. Je crains fort que nous ne puissions pas faire de grands efforts, à cause que déjà il se fait une grande dépense pour l'assistance de ce diocèse, pour lequel il faut que toutes les semaines on envoie six ou sept mille livres. Tout Paris contribue à cela, et fournit de toutes choses nécessaires à l'homme pour la nourriture et le vêtement, pour les maladies et pour le travail. Il y a divers magasins établis en cette ville, où chacun porte ce qu'il a dévotion de donner. Il y a un tonneau, dans le magasin général où l'on met le sel, qui ne s'épuise jamais, encore qu'on en tire tous les jours pour envoyer aux champs, comme on fait de tout le reste. Si j'étais à Saint-Lazare, je vous enverrais l'ordre qui se tient en cette sainte économie, qui a été imprimé. Messieurs du Saint-Sacrement font merveille en cette ville pour cela, et les religieux aux champs pour la distribution et l'assistance des pauvres gens. Nous n'y avons que trois personnes, outre celles que nous avons encore à Étampes, parce que les prêtres qui nous sont morts nous ont empêchés d'en donner davantage ; et pour cela on a eu recours aux religieux.

Grâce à Dieu, je me porte bien, et aussi toute la Compagnie de delà. Nous envoyons M. Berthe à Rome ; M. Duchesne s'en va conduire la maison de Richelieu, et en même temps y commencer un séminaire interne. Nous y avons

envoyé le meilleur de nos séminaristes pour montrer les pratiques et l'exemple aux autres. M. Cuissot retourne à Cahors, et doit aller à Montauban conférer avec Mgr l'évêque sur le dessein de son séminaire. Nous faisons revenir de Rome M. Levazeux [1]; peut-être l'enverrons-nous ou à Agen ou à Montauban. Voici une lettre de Barbarie. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

207. — A LA REINE.

Il la remercie d'avoir, sur sa recommandation, accordé une charge.

16 janvier 1652.

Madame,

M. de Guénégaud [2] m'a fait l'honneur de me dire que Votre Majesté, passant à Fontainebleau, m'a fait la grâce de faire coucher sur l'état des officiers de la maison de Mgr le duc d'Anjou la charge de gentilhomme servant ordinaire pour la personne que j'ai pris la hardiesse de lui recommander; mais ne l'ayant su que longtemps après, je n'ai pu en rendre plus tôt à Votre Majesté le premier devoir de ma reconnaissance, laquelle certes est si grande, Madame, que je me vois indigne de remercier Votre Majesté d'une telle faveur; et pourtant je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même son remerciement et sa récompense. Je n'en ai pas encore reçu le brevet : je prends la confiance de le demander à M. de Guénégaud; j'espère que, s'il en est besoin, Votre Majesté aura agréable qu'il me l'expédie.

Nous continuons à prier et à faire prier Dieu incessamment pour le roi et Votre Majesté, à ce qu'il lui plaise être

1. M. Achille Levazeux, né le 22 juin 1620, à Bonneval, diocèse de Chartres; reçu à Paris le 24 août 1639.

2. Henri de Guénégaud, né en 1609, mort le 16 mars 1676; d'abord trésorier de l'Épargne (trésor royal de l'État) et garde des sceaux en 1656. Il fut emplacé par Colbert, en 1669.

leur conduite et leur sanctification ; c'est en son amour que j'ai le bonheur d'être, de Votre Majesté, Madame, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet, etc.

---

208. — AU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

DES RELIGIEUX DE GRANDMONT[1].

Il s'excuse d'un retard causé par la maladie et l'oubli de son secrétaire. — Il le prie de confier un prieuré à un de ses religieux, avec mission d'y rétablir la primitive observance.

24 janvier 1652.

Mon Révérendissime Père,

Il y aura tantôt six mois que M. le comte de Brienne m'envoya une lettre du roi pour la faire tenir à Votre Révérence : ce que je ne fis pour lors, d'autant que j'étais grièvement malade ; et ne l'ai fait depuis par la faute de celui qui prend soin de mes papiers, lequel ne m'a parlé de cette lettre que depuis deux jours. Je demande très humblement pardon à Votre Révérence de ce retardement. La raison pour laquelle Sa Majesté lui écrit est que cela fut ainsi résolu dans le conseil des affaires ecclésiastiques, lorsque, ayant vaqué un prieuré de votre Ordre au diocèse de Lodève, on considéra un de vos bons religieux, nommé le père Fromont, pour une pension, à condition d'y rétablir l'ancienne régularité, ainsi qu'il a fait en quelques autres de vos maisons, laquelle pension passerait de lui à ses successeurs en l'observance d'icelle règle : de quoi ayant fait part à la reine, Sa Majesté en témoigna une grande joie et nous commanda de tenir la main à l'exécution, ce qui me rend coupable de ne l'avoir fait jusqu'à présent.

Il y a sujet d'espérer que le bon Dieu se veut servir de

1. L'ordre de Grandmont fut fondé vers 1076, par saint Étienne, dans l'abbaye de Limousin, diocèse de Limoges; et c'est là que résidait le général de l'ordre.

vous, mon Révérendissime Père, pour relever un Ordre si saint que le vôtre, qui a été très célèbre dans l'Église et à bénédiction en ce royaume, puisque, sous votre gouvernement, il commence à répandre la même odeur qu'il a répandue en sa première façon de vie, de laquelle les gens de bien souhaitent le rétablissement.

Le roi y veut contribuer; et il semble que c'est le dessein de Dieu, en tant qu'il vous a donné ce bon religieux comme un instrument fort propre, duquel Votre Révérence se peut servir; ce qu'elle fera très utilement si elle a agréable de lui donner son grand vicariat pour régir les maisons de Thiers et de Lodève, avec pouvoir d'y recevoir des novices et des profès en ladite ancienne observance, le tout sous votre autorité et sainte conduite. C'est, comme je crois, mon Révérend Père, le sujet duquel le roi vous écrit; il ne doute pas que Votre Révérence ne réponde à ses intentions en chose si raisonnable, qui tend à la gloire de Dieu, à la manutention d'un corps duquel vous êtes le chef; et sans nul doute Notre-Seigneur établira, par vous et par vos ministres, son esprit religieux pour y régner dans les siècles à venir, et par ce moyen rendre votre personne et votre zèle recommandables à la postérité, outre le mérite que Votre Révérence en aura devant Dieu, à qui je demande sa conservation et la grâce de lui rendre mon obéissance en quelque bonne occasion, comme à un prélat que j'estime et respecte grandement, et à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, mon Révérend Père, votre, etc.

---

209. — A MGR L'ÉVÊQUE DE TRÉGUIER.

Il lui rappelle que les Missionnaires ne doivent pas confesser les externes dans les villes, excepté dans celles où ils ont des cures.

28 janvier 1652.

Monseigneur,

Je n'ai rien à dire à la proposition que vous me faites touchant les confessions dans la chapelle du séminaire, à l'égard des prêtres que vous y faites élever; c'est à vous d'en ordonner comme il vous plaira. Mais quant aux nôtres, je vous supplie très humblement d'agréer que je vous représente que notre bulle [1] nous défend par exprès les confessions des personnes externes aux lieux où nous résidons, à la réserve de ceux qui font chez nous les exercices spirituels ; qu'aucune de nos maisons n'en use autrement (sinon celles qui ont des cures, comme à Sedan et à Richelieu, ou des pèlerins, comme à Saint-Méen et à la Rose) ; et que la raison de cela est pour éviter les attachements où cet exercice nous engagerait, et pour tenir nos prêtres toujours disposés à travailler au salut des peuples de la campagne. Les habitants des villes ne manquent pas ordinairement de secours spirituels. Néanmoins, Monseigneur, j'ai voulu savoir si nos anciens trouveraient à propos qu'en votre considération nous passassions par-dessus cette règle; mais tous ont jugé qu'il y aurait inconvénient à contrevenir à notre bulle et à l'usage où nous sommes pour ce regard. C'est pourquoi, Monseigneur, nous vous supplions très humblement de ne pas permettre que nos missionnaires donnent ce mauvais exemple à leurs confrères ; car dans la pente que plusieurs ont à travailler dans les villes, et plutôt pour les riches que pour les pauvres, il serait à craindre (si une fois ils y étaient accoutumés) qu'ils ne voulussent plus aller aux champs chercher la

1. La bulle de fondation.

brebis égarée, et qu'ainsi ils se rendissent inutiles à l'Église de Dieu et incapables de rendre obéissance à nosseigneurs les prélats, etc.

---

210. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE SARLAT[1].

Il l'a proposé en exemple à un évêque qui songeait à quitter son diocèse pour venir solliciter à la cour.

23 mars 1652.

Monseigneur,

Un de nos prêtres de Cahors m'a mandé que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire; mais, n'ayant point reçu la lettre, je vous supplie très humblement de me faire savoir de quels commandements vous m'honoriez par icelle, afin que je tâche de les accomplir : ce que je ferai toujours et en toutes choses autant qu'il sera en mon pouvoir. C'est de quoi, Monseigneur, j'ose vous assurer, et vous dire, par occasion, que je ne vois point aujourd'hui de prélat dans le royaume qui soit si généralement estimé que vous l'êtes, par vos sages conduites à l'égard de Dieu, de l'État et des peuples. Un de nosseigneurs les évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement au sujet d'une abbaye que la guerre lui a ruinée en Saintonge, pour me demander avis s'il s'en irait en cour demander récompense de sa perte. Je lui fis réponse que l'état présent des affaires était trop mal disposé pour cela, nonobstant qu'il soit fort estimé de la reine et du conseil du roi; que son séjour à la cour sentirait mal en ce temps-ci, au lieu que sa présence pouvait être très utile, en son diocèse, au service du roi et de la province; et pour l'encourager à s'y tenir, je lui rapportai deux exemples : l'un d'un prélat qui, s'étant pressé pour venir aux États, a vu sa ville, bientôt après, se déclarer pour monsieur le Prince; et l'autre était de vous, Monseigneur, que je nommai, qui dans les premiers

1. Nicolas Sevin, évêque de Sarlat, 1650-1659.

mouvements avez vu votre diocèse en branle d'en faire autant, mais que vous avez tenu ferme, et par votre bonne conduite l'avez maintenu en l'entière obéissance du roi ; que vous avez reçu de grandes louanges à la cour, et que par ce moyen vous vous êtes fait les ouvertures à une reconnaissance ; qu'en conséquence le meilleur avis que je lui pouvais donner était de faire comme vous en cette conjoncture, en laquelle les bons serviteurs de Dieu et du roi se font reconnaître parmi ceux qui ne le sont pas, et ainsi mériteront d'être ci-après considérés.

Monsieur votre frère nous a fait l'honneur de venir dîner céans ces jours-ci ; vous pouvez penser, Monseigneur, si nous avons parlé de vous et de tant de biens que vous faites, qui sont déjà connus par tout le royaume, dont il est grandement consolé ; pour moi, je ne puis vous exprimer combien je le suis, ni la dévotion que j'ai à prier Dieu pour votre conservation et pour obtenir la grâce de vous rendre mes petits services, laquelle j'espère recevoir avec votre bénédiction, s'il vous plaît de me la donner, comme je vous en supplie, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

211. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il exprime ses sentiments à l'occasion de la mort du jeune fils du roi. — Il apprend avec reconnaissance l'intérêt que le prince porte à la Mission. — Il souffre de l'absence de M. Lambert, et cherche un missionnaire apte à le remplacer en Pologne. — Il se réjouit du retour d'un frère clerc.

Paris, vendredi saint, 29 mars 1652.

Monsieur,

J'ai reçu vos deux lettres qui m'ont donné sujet de consolation ; mais j'y en ai trouvé un qui m'a grandement affligé, à savoir le décès du petit prince, duquel le bon Dieu a voulu priver la terre pour le faire régner au ciel. Nous avons redou-

blé nos prières à cette occasion pour le roi et la reine. Je ne crois pas devoir écrire aucune lettre de consolation, parce qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse consoler de telles privations; et puis vous me mandez que déjà Leurs Majestés se sont comportées en cet accident comme des âmes parfaitement soumises aux jugements adorables de Dieu ; de quoi je remercie sa divine bonté, comme aussi, Monsieur, de l'attrait qu'elle donne au roi pour votre établissement, qui est tel que lui-même daigne penser aux moyens de le faire et de l'assurer. J'espère que Dieu bénira ses soins, puisqu'ils tendent à son service. Il est vrai que j'ai beaucoup souffert depuis que je ne vous ai plus ici; mais j'adore la main de Dieu qui vous en a éloigné, et me soumets à faire usage de cette mortification jusqu'à ce qu'il ait agréable de vous y ramener. Nous lui demanderons cependant une personne qui ait les belles qualités que vous me marquez, pour aller avancer la gloire de Dieu en Pologne.

J'ai envoyé votre lettre à M. Gambart [1], avec un billet, pour la montrer aux filles de Sainte-Marie, et pour les obliger d'écrire en Pologne par le prochain ordinaire, afin de consoler la reine de l'espérance de les y voir bientôt. J'ai aussi averti Mlle Le Gras de ce qui la regarde. Après ces fêtes, nous travaillerons tout de bon à ce dessein.

Je vous prie de dire à notre frère Casimir que, sur le point que je m'en allais hier à ténèbres, j'ai appris son retour, et que, pendant l'office, je m'en suis plusieurs fois ressouvenu pour en remercier Dieu; celui d'aujourd'hui m'empêche de vous faire une plus longue lettre.

Nos petites nouvelles sont les mêmes que je vous ai man-

1. M. Adrien Gambart, né en 1600 au diocèse de Noyon, ordonné prêtre en mars 1633. Il fut, sans appartenir à la Congrégation, un des premiers compagnons de saint Vincent, qui le donna pour confesseur au deuxième monastère de la Visitation à Paris; il mourut le 19 décembre 1668. Voir *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation*, page 261.

dées. Je vous souhaite les bénédictions du mystère amoureux que nous célébrons, et à votre chère famille, que j'embrasse avec votre chère âme au pied de la croix de Notre-Seigneur, en qui je suis, etc.

P.-S. J'embrasse en particulier notre frère Casimir, prosterné en esprit à ses pieds, avec une joie que je ne puis exprimer de le savoir avec vous.

---

212. — A M. N...,

ASSISTANT DE LA MAISON DE ROME[1].

Il le blâme d'un empressement trop naturel, et lui rappelle qu'il ne doit jamais agir de son chef, mais consulter et attendre la réponse.

29 mars 1652.

Monsieur,

Vous me donnez tous les jours sujet de louer Dieu de votre affection pour la Compagnie et de votre vigilance aux affaires, et c'est ce que je fais de tout mon cœur; mais je vous dois dire aussi, comme Notre-Seigneur à Marthe, qu'il y a un peu trop de sollicitude en votre fait, et *qu'une seule chose est nécessaire*, qui est de donner plus à Dieu et à sa conduite que vous ne faites. La prévoyance est bonne quand elle lui est soumise, mais elle passe à l'excès quand on s'empresse pour éviter quelque chose que nous appréhendons; nous espérons plus de nos soins que de ceux de sa providence, et nous pensons faire beaucoup de prévenir ses ordres par notre désordre, qui fait que nous adhérons plutôt à la prudence humaine qu'à sa parole. Un passereau ni un seul cheveu ne tombent point à terre que par sa disposition, et vous doutez que notre petite Congrégation se maintienne si nous n'usons de telles et telles précautions, si nous ne faisons ceci ou cela, en sorte même que, si nous différons, d'autres s'établiront sur nos ruines.

1. M. d'Horgny, le supérieur de la maison, était absent.

Voilà, dites-vous, qu'il s'élève un nouveau dessein de congrégation, il s'y faut opposer; voilà M. d'Authier qui vient à Rome avec intention de se prévaloir contre nous de ce que nous n'avons pouvoir de faire la mission dans les villes, et peut-être de ce que nous faisons des vœux : il faut le prévenir, autrement tout est perdu ; c'est à peu près le sens de vos lettres. Et le pis est que votre esprit vif s'emporte à faire ce que vous dites, et dans sa chaleur pense avoir assez de lumières pour voir tout, sans recourir à celles des autres. Vous avez porté empêchement à la poursuite de M. de Ventadour, ce qui ne se devait jamais faire sans notre avis : je vous l'écrivis dès lors, prévoyant le choc qui en est arrivé; et si je ne vous ai pas témoigné depuis que j'improuvais votre procédé, c'est parce qu'il n'y avait plus de remède. Il vaudrait mieux qu'il y eût cent entreprises de missions, quoique préjudiciables à notre institut, que si nous en avions détourné une bonne, comme celle-là, sous prétexte de nous maintenir; car, outre que ce projet pour les Indes est apparemment une œuvre que Dieu suscite, nous fâcherions quantité de personnes de condition et de vertu, et montrerions en cela plus d'envie ou d'ambition que de véritable zèle, étant vrai, que si nous avons celui-ci, nous serons bien aises que tout le monde prophétise, que Dieu envoie de bons ouvriers et de nouvelles communautés en son Église, que leur réputation croisse et que la nôtre diminue.

Au nom de Dieu, Monsieur, ayons plus de confiance en Dieu que nous n'en avons; laissons-le conduire notre petite barque; si elle lui est utile et agréable, il la gardera du naufrage; et tant s'en faut que la grandeur et la multitude des autres la fassent submerger, qu'elle voguera avec plus d'assurance parmi tant de bons vaisseaux, pourvu qu'elle aille droit à sa fin et qu'elle ne s'amuse pas à les traverser. Continuez à m'écrire ce qui se passe et aussi ce que vous en pensez;

mais ne tentez rien qui soit de quelque importance sans l'avis de M. d'Horgny et le mien, etc.

---

213. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES.

Il développe les raisons qui ne lui permettent pas de l'autoriser à faire un voyage dans son pays, pour assister à la profession de sa sœur.

4 avril 1652.

Monsieur,

J'ai été bien aise de recevoir votre lettre. Je ne doute pas que monsieur votre père et madame votre mère ne fussent bien consolés de voir toute la famille assemblée, et j'aurais moi-même part à cette consolation, en ce que je vous verrais, passant ici; mais je ne puis vous conseiller d'y aller, parce que Notre-Seigneur nous a laissé un conseil tout contraire, ne voulant pas qu'un de ses disciples allât en son pays pour enterrer son père mort, ni un autre pour vendre son bien et le distribuer aux pauvres : voilà néanmoins des motifs bien saints et bien pressants! A ce conseil, il a joint son exemple : vous savez qu'il ne retourna en son pays qu'une fois, et ce qui lui arriva pour lors, qui fut que les siens le voulurent précipiter du haut de la montagne en bas. Ce qu'il permit, comme j'estime, pour nous représenter spirituellement les dangers où l'on s'expose par semblables visites, lesquels, elon l'expérience que nous en avons, sont plus grands et plus ordinaires que je ne puis dire; et présentement que je vous écris, nous l'expérimentons en une personne de la Compagnie. C'est pourquoi, Monsieur, vous ferez une action bien agréable à Dieu de mortifier la nature en lui refusant ce voyage. De dire que vos parents désirent vous voir, il est vrai; mais ce désir est naturel et non pas divin, et ils seront édifiés quand ils sauront que, pour l'amour de Dieu, vous vous privez de cette satisfaction.

De dire que vos frères et votre oncle, qui sont religieux, ne laisseront pas, pour toutes ces raisons, de se trouver à la profession de votre sœur, je le veux croire ; mais vous devez considérer qu'ils en sont plus proches que vous et que l'occasion de moissonner ne leur est pas présente comme à vous, qui, à toute heure, pouvez procurer le salut des âmes et en gagner plusieurs à Jésus-Christ. Jugez, Monsieur, si cette application ne mérite pas d'être préférée, et si vous ne ressentirez pas, à l'heure de la mort, une indicible consolation de vous y être tenu ferme, lorsque la chair et le sang vous en ont voulu divertir.

D'ailleurs, je vous dirai que les chemins sont très dangereux en ce temps de troubles et de désordres; et, selon les apparences, ils le seront encore plus à l'avenir. Je vous assure aussi que l'avis que je vous donne, je voudrais le pratiquer moi-même, ainsi que font la plupart dans la Compagnie, qui font plus grande difficulté d'abandonner les œuvres de Dieu pour les affaires temporelles, et encore plus pour un contentement passager, tel que de se voir chez soi et d'y être vu des siens; car, quand on vient à la séparation, ce ne sont plus que douleurs et que larmes ; et qui pis est, il n'en reste souvent que des sujets de distraction aux serviteurs de Dieu, qui, ayant reçu dans leur esprit des espèces et des sentiments peu conformes à leur état, en perdent quelquefois l'affection qu'ils avaient à leurs exercices. M. Alméras n'a visité monsieur son père, depuis qu'il est en la Compagnie, qu'une fois qu'il était malade.

Je vous prie, Monsieur, de considérer tout ceci et de vous donner à Dieu pour n'interrompre point vos emplois, tandis qu'il les bénira comme il fait; vous ressouvenant qu'outre la gloire que sa divine Majesté recevra de cette oblation, vous en serez plus agréable à ses yeux, plus propre à servir le prochain, et de plus à bon exemple à la Compagnie, laquelle a

sujet de rendre grâces à Notre-Seigneur, comme je fais, de vous avoir donné à elle, et du bien que vous y faites, etc.

---

214. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il l'engage à se donner sérieusement à Dieu, et lui reproche son relâchement.

16 avril 1652.

Monsieur,

Mgr l'évêque de Tréguier, s'en retournant en son diocèse, est résolu de commencer son séminaire le plus tôt qu'il pourra. Je pense que vous serez consolé et rendrez grâces à Dieu, s'il se sert de vous pour en aller jeter les fondements; je vous ai déjà destiné à cela; mais je vous prie, Monsieur, d'employer cependant le temps à vous donner à Notre-Seigneur de la bonne sorte, dans l'esprit et les pratiques d'un véritable missionnaire, afin que vous portiez des fruits dignes de votre vocation. Hélas! mon Dieu! faut-il, pour une vaine satisfaction d'aller et de venir, de faire et de recevoir des visites, priver Dieu de la gloire que vous lui pouvez rendre? faut-il que, pour une carcasse que peut-être vous flattez trop, votre belle âme eesse de contribuer au salut d'une infinité d'autres? Si j'avais jamais vu personne à qui il eût réussi d'adhérer à sa sensualité, je vous dirais : Faites de même, à la bonne heure ; mais tant s'en faut, c'est la ruine de tous ceux qui marchent par cette voie, laquelle est large et mène plusieurs à perdition.

Il est temps, Monsieur, que vous suiviez Notre-Seigneur par le chemin étroit d'une vie conforme à votre condition; voilà tantôt neuf mois qu'il paraît en vous quelque relâchement, bien que vous ayez plusieurs grandes obligations de vous porter à la perfection : 1° Dieu vous y appelle; 2° il vous a donné un fort bon naturel; 3° il vous a prévenu de beau-

coup de grâces intérieures et de dons extérieurs; 4° il vous a donné de singulières bénédictions en vos emplois passés; et enfin sa bonté a été si grande en votre endroit, que de vous donner la force de vous consacrer à son service et à celui de son Église d'une manière particulière.

Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous avez bien commencé et encore mieux continué, et que ce serait manquer de fidélité à Dieu de laisser reprendre le dessus à la nature; ce serait abuser de ses grâces, ce serait vous exposer à son indignation et à vous en repentir toute votre vie et au delà. |

Je ne doute pas, Monsieur, que votre esprit ne soit beaucoup agité de ce que je vous dis, et que le malin esprit ne s'efforce de vous abattre le courage et de vous renverser, s'il peut; mais aussi j'espère que vous prendrez résolution de répondre désormais aux desseins de Dieu sur vous, pour en venir aux effets, sans remise, partout et toujours. Si vous le faites, assurez-vous, Monsieur, qu'il vous donnera grâce plus que suffisante pour cela. Je vous en conjure derechef par l'amour qu'il vous porte, par les récompenses qu'il vous promet, par les grâces qu'il vous a faites, et par les biens que vous ferez, tant à l'égard des ecclésiastiques que des peuples. C'est trop traîner : le temps perdu ne se recouvre jamais, la mort approche, la moisson est grande, les ouvriers sont en petit nombre et Notre-Seigneur s'attend à vous. Souvenez-vous encore que ce divin Sauveur dit qu'il s'est sanctifié lui-même, afin que les siens fussent aussi sanctifiés; nous apprenant par cette parole que, pour travailler utilement envers le prochain, nous devons travailler nous-mêmes à la vertu. Vous êtes en lieu pour cela, débarrassé de tout autre soin; si vous m'en croyez, vous commencerez par une bonne retraite, et continuerez par des applications sérieuses et propres à réveiller en vous la ferveur et le zèle; et puis le temps viendra auquel Mgr de Tréguier vous donnera

occasion de pratiquer ces vertus et de les insinuer en son clergé.

L'estime et l'affection que Dieu m'a données pour vous me font vous parler de la sorte. Je vous prie de l'avoir agréable et de prier pour moi, à ce que je ne sois pas moi-même en demeure de ce que je persuade aux autres, vous assurant que je continuerai de vous offrir à Dieu pour l'accomplissement de sa sainte volonté en vous et par vous.

---

215. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il s'est entendu avec M. de Ventadour, qui ne prendra pas le nom de Missionnaire. — Il y a dans l'Église du travail pour tous les dévouements. — Il blâme le zèle exagéré de l'assistant de Rome.

19 avril 1652.

Monsieur,

Je vous ai mandé qu'il me semblait que M. N. allait un peu vite en votre absence, ce qui m'a paru particulièrement au décret qu'il a poursuivi, en la sacrée Congrégation, contre le dessein de M. de Ventadour, sans attendre notre avis ni (je pense) le vôtre, ce qui a choqué quantité de personnes de condition qui ont charité pour nous; et j'ai été obligé d'aller trouver ce bon monsieur, de lui faire nos excuses et de l'assurer que nous n'apporterons aucun empêchement aux séminaires qu'il veut établir, comme de sa part il m'a promis qu'ils ne prendront autre nom que celui que le Pape leur donnera, sur ce que je lui ai représenté les inconvénients à craindre de la ressemblance des noms. Ils demandent que ces séminaires-là aient rapport et dépendance au collège de la Propagande de Rome. Si cette œuvre est de Dieu, nous aurions grand tort de la traverser; et si elle ne l'est pas, Dieu la détruira quand il lui plaira. Quant à nous, nous devons désirer que tout le monde prophétise et que les ou-

vriers évangéliques se multiplient; pour moi, j'estime que c'en est là un bon moyen, et pour cela j'en souhaite de bon cœur le succès. Pour beaucoup qu'il y en ait dans l'Église de Dieu, nous ne manquerons jamais d'occupation tant que nous lui serons fidèles. M. N. prend ombrage de tout; il a des vues qui vont trop avant et prend des précautions qu'il ne faudrait pas. Il se faut confier en Dieu, nous attacher à nos fonctions et commettre le reste à la Providence; c'est ce que je lui ai fait sentir; et sur ce qu'il fait instance à demander une extension de notre bulle pour pouvoir travailler dans les villes et aux pays des infidèles, je l'ai prié de suspendre ces propositions et d'attendre notre résolution, etc.

---

216. — A M. DUFOUR,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN[1].

Il lui annonce que le départ pour Madagascar est différé. — Il l'engage à s'y préparer. — Les pouvoirs sont arrivés de Rome; il doit donc ne plus penser à se faire chartreux. — A raison du danger, il le dissuade d'un pèlerinage à Liesse.

24 avril 1652.

Monsieur,

L'embarquement pour Madagascar est encore différé jusqu'au mois de septembre; puisque nous avons tant attendu, nous attendrons bien encore quatre ou cinq mois : un grand bien mérite d'être longtemps désiré. Et vous qui avez reçu de Dieu beaucoup d'attrait pour cette mission, et qui vous êtes offert à lui pour l'entreprendre, devez vous conserver dans la même disposition, tant parce que c'est là une marque de vocation, qu'à cause que la Compagnie vous y a destiné dès le commencement et qu'elle vous y destine encore, ce qui est une seconde marque; et pour vous en dire une troisième, c'est que non seulement vous avez été nommé à Rome, comme

1. Précédemment à Saintes, il était venu à Paris pour se disposer à s'embarquer pour Madagascar, ce qui n'eut lieu que deux ans après.

je vous ai ci-devant écrit, mais on vous a envoyé les facutés qu'on a coutume de donner à ceux qui vont travailler à la conversion des infidèles, et nous vous les gardons ici. Après cela, Monsieur, il n'y a pas lieu de douter que le bon Dieu ne s'attende à vous pour une œuvre si sainte. Vous ferez donc bien de vous en tenir à la résolution que vous avez prise de ne plus songer aux Chartreux, d'autant plus que vous m'écrivez que, s'il y avait plus du bon plaisir divin à vous faire artisan que de passer dans ce saint ordre, vous le feriez volontiers, tant vous avez de respect et d'amour pour l'adorable volonté de Dieu.

Offrez-vous à lui de nouveau, comme un ouvrier qu'il appelle à un emploi le plus relevé, le plus utile et le plus sanctifiant qui soit sur la terre, tel qu'est celui d'attirer les âmes à la connaissance de Jésus-Christ et d'aller étendre son empire aux lieux où le démon règne depuis si longtemps. Les apôtres et plusieurs grands saints se sont estimés bien heureux de se consumer pour cela. Nous voyons même présentement quantité de religieux qui sortent de leur cloître, et quantité d'ecclésiastiques de leur pays, pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles; et s'il ne s'en trouvait pas, il faudrait faire quitter la solitude aux chartreux pour les y envoyer. Et partant, Monsieur, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'attendre en patience que l'heure vienne, à laquelle il a marqué votre départ. Cependant vous servez Dieu fort utilement là où vous êtes; et s'il ne vous le semble pas, c'est tant mieux; je ne laisse pas de m'en consoler grandement, dans la connaissance que j'en ai, et la Compagnie en est fort édifiée : continuez seulement à faire comme vous avez fait. Si cette manière de vie est moins agréable à votre esprit que ne serait celle de la retraite, vous la devez chérir d'autant plus qu'elle plaît davantage à Notre-Seigneur, en tant qu'il y a plus de son amour que de votre propre satisfaction.

La bonne volonté que vous avez témoignée à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère sera réputée pour l'effet, si, au lieu d'aller à Notre-Dame-de-Liesse, vous leur faites, dans Sedan, les remerciements et les prières que vous avez dévotion de leur offrir pour les grâces reçues et désirées. Ce qui m'oblige à vous dissuader de ce petit pèlerinage, sont les dangers qui se trouvent présentement partout.

---

217. — A UN PRÊTRE DU SÉMINAIRE.

Il ne faut pas s'étonner si l'on ressent quelque fatigue de l'application de l'esprit à l'oraison. — Un moyen facile et doux est de se tenir simplement en la présence de Dieu. — Il lui demande si les prédications le fatiguent, et remet à la fête de l'Assomption la décision à porter sur son retour à la Compagnie.

21 mai 1652.

Monsieur,

Je n'ai point de peine à croire que vous affectionnez toujours notre Compagnie et ses emplois; vos déportements passés me l'ont trop persuadé. Je respecte aussi le sentiment du religieux qui vous a dit que ce serait tentation si, pour les difficultés que vous avez à l'oraison, vous vous désistiez d'être missionnaire. Car il est vrai que dans toutes les communautés il se trouve plusieurs personnes, et souvent les meilleures, qui ne se peuvent appliquer à la méditation où l'on se sert de l'imagination ou du raisonnement, parce que cela les incommode. Mais le bienheureux évêque de Genève a enseigné à ses religieuses une autre sorte d'oraison, que les malades même peuvent faire : c'est de se tenir doucement devant Dieu et lui montrer ses besoins, sans autre application d'esprit, comme un pauvre qui découvre ses ulcères et qui, par ce moyen, excite plus puissamment les passants à lui faire du bien que s'il se rompait la tête à force de leur persuader sa nécessité. On fait donc une bonne oraison, se tenant ainsi en la présence de Dieu, sans aucun effort de l'entendement ni de

la volonté; et selon cela, vous ferez bien d'écouter Dieu sur le mouvement que vous sentez de revenir.

Je voudrais seulement savoir comment vous vous trouvez des prédications et catéchismes que vous faites et des confessions que vous entendez; d'autant que si vous n'en êtes pas pas incommodé c'est un fort bon signe. Demandez à Dieu, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il vous fasse connaître ce qu'il désire de vous; entreprenez quelque dévotion particulière pour cela, et tâchez de vous mettre dans la plus grande indifférence que vous pourrez, afin d'être plus prêt à suivre son attrait et sa volonté dans une action si importante; et après la Notre-Dame d'août prochain, vous me manderez en quelle disposition vous serez, afin que nous avisions s'il sera expédient pour vous et pour la Compagnie, que vous y retourniez, etc.

---

218. — A M. VAGEOT[1],

SUPÉRIEUR, A SAINTES.

Il le félicite des ressources qui lui viennent principalement de la libéralité de Mgr de La Rochelle. — Il le charge d'annoncer à M. Rivet la mort de son père. — L'état de Paris est toujours pitoyable, la misère y est extrême. — Nouvelles de la Compagnie.

Paris, 22 mai 1652.

Monsieur,

Votre lettre du 24 avril m'a donné de nouveaux sujets de rendre grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, comme je fais avec grand sentiment de reconnaissance et de souhait qu'il vous continue sa protection : c'est ce que je lui demande souvent et lui fais demander par la Compagnie, à laquelle j'ai fait part des faveurs dont il a béni vos conduites; je le remercie aussi de ce que, nonobstant les misères du temps, il vous a fait toucher de l'argent, et vous donne l'espérance

1. M. Philippe Vageot, né à Bellegarde, diocèse de Besançon, en 1624; reçu à Paris le 3 mai 1645.

d'en recevoir d'autre bientôt. Il faut avouer que monseigneur de La Rochelle nous est bien bon, et d'une bonté qui ressemble à celle de Dieu, lequel, ayant commencé de faire du bien à une personne, continue de lui en faire incessamment. Quand j'aurai occasion de me donner l'honneur de lui écrire, je le remercierai des charités qu'il vous départ à toute rencontre.

Il a plu à Dieu de disposer du père du bon M. Rivet; je vous prie, avant de lui en donner la nouvelle, de le disposer à la bien recevoir. Une raison qui le doit consoler, outre celle de sa bonne vie (car il était fort homme de bien, et par conséquent il est maintenant bien heureux, comme nous avons sujet de le croire), c'est qu'il est hors des incommodités de ce monde, dans lesquelles il était assez avant, tant à l'égard des biens que pour les infirmités qu'il souffrait.

Nous sommes ici dans les troubles plus que jamais; Paris fourmille de pauvres, à cause que les armées ont contraint les pauvres gens des campagnes de s'y venir réfugier. On fait tous les jours des assemblées pour tâcher de les assister; on a loué quelques maisons dans les faubourgs, où l'on en retire une partie, particulièrement les pauvres filles. On ne laisse pas pour cela d'assister encore les deux frontières de Champagne et de Picardie, et nous y avons toujours dix ou douze personnes. Pour d'autres nouvelles, nous n'en avons pas qui méritent de vous être écrites : la Compagnie va son train, grâce à Dieu, pour la santé et pour les exercices. L'établissement de Pologne va de mieux en mieux. On y demande des filles de la Charité et encore un de nos prêtres pour y distribuer les aumônes de la reine en une province ruinée.

Je suis pressé et ne puis vous dire autre chose. J'embrasse tendrement le bon M. Rivet, et vous, Monsieur, à qui je suis, en Notre-Seigneur, etc.

219. — A M. N...,

ASSISTANT DE LA MAISON DE ROME.

Il lui recommande de se garder de l'esprit d'intrigue qu'il blâme dans les autres, mais de s'abandonner à la conduite de la Providence.

Juin 1652.

Monsieur,

Sur ce que vous dites des intrigues dont on use à présent pour faire les affaires, et que même l'on s'en sert contre nous, prions Dieu qu'il nous garde de cet esprit; puisque nous le blâmons en autrui, il est plus raisonnable de l'éloigner de nous comme un défaut contre la Providence divine, lequel rend ceux qui le commettent indignes des soins qu'elle prend de chaque chose. Établissons-nous dans l'entière dépendance de Dieu, et dans la confiance qu'en ce faisant, tout ce que les hommes diront ou feront contre nous se tournera en bien. Oui, Monsieur, et quand toute la terre s'élèverait pour nous détruire, il n'en sera que ce qu'il plaira à Dieu en qui nous avons mis notre confiance.

Je vous prie d'entrer dans ce sentiment, et d'y demeurer si bien que jamais plus vous n'occupiez votre esprit de ces appréhensions inutiles, tenant pour certain que de ces mêmes intrigues, par lesquelles les hommes pourront tâcher de nous nuire pour parvenir à leurs établissements, Dieu s'en servira pour nous défendre. Pour moi, je demande pardon à sa bonté si jusqu'à présent j'ai écouté les choses que vous m'avez écrites sur ce sujet, et des réponses que je puis vous avoir faites, qui n'ont pas tout à fait tendu à cet abandon à Dieu dans lequel nous devons être. Je le prie qu'il nous fasse désormais la grâce de ne craindre ni désirer que lui seul, en qui je suis, etc.

220. — ATTESTATION DES SECOURS EN NATURE ENVOYÉS A PALAISEAU, ET DISTRIBUÉS PAR QUATRE MISSIONNAIRES ASSISTÉS D'UN CHIRURGIEN.

5 juin 1652.

« Je soussigné, supérieur de la Congrégation des prêtres de la Mission, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, sur l'avis que quelques bonnes dames pieuses de cette ville m'ont donné, que la moitié des habitants de Palaiseau étaient malades et qu'il en mourait dix ou douze par jour, et sur la prière qu'elles m'ont faite d'envoyer quelques prêtres pour l'assistance corporelle et spirituelle de ce pauvre peuple affligé, à cause de la résidence de l'armée en ce lieu, par l'espace de vingt jours, nous y avons envoyé quatre prêtres et un chirurgien, et que nous leur avons envoyé, depuis la veille de la fête du Saint-Sacrement, tous les jours, un ou deux exceptés, seize gros pains blancs, quinze pintes de vin, et hier de la viande, et que, lesdits prêtres de notre Compagnie m'ayant mandé qu'il est nécessaire d'envoyer de la farine et un muid de vin, j'ai fait partir aujourd'hui une charrette à trois chevaux, chargée de quatre demi-setiers de farine et deux demi-muids de vin, pour l'assistance des pauvres malades de Palaiseau et des villages circonvoisins. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente de main propre. »

---

221. — A M. MAURICE.

Il le remercie de l'offre de deux prieurés ; vu l'impossibilité de venir, il le prie de traiter l'affaire avec Mgr l'évêque. — Il pourra aussi s'en ouvrir avec le supérieur du séminaire.

8 juin 1652.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec le respect et la reconnaissance que je dois à l'incomparable bonté avec laquelle vous avez pensé à nous pour les deux prieurés de Saintes, dont je vous remercie très humblement. Je me donnerai l'honneur de

remercier aussi monseigneur d'Alet de vous avoir confirmé en cette pensée, bien que nous soyons très indignes d'une telle grâce; c'est dans le même esprit, Monsieur, que j'ai pareillement reçu votre seconde proposition, mais certes avec difficulté de l'accepter en la vue de notre chétiveté et d'un si grand bien. Néanmoins, comme vous avez cru que c'était le dessein de Dieu, nous devons respecter votre sentiment et nous mettre à sa conduite, pour ne pas détourner de nous l'ordre de sa providence; et partant, Monsieur, nous ferons ce qu'il vous plaira, tant pour la substance de la chose que pour les conditions, sachant que vous n'en proposez aucune qui ne soit selon Dieu.

L'état des affaires publiques rend les avenues de cette ville trop difficiles pour ne vous dissuader pas d'y venir si tôt, ce qui vous donnera peut-être occasion d'aller à Saintes et de communiquer cette affaire à monseigneur l'évêque. Je souhaite fort que tout se passe par concert avec lui et en la manière qu'il jugera à propos; et en cas que vous ayez agréable de vous ouvrir à M. Vageot, supérieur du séminaire, il vous sera fidèle au secret aussi bien que moi, qui n'en dirai ni écrirai rien à personne, sinon que je prierai ledit sieur Vageot, qu'en cas que vous, Monsieur, lui parliez d'une affaire d'importance, il honore le silence de Notre-Seigneur, vous laissant l'entière négociation de ce traité avec mondit seigneur et lui. S'il réussit, à la bonne heure, nous vous avouons pour père et bienfaiteur, et prions Dieu que, s'il lui plaît de tirer quelque service de cette bonne œuvre, il vous en impute le mérite. Mais quand il ne réussirait pas, la Compagnie ne s'estimera pas pour cela déchargée de l'obligation de reconnaissance de votre bonne volonté par nos prières et nos services, particulièrement moi, Monsieur, qui vous fais offre de mon obéissance, avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

222. — A UN FRÈRE DE LA COMPAGNIE,

A RICHELIEU.

Il justifie le supérieur dans sa conduite à l'égard d'un prêtre qui avait la tête fatiguée, et apprend au frère de se donner bien de garde de censurer ses supérieurs et de juger leur conduite.

12 juin 1652.

Mon cher frère,

J'ai été bien aise de recevoir votre lettre, parce qu'en vérité je vous aime tendrement; mais je suis bien marri de l'accident arrivé au bon M. N..., lequel vous avez raison de beaucoup estimer, ayant les qualités que vous me marquez. Néanmoins, mon cher frère, vous devez demeurer en paix, le voyant traité comme il est; la vertu n'empêche pas que l'esprit ne puisse varier, et si la faiblesse du sien ne vous a pas paru, il ne s'ensuit pas que d'autres ne s'en soient aperçus. Croyez-moi, demeurez en repos de ce côté-là : ce n'est pas la première fois qu'il est tombé en cet état; nous avons été contraints de le faire revenir ci-devant de Savoie pour un pareil sujet, et maintenant je suis assuré que l'on a eu raison d'agir en son endroit de la sorte qu'on a fait; car, outre les choses qu'on m'a écrites de lui, je vois son égarement dans ses propres lettres, dont une seule suffirait pour vous ôter de peine, si vous l'aviez vue. Il ne faut pas s'en étonner, Dieu permet cette infirmité pour l'humilier; il n'y a point de communauté où il n'en arrive de semblables. Au reste, mon cher frère, vous devez vous établir dans cette maxime, d'estimer que toujours les supérieurs font le mieux qu'ils peuvent, qu'ils ne font rien de quelque importance sans considération ni sans conseil, et qu'il n'est pas loisible aux frères de trouver à redire à leur conduite; autrement ils auraient autant de contrôleurs que d'inférieurs.

Je vous dis derechef que votre lettre m'a apporté une grande joie; mais je vous dois recommander de ne vous pas

arrêter une autre fois à ce qui peut vous sembler de mal ordonné par les officiers de la maison, particulièrement par le chef de la famille, qui est homme sage et bon serviteur de Dieu. Que si vous l'avez vu quelquefois agir avec chaleur et fermeté, souvenez-vous que Notre-Seigneur ne traitait pas toujours doucement ses disciples; il leur disait des paroles bien rudes, jusqu'à appeler saint Pierre Satan, et (ce semble) pour peu de chose. Il prit aussi des verges une ou deux fois, contre les profanateurs du temple, pour montrer à ceux qui ont charge des autres, qu'il n'est pas toujours bon de les épargner trop. Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne soit permis aux frères de la Compagnie d'écrire au général pour l'avertir des fautes notables, s'ils en remarquent en ceux qui les conduisent; mais cela s'entend en celles qui regardent les mœurs, et non pas de celles qui touchent le gouvernement, pour lequel les supérieurs ont des lumières que les autres n'ont pas, et des raisons particulières pour faire et ne pas faire les choses, qui sont inconnues à leurs inférieurs. J'aurai toujours consolation, mon cher frère, de savoir que vous allez toujours croissant de vertu en vertu, etc.

---

223. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il bénit Dieu du succès qu'il donne aux missions. — Il l'engage à s'en tenir aux principales fonctions de la Compagnie, hors le cas d'un commandement formel des évêques.

13 juin 1652.

Monsieur,

Ce que vous me mandez des missions que vous faites requiert de nous une singulière reconnaissance envers Dieu, et je l'en remercie de toute l'étendue de mon âme. Prions-le, Monsieur, que de plus en plus il tire sa gloire des travaux de la Compagnie; et croyez-moi, je ne puis cesser de le dire,

tenons-nous invariablement à nos principales fonctions : Dieu sera pour nous, et à proportion que nous y serons fidèles, il nous bénira. Je ne me départirai jamais de ce sentiment. Je sors d'une assemblée notable où présidait Mgr l'archevêque de Reims [1], en laquelle j'ai parlé de vous : elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité ; on a commencé de les assister corporellement, et je me suis offert à leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs, quand ils y sont, ils sont notre partage ; et présentement qu'ils viennent à nous, chassés par la rigueur de la guerre qui fait déserter la campagne, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont, sous le bon plaisir néanmoins de Mgr l'archevêque.

Et sur l'objection que l'on me pouvait faire que nous ne faisions point de missions dans les villes épiscopales, j'ai répondu que la soumission que nous devons à nosseigneurs les prélats ne nous permet pas de nous dispenser de telles missions quand ils nous commandent de les faire ; que vous-même vous sortiez de celle de Terny où Mgr le cardinal Rapaccioli vous avait ordonné de travailler, et que selon cela nous le pourrions faire ici, en ayant l'ordre de Mgr de Paris, d'autant plus que ce ne sera qu'à ces pauvres affligés qui s'y sont réfugiés, etc.

1. Henri de Savoie-Nemours, archevêque de Reims, 1651-1657.

224. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il l'engage à ne pas se préoccuper des mauvais desseins des hommes, mais à mettre toute sa confiance en Dieu.

13 juin 1652.

Monsieur,

Pour ce qui est du prélat qui vous donne occasion de penser qu'il a des desseins désavantageux à notre Compagnie, et de la crainte que vous donne d'ailleurs la poursuite de M. de Ventadour, souffrez que je vous dise pour une bonne fois que nous sommes à Dieu et devons souhaiter que les autres y soient, et que nous sommes de chétifs ouvriers en son Église, qui devons nous réjouir quand il en appelle de meilleurs que nous : *Quis tribuat ut omnis populus prophetet et det eis Dominus spiritum suum*[1] ? Si ceux qui se présentent ont l'esprit de Dieu, que craignons-nous ? et s'ils ne l'ont pas, que peuvent-ils faire, tant que nous marcherons droit ? Notre confiance doit être tout en Dieu ; et étant principalement établie sur cette vertu, nous sommes assurés que rien ne nous sera fait que Dieu ne permette. J'ai en aversion ces prévoyances sur les desseins d'autrui, autant que j'ai de soin d'éviter les intrigues dont on use à présent dans le monde. Au nom de Dieu, Monsieur, gardons-nous également des unes et des autres. Je ne sais pas si les pères Jésuites font quelque chose contre nous, je veux croire que non ; mais au reste, que les autres fassent ce qu'il leur plaira : quant à nous, tenons-nous à Dieu. La persécution se tourne en bien, quand elle est bien reçue ; et ceux-là sont bien heureux qui souffrent pour la justice, etc.

1. *Num.* II, 29.

225. — A M. LAGAULT,

DOCTEUR DE SORBONNE, A ROME[1].

Il les engage à se ménager pour conserver leurs forces. — Les esprits sont détournés des questions théologiques par le fléau de la guerre; cependant le parti a fait circuler une lettre de saint Prosper qu'il a falsifiée dans son sens. — On a descendu la châsse de sainte Geneviève, et avant le huitième jour le duc de Lorraine est parti avec son armée. — Détresse extrême dans Paris.

21 juin 1652.

Monsieur,

J'ai été grandement consolé d'apprendre par votre lettre que vous êtes heureusement arrivés à Rome avec ces bons messieurs qui sont avec vous; j'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il vous conserve une parfaite santé : à quoi je vous prie aussi de contribuer, Monsieur, vous et eux, en tout ce qui dépend de vos soins, puisqu'il y va de l'intérêt de Dieu en la conservation de trois de ses meilleurs serviteurs employés à la négociation d'une affaire grandement importante. Ne vous pressez pas, s'il vous plaît, et n'allez point pendant la chaleur du jour; Notre-Seigneur aura fort agréable que, pour le mieux servir, vous ménagiez vos forces. Nous tâcherons ici de vous aider de nos prières et de nos petites sollicitudes autant que nous pourrons; et déjà l'on sollicite à la cour pour avoir d'autres lettres, afin de vous les envoyer.

On parle fort peu maintenant de ces questions; c'est peut-être à cause que les agitations de la guerre occupent les esprits, et que les misères du temps commencent à se faire sentir. Il est pourtant arrivé une petite rencontre qui a fait remettre ces matières sur le tapis; c'est que ces gens-là ont fait courir une lettre imprimée sous cette inscription : *Lettre*

1. M. Jérôme Lagault, né à Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, mourut en Suisse à son retour de Rome, en 1653. Il avait été à Rome avec François Hallier, docteur de Sorbonne et syndic de la faculté de théologie. Ces deux prêtres, amis de saint Vincent, étaient allés combattre les menées des jansénistes. M. Hallier fut sacré, en 1657, évêque de Cavaillon, où il mourut le 22 juillet 1659.

d'un évêque à un prêtre, de laquelle ils ont envoyé des copies à plusieurs personnes dont je suis une ; mais on a découvert que ce n'est pas une pièce de leur boutique, mais une lettre de saint Prosper, qu'ils ont traduite et accommodée à leur façon. Je ne doute pas que vous ne soyez avertis de toutes choses.

Je vous dirai seulement, au sujet de la descente solennelle de la châsse de sainte Geneviève, et des processions générales qu'on a faites pour demander à Dieu la cessation des souffrances publiques par l'intercession de cette sainte, qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus de concours de peuple, ni de dévotion extérieure. L'effet de cela a été qu'avant le huitième jour le duc de Lorraine, qui avait son armée aux portes de Paris et qui était lui-même dans la ville, a décampé pour s'en retourner en son pays, ayant pris cette résolution sur le point que l'armée du roi allait fondre sur la sienne. On continue aussi depuis à traiter de la paix avec les princes, et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à Paris, à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque jour du potage à quatorze ou quinze mille qui mourraient de faim sans ce secours. Et en outre on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents ; et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées qui logent par la ville (et quelques-unes, dit-on, en des lieux de soupçon), dans un monastère préparé à cet effet, où elles seront gouvernées par des filles de Sainte-Marie.

Voilà bien des nouvelles, Monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en écrire point ; mais qui pourrait s'empêcher de publier la grandeur de Dieu et ses miséricordes ? C'est en lui que je suis, Monsieur, votre, etc.

226. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il lui dit que l'archevêque de Paris s'oppose au départ des religieuses de la Visitation. — Une lettre de la reine pourrait peut-être le faire changer d'avis. — Il y a encore à redouter l'opposition des parents. — Il faut adorer les desseins de Dieu. — Il envoie cependant les pièces qui pourront aider à lever les obstacles. — Il fait un tableau navrant de l'état de Paris. — Secours spirituels donnés aux réfugiés par les missionnaires. — Secours temporels par les filles de la Charité.

Paris, 21 juin 1652.

Monsieur,

Je reçus hier votre lettre du 20 mai, et quelques jours devant on m'a apporté celle du 6, que je devais recevoir il y a quinze jours : je ne sais d'où elle est venue; car le père Cordelier et Mme des Essarts m'avaient mandé qu'ils n'avaient rien pour moi. Elle ne contient rien de particulier, et je n'ai à répondre qu'à cette dernière, laquelle contient deux points principaux : le premier regarde les filles de Sainte-Marie, et le second votre établissement.

Vous ne pouvez penser, dites-vous, pour quelles raisons Mgr de Paris empêche que ces filles aillent en Pologne, et vous désirez que je vous en dise quelque chose pour en informer la reine, qui en est en peine. Je vous dirai donc, Monsieur, que M. de Morangis, en qui mondit seigneur l'archevêque a quelque confiance, et qui s'est employé vers lui pour tâcher de le fléchir, m'a dit qu'il lui a coté deux raisons pour lesquelles il ne voulait pas consentir à cet établissement : la première est de ce que la reine ne s'est pas adressée à lui le premier pour cela; et la seconde, qu'il est mécontent de ces religieuses, tant parce qu'elles ont traité de cette affaire sans lui en parler, que pour un autre sujet que je ne puis vous dire, et auquel je vous puis assurer qu'elles n'ont pas fait de faute devant Dieu. La chose est d'une telle nature qu'elle ne se peut éclairer. Notez, s'il vous plaît, qu'il ne s'est encore mêlé d'aucun de leurs établissements, et qu'on

y a toujours procédé comme on a voulu faire en celui-ci, sans qu'il y ait trouvé à redire. Voilà sur quoi il fonde son refus.

Je doute fort qu'il se rétracte, si la reine ne lui écrit en français une lettre cordiale qui le satisfasse ; et quand elle le ferait, je douterais encore qu'il se rendît. Il ne faut cependant pas laisser d'employer ce moyen, s'il plaît à Sa Majesté lui faire cet honneur.

Après tout cela, j'appréhende encore l'opposition des parents des filles, quand ce viendrait au fait et au prendre. Mais je dois vous dire, Monsieur, qu'en toutes ces difficultés il n'y a point de la faute pour tout de la part desdites religieuses, qui se porteraient volontiers à cette bonne œuvre pour la gloire de Dieu, la consolation de la reine et l'honneur de leur saint institut, si elles n'en étaient empêchées.

Pour le second point de votre lettre qui parle de la difficulté qu'on apporte à permettre votre établissement, j'adore en cela la conduite de Dieu, sans l'ordre duquel rien ne se fait ; et nous faisons mieux de regarder son bon plaisir dans toutes les traverses qui nous arrivent, que de les imputer à personne. Et quand il serait vrai que ceux dont on vous a parlé nous porteraient envie et feraient du pis qu'ils pourraient contre nous, je ne me lasserai jamais de les estimer, de les aimer, de les servir autant que je le pourrai faire, soit ici, soit ailleurs. Cependant voici une copie authentique de notre bulle, légalisée par monseigneur l'official de Paris et par Mgr le nonce, duquel j'attends une lettre pour Mgr le nonce de Pologne, portant recommandation et témoignage en faveur de la Compagnie, afin que le même nonce de Pologne ait agréable de les employer avec Mgr l'évêque de Posnanie, au défaut de la lettre testimoniale qu'il vous a fait demander de la part de Mgr de Paris, à qui je n'ai osé la demander. J'espère de la bonté de

Dieu et de la force de la vérité que cela suffira, et que bientôt vous serez établis.

Nous recevrons cordialement ce bon ecclésiastique qui appartient à mondit seigneur de Pologne, et le logerons aux Bons-Enfants, selon que vous le lui avez fait espérer.

Nos petites nouvelles sont les mêmes. Ne pouvant aller faire mission aux champs (parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'un autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte de mauvais traitements des gens de guerre), nous sommes résolus de le faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris, et avons commencé aujourd'hui en notre propre église, à huit cents de ces pauvres gens logés en ces faubourgs ; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église.

Nous sommes dans quelque espérance de paix depuis quelques jours que le duc de Lorraine est parti pour sortir du royaume avec son armée, laquelle est venue jusqu'à nos portes et lui jusque dans la ville. Il a fait sa paix sur le point que l'armée du roi lui allait livrer bataille auprès de Charenton. Il a mieux aimé accepter un commandement que de se hasarder au combat, de sorte que ce pauvre pays est déchargé d'un fâcheux fardeau. C'est un effet, comme on pense pieusement, des suffrages des saints, particulièrement de sainte Geneviève, des processions qu'on a faites avec grand ordre et autant de dévotion extérieure que j'en ai jamais vue, et des bonnes œuvres qui se font à Paris dans les tribulations présentes, dont les principales sont : 1° de donner du potage tous les jours à près de quinze mille pauvres, tant honteux que réfugiés ; 2° on a retiré les filles réfugiées en des maisons particulières, où elles sont entretenues et instruites jusqu'au nombre de huit cents (jugez combien de maux se seraient

faits si elles étaient demeurées vagabondes ; nous en avons cent dans une maison du faubourg Saint-Denis) ; 3° on va retirer du même danger les religieuses de la campagne, que les armées ont jetées dans Paris, dont les unes sont sur le pavé, d'autres logent en des lieux de soupçon, et d'autres chez leurs parents ; mais toutes étant dans la dissipation et le danger, on a cru faire un service bien agréable à Dieu de les enfermer dans un monastère sous la direction des filles de Sainte-Marie.

Et enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville. Il nous en vient tous les jours ; c'est pour être nourris et exercés aux choses qu'ils doivent savoir et pratiquer. Voilà comme il plaît à Dieu que nous participions à tant de bonnes entreprises.

Les pauvres filles de la Charité y ont plus de part que nous, quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent des potages tous les jours, chez Mlle Le Gras, à treize cents pauvres honteux, et dans le faubourg Saint-Denis à huit cents réfugiés, et dans la seule paroisse de Saint-Paul quatre ou cinq de ces filles en donnent à cinq mille pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose. Je vous prie de prier pour elles et pour nous, comme nous faisons toujours pour le succès de vos saintes intentions, la sanctification de vos âmes et de votre conduite, et la conservation de vos personnes. J'embrasse tendrement la vôtre et celles que le bon Dieu vous a commises, et suis, en son amour, etc.

P.-S. Voici deux lettres de Mgr le nonce ; je pense que M. Duchesne vous marque la raison pourquoi il y en a deux.

227. — AUX SŒURS DE LA CHARITÉ,

AU VALPUISEAU.

Il loue Dieu de leur retour. — Il dit combien il a été contristé de leur maladie. — Il leur promet les éternelles récompenses pour le zèle qu'elles ont déployé. — Il leur recommande de se bien soigner pour recouvrer la santé. — Il leur peint le triste état de Paris.

23 juin 1652.

Mes bonnes sœurs,

Béni soit Dieu de ce qu'enfin vous voilà de retour chez vous, et de ce que, d'après tant de peines et de périls, il vous a conservées ; je l'en remercie de tout mon cœur. J'ai eu grande joie d'apprendre de vos nouvelles, mais j'ai senti un pareil déplaisir de vos indispositions ; je me soumets pourtant au bon plaisir de Dieu, qui tirera sa gloire de votre maladie comme il a fait de la santé, en laquelle j'espère qu'il vous rétablira bientôt par sa grâce et par le changement d'air ; je ne puis vous exprimer ma reconnaissance pour votre conservation ; elle m'est sensible comme si étant mortes il vous avait ressuscitées.

Il faut avouer, mes sœurs, que vous avez eu bien du mal, mais aussi en serez-vous amplement récompensées, et non seulement votre récompense sera grande pour le mal que vous avez souffert, mais pour le bien que vous avez fait, en servant les malades et les blessés dans l'hôpital, et par les bons exemples que vous y avez donnés ; de quoi je prie le bon Dieu qu'il soit sa louange et son remerciement.

On m'a dit qu'il y a force malades au Valpuiseau, et que c'est à présent que ce pauvre lieu a grand besoin de secours : ce qui me fait redoubler mes prières à Dieu à ce qu'il vous remette en état de les voir et de les consoler. Et je vous prie, mes sœurs, de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter ; Mlle Le Gras vous envoie à cet effet des sirops et des drogues, et moi je prie la pauvre veuve de feu Pierre Char-

pentier de vous fournir l'argent dont vous aurez besoin. Je vous prie de ne rien épargner pour vous remettre : nous nous vous enverrions une sœur pour vous aider, s'il était possible, mais vous savez quelle est la difficulté des chemins ; d'ailleurs, les misères sont si grandes à Paris que Mlle Le Gras n'en a pas assez pour assister les malades et les pauvres réfugiés, partout où on lui en demande ; on leur fait des potages en quantité de paroisses ; nos sœurs de Saint-Paul en donnent tous les jours à près de huit mille pauvres tant honteux que réfugiés, sans comprendre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Jamais votre Compagnie n'a tant travaillé qu'elle fait à cette heure, ni plus utilement ; j'espère qu'en cette considération Dieu la bénira beaucoup. Votre bonne mère se porte bien.

Je reviens à vous, mes sœurs, pour vous prier derechef d'avoir grand soin de recouvrer vos forces perdues : ne vous pressez pas de travailler, remettez-vous bien auparavant. Vous êtes à présent comme dans un désert (car je regarde le Valpuiseau comme cela) ; mais souvenez-vous que Notre-Seigneur a lui-même honoré la solitude, ayant voulu passer quelque temps dans le désert, comme vous savez : or ce nous est toujours bénédiction de nous trouver dans les états par lesquels notre bon Seigneur et Maître a passé. C'est à lui que je vous recommande souvent : continuez à le craindre et à le bien aimer, offrez-lui vos incommodités et vos petits services, et ne faites rien que pour lui complaire, et de la sorte vous irez croissant en grâce et en vertu. Priez-le pour nous et pour moi qui suis, en son amour, etc.

---

228. — AU CARDINAL MAZARIN.

Il lui rend compte d'une démarche qu'il a faite pour la pacification.

5 juillet 1652.

Je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir [1] sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements : je fus contraint à cela parce que je me trouvai mal. M. le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'enverra aujourd'hui M. d'Ornano [2] pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec monsieur le Prince [3]. Je dis hier à la reine l'entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec tous les deux séparément, qui fut respectueux et gracieux. J'ai dit à Son Altesse Royale qui si l'on rétablissait le roi dans son autorité, et que l'on donnât un arrêt de justification [4], Votre Éminence donnerait la satisfaction que l'on désire [5] ; que difficilement pouvait-on accommoder cette grande affaire par des députés, et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance, qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna de parole et de geste que cela lui revenait, et me dit qu'il en conférerait avec son conseil. Demain au matin j'espère être en état d'aller porter sa réponse à Votre Éminence, Dieu aidant.

1. De Saint-Denis.
2. Secrétaire des commandements du duc d'Orléans.
3. Prince de Condé.
4. Du cardinal.
5. La sortie de Mazarin du royaume.

229. — A M. LAMBERT,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il annonce que les filles de la Charité n'attendent qu'une occasion pour se rendre en Pologne. — Les missionnaires employés depuis deux ans à distribuer les secours en Champagne et Picardie vont rentrer à Paris. — Triste état de cette ville. — Dangers courus à Saint-Lazare et à Saint-Malo.

Paris, 5 juillet 1652.

Monsieur,

Les affaires publiques sont si embrouillées de deçà qu'à peine pouvons-nous penser à autre chose qu'à notre conservation. Je vous dirai néanmoins qu'au milieu de cela votre lettre du 4 juin m'a fort consolé.

Je ne me rétracte point de ce que je vous ai mandé sur le sujet des filles de Sainte-Marie, ni aussi n'y ajoute rien ; nous verrons quel effet fera la lettre de la reine sur l'esprit de Mgr de Paris.

Les filles de la Charité seront toujours prêtes d'aller, mais il faut attendre l'occasion. M. Cruoly est encore à Rethel, continuant d'y assister le pauvre peuple de la ville et des environs à cinq lieues à la ronde. Il est aidé de deux autres prêtres et d'un frère. La moisson qui se fera là et les misères qui sont ici lui feront quitter son poste à la fin de ce mois, aussi bien qu'à tous les autres qui depuis deux ans ont travaillé à cette sainte œuvre, tant en Champagne qu'en Picardie. Je verrai pour lors en quelle disposition sera M. Cruoly pour le voyage de Pologne.

Je loue Dieu de ce que la reine se porte avec ardeur à toutes les bonnes œuvres de charité, et de ce que les aumônes sont utilement distribuées à Cracovie. Je remercie aussi Notre-Seigneur de la conservation et bonne conduite des ouvriers que vous y avez envoyés.

Je pensais vous avoir écrit que j'ai reçu la lettre dont il a

plu à Sa Majesté de m'honorer, en réponse de la mienne, au sujet de son heureux accouchement dont je l'avais congratulée. Je reçois à temps toutes les vôtres, pourvu que je les envoie quérir exactement tous les jeudis chez Mme des Essarts ou chez le père Berthold : elles sont sûres dans les mains de l'un et de l'autre.

J'ai enfin reçu le pied d'élan, dont je vous remercie. Je l'enverrai à Mme la duchesse d'Aiguillon.

Je ne vous dis rien de nos troubles présents, sinon que lundi soir nous fûmes investis tout à coup d'une armée ; mais elle ne fit que passer le long des murailles de notre clos sans s'y arrêter qu'une partie de la nuit. Elle était poursuivie de l'armée du roi, qui l'éloigna de nous, et toutes deux nous ont fait plus de peur que de mal. Le séminaire de Saint-Charles eût été pillé sans deux hommes envoyés de Dieu, qui, après avoir fait rendre le butin que huit soldats avaient pris, les mirent dehors et empêchèrent l'entrée à d'autres ; ces deux hommes nous étaient inconnus, comme nous à eux, et pour cela je dis que Dieu nous les envoya pour défendre cette maison fort à propos ; ce qu'ils firent par compassion, ainsi qu'ils nous ont dit. Ils s'en allèrent le lendemain trouver M. le duc de Bouillon, leur maître, à Saint-Denis, où la cour est depuis huit ou dix jours. Et comme le malheur du temps s'échauffe notablement, on nous a conseillé d'avoir céans quelques hommes armés. Et en effet nous les avons eus cette nuit, à dessein de les garder, afin qu'ils nous gardent avec la grâce de Dieu pendant le fâcheux orage où nous sommes ; et moi-même j'ai veillé avec eux ; et chaque nuit six ou sept personnes de la Compagnie et autant de domestiques veillent, tant à Saint-Charles que dans le clos et autour de Saint-Lazare, d'où nous avons ôté ce que nous avons pu de meubles. Je vous donne à penser quelle est notre affliction et celle en laquelle Paris va tomber, si Dieu n'en

a pitié : il est à craindre qu'il se détruise lui-même ; il commença hier en la maison de ville, où M. Le Gros a passé la nuit en grand danger d'être tué ou blessé, ainsi que beaucoup d'autres l'ont été. Le parlement n'ose plus rentrer, craignant les séditieux. Continuez à prier pour nous et pour moi, qui suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

230. — A LA REINE.

Il se plaint à la reine des ravages que font les soldats qui empêchent les habitants de moissonner leurs champs.

15 juillet 1652.

Madame,

Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé ; mais cette joie, Madame, se trouve suivie d'un peu de tristesse en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir en troupes enlever les blés, non seulement dans la plaine de Saint-Denis, comme je l'ai vu, mais entre la Chapelle et la Villette, qui sont deux villages à un quart de lieue de Paris, où ils courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie très humblement Votre Majesté d'agréer que je lui donne cet avis, parce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'avait pas défendu que ceux qui avaient semé les terres en retirassent les fruits, et que je sais que, s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre, Madame, de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. Pour moi, Madame, je rendrai toujours ce témoignage à toute la terre, par la force de la vérité et par l'obligation que

j'ai d'être, comme je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, de Votre Majesté, le très humble serviteur et sujet, etc.

---

231. — A MADEMOISELLE DAVID.

Il lui annonce le décès de son frère, mort en secourant les habitants d'Étampes, et énumère les motifs de consolation qui peuvent adoucir son légitime chagrin.

30 juillet 1652.

Mademoiselle,

Les lettres que vous avez écrites à M. David votre frère, que j'ai vues, m'ont toujours paru pleines de piété et de bons sentiments, et m'ont fait juger que vous étiez tout à Dieu, comme une vraie fille de Notre-Seigneur, qui ne respire que son bon plaisir et qui est bien aise qu'il s'accomplisse en tout ce qui la regarde. Selon cela, Mademoiselle, je n'ai que faire d'user d'autre préface pour vous annoncer qu'il a plu à Dieu de disposer du même M. David. Ce vous est assez de savoir que c'est Dieu qui l'a fait, pour vous faire aimer la main qui vous a privée d'une personne si proche ; je ne doute pas pourtant que vous n'en ressentiez une grande douleur, puisque votre naturel est si bon et que la grâce ne détruit pas les sentiments de la nature. Je prie Notre-Seigneur, Mademoiselle, qui seul est le consolateur des cœurs en ces afflictions, qu'il soit aussi le vôtre ; et je vous prie de contribuer de votre côté à l'adoucissement de votre peine.

Les raisons que vous avez pour cela sont : premièrement, la volonté de Dieu, qui a voulu récompenser cette chère âme des services qu'elle lui a rendus et de ceux qu'elle avait affection de lui rendre, particulièrement en l'île de Madagascar, pour la conversion des infidèles dont vous avez ouï parler : c'était une entreprise apostolique qu'il n'a pu exécuter, mais la volonté est réputée pour l'effet devant Dieu ; seconde-

ment, l'exercice dans lequel il était lorsque la maladie le prit, qui est des plus saints que l'on puisse faire sur la terre, à savoir, d'assister les membres souffrants de Jésus-Christ spirituellement et corporellement, en la personne des pauvres habitants d'Étampes et des environs, où l'armée avait séjourné longtemps. M. David les a laissés quasi tous malades et tout ruinés, en sorte que la plupart eussent péri sans le secours de Paris, qui leur a été porté par ce bon missionnaire et par quelques autres qui sont encore sur les lieux, et qui m'ont écrit qu'il s'était comporté en ce grand œuvre avec autant d'exactitude, de zèle et de charité qu'eût pu faire un homme descendu du ciel; et dans le peu de temps qu'il a travaillé, qui n'est que dix ou douze jours, il s'est acquis l'estime et l'affection de toute la ville. Notre Compagnie a beaucoup perdu en lui; tous ceux qui l'ont connu le regrettent, et moi plus que pas un, qui espérais de notables fruits, pour le bien des âmes, de la grâce et des talents qu'il avait reçus de Dieu.

Et en troisième lieu, c'est un bonheur pour lui d'avoir été retiré jeune comme il était de la corruption de ce monde, où les occasions du mal sont si fréquentes et les misères si grandes, qu'elles font estimer aux vivants que bienheureux sont les morts qui n'y sont plus sujets; et c'est ce que nous pouvons dire de ce bon prêtre, qui n'avait pas encore goûté les fausses douceurs ni les véritables amertumes du siècle, ayant été appelé dès son enfance au service de Dieu d'une si bonne manière que, depuis qu'il a été parmi nous, il s'est toujours adonné à la pratique des vertus et aux exercices de sa vocation pour se rendre un bon ouvrier évangélique, et par ce moyen assurer son salut en procurant celui d'autrui : à quoi il travaillait, comme je vous ai dit, avec beaucoup d'ardeur et de succès, lorsqu'il a plu au bon Dieu lui envoyer une fièvre continue qui le mit au délire

le septième jour de sa maladie, et le quinzième le mit en possession de la gloire de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire. Je ne laisse pas de le recommander à vos prières dans l'incertitude des jugements de Dieu, lesquels nous doivent tenir en crainte, nous qui sommes encore dans les agitations de cette vie, qui est comme une mer orageuse où ceux-là font naufrage qui ne s'attachent pas à Jésus-Christ et aux obligations de leur état, ainsi qu'a fait notre cher défunt. Plaise à sa divine bonté nous faire la même grâce et me donner les occasions de vous servir, puisqu'il m'a rendu, en son saint amour, Mademoiselle, votre, etc.

---

232. — A M. PATRICE VALOIS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES.

Il lui donne des détails sur la mort édifiante de M. David.

Août 1652.

Monsieur,

La providence de Dieu a appelé à lui M. David [1], prêtre de notre Compagnie, duquel on peut dire qu'en peu de temps, *explevit tempora multa*. Il y avait seulement dix ou quinze jours qu'il assistait les pauvres malades d'Étampes, où l'armée des princes séjourna longtemps et y laissa un air infect, bien que n'étant pas contagieux. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il avait fait tout ce qu'aurait pu faire un homme venu du ciel, concernant les confessions, les catéchismes, l'assistance corporelle et la sépulture des cadavres déjà en putréfaction. Il alla en enterrer douze à Estrechy, qui empestaient le village; après quoi, il tomba malade et mourut. Le même M. Deschamps m'écrit encore que ce défunt avait quelque appréhension de la justice de Dieu,

1. M. David mourut en juillet.

avant que d'expirer, et qu'il s'écria : « N'importe, Seigneur, quand vous me damneriez, je ne laisserais pas de vous aimer, même en enfer. »

---

233. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR A GÊNES.

Il ne faut pas nous étonner des imperfections; elles sont inséparables de l'humanité. — C'est par la douceur que l'on ramène à Dieu les âmes grossières.

16 août 1652.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir informé de l'état présent de votre maison : j'y vois de la paille et du bon grain, et on ne doit point espérer autre chose de la condition des hommes mortels; il faut attendre que nous soyons au ciel pour y trouver le pur froment. J'espère de la bonté de Dieu que de ces faiblesses il en tirera des forces, et de nos misères sa gloire. Humilions-nous, et, en travaillant au support des autres, tâchons de nous rendre nous-mêmes agréables à Dieu et à ceux avec qui nous vivons.

Vous continuez à me demander M. Ennery pour la Corse, mais il me semble qu'il n'a pas assez d'onction pour ce pays-là, où le peuple étant grossier, accoutumé à la rudesse, se doit gagner par la douceur et la cordialité; car les maux se guérissent par leurs contraires. J'ai averti ce bon prêtre de son défaut, qui vient de la nature; je pense qu'il travaille à s'en corriger ; nous verrons si ce sera efficacement. Je ne lui ai pas parlé de ce voyage. Je suis, etc.

---

234. — A UN FRÈRE

DE LA MAISON DE GÊNES.

Il développe les motifs qui doivent lui faire regarder comme tentation la pensée de s'en aller seul à la campagne pour soigner les malades et instruire les pauvres.

16 août 1652.

Mon cher frère,

J'ai reçu, d'une part, beaucoup de consolation de votre lettre, voyant un bon fonds dans votre âme, qui vous fait désirer de plaire à Dieu; mais d'un autre côté, ce désir, quoique juste, vous donne d'autres désirs qui sont déréglés, et qui, vous faisant de la peine, m'en font aussi. J'ai vu depuis, par une lettre de M. Blatiron, que vous aviez recouvré la paix, dont je rends grâces à Dieu, et le prie qu'il vous y confirme, en sorte que rien ne soit plus capable de vous troubler, et encore moins de vous faire manquer au support que vous devez à vos frères, ni à la fidélité que requiert la grâce de votre vocation, qui sont les deux choses pour lesquelles vous avez souffert tentation.

J'appelle tentation le mouvement qui vous a pressé de vous en aller seul à la campagne instruire les pauvres et servir les malades : 1° parce que l'instruction des choses divines n'est pas de la profession des laïques (il faut être dans les saints ordres pour administrer la parole de Dieu; autrement, ce serait un désordre, ce serait entreprendre sur l'office des ecclésiastiques, qui seuls ont droit d'enseigner publiquement les vérités chrétiennes); 2° si vous alliez servir les malades, ce serait ou dans un hôpital, ou chez eux-mêmes en particulier. Si c'était dans un hôpital, hélas! mon pauvre frère, vous tomberiez de fièvre en chaud mal, car on y trouve tant de fâcheuses croix et de contradictions que celles dont vous vous plaignez ne sont rien en comparaison : le travail y est grand, le repos court et interrompu, le dégoût assuré, les

reproches et les injures fréquents, les pauvres murmurant presque tous, n'étant jamais contents et se plaignant ordinairement, tant aux personnes de piété qui les visitent qu'aux administrateurs qui les gouvernent, à qui même ils font de faux rapports contre les serviteurs, parce qu'ils leur auront refusé quelque chose ; tellement que ces pauvres serviteurs sont harcelés de tous côtés, ayant d'ailleurs autant de surveillants et de correcteurs qu'il y a de maîtres, d'aumôniers et de personnes qui ont charge dans ces maisons. Ce sont là les plus durs exercices de nos pauvres filles de la Charité. Si votre intention ne se porte pas à demeurer dans un hôpital, mais bien à chercher les pauvres malades çà et là dans les champs, je ne sais pas comment vous feriez cette recherche, ni quelle assistance vous leur pourriez donner, à moins d'avoir bien de quoi pour soutenir ce travail et pour soulager leur indigence; car d'aller mendier pour vous et pour eux, vous en seriez bientôt las, et, en quelque façon que ce soit, j'y vois des difficultés insurmontables.

Ce ne sont aussi que des suggestions de l'esprit malin qui, pour mettre en péril votre salut, vous propose des œuvres extraordinaires qui surpassent vos forces, sous ce beau prétexte de pratiquer en votre particulier la miséricorde spirituelle et corporelle; comme si notre Compagnie ne faisait pas son capital de servir le pauvre peuple en toutes ces manières, même les malades dans les hôpitaux et chez eux-mêmes; témoin ce qui s'est fait depuis deux ans sur les frontières de Champagne et de Picardie, par quantité de nos prêtres et de nos frères, jusqu'au nombre de seize ou de dix-huit; témoin encore ce qui se pratique présentement aux environs de Paris, par six ou sept autres des nôtres, qui subviennent aux pauvres abandonnés pour le corps et pour l'âme.

Les missions que nous faisons en France et en Italie, pour-

quoi sont-elles ? n'est-ce pas pour instruire les gens de la campagne et pourvoir au soulagement des malades nécessiteux ? Vous avez part au travail et au mérite de ces œuvres de la Congrégation comme un membre du corps. Certes, si vous en étiez retranché, vous y travailleriez beaucoup moins que vous ne faites, ainsi que d'autres qui en sont sortis, et qui, étant retournés au monde pour y être plus libres, n'y font pas pourtant le bien qu'ils s'étaient proposé. Vous seriez aussi en votre liberté, il est vrai, mais ce ne serait que pour vous repentir à loisir de vous être déçu vous-même par un faux zèle.

Tenez-vous donc en l'état où Dieu vous a appelé, où il vous a fait la grâce de le servir avec édification, et où vous avez toutes les bonnes marques qui peuvent vous persuader que Dieu vous y veut. Vous avez vous-même toujours cru et reconnu cette vérité ; pourquoi à cette heure vous imaginez-vous le contraire, n'en ayant aucune bonne raison ?

Vous dites seulement que vous ne pouvez souffrir ce qui se passe entre nos frères, à savoir quelque petite mésintelligence : à quoi je réponds que les Compagnies les plus saintes sont, comme les corps humains, sujettes aux maladies et aux fluxions ; tantôt elles sont saines et tantôt infirmes ; et il n'y a pas de si bonne disposition qui ne s'altère quelquefois d'une façon ou d'une autre, sinon dans tout le corps, au moins dans quelque partie ; mais par les remèdes on se rétablit, et nous voyons parmi nous, grâce à Dieu, que les faibles se fortifient, et que ceux qui tombent se relèvent. Je veux croire même que la petite division dont vous m'avez écrit a déjà cessé, que ces frères sont réunis, et qu'au lieu de petites piques que vous entendiez, vous ne voyez plus entre eux que support et cordialité. Il a été facile au loup de troubler la bergerie en l'absence du pasteur ; mais maintenant que le supérieur est revenu, elle est en paix ; il fait que cha-

cun se prévient de respect et que tous s'entre-soulagent. Ce n'est pas qu'ils ne fassent encore des fautes : les saints en ont fait, et les apôtres mêmes ne s'accordaient pas toujours ; Notre-Seigneur avait bien à souffrir parmi eux. Cela étant, mon cher frère, faut-il vous étonner de voir quelque chose à dire en ceux avec qui vous êtes ? vous savez que vous n'êtes pas vous-même toujours en même état ; si aujourd'hui vous êtes exact, si vous êtes bien uni à Dieu et consolez toute la maison, demain vous serez déréglé, lâche et un sujet de peine aux autres ; et alors vous aurez besoin qu'ils vous supportent comme vous les aurez supportés ; c'est pour cela que notre commun Père et Seigneur nous a fort inculqué l'amour réciproque, sachant qu'il est difficile que ceux qui ne l'ont pas vivent bien ensemble. C'est cet amour qui nous manque, me direz-vous ? oh bien ! mon cher frère, estimez cela de vous et non pas des autres ; adonnez-vous à l'humilité et à la patience ; vous avez besoin de ces deux vertus pour parvenir à une vraie charité, et elles sont aussi nécessaires à tous ceux qui veulent servir Jésus-Christ.

Il n'y a sorte de vie au monde qui n'ait ses croix ; et néanmoins, dans le désir naturel qu'on a de les éviter, chacun s'imagine qu'en changeant d'état il sera plus content : j'ai vu rarement des évêques qui ne se soient plaints de leur condition, quoiqu'elle soit si sainte et si relevée. Voulons-nous trouver la manne cachée en notre vocation, bornons et enfermons tous nos désirs en elle ; estimons-la et l'aimons comme un précieux don de la main de Dieu, et tâchons d'y accomplir sa très sainte volonté toujours et en toutes choses. C'est la prière que je lui fais et que je vous prie de lui faire pour toute la Compagnie et pour moi, qui suis, en son amour, etc.

---

235. — A N. S. P. LE PAPE INNOCENT X[1].

Il expose à Sa Sainteté les maux de la France, et la prie d'intervenir pour les faire cesser.

16 août 1652.

Très Saint Père,

Prosterné très humblement aux pieds de Votre Sainteté, moi, le plus misérable de tous les hommes, de nouveau j'offre, dévoue et consacre ma personne et notre petite Congrégation des prêtres de la Mission, dont j'ai été, quoique très indigne, établi le Supérieur général par le Saint-Siège apostolique. J'ose encore, me confiant en cette paternelle bonté avec laquelle elle accueille et écoute tous ses fils, même les moindres, lui exposer l'état très misérable et très digne de compassion de notre France.

La maison royale est divisée par les dissensions; les peuples sont partagés en diverses factions : les villes et les provinces affligées par les guerres civiles; les villages, les bourgades et les cités renversés, ruinés, brûlés; les laboureurs ne moissonnent pas ce qu'ils ont semé et n'ensemencent pas pour les années suivantes; tout est en proie aux soldats; les peuples sont exposés, de leur part, non seulement aux rapines et aux brigandages, mais encore aux meurtres et à

1. Nous donnons ici le texte de la lettre à S. S. Innocent X.

Beatissime Pater,

Omnium hominum quotquot sunt abjectissimus, ad pedes Sanctitatis Vestræ humillime provolutus, meipsum, unaque simul nostram parvam sacerdotum Missionis Congregationem, cujus, licet indignissimus, Superior generalis a Sancta Sede apostolica constitutus sum, denuo illi totam offero, dedo, atque devoveo. Ausim etiam confisus paterna sua pietate, qua omnes suos filios, etiam minimos, benigne audit atque excipit, miserrimum ac compassione dignissimum Galliæ nostræ statum illi exponere.

Domus regia dissensionibus divisa; populi in varias factiones distracti; urbes ac provinciæ bellis civilibus afflictæ; villæ, pagi, oppida eversa, diruta atque combusta; agricolæ non metunt quæ seminaverant, nec in annos proximos serunt; omnia militibus permissa; populi non modo illorum latrociniis ac rapinis, sed etiam cædibus ac variis tormentorum generibus expo-

toute sorte de tourments; la plupart des habitants des campagnes, s'ils échappent au glaive, succombent à la faim. Les prêtres eux-mêmes n'échappent pas à leurs mains et sont par eux inhumainement et cruellement traités, torturés, mis à mort. Les vierges sont déshonorées; bien plus, les religieuses elles-mêmes sont exposées à leur libertinage et à leur fureur; les temples sont profanés, pillés, renversés; et ceux qui sont restés debout sont presque tous abandonnés par leurs pasteurs, et ainsi les peuples sont privés et presque entièrement dépourvus de sacrements, de messes et de tout secours spirituel. Et, chose horrible à penser, bien plus à dire, le très auguste sacrement du Corps du Seigneur est traité avec la dernière indignité, même par les catholiques; car, pour s'emparer des vases sacrés, ils répandent à terre et foulent aux pieds la très sainte eucharistie. Et maintenant que font les hérétiques qui n'ont pas la foi en ce mystère? Je n'ose ni ne puis l'exprimer. C'est peu d'entendre et de lire ces choses; il faut les voir et les constater de ses yeux.

Je n'ignore pas que Votre Sainteté peut m'accuser à bon droit d'une grande témérité, moi, simple particulier et sans nom, qui ose exposer ces choses au Chef et au Père de tous

siti : plerique ruricolæ, si non gladio, at sane fame pereunt; nec ipsi sacerdotes illorum manus effugiunt, ab ipsis inhumane ac crudeliter accepti, torti, occisi. Stuprantur virgines; imo sanctimoniales ipsæ illorum libidini et furori objiciuntur : templa profanata, direpta atque eversa; et quæ integra remanserunt plerumque a pastoribus deserta, atque ita populi sacramentis et sacrificiis omnique adjumento spirituali privati ac pene destituti. Et quod horrescit animus cogitare, nedum dicere, augustissimum Domini Corporis sacramentum etiam ab ipsismet catholicis indignissime tractatur; namque ut sacris pyxidibus potiantur, sanctam Eucharistiam projiciunt, ac pedibus conculcant. Jam quid faciant hæretici, qui nullam hujus mysterii fidem habent, proferre non audeo, nec queo. Hæc audire vel legere parum est; nisi quis illa singulatim, et coram oculis perspiciat.

Non me fugit magnæ temeritatis a Sanctitate Vestra me jure posse redargui, quippe qui homo privatus et nullius nominis, omnium christianorum Caput et Patrem, ita bene et abunde de omnibus omnium nationum, præsertim christianarum, instructum, audeam de his commonere. Sed quæso

les chrétiens, si bien et si amplement instruit dés affaires de toutes les nations, surtout des nations chrétiennes. Mais, je vous en conjure, ne vous irritez pas, Seigneur, si je parle: « Je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. » Il ne reste plus en effet, Très-Saint-Père, de remède à tous nos maux, sinon le secours que nous peut apporter Votre Sainteté par sa sollicitude paternelle, son affection et son autorité. Je n'ignore pas non plus qu'elle est grandement affligée de nos épreuves, et que bien souvent déjà elle a tenté d'étouffer les guerres civiles, même à leur naissance, qu'elle a envoyé à ce dessein des lettres pontificales, qu'elle a enjoint à l'illustrissime et révérendissime Nonce apostolique de s'entremettre efficacement en son nom : ce qu'il a fait apostoliquement, je le sais; et, autant qu'il était en lui, il a admirablement travaillé, quoique inutilement jusqu'à ce jour, au service de Dieu et de Votre Sainteté. Mais, Très-Saint-Père, il y a douze heures de jour, et ce qui n'a pas réussi une fois peut, par un second effort, obtenir un meilleur succès. Enfin, le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et je crois fermement que Dieu a réservé aux soins et à la sollicitude du Pasteur de son Église universelle la gloire de nous obtenir enfin le

ne indigneris, Domine, si loquar : *Loquar ad Dominum meum cum sim pulvis et cinis.* Nullum enim, Beatissime Pater, his omnibus malis nostris superest remedium, præter opem quam paterna sua cura, pietate et auctoritate nobis afferre potest Sanctitas Vestra. Neque etiam ignoro illam satis dolere vices nostras; jamque sæpius tentasse hæc civilia bella, etiam nascentia, extinguere, pontificia diplomata ad hanc finem misisse : illustrissimoque ac reverendissimo D. D. Nuncio apostolico injunxisse ut suo nomine se efficaciter interponeret; quam rem apostolice omnino gessisse, atque in ea, quantum in se fuit, Sanctitati Vestræ et Deo egregiam operam, quamvis hactenus inutilem, navasse, certo scio. At, Beatissime Pater, duodecim sunt horæ diei, et quod semel aggressum feliciter non processit, iterum tentatum meliorem exitum sortiri potest. Quid plura? non est abreviata manus Domini; et confidenter credo curæ et sollicitudini universalis Ecclesiæ suæ Pastoris hanc gloriam Deum reservasse, ut tandem nobis requiem pro laboribus, felicitatem pro tantis miseriis, pro bello pacem obtineat; Domum regiam tot dissidis divisam uniat; populos diuturno bello laborantes suble-

repos après nos fatigues, le bonheur après tant de maux, la paix après la guerre ; de rétablir l'union dans la famille royale si profondément divisée ; de soulager les peuples écrasés par de longues guerres ; de rendre la vie aux pauvres abattus et presque morts de faim ; de venir en aide aux campagnes entièrement dévastées, aux provinces ruinées ; de relever les temples renversés ; de rendre la sécurité aux vierges, de faire rentrer dans leurs églises les prêtres et les pasteurs des âmes ; enfin de nous rappeler tous à la vie.

Daigne Votre Sainteté en agir ainsi ! Multipliant mes supplications, je l'en prie et l'en conjure humblement par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont elle tient la place sur la terre et qu'elle représente ; je la prie aussi de vouloir bien m'accorder sa bénédiction.

De Votre Sainteté le très humble, très obéissant et dévoué serviteur et fils en Jésus-Christ.

---

236. — AU PÈRE CESAIRE,

CARME DÉCHAUSSÉ, EN HOLLANDE.

Il lui expose la misère des temps, qui le met dans l'impossibilité de rendre à une personne qu'il protège les services désirés.

Paris, 31 août 1652.

Mon Révérend Père,

J'ai été fort consolé de recevoir votre lettre, comme venant d'un bon serviteur de Dieu et d'un ouvrier apostolique, qui travaille avec grande bénédiction en un pays qui a tant besoin

vet; pauperes fame prostratos et pene mortuos resuscitet; agros plane devastatos et provincias afflictas reficiat; templa diruta restauret; virginibus securitatem det; sacerdotibus, animarumque pastoribus reditum in ecclesias suas procuret; omnibus denique vitam restituat.

Sanctitatem Vestram hoc ut faciat, per viscera misericordiæ Christi, cujus in terra vices gerit et personam sustinet, etiam atque etiam supplex, humiliter rogo atque obsecro, et benedictionem suam iterum mihi impertiatur. Sanctitatis Vestræ humillimus, obedientissimus atque addictissimus servus et in Christo filius.

de tels hommes que vous. Certes, il me tarde que je voie quelques-uns de vos pères, pour me réjouir avec eux des fruits que vous y faites, dont celui qui vous a donné occasion de m'écrire est bien considérable; je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous départ, et par vous à quantité d'âmes; et vous, mon Révérend Père, je vous remercie de vous être souvenu de moi en cette occasion.

Plût à Dieu qu'il fût en mon pouvoir de servir cette personne? je le ferais de grand cœur; et en effet je la recommanderai à plusieurs bonnes âmes pour tâcher de lui procucurer emploi ou condition. Je vous dirai néanmoins qu'il est fort à craindre qu'il ne s'en rencontre pas qui lui soient convenables pour le présent, à cause des misères du temps, qui font que chacun se décharge; et ceux qui s'adonnent à l'assistance du prochain font tendre tous leurs soins et leurs aumônes à tirer le pauvre peuple des bras de la mort et les pauvres filles des occasions du péché : car c'est à quoi la guerre a réduit ce pauvre pays, à dix lieues à la ronde de Paris. Il n'y a que peu de jours que nous avions en cette ville vingt mille réfugiés de cette sorte, qu'il a fallu nourrir longtemps, outre grand nombre de malades que l'on assistait à la campagne, et c'est ce que l'on continue encore, avec une grande dépense, à laquelle on a grand'peine de subvenir : ceux qui ont des rentes n'en jouissent pas; ceux qui ont des terres n'ont point moissonné cette année, et l'on ne peut semer pour la prochaine. Dans cette apparence d'une plus grande pauvreté, la charité se trouve beaucoup refroidie : pour nous, mon Révérend Père, nous ne sommes que trop hors d'état de l'exercer vers ce bon jeune homme, en la manière que vous le désirez; car nous sommes contraints à renvoyer une partie de notre monde, bien loin d'en recevoir de nouveau. Personne ne paye; on nous a pillé quelques fermes que nous avons, et en vérité nous nous trouvons bien empê-

chés à nous tirer de ce mauvais temps, tandis que nous ne recevons rien de notre petit revenu. Je suis affligé que cela nous empêche de contribuer à la bonne œuvre que vous avez commencée. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne moyen de la perfectionner et vous continue la grâce d'en faire une infinité de semblables pour l'amplification de sa gloire. Nous verrons si dans quelque temps je pourrai vous obéir utilement; car je le souhaite de tout mon cœur, et je vous conjure, au nom de Dieu, que mon impuissance présente ne vous arrête point pour l'avenir, lorsque les occasions se présenteront de m'employer pour le service de Dieu et pour le vôtre, à qui je suis, en son amour, etc.

---

237. — A LA REINE DE POLOGNE.

Il offre l'expression de sa profonde gratitude pour tous les bienfaits accordés par le roi et la reine, soit à la Mission, soit aux missionnaires.

1er septembre 1652.

Je rends grâces à Dieu, Madame, de celle qu'il a faite à son Église d'avoir redonné la santé à la sacrée Majesté du roi et à la vôtre, et le prie que ce soit pour longues années, et qu'il sanctifie Vos Majestés de plus en plus, et par elles les peuples qu'il leur a donnés.

M. Lambert me mande par toutes ses lettres les incomparables bontés que Vos Majestés ont exercées sur lui pendant sa maladie, et qu'elles exercent incessamment sur la petite Compagnie, et tout nouvellement, Madame, en l'achat d'une maison pour servir à son établissement, et en l'assignation d'un revenu considérable pour sa subsistance. Or, comme ce sont des actes de charité toute royale, il faudrait des cœurs semblables pour en faire à Vos Majestés des remerciements proportionnés à la grandeur de la chose; et comme je suis un chétif ver de terre, indigne de vous faire ce remerciement,

je prie Notre-Seigneur qu'il en soit lui-même notre remerciement et votre récompense. Et si tant est qu'il ait agréable de tirer quelque gloire des emplois de vos missionnaires, je le prie qu'il en attribue le mérite à Votre Majesté, laquelle, à ce que j'apprends, Madame, en acquiert tous les jours de nouveaux par les biens sans exemple qu'elle fait partout et à toutes sortes de personnes, montrant ainsi à tout le monde la grande bonté de Dieu par la vôtre, et l'obligation infinie que lui a la Pologne de lui avoir donné une reine des meilleures qui soient sur la terre. Plaise à sa divine bonté, Madame, de continuer ses spéciales bénédictions sur les sacrées personnes du roi et de Votre Majesté, et sur toutes leurs conduites. Ce sont les souhaits et les prières des gens de bien de deçà, particulièrement des dames de la Charité, qui ont grande dévotion à cela, comme j'en aurai toute ma vie pour demander à Dieu la grâce de porter plus dignement que je ne fais la qualité, Madame, de votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur, etc.

---

238. — A LA REINE.

Il la prie de faire agir sur les membres du synode pour empêcher un esprit remuant et dangereux d'être nommé ministre de la religion se disant réformée.

5 septembre 1652.

Madame,

Mgr l'évêque de Montauban me mande que je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté au sujet du nommé Labadie [1], qui a tant d'opinions extravagantes au fait de notre

1. Jean Labadie naquit à Bourg, en Guienne, le 13 février 1610. Il entra dans la Compagnie de Jésus, où il se distingua par ses talents et sa piété. Il en sortit le 17 avril 1639. Après s'être présenté inutilement, à Bordeaux, au père J.-B. Gault, de l'Oratoire, et à Paris au père de Condren, il se tourna vers Port-Royal. Il prêcha avec succès dans le diocèse d'Amiens. Il publia plusieurs ouvrages pleins d'extravagances. Apostat, se donnant comme chargé d'une mission divine, il prêcha l'illuminisme, fonda une nouvelle secte et mourut à Wiewert, en Hollande, le 5 mai 1678.

sainte religion, qui a fait tant de mal en Picardie et dans le diocèse de Bazas, où Mgr l'évêque a fait le procès à ses suppôts et à lui, et qui enfin, pour éviter sa justice, s'est fait huguenot à Montauban, où il brigue pour se faire ministre; et qu'il craint qu'il ne fasse plus de mal à l'Église en cet état qu'étant personne particulière, et qu'il est nécessaire que Votre Majesté soit informée de cela. Et c'est, Madame, ce que je fais à ce qu'il plaise à Votre Majesté, si elle l'a agréable, de dire au sieur de Monceau, député de la religion, qu'elle ne désire pas que cet homme soit ministre, et qu'elle écrive ou fasse écrire à M. de Saint-Luc que le roi a intérêt que cet homme n'entre point au ministériat, parce qu'il a l'esprit séditieux, brouillon et inventeur de nouvelles hérésies, et que Votre Majesté désire qu'il en parle à quelques-uns des principaux du synode et à celui qui y doit assister de la part du roi, le 24 de ce mois ; que ce n'est pas que le roi veuille empêcher la liberté qui leur est donnée d'exercer leur religion et de faire des ministres, mais seulement pour donner ordre que ce mauvais esprit n'apporte quelque trouble dans la religion et dans l'État, qui a ses intérêts si liés à ceux de la religion.

Voilà, Madame, la très humble représentation que Mgr de Montauban a désiré que je fisse à Votre Majesté ; et c'est, Madame, ce que je fais avec toute l'humilité que je le puis, qui renouvelle ici les offres de mon obéissance perpétuelle à Votre Majesté, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre, etc.

---

239. — A Mgr LE CARDINAL MAZARIN.

Il prie le cardinal de ménager le retour du roi et de la reine à Paris. — Il entre dans la discussion des motifs pour ou contre.

11 septembre 1652.

Monseigneur,

Je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence; je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui dise que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cris; que je ne vais en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours; il n'y a pas jusqu'aux dames de la Charité, qui sont des principales de Paris, qui ne me disent que si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe. Selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris; mais parce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables et la réponse que j'y fais, et que je supplie très humblement Votre Éminence de lire et de considérer.

La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris et quantité de bons bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Monseigneur, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire (au moins n'en connais-je pas un), et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche [1] s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

1. Atteinte aux biens ou à la personne.

Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du palais et celle de la maison de ville [1]; à quoi je réponds que l'un d'eux sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre, voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra; et de cela il n'en faut pas douter : je le sais de bonne part.

En troisième lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à Votre Éminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre sage. Et moi je pense, Monseigneur, qu'il est expédient que Votre Éminence se ressouvienne comment se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté : elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville, ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste; en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'État; et qu'enfin Henri III ni Henri IV ne s'en sont pas bien trouvés.

Votre Éminence faisant la paix avec l'Espagne, elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison? Je réponds, Monseigneur, que, tant s'en faut, qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne, qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'elle rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme on dit que Votre Éminence veut faire, et, en ce cas, elle doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III, régent du royaume et couronné roi présomptif, lequel, ayant abandonné aux Anglais la Normandie et quelques villes de Flandre, à la charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui que,

1. Allusion à ce qui s'était passé précédemment; il y eut une émeute et des massacres à l'hôtel de ville de Paris, le 4 juillet 1652.

les États s'étant assemblés extraordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de s'enfuir inconnu, et mourut misérablement dans un village où il s'était caché. Que si l'on estime qu'avant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et messeigneurs les princes, souffrez, Monseigneur, que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans elle, mais qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, mais la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit; et que, le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire venir Son Éminence quand il lui plaira : et de cela, j'en suis assuré. D'ailleurs si tant est que Votre Éminence, qui regarde principalement le bien du roi, de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à l'obéissance du roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fasse la paix à cette condition, parce que c'est en cela que consiste la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme on dit, que Votre Éminence a donné

ordre que le roi n'écoute pas messeigneurs les princes, qu'il ne leur donne point de passeports pour se rendre auprès de Leurs Majestés, que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet Votre Éminence a mis auprès du roi et de la reine des étrangers et ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on ne parle à Leurs Majestés, il est fort à craindre, Monseigneur, si cela continue, que l'occasion se présente, et que la haine des peuples ne se tourne en rage. Au contraire, si Votre Éminence conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de Votre Éminence.

Voilà, Monseigneur, ce que je prends la hardiesse de lui représenter dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde, qu'à un serviteur de Votre Éminence, que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du roi; que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Éminence, à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière; c'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Monseigneur, son très humble et très fidèle serviteur, etc.

---

240. — AU MARQUIS DE POYANNE[1].

Paris, le 1er de l'an 1653.

Monseigneur,

J'ai su la protection que vous avez donnée à un mien parent pour le tirer de l'oppression où il était. Je vous en remercie

1. Voir la lettre du 2 octobre 1647.

avec tout le respect et l'affection que je le puis, et avec autant de reconnaissance que si cette grâce m'avait été faite à moi-même. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de m'accorder celle de vos commandements, lorsque les occasions de vous servir se présenteront. Si ce bonheur m'arrive jamais, je le recevrai comme une bénédiction de Dieu : c'est dans ce désir que j'ose maintenant vous renouveler les offres de mon obéissance personnelle, à l'occasion de cette nouvelle année, et vous assurer, comme je fais, de mes prières à Dieu, à ce qu'il ait agréable de bénir de plus en plus votre personne, vos armes et votre illustre famille. Je ne vous recommande plus ce pauvre homme; car la bonté que vous avez déjà exercée en son endroit me fait espérer pour lui la continuation de ses effets non moins puissants que charitables, et pour moi l'honneur de me souffrir, s'il vous plaît, la qualité, Monseigneur, de votre très humble et très obéissant serviteur, etc.

---

241. — A UN PÈRE CHARTREUX.

Il commence par louer Dieu des grâces qu'il lui a accordées; puis il lui donne les raisons pour lesquelles il doit s'affectionner à sa vocation.

(1653.)

Mon Révérend Père,

J'ai lu votre lettre avec respect, et certes avec confusion, à cause que vous vous adressez au plus sensuel et moins spirituel des hommes, et reconnu tel d'un chacun ; je ne laisserai pas néanmoins de vous dire mes petites pensées sur ce que vous me proposez : non par manière d'avis, mais par la pure condescendance que Notre-Seigneur veut que nous rendions à notre prochain, ou pour mieux dire par pure obéissance. Je commencerai donc par vous dire, mon Révérend Père, que j'ai été consolé de voir les attraits que vous avez à l'union parfaite avec Notre-Seigneur, la fidèle correspondance que

vous avez à cela et les caresses dont sa divine bonté vous a souvent prévenu; de plus, les grandes difficultés et les contradictions que vous avez rencontrées dans les divers états par lesquels vous avez passé, et enfin les filtres d'amour que vous avez pour cette grande maîtresse de la vie spirituelle, sainte Thérèse. Or, encore que cela soit ainsi, je pense, mon Révérend Père, qu'il y a plus de sûreté en la vie commune de votre saint ordre et à vous soumettre à la direction de votre supérieur : 1° parce que c'est une maxime que le religieux doit aspirer à s'animer de l'esprit de son ordre (car autrement ce serait être religieux d'un ordre, d'habit seulement, et non d'esprit), et comme le vôtre est reconnu le plus parfait de l'Église, et que pour cela tous les autres peuvent passer aux Chartreux, c'est ainsi que vous avez plus grande obligation de travailler à l'acquisition de cet esprit, et comme l'esprit de votre saint ordre consiste au silence, à la solitude et à l'oraison vocale animée de la mentale, c'est ainsi, mon Révérend Père, que je pense que vous ferez bien de vous donner à Notre-Seigneur pour entrer dans cet esprit; 2° c'est une maxime que l'esprit de Notre-Seigneur agit doucement et suavement, et celui de la nature et de l'esprit malin agit au contraire âprement et aigrement : or il paraît, par tout ce que vous me dites, que vos allures sont âpres et aigres, et qu'elles vous font tenir tenacement à vos sentiments contre ceux de vos supérieurs, joint d'ailleurs que votre complexion naturelle vous porte à cela, etc.

---

242. — A M. BLATIRON,

SUPÉRIEUR, A GÊNES[1].

Il annonce la mort de M. Guérin et de M. Lambert, et fait l'éloge de ces deux missionnaires.

23 mars 1653.

Monsieur,

Que sa sainte consolation soit en nous tous, pour supporter avec amour les incomparables pertes que la Compagnie vient de faire en deux de ses meilleurs sujets, dont l'un est M. Guérin, supérieur de la maison d'Annecy, duquel Mgr l'évêque de Genève me parle très avantageusement avec les larmes aux yeux et la douleur inexprimable au cœur, c'est son terme; en effet, Dieu a toujours béni la conduite et les travaux de ce sien serviteur au contentement du dedans et du dehors de la famille. Il est décédé le sixième de ce mois, après neuf jours de maladie. Je vous ai déjà parlé, ce me semble, du décès de feu M. Gurlet[2], comme d'un bon missionnaire, arrivé quelques jours devant en la même maison.

L'autre dont j'ai à vous parler maintenant est le bon M. Lambert[3], qui est allé à Dieu dès le dernier janvier, n'ayant été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même disait qu'il ne la pourrait souffrir longtemps sans mourir; ce qui est arrivé, après avoir reçu tous les sacrements de la main de M. Desdames. Le confesseur de la reine de Pologne[4] me mande qu'il est universellement regretté, et

1. Cette lettre fut envoyée à chacun des supérieurs des maisons de la Congrégation.

2. Claude Gurlet, né à Lyon en 1622; reçu à Paris le 12 juin 1646; mort le 2 février 1653.

3. Lambert aux Couteaux, né en 1606 à Broussel, diocèse d'Amiens, entré dans la Congrégation en août 1629, avait rempli avec distinction plusieurs emplois; il avait été question de le nommer évêque en Perse. En 1651, il avait fondé la mission de Pologne.

4. François de Fleury, docteur de Sorbonne, né à Verdun, accompagna la

que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et ajoute qu'il pouvait être nommé *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est* [1]; il cherchait Dieu uniquement, et jamais personne en si peu de temps ne s'était si avancé en l'estime et les bonnes grâces du roi et de la reine que lui; et jamais personne n'a eu une estime plus universelle; car partout où il a passé il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments de ce bon docteur; et la reine, qui m'en a écrit une grande lettre de sa main, après m'avoir exprimé sa satisfaction de ses conduites, et son regret de ne l'avoir plus, finit par ces mots : « Enfin, dit-elle, si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus que faire. » Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle lui avait. Aussi l'a-t-il portée à faire environ cent mille livres d'aumônes, au delà de ce qu'elle eût fait, depuis qu'il a eu l'honneur de l'approcher, à ce que les nôtres me mandent, qui en ont distribué une bonne partie, tant aux pauvres pestiférés de Cracovie et de Varsovie qu'à d'autres malades et pauvres gens abandonnés.

Je ne doute pas, Monsieur, que la privation de ce saint homme, qui afflige toute la Compagnie, et encore plus celle de tous les trois ensemble, ne vous touche sensiblement. Mais quoi! la conduite de Dieu est admirable et adorable, et nous en devons aimer les effets. C'est ce que nous tâchons de faire en l'accablement de douleur où ces accidents nous ont mis, nous confiant que ces chers défunts nous seront plus utiles au ciel qu'ils n'eussent été sur la terre. Nous sommes après pour remplir leurs places, particulièrement celle de M. Lambert, à cause des besoins extrêmes de ce royaume-là,

reine Marie-Louise de Gonzague quand elle partit pour la Pologne, en 1645. Il revint en France, et mourut en novembre 1658.

1. Cher à Dieu et aux hommes, et dont la mémoire est en bénédiction.

où les dispositions sont très bonnes, et où les ouvriers qui restent ne sont pas assez forts. Priez, et faites prier, s'il vous plaît, pour les vivants et pour les morts.

---

243. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL DE LA NATION FRANÇAISE, EN ALGER.

Il lui annonce l'arrivée prochaine d'un visiteur. — Il l'entretient du rachat de plusieurs captifs, et lui donne des nouvelles de la Compagnie.

Paris, 29 mars 1653.

Mon cher frère,

Il y a huit jours que j'écrivis à M. Le Vacher, au sujet d'une lettre de change de mille livres que Mgr l'évêque de La Rochelle nous a fait mettre en main, pour le rachat d'un pauvre vieillard de l'île de Ré, qui est esclave en Alger; et n'ayant pu vous écrire pour lors, je le fais à présent pour vous prier de contribuer de vos soins à la liberté de ce pauvre homme, et pour vous dire que j'ai reçu vos comptes, qui m'ont consolé aussi bien que votre lettre, quoique courte. Je rends grâces à Dieu de vos bonnes conduites dans le ménage et dans les affaires.

J'espère vous envoyer bientôt quelqu'un pour vous visiter et pareillement ceux de Tunis; Mgr l'archevêque d'Arles[1] nous y oblige aussi, désirant l'employer au rachat de quelques esclaves de son diocèse. M. Duchesne ferait bien cela, et peut-être que ce sera lui que nous choisirons, si toutefois nous le pouvons tirer d'Agde, en Languedoc, où il commence un séminaire. Je vous prie de nous envoyer à cet effet un passeport du bacha ou de la douane. Il faudra laisser le nom en blanc, s'il se peut, à cause de l'incertitude de celui qui fera le voyage, et faire mention que c'est pour le rachat de quelques esclaves.

1. Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, 1643-1689.

Avez-vous envoyé à Tunis l'argent que je vous ai adressé pour le rachat de Mme Le Rond, tonnelière ? Si vous ne l'avez pas fait, je vous prie de le faire au plus tôt.

Nous sommes en grande peine au sujet de cinq ou six esclaves pour le rachat desquels je vous ai envoyé des sommes notables, il y a tantôt un an ; et vous m'avez mandé que la barque qui vous les a portées était arrivée à Alger dès le commencement du carême, sans que depuis nous ayons pu savoir ce que vous avez fait, ni en quel état sont les esclaves ; cependant leurs parents, qui ont raison de nous en demander des nouvelles, nous inquiètent un peu, et nous ne savons plus que leur répondre.

J'ai mandé à Bayonne qu'il faut quatre cents piastres pour délivrer Joannes de Mauléon, ainsi que vous m'avez écrit. Et parce que tout ce que ses parents pourront faire sera de lui en fournir cent cinquante, je leur ai proposé de les rendre à Dominique de Campan de Capbreton, qui est arrivé en son pays, au lieu de pareille somme que je vous ai envoyée pour ledit Campan, et dont il nous demande le remboursement, et que vous la mettrez en mains dudit Joannes, qui peut-être trouvera moyen de la faire valoir par quelque petit trafic, pour gagner le reste de sa rançon ; ou peut-être que, si l'on va faire de France quelque rédemption en Alger, on lui pourra donner ce qui lui manquera : je n'en ai pas encore reçu la réponse.

Pour nouvelles, nous nous portons bien, grâce à Dieu. Il est vrai que M. Alméras a pensé mourir en Picardie, où il assistait les pauvres curés d'ornements, d'habits et d'argent, pour les empêcher d'abandonner leurs paroisses ; outre l'assistance qui se donne d'ailleurs au pauvre peuple, pour le soutenir en sa pauvreté, ce qui se fait par quelqu'un de nos frères. Or ledit sieur Alméras, se trouvant à présent en meilleure disposition, a ordre de se venir remettre ici. M. d'Horgny

conduit le collège des Bons-Enfants, et M. Cornuel [1] y fait les leçons ; M. Goblet [2] a le soin du séminaire de Saint-Charles, et l'un et l'autre vont bien, grâce à Dieu, et aussi le reste de nos maisons, selon les relations que j'en ai. Voici la seconde ordination qui s'est faite depuis la mort de Mgr l'archevêque de Paris. M. Guillot [3], qui est de retour de Pologne, nous a donné de grandes espérances de notre établissement dans ce pays-là, je dis des fruits qu'il y fera avec la grâce de Dieu ; car pour la fondation, elle est achevée ou du moins fort avancée ; on nous demande plus d'ouvriers que nous n'en pouvons donner, tant pour celle-là que pour une autre, qu'un seigneur polonais désire faire. Nous en ferons partir trois ou quatre dans le mois prochain. Nous n'avons aucunes nouvelles du bon M. Nacquart, qui est à Madagascar, ni de MM. Meusnier et Bourdaise qui sont allés à son secours ; mais pour ceux-ci il ne s'en faut étonner, parce qu'ils ne sont pas encore arrivés.

Nous avons appris depuis peu, par une lettre de M. Lunsden qui est en Écosse, que sa mission et celle des autres missionnaires des îles Hébrides vont assez bien. Il n'en marque pas les particularités, parce qu'étant parmi les hérétiques et en un pays de guerre, les lettres sont vues : ce qui fait que nous n'en recevons que rarement. Nos maisons d'Italie n'ont encore été en si bonne odeur qu'elles sont ; aussi travaillent-elles à tout avec grande bénédiction. Plusieurs cardinaux et prélats demandent plus de missionnaires que l'on ne leur en peut donner : nous en élevons assez qui sont encore au séminaire et aux études, mais ils ne sont pas formés suffisamment

1. M. Guillaume Cornuel, né à Bar-sur-Aube en 1621 ; reçu à Paris le 29 novembre 1644.

2. M. Thomas Goblet, né à Rohan, diocèse de Reims, en 1626 ; reçu à Paris le 18 août 1648.

3. M. Nicolas Guillot, né à Auxerre le 6 janvier 1627 ; reçu à Paris le 12 juin 1648.

et tous ne réussissent pas, de sorte que nous avons grand sujet de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne; aussi faisons-nous quelque petite dévotion extraordinaire pour cela, à l'imitation de la maison de Gênes qui a commencé. Je vous prie de nous aider avec le bon M. Le Vacher, et de lui faire part de ces petites nouvelles. Je loue Dieu de ce que vous n'avez tous deux qu'un cœur et qu'une âme, cela étant ainsi à désirer pour plusieurs raisons, particulièrement afin de vous être à consolation l'un à l'autre dans un lieu et en des emplois où vous n'en recevez quasi point de la part des hommes. Je prie Dieu que vous en trouviez en lui une très abondante, attendant celle de l'éternité bienheureuse. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Monsieur votre frère le procureur est tombé malade d'une maladie pour laquelle messieurs vos frères et beau-frère ont désiré, par avis de parents, que nous le recevions à Saint-Lazare : ce que nous ferons. Il faut honorer Notre-Seigneur et l'état auquel il s'est trouvé lorsqu'on le voulait lier (disant : *quoniam in furorem versus est,* etc.), pour sanctifier cet état en ceux que sa divine providence y mettrait. Assurez-vous, Monsieur, que nous en aurons soin; ayez agréable de conformer votre volonté avec celle de Notre-Seigneur en cela comme vous faites en toutes choses.

---

244. — A M. HUSSON[1].

Il l'engage, de la manière la plus pressante, à se rendre à Tunis.

13 avril 1653.

Monsieur,

J'ai offert à Notre-Seigneur, en célébrant la sainte messe, vos peines, vos gémissements et vos larmes; et moi-même,

1. Martin Husson, avocat au parlement de Paris, était fils de M. Husson, gouverneur du marquis de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon.

après la consécration, je me suis jeté à ses pieds, le priant de m'éclairer. Cela fait, j'ai considéré attentivement ce que j'aurais voulu à l'heure de ma mort vous avoir conseillé de faire ; et il me semble que si j'avais eu à mourir au même instant, j'eusse été consolé de vous avoir conseillé d'aller à Tunis [1], pour le bien que vous pouvez y faire, et eusse eu, au contraire, un extrême regret de vous en avoir dissuadé; voilà sincèrement ma pensée. Vous pouvez, toutefois, ou aller ou ne pas aller.

1. Règlement de vie pour M. Le Vacher et M. Husson, pendant qu'ils seront a Tunis.

La providence de Dieu les ayant appelés en ladite ville de Tunis pour assister corporellement et spirituellement tous les pauvres chrétiens esclaves qui y sont, ils se représenteront que cet emploi est l'un des plus charitables qu'ils sauraient exercer sur la terre;

Que, pour s'en acquitter, ils doivent avoir une particulière dévotion au mystère de l'Incarnation par laquelle Notre-Seigneur est descendu sur la terre, pour nous assister dans notre esclavage, dans lequel l'esprit malin nous tenait captifs.

Ils se rendront exacts aux règles de la Compagnie, et aux saintes coutumes et maximes d'icelle, qui sont celles de l'Évangile, et travailleront incessamment à l'acquisition des vertus qui font un vrai missionnaire, au zèle, à l'humilité, à la simplicité, à la mortification et à la sainte obéissance, et s'emploieront au soin temporel et spirituel de tous les pauvres malades.

M. Le Vacher sera le directeur de cette petite mission, et M. Husson fera l'exercice du consulat en habit court, de l'avis dudit sieur Le Vacher, et agira en public en la manière que ferait un bon et pieux consul avec son directeur, et suivra sa direction intérieure et même extérieure, en ce qui ne touchera pas l'exercice dudit consulat, qu'il exercera néanmoins de l'avis dudit sieur Le Vacher comme est dit.

Ils tâcheront de vivre avec toutes les précautions imaginables avec le dey, le bacha, la douane et autres principaux, souffriront volontiers les injures qui leur seront dites et faites par le peuple.

Ils tâcheront de gagner par patience les prêtres et les religieux esclaves qui y seront, et feront en sorte qu'ils soient conservés dans l'honneur qui leur était rendu et dans leurs petits profits.

Ils feront leur possible de maintenir les marchands en la plus grande union qui leur sera possible, leur rendront bonne et brève justice, et les soutiendront devant les seigneurs et magistrats du pays, avec toute la sollicitude qui leur sera possible.

Ils nous donneront de leurs nouvelles par toutes les barques qui viendront

245. — A M. BERTHE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Il lui indique les motifs pour lesquels il doit insister, afin d'obtenir l'approbation des vœux, qui déjà se font avec l'autorisation de l'ordinaire, et ne nous constituent nullement en religion.

23 avril 1653.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de votre heureuse arrivée à Rome, et le prie qu'il vous y conserve comme il a fait en y allant, et qu'il bénisse vos travaux comme des plus importants que l'on puisse prendre pour la Compagnie, puisqu'il est question de l'affermissement d'icelle. Vous ferez bien de commencer par faire les sept églises, pour demander à Dieu le succès de cette affaire, et ensuite consulter quelque personne qui ait grande expérience et qui soit habile, pour la faire réussir. Je pense qu'il sera bon aussi que vous en confériez avec Mgr Massary, qui nous honore de sa bienveillance, afin de vous mettre par

en France, non de l'état des affaires du pays, mais de celui des pauvres esclaves et de l'œuvre que Notre-Seigneur leur commet.

Que si sans danger ils peuvent aller visiter les pauvres esclaves qui sont à la campagne, ils y iront et tâcheront de les confirmer et consoler, et leur feront quelques aumônes à cet effet.

Ils s'assujettiront aux lois du pays, hors la religion, de laquelle ils ne disputeront jamais, ni diront aucune chose pour la mépriser.

Ils s'instruiront (de ceux qui habitent de longue main en ce pays-là) de toutes les choses qui peuvent fâcher ou donner soupçon à ceux qui gouvernent, et des sujets d'avanies, pour les éviter.

Ils feront des aumônes à proportion de leur revenu, et, après avoir vu ce qu'il leur faut par an pour leur entretien, ils donneront le surplus, étant nécessaire que ledit sieur consul en donne une partie par ses mains, dans la qualité qu'il a; c'est pourquoi ledit sieur Levacher, qui gardera l'argent, lui en donnera non seulement pour faire lesdites aumônes, mais pour les besoins de sa personne et de sa charge, toutes fois et quantes qu'il lui en demandera. Or chacun sera exact d'écrire les noms des esclaves qu'il assistera, avec la somme qu'il leur distribuera, et d'en avertir l'autre, afin que tous deux ne donnent à une même personne, et que sur ces mémoires ledit sieur Le Vacher puisse faire voir, par les comptes qu'il nous enverra tous les ans, à qui et combien il a été donné par mois.

Ainsi signé : Vincent de Paul, indigne prêtre de la Mission.

son moyen sous la protection de la sacrée Congrégation, et pour cet effet leur faire entendre que nos emplois sont si divers, si pénibles et si étendus, et qui par conséquent dissipent, rebutent et exposent à tant de rencontres ceux qu'on y applique, qu'il est difficile qu'ils persévèrent, s'il n'y a quelque lien dans la Compagnie qui les retienne. Et il arriverait de nous comme il est arrivé de quelques autres congrégations, où les sujets n'avaient aucune obligation à l'obéissance et s'en allaient quand ils voulaient ; et quand le supérieur pensait disposer de quelques-uns pour les envoyer loin ou près pour la gloire de Dieu, il ne tenait rien, n'ayant droit à se faire obéir : de sorte que si les missionnaires étaient libres de faire ou de ne pas faire le bien qu'on proposerait, d'aller ou de demeurer où ils auraient plus d'inclination, et de tout quitter à leur première fantaisie, il serait quasi impossible de nous maintenir et de continuer les biens commencés (bien loin d'en entreprendre d'autres), pour ce que plusieurs sont si légers que ce qu'ils aimeront aujourd'hui ils s'en lasseront demain. Peut-être que la sacrée Congrégation, étant bien informée de la nécessité de nos vœux par les inconvénients qui arriveraient de ne les faire pas, nous fera la grâce de s'employer vers notre Saint-Père pour nous obtenir ce que nous demandons, puisque nous sommes particulièrement dédiés à son service.

Vous devez néanmoins prendre garde de ne pas révoquer en doute, dans les mémoires et la réplique que vous présenterez, la permission que nous avons de faire lesdits vœux, mais, supposant l'usage où nous sommes de les faire, représenter (comme firent autrefois certains prêtres de Rome qui furent érigés en congrégation, et qui faisaient vœu de stabilité) que plusieurs, après y avoir passé quelque temps, s'ennuient, ou sont persuadés par les parents de sortir, ou sous quelque autre prétexte se font dispenser de leurs vœux par

l'ordinaire, et ainsi abandonnent facilement leur entreprise; dont la Congrégation reçoit un notable préjudice en ses fonctions. C'est pourquoi elle supplie très humblement notre Saint-Père de déclarer lesdits vœux indispensables à tout autre qu'à Sa Sainteté et au Supérieur général de la Compagnie; faire défense à nosseigneurs les évêques d'en dispenser à l'avenir aucun sujet d'icelle, et à ceux qui les ont déjà faits, ou les feront ci-après, de s'adresser à eux pour cela, ni à autre qui ait pouvoir de dispenser des vœux : ce qui fut accordé aux susdits prêtres. J'en chercherai la bulle et vous l'enverrai.

J'espère aussi que, avec la grâce de Dieu, vous aurez une pareille issue de votre poursuite. Je sais qu'à Rome on a quelque aversion de l'état religieux, et que la pensée qu'on aura que nous voulons passer à cet état sera un empêchement à notre dessein; mais vous pourrez assurer du contraire (nos vœux étant simples et non pas de religion) et que la règle que nous avons faite pour cela (et que monseigneur l'archevêque a confirmée, selon la faculté qu'il a du Saint-Siège d'approuver nos règles) porte expressément que nous entendons ne pas nous séparer du clergé, ni entrer dans l'état religieux. Vous direz que nous avons perdu cette année six ou sept personnes de la Compagnie sur l'avis qu'un mauvais esprit leur a donné que nos vœux sont nuls, et tant qu'ils les ont crus bons, ils ont persévéré : tant il est vrai que notre légèreté naturelle est grande, lorsque nous n'avons point aucun lien qui retienne. Pour moi, je n'en aurai jamais qui m'empêche, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, d'être entièrement comme je suis, en son amour, etc.

---

246. — A M. BAJOUE[1],

SUPÉRIEUR DE NOTRE-DAME-DE-LORM[2], A LORM.

Il l'assure de son affection et l'engage à renoncer à la pensée de résigner son bénéfice de Notre-Dame-de-Lorm.

Paris, 3 mai 1653.

Monsieur,

Je vous écrivis dernièrement par la voie de Cahors [3] pour

1. Émerand Bajoue, né en 1609, à Ceaux, diocèse de Poitiers, arrondissement de Loudun, entra dans la Congrégation le 1er décembre 1641. Il fut très probablement le premier supérieur de la mission de l'Orm, qui avait été confiée aux enfants de saint Vincent dans le courant de l'année 1651, ainsi que nous l'exposons dans la note suivante. Avant d'arriver à ce poste, il dut exercer l'apostolat dans ce diocèse, que Mgr Anne de Murviel leur avait ouvert dès 1630, pour opposer une barrière au protestantisme qui faisait tant de ravages.

2. *Lorm* est le vocable d'un sanctuaire dédié à la sainte Vierge, il y a bientôt quatre siècles, à la suite de l'invention d'une madone miraculeuse. La dénomination de *Lorm*, que d'anciens documents, et notamment plusieurs lettres de saint Vincent écrivent aussi *Lormes*, n'a d'autre signification que *l'Orme*, dont par corruption on a fait *Lorm*, et elle sert à consacrer le souvenir qui s'attache à la merveilleuse découverte de la *pieta*. C'était vers l'an 1510, à mille deux cents mètres environ de Saint-Aignan et sur le territoire actuel de la commune et paroisse de Castelferrus, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne). Un pâtre remarqua qu'une vache de son troupeau, amenée au pied d'un certain ormeau, laissait là les pâturages et se tenait constamment tournée du côté de cet arbre qu'elle frappait régulièrement de petits coups de corne. Cette singularité, reproduite nombre de fois, ne passa pas inaperçue. Bientôt elle donna lieu à diverses conjectures, et devint encore plus frappante lorsqu'on entendit dire par des personnes dignes de foi que, durant la nuit, une lumière céleste rayonnait autour de l'ormeau comme sur un autel. On songea à pénétrer dans la cavité du tronc, et bientôt on découvrit une statue de la sainte Vierge, haute de trente centimètres, en bois qu'on crut être du cèdre, toute noire, mais jadis peinte, et représant la divine Mère tenant entre ses bras Jésus descendu de la croix. Transportée religieusement à l'église paroissiale de Saint-Aignan, la madone disparut et fut retrouvée dans l'arbre où elle avait été découverte. Trois fois on la rapporte à l'église, trois fois, après bien des précautions prises pour éviter toute supercherie, la statue est trouvée dans l'ormeau. Évidemment la sainte Vierge manifestait la volonté d'être spécialement honorée dans ce lieu. Une chapelle fut érigée le plus près possible de l'arbre, théâtre du prodige. Le pèlerinage fut dès lors fondé, et l'une des cloches, qu'on possède

ne m'être ressouvenu de votre adresse de Montauban [1]. Si M. Cuissot [2] a reçu mon paquet et vous a fait tenir ma lettre, vous y aurez appris deux choses, dont l'une est l'incomparable perte que la Compagnie a faite en feu M. Lambert, M. Gurlet et M. Guérin, sans parler de notre frère Nicolas Perrin [3] qui est mort depuis (je recommande toutes ces bonnes âmes à vos prières), et la seconde que j'ai les mêmes sentiments d'estime et de tendresse pour vous que j'ai eus par le passé ; et comme vous m'avez donné sujet de les concevoir, vous m'en donnez aussi de les conserver et de les accroître, à quoi je n'ai point de peine, parce que mon inclination s'y porte d'elle-même, dans la connaissance que j'ai de votre bonté, des grâces que Dieu a mises en vous et de l'affection que vous avez pour la Compagnie, particuliè-

encore, atteste par son millésime de 1583, au-dessus duquel est gravée l'image de la *pieta*, que le sanctuaire attirait les pèlerins.

Par les soins de Mgr Anne de Murviel, ou plutôt par ceux de son coadjuteur Pierre III de Berthier, les prêtres de la Mission furent appelés pour le service de cette chapelle et de l'église paroissiale dont elle dépendait alors. Ils durent y venir en 1651, puisque le 20 septembre de l'année suivante, saint Vincent écrivait à M. d'Horgny, à Rome, pour l'engager à accepter quelque fondation qu'on lui proposait : « Si nous n'avions accepté Notre-Dame de Lorm, qui est dans la campagne, peut-être que l'occasion ne se fût jamais présentée de nous établir dans le diocèse Montauban. » Les prêtres de la Mission possédèrent ce sanctuaire et la cure jusqu'au jour où ils furent établis à Montauban.

3. (Note de la page précédente.) Les prêtres de la Mission étaient établis dans cette ville depuis l'année 1643, par les soins du bienheureux évêque Alain de Solminhac. C'est par leur intermédiaire que Vincent fit parvenir cette lettre à M. Bajoue.

1. A cette heure les prêtres de la Mission n'avaient pas de maison dans cette ville; seulement ils y étaient arrivés à la suite des missions qu'ils y donnaient depuis vingt-trois ans. M. Bajoue avait dû se retirer à Montauban lors des difficultés qui le portaient à résigner Notre-Dame-de-Lorm et la cure de Saint-Aignan, ainsi que le prouve la suite de la lettre.

2. M. Gilbert Cuissot, originaire de Moulins, né le 5 novembre 1607, entra dans la Congrégation le 14 mai 1637.

3. Frère Nicolas Perrin, né à Chastenot, en Lorraine, diocèse de Toul, en 1601; reçu à Paris le 21 juillet 1641.

rement pour moi. C'est, ce me semble, ce que je vous témoignais par ma dernière lettre, et je vous en assure par celle-ci ; d'autant que par la vôtre du 12 avril, comme par les précédentes, il paraît que vous ne donnez pas assez de créance à cette vérité, quoique je ne sache pas avoir fait, dit ou pensé volontairement aucune chose de contraire. Je vous prie, Monsieur, de me mander ce qui a donné lieu à votre peine, car s'il y a de ma faute, c'est contre mon intention; mais voici à mon avis ce que c'est : les personnes qui aiment beaucoup s'ombragent de peu de chose, et sans doute que l'excès de l'affection que vous avez pour moi vous a donné quelque défiance de la mienne, mais ce n'est rien. J'espère que vous reviendrez bientôt de cette petite émulation, et demeurerez persuadé que la sincère amitié que Notre-Seigneur m'a donnée pour vous est au-dessus de toute altération.

Je vous prie de suspendre la résignation que vous voulez faire de Notre-Dame-deLorm et de la cure de Saint-Aignan [1], et de me mander quelle raison vous avez pour me presser de cela, afin d'aviser à la personne que nous vous

1. Paroisse du diocèse de Montauban, dans l'arrondissement de Castelsarrasin et au canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Avant l'érection du diocèse par le pape Jean XXII, en 1317, Saint-Aignan dépendait du diocèse de Toulouse. Elle est ainsi désignée dans la bulle d'érection *Cum illius* : « *Monasteria quoque seu prioratus de Bellapertica... monalium Sancti Aniani* ». Jusqu'au XIIIe siècle, cette localité fut connue sous le nom de *Bragayrac*, nom qu'elle tirait d'un célèbre monastère affilié déjà deux siècles auparavant à l'abbaye de Moissac. Au XIIe siècle, Robert d'Arbrissel vint relever ce monastère. Un des prieurs, Aimery, le donna, en 1122, à Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault, et le soumit à cette abbaye. Alors l'ancienne dénomination fit place à l'appellation actuelle. Les filles de l'ordre de Fontevrault y vécurent en paix jusqu'au XVIIe siècle, époque où elles en furent dépossédées pour de longues années; mais enfin elles revinrent et s'y maintinrent jusqu'en 1790. Le seul reste des constructions monastiques est la présente église paroissiale, gracieux monument de la fin du XVe siècle. Les prêtres de la Mission remplirent cette cure, et furent supérieurs de la petite communauté chargée du pèlerinage de l'Orme, durant dix ans environ.

nommerons; car M. Admiraut n'est aucunement propre, étant fort infirme, en sorte que nous ne le pouvons employer à quoi que ce soit qu'à la procure du collège des Enfants, parce qu'au moindre effort qu'il fait il crache du sang, et nous ne pourrions l'envoyer au delà qu'avec grand péril de la vie, puis même que, demeurant dans le repos où il est, nous craignons qu'il ne la fera pas longue [1].

Je vous prie aussi de me mander à quoi vous voudriez employer M. Barry [2], car il n'est pas propre à tout; il est pareillement infirme d'une incommodité qu'il a depuis trois ou quatre ans; il est vrai qu'on lui pourrait donner tel emploi qu'il s'en pourrait fort bien acquitter, et pour cela je vous demande pour quelle application vous le désirez. Nous vous avons déjà destiné M. Liebbe [3] pour enseigner au séminaire de Monteichs [4], et voici la seconde fois qu'il est parti de Richelieu pour s'y en aller; la première fois il

1. Malgré ses infirmités, Claude Admiraut fut mis à la tête du grand séminaire de Montauban, qu'il régit durant dix ans (1665-1675).

2. M. Barry fut un des huit que saint Vincent envoya fonder la mission d'Irlande en 1646. Destiné au diocèse de Limerick, il fut exposé à la terrible persécution qu'y exerça le vainqueur Ireton, durant les mois de juin à octobre 1651, et il ne parvint à se sauver que par la fuite et sous des habits empruntés. Par une lettre du 4 juillet 1657, le saint fondateur le nomma supérieur de la mission de Notre-Dame-de-Lorm, à la place de M. Liebbe. Il exerça le supériorat dans ce sanctuaire et régit la cure, dont il dépendait, jusqu'en 1664. Dix ans après, il devenait supérieur du grand séminaire, transporté à Montauban, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en 1680. M. Edme Barry était né le 24 juin 1613, dans le diocèse de Cluon, en Hibernie, et fut admis à la Mission le 21 juillet 1641. Dans le contrat de vente pour l'emplacement du séminaire, dont nous parlons dans la lettre suivante, ce supérieur est désigné sous le prénom d'*Edmond*.

3. De professeur du séminaire de Montech, M. François-Ignace Liebbe devint supérieur de Notre-Dame-de-Lorm, jusqu'au jour où il fut remplacé par son confrère Edme Barry. Né à Arras le 16 avril 1623, il était entré à la Mission le 12 mai 1641.

4. Le manuscrit porte *Monteichs* pour *Montech*. Ce fut dans cette paroisse, aujourd'hui un des cantons importants du diocèse de Montauban, que, durant la tourmente huguenote, les évêques, suivis soit du chapitre cathédral de Saint-Martin, soit de la collégiale de Saint-Étienne du Tescou,

s'en retourna de Poitiers pour y avoir appris que les passages étaient fermés de gens de guerre [1], et depuis il a tiré sur Xaintes [2], d'où il m'a écrit qu'il attendait l'occasion de partir pour Bordeaux et ensuite pour Montauban, de sorte que j'espère que vous le verrez bientôt, s'il n'a trouvé de grands empêchements. Je loue Dieu des avances qui se font pour mettre ce séminaire sur pied [3], et de la grâce qu'il vous a fait trouver en l'esprit de M. d'Agan [4], qui a tant d'ardeur pour cette bonne œuvre et tant de bonne volonté pour la Com-

vinrent souvent demander asile. Montech, jadis au diocèse de Toulouse, passa à celui de Montauban lors de l'érection de ce siège, en 1317.

1. Armée soulevée à l'occasion des troubles de la Fronde.

2. M. Liebbe avait pu trouver un asile dans cette ville, que le comte d'Harcourt avait prise sur les frondeurs. Il trouvait là une maison de la Mission, fondée en 1644, par les soins de l'évêque Jacques Raoul, avec la contribution du clergé de ce diocèse, pour les missions et l'œuvre capitale des séminaires.

3. Ce séminaire ne tarda pas en effet à être « mis sur pied ». Une vingtaine de jours avant sa mort, saint Vincent passait avec l'évêque, Pierre de Berthier, un contrat de fondation portant cet établissement à Montauban (3 sept. 1660). Le chapitre concéda le terrain moyennant dix-huit livres quinze sols de rente et un sol d'hommage. (Cf. le procès-verbal, Arch. de Montauban, 2e série, *Livre Cœur*, f° 46.) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un livre de comptes, conservé aux archives de Saint-Lazare, écrit en 1720 : « *Établissement de Montauban.* — Notre demeure fut d'abord à Notre-Dame-de-Lorm. Mais comme l'éloignement de la ville de Montauban nous était incommode, nous achetâmes une place où Mgr Berthier fit bâtir le séminaire; en sorte que la maison est à nous, aussi bien que le fonds, que nous avons remboursé au chapitre. On ne peut rien dire ici de ce qui s'est passé de considérable dans cette maison, sinon que la Congrégation a toujours été en grande estime dans cette ville et qu'elle a beaucoup travaillé à la réforme du clergé de ce diocèse, aussi bien qu'aux missions, tant que cette maison a pu les soutenir. » Cet établissement s'élevait sur l'emplacement occupé présentement par la maison des missionnaires du diocèse presque en face de la vieille cathédrale de Saint-Théodard, brûlée par les protestants en 1561-1563.

4. Jean d'Agan, chanoine de la collégiale de Saint-Étienne de Tescou, devint second archidiacre de la cathédrale de Montauban, et, le 3 mai 1658, fut nommé doyen de la collégiale, pour concilier les deux chapitres. Il remplissait déjà sous Anne de Murviel la charge de grand vicaire, qu'il posséda jusqu'en 1678, époque de sa mort.

pagnie. Je me donne la confiance de l'en remercier par une lettre qui accompagne la présente. M. Cuissot ne manquera pas de vous donner copie de l'établissement de Cahors, si vous lui demandez, sinon je la vous donnerai d'ici ; mais il me semble qu'il y a plus de sûreté à suivre celle de Xaintes, à cause que toutes les formalités ont été gardées en l'union de la cure.

Le reste de votre lettre ne requiert autre réponse que des remerciements à Dieu de vos bonnes conduites; je le prie qu'il en soit lui-même son remerciement et qu'il vous continue ses bénédictions, et par vous à votre famille et au peuple Nous nous en allons dix ou douze commencer quatre ou cinq missions à la fois, à l'occasion du jubilé qui est en ce diocèse. Vous voyez comme je me compte du nombre; ne faut-il pas que je fasse quelque chose [1] ? Tout va assez bien de deçà, grâce à Dieu. J'espère après ce jubilé de vous écrire plus souvent; faites-en de même, et me croyez, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P. S. J'embrasse M. Bajoue avec toute l'estime et l'affection que je puis avoir pour un vrai serviteur de Notre-Seigneur, et le salue, prosterné en esprit à ses pieds et à ceux de sa famille.

---

247. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION.

Il lui rappelle qu'il ne faut pas confondre la tentation avec le consentement. — Raisons qui lui doivent faire regarder comme tentation la pensée de se faire capucin.

4 juin 1653.

Monsieur,

Pour réponse à ce que vous me mandez, je vous dirai premièrement, qu'il ne se faut pas étonner si vous avez des mouvements d'impatience dans les confessions, et de vanité

1. Le saint avait à cette époque soixante-seize ans.

en vos prédications et en vos études, parce que vous êtes homme, et par conséquent pécheur; mais aussi vous exagérez un peu ces choses; car il y a différence entre l'acte, le consentement et la tentation, et vous prenez l'un pour l'autre. Pour être tenté de superbe en vos prédications, vous ne prêchez pas pourtant par ce motif; ni lorsque vous êtes pressé d'impatience dans le saint tribunal, si d'aventure vous y consentez aucunement, il ne s'ensuit pas que vous en veniez à l'effet. Quant au manger, vous ne devez avoir aucun scrupule des désirs qui vous en viennent, ni croire que vous y faites des excès, puisque j'ai avis du contraire. Et à ce propos, je vous prie de vous mieux nourrir que vous ne faites.

En second lieu, la pensée que vous avez d'être capucin ne me semble pas venir de Dieu : 1° parce que vous vous trouvez dans un autre état où sa providence vous a mis; 2° parce que vous travaillez avec bénédiction dans la Compagnie; 3° parce que l'ordre des Capucins requiert une grande soumission de jugement et de volonté, et plus de souplesse aux sentiments d'autrui que peut-être vous et moi n'en avons; 4° vous n'avez aucune obligation de passer en cette religion; car ce que vous avez dit à saint François n'est pas un vœu, mais une expression du mouvement que vous eûtes de vous donner à lui; et quand même vous lui auriez promis d'être son religieux, ce ne serait pas un vœu, parce que les vœux se font à Dieu seul, et non pas aux saints; et d'ailleurs vous savez, Monsieur, que les vœux se doivent faire avec une mûre et longue délibération, et non par un subit mouvement comme était celui-là.

Je trouve une autre marque qui me fait croire que Dieu ne vous appelle pas aux Capucins, c'est que les mouvements qui vous en viennent vous troublent et vous inquiètent par leur violence, ainsi que font pour l'ordinaire ceux que l'esprit malin suggère, et qu'au contraire les inspirations de Dieu

sont douces et paisibles, nous inclinant amoureusement vers le bien qu'il désire de nous.

Pour toutes ces raisons, Monsieur, vous ferez bien de vous donner à Dieu pour persévérer dans la vocation où vous êtes, d'autant plus que vous y pouvez pratiquer les mêmes vertus qu'aux Capucins, et pour le moins autant de mortifications de corps et d'esprit. S'ils font vœu de pauvreté, chasteté et obéissance, c'est ce que vous pouvez faire aussi dans la Compagnie. S'ils prêchent et confessent, comme ils commencent à faire en plusieurs lieux, n'est-ce pas ce que vous faites, Dieu merci ? Je ne vois donc rien parmi eux que vous ne puissiez faire avec nous, si ce n'est la rigueur de l'habit et la nudité des pieds. Je dis ceci sans faire comparaison de cette chétive Compagnie à ce grand et saint ordre.

De dire qu'en servant le prochain vous ne faites pas votre salut, c'est ce qu'il ne faut pas croire, mais bien espérer le contraire, puisque c'est la meilleure voie que nous ayons pour arriver à notre fin, qui est Dieu, et pour y attirer les autres, suivant les mêmes manières que Notre-Seigneur et les apôtres y ont observées, etc.

---

248. — A M. DESDAMES[1],

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il énumère les bénédictions que Dieu donne à la mission de Pologne. — Il l'encourage à supporter avec patience les lenteurs apportées à la fondation, et l'engage à ne pas souhaiter de rentrer en France, à moins d'y être rappelé par la voix de la Providence.

Paris, 6 juin 1653.

Monsieur,

J'ai reçu depuis huit jours trois de vos lettres (des 14, 22 avril et 4 mars), Dieu sait avec quel sentiment de joie,

1. Guillaume Desdames, né en 1622 à Rouen; reçu à Paris le 10 juin 1645.

y voyant tant de bonnes choses, particulièrement votre bonne disposition et celle de notre frère. Votre habitation ensemble dans la maison destinée à l'établissement de la Compagnie, l'augmentation de ce fonds par la donation que la reine nous a faite d'une maison et d'un jardin; la continuation de sa bienveillance et des effets de sa charité royale pour nous tous et pour les filles de la Charité; la santé de Leurs Majestés et la bénédiction que Dieu donne à leurs armées; leur prochain retour à Varsovie; la cessation de la contagion en cette ville-là; les saintes occupations que vous y avez; bref, les biens que vous y faites et ceux que vous me racontez du bon frère Posny [1] et de nos sœurs : voilà de bien grands et dignes sujets de remercier Dieu, comme je le fais, avec toute la reconnaissance que je puis. J'ai reçu aussi d'assez bonnes nouvelles de nos messieurs de Sokolka, avec lesquels vous dites que vous seriez bien aise de vous revoir assemblés ; de quoi certes je ne doute pas. Il y a consolation, et quelquefois profit, d'être avec ceux qu'on aime; mais comme vous aimez la volonté de Dieu par-dessus tout, vous acquiescerez volontiers à cette séparation, puisqu'elle est pour sa gloire et que vous avez moyen de l'avancer en même temps en divers lieux. Si vous étiez ensemble, il faudrait vous éloigner pour une si bonne fin, laquelle doit être notre commune prétention; et maintenant que vous êtes en effet éloignés, vous ne laissez pas d'être réunis par une singulière dilection, et d'être présents en esprit par la grâce de la vocation qui nous lie tous à Dieu, et nous fait uniquement poursuivre ce qui est plus agréable à ses yeux et plus conforme à l'avancement d'un chacun.

Les filles de la Charité n'ont pas un directoire particulier; vous pouvez vous bien informer de leurs règles et pratiques,

1. Frère Jacques Posny, né à Vendôme en 1621; reçu à Paris le 16 mai 1649.

afin de les conduire, autant qu'il se pourra, dans l'obéissance d'icelles, surtout à s'entr'aimer et à se conserver en paix, à concevoir un grand et tendre amour pour Dieu, et un grand désir de consoler et servir les pauvres.

Il pourra se faire que votre établissement tirera de la longue; mais ce sera pour jeter de plus profondes racines dans l'estime et l'affection d'un chacun. C'est pourquoi il nous faut agréer ce retardement et nous disposer même au refus, dans la connaissance que nous avons de Dieu qui ne le permettra que pour un plus grand bien.

Dieu soit loué, Monsieur, du dégoût qu'il vous donne du monde; c'est sans doute qu'il veut vous attirer davantage à lui, afin qu'en vous possédant pleinement vous soyez en sa main un instrument propre pour accomplir ses desseins. Il y a apparence qu'il en a de grands pour l'exaltation de notre sainte religion en ce royaume-là où vous êtes, et par conséquent sur votre personne pour contribuer à la sanctification de l'état ecclésiastique et du peuple, puisqu'il a donné cette dévotion au roi et à la reine de concourir à cela de leur côté, comme ils font en tant de manières.

Les filles de Sainte-Marie partiront bientôt, et feront, Dieu aidant, de grands biens. M. Ozenne partira avec elles, s'il ne les devance. C'est un homme de Dieu, zélé et détaché, qui a grâce de Dieu pour la conduite et pour gagner les cœurs du dedans et du dehors. Si, après ces belles espérances, vous pensiez à vous en revenir, comment serait-il vrai de dire que vous abhorrez le monde et que vous touchez au doigt ses vanités et ses misères ? Je vous prie, Monsieur, de vous laisser aussi toucher de compassion pour la Pologne, où l'ignorance, le péché et tant d'hérésies ont établi leur trône. Vous y avez été affecté pour tâcher de les détruire. Oh ! quelle grâce, Monsieur, d'avoir été choisi de Dieu pour une si sainte entreprise ! que savons-nous ce que Dieu veut

faire ? Toujours ferez-vous beaucoup de vous offrir à lui pour cela, et d'agréer en patience que sa providence vous rende de deçà, ou vous appelle ailleurs, sans la vouloir prévenir. La bénédiction qu'il a donnée à vos travaux dans Varsovie vous doit encourager à la continuation ; je le prie qu'il vous donne de plus en plus participation de son esprit et un plein abandon à sa conduite.

Nos petites nouvelles sont que nous n'en avons point; toutes choses vont leur train en deçà. Le séminaire de Saint-Charles est rétabli ; car les troubles nous avaient obligés de l'interrompre. Le séminaire des Bons-Enfants est plein ; c'est M. Cornuel qui en est le supérieur, et au premier, M. Goblet. M. Alméras conduit le séminaire de céans, et a soin de l'ordination, où nous sommes. La plupart de nos maisons travaillent fort utilement, même celles d'Italie. Voici une lettre qu'on vous écrit d'Auxerre, et une nouvelle donation de mon cœur, que je fais au vôtre, lequel je chéris tendrement comme étant, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

249. — A M. D'HORGNY,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il l'engage à ne pas tenir compte de certaines oppositions, et à continuer d'envoyer les récits édifiants des travaux de ses confrères.

20 juin 1653.

Monsieur,

Il se peut faire que quelques-uns ne goûtent pas les récits que nous faisons parfois de ce qui se passe à la gloire de Dieu dans les autres maisons. Ce sont des esprits indisposés qui, pour l'ordinaire, ont opposition au bien, et pensent, comme ils en font peu, que c'est exagérer de dire que d'autres en font beaucoup, et non seulement le pensent, mais ils s'en plaignent, à cause de la confusion que cela leur

donne. Faut-il pour la faiblesse de ces yeux chassieux, qui ne peuvent regarder la lumière, laisser d'éclairer les autres par les exemples des plus fervents, et priver la Compagnie de la consolation de savoir les fruits qui se font ailleurs, par la grâce de Dieu, à qui seul la gloire en est due, et à qui cette pratique de parler entre nous de ses miséricordes est très agréable, étant conforme à l'usage de l'Église, qui veut que les bonnes œuvres et les actions glorieuses des martyrs, des confesseurs et des autres saints soient rapportées publiquement pour l'édification des fidèles : ce qui se faisait même du temps des premiers chrétiens, quoique vraisemblablement quelques-uns osassent contredire ces relations, pendant que la plupart en bénissaient Dieu et s'encourageaient à imiter les vertus de ceux dont on parlait. Je vous prie donc de ne pas interrompre cette bonne coutume de votre part, mais de nous avertir de tous les bons succès qu'il plaira à Dieu de donner aux travaux de votre famille, vous donnant seulement de garde de rien avancer qui ne soit utile et véritable, comme je tâcherai de faire dans le débit que j'en ferai ici, etc.

---

250. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il le dissuade de la pensée d'aller voir son père. — Il en fera prendre des nouvelles, et, s'il y a lieu, fournir à ses besoins.

2 juillet 1653.

Monsieur,

Dieu sait que j'aurais consolation de vous donner celle que vous demandez touchant le voyage de votre pays, si je voyais que ce fût la volonté de Dieu ; mais la grande distance des lieux, la difficulté des chemins, les dangers qui sont à la campagne et l'inutilité de ce voyage me font estimer que vous feriez bien de le remettre, et peut-être de n'y plus

penser; et si nous ajoutons à cela la maxime de Notre-Seigneur qui ne voulait pas que ses disciples retournassent chez eux, quoique ce fût à bonne intention, comme d'aller enterrer son père mort et vendre ses biens pour les donner aux pauvres, je dois vous prier, comme je fais, de sacrifier à Dieu cette affection que vous avez.

De dire que vous ne savez pas en quel état est monsieur votre père, il ne s'ensuit pas de là que vous ayez obligation d'abandonner une famille dont le bon Dieu vous a chargé, et les occasions que vous avez de lui rendre de bons services par vous et par elle. Vous savez bien que monsieur votre père n'a pas besoin de vous pour vivre; et quand il serait en nécessité, il y a moyen de l'assister sans vous exposer au péril d'une telle visite; et si vous me laissez faire, je prendrai soin de cela. J'écrirai à monsieur l'intendant de Bourgogne, qui est de nos amis, ou lui ferai écrire par monsieur son père, qui est M. de La Margrie, afin qu'il prenne la peine de s'informer du lieu et de l'état où monsieur votre père se trouve présentement, et qu'en cas qu'il ait besoin de quelque chose, il le lui fournisse.

Il me semble qu'après cela vous avez sujet d'être en repos, autant que vous auriez à craindre le jugement de Dieu si vous quittiez son œuvre pour une légère satisfaction.

Sur ce que vous me dites que je ne dois pas appeler ce désir une tentation, je ne puis que je ne vous réponde qu'il y en a pourtant les marques, en ce qu'il vous inquiète trop et que vous dites que le refus vous serait insupportable. Les mouvements qui viennent de Dieu au contraire sont doux et tranquilles, et se doivent proposer avec indifférence. Je vous prie, Monsieur, de demander à Dieu la grâce de ne rien faire qui lui déplaise en cette rencontre ; cependant je suis, etc.

251. — A M. DU LŒUS, EN ESPAGNE[1].

Il lui témoigne sa reconnaissance de ses bienveillantes intentions à l'égard de la Compagnie, et lui annonce l'envoi d'un abrégé de l'Institut.

Juillet 1653.

Que la paix de Dieu qui surpasse tout sentiment remplisse nos cœurs et nos esprits.

Monseigneur,

La lettre que Votre Excellence vient d'écrire à M. Brin est à mes yeux un témoignage des plus assurés de votre bonté à notre égard, surtout depuis que je sais, par le révérend père jésuite Artagan, que Votre Seigneurie lui avait plusieurs fois fait remettre des lettres, afin de recevoir de nous un abrégé de la nature de notre Institut, qu'elle voudrait présenter à un illustre personnage qu'il me nomma.

Je rends les plus sincères actions de grâces à Votre Excellence, et je suis tenu par les plus justes motifs de prier Dieu qu'il lui rende ces bienfaits, soit à cause de la nature et de la condition du lieu d'où elle regarde notre chétive Compagnie, soit à cause de l'excellence des fins qu'elle se propose.

J'ai donné un abrégé de notre Institut au révérend père,

1. M. du Lœus, bienfaiteur de la Compagnie, invitait M. Brin à se rendre en Espagne.

Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum repleat corda et intelligentias nostras.

Inspectionem epistolæ quam Dominatio Vestra scripsit ad dominum Brin, admodum Reverende Domine, inter honorifica benevolentiæ testimonia reputo, tum quod reverendus pater Artagast jesuita significavit mihi semel atque iterum Dominationi Vestræ eadem de re misisse litteras, de habenda videlicet a nobis summatim instituti nostri ratione, quam viro præexcellenti, quem nominat, exhibere velit.

Gratias Dominationi Vestræ ago quam maximas, eique, tum ob loci naturam et conditionem, in quo pusillæ Congregationi nostræ prospicit, cum ob finis præstantiam justissimis de causis addicor; Deus retribuat. Hanc vero quantulamcumque Instituti nostri delineationem dedi optimo patri, qui pro sua humanitate recepit se effecturum ut in manus Dominationis Vestræ perveniat. Ego autem, ut de me pollicear cor meum in sinum vestrum depono,

qui m'a promis obligeamment de le faire parvenir aux mains de Votre Seigneurie. Pour moi, j'ose prendre sur moi de placer avec tout le respect et la révérence possibles mon cœur dans celui de Votre Excellence, pour la supplier de l'offrir au Dieu très bon et très grand, et d'implorer sa grande miséricorde à mon égard; et moi, dans toutes mes prières et supplications, je me souviendrai toute ma vie de Votre Seigneurie pour que Dieu daigne la secourir et la favoriser dans toutes ses entreprises.

Pour le moment, M. Brin n'est pas à Paris, il en est éloigné de cent cinquante lieues; son chemin est donc plus court et déjà à moitié fait; il prend soin d'une de nos petites familles de Gascogne, à Notre-Dame de la Rose, dans le diocèse d'Agen. Je lui ferai connaître comment nous avons accompli l'ordre.

La mort du très vénérable évêque de Limerik, qui vient d'expirer à Bruxelles, m'a grandement ému, et j'en suis accablé d'une profonde tristesse. Il y a trois ou quatre mois que je lui ai offert une demeure à notre maison de Saint-Lazare, au cas où il aurait désiré venir à Paris; mais Dieu, nous jugeant indignes d'un tel hôte, nous a refusé cette consolation et l'a reçu dans ses tabernacles éternels. Je souhaite vivement que,

observantia plenus et timore reverentiali, ut offerat Deo optimo maximo ejusque misericordiam magnam super me imploret. Ego autem in omnibus obsecrationibus et orationibus meis memor ero Dominationis Vestræ quoad vivam, ut illam in sanctis suis occupationibus ac directionibus sospitet et felicitet.

Dominus Brin non est modo Parisiis abestque quinquaginta et centum leucis, compendiosiore ad vos itinere, et magna jam ex parte confecto : in Vasconia exiguæ familiæ cujusdam nostræ curam gerit, in loco dicto Domina Nostra de Rosa, diœcesis Agenensis. Faciam hunc certum quemadmodum mandatum implevimus.

Porro mors reverendissimi episcopi de Limerik quæ Bruxellæ accidit vehementer me percutit ac pene consternavit, a tribus aut quatuor mensibus. Si forte Lutetiam venire libuisset, habitationem in una domo sancti Lazari obtuli, verum tanti episcopi præsentiam nobis Deus non indulsit, utpote

dans quelque affaire intéressant beaucoup Votre Seigneurie, il se présente une occasion favorable de lui montrer combien notre cœur est rempli de reconnaissance à son égard; nous nous empresserions de la saisir, afin de correspondre en quelque manière à une volonté généreuse et aussi étendue qu'est en notre faveur la vôtre.

Voilà ce que désire de toute l'ardeur de son âme, très révérend Seigneur, de Votre Excellence, etc.

---

252. — A MGR DE CAHORS.

Il lui annonce la condamnation des cinq propositions, les bonnes dispositions des chefs du parti, la joie des catholiques. — Il le prie de remercier Dieu de cette grâce.

Paris, 5 juillet 1633.

Monseigneur,

Je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des Jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9 juin. La bulle [1] en fut publiée dans Rome le même jour, et arriva en cette ville la fête de Saint-Pierre; et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le Nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin [2], qui en est le patriarche avec M. Arnault, a dit

indignis tali hospite, cujus animam in æterna tabernacula recepit. Utinam hic luculenta nobis occasio nascatur animum memorem testandi in re quæ ad Suam Dominationem singulariter pertineret; illam studiose amplecteremur, ut tam beneficæ et prolixæ erga nos voluntati aliquomodo respondere possemus. Hoc omnibus votis exoptat, admodum reverende Domine, Dominationis Vestræ humillimus ac obedientissimus servus.

VINCENTIUS A PAULO,
indignus superior generalis Congregationis Missionis.

1. La bulle d'Innocent X condamnait cinq propositions extraites des œuvres de Jansénius et qui renfermaient sa doctrine.

2. M. Singlin, élevé d'abord par saint Vincent, avait été attiré dans le jansénisme par l'abbé de Saint-Cyran.

qu'il fallait obéir au Saint-Siège; et M. du Hamel, curé de Saint-Merry, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle doctrine, est dans cette disposition, et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme M. et Mme de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient [1]; bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avaler la pilule, et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas; mais ceci, je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant y a, Monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande que tout le monde en fait fête ici; et ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait ne peuvent assez reconnaître un tel bien. J'espère, Monseigneur, que, comme vous avez contribué à l'obtenir par la signature de la lettre écrite à Sa Sainteté, vous serez aussi des plus fervents à en remercier Dieu, et à le prier qu'il achève de réunir les esprits : ce que fera aussi Mgr de Sarlat [2], s'il vous plaît de lui envoyer une copie de la bulle ci-jointe, laquelle n'a pas encore été imprimée. On attend Mgr de Paris, qui est absent, pour la faire mettre en français et la faire afficher. C'est un arrêt contradictoire du Saint-Siège, qui a usé de toutes les précautions imaginables pour ôter tout prétexte à nos parties de s'en plaindre. Il les a ouïs plusieurs fois en particulier et en public, non seulement les premiers docteurs envoyés pour empêcher que Sa Sainteté prononçât, mais les seconds qui étaient allés au secours, qui ont parlé trois ou quatre heures durant en sa présence, lisant un grand cahier qu'ils avaient apporté de Paris

1. Ces sentiments durèrent peu, et l'esprit d'intrigue l'emporta sur l'apparente soumission manifestée d'abord. M. de Liancourt se plaignait à saint Vincent de son confesseur, qui lui refusait l'absolution : le parti en tira occasion pour faire du scandale. Voir les *Mémoires du père Rapin*, tome II, page 237.

2. Mgr Nicolas Sevin, évêque de Sarlat, 1653-1659.

tout dressé. Béni soit Dieu de ce que tous leurs efforts ont été inutiles, et que les âmes jouissent de la paix par la connaissance de la vérité que ces gens-là ont voulu obscurcir! Plaise à sa divine bonté, Monseigneur, de vous conserver pour sa gloire; c'est un de mes plus grands souhaits, qui suis, en son amour, etc.

---

253. — A M. LE VACHER,

PRÊTRE DE LA MISSION, A ALGER.

Il lui fait l'éloge de M. Martin Husson, envoyé comme consul, et le prie de le recevoir avec bonté.

15 juillet 1653.

Monsieur,

C'est un jeune homme des plus accomplis de sa condition parmi tous ceux que je connais. Sa vertu vous sera bientôt connue, je ne dis pas au point qu'elle est (puisqu'elle surpasse tout ce qu'on en peut connaître et penser), mais à suffisance pour vous obliger d'en faire grand état. Il n'est pas seulement sage, accort, vigilant et pieux; mais il est très capable pour les affaires, et toujours prêt à s'employer pour le prochain. Il s'en va servir Dieu et les pauvres en Barbarie, nonobstant l'éloignement et les dangers du lieu et de la mer. Il quitte Paris, où il est avocat au parlement, et ses parents qui le chérissent beaucoup, et qui ont tâché de l'arrêter par une abondance de larmes, de remontrances et d'industrie. Certes son dégagement est admirable dans l'âge où il est, dans la pureté d'intention qu'il apporte dans ce voyage : de sorte que non seulement il vivra en commun avec vous, mais encore il ne disposera d'aucune chose que de votre consentement. De plus, il a tant de douceur pour tout le monde, tant de condescendance pour ses amis et tant de soumission pour son Dieu, que, voyant celle qu'il aura pour vous, vous serez obligé d'en avoir pour lui. C'est pourquoi, Monsieur, je ne

vous recommande pas de le prévenir d'honneur, de confiance et de bonté, et de lui déférer autant que vous pourrez, surtout dans l'exercice du consulat, parce que, Dieu aidant, vous ne ferez tous deux qu'un cœur et qu'une âme.

---

254. — A M. N...,

PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINTES.

Il le félicite d'avoir renoncé au projet de rendre visite à son père.

27 juillet 1653.

Monsieur,

Certes votre lettre m'a beaucoup consolé, et encore plus la mortification que vous pratiquez en vous privant, pour l'amour de Dieu, du voyage que vous proposiez de faire. Je ne doute pas que monsieur votre père ne reçût un grand contentement de votre visite, et avec raison ; mais aussi la gloire que vous donnez à Notre-Seigneur, en demeurant là où il vous a mis, mérite d'être préférée, non seulement en tant qu'il nous conseille le renoncement des parents, mais en ce que, par cet acte de vertu, vous attirez sa protection sur les vôtres et plus de grâces sur votre personne. Je n'ai pas eu la moindre petite pensée contraire à l'affection que vous avez pour votre vocation. Vous avez aussi trop de connaissance des biens que vous y pouvez faire pour l'abandonner; et moi je vous sais trop bon et trop reconnaissant des bienfaits de Dieu pour vous croire capable d'une telle légèreté, etc.

---

255. — A M. JEAN-BAPTISTE LEGROS[1],

SUPÉRIEUR, A RICHELIEU.

Il lui recommande de s'abstenir de tout murmure et de veiller à établir les filles de la Charité dans la même disposition.

15 août 1653.

Monsieur,

Je conçois de nouvelles espérances, par toutes vos lettres, que Dieu vous bénira de plus en plus en votre personne et eu vos emplois; je l'en prie de tout mon cœur. Néanmoins, par une de ces lettres, j'ai trouvé quelques mots qui sentent le murmure de ce que les affaires qui nous regardent n'avancent pas, et qu'on ne les prend pas ni du biais, ni si fort à cœur que vous souhaitez. Or je vous dois dire, Monsieur, que vous ferez sagement de vous abstenir d'en parler à d'autres, parce que c'est un crime de décréditer la conduite et les intentions des grands, et qu'il est de la piété des personnes de notre sorte de penser bien et de parler de même de ceux à qui nous avons quelque obligation. Je pense vous avoir déjà touché quelque chose sur ce sujet, et j'espère que ce sera ici la dernière fois, parce que, par votre dernière du 25 novembre, je vous vois non seulement persuadé de ces vérités, mais en soin d'établir les filles de la Charité dans une grande retenue pour ne se plaindre jamais du procédé d'autrui à leur égard, ni contrôler ses actions; ce qui est d'autant plus à désirer qu'elles ne sont au monde, non plus que nous, que pour recevoir et accomplir les ordres de Dieu. Il nous suffit que de notre côté nous tâchions de ne rien omettre de ce qui peut avancer son œuvre, sans blâmer les autres du retardement. J'approuve le reste des bonnes leçons que vous leur avez faites, dont même je suis fort édifié, ne doutant pas

1. Jean-Baptiste Legros, né à Coutances en 1614; reçu à Paris le 25 juin 1644.

que vous ne soyez le premier à faire ce que vous leur enseignez, etc.

256. — A MADEMOISELLE LE GRAS.

Il l'engage à considérer les consolations sensibles comme le présage des croix qui se préparent.

26 août 1653.

Béni soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut l'en remercier avec respect et dévotion, et en la vue de quelque croix qu'il vous prépare. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'il aime de la sorte, quand il désire les crucifier. O quel bonheur d'avoir une providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi, la confiance en Dieu à l'avenir plus que jamais! Faites-la donc, Mademoiselle, l'action que vous devez faire. Aujourd'hui vous en dira beaucoup. Je participerai à vos consolations comme je me propose de le faire à votre croix, par le saint sacrifice que j'espère lui présenter aujourd'hui entre huit et neuf heures.

Bonjour, Mademoiselle. Je suis votre, etc.

257. — A Mgr LE CARDINAL GHIGI,

A ROME.

Il le prie de vouloir bien prendre sous sa protection la Congrégation, et spécialement la maison de Rome. — Il le remercie de ses sentiments pour le bienheureux évêque de Genève.

3 octobre 1653.

Monseigneur,

Le rang que Votre Éminence tient en l'Église, et la haute réputation où elle est parvenue par les incomparables mérites de sa personne sacrée, aussi bien que par l'heureux succès de tant d'affaires importantes qu'elle a négociées, m'obligeant de me prosterner en esprit à ses pieds pour lui offrir les chétifs services de la petite Congrégation de la Mission

et les miens en particulier, je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'excuser la hardiesse que je me donne en cela, et d'avoir agréable de prendre la même Compagnie sous la protection de Votre Éminence, notamment les prêtres de la Mission de Rome, que le Pape Urbain VIII a eu la bonté d'y recevoir; et quoique nous ne puissions mériter un si grand bien par nos services, étant indignes de vous les rendre, et par conséquent de vous les offrir, nous tâcherons au moins de le reconnaître par nos prières, afin qu'il plaise à Dieu, Monseigneur, de vous conserver longuement et d'accomplir de plus en plus vos saintes intentions pour le bien de son Église. Certes, Monseigneur, ce m'a été une indicible joie d'apprendre combien Votre Éminence aime le bienheureux évêque de Genève, et l'état qu'elle fait de ses écrits et de ses filles de la Visitation. La part que je prends à leurs intérêts pour avoir été honoré de la bienveillance de ce digne prélat pendant sa vie et de la direction de leurs monastères de Paris depuis leur institution jusqu'à présent, m'obligent d'en remercier Votre Éminence avec toute l'humilité et la soumission qui me sont possibles, qui suis de même, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

---

258 — A MGR LE CARDINAL ANTOINE BARBERINI.

Il lui fait ses offres de service pour la délivrance de ses domestiques capturés par les pirates d'Alger. — Il lui demande d'accorder sa protection à la Congrégation, et particulièrement à la maison de Rome.

3 octobre 1653.

Monseigneur,

Je me réservais l'honneur d'écrire à Votre Éminence jusqu'à ce que j'eusse reçu des lettres d'Alger sur l'état présent de ses domestiques, menés esclaves en cette ville-là, d'autant que, dès lors que j'eus avis de cet accident, j'écrivis au consul pour lui recommander les intérêts et les gens de Votre Émi-

nence, afin qu'il eût soin de les servir de toutes les manières possibles, ce qu'il fera sans doute ; mais comme sa réponse tarde à venir, Monseigneur, je ne puis différer davantage à renouveler à Votre Éminence les offres des services très humbles de notre petite Compagnie et de mon obéissance perpétuelle, ainsi que je fais avec le respect et l'affection dont je suis capable. Je supplie très humblement Votre Éminence de l'avoir agréable et d'avoir la bonté d'honorer de sa protection la même Compagnie, particulièrement notre famille de Rome, ainsi qu'elle a toujours fait ; de quoi, Monseigneur, nous prierons Dieu qu'il soit votre éternelle récompense et qu'il nous fasse dignes des commandements de Votre Éminence, l'assurant que si jamais nous en sommes honorés, nous les recevrons comme une bénédiction de Dieu et un moyen de reconnaître aucunement vos incomparables bienfaits, desquels j'espère la continuation de la bonté de Dieu et de celle de Votre Éminence, dont le propre est de se communiquer à ceux qui le méritent le moins. Avec cette grâce, Monseigneur, nous lui demanderons instamment votre chère conservation pour le bien de son Église; c'est ce que nous faisons tous les jours, Monseigneur, particulièrement moi qui ai le bonheur d'être plus que personne du monde, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

259. — A M. FOURNIER,

PRÊTRE DE LA MISSION, A AGEN.

Il le loue de la charité avec laquelle il s'est exposé au danger de contagion, pour venir soigner M. Edme. — Il lui rappelle que, excepté dans les séminaires, nous ne devons pas recevoir d'externes.

12 octobre 1653.

Monsieur,

Je vous ai déjà mandé quelque chose de la joie que j'avais reçue de ce que vous vous étiez présenté à Agen pour assister M. Edme Ménétrier en sa maladie, nonobstant le danger de

peste qui était dans la ville, et le refus qu'il avait fait de votre secours, pour aimer mieux se priver de cette consolation que d'exposer votre personne. J'ai été si touché de cette sainte contestation que j'en ai fait part à la Compagnie; et même je lui ai mis en question qui avait fait un plus grand acte de vertu en cela de vous ou de lui, depuis que j'ai vu par votre lettre du 20 septembre que votre charité a prévalu sur sa résistance, et qu'enfin vous vous êtes rendu auprès du malade pour en avoir soin et le consoler: ce qui contribuera sans doute beaucoup à son rétablissement, dont j'ai averti aussi la Compagnie pour l'en édifier et pour l'obliger à remercier Dieu, et vous recommander tous deux à sa divine bonté.

L'ecclésiastique de condition dont vous m'écrivez nous fait trop d'honneur de vouloir se retirer en quelqu'une de nos maisons, pour s'occuper à nos fonctions. Sur quoi, je vous dirai, Monsieur, que la règle générale parmi nous est de ne recevoir aucun externe que dans les séminaires. Il est vrai que nous avons reçu ci-devant céans feu M. de Vincy, et que nous y avons eu depuis MM. les abbés de Chandenier, mais c'est pour des considérations qui ne se peuvent rencontrer en d'autres; et les raisons que nous avons de n'en plus recevoir sont considérables, particulièrement celle-ci, qu'il faut de deux choses l'une: ou leur permettre de faire la récréation avec nous, ou leur donner quelqu'un des nôtres pour la faire avec eux. Au premier cas, ils nous ôtent la sainte liberté qui se prend en ces occasions; et le second, c'est diviser les personnes et l'esprit de la Compagnie; et en tous les deux, c'est leur donner moyen de connaître le fort et le faible de chacun de nous. Il y a un autre inconvénient, c'est que les mécontents, quand il y en a, se vont décharger à eux, et en même temps leur donnent connaissance de tout ce qui se passe dans la maison et dans la Compagnie, jusqu'aux

affaires les plus secrètes. Si cet honnête ecclésiastique veut demeurer en votre maison qui est un séminaire, ou venir en celui des Bons-Enfants, il y sera reçu volontiers; hors cela, faites-lui sentir la difficulté, etc.

---

260. — AU FRÈRE BARREAU,

CONSUL FRANÇAIS, A ALGER.

Il le loue d'avoir refusé de tenir table ouverte. — Il se réjouit de la parfaite entente qui existe entre lui et M. Le Vacher, qui eût dû prendre son avis avant de lancer des interdits. — Il lui parle des pourparlers entamés pour arranger un démêlé avec son frère, puis traite des intérêts des captifs.

17 octobre 1653.

Mon cher frère,

J'ai reçu votre lettre du 24 juillet, et le duplicata d'icelle, du 10 août. Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez fait entendre aux survenants que vous ne pouvez plus continuer une si grosse dépense que par le passé, et de ce qu'à présent vous n'en admettrez que fort peu à votre ordinaire. En quoi vous avez fait un acte de modestie et un autre de justice : de modestie, ne voulant paraître splendide et libéral, pour honorer l'humilité de Notre-Seigneur en la modération de sa table ; et de justice, en ce que les pauvres esclaves en seront mieux assistés. Je loue Dieu aussi de la bonne intelligence qui est entre vous et M. Le Vacher, qui paraît par l'estime que vous avez pour lui et les bons témoignagnes que vous m'en rendez. Je prie Dieu qu'il confirme cette union et vous fasse la grâce de la conserver autant qu'il est en vous.

Je remercie pareillement Notre-Seigneur de ce que ledit sieur Le Vacher n'a pas entrepris grand'chose sans vous le communiquer, si ce n'est quelques interdictions, pour ce, dites-vous, que vous n'avez pas voulu vous en mêler. En cela pourtant il devait vous demander conseil plus qu'en autre chose, et vous, lui en dire votre sentiment, comme sur un sujet des plus importants de sa charge. J'espère que cela

ne sera plus nécessaire, parce qu'il n'en viendra désormais à telles extrémités, Dieu aidant. Je ne doute pas que le soin qu'il a eu de ranger les prêtres et religieux à leur devoir ne soit la cause de leurs plaintes ; mais bienheureux qui souffre pour la justice, et vous et lui doublement heureux, si vous l'exercez suavement, en esprit de charité, et jamais par passion.

J'ai écrit à M. Chrestien, à Marseille, qu'il prenne mille livres et vous les envoie, au lieu de pareille somme que vous avez fournie à M. Dujardin.

Je n'ai pas rendu votre lettre à monsieur votre frère, parce qu'elle est un peu trop aigre, et que nous avons tenté un accommodement duquel il ne s'éloigne pas. Il est vrai que les embarras que j'ai eus et quelque autre raison ont empêché que nous n'en sommes pas bien avant. Je tâcherai d'y vaquer le plus tôt et le plus que je pourrai.

Plaise à Dieu d'arrêter le succès des Turcs en la fréquente prise des chrétiens. Lorsque j'ai reçu celle des gens de Mgr le cardinal Antoine Barberini, je vous ai prié de les assister et servir autant que vous pourriez, et je vous en prie derechef.

Je crois bien que l'abord de tant de pauvres esclaves n'accommode pas votre bourse, mais pourtant il faut se régler selon vos forces. Après que vous avez fait ce que vous avez pu pour empêcher qu'il se pervertisse aucun chrétien, il faut se consoler en Notre-Seigneur, qui pourrait empêcher ce malheur, et qui ne le fait pas.

Je vous prie de me mander ce que vous aurez fait pour les esclaves desquels je vous ai envoyé les rédemptions, savoir, pour quatre de Capbreton, nommés Beauregard, Desené, Campan et Douslieux ; pour Jacques Laval, du diocèse d'Agde ; pour Toussaint le Rond, qui est de Paris ; pour Jean Sauvage, de Boulogne ; et ce qu'il faut pour le

rachat de Joannes de Mauléon, Basque, lequel pouvant être délivré pour trois ou quatre cents livres, je vous ai prié de les fournir.

Je vous envoie une lettre pour François Cirat, et une autre pour François Buisson, chirurgien.

Un marchand de cette ville, nommé Baron, demeurant rue des Mauvaises-Paroles, me les a envoyées avec un mémoire qui porte qu'il payera jusqu'à deux cents piastres pour ledit Cirat, et pour Buisson cinq cents. Mais comme ce n'est rien faire, s'il ne les envoie à Marseille pour être tenues en Alger, je m'informerai s'il l'a fait, et par quelle voie, pour vous en avertir, ou lui ferai dire qu'il le fasse au plus tôt, ou qu'autrement les pauvres gens ne seront pas délivrés, ainsi que peut-être il s'imagine, à cause des offres qu'il fait de donner l'argent après leur délivrance. Vous les pourrez cependant consoler de cette espérance.

On m'a prié de vous en recommander un autre, pris avec les gens de Mgr le cardinal Antoine Barberini, nommé Jacques Lambert, qui est d'auprès de Rethel, pour savoir ce qu'il faut pour son rachat. C'est M. l'abbé de Bourzeis [1] qui m'en a écrit. Vous m'en ferez ressouvenir en me faisant réponse, ensemble des autres qui nous font de telles recommandations, si je vous les nomme, afin que je leur fasse savoir ce que vous m'en écrirez.

Au nom de Notre-Seigneur, mon cher frère, conservez-vous, et bénissez Dieu des occasions qu'il vous donne de le servir et de vous perfectionner en tant de manières. Je suis, en son amour, etc.

1. Amable de Bourzeis, né à Volvic, près de Riom, le 6 avril 1606; abbé de Saint-Martin de Cores, ordonné prêtre à Paris le 22 décembre 1648; mort doyen de l'Académie française le 2 août 1672. Commensal de M. de Liancourt, il fut quelque temps favorable aux jansénistes.

261. — A UN SEIGNEUR DE NORMANDIE.

Il le remercie de son désir de fonder une maison, mais ne peut accepter en ce moment, faute de sujets.

23 octobre 1653.

Monsieur,

Je ne puis vous remercier assez humblement et affectionnément à mon gré de la grâce que vous nous faites de penser de nouveau à notre chétive Compagnie, au sujet de votre fondation et de l'ajustement que vous agréez à nos petits usages. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre remerciement et votre récompense ; et vous, Monsieur, je vous supplie très humblement de nous excuser de ce que nous ne sommes pas en état de vous fournir présentement les missionnaires que vous demandez, à cause de la quantité d'ouvriers que nous avons perdus cette année, et que nous avons été contraints de remplir les places vides depuis votre départ de cette ville et d'en envoyer à quelques nouvelles fondations. Que s'il plaît à Dieu de bénir quelques écoliers que nous avons, et leurs études en théologie qu'ils achèveront cette année, nous serons en état de pouvoir fournir cinq ou six prêtres vers la fin de l'année, qui est le nombre d'ouvriers que la fondation peut entretenir avec deux frères coadjuteurs. Il y a quantité de saintes communautés dans Paris qui sont préférables à nous ; j'ose vous supplier très humblement, Monsieur, de les préférer à nous, etc.

262 — A LA MÈRE MARIE-AGNÈS DE LA VISITATION[1].

Il la félicite des épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de la faire passer.

(1653.)

Eh bien ! ma chère Mère, voilà de bonnes nouvelles, Dieu merci ! Béni soit Jésus-Christ Notre-Seigneur ! Il me semble que votre cœur a un peu de douleur sur ce qu'on nous impute tout ceci ; tant mieux, ma chère Mère, n'êtes-vous pas trop heureuse d'être blâmée pour un si bon sujet ? Vous pouvez bien penser que j'en ai ma bonne part. Certes, le bien n'est pas bien si l'on ne souffre en le faisant. La charité est patiente, dit l'Apôtre ; il y a donc à souffrir dans les devoirs de charité, et même il est fort à craindre que le bien qu'on fait sans souffrance ne soit pas un bien parfait. Le Fils de Dieu nous montre cette vérité, ayant tant voulu souffrir en tous les biens qu'il nous a faits. Souffrons donc courageusement et humblement, ma chère Mère ; peut-être trouverez-vous au ciel que c'est ici un des biens plus agréables à Dieu que vous ayez jamais faits. Si vous avez quelque nouvelle, je vous prie de m'en faire part et de me mander les jours qu'on écrit à Douvres.

1. Cette lettre fait allusion aux tracasseries suscitées à la Visitation à cause de son obéissance à l'Église et de sa fidélité à suivre les conseils de saint Vincent.

Voir *Mémoires du père Rapin,* tome I, page 545.

263. — A Mgr L'AMBASSADEUR[1],

A ROME.

Il lui témoigne sa reconnaissance pour son dévouement aux intérêts de la Congrégation, et le prie de vouloir bien négocier une affaire avec le Saint-Siège.

9 novembre 1653.

Monseigneur,

J'accompagne l'incluse que le roi vous écrit pour nous recommander à votre protection ; j'avoue, Monseigneur, que nous aurions tort de recourir à cette recommandation si ce n'était pour vous donner un prétexte de parler plus souvent de nos petites affaires à Sa Sainteté et de la presser ; car votre charité, Monseigneur, est si grande pour nous, et elle nous l'a si fort témoigné en toutes les occasions, qu'il nous semble que votre bonté prend nos petits intérêts à cœur comme s'ils étaient les siens. O Monseigneur ! que cela oblige cette petite Compagnie et moi particulièrement à prier Dieu pour vous à ce qu'il sanctifie de plus en plus votre chère âme, et bénisse ses conduites pour le bien de son Église et de cet État. M. Berthe, qui remplit à présent la charge de supérieur de notre petite famille, vous dira l'affaire présente que nous avons à négocier auprès de Sa Sainteté pour le bien de notre petite Compagnie ; et moi, Monseigneur, je vous fais un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

264. — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION.

Il énumère les raisons qui lui font un devoir d'accepter la supériorité.

(1654.)

Ma chère sœur,

Je pensais, ma chère sœur, avoir la consolation de voir

1. L'ambassadeur était le bailli de Valençay; il quitta Rome en décembre 1653.

votre chère personne tant désirée au lieu des lettres que vous m'avez envoyées, lesquelles j'avoue à votre cher cœur qu'elles m'ont beaucoup contristé, voyant la personne du monde que j'ai toujours regardée des plus soumises à la Providence de Dieu, mettre en difficulté si elle doit consentir au choix que Notre-Seigneur a fait d'elle pour la direction de ses chères épouses et vos filles de Meaux. Car il paraît, ma chère sœur, que cette élection est une vraie vocation de Dieu : parce qu'elle est canoniquement faite, parce que toutes les conditions nécessaires à cela s'y rencontrent (elle a été faite en présence du supérieur, du mutuel consentement de la communauté, de celui de votre supérieur, de celui de la supérieure de votre chère maison d'ici, à laquelle on a fait plusieurs instances pour vous obtenir avant qu'elle ait consenti); que vous êtes libre et non nécessaire au lieu où vous êtes, ainsi que vous nous avez mandé par plusieurs fois; et que tout cela est conforme à votre saint coutumier, au concile de Trente, aux avis de votre bienheureuse Mère de Chantal et à l'usage, sans que j'aie jamais ouï dire qu'aucune de votre saint ordre ait refusé d'obéir à Dieu en pareilles rencontres, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui y aient fait difficulté d'abord; et c'est ce qui a donné sujet à votre bienheureuse mère de dire, en ses réponses, à celles qui en feraient de pareilles, ce qu'elle dit sur la *Constitution 47ᵉ des élections des supérieures, feuille 647* tout au bas. Et certes, ma chère sœur, ce n'est pas tant votre bienheureuse Mère qui dit cela que le Saint-Esprit, qui dit *en la Session 9ᵉ, canon 7,* que, si on ne trouve point au même monastère des filles qui aient les qualités qu'il marque qu'il faut à une élection canonique, qu'on en puisse élire une autre du même ordre.

Au nom de Dieu, ma chère sœur, souffrez que je vous demande ce que vous répondrez à Dieu au moment que vous lui irez rendre compte à la mort, s'il vous demande

pourquoi vous n'avez pas obéi à votre saint coutumier, aux avis de votre bienheureuse Mère, à l'usage invariable de l'ordre, et, qui plus est, au Saint-Esprit même qui vous parle par la bouche du saint concile.

Que si vous dites qu'on n'a pas demandé votre avis avant de consentir à ce que vous ayez été mise sur le catalogue, il s'en faut prendre à moi qui n'y ai pas fait attention pour n'avoir jamais vu l'usage de demander telles permissions aux sœurs dont il s'agit; mais mon incivilité, s'il y en a, ma chère sœur, ne vous excusera pas devant Dieu.

Si vous me dites que votre cher monastère a besoin de vous, je vous réponds, ma chère sœur, qu'il est vrai que votre bienheureuse Mère veut, en ses réponses, que les supérieures des filles aient égard à cela, mais j'ai vu, par les lettres que vous m'écrivîtes l'année passée, que vos chères filles se pouvaient passer de vous; et quelques-unes que vous avez écrites depuis peu disent la même chose.

Toutes ces raisons font, ma chère Mère, que je vous prie de faire vos exercices spirituels sur cela pour impétrer de sa divine Majesté la force de lui obéir en cette occasion, ou pour le moins une heure d'oraison mentale que je vous prie de faire sur ce sujet; que vous pourrez faire sur les points suivants : 1° les raisons que vous avez de faire en cette occasion ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort; 2° savoir s'il y a raison de douter que la volonté de Dieu soit en ce qui vous est ordonné par votre saint coutumier, conseillé par votre bienheureuse Mère, confirmé par l'usage de votre saint ordre et par le saint concile de Trente; 3° de regarder au fond de votre âme et devant Dieu si vous n'avez pas quelque autre dessein que celui-ci de résister plutôt à vos sentiments qu'à Dieu, auquel cas je vous conjure, ma chère sœur, de passer par-dessus vos sentiments et de donner la gloire à Dieu que lui doit rendre une vraie fille de Sainte-

Marie en cette occasion. Je suis dans l'espérance que vous le ferez, et j'aurai la constante résolution d'être toute ma vie, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. Que si vous dites, ma chère sœur, par votre dernière, que vous êtes prête à partir, mais que les paysans de delà vous en empêchent; au nom de Dieu, ma chère sœur, faites vos efforts et ne laissez pas ce prétexte de désobéissance à votre saint ordre; monseigneur l'évêque est trop bon pour vous en empêcher, M. Duvergier trop raisonnable pour n'y pas consentir; et enfin, quand on vous fermerait les portes de la ville, M. le gouverneur et Mme la gouvernante auront assez de discrétion pour les faire ouvrir. Votre bienheureuse Mère blâmait ces prétextes et se proposait pour exemple, disant que, quand les supérieurs des maisons où on l'aurait envoyée l'enfermeraient dans une tour, qu'elle trouverait moyen, avec l'aide de Dieu, d'en sortir pour obéir à son supérieur.

---

265. — A LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

Il expose que la mauvaise santé de M. Leblanc[1] le rend impropre à la mission d'Écosse que la sacrée Congrégation voulait lui confier.

(1654.)

Le supérieur général de la Congrégation de la Mission, réputant à grand honneur et faveur que la sacrée Congrégation de la Propagande daigne lui commander quelque chose, et étant très disposé à lui obéir dans la demande qu'elle lui fait de M. Jean Leblanc, prêtre de ladite Congrégation, pour être envoyé en Écosse, prend seulement la confiance de représenter à la même sacrée Congrégation que ledit M. Jean Leblanc ne se trouve pas à Paris, mais dans une autre ville

1. Jean-François Leblanc, né à Limerick, Écosse, 1620; reçu à Paris le 14 octobre 1645, a fait les vœux, 15 octobre 1647; ordonné prêtre en 1651.

à quelque distance, où ayant commencé à enseigner un cours de théologie morale aux ecclésiastiques qui sont dans le séminaire dirigé par les prêtres de la Mission, il pourrait difficilement en être enlevé sans préjudice de cette maison et de ce séminaire, et sans donner grand déplaisir à l'évêque.

En outre, ledit Jean Leblanc souffre depuis quelques années des douleurs à un bras, avec quelque danger de paralysie; c'est pourquoi il est estimé peu propre aux fatigues de cette mission d'Écosse qui demande des hommes d'une santé parfaite, vu qu'il leur faut travailler beaucoup, voyager souvent à pied, et être mal nourris et couchés, ce qui ne convient point pour des personnes de mauvaise santé comme lui, l'expérience en ayant été faite dans ceux qui ont abandonné ladite mission par défaut de bonne santé.

Mais ledit supérieur général a écrit à deux autres prêtres irlandais, gens de savoir et de bonnes mœurs, de bonne santé, et zélés pour le salut des âmes, et il leur a proposé cette occasion de travailler, et quand il aura reçu leur réponse, il donnera leurs noms à monseigneur le Nonce, afin que, si la sacrée Congrégation le trouve bon, elle choisisse l'un d'eux, et puisse prendre des informations. Du reste, ledit supérieur général est prêt à obéir à ce que commandera la sacrée Congrégation, non seulement au sujet de M. Jean Leblanc, mais encore pour sa propre personne, s'il était propre à servir à quelque chose, sous l'obéissance de la sacrée Congrégation [1].

1. La sacrée Congrégation agréa les raisons données par ce missionnaire, qui partit néanmoins un peu plus tard.

En 1655, Leblanc était fait prisonnier par les Anglais hérétiques, et saint Vincent le recommandait dans une répétition d'oraison aux prières de la communauté : « Nous avons eu des nouvelles de M. Leblanc; je reçus hier au soir une lettre du bon M. Lumsden, par laquelle il me mande que la persécution est grande en ce pays-là; et mondit sieur Leblanc a été transféré de

266. — A M. DE LA HAYE VANTELAY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS,
ET SON AMBASSADEUR DANS LE LEVANT.

Il le prie de préciser par acte authentique les droits du consul de France à Tunis. et il développe les motifs qui l'ont décidé à accepter cette charge pour l'un de ses prêtres.

25 février 1654.

Monseigneur,

Bien que je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, je me donne pourtant la confiance de vous offrir mes très humbles services et ceux de la petite Compagnie de la Mission, de laquelle, quoique indigne, je suis le supérieur. Je vous supplie de l'avoir agréable, comme aussi, Monseigneur, que je joigne ma très humble supplication à la lettre que le roi vous écrit pour vous employer vers le Grand Seigneur, à ce qu'il lui plaise accorder au sieur Husson, consul de la nation française à Tunis, une déclaration authentique par laquelle il ordonne, conformément aux articles des anciennes capitulations faites entre nos Rois et Sa Hautesse, que les nations suivantes payeront sans difficulté les droits consulaires audit consul de France et à ses successeurs, savoir : les Français, Vénitiens, Espagnols, Livournois, Italiens, Génois, Siciliens, Maltais, tous les Grecs, tant sujets de Sa Hautesse que les autres, les Flamands, Hollandais, Allemands, Suédois, Juifs, et généralement tous ceux de quelque nation qu'ils puissent être (hormis les Anglais), qui trafiquent ou trafiqueront audit Tunis, au cap Nègre [1], Suimare, Biserte, Sousse,

la ville d'Aberdin, où il était, à un bourg, avec encore un père jésuite et un autre prêtre séculier, de sorte que nous ne savons pas encore ce qu'il en sera. » (Répétition d'oraison de la Fête-Dieu, jeudi 27 mai 1656.)

1. Cap Negro, petit promontoire de la côte de Tunisie, à mi-chemin environ, entre la Calle et Bizerte.

Suimare, inexactement transcrit, doit être Sidi-Mezrac, en abrégé, Si-Mizrac.

Bizerte, ville de l'État de Tunis, place forte et port sur une langue du golfe de son nom, le Diarrhytus des Romains.

Sfaxe, Salé et en tous les autres ports, havres et plages de l'étendue dudit royaume de Tunis. Et que ladite patente, Monseigneur, contienne de plus, s'il est possible, toutes les autres choses portées par le mémoire que je vous envoie; autrement ledit consul qui a été envoyé de la part du roi pour y maintenir son autorité entre ses sujets, terminer les différends qui arrivent entre les marchands résidants ou trafiquants en ladite ville, demander justice pour eux au dey ou pacha et autres principaux, lorsqu'ils sont maltraités des Turcs, ne pourrait pas accomplir les justes intentions de Sa Majesté, d'autant que le consul anglais veut entreprendre sur le consulat français et usurper ses droits sur une partie des nations susdites en vertu d'une nouvelle patente qu'il a obtenue du Grand Seigneur contre l'ancien usage; en quoi il se fait appuyer des Turcs à force de présents.

Peut-être, Monseigneur, trouverez-vous étrange que des prêtres qui se sont donnés à Dieu, comme nous, pour instruire le pauvre peuple de la campagne et porter l'état ecclésiastique à la vertu, se mêlent néanmoins d'une affaire temporelle et tant éloignée de leurs fonctions qu'est celle-ci. Je vous dirai à cela, Monseigneur, qu'ayant entrepris depuis six ou sept ans d'assister les pauvres chrétiens esclaves de Barbarie, spirituellement et corporellement, tant en santé qu'en maladie, et d'envoyer à cet effet plusieurs de nos confrères qui prennent soin de les encourager à persévérer en notre sainte religion, à souffrir leur captivité pour l'amour

Sousa, Soussa ou Hamaniet, ancienne Adrumète, ville et port de la régence de Tunis, sur la Méditerranée, à 110 kilomètres sud-est de Tunis.

Sfax (généralement regardée comme l'ancienne Taphoura), ville murée de la régence de Tunis, sur le golfe de Cabès, à 225 kilomètres sud-est de Tunis.

Salé ou Vieux-Salé, ville du Maroc (Fez), à l'embouchure du Bouregreb ou Burargag, à 165 kilomètres ouest de Fez; son port, aujourd'hui ensablé, était autrefois un repaire de pirates. Un consulat français y fut établi en 1630, puis supprimé.

de Dieu, et à faire leur salut dans les peines qu'ils souffrent; et cela par visites, aumônes, instructions, et par l'administration des saints sacrements, même pendant la peste, en sorte qu'à la dernière maladie nous y avons perdu quatre des meilleurs de notre Compagnie; il a fallu pour faciliter cette bonne œuvre que du commencement ils se soient mis en pension auprès des consuls, en qualité de leurs chapelains, de crainte qu'autrement les Turcs ne leur permissent pas les exercices de notre sainte religion. Mais, le consul étant mort, le dey ou le pacha commanda à un prêtre de la Mission d'exercer cette charge à l'instance que lui en firent les marchands français. Et comme une personne de condition et d'insigne piété [1] eut vu le bien que faisait ce bon prêtre dans l'exercice de cette charge, elle s'est employée vers le roi sans que nous en eussions aucune pensée, pour nous faire avoir les consulats de Tunis et d'Alger, et Sa Majesté nous a permis de les faire exercer par telles personnes capables que nous trouverons propres à notre dessein. Pour cela, Monseigneur, nous en avons choisi deux de notre Compagnie qui ne sont pas prêtres, mais qui entendent les affaires, et celui que nous avons envoyé nouvellement à Tunis était avocat au parlement de Paris, qui, sans autre intérêt que celui du service de Dieu et du prochain, s'en est allé là, ainsi qu'a fait à Alger le sieur Barreau, qui est aussi de Paris, d'une fort bonne famille; de manière, Monseigneur, que, n'ayant qu'une même intention avec nos prêtres, ils vivent ensemble comme frères, ils ont tout en commun, et emploient les profits des consulats avec ce que nous leur envoyons de France, après leur simple entretien pris, à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à procurer la liberté à quelques-uns qui ne tiennent qu'à peu de chose, et qui, faute de trente ou cinquante pias-

1. La duchesse d'Aiguillon.

tres, seraient en danger de demeurer esclaves toute leur vie, et peut-être de se perdre par désespoir, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs, depuis que les pères Mathurins ont discontinué leurs rédemptions, y ayant tantôt dix ans qu'ils n'en ont fait aucune.

Outre tous ces biens-là, Monseigneur, ils en font un autre très considérable, c'est de contenir les prêtres et religieux esclaves en leur devoir, par douces semonces et par bienfaits, ou, quand ces moines se trouvent faibles, par l'autorité du glaive spirituel qu'ils ont en main, en qualité de missionnaires apostoliques et grands vicaires de l'évêché de Carthage. Le grand libertinage qui régnait auparavant parmi ces personnes d'Église décourageait les chrétiens et en faisait passer plusieurs en la religion de Mahomet, et enflait le courage aux Turcs spectateurs de ces désordres.

Je vous dis tout ceci, Monseigneur, pour vous faire connaître le mérite que vous acquerrez devant Dieu en l'expédition que nous vous demandons, puisqu'elle ne regarde pas seulement la personne ou la charge du consul de Tunis, mais le service de l'Église, en tant que cette patente donnera moyen à nos prêtres de mieux servir les âmes et de consoler les membres affligés de Notre-Seigneur les plus abandonnés du monde; vous aurez par conséquent, Monseigneur, bonne part à leurs bonnes œuvres, et nous prierons incessamment sa divine bonté qu'elle vous conserve pour sa gloire et le bien de cet État.

Nous ne connaissons personne de delà qui puisse solliciter cette affaire ni fournir aux frais. C'est pourquoi, Monseigneur, nous osons espérer de votre grande bonté la grâce tout entière, en recommandant à votre secrétaire le soin de cette expédition, après qu'elle vous aura été accordée, et d'en lever deux copies bien en forme pour en envoyer l'une, s'il vous plaît, audit sieur Husson, à Tunis, et nous adresser

l'autre à Saint-Lazare-lès-Paris; et me faisant l'honneur de me mander ce que vous aurez fait avancer pour tout cela, nous mettrons aussitôt l'argent aux mains de madame l'ambassadrice, laquelle j'ai eu le bonheur de voir, et qui m'a fait espérer celui de nous être favorable auprès de vous, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

267. — A Mgr L'ÉVÊQUE DE BOULOGNE [1].

Il lui demande quelles sont les dispositions de son official à l'égard des nouvelles doctrines, et le prie de lui recommander l'affaire des chanoines de Beauvais, comme importante pour la gloire de Dieu.

18 mars 1654.

Monseigneur,

Je vous fais la présente à deux fins : la première est pour vous renouveler les offres de mon obéissance avec toute la déférence et l'affection que vous savez que Notre-Seigneur m'a données pour votre personne sacrée; et la seconde pour vous faire une très humble prière en faveur du chapitre de Beauvais. Vous avez pu savoir le différend qui s'est mis entre lui et Mgr l'évêque, au sujet du mandement pour la publication de la bulle donnée contre les nouvelles opinions, qui a donné sujet à messieurs de ce chapitre de s'adresser au Saint-Siège pour avoir des commissaires qui prennent connaissance de cette affaire; mais ils n'ont pas obtenu ceux qu'ils souhaitaient ; car au lieu de vous, Monseigneur, on leur a donné monsieur votre official qu'ils ne connaissaient pas; et pour cela ils ont désiré que je vous suppliasse très humblement, comme je fais, d'avoir agréable de nous mander si mondit sieur l'official est un homme généreux pour porter les intérêts de Dieu comme il faut

1. Mgr François Perrochel, évêque de Boulogne, de 1643 à 1675. Il avait travaillé avec saint Vincent dans les missions à la campagne, et avait été membre de la conférence des mardis qui se tenait à Saint-Lazare.

par-dessus les considérations humaines, et s'ils peuvent s'en assurer en cette occasion; et de plus, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui recommander cette affaire comme une affaire de Dieu. Vous en savez l'importance, et moi je sais combien vous avez à cœur les intérêts de Dieu et de l'Église et que les recommandations que l'on vous en fait ne vous importunent jamais. C'est pourquoi, Monseigneur, j'espère que vous n'aurez pas désagréable ma liberté, mais que vous m'honorerez d'un mot de réponse au plus tôt, parce que la chose presse pour agir. Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

---

268. — A M. ZELAZEWSKI,

EN POLOGNE.

Il combat les prétextes qui l'engagent à se retirer de la Compagnie.

Paris, 27 mars 1654.

Monsieur,

Votre lettre m'a bien donné de la joie, à cause qu'elle était d'une personne que j'estime et chéris grandement; mais elle m'a apporté une grande affliction, voyant la résolution que vous avez prise de vous retirer de la Compagnie, et ainsi abandonner l'œuvre de Dieu, lorsque vous avez plus d'obligations, ce semble, de vous y attacher. Certes, si vous considériez bien les conduites de Dieu sur vous, qui vous a fait venir en France et vous y a laissé, pour vous faire entrer parmi nous, et vous y élever aux lettres, à la piété et aux fonctions ecclésiastiques; qui vous a par après ramené en votre pays, et en même temps ouvert la porte à quantité de biens que vous y pouvez faire, demeurant dans l'état où il vous a mis, vous ne voudriez pas vous éloigner si fort de votre vocation, ni vous rendre responsable, au jour du jugement, d'avoir perdu une si belle occasion.

Vous dites que vous n'êtes pas content en la mission : ce n'est pas pour cela une marque que Dieu ne vous y veuille pas; car, en quelque lieu et en quelque condition que l'on soit, on n'y trouve jamais son contentement accompli. Cette vie est pleine de fâcheries et de peines d'esprit aussi bien que de corps; c'est une continuelle agitation qui offre le repos à ceux qui croient le posséder, et qui en éloigne ceux qui le cherchent. Jésus-Christ a-t-il mené une vie douce? n'a-t-il pas expérimenté en lui les difficultés et les tribulations que nous appréhendons? Il était homme de douleur, et nous voulons être exempts de souffrir; il ne nous parle que de croix pour avoir part à sa gloire, et nous voudrions le suivre sans rien endurer; cela ne se peut. Il faut renoncer à soi-même pour le servir, et l'Évangile de demain nous affirme que qui aime son âme la perdra, et qui hait son âme en ce monde la gardera pour la vie éternelle.

Ce qui peut servir aussi de réponse au prétexte que vous prenez de sortir pour n'avoir point de santé, comme si elle devait vous être plus chère que la gloire de Dieu. Vous savez comment vous vous portez à présent, et vous ne savez pas comment vous vous porterez ci-après. Qui vous a dit qu'en quittant votre vocation vous vous porterez mieux, ou qu'en la conservant vous serez toujours incommodé? Personne n'en sait rien, et néanmoins sous cette imagination vous voulez faire une faute irréparable! Nous voyons en la Compagnie quelques-uns qui ont la même incommodité que vous, mais pas un qui n'en revienne. Je l'ai eue moi-même en ma jeunesse, et j'espère que vous en guérirez pareillement, lorsque avec l'âge votre sang sera plus tempéré.

La considération de madame votre mère ne vous doit pas obliger non plus de vous retirer, puisque pour son soulagement vous savez ce que la reine vous a dit et ce que la Compagnie vous a promis, et je ne doute point qu'en

demeurant missionnaire vous la puissiez davantage assister qu'en retournant au monde.

Après toutes ces raisons, Monsieur, vous avez grand sujet de craindre qu'il n'y ait de la légèreté en votre fait et que par un esprit de libertinage vous ne vouliez secouer le joug de Jésus-Christ. Que lui diriez-vous en son jour, quand il vous reprocherait la perte de tant d'âmes, si vous leur refusiez de leur prêter la main, les voyant sur le penchant de leur ruine, faute d'instruction et d'encouragement au bien ?

Vous me repartirez à cela que vous êtes résolu de travailler à leur salut hors de la mission; et moi je vous dis, Monsieur, que peut-être vous feriez comme quelques autres qui en sont sortis, qui, s'étant trouvés destitués de la grâce de leur vocation, n'ont quasi rien fait de ce qu'ils s'étaient proposé, et plusieurs se sont évanouis en leurs vaines prétentions. L'exemple de tant d'ecclésiastiques qui sont dans le monde, qui, pour trop aimer leurs aises, évitent le travail, courent après la convoitise des biens, et s'attachent aux satisfactions de la vie présente, vous doit faire appréhender que ce torrent vous emporte, si vous sortez de la petite barque où Dieu vous a mis, en laquelle vous pouvez lui rendre de grands services par les grâces qu'il y a attachées et les talents qu'il a mis en vous. Pourquoi ne craindrez-vous pas qu'il vous abandonne si vous abandonnez de la sorte son parti ? et si la Compagnie vient à défaillir de delà par votre faute, il vous en pourra demander un compte très exact, en tant que par votre sortie vous empêcherez que d'autres y entrent; et par ce scandale, faisant connaître que vous n'estimez pas son institut ni ses fonctions, vous lui ôterez sa bonne odeur, et par conséquent les moyens de faire quelques fruits. Voyez où cela va, Monsieur, et, au nom de Dieu, résistez à cette tentation.

Quant à ce que vous demandez de demeurer avec les missionnaires, sans être du corps, de vous occuper avec eux, et

demeurer néanmoins en votre liberté, c'est ce que nous ne ferons pas : nous ne l'avons jamais accordé à personne; ce serait donner fait aux autres de sortir et d'espérer la même chose ; car naturellement chacun aime la liberté ; mais il s'en faut garder comme d'un chemin large qui mène à la perdition. Je vous prie donc, Monsieur, de ne vous pas attendre à cela, mais de vous donner à Dieu pour le servir toute votre vie en la manière et en l'état où il vous a mis. Vous en avez les occasions si favorables que vous ne pouvez les refuser sans risquer votre salut avec celui d'une infinité d'âmes; et, au contraire, travaillant à leur sanctification, vous assurez la vôtre, et en vous conservant à la Mission vous la conserverez, et serez cause qu'à votre exemple plusieurs Polonais s'y rangeront pour y recevoir l'esprit ecclésiastique, et pour multiplier les ouvriers en la vigne du Seigneur, qui en a tant besoin. C'est pour cela que vous y avez été appelé, et j'espère de sa divine bonté qu'elle vous fera la grâce de persévérer, par l'intercession de saint Casimir, à qui je vous recommande, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

269. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il déplore la défection de deux missionnaires, et se réjouit des aptitudes et de la volonté de plusieurs autres.

Paris, 3 avril 1654.

Monsieur,

Votre lettre du 5 mars, comme les précédentes, m'a été à grande consolation, voyant que la bonté de la reine ne se lasse pas de vous faire du bien en toutes manières et en toutes circonstances. Nous ne cessons non plus de remercier Dieu des grâces qu'il lui fait, et de le prier qu'il les lui continue abondamment.

Sa Majesté a bien sujet d'être mécontente du retour de

M. Guillot et de la sortie de M. Zelazewski. Je prie Dieu qu'il leur pardonne. Pour moi, j'admire comme un soldat est fidèle à son capitaine, en sorte qu'il n'oserait reculer quand il faut combattre, ni le quitter sans son consentement, sous peine d'être puni comme un déserteur d'armée. Un homme d'honneur n'aurait garde d'abandonner son ami dans le besoin, surtout s'ils étaient en un pays étranger; pourquoi? c'est de crainte de faire une lâcheté ou de commettre une incivilité. J'admire, dis-je, de voir plus de fermeté en ces gens-là pour des respects humains, que des chrétiens et des prêtres n'en ont pour la charité et pour les bons desseins qu'ils ont entrepris; et quand je pense à l'action de ces deux messieurs qui ont été appelés pour la première fondation de la Mission en un grand royaume, où il y a des biens infinis à faire, où tout se dispose à souhait pour réussir heureusement et faire une ample moisson, et qui néanmoins abandonnent l'œuvre de Dieu en si bon chemin, quelques prières qu'on leur fasse et quelques raisons qu'on leur puisse apporter, je vous avoue que je ne sais qu'en dire ni qu'en penser; mais en cela comme en tout nous devons nous conformer à la volonté de Dieu et adorer ses sages conduites. Nous vous enverrons donc d'autres hommes en leur place, et au plus tôt, Dieu aidant. Je vous ai prié de me mander à quoi vous avez dessein d'appliquer M. Gigot, que vous demandez.

Je loue Dieu de ce que M. Desdames a déjà prêché à Varsovie en polonais, et de la disposition du frère Duperroy à faire progrès en cette langue. J'espère que peu à peu vous vous la rendrez familière et que le bon Dieu vous bénira en tous vos désirs, puisqu'ils tendent à lui, et qu'il bénira pareillement votre famille et vos emplois, pour le service de l'Église et la consolation de Leurs Majestés.

J'enverrai votre lettre à monseigneur l'archevêque de Rouen, comme j'ai fait à Troyes celles que vous y avez

écrites. Nous n'avons rien de nouveau, et je ne pourrais vous en dire davantage, à cause de l'office de ce saint jour, qui nous occupe et qui m'oblige à finir, en vous embrassant au pied de la croix de Notre-Seigneur, en l'amour de qui je suis, etc.

---

270. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il annonce le prochain départ des missionnaires destinés à remplacer ceux qui ont quitté la Pologne. — Il l'engage à vivre en bonne harmonie avec les diverses communautés, en particulier avec celles qui se montreraient hostiles.

Paris, 29 mai 1654.

Monsieur,

Dieu veuille que ce que j'ai mandé à M. Zelazewski lui touche efficacement le cœur; il n'y a pourtant pas d'apparence, vu la légèreté de son esprit et l'amour qu'il a pour soi-même. Dieu a permis qu'au commencement de toutes les communautés, plusieurs en soient sortis, et quelques-uns avec scandale : il en sait les raisons; c'est à nous de nous préparer à cela et d'adorer ses conduites.

Nous hâtons, comme je vous ai dit, le départ de ceux que nous vous avons destinés, et j'espère qu'ils pourront être prêts vers la fin de ce mois. Mandez-moi ce que vous pensez de M. Guillot, en cas qu'il se résolve de retourner en Pologne; s'il prend cette résolution bientôt, je l'enverrai avec les autres sans attendre votre réponse.

Je suis bien aise que votre sentiment s'accorde avec le mien, à l'égard de M. Gigot [1] et de son latin; nous verrons si nous pourrons vous en donner un autre plus propre. Nous avons envoyé nouvellement à Troyes M. Chardon [2], qui a assez

1. M. Denis Gigot, né à Donnemarie-en-Montois, diocèse de Sens, en 1625; reçu à Paris, le 22 juillet 1647.

2. M. Philibert Chardon, né en novembre 1629, à Annecy; reçu à Paris le 3 octobre 1647.

bien étudié, afin qu'il se forme aux exercices des missions; aussi ont-ils eu besoin de secours à cause de la cure de Barbuise [1], qu'ils desservent, et dont Mgr l'évêque veut faire servir le revenu, qui est d'environ deux mille livres, à la subsistance du séminaire. J'avoue qu'il est temps qu'on voie de delà nos fonctions, et que la reine, qui a fait tant de dépenses pour nous, aurait raison de se plaindre d'un plus long retardement. Dieu pardonne à ces deux messieurs qui vous ont quitté dans le besoin. Il faut donc faire ce que vous pourrez avec M. Desdames et M. Duperroy.

Je vous ai écrit un moyen pour commencer un séminaire, et vous m'avez fait espérer qu'à cette Pentecôte vous auriez les ordinands. Si Dieu vous fait cette grâce, j'en aurai grande consolation pour le bien que les ecclésiastiques et l'édification du public en pourront recevoir.

Quant aux assauts que vous craignez de la part de quelques communautés, j'espère de la bonté de Dieu qu'ils n'arriveront pas, et je vous prie de faire toutes les avances pour les empêcher, prévenant ces bons pères de vos respects, services et déférences, comme nous tâchons de faire ici, à quoi nous n'avons pas beaucoup de peine; et je suis bien résolu, quand ils me jetteraient de la boue sur le visage, de n'en témoigner jamais aucun ressentiment, pour ne rompre avec eux ni m'éloigner de l'estime et de l'honneur que je leur dois, et cela en vue de Dieu.

Que s'ils s'échappent à dire ou à faire quelque chose de fâcheux contre votre petite barquette, quand ce serait même à dessein de la faire submerger, souffrez-le pour l'amour de Dieu, qui saura bien vous garder du naufrage et faire succéder le calme à la tempête; ne vous en plaignez pas, n'en dites pas seulement un mot, et ne cessez pas pour cela de les obliger aux rencontres, comme si rien n'était. Il ne se faut

1. Canton de Villenauxe (Aube).

jamais étonner de ces accidents, mais se disposer à les bien recevoir; car, comme il est arrivé du choc entre les apôtres, et même entre les anges, sans pourtant qu'ils aient offensé Dieu, chacun agissant selon ses lumières, ainsi Dieu permet quelquefois que ses serviteurs se contredisent et qu'une Compagnie en persécute une autre; mais il y a toujours un grand bien pour ceux qui s'humilient et ne résistent pas : Dieu nous fasse la grâce d'être de ce nombre.

O Dieu! Monsieur, que j'ai une joie bien sensible de ce que vous vivez avec M. de Fleury comme un enfant avec son père, et de ce qu'il est plus satisfait de votre franchise maintenant qu'il ne l'a été au commencement; aussi ne la pouvait-il pas bien reconnaître d'abord, ni vous lui faire une assez grande ouverture de cœur, comme dans une longue suite d'occasions. J'espère que plus vous irez, plus il aura sujet de se louer de votre soumission et confiance à son égard, puisque vous aimerez mieux tomber dans l'excès que dans le défaut, après les obligations incomparables que nous lui avons et la reconnaissance parfaite que je vois que vous en avez; assurez-le souvent que la mienne ne se peut exprimer.

Je loue Dieu de ce que la reine est restée satisfaite de la réponse que lui a faite M. Duperroy; il me tromperait fort s'il manquait d'obéissance et de fermeté; mais aussi faut-il qu'il les demande à Dieu.

Mgr le nonce me réjouit fort hier, me disant que le Moscovite n'entreprend rien sur la Pologne, qu'il est sur le point d'envoyer un ambassadeur en France et un autre aux États de Hollande, et que son ambition est de s'arroger le titre d'empereur de tous les chrétiens. Plaise à Dieu réduire tout à sa gloire et à la paix universelle, de conserver le roi et la reine, de sanctifier Leurs Majestés, de protéger leurs États et accomplir leurs desseins : ce sont les prières que nous lui faisons souvent, et que nous continuerons de faire chaque

jour, sans oublier les missionnaires ni votre personne en particulier, de laquelle je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

271. — A M. BERTHE,

SUPÉRIEUR, A ROME.

Il rappelle que l'on ne doit rien faire pour s'établir en un pays, si on n'y est appelé.

3 juillet 1654.

Monsieur,

Nous sommes obligés à ce bon ecclésiastique du Piémont du désir qu'il témoigne que notre Compagnie soit établie à Turin : peut-être que cela veut dire que nous demandions nous-mêmes la maison abandonnée dont il vous a parlé; mais c'est ce que nous ne ferons pas, ayant pour maxime, comme vous savez, de ne nous introduire jamais en un lieu si nous n'y sommes appelés. De dire que nous le devrions faire en cette occasion, parce que ce serait une porte ouverte pour avancer la gloire de Dieu en ce pays-là, nous devons estimer le contraire et espérer que Dieu sera plus honoré de notre soumission à sa providence en attendant ses ordres, que si nous entreprenions de les prévenir, etc.

---

272. — A M. LEBAS,

PRÊTRE DE LA MISSION, A AGDE.

Il lui rappelle que si nous devons nous défier de nous-mêmes, nous devons plus encore nous confier en Dieu.

10 juillet 1654.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de ce que vous savez l'art de vous bien déchirer, j'entends la manière de vous bien humilier, qui est de reconnaître vos fautes et de les découvrir; vous avez raison de vous croire tel que vous vous dépeignez et fort impropre à toutes sortes d'emplois; car c'est sur ce fonde-

ment que Notre-Seigneur établira l'exécution des desseins qu'il a sur vous; mais aussi, Monsieur, quand vous faites ces réflexions sur l'état de votre intérieur, vous devez élever votre esprit à la considération de son adorable bonté. Vous avez grand sujet de vous défier de vous-même, il est vrai; mais vous en avez un plus grand de vous confier en lui. Si vous êtes enclin au mal, vous savez qu'il l'est sans comparaison davantage à faire le bien, et à le faire bien, et à le faire même en vous et par vous.

Je vous prie de faire votre oraison sur ceci, et durant le jour quelques élévations à Dieu pour lui demander la grâce de vous bien établir sur ce principe : qu'après avoir jeté les yeux sur vos misères, vous les portiez toujours sur ses miséricordes, vous arrêtant beaucoup plus sur sa magnificence envers vous que sur votre indignité envers lui, et plus sur sa force que sur votre faiblesse, vous abandonnant dans cette vue entre ses bras paternels, et dans l'espérance qu'il fera lui-même en vous ce qu'il prétend de vous, et qu'il bénira ce que vous ferez; avec cela, Monsieur, tenez votre cœur préparé à recevoir la paix et la joie du Saint-Esprit, etc.

---

273. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il l'engage à user de beaucoup de douceur dans la conduite. — Il lui parle de la préoccupation des esprits au sujet d'une éclipse annoncée. — Il l'engage à une grande déférence à l'égard de l'ancien curé de Sainte-Croix.

10 juillet 1654.

Monsieur,

Ce qui s'est passé entre vous et M. Zelazewski me donne sujet de vous prier, au nom de Notre-Seigneur, de le supporter. Je ne veux pas dire que vous ne l'avertissiez pas; mais cela se doit faire doucement, rarement et en particulier, et après avoir pensé devant Dieu si vous devez le faire et en

quelle manière. J'ai ouï dire que les Polonais se gagnent plus par cette voie cordiale et charitable que par la rigueur, et naturellement chacun se rebute des réprimandes sèches aussi bien que des corrections les plus amiables, quand elles sont fréquentes ou immodérées ou faites hors de propos. J'espère donc que vous prendrez ce bon prêtre par le biais qu'il faut, ainsi que faisait feu M. Lambert, et que peu à peu il pourra se ranger à nos petites observances; et s'il ne le fait pas, Dieu prendra soin lui-même de vous en décharger ; et en ce cas il vaut mieux qu'il ait sujet de se louer du gracieux traitement que vous lui aurez fait que s'il s'en allait mécontent.

Quoique ces signes extraordinaires arrivés de delà ne soient pas des indices assurés de quelque mauvais événement, et que, pour l'ordinaire, il ne faille pas s'arrêter à tels prestiges, il est bon néanmoins de redoubler les prières, afin qu'il plaise à Dieu de détourner de dessus son peuple les maux dont il aurait dessein de l'affliger. On nous menace ici d'une éclipse de soleil, la plus maligne qui soit arrivée depuis plusieurs siècles et qui doit arriver le 12 août prochain, environ vers les neuf ou dix heures du matin, à ce qu'on dit. Je vous prie de remarquer si elle se fera voir en Pologne et de m'en mander les particularités.

J'écris aux filles de la Charité selon votre désir, et j'enverrai à M. Duperroy sa philosophie par ceux que vous attendez et qui seront prêts à partir quand ils auront leurs passeports et un vaisseau arrêté.

Je vous prie de faire ce que vous pourrez pour contenter monsieur l'ancien curé. Nous avons eu grand respect et grande déférence pour feu monsieur le prieur et tous les religieux de céans, et cela nous a fort bien réussi. Il est votre bienfaiteur : il faut lui en témoigner votre reconnaissance, et si vous m'en croyez, vous lui céderez la maison, dont vous tirerez trois cents livres de rentes, au lieu de son logement, en

cas qu'il ait agréable de vous le remettre; ce qui vous accommodera pour mettre bientôt sur pied votre séminaire. Dieu bénisse ce dessein, votre personne et votre famille que je salue.

Quand nous serions incessamment appliqués à remercier la reine et à prier Dieu pour elle, cela ne serait pas encore suffisant pour reconnaître les bontés admirables de Sa Majesté dont vous recevez chaque jour de nouveaux effets. Dieu en soit béni! Je suis, en son amour, etc.

---

274. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il réfute les vaines terreurs accréditées à l'occasion d'une éclipse de soleil.

Paris, 11 septembre 1654.

Monsieur,

Vos chères lettres me donnent toujours sujet de rendre grâces à Dieu; je le fais par celle-ci au sujet de toutes les bontés incomparables du roi et de la reine envers votre petite famille. Oh! Monsieur, que je prie Dieu qu'il sanctifie de plus en plus Leurs Majestés et bénisse leur royaume pour l'amour d'eux! nous prions Dieu incessamment pour elles.

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que votre union s'avance par le zèle et la sage conduite du bon M. de Fleury; je vous supplie, Monsieur, de le saluer de ma part et de lui faire un renouvellement des offres de mon obéissance.

Je ne vous dis rien de M. Zelazewski, sinon que je le recommande à Notre-Seigneur de tout mon cœur, et que je serai consolé d'apprendre comment il a pris la lettre que je lui ai écrite.

Je vous ai déjà écrit que nous cherchions commodité d'envoyer les deux sœurs de la Charité; on nous a parlé d'une occasion qui ne me revient pas, car c'est celle d'un huguenot qui s'en va de delà. Je vous prie, Monsieur, d'assurer la reine que nous ne perdrons pas un moment pour cela.

J'estime que M. Guillot et nos frères sont déjà arrivés ; je vous prie de les embrasser de ma part.

Nos astrologues de deçà assurent le public qu'il n'y a rien à craindre du côté de l'éclipse. J'ai vu M. Cassandieux, qui est un des plus savants et des plus expérimentés du temps, qui se moque de tout ce que l'on a fait craindre, et en donne de très pertinentes raisons, comme entre autres celle-ci, que nécessairement il arrive une éclipse de soleil tous les six mois, soit en notre hémisphère ou en l'autre, à cause de la rencontre du soleil et de la lune en la ligne écliptique, et que si l'éclipse avait cette malignité que vous me marquez par les mauvais effets dont on nous menace, nous verrions plus souvent la famine, la peste et les autres fléaux de Dieu sur la terre. Il dit de plus que si la privation de la lumière du soleil, venant de l'entreposition de la lune entre nous et le soleil, faisait ce mauvais effet à cause de la suspension bénigne des influences du soleil sur la terre, il s'ensuivrait que la privation de la lumière du même soleil pendant la nuit produirait des effets plus malins, à cause que cette privation dure plus longtemps et que le corps de la terre est environ un tiers plus épais que celui de la lune, il s'ensuivrait que cette éclipse qui se fait la nuit serait plus dangereuse que celle qui est arrivée le 12 août de cette année, et infère de là, avec raison, que cette éclipse n'est point à craindre ; et en effet, je pense bien que les esprits savants en astrologie ne s'en mettent guère en peine, et bien moins encore ceux qui sont instruits à l'école de Jésus-Christ, qui savent que l'homme sage *dominabitur astris*. Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire pour le présent. Notre frère Ducournau est toujours dans le même danger, et Dieu a disposé de M. Ponchin, prêtre du séminaire. Je recommande ce mort et ce vivant à vos saintes prières, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

275. — A M. N...

Il le remercie de vouloir bien songer à établir les missionnaires à Lyon.

7 octobre 1654.

Monsieur,

J'ai reçu celle dont il vous a plu m'honorer avec grand respect et reconnaissance des bontés incomparables que vous avez pour nous; je vous en remercie très humblement et vous supplie d'agréer que je vous fasse un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection dont je suis capable, et que je vous dise que je suis plein de confusion de l'honneur que vous nous faites de jeter les yeux sur notre chétive Compagnie et d'agréer la proposition qu'on vous a faite pour l'établir dans votre bonne ville de Lyon; et c'est, Monsieur, de quoi je vous remercie très humblement, et par vous, s'il vous plaît, Mgr l'archevêque [1], de la grâce qu'il nous fait de l'agréer, sur la proposition que vous lui en avez faite, et je reçois la même proposition avec toute l'humilité que je le puis, et tâcherai de vous envoyer des ouvriers lorsque vous, Monsieur, me ferez l'honneur de me le commander; que si vous nous jugez capables de vous pouvoir obéir, commandez donc, Monsieur, et vous serez obéi, non seulement au fait dont il s'agit, mais aussi en toutes les occasions qu'il vous plaira me faire l'honneur de me commander, qui suis votre, etc.

1. Mgr Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, 1653-1693.

276. — A M. OZENNE,

SUPÉRIEUR, A VARSOVIE.

Il dit ses regrets de la guerre que la Russie fait à la Pologne. — Les missionnaires attachés à une cure doivent assister aux offices. — Conditions pour unir une cure à la Mission.

Paris, 9 octobre 1654.

Monsieur,

Oh! Monsieur, que je suis affligé de la nouvelle que vous me donnez du progrès des armées des Moscovites dans la Pologne, et que je prie bien Dieu qu'il lui plaise de regarder la sainteté des âmes du roi et de la reine, et tant de bonnes œuvres qu'ils font dans leur royaume et au dehors, et celles qu'ils projettent de faire ci-après; j'espère cela de sa divine bonté, et c'est ce que je lui ferai demander incessamment, et demanderai moi-même, quoique très indigne pécheur.

Je ne sais point de raison pour laquelle toutes les personnes de la Compagnie doivent priver le public de leur exemple au chœur et eux-mêmes du mérite qu'ils en auront, ainsi que Notre-Seigneur de la gloire qu'il en retirera; nous en usons ainsi partout où nous avons des cures, comme à Richelieu et à Sedan. Il n'importe de dire qu'on n'est point fait à ce chant-là : leur récollection et modestie leur feront une harmonie très agréable à Dieu et d'édification aux hommes; et puis vraisemblablement l'Église a désiré premièrement cette manière de dire son office, et lorsqu'il y a eu des ecclésiastiques non attachés à quelque église particulière, c'est alors qu'on a permis à chacun de dire l'office en particulier. Dieu nous ayant appelés pour servir à l'instruction des ordinands et des séminaires, ne devons-nous pas dès à cette heure nous dresser et nous habituer à cela? Par la grâce de Dieu, nos trois frères savent chanter : ils ne seront pas inutiles, sinon d'abord, du moins avec le temps, en cette sainte action. Hélas! Monsieur,

combien avons-nous de laïques dans Paris qui assistent tous les jours à matines et à vêpres dans leurs paroisses; l'usage ancien était d'y assister jour et nuit, d'où viennent les nocturnes de matines; quelle raison y a-t-il donc de priver le public de cette édification, le bon Dieu de cette gloire et nous-même de ce mérite ? Ces messieurs de la conférence des mardis ont pour maxime de prendre le surplis et de chanter dans toutes les églises où ils se trouvent, si on leur permet. Tout cela étant ainsi, je vous prie, Monsieur, de dire aux vôtres, de ma part, que je les prie de se donner à Dieu pour laisser cet exemple à la postérité.

M. Guillot m'a écrit, mais il m'est impossible de lui faire réponse : les embarras me tiraillent d'un côté et d'autre; aussi bien me semble-t-il qu'il n'y a rien qui presse dans sa lettre. J'embrasse M. Desdames et tous nos frères pareillement, et cela avec toutes les tendresses de mon cœur.

J'oubliais de vous dire que M. Le Gros vous envoie l'acte d'union de la cure de Richelieu à la Mission et une lettre qui contient leurs pratiques; mais pour bien faire cette union et sans inconvénients, il semble qu'il est à souhaiter qu'il plaise à Mgr de Posnanie d'unir de telle sorte la cure à notre Congrégation que celui qui aura la qualité de curé puisse être changé par les supérieurs, toutes les fois qu'il sera nécessaire, et qu'il plaise à mondit seigneur d'agréer celui qui lui sera présenté lorsqu'on changera de curé dans la Compagnie; et cela pour éviter un inconvénient fâcheux qui est arrivé en cette Compagnie, de laquelle ayant présenté à monseigneur l'évêque un prêtre du corps pour une cure qui lui est unie, il refuse maintenant de résigner le titre à un autre et la veut garder pour lui, à quelque prix que ce soit. Je vous supplie, Monsieur, d'en parler à M. de Fleury, afin qu'il ait agréable d'en parler à Sa Majesté, et elle d'en écrire à mondit seigneur de Posnanie. Ce que je vous dis ici est de grand poids; je

vous supplie, Monsieur, d'y faire attention et de négocier cette affaire au plus tôt avec mondit sieur de Fleury, auquel je fais un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, à lui et à vous, etc.

P.-S. J'oubliais encore de vous prier d'envoyer ma lettre à ce seigneur qui demande des prêtres de la Mission, et cela au plus tôt, parce qu'il me fait demander une réponse du côté de Rome.

---

277. — A MGR DE FERENTILLY.

Il lui fait ses offres de service, en témoignage de reconnaissance pour la protection qu'il accorde à la Congrégation.

16 octobre 1654.

Monseigneur,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tout le respect et l'humilité que je vous dois, comme aussi la lettre et le livre que vous envoyiez à M. l'ambassadeur de Portugal, entre les mains duquel je les ai remis moi-même, et lesquels il a reçus avec beaucoup de respect et de témoignage de reconnaissance envers vous, Monseigneur. J'ai pris de là occasion de lui dire deux mots de vous, Monseigneur, et de la considération en laquelle vous êtes dans la cour de Rome et en celle-ci, et cela, Monseigneur, en vue des choses que Son Altesse demande à Rome, et de la disposition qu'il doit faire des mêmes choses qu'il demande; il n'ouvrit pas votre lettre en ma présence, mais il me fit l'honneur de me dire qu'il désirait venir passer une journée tout entière chez nous, à Saint-Lazare, pour me faire l'honneur de me parler plus à loisir. S'il me fait cet honneur, vous pouvez bien vous assurer, Monseigneur, que je n'oublierai rien de tout ce que je jugerai être à propos de lui dire pour votre service.

Je souhaiterais, Monseigneur, qu'il plût à Dieu de me faire naître souvent des occasions de vous servir qui fussent plus considérables, et Dieu sait, Monseigneur, avec quel cœur je vous obéirais; certes ce serait comme à un des plus grands protecteurs qu'ait aujourd'hui notre petite Compagnie, dont je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ en être lui-même votre remerciement et votre récompense, et vous prie de croire, Monseigneur, qu'il n'y a personne au monde qui ait plus grand désir de vous obéir et sur qui vous ayez un pouvoir plus souverain que sur moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre, etc.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1635

1636

1637

1638

1639

1640

1641

1644

1645

1646

1647

1648

1649

1650

1651

1652

1653

1654

FIN DU TOME PREMIER

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, 5, rue des Grands-Augustins.

